This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

FR 40.15

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877.

Volume 2 de la 6e Série.

1881

NANTES,

Mme Vve CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

Digitized by Google

Fr 40.15

Harvard College Library
AUG 28 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

ALLOCUTION DE M. MALHERBE

PRÉSIDENT SORTANT.

MESSIEURS,

En quittant cette place à laquelle vos suffrages m'avaient appelé, j'ai le devoir de vous remercier de la bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner. Vous m'avez ainsi rendu facile et agréable l'accomplissement de la tâche que vous m'aviez confiée.

Je n'éprouve en ce moment qu'un seul regret : c'est de voir nos séances désertées par un grand nombre de nos collègues, et je déplore que la plupart des esprits entraînés par d'autres préoccupations et par les nécessités de la vie active, semblent s'éloigner des études calmes et tranquilles, si chères pourtant à ceux qui en ont pris l'habitude, qu'elles aient les lettres ou les sciences pour objet. Je finis en exprimant l'espoir qu'un souffle heureux viendra dans l'avenir rendre à notre Compagnie l'activité qui semble l'abandonner.

Digitized by Google

ALLOCUTION DE M. MAITRE

NOUVEAU PRÉSIDENT.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je ne puis m'asseoir au fauteuil de la Présidence sans faire un retour sur moi-même et sans me demander comment votre choix s'est arrêté sur celui de votre Compagnie qui s'est le moins préparé à occuper la première place. Si je ne me trompe, le souvenir de mes lectures sur les établissements hospitaliers de la Loire-Inférieure vous est revenu à la mémoire et les mots de bienfaisance et d'histoire plus puissants sur vous que la valeur de l'œuvre m'ont ouvert l'accès à vos sympathies. Vous êtes restés les dignes successeurs de ceux qui ont fondé la Société académique. Tous ceux qui viennent à vous avec le désir de consacrer leurs loisirs aux études sérieuses, que ce soit à la littérature, aux problèmes scientifiques ou aux questions d'intérêt local, sont sûrs d'être accueillis avec empressement. Votre domaine, c'est celui de l'intelligence et de la pensée, et dans ce monde supérieur vous jugez qu'il n'y a pas d'effort, si petit qu'il soit, qui ne mérite d'être compté.

Vos suffrages d'hier me rappellent ceux qui m'ont permis, il y a bientôt onze ans, de me glorifier du titre de membre

Digitized by Google

de la Société académique. Mes premières relations à Nantes, j'aime à m'en souvenir, se sont formées dans votre cercle; je suis venu m'abriter ici contre les ennuis de l'isolement en prenant part à vos séances mensuelles et si j'ai montré quelque persévérance dans les recherches de ma compétence, je le dois au stimulant que me communiquaient vos encouragements. Près de vous, j'ai appris à aimer la science pour la science et j'ai senti le prix des jouissances délicates que procure la fréquentation assidue des esprits voués au culte des Belles-Lettres.

Les liens qui m'attachent à la Société académique, vous le voyez, sont nombreux et anciens, et je n'avais pas besoin d'un nouveau titre pour demeurer fidèle à vos réunions. Cependant j'accepte avec reconnaissance l'honneur que vous me décernez, je le reçois d'autant plus volontiers, qu'il m'offrira l'occasion de multiplier nos rapports. Vous m'avez mis un fardeau sur les épaules, c'est vrai, mais je vois autour de moi tant de collègues dévoués, prêts à le partager, que je n'en suis point effrayé. A ma gauche vous avez placé un Vice-Président dont la parole prompte et synthétique sait vulgariser les théories les plus abstraites des sciences économiques, et à ma droite un écrivain qui, de sa plume magique, sait retracer, en vers comme en prose, les impressions les plus diverses. Notre comptabilité, je la vois entre les mains d'un administrateur consommé qui est en même temps un conseiller éclairé, et nos livres, vous les avez confiés à un gardien vigilant qui conserve notre bibliothèque avec autant de soin que la sienne. Au Comité central, les fonctions de Secrétaire adjoint sont remises à un jeune médecin dont le nom déjà très répandu à Nantes est pour nous tous plein de promesses.

Entouré de ces collaborateurs, je puis regarder avec

Digitized by Google

quelque assurance l'année qui s'ouvre devant nous, surtout si vous voulez bien me promettre de votre côté le concours le plus actif. La tête, vous le savez, ne peut rien exécuter si les membres refusent de sortir de l'inertie. Il faut que notre existence s'affirme de toutes les manières dans chacune de nos sections, non seulement par l'assiduité aux séances, mais aussi par le contingent effectif de nos réflexions personnelles. Renonçons enfin à répéter cette excuse trop commode que les temps troublés ne sont pas favorables à l'étude et que les exigences de nos devoirs professionnels réclament tous nos instants. Il n'est pas d'homme, si occupé qu'il soit, qui ne parvienne à se réserver quelques heures, chaque semaine, pour ses lectures favorites. Que chacun d'entre vous prenne aujourd'hui la résolution de chercher, dans le cercle habituel de ses études, le sujet qui lui paraîtra le plus accessible à ses dispositions et qu'aucun ne prétexte le défaut d'inspiration.

A ceux qui seraient dans l'embarras, je dirai : ouvrez votre bibliothèque moderne et apprenez-nous, par vos appréciations orales ou écrites, ce que valent les œuvres de nos contemporains, celles surtout qui appartiennent à la Bretagne. Que pas un livre sérieux ne paraisse sans qu'il soit analysé ici. C'est à nous qu'il convient de suivre les manifestations de l'esprit humain dans toutes les branches du savoir ; notre ambition doit donc tendre à faire de notre Société le rendez-vous de toutes les nouvelles scientifiques et littéraires. Nos travaux ne seront peut-être pas toujours empreints d'originalité, mais peu importe : nous n'aurons pas accompli une tâche inutile si nous réussissons à conserver autour de nous le goût des choses élevées et à sauver des atteintes du réalisme le feu sacré qui fait éclore les nobles entreprises.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

ARMAND LE PELLETIER

DOCTEUR-MÉDECIN,

PAR M. MAITRE,

PRÉSIDENT.

La Société académique a perdu, il y a quelques semaines, un membre résidant dont le nom mérite d'être rappelé à tous les amis de la science. Le docteur Armand Le Pelletier, décédé à Nantes le 16 mai 1881, appartenait à une province voisine de la Bretagne ; il était né à Luçon en 1808. Ses parents, qui avaient fait fortune dans les opérations commerciales, ne pensaient pas pour lui aux carrières libérales ; leur seule ambition était de voir poindre en lui le goût des affaires, et, par une contradiction du sort, les inclinations de leur fils penchaient d'un autre côté.

Dès qu'Armand fut en possession d'une bonne instruction élémentaire, il partit pour Nantes, où on le plaça chez un négociant. Son patron ne tarda pas à s'apercevoir

Digitized by Google

qu'il avait pris un apprenti plus curieux d'orner son esprit qu'empressé à expédier les commandes ; il le surprenait souvent un livre à la main et n'obtenait son attention qu'à force de recommandations. Si l'on portait plainte à son père, il se justifiait en répondant qu'il préférait retourner sur les bancs de l'école.

La mère d'Armand Le Pelletier, plus disposée que son père à reconnaître sa vocation pour l'étude, intervint alors en sa faveur ; c'est elle qui, au conseil de famille, plaida sa cause et lui ouvrit les portes du collège de la Roche-sur-Yon.

Il avait 16 ans, quand il se mit au latin. Au lieu de suivre la marche lente de ses camarades, il déploya dans l'isolement une telle activité d'esprit, qu'en peu d'années il fut en mesure de subir avec succès les épreuves du baccalauréat.

Au moment de choisir une carrière spéciale, il se prononça pour la médecine et se rendit à Paris, afin de suivre les cours des plus grands professeurs. Il était encore étudiant, quand éclata le choléra de 1832. Tout prêt à se dévouer au soulagement de ceux qui étaient atteints du fléau, Armand Le Pelletier se joignit aux médecins chargés des ambulances et, quand la province à son tour fut décimée, il accepta un poste non moins périlleux dans le département de la Manche.

Luçon, sa ville natale, le revit dès qu'il fut pourvu de son diplôme de docteur-médecin, mais elle ne le compta jamais au nombre des praticiens qui cherchent une clientèle. A. Le Pelletier aimait trop la science pure, pour ne pas préférer la méditation solitaire du cabinet aux soucis quotidiens d'une carrière exposée à toutes les sollicitudes, et pourtant l'égoïsme ne fut jamais sa faiblesse. En 1849, comme en 1832, il s'émut au bruit des malheurs publics

Digitized by Google

et s'enrôla avec les volontaires contre les insurgés de Juin.

L'époque à laquelle il vint se fixer à Nantes avec sa femme ne nous est pas connue ; il est vraisemblable de croire qu'elle est voisine de l'année 1860, date à laquelle son nom apparaît sur les listes de la Société académique. Il se présenta parmi vous plutôt comme naturaliste que comme médecin, car il n'exerça jamais la médecine à Nantes. La botanique absorbait ses moments avec l'insectologie et la conchyliologie. On l'a vu poursuivre avec passion et au prix de grands sacrifices d'argent, les spécimens qui lui manquaient dans ces trois branches des sciences naturelles. Quand le temps lui interdisait les excursions à travers les champs, il utilisait ses moindres promenades dans la banlieue et recueillait les pariétaires, afin de compléter autant que possible son herbier.

Un esprit aussi cultivé, une âme aussi éprise des variétés infinies de la nature ne pouvait pas chercher son délassement dans de médiocres plaisirs ; il lui fallait les harmonies de la musique exprimées par les meilleurs artistes ; aussi sa place était-elle marquée à toutes les représentations de nos bonnes troupes d'opéra. Si j'avais eu l'honneur de le connaître, je pourrais vous redire les qualités qui le faisaient apprécier dans la vie privée ; la discrétion de ses amis m'oblige à écourter cette notice. Ceux qui l'ont fréquenté se plaisent à rappeler son obligeance et ses sentiments charitables. Sa carrière s'est terminée par un acte qui honorera longtemps sa mémoire : il a pensé, avant de mourir, à son pays natal, à ses jeunes compatriotes, et, au lieu de livrer au hasard ce qu'il avait chèrement amassé, il en a enrichi le collège Richelieu de Luçon. Selon ses dernières volontés, sa bibliothèque et ses collections seront déposées dans cet établissement.

Digitized by Google

Le docteur A. Le Pelletier avait plus d'un titre, vous le voyez, à nos sympathies et à notre attachement. Il était des nôtres par plus d'une inclination, surtout par son goût pour l'observation persévérante de la nature ; il est donc juste que l'annonce de sa mort dans nos Annales soit accompagnée de l'expression de nos regrets.

Digitized by Google

ÉTUDE

DES

FOSSILES DES SABLES ÉOCÈNES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR M. ED. DUFOUR

Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes.

1re PARTIE. — COQUILLES BIVALVES.

Après avoir, pendant plus de 25 années, exploré le département de la Loire-Inférieure, dans le but d'en publier la statistique géologique, je pouvais espérer terminer mon œuvre à loisir et mettre à profit, avec toute la maturité désirable, l'expérience que j'ai acquise et les matériaux que j'ai rassemblés.

Des recherches entreprises récemment à l'encontre des miennes m'ont obligé de modifier la marche, sûre mais plus lente, que je m'étais proposé de suivre, et de publier à la hâte, et en quelque sorte au jour le jour, suivant le besoin du moment, les résultats de mes études.

Je me décide donc à donner aujourd'hui le commen-

Digitized by Google

cement de la description des fossiles tertiaires de la Loire-Inférieure, et je ne le fais pas sans une grande hésitation, parce que je me dissimule moins que personne les imperfections d'un travail entrepris au milieu des circonstances les plus difficiles, sans aide, sans conseils, presque sans livres, et surtout sans avoir pu consulter les types authentiques des espèces comparées.

La crainte, trop bien motivée, de laisser entrevoir la direction de mes études et de me trouver de suite distancé, en perdant le fruit de longues années de recherches, ne m'a pas permis, en effet, de recourir aux collections parisiennes, et le même motif m'a empêché de mettre à profit les matériaux considérables rassemblés par mon digne prédécesseur, et déposés au Muséum de Nantes. Je devrai donc, s'il y a lieu, identifier plus tard mes espèces avec celles qu'il aurait pu distinguer lui-même.

Une autre raison, d'ailleurs, m'interdisait l'usage des fossiles tertiaires rassemblés par Cailliaud : ce sont les doutes qui ont été émis, à diverses reprises, sur l'authenticité de leur provenance ; doutes mal fondés, je crois être en mesure de le déclarer dès à présent, et reposant sur quelques erreurs de détermination et sur des transpositions accidentelles. Quoi qu'il en soit, je n'ai voulu, dans ces conditions, opérer absolument que sur des objets recueillis par moi-même ou sous mes yeux ; et je réitère à cette occasion mes bien sincères remerciements à M. Fourcade, propriétaire des fours à chaux de Campbon, et à M. le docteur David, propriétaire de la Close, qui ont toujours facilité mes explorations, avec un empressement dont je suis heureux de leur témoigner publiquement ma reconnaissance.

Bien que je sollicite l'indulgence des conchyliologistes, surtout pour les genres *Cardium, Pectunculus* et *Arca,*

Digitized by Google

dont ils connaissent d'ailleurs la grande difficulté, je puis dire que ce travail a été exécuté, comme on le reconnaîtra je l'espère, avec soin et conscience, et si j'ai dû créer de nouvelles espèces, je ne l'ai fait qu'avec une grande prudence, et en restant plutôt en deçà des limites tracées par Deshayes, surtout dans son second ouvrage. On trouvera peut-être que j'aurais dû donner une description complète de ces espèces, au lieu de diagnoses différentielles ; mais je crois celles-ci suffisantes et le temps me manquait pour faire davantage en ce moment. J'ai d'ailleurs agi sans aucun parti pris, et j'eusse plutôt désiré, en commençant mon travail, pouvoir identifier nos espèces avec celles du bassin parisien. Mais il fallait se rendre à l'évidence, et si quelques espèces sont à refondre, il me paraît encore préférable de trop distinguer que de réunir systématiquement des espèces voisines, en raison des inconvénients que peuvent avoir, au point de vue géologique, des assimilations hasardées.

J'aurais pu tirer de cette étude, purement paléontologique, des conséquences géologiques importantes, mais j'attends pour cela que mon travail soit terminé ; d'ailleurs la plupart de ces conséquences s'imposent, ou ont été développées dans mes études antérieures. Seulement quelques modifications devront être apportées à ces dernières, parce que j'avais dû compter sur l'exactitude de déterminations que je n'avais pas eu le loisir, ni même la pensée, qui m'eut semblé téméraire, de contrôler.

La seule considération générale sur laquelle j'insisterai en ce moment, et qui ressort de l'examen de nos fossiles, aussi bien que de considérations stratigraphiques, c'est que nos petits bassins éocènes n'ont jamais dû avoir de communication directe avec le bassin parisien, mais qu'ils étaient les prolongements, golfes étroits et profonds,

Digitized by Google

d'une mer ouverte vers l'Ouest, le long des rivages de l'Atlantique, où des jalons existent encore, et communiquant largement, par la Méditerranée, avec les mers australes. Il ne me paraît même pas impossible dans l'état actuel de la science, de délimiter approximativement les contours de cet immense bassin maritime, au commencement de la période tertiaire. J'y reviendrai peut-être quelque jour.

Je m'étais proposé d'abord de limiter l'étude actuelle aux fossiles de la Close, localité que j'explore depuis bien longtemps ; mais l'analogie des terrains et la nécessité de répondre aux critiques assez vives qui m'ont été adressées, m'obligeaient à y joindre ceux du Bois-Gouët. Je n'ai fait, du reste, en cela, que suivre un exemple que je n'avais pas recherché, et d'ailleurs les géologues nantais peuvent bien revendiquer comme leur, la localité de Saffré, déjà connue, j'en ai acquis la certitude, des contemporains de Dubuisson.

Digitized by Google

MOLLUSQUES LAMELLIBRANCHES.

---

1. Pholas scobinula, *nov. sp.*

Crochet se contournant dans l'intérieur des valves, comme dans *P. proxima,* Desh., mais bord ventral sinueux, creusé ; côté postérieur allongé, subatténué, obtus, séparé par un sillon profond. Surface postérieure sillonnée de côtes longitudinales courbes, rayonnant du sommet, atteignant le bord ventral et coupées, jusqu'à une certaine distance de ce bord, par des stries tranverses, lamelleuses, écartées, qui montent sur les côtes rayonnantes, et figurent, par ces croisements saillants et lamelleux, l'aspect d'une râpe.

Très petite coquille de 5^{mill} de largeur, qui a perforé des fragments de calcaire blanc, disséminés au milieu des sables du Bois-Gouët, près Saffré. — Rare. (1)

2. Mactra orthogonalis, *nov. sp.*

Coquille très convexe, solide, subtrigone, inéquilatérale, transverse, le rapport de ses deux dimensions superfi-

(1) Ces indications de fréquence ou de rareté sont tout-à-fait relatives et provisoires ; de nouvelles recherches sur le terrain, ou même, pour les petites espèces, un triage fait à loisir dans les matériaux que j'ai recueillis pouvant les modifier notablement.

Digitized by Google

cielles pouvant d'ailleurs varier de 3/4 à 4/5. Les deux côtés du bord supérieur forment un angle droit ou peu ouvert, ce qui la distingue à première vue de *M. semisulcata ;* il en résulte que les crochets, d'ailleurs assez grands et très obliques en avant, sont très saillants, et que la charnière, ainsi resserrée, est courte et très sinueuse. Les deux dents cardinales, en V renversé, de la valve gauche, ne sont séparées que par un étroit sillon du côté antérieur du bord dorsal. Ce côté est d'ailleurs à peu près rectiligne, tandis que le côté postérieur de ce même bord, toujours plus ou moins convexe, se continue suivant une courbure régulière, avec le bord postérieur de la coquille, qui vient rencontrer le bord ventral suivant un angle à peu près droit, à sommet bien marqué, vu surtout de l'intérieur. Le bord antérieur est obtus, subanguleux, en raison de la déclivité du côté antérieur du bord dorsal. La lunule est grande, lancéolée, limitée par un angle obtus, concave sous les crochets et sillonnée, en cet endroit seulement, de stries fines, régulières, transverses qui, plus bas, se confondent avec les stries d'accroissement obsolètes dont la coquille est recouverte. Le corselet très grand et limité par un angle vif décurrent sur le crochet, est divisé à moitié, dans le sens de la longueur, par un angle vague, décurrent aussi, renfermant l'écusson qui est marqué à sa partie supérieure seulement, de stries fines transverses. Comme pour la lunule, ces stries se transforment dans le bas en plis plus saillants, parce qu'ils sont plus resserrés que les stries d'accroissement obsolètes dont la surface des valves est recouverte.

La partie du corselet qui entoure l'écusson est encore revêtue d'une sorte d'épiderme fendillé, comme dans *M. straminea,* Lamk., du Cap de Bonne-Espérance, à laquelle cette coquille ressemble beaucoup, pour la forme, la

Digitized by Google

charnière, les crochets, la lunule et le corselet, sauf que l'écusson de la coquille vivante est un peu plus saillant et que le sinus palléal est plus étroit et rétréci en angle dans le fond et non arrondi.

Cette espèce, très commune dans les sables de la Close, près Campbon, atteint 45^{mill} de largeur sur 38^{mill} de hauteur, des crochets au bord ventral. Elle a vécu sur place, puisqu'on en trouve quelques exemplaires avec les valves réunies.

3. Mactra contradicta, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 288, pl. 18, fig. 19-21.

Corselet dont la partie intérieure seule, ou écusson, porte des plis assez réguliers ; en dehors, il n'existe que des stries d'accroissement.

Cette coquille commune dans les sables du Bois-Gouët, est très fragile et se trouve presque toujours brisée. Les plus grandes valves peuvent atteindre jusqu'à 50^{mill} de largeur.

4. Mactra hybrida, *nov. sp.*

La charnière est semblable à celle de *M. contradicta*, Desh. ; la lunule, le corselet et leurs plis aussi ; la forme est voisine, bien que subéquilatérale et un peu plus longue et atténuée en avant ; mais le côté postérieur du bord dorsal est convexe, arrondi, comme dans *M. Lamberti*, Desh., dont la coquille diffère par le peu d'épaisseur de son test, par sa lunule très grande lancéolée, nettement limitée par un angle peu saillant et sillonnée dans toute sa hauteur de plis fins transversaux, enfin par son corselet très allongé, que limite nettement un angle décurrent, et dont la partie intérieure ou écusson est seule plissée

Digitized by Google

transversalement dans toute sa longueur. Les stries d'accroissement sont obsolètes sur le reste de la surface de la coquille qui est polie, luisante, mince, fragile, translucide.

Peu commune, peut-être à cause de sa fragilité, dans les sables du Bois-Gouët. Elle ne dépasse pas 20^{mill} de largeur sur 15 de hauteur.

Ne serait-ce pas le jeune de *M. orthogonalis*, Ed. Duf., dont je n'ai pas rencontré d'exemplaires adultes au Bois-Gouët.

5. Syndosmya subelegans, *nov. sp.*

Très voisin de *S. elegans*, Desh., mais le bord postérieur est tronqué presque verticalement et non très obliquement. Les stries transverses ne changent pas d'apparence du côté postérieur, ni sur l'angle du même côté. Le sinus palléal, très ouvert à l'entrée et dont le fond est arrondi, se trouve rejeté vers la partie antérieure. Les crochets sont d'ailleurs tournés du côté postérieur qui n'a guère que le tiers de la largeur totale.

Le Bois-Gouët, près Saffré. — Une seule valve gauche de 12^{mill} de largeur sur 7 de hauteur.

6. Tellina altera, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 338, pl. 26, fig. 8-11.

Toutes ces Tellines inverses, c'est-à-dire dont le crochet est oblique vers le côté postérieur, devraient former un genre, bien nettement caractérisé, et débarrasseraient d'autant le genre *Tellina*, peu homogène et bien encombré. Largeur : 24^{mill}, sur 15 de hauteur.

La dent cardinale postérieure de la valve droite est

Digitized by Google

bifide, ce que représente la figure de Deshayes, bien que le texte ne l'indique pas.

Le Bois-Gouët, près Saffré. — Peu commune.

7. Tellina calcifera, *nov. sp.*

La forme générale et la charnière rapprochent cette coquille de *T. donacialis,* Lamk. Le pli de l'angle postérieur, très peu sensible en dehors, est plus marqué en dedans. La surface extérieure qui paraît lisse, présente à la loupe des stries d'accroissement obsolètes, distribuées par bandes inégales blanches et lilas très pâle, et aussi des stries rectilignes rayonnantes, assez écartées, partant du sommet et devenant à leur terminaison au bord ventral de véritables sillons très apparents. Le sinus palléal, d'abord parallèle au bord ventral, arrondi au fond, puis formant en haut une courbe arrondie remontant au-dessous du sommet, redescend en contournant la partie inférieure de l'impression musculaire postérieure. C'est la disposition en forme de pied de bas ou de talon de *T. conformis,* Desh., mais bien plus accentuée. D'ailleurs, cette dernière espèce a les sommets obliques en arrière et non tournés en avant comme la nôtre et la charnière est bien différente.

Le Bois-Gouët, près Saffré. — Une seule valve droite de 24^{mill} de largeur sur 15 de hauteur.

8. Tellina dubia, *nov. sp.*

Espèce très voisine de *T. subtilis,* Desh., pour la forme et les stries superficielles, mais encore plus inéquilatérale, le côté postérieur étant toujours le plus court. Le sinus palléal est aussi très difficile à apercevoir, mais il existe certainement. La charnière de la valve droite présente deux dents cardinales triangulaires dont l'antérieure ne

Digitized by Google

peut être confondue avec le bord, et qui laissent entre elles une fossette triangulaire. La dent latérale postérieure triangulaire, légèrement oblique et bien détachée du bord, est à peu près de la même longueur que la nymphe extérieure, très petite, tronquée carrément. La dent latérale antérieure, très écartée des cardinales, est réduite à un repli allongé, séparé du bord par une fossette. L'angle du côté postérieur est marqué par un large pli légèrement concave. On croit voir à l'intérieur de la valve un léger bourrelet rectiligne descendant du crochet vers le bord ventral, ce qui serait un caractère du genre *Siliqua,* mais l'existence de deux dents latérales n'y peut convenir, non plus que l'inclinaison des crochets en arrière.

Le Bois-Gouët, près Saffré : une seule valve droite de 13^{mill} de largeur sur 6 de hauteur.

9. Venus subtexta, *nov. sp.*

Charnière de la valve droite à trois dents cardinales divergentes, l'antérieure simple, les deux autres bifides; pas de dents latérales; lame cardinale mince, assez étroite, tronquée en arrière. Lunule ovale lancéolée, bordée d'un trait étroit aigü. Coquille inéquilatérale, oblique ; bord antérieur obtus, bord postérieur demi-circulaire; la marge des bords est lisse. Surface parcourue par des stries rayonnantes très courbes partant du sommet et coupées par d'autres partant de dessous le crochet et aboutissant obliquement au bord ventral. Sinus palléal profond, arrondi.

Cette espèce se distingue de *V. texta,* Lamk., par la seconde dent cardinale de la valve droite qui est visiblement bifide comme la troisième, par la surface ligamentaire plus courte et tronquée postérieurement, enfin par la lunule ovale lancéolée, lisse, que limite nettement un trait fin aigu.

Digitized by Google

Le Bois-Gouët, près Saffré : une seule valve droite de 14^{mill} de largeur sur 10 de hauteur.

10. Venus subscobinellata, *nov. sp.*

La charnière présente, à la valve droite, trois dents cardinales dont la postérieure seule est bifide, comme dans *V. texta,* Lamk.; mais l'ornementation de la surface ressemble bien plus à celle de *V. scobinellata,* Lamk.; la lame cardinale est aussi bien plus sinueuse et les deux dents antérieures plus grandes, comme dans celle-ci, dont elle s'éloigne par la seconde dent cardinale qui est seulement élargie au sommet et non bifide et par le sinus palléal presque horizontal et non remontant. La coquille, bien qu'assez épaisse, est translucide.

Du pré de la Close, en Campbon : une seule valve droite de 13^{mill} de largeur sur 10 de hauteur.

11. Sunetta Cailliaudi, *nov. sp.*

La situation du ligament dans un écusson profond, rentrant à angle aigu, assez large, concave, caractérise bien le genre *Sunetta,* qui habite les mers australes et n'avait pas encore été indiqué à l'état fossile. Il faut bien dire que l'espèce de nos sables tertiaires présente des caractères qui pourraient motiver la création d'un nouveau genre. Ainsi, la coquille étant inéquilatérale, le côté antérieur arrondi, obtus, est très notablement plus court et plus étroit que le côté postérieur, coupé carrément et limité par un angle très obtus, limitant d'une manière assez vague un grand corselet, dont l'écusson est tout à fait rentrant et donne au fond attache au ligament. La marge des valves est lisse et non crénelée; elles sont très aplaties et le bord supérieur, sur lequel les crochets inclinés en avant font très peu de saillie, est très peu déclive

Digitized by Google

des deux côtés. Au devant des crochets se trouve une petite lunule, lisse, lancéolée, étroite, limitée par un léger repli, un peu rentrante, comme l'écusson, dans les vieux individus. La charnière se compose à la valve droite de trois dents : la première simple, séparée par un étroit sillon de la seconde, qui lui est parallèle et qui est bifide en arrière, enfin, la troisième, divergente par rapport aux deux autres, étroite et allongée parallèlement au ligament. A la valve gauche, il y a deux dents cardinales divergentes, dont la seconde est très inégalement bifide, une troisième se confondant à peu près entièrement avec le bord ligamentaire. Une dent latérale antérieure assez étroite et allongée, est très rapprochée des cardinales et située au-dessous de la lunule, dont une fossette profonde la sépare ainsi que de la nymphe. La coquille, très aplatie, est sillonnée à sa surface extérieure de stries concentriques, inégales, aplaties, subimbriquées par leur bord supérieur. La surface interne est souvent brillante, polie ; les impressions musculaires sont petites et très haut placées ; l'impression palléale, assez petite aussi et distante des bords, présente en arrière un sinus subtriangulaire obtus, ascendant. Ses dimensions peuvent atteindre 28^{mill} de largeur sur 20^{mill} de hauteur.

Elle est très abondante dans les sables du Bois-Gouët, et beaucoup plus rare dans ceux de la Close.

Je suis heureux de pouvoir dédier cette très curieuse espèce à la mémoire de Cailliaud, mon vénérable prédécesseur et ami, d'autant que, bien qu'il ne l'ait pas exactement dénommée, j'ai des raisons de penser qu'il en avait soupçonné les véritables affinités génériques.

12. Cytherea subanaloga, *nov. sp.*

Parfaitement semblable pour la forme, les stries super-

Digitized by Google

ficielles, la charnière et l'impression palléale, à *C. analoga,* Desh.; mais la lunule ovale, nettement limitée par un bourrelet obtus, est striée, de même que le corselet, par la continuation des sillons transverses de la surface des valves. Le pli superficiel postérieur est, en outre, bien moins accentué, à peine appréciable même, sur la plupart des exemplaires, et se laisse deviner seulement par l'ondulation légère du point du bord ventral où il vient aboutir.

Cette espèce, qui ne dépasse pas 28^{mill} de largeur sur 21 de hauteur, est très commune au Bois-Gouët et à la Close; mais elle est généralement plus petite dans cette dernière localité.

13. Cytherea incerta, *nov. sp.*

Très voisine pour la forme, la charnière, la lunule, le corselet et le sinus palléal de *C. parisiensis,* Desh., mais les stries d'accroissement irrégulières sont très bien marquées sur toute la surface, et se joignent deux à deux en avant et en arrière, où elles sont plus saillantes, comme dans *C. Suessoniensis,* Desh., dont elle se distingue par sa taille plus petite (16^{mill} sur 12), la faible épaisseur du test, et surtout parce que la dent latérale de la valve gauche, qui est antérieure, est obsolète et non triangulaire pointue.

Peu commune au Bois-Gouët, près Saffré.

14. Cytherea sub Heberti, *nov. sp.*

Forme, ornements et charnière de *C. Heberti,* Desh.; en diffère par la dent cardinale postérieure de la valve droite qui est plus large et creusée assez profondement, dans sa longueur, par un sillon qui la divise en deux parties divergentes très inégales, celle dirigée en arrière

Digitized by Google

étant de beaucoup la plus longue. Le sinus palléal est aussi plus grand, plus égal et plus arrondi au fond et moins ascendant.

Cette espèce, qui ne dépasse pas 23^{mill} sur 16, est assez commune au pré de la Close.

15. Cytherea subimbricata, *nov. sp.*

Coquille plus épaisse et sillons plus gros que dans *C. Heberti,* Desh. Côté postérieur du bord dorsal plus déclive et bord ventral se relevant davantage vers le côté postérieur, de sorte que celui-ci semble atténué en pointe très obtuse. Il en résulte encore que le bord supérieur du sinus palléal est parallèle au bord ventral de la valve ; ce sinus est plus ouvert que dans *C. Heberti,* et l'empreinte musculaire postérieure est plus rapprochée du bord ventral. Sur la valve droite, la fossette antérieure passe bien derrière la première des deux dents cardinales parallèles, et présente trois points saillants à l'intérieur de son contour, comme *C. imbricata,* Desh. ; mais Deshayes n'ayant pu voir les impressions intérieures de cette espèce et la nôtre ayant une forme différente, il y avait lieu d'imposer un nom rappelant ses affinités spécifiques.

Du pré de la Close, en Campbon : une seule valve droite, mesurant 21^{mill} sur 15.

16. Cytherea elegans, *Lamk.*

Desh., Coq. foss. par., t. I, p. 132, pl. 20, fig. 8, 9.

Cependant les deux dents cardinales antérieures de la valve droite sont rigoureusement et non à peu près parallèles.

Sables de la Close. — Rare.

Digitized by Google

17. Cytherea tellinaria, *Lamk.*

Desh., C. f. p., t. I, p. 130, pl. 22, fig. 4, 5.

Très rare et très petite (8mill sur 6) au pré de la Close ; une très petite valve a conservé sa coloration jaune.

18. Cyrena incompta, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 492, pl. 35, fig. 1-3, pl. 36, fig. 19, 20.

Echantillons très petits, mais bien caractérisés. Côté antérieur très court.

Très rare, au pré de la Close, en Campbon.

19. Cyrena sub incompta, *nov. sp.*

Coquille très inéquilatérale, à côté antérieur beaucoup plus court que dans *C. incompta,* Desh., dont elle se rapproche par la charnière et les impressions musculaires. Mais le côté antérieur est plus étroit ; il en est de même du côté postérieur par absence d'angle au bas de la déclivité bien plus grande du bord dorsal.

N'est-ce pas une simple variété de la précédente ? Sables du Bois-Gouët : une seule valve droite mesurant 28mill sur 22.

20. Cyrena triangularis, *nov. sp.*

Charnière très analogue à celle de *C. incompta,* Desh. ; mais forme très différente, triangulaire, oblique, et valves bien plus aplaties. Faut-il y voir encore une forte variété de cette espèce ?

Bois-Gouët : assez commune, mais souvent brisée, mesure 36mill sur 30.

Digitized by Google

21. Cyrena Rigaulti, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 494, pl. 36, fig. 12, 13.

Très voisine de *C. compressa,* Desh. dont elle diffère surtout par le rétrécissement subit du bord cardinal en arrrière des dents.

Bois-Gouët : une valve droite mesurant 38^{mill} sur 32.

22. Cyrena trapezoïdalis, *nov. sp.*

La forme est à peu près celle de *C. Saincenyensis,* Desh., mais le bord antérieur est plus arrondi, demi circulaire, et le bord postérieur plus anguleux au-dessous de la charnière et en bas. Elle est plus voisine encore de *C. distincta,* Desh. par la forme et par la charnière ; mais elle est plus inéquilatérale, le côté antérieur n'étant guère que le quart de la largeur totale ; les crochets sont aussi bien plus obliques en avant. La charnière, étroite, a de même trois dents cardinales, mais les deux postérieures de la valve droite sont simplement bifides, et non assez profondément ni avec assez de divergence pour simuler quatre dents. Les dents latérales sont étroites, allongées, surtout la postérieure, et sont séparées de la nymphe par un sillon bien marqué.

La coquille est mince, sa surface extérieure presque lisse, et les stries d'accroissement obsolètes, surtout auprès des crochets qui sont peu saillants. L'impression musculaire antérieure, petite, ovale, étroite, est très rapprochée du bord.

Bois-Gouët : une seule valve droite, mesurant 30^{mill} sur 25.

23. Corbula gallica, *Lamk.*

Desh., C. f. par., p. 49, pl. 7, fig. 1-3.

Jeunes individus, que leur taille (12^{mill} sur 9) rapproche

Digitized by Google

de *C. gallicula,* Desh., espèce dont je ne puis saisir les caractères distinctifs. Les stries superficielles sont souvent obsolètes et très variables, suivant les échantillons ; la dent cardinale de la valve gauche est bilobée, le plus souvent inégalement, mais de façon très variable, aussi bien dans l'une des espèces que dans l'autre.

Pré de la Close. — Peu commune.

24. Corbula angulata, *Lamk.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 54, pl. 8, fig. 16-20.

Espèce commune dans les sables de la Close, et qui paraît rare dans ceux du Bois-Gouët.

25. Corbula biangulata, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I. p. 231, pl. 13, fig. 19-23.

Il semble y avoir des passages à *C. angulata,* Lamk., la charnière étant bien analogue et la plus grande différence résultant de l'allongement du rostre, qui est assez variable et de la divergence un peu plus grande des deux angles qui en est la conséquence.

Espèce assez commune à la Close.

26. Corbula ficus, *Brander.*

C. umbonella, Desh., C. f. par., t. I, p. 52, pl. 7, fig. 18, 19.

Pré de la Close ; une seule valve.

27. Corbula longirostris, *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 228, pl. 7, fig. 20, 21.

Pré de la Close. — Très rare.

Digitized by Google

28. Sphenia Dubuissoni, *nov. sp.*

Coquille subtriangulaire, plus transverse que *S. cuneiformis,* Desh., ayant sa plus grande épaisseur au-devant des crochets, bosselée par des plis longitudinaux, rayonnants, visibles surtout vers le bord ventral. Le côté antérieur est atténué en un rostre obtus, un peu oblique. Un pli très obtus descend du crochet vers l'angle postérieur inférieur et limite le côté postérieur, légèrement concave. La dent cardinale en cuilleron de la valve gauche est partagée inégalement par un sillon oblique. L'impression musculaire postérieure est obronde et assez grande. Le sinus palléal est largement ouvert, assez profond et arrondi. La plus grande valve mesure 11^{mill} sur 6.

Pré de la Close. — Rare.

J'en fais hommage à la mémoire de Dubuisson, savant minéralogiste, correspondant et ami de Haüy, et qui fut le créateur et le premier Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes.

29. Crassatella compressissima, *nov. sp.*

Coquille très petite (11^{mill} sur 8) que la forme et la charnière rapprochent de *C. compressa,* Lamk., mais les stries transverses sont bien plus grosses et écartées, partant moins nombreuses, comme dans *C. sulcata*, Sow., sans s'arrêter, toutefois, comme dans celle-ci, à l'angle postérieur très obtus, qu'elles dépassent, au contraire, pour atteindre le bord supérieur.

Les valves détachées, très aplaties, ont été roulées, ce qui a pu effacer les crénelures internes du bord, qui ne sont pas sensibles.

Bois-Gouët. — Très rare.

Digitized by Google

30. Crassatella Lepeltieri, *nov. sp.*

Plus courte et plus large que *C. lamellosa,* Lamk.; dents cardinales striées latéralement, caractère que Desbayes n'indique pas pour l'espèce comparée, mais qui pourrait bien lui appartenir sans que j'aie pu m'en assurer, comme à plusieurs autres espèces du genre, *C. gibbusula,* Lamk., par exemple. La forme, plus aplatie pourtant, se rapprocherait davantage de celle de *C. crenata,* Desh.; mais il n'y a point entre les deux valves, cette inégalité caractéristique dans la largeur du corselet, et les intervalles des stries lamelleuses, au lieu d'être lisses, sont remplies par des stries fines très rapprochées. Le bord ventral et quelquefois le bord antérieur sont élégamment et finement crénelés à l'intérieur. Dimensions : 30^{mill} sur 20.

Pré de la Close. — Peu commune.

Je consacre cette espèce à la mémoire d'un excellent ami et bon collègue, le docteur Lepeltier, conchyliologiste instruit, qui m'a enrichi de nombreuses coquilles et fait profiter longtemps des conseils de son expérience.

31. Crassatella tenuistriata ? *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 38, pl. 5, fig. 13, 14.

Une seule valve gauche, très petite et trop fruste pour être déterminée avec certitude.

Pré de la Close, près Campbon.

32. Crassatella trigonata, *Lamk.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 36, pl. 3, fig. 4, 5.

Les dimensions relatives sont cependant assez variables,

Digitized by Google

et je constate quelques caractères que Deshayes n'indique pas. Ainsi, la lunule et le corselet, étroits, allongés, subconcaves, nettement limités par une côte aiguë, sont plus ou moins striés dans la longueur, par le prolongement des stries superficielles qui simulent souvent, sur la côte, des tubercules obtus, en s'y reployant et y changeant de direction. Le bord cardinal, dont les dents sont striées latéralement, est très sinueux et se relève à son extrémité antérieure, de manière à simuler souvent une dent latérale triangulaire plus ou moins surbaissée.

Pré de la Close. — Assez commune.

33. Cardita nodosa, *nov. sp.*

La forme générale est celle de *C. imbricata,* (Lamk.) Desh.; mais notre espèce est beaucoup plus haute ou moins large, subtriangulaire, oblique. La surface cardinale et le crochet forment le tiers de la hauteur. Le crochet est haut, tout à fait oblique et couché en avant. De ce crochet portent dix-huit côtes rayonnantes courbes, à convexité postérieure, écartées, saillantes, qui sont coupées par des stries transverses d'accroissement, imbriquées dans les intervalles des côtes, surtout au bord ventral, et marquant par leur croisement, sur les côtes latérales, des nodules obtus, très saillants. Le test est épais.

Bois-Gouët : une seule valve gauche mesurant 20^{mill} sur 17.

34. Cardita Davidsoni, *Desh.*

Desh., A. s. v,. t. I, p. 764, pl. 60, fig. 10-12.

Le nombre, la division latérale et la crénelure des côtes conviennent parfaitement à cette espèce ; seulement, ces côtes ne sont pas dilatées au sommet, mais coupées carré-

Digitized by Google

ment pour celles du milieu et obliquement pour celles des côtés. Les intervalles des côtes sont ridés transversalement par des stries légèrement granuleuses. La dent uniquede la valve droite est tronquée brusquement en avant, et la dent postérieure de la valve gauche est striée en-dessous.

Très commune et en parfait état au Bois-Gouët ; bien moins abondante à la Close.

35. Cardita divergens, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 764, pl. 60, fig. 13, 14, pl. 61, fig. 9-11.

De 20 à 22 côtes longitudinales, étroites, et non bordées sur les côtés comme dans *C. Davidsoni,* Desh.

Une seule très petite valve à la Close ; un peu moins rare et plus grande au Bois-Gouët.

36. Cardita propinqua, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 766, pl. 60, fig. 15-17.

Plus orbiculaire et moins inéquilatérale que l'échantillon figuré par Deshayes. Diffère surtout par la dent cardinale antérieure de la valve gauche qui est triangulaire et coupée verticalement, et non inclinée en arrière. Les 26 côtes longitudinales rayonnantes sont recouvertes d'écailles transverses, usées sur les côtés médianes.

La Close : une seule valve gauche.

37. Cardita calcitrapoides, (*Lamk.*) *D'Orb.*

Variété A., Desh., C. f. par., p. 158.

Pourrait bien constituer une espèce, car la coquille est notablement plus inéquilatérale, plus renflée et plus étroite ;

Digitized by Google

les côtes, au nombre de 22, et dont une ou deux postérieures sont armées d'aiguillons, sont toutes recouvertes d'écailles élargies, subimbriquées, analogues à celles de *C. Davidsoni ;* les crénelures du bord sont en gouttière et bien plus saillantes en général que dans le type. Il y a cependant des intermédiaires.

Très commune à la Close.

38. Cardita ornata ? *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 772, pl. 61, fig. 16-20.

Taille et forme répondant à la description ; lunule lisse et renflée aussi au milieu ; mais 28 côtes longitudinales et non de 36 à 39.

Le Bois-Gouët : une seule valve.

39. Cardita onerata ? *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 773, pl. 61, fig. 21-24.

Tous les caractères se retrouvent, sauf celui de la lunule, qui est très enfoncée, renflée en son milieu et fortement ridée au lieu d'être lisse.

Une seule petite valve de la Close et une autre du Bois-Gouët.

40. Cardita Caumontiensis, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 774, pl. 61, fig. 6-8.

Cependant, je ne compte, sur la valve gauche, que 26 côtes rayonnantes, au lieu de 32 à 34 qu'indique Deshayes sur les 3 valves droites qu'il connaissait. Les tubercules

Digitized by Google

qui recouvrent les côtes sont disposés obliquement et comme aplatis au sommet, peut-être par usure.

Pré de la Close : une seule valve gauche mesurant 10mill de haut sur 9 de large.

41. Cypricardia Campbonensis, *nov. sp.*

Sa forme est celle d'une modiole, comme dans *C. pulchra,* Desh., mais la surface est dépourvue de stries longitudinales, bien que, sous certaines incidences, on les devine dans l'épaisseur du test. Les stries d'accroissement, irrégulières, sont en général obsolètes, mais quelques-unes forment pli ou ride. Les valves, convexes, sont rendues bossues par deux angles obtus qui, partant du crochet, limitent la lunule et le corselet et comprennent entre eux une dépression allant jusqu'au bord ventral, qu'elle rend souvent sinueux en son milieu.

La surface pourrait faire confondre cette espèce avec *C. silicula,* Desh., mais les deux dents cardinales de la valve droite sont très inégales, la postérieure étant de beaucoup plus longue, et il y a en outre à l'extrémité postérieure de la nymphe, très allongée, une dent triangulaire bien apparente.

La forme de la coquille est d'ailleurs assez variable, et il y a, sous ce rapport, tous les intermédiaires entre les deux espèces comparées.

Sables de la Close, en Campbon. — Peu commune.

42. Lucina pulchella, *Agass.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 629.

L. divaricata. Desh. (*ex parte*), C. f. par., t. I, p. 105, pl. 14, fig. 8, 9.

Cependant la ligne de partage des stries superficielles

Digitized by Google

aboutit plus près du milieu que du tiers antérieur du bord ventral.

Bois-Gouët : Une seule valve un peu endommagée, de 21^{mill} sur 19.

43. Lucina discors, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 630, pl. 47, fig. 25-27.

La ligne de partage des stries superficielles aboutit bien au tiers antérieur du bord ventral, mais la lunule paraît plus excavée, par suite du relèvement de son bord inférieur.

Bois-Gouët : deux valves gauches mesurant 8^{mill} sur 7.

44. Lucina Menardi, *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 94, pl. 16, fig. 13, 14.

Offre à l'intérieur des petits points saillants obtus, assez nombreux.

Bois-Gouët : Une seule valve droite mesurant 38^{mill} sur 37.

45. Lucina axinoïdes, *nov. sp.*

Forme subtrigone ; crochets saillants, pointus, recourbés en avant. Au-dessous, lunule grande, ovale, ridée, très enfoncée, limitée par un double angle, comme dans le genre *Axinus,* de Sowerby. En arrière, écusson allongé, bordé par un pli subaigu et entouré, comme dans le même genre, d'un corselet allongé, limité par un pli obtus. Mais la charnière présente, comme dans la section de *L. Heberti,* deux dents cardinales, sans dents latérales. La

Digitized by Google

coquille est inéquilatérale, le côté antérieur étant un peu plus long ; le côté postérieur, à contours anguleux, est tronqué carrément. La hauteur (11^{mill}) est à peu près égale à la largeur, mais paraît plus grande, à cause de la saillie des crochets. Des sillons transverses, écartés, irréguliers, obtus, très saillants, surtout vers les crochets, recouvrent la surface.

Bois-Gouët. — Peu commune.

46. Lucina Saxorum, *Lamk.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 100, pl. 15, fig. 5, 6.

Sables du Bois-Gouët. — Assez commune.

47. Lucina scalaris, *Defr.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 96, pl. 15, fig. 7, 8.

Sables du Bois-Gouët. — Assez commune.

48. Lucina Geslini, *nov. sp.*

La forme générale, les crochets et l'impression musculaire postérieure rapprochent cette espèce de *L. Hornesi,* Desh., mais l'impression musculaire antérieure est longue, étroite, rapprochée du bord palléal, auquel sa partie inférieure est parallèle, comme dans *L. Hosdenacensis,* Desh. La valve gauche présente deux dents cardinales inégales, divergentes ; la dent latérale postérieure est réduite à un point placé à l'extrémité d'une nymphe assez large, concave, sillonnée, cachée sous le bord du corselet. La lunule, petite, ovale, *striée,* limitée nettement par un angle assez aigu, est renfermée dans une seconde, plus grande, bien arrêtée. Au-dessous du bord relevé de la petite lunule, se

Digitized by Google

trouve la dent antérieure, *très grosse,* saillante bien qu'empâtée, comme tout le bord cardinal, par une callosité calcaire, qui tend à recouvrir aussi l'intérieur de la valve et à combler les stries d'accroissement à l'extérieur. Le pli qui marque à l'intérieur la limite, très vague à l'extérieur, du corselet, est, malgré cet empâtement, visible comme dans *L. Hermonvillensis,* Desh., et *L. Hornesi,* Desh. Les stries concentriques de la surface extérieure sont, comme dans cette dernière espèce, coupées par de fins sillons longitudinaux, visibles dans les interstices, et le bord inférieur est aussi très finement crénelé.

Le mélange des caractères me paraît nécessiter une révision de toutes les Lucines de cette section, dont le nombre se trouvera probablement réduit par la comparaison attentive de types bien authentiques.

Le pré de la Close : une seule valve gauche, mesurant 25^{mill} sur 24.

Je me fais un devoir de reconnaissance de consacrer cette espèce à la mémoire de M. le baron Bertrand-Geslin, bienfaiteur de notre Muséum, fondateur du cours de géologie, dont les encouragements m'ont fait persévérer dans la voie que je m'étais tracée.

49. Lucina concreta? *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 668, pl. 43, fig. 23-26.

Cependant, le dépôt calleux, interne, est bien peu épais; les dents cardinales de la valve gauche, au nombre de deux, ne sont pas très petites. La surface extérieure est ondulée par des angles obtus dont l'un descend du crochet vers le milieu de la base, entre ceux qui limitent les lunules et le corselet. La lunule est double; l'intérieure petite,

Digitized by Google

lancéolée, ridée en long, est limitée par un angle net, tandis que l'extérieure est vaguement indiquée par un angle obtus.

Bois-Gouët. — Rare.

50. Lucina profunda, *nov. sp.*

Coquille assez convexe ou profonde, sous les crochets, surface extérieure polie, à stries d'accroissement irrégulières, un peu squammeuses, obsolètes; linéoles rectilignes, rayonnantes, partant du sommet et visibles seulement avec une forte loupe. Le crochet est petit, oblique en avant, sur une lunule profonde, ovale, lancéolée, ridée longitudinalement, enfermée par un angle aigu dans une plus grande, que limite un angle obtus. En arrière, un grand corselet, que limite un angle obtus, renferme un écusson superficiel à peine indiqué par une légère ondulation. Le bord supérieur de la coquille, déclive en arrière, est relevé en avant par l'angle de séparation des deux lunules; le bord postérieur est tronqué carrément, et le bord antérieur est rendu anguleux par le pli qui limite la lunule externe; le bord ventral, presque droit, présente au milieu un léger angle rentrant, déterminé par un pli médian longitudinal, ce qui porte à cinq, en y comprenant ceux qui limitent les lunules et le corselet, le nombre des plissements obtus qui rendent la surface onduleuse. La charnière, étroite, présente deux dents divergentes très inégales, la postérieure assez longue, parallèle à la nymphe, l'antérieure très petite, bifide, figurant deux points saillants rapprochés.

Le Bois-Gouët : une seule valve gauche, mesurant 16^{mill} sur 12.

Digitized by Google

51. Lucina Bourgaulti, *nov. sp.*

La forme générale est celle de *L. sublobata,* Desh., mais la lunule, concave, limitée par un pli obtus, est striée, comme, au reste, dans *L. concreta,* Desh., bien que l'auteur de cette dernière espèce ne le dise point. La charnière est pourvue d'une seule petite dent cardinale, mais bifide, à la valve droite, et la valve gauche a deux petites dents inégales, dont la postérieure, plus grande, est bifide; la dent latérale postérieure est obsolète, et l'antérieure, bien visible, est placée sous la saillie redressée du bord lunulaire. Le corselet est grand, sensiblement sinueux, bien séparé par un angle très obtus. La surface extérieure est marquée de stries d'accroissement inégales, lamelleuses, rarement obsolètes, entre lesquelles sont placées, comme dans *L. concreta,* des stries serrées, très fines, visibles seulement à la loupe.

Les caractères de la charnière, de la lunule et de la surface sont plus ou moins masqués, dans quelques échantillons, par un empâtement calcaire, et ils ressemblent alors complètement à *L. concreta.* Il me paraît donc difficile de conserver cette dernière espèce, basée sur un accident qu'elle n'est pas la seule à présenter à des degrés différents.

Pré de la Close. — Assez commune. Ne dépasse pas 16^{mill} sur 14.

Je dédie notre espèce à la mémoire d'un vieil ami, M. L. Bourgault-Ducoudray, naturaliste instruit et zélé, qui m'a plus d'une fois prodigué ses encouragements, et enrichi de ses collections.

Digitized by Google

52. Psammobia sub Caillati, *nov. sp.*

La forme, les dimensions et la plupart des caractères sont ceux de *P. Caillati,* Desh. Il y a, comme dans celle-ci, deux dents inégales sur l'une et l'autre valve, mais la dent du côté postérieur, qui est aussi le plus court, est visiblement bifide, quoique moins profondément que dans *P. donacilla,* Desh., qui n'a, d'ailleurs, deux dents cardinales qu'à l'une des valves. Cette espèce atteint 34^{mill} sur 18.

Bois-Gouët. — Peu commune.

53. Psammobia subeffusa, *nov. sp.*

Cette espèce est un peu plus haute, ou moins longue que *P. effusa,* Desh. Le côté postérieur est un peu plus long que l'antérieur et aussi un peu plus large, ce qui rend les deux bords, dorsal et ventral, un peu obliques et non parallèles, comme dans *P. effusa.* Le sinus palléal, moins large, subanguleux au fond et non arrondi, n'est pas rétréci à l'entrée, ce qui rend ses deux bords opposés parallèles. En arrière, un écusson superficiel, étroit, allongé, ridé par les stries d'accroissement de la surface, est limité par un sillon très peu profond.

Bois-Gouët : une seule valve droite mesurant 39^{mill} sur 20.

54. Psammobia arctata, *nov. sp.*

Crochets recourbés vers le côté postérieur, comme dans *P. appendiculata,* Desh., mais la coquille est beaucoup plus étroite et plus allongée, et bien plus inéquilatérale, le côté postérieur n'ayant que le tiers de la largeur totale. Le sinus palléal est bien moins profond, et ne dépasse pas

Digitized by Google

la moitié de la largeur de la valve. Le bord cardinal est très étroit et présente deux dents divergentes à la valve droite. Derrière le crochet, le bord dorsal présente une nymphe allongée, saillante, longuement sinueuse en dents de scie. La coquille est mince, polie et les stries d'accroissement sont obsolètes.

Bois-Gouët : une seule valve droite mesurant 19^{mill} sur 9.

55. Cardium proximum, *nov. sp.*

Espèce très voisine de *C. porulosum,* Lamk., par le développement et la disposition des nymphes relevées et saillantes des deux côtés du crochet, par la dent cardinale saillante et crochue et la disposition des dents latérales. Mais les côtes rayonnantes sont au nombre de 70, et celles des côtés, surtout du côté postérieur, présentent seules la lamelle longitudinale saillante, inégalement denticulée, et encore cette lamelle, au lieu d'être placée au sommet de la côte, y est accolée latéralement, comme dans *C. hybridum,* Desh. Les nombreuses côtes du milieu de la surface sont simplement lisses, obtuses ou aplaties ; celles du côté antérieur présentent seules souvent des granulations transverses. La forme générale est celle de *C. obliquum,* Lamk.; un angle obtus, décurrent sur le crochet, limite de même le côté postérieur dont le bord est seul découpé de profondes crénelures analogues à celles que présente tout le pourtour des valves de *C. porulosum.* Cette coquille atteint et dépasse 29^{mill} sur 26.

Pré de de la Close. — Assez commune, mais souvent brisée.

Digitized by Google

56. Cardium gratum, *Defr.*

Desh., C. f. par. t. I, p. 165, pl. 28, fig. 3-5.

Une seule valve très petite (10^{mill} sur 10), mais cependant bien caractérisée.

Pré de la Close.

57. Cardium subgratum, *nov. sp.*

Espèce très voisine de *C. gratum,* Desh., mais les côtes sont plus arrondies et les lames intercalaires, à peine indiquées. Les contours sont plus anguleux, le bord cardinal plus rectiligne et les crochets moins hauts et moins saillants. Peut-être n'est-ce qu'une variété très accentuée.

Bois-Gouët. — Commune. Atteint 25^{mill} sur 22.

58. Cardium sub Passyi, *nov. sp.*

Espèce tout à fait semblable de forme à *C. granulosum,* Lamk., et comme certaines variétés de celle-ci, manquant de granulations sur les côtes médianes. Mais les ponctuations intercostales ressemblent tout à fait à celles de *C. Passyi,* Desh., et la charnière est la même ; seulement, il y en a de 42 à 46 côtes plates, presque concaves, au lieu de 40 ; et les granulations des côtes latérales sont subtriangulaires, pointues, reployées à l'extrémité, comme dans *C. asperulum,* Lamk. Enfin, le bord lunulaire relevé et renversé sous le crochet présente bien la callosité caractéristique de *C. Passyi,* qui n'en est peut-être qu'un plus jeune âge.

Une seule petite valve à la Close, et deux au Bois-Gouët, dont l'une atteint 29^{mill}.

Digitized by Google

59. Cardium verrucosum, *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 173, pl. 29, fig. 7, 8.

Une seule valve, au Bois-Gouët.

60. Cardium obliquum, *Lamk.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 171, pl. 30, fig. 7, 8, 11, 12.

Petite variété (7^{mill} sur 6), dont le bord ventral, oblique et descendant en arrière, rencontre le bord postérieur en faisant avec lui un angle subaigu. Les côtes sont d'ailleurs en grande partie dépourvues d'écailles, sauf quelques-unes, du côté antérieur, qui présentent des nodosités transverses, inégales, obtuses.

Pré de la Close. — Peu commune.

61. Cardium subfraterculus, *nov. sp.*

Espèce intermédiaire entre *C. Hornesi,* Desh., et *C. fraterculus,* Desh. Le côté postérieur, nettement limité par un angle vif, présente des stries tuberculeuses comme la première espèce comparée et moins nombreuses que dans la seconde; mais le reste de la surface est lisse comme dans cette dernière. Le bord postérieur est d'ailleurs coupé carrément et plutôt un peu creusé au milieu.

Bois-Gouët. — Une seule valve mesurant 25^{mill} sur 24.

62. Cardium Saffreense, *nov. sp.*

Cette espèce diffère de *C. cymbulare,* Lamk., dont la forme est voisine et la charnière semblable, en ce que le côté postérieur du bord dorsal, coupé carrément, fait un

Digitized by Google

angle presque droit avec le bord postérieur de la valve. Les côtes, bien marquées, sont couvertes, du côté postérieur, de granulations mousses produites par le croisement de stries d'accroissement sublamelleuses, bien visibles de ce côté.

Bois-Gouët, près Saffré. — Une seule valve mesurant 15mill de largeur sur 34 de hauteur.

63. Nucula securicula, *nov. sp.*

La surface est striée comme dans *N. Bronnii,* Desh., mais bien moins convexe. Les crochets sont inclinés en arrière; le corselet, situé au-dessous, est assez profond et limité par un pli obtus. Ce creusement du côté postérieur, qui est le plus court, et la courbure arrondie du bord ventral, donnent à la valve la forme en hache. Le cuilleron interne du ligament est grand; les dents latérales postérieures sont presque égales en largeur jusqu'au cuilleron, les dernières sont courbées en demi cercle; les antérieures sont nombreuses, à peu près droites, et diminuent progressivement de largeur vers le cuilleron. Le bord ventral est régulièrement et très élégamment strié en dedans, et les dentelures sont visibles en dehors dans la partie inférieure.

Bois-Gouët : une seule valve gauche mesurant 11mill sur 8.

64. Trigonocœlia deltoidea, (*Lamk.*) *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 237, pl. 36, fig. 22-25.

La coquille est un peu plus triangulaire et étroite que le type, et les stries longitudinales existent seulement sur le côté postérieur, où elles sont extrêmement marquées.

Pré de la Close. — Rare.

Digitized by Google

65. Limopsis lentiformis, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 843, pl. 72, fig. 10-12.

Cependant, le bord supérieur est généralement droit et la coquille suborbiculaire, un peu oblique, est moins haute que le type.

Pré de la Close. — Peu commune.

66. Limopsis æqualis, *nov. sp.*

Le bord supérieur est droit, les côtés presque parallèles, le bord ventral demi circulaire, d'où résulte une forme subquadrangulaire. La coquille est aussi haute que large (8^{mill} sur 8). La charnière est divisée en deux parties égales par la cavité triangulaire du ligament interne et compte six dents de chaque côté. Le bord des valves est simple et aplati. L'état fruste de la surface ne permet de constater que les stries planes d'accroissement et seulement des indices de stries longitudinales rayonnantes.

Pré de la Close : une seule valve.

67. Limopsis subalter, *nov. sp.*

La charnière a quatre dents, comme *L. alter,* Desh., mais elle est divisée par la fossette triangulaire en deux parties presque égales et le bord des valves est lisse et aplati.

Pré de la Close. — Rare.

Les trois espèces de la Close ne me paraîtraient devoir en former qu'une seule qu'on pourrait appeler *L. variabilis.*

Digitized by Google

68. Pectunculus fimbriatus, *nov. sp.*

Le bord dorsal est, dans les jeunes individus, droit ou même relevé aux extrémités, comme dans *P. pulvinatus,* Lamk., tandis que dans les vieux, il s'arrondit par suite de l'accroissement de la surface ligamentaire. La charnière a le bord supérieur droit et le bord inférieur également recourbé aux deux extrémités; tandis que le milieu est mutique, les dents sont assez nombreuses de chaque côté, bien que ne descendant pas jusqu'au niveau des impressions musculaires, et les plus grosses sont striées latéralement; ces dents laissent généralement au-dessous d'elles une surface lisse plus ou moins large. La surface ligamentaire est assez étroite et s'incline légèrement en arrière. L'ornementation de la surface est analogue à celle de *P. dispar,* Desh., mais le bord inférieur des stries transverses d'accroissement est fimbrié perpendiculairement à leur direction, surtout au côté antérieur, par la saillie des crénelures du bord annuel. Ces crénelures, d'abord assez courtes, arrondies en dedans à l'extrémité, sont creusées en gouttière, tandis qu'elles sont planes dans *P. pulvinatus;* elles remontent, des deux côtés du bord ventral, jusqu'à la hauteur de la charnière.

Cette espèce assez polymorphe, très commune à la Close, ne l'est pas moins au Bois-Gouët, où les exemplaires sont généralement de plus grande taille.

69. Arca parallelogramma, *nov. sp.*

Forme générale et dimensions relatives analogues à celles de *A. Sandbergeri,* Desh., ainsi que l'ornementation de la surface. Mais les bords latéraux, très obliques

Digitized by Google

par rapport aux deux autres, sont, comme ceux-ci, presque exactement parallèles entre eux, d'où la forme d'un parallélogramme étroit et allongé que présente le contour intérieur des valves. La coquille est aussi moins épaisse ; la surface ligamentaire très large, rhomboïdale (les valves étant réunies), n'offre pas les stries en chevrons, mais présente au-dessous des crochets un espace triangulaire oblique circonscrit par des stries et coloré en brun comme par des restes du point d'attache du ligament. Le bord cardinal, rectiligne, est aussi plus étroit que dans *A. Sandbergeri,* et quelquefois mutique dans un court intervalle au-dessous des crochets ; ceux-ci sont aussi bien plus reportés en avant, de telle sorte que le côté antérieur de la coquille n'a que le quart à peine et non le tiers de la largeur totale. Ce dernier caractère rapprocherait notre espèce de *A. biangula,* Lamk., et surtout de *A. hyantula,* Desh., mais elle est bien plus étroite que l'une et l'autre et ses côtés latéraux plus obliques ; d'ailleurs, son bord cardinal très mince, et sa surface ligamentaire *plane,* non striée en chevron, mais marquée d'un point d'attache angulaire sous les crochets, la distinguent suffisamment. Elle ne dépasse pas 29^{mill} de largeur sur 8 de hauteur.

Sables du Bois-Gouët. — Peu commune.

70. Arca subminuata, *nov. sp.*

Très voisine de *A. minuata,* Desh., mais le bord antérieur forme avec le bord dorsal un angle de plus de 90° et non un angle aigu ; le bord ventral est droit et plus court que le bord dorsal ; le côté postérieur, limité par un angle très net décurrent sur le crocret, est occupé par cinq sillons convexes, écailleux, au lieu de quatre. Ces

Digitized by Google

sillons partent du crochet qui est sensiblement plus reporté en avant que dans l'espèce comparée. La surface ligamentaire présente, au-dessous des crochets, un intervalle angulaire limité par deux stries et offrant encore, comme une partie de la surface qui l'entoure, une coloration brunâtre due à des restes du ligament.

Sables du Bois-Gouët : une seule valve mesurant 17^{mill} sur 10.

71. Arca mixta, *nov. sp.*

La forme générale est celle de *A. disjuncta,* Desh., avec plus ou moins de largeur. Les crochets, légèrement obliques, sont partagés par une dépression très obtuse qui aboutit, en s'élargissant, à une sinuosité du milieu du bord ventral. La surface ligamentaire assez étroite, subtrapézoïdale, présente une légère dépression triangulaire, oblique, au-dessous des crochets ; le bord cardinal, étroit, rectiligne, est mutique en ce point, comme dans *A. textilis*, Desh.; à partir de là, il y a cinq ou six dents en avant et, en arrière, un grand nombre, d'abord verticales puis obliques. La surface extérieure est parcourue par des côtes longitudinales, alternativement plus petites et plus grosses, comme dans *A. cylindracea,* Desh. Le côté postérieur est limité par un angle obtus, décurrent sur le crochet, et de plus, divisé longitudinalement, comme dans *A. disjuncta,* Desh., par une dépression à peine sensible extérieurement, mais qui se traduit à l'intérieur des valves par un très court bourrelet, situé au bord postérieur, immédiatement au-dessous de l'impression musculaire postérieure, et paraissant faire suite à la saillie inférieure de cette impression, comme dans *A. margaritula,* Desh. Les deux valves sont inégales, et dans l'intérieur de la valve gauche on voit,

Digitized by Google

parallèlement au bord ventral, comme dans *A. dispar,* Desh., une ligne souvent ponctuée en avant, indiquant le contact de la valve droite ; les bords de celle-ci sont d'ailleurs lisses, tandis que ceux de la valve gauche sont le plus souvent légèrement crénelés. Les ornements superficiels de la valve droite sont les mêmes que ceux de la valve gauche, mais plus effacés et les stries intercalées entre les côtes rayonnantes y sont peu visibles.

Pré de la Close. — Commune. Ne dépasse pas 10^{mill} sur 6.

72. Arca praerudis, *nov. sp.*

Cette grande et belle espèce, d'ailleurs très polymorphe, est intermédiaire entre *A. rudis.* Desh. et *A. Morieri,* Desh. La charnière et la surface ligamentaire la rapprochent plus souvent de la première, mais sont quelquefois analogues à celles de la seconde. La surface extérieure ressemble davantage à celle de cette dernière espèce ; les côtes longitudinales plus fines que dans *A. rudis,* et inégales, sont presque toutes bifides ou même multifides, à partir de hauteurs différentes ; elles sont traversées par de nombreuses stries concentriques, inégales, lamelleuses, saillantes, subimbriquées, ondulées et comme gauffrées sur leurs bords. Le côté postérieur est limité par une grosse côte écailleuse comprenant entre elle et le bord de la valve, 4 ou 5 côtes longitudinales, plus petites, rendues écailleuses aussi par le passage des stries transversales. Les bords des valves sont généralement, mais très inégalement crénelés. Enfin, les plus grosses dents cardinales sont fortement striées latéralement.

Cette espèce, très commune et souvent de très grande taille (60^{mill} sur 38) au Bois-Gouët, est beaucoup plus rare et plus petite à la Close.

Digitized by Google

73. Arca subbarbatula, *nov. sp.*

Espèce très voisine de *A. barbatula,* Lamk., bien que souvent plus grande (35^{mill} sur 17), et présentant même quelquefois, comme celle-ci, un petit intervalle mutique au bord cardinal, au-dessous des crochets. Mais la plupart des côtes longitudinales sont bifides, à partir de hauteurs différentes; elles sont coupées par des stries transverses qui les rendent granuleuses et qui marquent dans leurs intervalles, surtout du côté postérieur, des fentes en boutonnières. De plus, quelques-uns des sillons de la surface ligamentaire passent visiblement du côté antérieur des crochets; on peut même dire que la plupart y passent, mais sont comblés par une incrustation calcaire qui rend la surface plus ou moins complètement lisse de ce côté. Les plus grosses dents cardinales sont striées latéralement, comme au reste dans *A. barbatula,* bien que Deshayes ne l'indique pas. Cette espèce se rapproche bien aussi de *A. condita,* Desh., pour la charnière et surtout pour la surface, mais elle est notablement plus longue et plus étroite. Il serait peut-être plus rationnel, en résumé, les caractères étant assez variables, de fondre les trois espèces en une seule.

Pré de la Close et Bois-Gouët. — Assez commune.

74. — Arca amygdaloïdes. *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 882, pl. 66, fig. 9-11.

Les crochets étant plus rapprochés en avant, la coquille est par suite plus inéquilatérale.

Bois-Gouët. — Rare.

75. Arca proxima, *nov. sp.*

Très voisine de *A. angusta,* Lamk. quant à la forme,

Digitized by Google

à la surface cardinale et à l'ornementation superficielle, mais présente, comme souvent *A. barbatula,* une courte interruption dans la série des dents cardinales, au-dessous du crochet. Il resterait à vérifier sur de plus nombreux exemplaires, si ce caractère est plus constant que dans *A. barbatula;* ce serait autrement, comme celle-ci, une espèce à fusionner.

Pré de la Close. — Rare. Ne dépasse pas 20^{mill} sur 8.

76. Arca granulosa. *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 208, pl. 32, fig. 17, 18.

Les dimensions relatives de cette coquille sont très variables. Généralement, le bord cardinal diminue subitement d'épaisseur au-dessous des crochets et présente alors un espace mutique en cet endroit. Ce caractère m'avait déterminé d'abord à distinguer un *A. subgranulosa,* mais sur quelques exemplaires, l'intervalle mutique se rétrécit tellement, qu'il n'est plus appréciable que par le changement de direction des dents cardinales.

Pré de la Close. — Peu commune.

77. Arca subobliquaria, *nov. sp.*

La forme, la surface ligamentaire, les crochets, le bord cardinal, dont les plus grosses dents sont striées latéralement, rapprochent cette espèce de *A. obliquaria,* Desh. Mais les stries rayonnantes longitudinales alternent constamment de grosseur, surtout vers le milieu de la surface; du côté postérieur, elles sont souvent soudées vers le bord de façon à paraître bifides ou trifides.

Assez commune au Bois-Gouët et très rare à la Close.

Digitized by Google

78. Arca Marceauxiana. *Desh.*

Desh., A. s. v., t. I, p. 897, pl. 67, fig. 3-5.

Deshayes n'a pas remarqué que les plus grosses dents postérieures de la charnière sont striées latéralement; quant à celles qui sont placées au-dessous du crochet, elles deviennent souvent si petites, ou sont tellement effacées, qu'elles paraissent absentes, comme dans *A. modioliformis,* Desh. Les côtes rayonnantes ne sont pas non plus toutes égales, et la forme même est assez variable. Est-ce bien une espèce distincte?

Elle est, en tout cas, très commune au Bois-Gouët et beaucoup moins à la Close.

79. Mytitus Rigaulti, *Desh.*

Desh., A. s. v., t. II, p. 29, pl. 74, fig. 23, 24.

Bois-Gouët : une seule valve un peu endommagée, mais bien caractérisée.

80. Chama turgidula, *Lamk.*

Variété B. Desh., A. s. v., t. I, p. 585.

C. substriata, Desh., C. f. par., t. I, p. 250, pl. 38, f. 1-3.

Pré de la Close : une seule valve. A retrouver et à revoir.

81. Ostrea elongata, *Desh.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 348, pl. 49, fig. 3, 4.

L'impression musculaire est conforme à la figure de Deshayes, qui ne s'accorde pas avec le texte. La valve

Digitized by Google

inférieure n'est jamais crénelée, non plus que la supérieure, beaucoup plus rare, en raison sans doute de sa fragilité.

Sables du Bois-Gouët. — Commune.

82. Ostrea subelongata, *nov. sp.*

O. deformis, Cailliaud (*non* Defr., *nec* d'Orb.).

La forme est analogue à celle de *O. elongata*, Desh., quoique généralement plus tourmentée et souvent subcoudée. L'impression musculaire est, comme dans cette espèce, superficielle, grande, allongée en hauteur et rapprochée du bord, ainsi que la représente la planche de Deshayes (Coq. foss. par., t. I, pl. 49, fig. 3, 4), contrairement à son texte (loc. cit., t. I, p. 349) qui la dit petite et seulement subtransverse. Elle se rapproche, sous ce rapport, de *O. angusta*, Desh., mais sa surface n'est nullement plissée longitudinalement. La valve inférieure est sillonnée extérieurement de lames écartées, saillantes à moins d'usure et à bords comme ondulés. Elle est assez profonde surtout en son tiers supérieur. Son crochet, long, étroit et généralement contourné, est creusé dans toute sa longueur ; sa surface, finement striée en travers, présente au milieu une gouttière étroite, peu profonde, triangulaire, qui occupe le tiers de la largeur et est bordée de deux bourrelets à peu près égaux, peu saillants, à bords arrondis, limités en dehors par un léger sillon. La valve supérieure plus petite, sillonnée transversalement de lames plus serrées et moins saillantes, est plane ou plus ou moins gauche suivant les accidents de la valve inférieure. Son crochet, subobtus, est court, triangulaire, finement strié transversalement et présente, au milieu, une très légère saillie correspondant au sillon qu'elle doit remplir. Les bords de cette valve sont toujours finement et régu-

Digitized by Google

lièrement denticulés, au moins dans leur tiers supérieur, et ces crénelures correspondent à celles de la valve inférieure, où elles sont quelquefois plus ou moins masquées par l'empâtement et l'irrégularité des bords. Ce caractère est analogue à celui de *O. hybrida,* Desh., dont le crochet inférieur est d'ailleurs beaucoup plus court et non creusé, la surface plus lisse, et l'impression musculaire subtransverse.

Très commune à la Close, elle est rare et mal caractérisée au Bois-Gouët.

83. Ostrea cymbula, *Lamk.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 367 , pl. 53, fig. 2-4.

Coquille épaisse.

Pré de la Close. — Peu commune.

84. Ostrea flabellula, *Lamk.*

Desh., C. f. par., t. I, p. 366, pl. 63, fig. 5-7.

Coquille mince.

La Close : deux petites valves.

85. Anomia tenuistriata, *Desh.*

Desh., Coq. f. par., t. I, p. 377, pl. 65, fig. 7-10.

Cependant quelques échantillons ne sont pas sensiblement striés, peut-être par suite d'usure, mais il y aurait peut-être lieu aussi de distinguer plusieurs espèces. C'est ainsi que certains exemplaires noirs, très striés, à im-

Digitized by Google

pressions musculaires assez différentes, pourraient être rapportés à *A. primœva,* Desh.; d'autres, très aplatis, à *A. planulata,* Desh., pourtant ils sont légèrement striés ; d'autres, obliques, à *A. rugulosa,* Desh., mais ils sont très minces. C'est enfin une espèce à revoir à loisir.

Pré de la Close. — Très commune.

Lu à la séance de la Société académique de Nantes du 6 juillet 1881.

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR

L'ÉTUDE DES MENTHES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

En présentant ce travail à la Société académique de la Loire-Inférieure, nous n'avons pas la prétention d'apporter à l'étude difficile du genre *Mentha* une contribution importante ; mais, considérant les difficultés que nous avons éprouvées au début de cette étude, nous croyons que les matériaux que nous avons pu réunir seront de quelque utilité aux botanistes de notre région désireux d'étudier les nombreuses variétés, formes, ou hybrides, des Menthes du pays.

Nous nous sommes entouré de toutes les publications que nous avons pu nous procurer sur la matière et c'est avec un sentiment de sincère gratitude que nous indiquerons ici, tout d'abord, les sources auxquelles nous avons pu puiser largement, grâce à la bienveillance que nous ont témoignée plusieurs savants Menthologues.

Digitized by Google

Le travail de M. Pérard (1) nous a rendu quel
vices au début de nos études et sa classification
sur le caractère de l'indumentum intérieur de l
déjà signalé par Wirtgen (3), nous avait d'abor
par ses coupes rigoureuses. Nous avons dû, pl
abandonner ce système qui présente, à notre avis,
vénient grave de séparer des plantes dont les
par ailleurs, ne sauraient être contestées.

L'étude monographique de M. Timbal-Lagrave
consultée par nous avec fruit, et ce botaniste dist
bien voulu répondre, avec le plus gracieux empres
aux demandes de renseignements que nous lu
adressées.

Mais nous ne tardâmes pas à reconnaître que,
pareil dédale, le secours d'échantillons typiques,
authenticité incontestable, était tout à fait indispe

Cette base sérieuse et pratique, nous l'avons
trouvée dans la belle publication de notre savant
liste français, M. Malinvaud (5). Ce botaniste consci
a eu entre les mains, on le sait, des milliers d'échan
signés des auteurs eux-mêmes et les plantes de son
cata rapportées par lui avec un soin scrupuleux à ce
authentiques, présentent ainsi des garanties qu'on
cherait vainement ailleurs.

(1) Essai de classification des Menthes françaises (*Bull. Soc. bot.*
t. XVII, p. 331).

(2) Classification du genre Mentha (*Bull. Soc. d'Emulation de l'*
séance du 28 juillet 1876).

(3) *Flora der Preussich Rheinprovinz*, p. 347-349. 1857.

(4) Essai monographique sur les espèces, variétés et hybrides du
Mentha (*Bull. Soc. bot. de Fr.* 1860).

(5) *Menthæ exsiccatæ præsertim Gallicæ.* (Voir *Bull. Soc. bot. de*
t. XXIV ; Rev. bibl., p. 42.)

Digitized by Google

RÉSUMA

— **Rotundifoliæ**

ection 1. — LEGITIMÆ *Malvd.*

— **Sylvestres** . ection 2. — SPURIÆ *Malvd.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Outre cette précieuse ressource, nous avons reçu de M. Malinvaud les communications et les avis les plus instructifs sur nos plantes, et c'est surtout en nous appuyant sur cette collection indispensable et en utilisant ces communications obligeantes que nous avons pu atteindre les résultats que nous venons exposer aujourd'hui.

Parmi les autres botanistes auxquels nous sommes redevables de renseignements utiles, nous citerons encore :

M. J. Lloyd, notre savant maître :

Communications nombreuses de plantes sèches, observations et localités.

M. E. Gaudefroy, vice-président de la Société botanique de France :

Communication du rarissime ouvrage de Sole « *Menthæ Britannicæ.* »

M. Th. Durand, de Liège :

Renseignements divers et communication de ses intéressants travaux sur le genre *Mentha.*

M. E. Dufour, directeur du Muséum de Nantes, qui nous a permis de parcourir la collection des Menthes de Wirtgen qu'il possède et d'y puiser de curieux renseignements.

M. le Dr Maupon et M. Migault, de Nantes :

Communications de plantes et de localités.

Ces recherches, et l'observation attentive, dans la campagne, des nombreuses formes de Menthes de nos environs, poursuivies pendant six années, nous ont permis de nous faire une opinion sur quelques points controversés.

Nous appellerons, tout d'abord, l'attention des botanistes sur la valeur incontestable du caractère signalé par Wirtgen : la présence ou l'absence de poils à l'intérieur du tube de la corolle.

Sans lui accorder le rôle prépondérant que lui a assigné

Digitized by Google

M. Pérard dans sa classification, nous devons reconnaître, avec M. Malinvaud, qu'il acquiert, dans certains cas, une importance décisive et spécialement dans la détermination des formes considérées comme hybrides.

Nous ne saurions donc trop engager les observateurs à noter, *sur le vivant*, la présence ou l'absence de poils, *à l'intérieur* de la corolle, et même leur abondance ou leur rareté.

Nous croyons que le nombre des espèces véritables est fort restreint dans le genre *Mentha*.

De nombreuses formes gravitent autour de quelques types mieux caractérisés et s'enchaînent les unes aux autres par une innombrable série d'intermédiaires, tandis que beaucoup d'autres, et en particulier le groupe *Sativa*, tout entier, n'offrant qu'une fructification anormale ou nulle, présentent toutes les apparences de l'hybridité.

Nous pensons, toutefois, qu'il serait dangereux de se montrer trop affirmatif sur ces questions d'hybridité et appelons de tous nos vœux des expériences sérieuses, pouvant seules, par la reproduction artificielle des hybrides, porter la lumière sur ce point encore obscur.

Nous nous sommes borné, dans ce travail, à mentionner les plantes que nous avons pu rapporter ou tout au moins rapprocher de types déjà décrits ; quant à déterminer, d'une façon précise, ce qui est espèce, hybride, variété, ou simple forme, nous avons dû laisser ce soin aux botanistes mieux en situation que nous-même d'élucider ces questions par une culture raisonnée et prolongée, nous bornant, pour notre part, à exprimer notre opinion sur les probabilités.

La classification que nous avons adoptée et qui est à peu près celle de M. Malinvaud, permettra, nous l'espérons, de se rendre compte des grandes coupes.

Digitized by Google

Quant à la nomenclature, nous n'avons pas pu nous résigner à maintenir des noms qui consacreraient des erreurs évidentes ou prêteraient à des confusions regrettables; d'un autre côté, dans un genre si surchargé déjà, nous n'avons pas voulu nous permettre de créer encore de nouveaux noms; nous nous sommes donc borné à indiquer celui sous lequel nous avons rangé ces plantes dans notre herbier, à titre provisoire, laissant aux botanistes plus autorisés que nous le soin de leur imposer une épithète définitive.

Dans l'appellation des hybrides, nous avons donné la préférence à un nom unique précédé du signe ×, au moins provisoirement, car nous avouons partager entièrement, à cet égard, l'opinion de M. Malinvaud (1); la nomenclature binaire de Schiede, outre ce qu'elle a de disgracieux, présente, à notre avis, le très grave inconvénient de préjuger le rôle des parents sur lequel on n'a pu émettre, jusqu'ici, que des hypothèses.

Nous désirons que ces faibles matériaux puissent être de quelque utilité aux amateurs d'un genre particulièrement intéressant et largement représenté dans notre région et nous prions, de nouveau, les botanistes qui ont bien voulu nous aider à les recueillir d'agréer l'expression de notre gratitude (2).

Nantes, le 7 décembre 1881.

Em. Gadeceau.

(1) Voir observations relatives à la nomenclature des hybrides, Malinvaud (*Bull. Soc. bot. de Fr.*, t. XXVII, p. 275).

(2) Le présent essai est destiné à être perfectionné par de nouvelles observations, aussi accueillerons-nous toujours, avec reconnaissance, les communications et les critiques qu'on voudra bien nous adresser.

Digitized by Google

Digitized by Google

MENTHA. L. GEN. 291.

SOUS-GENRE I. — SPICATÆ.

SECTION I. — Rotundifoliæ.

M. ROTUNDIFOLIA *L.* spec. 805; *Malinvaud.* Menth. exs. nº 1 !

Loire-Inf. — Bords des chemins, des fossés. C.

— **1. glabrescens.** — *Timbal-Lagrave.* Essai monogr. Menth. pyr. in Bull. Soc. Bot. de Fr., t. VII, p. 258 et in litt. ! ; M. Calamintha. *Timb.-Lag. ad amic. post. Malvd. exs.* nº 5 !

Feuil. minces, à peine bosselées, glabrescentes sur les deux faces, dentées en scie ; fl. blanches ou rosées ; épis grêles, aigus, allongés, à vert. interrompus.

Loire-Inf. — Lieux vagues, fossés. *Couëron* (1862).

— **2. serrata.** — M. rotundif. var. serrata *Perard* ess. classif. Menth. fr. in Bull. Soc. Bot. de Fr., t. XVII, p. 337, ex *Malvd.* exs. nº 4 !

Voisine de la précédente; moins grêle; *feuil. ridées-rugueuses, blanchâtres en dessous, grossièrement incisées-dentées en scie ;* épis allongés, à vertic. inf. écartés.

Loire-Inf. — Bords des fossés. *Le Pallet !* (J. Lloyd.)

Digitized by Google

— **3. maritima.**

Feuil. tout à fait incanes en dessous ; épis courts, agglomérés au sommet de l'axe.

Loire-Inf. — Bords des chemins, des fossés. *Sainte-Marie, près Pornic* (1862).

SECTION II. — **Sylvestres.**

Sous-Section 1. — LEGITIMÆ *Malvd.*

M. SYLVESTRIS *L.* spec. 804.

— *Var.* **pachystachia** *Malvd.* in litt. — M. sylvestris *Lej. ex Malvd.* in litt. ; M. mollissima *Lloyd.* fl. O. p. 238 ! ; M. cœrulescens *Opiz. Malvd.* exs. nº 17 *(proxima).*

Feuil. allongées, lancéolées, aiguës, à base en cœur, presque embrassantes ; *à dents* espacées, aiguës, *très saillantes ; vert clair* et pubescentes *en dessus, incanes en dessous, douces au toucher sur les deux faces ;* épis très compactes ; *vert. inf. à peine écartés ; bractées linéaires-subulées !* étam. longt saillantes ; fructifie ! *Odeur désagréable !*

Loire-Inf. — Talus pierreux de la Loire, à *Clermont,* où il a été découvert par Mme Duchêne.

Vu l'abus qui a été fait des épithètes *candidans* et *mollissima,* nous croyons que ces noms doivent être définitivement abandonnés. (Voyez *Malvd. sur quelques Menthes du Jardin Bot. de Bruxelles, in Bull. Soc. Bot. de Fr.,* t. xxv, p. 141.)

Sous-Section 2. — SPURIÆ *Malvd.*

× ? **M.** . . . . . .

M. sylvestris *L.* ex *Lloyd* fl. O., p. 237 ! et *Borean* fl. C., nº 1917 e spec. auth. col. in hort. Lloydii ! ; [M. sylvestris sect. spuriæ ; cfr. M. Cloetiana *Lej.* (non Opiz) ; ined. in herb. Lejeune] *Malvd.* in litt. !

Digitized by Google

Feuil. elliptiques-lancéolées, aiguës, fortement et inégalement dentées en scie, en cœur à la base, presque embrassantes, d'un *vert-cendré en dessus, ridées-rugueuses et tomenteuses-blanchâtres en dessous; bractées linéaires-lancéolées,* un peu carénées, les inf^res^ lancéolées-subulées; *verticilles écartés, surtout les inférieurs;* étam. long^t^ saillantes; fructifie ! *Odeur agréable.*

Loire-Inf. — Haies, bord des fossés, au voisinage des habitations.

Ancenis! (J. Lloyd) *les Moustiers, Piriac,* etc.

Obs. — Cette pl., par ses feuil. élargies, rugueuses, et par ses bractées linéaires-lancéolées, s'éloigne du *M. sylvestris* de Linné et M. Malinvaud croit pouvoir affirmer que c'est une hybride qui tient beaucoup du *M. rotundifolia;* il nous engage à comparer notre plante avec *M. Cloetiana* Lej. (non Opiz) ined. in herb. Lejeune.

D'un autre côté, la figure du *M. villosa secunda* de Sole (M. Brit. pl. 2) rend bien les feuil. de notre plante, qui sont, comme le dit l'auteur, « deeply surrowed or wrinkled »; notre Mentha croît aussi, comme le sien, autour des « home-closes », mais il a les étam. exsertes et l'épi plus allongé que dans la pl. de Sole.

Dans l'impossibilité d'arriver à une assimilation complète avec un type décrit, n'ayant pas pu nous procurer d'échons authentiques du *M. Cloetiana* Lej., et enfin ne pouvant conserver le nom de *M. sylvestris,* qui crée une confusion fâcheuse, nous rangeons provisoirement cette plante dans notre herbier sous le nom de *M. permixta.*

Sous-Section 3. — VIRIDIFOLIÆ.

M. VIRIDIS *L.* sp. 804.

Loire-Inf. — Fréquemment cultivé.

— **1.** *Var.* **rugosa.**

Tige glabre; *feuil. ovales-elliptiques, larges de* 25 *à* 40 *mill.,* terminées en pointe aiguë; simplement dentées en scie, à dents convergentes, inégales; *ridées-rugueuses,*

Digitized by Google

d'un vert foncé, glabres en dessus, un peu velues en dessous sur les nervures, sessiles ou subsessiles, à base cordiforme; plusieurs épis au sommet de la tige; épis lancéolés à vert. compactes, les inf^rs seuls écartés; fl. blanches; étam. long^t exsertes; *cal. à dents* lancéolées, long^t subulées, *à peine ciliées; bractées lancéolées-linéaires;* paraît fructifier.

Loire-Inf. — Cult. à *Piriac,* et dans les villages voisins : *Toulan, Penhareng,* pour l'assaisonnement des berniques (*Patella vulgaris*), sous le nom de *Menthe aux berniques.*

SECTION III. — **Petiolatæ** *Malvd.*

× ? **M. PIPERITA** *Huds; Smith.*; non *L.; Malvd.* exs. n° 21 ! *Lloyd.* Herborisations 1878-79, p. 10 ! *Wirtg.* herb. m. rh !; M. viridi-aquatica *F. Schultz* ex *Malv.* loc. cit.; M. piperita officinnalis *Sole.* M. brit., pl. 7. ! *Vraie Menthe poivrée.*

Tige émettant de nombreux rameaux florifères terminés par des épis cylindriques, *presque glabre; feuil.* pétiolées, *lancéolées-allongées,* aiguës, fortement dentées en scie, *glabres,* ou munies de quelques poils épars, *vert foncé en dessus, plus pâles en-dessous.*

Epis cylindriques, à vert. inf. très écartés; bractées lancéolées, acuminées; *calice* sillonné, cylindrique, parsemé de points glanduleux brillants, *glabre à la base;* à dents lancéolées, long^t subulées, porrigées, fortem^t ciliées; fl. rougeâtres; étam. incluses. Stérile; *odeur forte, pénétrante.*

Loire-Inf. — AC. cult. *jardins des campagnes, villages, etc.*

Obs. 1. — *M. Langii* Stendel.

J'ai recueilli en 1863 à la Menardais (L.-Inf.), un *M. piperita* à tiges et feuilles poilues, forme due sans doute à une cause accidentelle; resterait

Digitized by Google

à retrouver la forme tout à fait blanchâtre-pubescente que M. Hectot avait rencontrée dans la Loire-Inf. au milieu d'une culture de M. piperita (*herb. Lloyd*) et qui doit être probablement *M. Langii* Steudel.

Obs. 2. — *M. piperita vulgaris* Sole. menth. Brit., pl. 8.

Est un aquatica à tige flexueuse, émettant dans le haut de nombreux rameaux florifères se terminant, ainsi que l'axe primaire, par un capit. ovale-oblong ; étam. incluses.

Obs. 3. — « *M. piperita* Linné. — Linné range son M. piperita dans les » capitatæ après *M. aquatica* et cite la figure de Ray syn. (10 f. 2.) qui » est un M. capitata ; il est probable que sa pl. est un M. aquatica. » Lloyd in litt. !

Obs. 4. — Notre *M. piperita* Huds. ne se rencontre nulle part, à notre connaissance, dans la Loire-Inf. à l'état vraiment spontané ; il est stérile et a dû se propager uniquement par stolons. L'opinion de Schultz citée par M. Malinvaud, d'après laquelle ce Mentha serait une hybride des *M. viridis* et *aquatica*, nous paraît très vraisemblable ; il serait à désirer que cette hypothèse fût vérifiée expérimentalement.

× ? **M. CORDIFOLIA.** *Opiz* (*herb. Lejeune !*) ex *Malvd.* in litt. ! ; M. piperita var. crispa *Koch.* syn. p. 634.

Tige parsemée de poils blancs, articulés, réfléchis ; *feuil. visiblement quoique courtement pétiolées, cordiformes, fortement bullées-rugueuses, ondulées, crispées, laciniées,* parsemées en dessous de points glanduleux brillants ; nervures des feuil. très saillantes à la face inférieure et *parsemées,* ainsi que les pétioles, *de poils blancs, laineux.*

Fl. en épis nombreux, cylindriques, à vert. distincts, les inf. très écartés ; *bractées lancéolées, puis lancéolées-linéaires,* ciliées, l'inf. souvent ovale-lancéolée, laciniée ; *cal. glabre,* parsemé de points glanduleux, tubuleux, fortement strié ; à dents long^t subulées, porrigées, ciliées.

Paraît stérile.

Loire-Inf. — Cult. au *Pé de Sèvre !* (Migault 1878.)

Obs. — Nous partageons absolument l'opinion de M. Malinvaud, qui rattache cette pl. au *M. piperita var. crispa* Koch. syn. p. 634 ; la phrase de ce dernier auteur s'adapte, en effet, parfaitement à notre plante « Spica maxi-

Digitized by Google

» mam similitudinem cum spicis M. piperitæ habent ; » d'ailleurs, la stérilité, la forme des bractées, les dents du cal longt subulées, porrigées, viennent encore confirmer cette opinion ; quant aux caractères des feuil. courtement pétiolées, n'oublions pas la remarque de Koch. *loc. cit.* « Folia crispa plerum- » que latiora fiunt, et petioli, si planta iisdem instructa est, latiores et » simul breviores redduntur. »

✕ ? **M. PUBESCENS.** *Lloyd* fl. O., p. 238 ! *Boreau* fl. C. nº 1920. — M. pubescens *Willd.* « foliis profonde serratis » *Wirtg* (coll. Billot in *herb. Dufour* !!)

Tige couverte de poils mous, dirigés en bas ; *feuil. ovales,* aiguës, *à base élargie* (subcordiforme dans les feuil. supres), assez longuement pétiolées, *pubescentes sur les deux faces, grisâtres en dessous,* et munies sur cette face infre de nombreuses nervures anastomosées, dentées en scie ; *à dents inégales, très saillantes.*

Infl. en long épi cylindrique, à vert. inf. très écartés ; *bractées inf. lancéolées, puis lancéolées-linéraires-subulées ; cal.* tubuleux, *velu-grisâtre;* à dents lancéolées-subulées, longt ciliées ; couvert de glandes jaunes brillantes ; corolle lilas-clair ; étam. incluses ; style longt saillant ; *pl. velue-grisâtre dans toutes ses parties.* Stérile ! *Odeur agréable !*

Loire-Inf.— *Cult. au jardin de M. Lloyd, à Nantes,* d'un pied *provenant du Lion-d'Or* où il n'existe plus.

(*A retrouver ailleurs.*)

Obs. 1. — *M. pubescens* Willd.

Une note signée de Wirtgen et apposée sur l'étiquette du collecteur, M. Letourneux (collection Billot in herb. Dufour !) rapporte ce Mentha (d'abord nommé *M. suavis* Boreau, par M. Lloyd fl. Loire-Inf.) au M. pubescens Willd. avec l'annotation « foliis profonde serratis ; » tandis qu'une 2e annotation apposée par F. Schultz sur la même étiquette (loc. cit.) fait de la même pl. une hybride de M. nemorosa et d'une var. de M. aquatica.

M. pubescens Willd. ex Wirtg. (*forma terrestris*) Malvd. exs. nº 25 diffère à peine de notre plante par les feuil. plus courtement pétiolées et par l'épi moins allongé.

Digitized by Google

Obs. 2. — *M. rotundifolio-hirsuta*. Timb.-Lagr. in Malvd. exs. nº 26. Cette plante citée par M. Timbal-Lagrave comme syn. du M. pubescens Boreau fl. C. nous paraît différer notablement de la nôtre par les feuil. plus courtement pétiolées, plus grossièrement dentées, les épis beaucoup plus courts et l'inflorescence des tiges latérales presque capitée.

Obs. 3. — Nous inclinons à voir dans la pl. du Lion-d'Or une hybride des *M. rotundifolia* et *aquatica*; les bractées lancéolées-linéaires plutôt que linéaires-subulées, les nombreuses anastomoses des nervures à la face infre des feuil. nous semblent trahir l'influence du M. rotundifolia plutôt que celle du M. sylvestris.

><? M. **MAUPONII** *Nob.* — M. rotundifolio-aquatica *Maupon* in herb. !; M. aquatico-rotundifolia *Lloyd.* herborons 1878-79, p. 10 !

Tige velue, *à poils blancs, mous, réfléchis,* émettant de nombreux rameaux florifères terminés par un épi cylindrique.

Feuil. pétiolées, *ovales-allongées,* aiguës, *à face supre ridée en réseau, à nervures anastomosées, mollement pubescentes sur les deux faces,* dentées en scie, *d'un beau vert en dessus, un peu plus pâles en dessous, à base arrondie, non cordiforme.*

Infloresc. en épi cylindrique, *à vert. distincts; les inf. très écartés; bractées lancéolées.*

Cal. tubuleux, fort^t^ strié, *hérissé de poils blancs, à dents* lancéolées-linéaires, *subulées, porrigées, ciliées;* fl. lilas-clair; étam. incluses; style long^t^ saillant. Stérile !

Loire-Inf. — *Pornic* (Maupon — 1878).

(*Au milieu des M. aquatica et rotundifolia.*)

Obs. 1. — *M. rotundifolio-hirsuta*. Timb. Lagr. in Malvd., exs. nº 26. Est voisine de la pl. de Pornic, mais elle a les rameaux plus courts, les feuil. plus fortement hérissées; les épis beaucoup plus courts; l'infloresc. des rameaux latéraux presque capitée; les étam. exsertes.

Obs. 2. — *M. Mauponii* nob.

Cette pl., qui présente, comme toutes celles de la section, les apparences de

Digitized by Google

l'hybridité, nous paraît le résultat d'un croisement entre *M. aquatica* et *M. rotundifolia,* au milieu desquels elle a été découverte par M. le Dr Maupon.

Il nous semble probable qu'il y a, dans ces formes hybrides, d'un semis à l'autre et quelquefois même d'individu à individu, des variations assez notables, l'influence de l'un des parents pouvant prédominer d'une façon variable. On peut, par suite, se demander s'il est bien utile pour la science de distinguer et de nommer toutes ces hybrides. Si le rôle de chacun des facteurs était établi d'une façon certaine, il serait peut-être suffisant de grouper toutes les variations sous une dénomination unique, composée des noms des deux parents, suivant la méthode de Schiede ; mais, il faut bien en convenir, toute cette nomenclature binaire ne repose absolument jusqu'ici que sur des hypothèses, aussi croyons-nous, avec M. Malinvaud, qu'au moins provisoirement, l'imposition d'un nom unique est de nature à jeter moins de confusion dans la nomenclature que la méthode opposée, et dès l'instant où l'on admet l'utilité de nommer les formes hybrides, notre *M. Mauponii* a, logiquement, autant de raison d'être que les trois hybrides précédentes et que les Mentha *subspicata* et autres de la section Sativa.

× ? **M. MAXIMILIANEA.** *Var.* inclusa *F. Schultz* herb. norm. nº 115, in *Malvd.* exs. nº 27 ! ; et in *herb. Dufour !* ; M. aquatico-rotundifolia *Lloyd ;* herbons 1878-1879, p. 10.

Loire-Inf. — Pré marécageux-sablonneux à *La Motte, en Bouguenais.* (J. Lloyd. 1866.)

Cette plante nous a été communiquée sèche par M. Lloyd ; elle nous paraît identique à celle publiée par M. Malvd. sous le nº 27 de son exsicc. (M. Maximilianea.) *Elle diffère de M. Mauponii* surtout *par les feuilles en cœur à la base,* plus velues-hérissées, par le *cal. moins allongé, à dents plus courtes, moins longt subulées ;* l'épi rappelant davantage celui de *M. rotundifolia.*

A retrouver Loire-Inf. et étudier vivante.

Digitized by Google

SOUS-GENRE II. — **CAPITATÆ.**

SECTION. — **Aquaticæ.**

Sous-Section 1. — LITIGIOSÆ.

× ? **M. CITRATA.** *Ehrh.* sec. *Lloyd* ex spec. col. in hort. Bot. Bordeaux! *Boreau* fl. C. 1925.

Tige sillonnée, *glabre ; feuil.* ovales, obtuses, souvent mucronées, à base subcordiforme ou arrondie, inégalement dentées en scie, à dents peu profondes, assez longuement pétiolées, *très glabres.*

Vertic. assez nombreux, les inf. axillaires, pédonculés, les sup^rs rapprochés presque en épi court, obtus; bractées lancéolées-linéaires.

Calice tubuleux, fortement sillonné, *glabre*, parsemé de glandes jaunes brillantes, *à dents* triangulaires-subulées, *non ciliées ; pedic. glabre ;* étam. incluses.

Paraît stérile ; *odeur citronnée, très agréable.*

Loire-Inf. — Cult. *La Birochère, près Pornic.*

— **1.** *Var.* **villosa.** — M. citrata *Ehrh.* var. ; *Lloyd* fl. O. p. 238! ; *Timbal-Lagr.* in litt.!

Cette plante ne *diffère de la précédente,* dont elle a exactement l'odeur, que *par la villosité des tiges, des feuilles, du calice et des pédicelles,* mais elle a, comme celle-ci, le tube int. de la corolle glabre!

Loire-Inf. — Fossés de *Blain* au voisinage d'habitations. (1874.)

Obs. 1. — *M. odorata* Sole. M. Britann., pl. 9., est glabre, à feuil. plus

Digitized by Google

courtt pétiolées que dans notre plante de Blain et la tige est terminée par « a large round head of flowers; the heads are not strictly globular, but are » a little depressed at the tops. » (*Sole. loc. cit.*)

Obs. 2. — Si, comme le dit M. Timbal-Lagrave (Essai monogr.), certaines Menthes, soumises à la culture, perdent bientôt une grande partie de leurs poils, tandis que d'autres, au contraire, glabres à l'état spontané, cultivées, deviennent pubescentes, notre Mentha de Blain pourrait bien être le *M. citrata* Ehrh. à l'état spontané, et cette hypothèse nous paraît d'autant plus vraisemblable que, cultivée au jardin de M. Lloyd à Nantes, cette plante nous semble devenir de moins en moins velue.

Mais qu'est-ce au juste que ce M. citrata Ehrh.,? la stérilité, l'absence de poils à l'int. du tube de la cor., sont des présomptions d'hybridité; Wirtgen donne pour parents au M. citrata Ehrh., qu'il réunit au M. odorata Sole, les *M. rubra* Huds et *aquatica*; cette allégation, fort plausible, serait à vérifier expérimentalement.

Sous-Section 2. — Veræ.

M. AQUATICA *L.* sp. 805.

— **1. pedunculata.** — *Wirtg.* Herb. Menth. rhen., éd. 2, nº 29, ex *Malvd.* exs. nº 36!

Feuil. ovales, aiguës, élargies ou subcordiformes à la base, fortement dentées en scie, à dents aiguës; *glomérules axillaires nombreux, les inf. écartés, pédonculés.*

Loire-Inf. — *C. Port-Domino, près le Pallet.*

Obs. — *M. aquatica forma lutetiana, vulgaris, stam. variis.* Malvd. exs. nº 31! Est à peine distinct de la forme précédente; feuil. glabrescentes, ovales-lancéolées, moins élargies à la base, à dents moins profondes, écartées. — *Loire-Inf. — Marais de la Verrière!*

— **2. Lloydii.** — M. Lloydii *Bor.* fl. C, éd. 3, p. 507! *Lloyd* fl. O, éd. 3, p. 239! *Malvd.* exs. nº 41 !!; M. aquatica var. subspicata *Wirtg.* in *herb. Dufour!*

Plante robuste, dressée, un peu velue; *feuilles* ovales, *aiguës, roides*, à base arrondie ou subcordiforme, dentées en scie; à dents nombreuses, aiguës, plus ou moins saillantes; le plus souvent colorées en lie de vin.

Digitized by Google

Inflorescence composée de 4-5 verticilles, lâches, formant au sommet de l'axe primaire une petite pyramide ; glom. inf. pédonculés.

Cal. tubuleux, rougeâtre, à dents plus longues que larges ; étam. exsertes; tub. int. de la cor. hérissé de poils ! peu nombreux, inégaux, épars; fructifie bien !

Loire-Inf. — *Marais de la Verrière !* (J. Lloyd.)

Obs. — Par une note manuscrite signée F. Schultz in herb. Dufour coll. Billot, cet auteur dit à propos de notre plante ! « Certes ! la pl. de Nantes » n'est qu'une var. du M. aquatica *y* verticillata de Wirtgen. »

La forme publiée par M. Malvd. (exs. nº 43) comme synonyme du M. aquatica var. *y* verticillata F. Schultz et nonull. auct.; M. affinis Bor. fl. C ? ne se rapporte cependant pas à notre plante; elle paraît stérile et offre de nombreux glom. axillaires feuillés avec des pédonc. médiocres ; c'est probabt un aquatico-arvensis (sativa) qui semble se rapprocher de notre Menthe de Pierre-Percée (*hirta* Lloyd, Boreau, non Willd.)

Resterait à comparer le M. Lloydii au M. aquatica var. *y* verticillata de *Wirtgen* lui-même ; mais cette comparaison devient inutile, puisque une autre annotation signée de Wirtgen et apposée sur l'étiquette du collecteur, M. Letourneux rapporte ce M. Lloydii de l'Erdre à son M. *aquatica var. subspicata !* (Herb. Dufour !)

On trouve aux marais de la Verrière plusieurs formes de M. aquatica ayant plus ou moins le port de M. Lloydii :

L'une, à vert. axill. feuillés assez nombreux, espacés, les inf. longt pédonculés ; à pédonc. devenant assez souvent de jeunes rameaux qui atteignent ou dépassent l'axe primaire, celui-ci terminé par un capit. court, arrondi, formé de 1-2 verticilles ; à étam. incluses ou exsertes, se rapproche de la forme *pedunculata* Wirtg.

Une autre forme, à vert. axill. feuillés nuls ou très peu nombreux, à axe primaire terminé par un capitule court et arrondi, ne se distingue de la forme typique du *M. aquatica* que par la rigidité des feuilles, leur couleur lie de vin et un port rappelant celui de M. Lloydii.

En résumé, la présence constante de poils à l'int. du tube de la corolle !, la fructifon normale (¹), les nombreux intermédiaires signalés plus haut sont

(¹) Mentha Lloydii s'est reproduit de graines au jardin de M. Lloyd.

Digitized by Google

autant de raisons qui nous conduisent à considérer le M. Lloydii, non comme une hybride, mais bien comme une var. de M. aquatica se reliant au type en passant par la forme pedunculata de Wirtgen.

— **3. hirsuta.** — *Timb. Lagr.* Ess. mon., p. 16; *Wirtg.* herb. Menth. Rhen. nº 40 (*herb. Dufour.*)

Tige dressée, simple, ou à rameaux courts, n'atteignant pas l'axe primaire; feuill. petites, largement ovales, en cœur à la base; fleurs en tête terminale; glom. axill. peu nombreux ou nuls. *Plante hérissée-grisâtre dans toutes ses parties.*

Loire-Inf. — Prés marécageux. *Lac de Grand-Lieu.*

Obs. — Nous avons pris pour type de notre *var. hirsuta* la pl. du Lac de Grand-Lieu qui se rapporte bien à la description de M. Timbal-Lagrave (loc. cit.), mais cette var. se relie à l'aquatica ordinaire par une innombrable série de formes intermédiaires à feuil. pl. ou moins drapées, grisâtres, ou blanches-laineuses, ou seulement hérissées; ces feuil. sont pl. ou moins élargies ou subcordiformes à la base et varient en dimension; les glom. axill. sont aussi parfois très gros et assez nombreux, etc., etc.

C'est à l'une de ces formes intermédiaires qu'appartient la plante *à odeur de citron* citée fl. de l'Ouest, découverte par M. Lloyd, à Saint-Jean-de-Monts (Vendée), revue par nous à la forêt de Touvois et par M. le Dr Maupon à Pornic. On ne peut réunir ces trois plantes à celle de Blain, car elles fructifient bien et présentent des poils à l'intérieur du tube de la corolle.

A quelle cause attribuer cette curieuse odeur de citron commune aux quatre plantes de Blain, de Saint-Jean-de-Monts, de Touvois et de Pornic?

Ce ne doit pas être à l'habitat, car, à Touvois, les individus à odeur citronnée croissent pêle-mêle avec les individus non citronnés et il n'a pas été possible à M. Lloyd, plus qu'à nous-même, de distinguer là, sur place, les uns des autres, autrement qu'à l'odeur.

Digitized by Google

SOUS-GENRE III. — **VERTICILLATÆ.**

SECTION I. — **Sativæ** (1).

Sous-Section 1. — PSEUDOSTACHYÆ, *Malvd.*

⋊ ? **M.** . . . . . .

M. hirta *Lloyd* fl. O. p. 238 !; *Bor.* fl. C. p. 507 !; *non Willd.*; **M.** hirsuto-arvensis ?

Pl. de taille très variable, quelquefois 50 centimètres et s'élevant dans les buissons jusqu'à 1 mètre et plus, ordin^t très rameuse.

Feuil. pétiolées, ovales-orbiculaires, arrondies à la base, puis subitement rétrécies en pétiole, pubescentes sur les deux faces, fortement dentées en scie, décroissantes jusqu'au sommet de l'axe florifère où elles deviennent presque arrondies, puis se convertissent en bractées (au

(1) Tous nos *sativæ* offrent une fructifon défectueuse ou nulle, tandis que nos *arvenses* ont le cal. gonflé de graines bien conformées (sauf les spuriæ); nous croyons que le groupe sativa tout entier se compose d'hybrides à divers degrés des *M. aquatica* et *arvensis*. Il en résulte que les formes qui le constituent sont variées à l'infini, suivant les combinaisons multiples auxquelles ce croisement peut donner lieu.

La division des *sativæ* en trois sous-sections ne doit pas être considérée comme rigoureuse; elle est destinée à permettre un classement relatif, mais plus d'une forme embarrassante vient souvent déjouer cet essai de classification.

Nous nous bornerons à mentionner celles de ces plantes que nous avons pu identifier ou rapprocher de types déjà décrits.

Digitized by Google

moins sur l'axe primaire et sur les rameaux florifères supér^{rs}).

Vert. axillaires très nombreux, les inf. courtement pédonculés.

Axe primaire, à vert. sup^{rs} rapprochés en épi linéaire-oblong, terminé par un capitule hémisphérique (1).

Cal. tubuleux-campanulé, hérissé, à dents triang^{res}-subulées; pédic. pubescents à poils réfléchis; étam. exsertes; Stérile.

Loire-Inf. — Fossés, buissons. *Pierre-Percée sur Loire!* (J. Lloyd.)

A. capitata. (Reced. ad. M. aquaticam?)

Vert. axill. nuls ou presque nuls; les sup^{rs} réunis au sommet de l'axe en tête oblongue ou arrondie. — *Stérile.* — *Mêmes lieux.*

B. verticillata. (Reced. ad. M. arvensem?)

Vert. axill. nombreux, axe terminé par des feuil. sembl. à celles de la tige ou pl. ou moins bractéiformes. — *Stérile.* — *Mêmes lieux.*

Note. — Je rapporte cette dernière forme aux échons de *M. Varaliensis* Bouteiller (*hirta* teste Bor.) qui m'ont été offerts par M. Malinvaud, bien que ceux-ci présentent des feuil. plutôt subcordiformes à la base qu'arrondies et subitt rétrécies en pétiole.

Obs. 1. — Notre pl. de Pierre-Percée est intermédiaire aux *M. sativa var. capitata* Malvd. exs. 42 et *M. rubro-hirta* Lej. ex Malvd. exs. n° 47. Elle diffère de tous deux par les *vert. sup^{rs} rapprochés en épi linéaire-*

(1) Cette agglomération des vert. au sommet de la tige cause probabt l'avortement des feuil. terminales, lesquelles, plus ou moins bractéiformes, sont souvent très visibles à l'extrémité des rameaux infrs. C'est ainsi que dans cette curieuse plante l'axe primaire et ordt les rameaux florifères suprs se terminent par des fleurs, tandis que les rameaux infrs, à vert. axill. écartés, se terminent souvent par des feuilles.

Digitized by Google

oblong; elle croît au voisinage de M. aquatica var. hirsuta et M. arvensis (tous deux grainant bien alors qu'elle-même est stérile) et nous paraît une hybride de l'un et de l'autre. Les formes *capitata* et *verticillata* semblent revenir à l'un ou l'autre des parents présumés.

On pourrait être tenté de la classer dans le sous-genre capitatæ, mais l'obs^on de M. Malvd., exs. n° 42, peut lui être justement appliquée : « Le » bouquet de folioles qui surmonte ord^t les jeunes tiges avant la floraison, » les nombreux glomérules axill. avec des pédonc. médiocres, la fructif^on » défectueuse ou nulle, sont des caract. de la sect. sativæ. »

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'imposer un nom définitif à cette plante, mais il nous est impossible de conserver le nom de *M. hirta* Willd. qui s'applique à une Menthe du sous-genre spicatæ, sect. petiolatæ (voir Malvd. sur quelques Menthes, etc., Bull. Soc. Bot. de Fr., t. XXV, p. 142.).

Nous rangeons provisoirement cette pl. dans notre herbier sous le nom de *Mentha insidiosa.*

Sous-Section 2. — SUBSPICATÆ.

× ? **M. SUBSPICATA.** *Bor.* fl. C.

— **1. glabrescens.** — M. subspicata *Lloyd* fl. O. Ed. 3, p. 238 !; et *Malvd.*, exs. n° 49.

Loire-Inf. — *Trentemoult.* (J. Lloyd.) *Pierre-Percée sur Loire.*

On trouve aux marais de la Verrière, au voisinage de Mentha Lloydii, une forme presque identique, à rameaux courts, ascendants, long^t dépassés par l'axe primaire rapportée par M. Malvd. au *M. pyramidalis* Strail. Menth. Lieg. et herb. non alior. (Malvd. in litt.)

— **2. hirsuta.** — M. subspicata forma hirsuta fol. ovato-lanceolatis acute serratis, *Malvd.*, exs. n° 44. (*salt. proxima.*)

Loire-Inf. — Prés marécageux. *L'Etier, bords du lac de Grand-Lieu !* (J. Lloyd.)

Parmi les ind. bien caractérisés, on trouve une foule d'intermédiaires, les uns à feuil. flor. presque sembl. à celles de la tige passant au *M. sativa var. latifolia inclusa; fol. basi subcord.* Malvd., exs. n° 55; les autres à feuil.

Digitized by Google

ovales-lancéolées, allongées, vivement dentées, à feuil. flor. décroissantes passent au *M. arguta* Opiz.

— **3. latifolia.** — M. rubro-hirta *Lej.* herb. in *Malvd.*, exs. nº 47.

Feuil. larg^t ovales, presque aussi larges que longues ; à base presque tronquée, parfois rectiligne ou légèrement subcordif.; très vivement dentées.

Loire-Inf. — Fossés des *Moulins de la Rive, près Saint-Aignan.* (*Lac de Grand-Lieu.*) 1879.

La pl. de M. Malvd. ne diffère de la nôtre que par les vert. supr^s rapprochés en tête compacte, aussi la nomme-t-il « *forma compacta verticill. major approximatis,* » ce qui nous fait croire que notre pl. du lac serait le type de Lejeune.

— **4. arguta.** — M. arguta *Opiz* ex *Malvd.* in litt.

Tige ord^t rameuse ; *feuil. roides,* ovales-lancéolées, aiguës, souv^t colorées en lie de vin, un peu velues, quelquefois glabrescentes (*M. urticæfolia* Court. *ex* Malvd. *in litt.*), *profond^t dentées en scie, à dents écartées, très saillantes.*

Loire-Inf. — *Marais de la Verrière ; lac de Grand-Lieu.*

« Parmi les formes du M. sativa récoltées par M. Gadeceau, de Nantes, » dans les marais de l'Erdre, au voisinage du Mentha Lloydii Bor., on » trouve des individus intermédiaires au *M. arguta* Opiz et *urticæfolia* Court.; » les plus glabrescents reproduisent ce dernier, et les plus velus passent » au premier. » (Malvd. Revis. des Menth. de l'herbier Lejeune, p. 31 et in litt.)

« *M. scrophulariæfolia* Lej. (qui est M. rivalis Sole. ex parte) est plus » grand, plus glabre, à feuil. moins vivement dentées, etc. » Malvd. in litt.

Nous ajouterons que notre M. urticæfolia comparé par nous à la planche 20 de Sole. in M. brit., (M. rivalis) nous en a semblé extrêmement voisin.

Sous-Section 3. — Foliosæ.

× ? **M. SATIVA.** *L.* sp. 805.

— **1. typica.** — M. sativa typica *Boreau* ex *Malvd.* exs. nº 50 ! et ex spec. auth. in *herb. Genevier !*

Digitized by Google

Feuil. atténuées en pétiole, petites, ovales, aiguës, finement dentées en scie, à dents écartées, aiguës; vert. axill. nombreux, écartés, les inf. un peu pédonculés.

Loire-Inf. — *Marais de la Verrière.*

— **2. latifolia.** — M. sativa var. latifolia inclusa, fol. basi subcordatis *Malvd.* exs. n° 55 *(proxima).*

Feuil. ovales, aiguës, pl. ou moins velues, vivement dentées en scie, à dents très saillantes, « *à base très élargie,* » *subcordiforme, presque tronquée, parfois même recti-* » *ligne.* » Malvd. loc. cit.

Loire-Inf. — *Rezé !* (J. Lloyd.) *Trentemoult, lac de Grand-Lieu.*

— **3. ovalifolia.** — M. ovalifolia *Mult. auct.;* non *Boreau* ex spec. in *herb. Genevier.* — M. ovalifolia *Opiz* (herb. Lejeune) *proxima* ex *Malvd.* in litt.

Tige dressée, scabre; *feuil. grandes,* glabrescentes, *ovales ou ovales-orbiculaires,* aiguës, *arrondies à la base (non subcordiformes) puis subitement rétrécies en pétiole ;* souv^t rougeâtres, *grossièrement et profondément dentées en scie ;* vert. axill. compactes, les inf. court^t pédonculés; cale. tubuleux-campanulé, hérissé, à dents lancéolées, acuminées; pédic. hérissés; étam. incluses.

Loire-Inf. — Prairies marécag^ses, à *Pierre-Percée sur Loire.*

Obs. — Cette belle forme correspond dans le groupe *sativa* à certaines formes du groupe *arvensis* var. *agrestis* Sole. *ex parte* de M. Malinvaud et surtout à son n° 88 : *M. agrestis forma ovalifolia,* qui est velu et a bien le cal. des arvenses, mais dont les feuil. ont exactement même forme et même dentelure que celles de notre plante.

Digitized by Google

SECTION II. — **Arvenses.**

Sous-Section 1. — LEGITIMÆ *Malvd.*

M. ARVENSIS. *L.* spec. 76.

— **1. typica.**

M. DIVARICATA. *Host.* ex *Malvd.* exs. nº 78 (*proxima*).

Feuil. et tiges très hérissées ; feuil. plus longues que larges, très finement et long^t ciliées-soyeuses sur les bords et sur la carène ; cal. très canescent.

Loire-Inf.— Champs secs ou asséchés ; vignes.—*Ancenis!* (Maupon.)

Ne diffère du nº 78 *Malvd. exs.*, dont il a bien le port, que par les étam. exsertes et les pédic. poilus.

On trouve avec le type des formes passant au *M. pulchella forma diffusa* Bor. ex Malvd. exs. nº 84.

— **2. origaniifolia.**

M. ORIGANIFOLIA. *Bor.* fl. C. *pro parte ; an Host.?* ex *Malvd.* exs. nº 83.

Tiges faibles, couchées à la base, tombantes, puis redressées, s'élevant dans les buissons des fossés humides jusqu'à 1 mètre, rameuses, un peu velues ; *feuil. plus ou moins long^t rétrécies en coin à la base ; glabrescentes,* ovales-rhomboïdales ou lancéolées, *souvent conniventes par les bords et colorées de pourpre,* dentées depuis le milieu jusqu'au sommet, à dents plus ou moins saillantes.

Vert. touffus, les inf. souv^t assez long^t pédicellés, ordin^t plus courts que les pétioles ; cal. brun-verdâtre, velu-glanduleux ; pédic. rougeâtres, glabres ou glabrescents.

Cor. violet-lilas, petite ; étam. incluses ; *odeur très forte.*

Loire-Inf. — Bords de la Loire, à *Roche-Maurice ; CC. marais de Grée, près Ancenis.*

Digitized by Google

Obs. — Dans cette dernière localité, on trouve de nombreuses variations : feuil. pl. ou moins rougeâtres et pliées conniventes ; ovales-lancéolées ou ovales-rhomboïdales ; plus ou moins longt atténuées en pétiole, quelquefois très allongées comme dans *M. Badensis* Malvd. exs. nº 93 ; à dents pl. ou moins saillantes ; quelques individus représentent exactement : *M. pulchella* H. *forma diffusa* Bor. ex Malvd. exs. nº 84 !

M. Neesiana Opiz ex spec. auth. fide Malvd., que nous avons récolté à *Clermont-sur-Loire,* dans les lieux fangeux, nous paraît à peine distinct des formes précitées par ses feuil. allongées, oblongues-elliptiques ou lancéolées.

— **3. parietariæfolia.**

a. — M. ARVENSIS PARIETARIÆFOLIA *Lloyd !* M. parietariæfolia *Bor ; Wirtg.* herb. m. rh. ed 2. nº 45.

Feuil. rhomboïdales-lancéolées, très allongées, aiguës, *longt rétrécies en pétiole, glabres ou glabrescentes, vert-clair,* plus pâles en dessous, munies dans leurs 2/3 suprs de dents de scie très fines, aiguës et saillantes ; *pédic. glabres ! ;* glom. inf. subpédonculés.

Loire-Inf. — *Trentemoult* (J. Lloyd.)

b. — M. ATRO-VIRENS *Boréau,* ex *Malvd.* exs. nº 95 !

Très voisine de la précédente ; tiges couchées, puis redressées, étalées ; *feuil. vert foncé, lancéolées ou ovales-lancéolées,* ponctuées, hérissées de poils courts, à dents saillantes, aiguës ; *plus ou moins longt rétrécies en pétiole ; bractées grandes, lancéolées,* égalant ou dépassant les glomérules ; glom. inf. un peu pédonculés ; *pédic. parsemés de poils réfléchis.*

Loire-Inf. — Prés marécageux. — *Pierre-Percée sur Loire.*

Obs. — *M. Hostii* Bor. fl. C. qui croît à *Roche-Maurice* dans les fossés ombragés se distingue à peine de la forme précédente par les feuil. plus larges à dents peu saillantes.

— **4. agrestis.**

M. ARVENSIS *var.* AGRESTIS *Sole ; Smith.* Engl. Bot. t. 2120 icon. optima ; *forma vera* ex *Malvd.* exs. nº 86 ! !

Digitized by Google

Feuil. glabrescentes, ovales, *très élargies à la base,* puis subitement rétrécies en pétiole, *aussi larges que longues,* aiguës, dentées en scie, *à dents profondes, aiguës;* pédic. glabres; fructifie !

Loire-Inf. — R. *Marais de Grée, près Ancenis.* (1878).

Obs. — Cette forme récoltée par nous au marais de Grée en 1878 en société de *M. origanifolia* Bor. et *pulchella* Bor. y est rare et c'est à grand'peine que nous avons pu en retrouver quelques pieds en 1879 ; elle offrait, cette dernière année, de nombreux intermédiaires entre elle et M. origanifolia.

C'est bien la pl. publiée par M. Malinvaud (M. exs. n° 86 !) et la pl. 14 des Menth. Britann. de Sole rappelle parfait^t le port de notre Menthe, mais la descripon de Sole s'y adapte moins bien.

Sous-Section 2. — Spuriæ *Malvd.*

× ? **M. ARVENSIS** *var.* micrantha *F. Schultz* ex *Malvd.* exs. n° 70 ! ; M. arvensi-rotundifolia ?

Tige velue, de 2 à 5 décim., émettant de nombreux rameaux latéraux; *feuil.* inf. ovales, très court^t pétiolés; les *sup^res* plus petites, *sessiles*, ovales-triangulaires, aiguës, formant au sommet des tiges une rosette dense; toutes les feuil. pl. ou moins hérissées, *rugueuses*, dentées à partir des 2/3 sup^rs, à dents peu nombreuses.

Fl. en petits vertic. denses; pédic. plus courts que le cal., presque glabres ; cal. tubuleux-campanulé, très hérissé, à dents courtes, triangulaires-aiguës. Corolle à lèvre sup^re à peine incisée, l'inf. à 3 lobes presque égaux; *tube int. de la cor.* muni de *quelques poils rares ;* paraît *stérile.*

Loire-Inf. — Chemin humide, *Clermont-sur-Loire* (octobre 1878).

Au milieu des M. rotundifolia et arvensis, tous deux abondants, et au voisinage de M. sativa.

Note. — C'est en 1877 que cette curieuse forme appela notre attention

Digitized by Google

à Clermont ; son port nous parut sur le champ distinct de toutes les formes rencontrées par nous jusque-là.

La description de Boreau fl. C. du *M. Carinthiaca* nous paraissant bien convenir à notre plante, nous l'y rapportâmes et M. Malinvaud, auquel fut soumise cette plante de 1877, nous la retourna avec une note ainsi conçue : « Forme très remarquable ; elle est de mon groupe arvensis sect. spuria, » probabt c'est un arvensi-rotundifolia. Est en effet voisin de M. Carinthiaca » Host. »

Stimulé par cette opinion du savant Menthologue, nous retournâmes à Clermont en octobre 1878, et nous fûmes assez heureux pour retrouver notre plante, assez abondante, toujours au milieu des M. arvensis, rotundifolia, sativa et aquatica ; le faciès de cette forme de 1878 diffère quelque peu de celui de la plante récoltée l'année précédente, quoique les caract. spéciaux de la sect. spuria soient communs aux deux.

La forme de 1878 se rapporte exactement au *M. arvensis var. micrantha* F. Schultz de Malvd. exs. nº 70 et cette détermination a été confirmée par *M. Malinvaud* lui-même. (Voir : *Simple aperçu des hybrides dans le genre Mentha ;* Bull. Soc. bot. de Fr., t. XXVII ; p. 339.)

La forme de 1877 se rapproche davantage de *M. Carinthiaca* Bor. ex Malvd. exs. nº 69.

Il y a, à notre avis, de grandes probabilités pour que ces formes soient des hybrides des *M. rotundifolia* et *arvensis,* en raison du voisinage de ces deux dernières pl. et de la fructifon défectueuse ou nulle. (Quelques pieds de M. micrantha croissaient au milieu même des touffes de *M. rotundifolia !)*

Les caractères des feuilles, rugueuses, hérissées, sessiles, pourraient être dus à l'influence de M. rotundifolia, tandis que l'infloresc. en glom. axillaires, et les quelques poils du tube int. de la cor. trahiraient la parenté de M. arvensis. Les variations présentées par cette pl., d'une année à l'autre et quelquefois d'individu à individu, viendraient encore à l'appui de l'hypothèse d'hybridité, car selon M. Malinvaud *(Bull. Soc. bot. de Fr.,* t. XXIV), « les formes hybrides sont peu stables et souvent méconnaissables, d'une » année à l'autre, sur le même pied. »

SECTION III. — **Gentiles.**

Cette section, dont les caract. sont notés à notre tableau synoptique, n'est jusqu'ici représentée, dans la Loire-Inf., que par le *M. rubra* Sm. qui ne s'y rencontre

Digitized by Google

que cultivé ; il serait bon de rechercher si nous ne possédons pas d'autres espèces de ce groupe.

Les points de comparaison nous faisant défaut dans notre région, nous n'avons pas pu traiter cette 3e section avec les détails qu'elle comporte.

Pour la descripton du *M. rubra* Sm. fl. brit., p. 619, voir Boreau fl. C., seul auteur français qui, d'après M. Malinvaud, en ait donné une descripon complète et conforme au texte original.

(Lu en séance de la Société académique de la Loire-Inférieure, le 7 décembre 1881.)

Digitized by Google

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE

DE

DEUX PLANTES SALICOLES, SPONTANÉES

A SOULVACHE (LOIRE-INFÉRIEURE)

(EXCURSION BOTANIQUE DE ROUGÉ A BAIN-DE-BRETAGNE.)

Le 19 mai 1875, herborisant aux environs de *Soulvache*, je découvrais le *Triglochin maritimum* L., assez répandu, dans une des prairies qui bordent la *Bruz*.

Je communiquai, la même année, cette découverte à mes confrères de la Section d'Histoire naturelle de la Société académique, ainsi qu'à mon savant maître, M. Lloyd, qui la consigna dans la 3e édition de la *Flore de l'Ouest* (1).

La présence de cette plante, considérée par tous les botanistes comme essentiellement salicole (2), à plus de

(1) J. Lloyd (*Fl. O.*, 3e *éd.*, p. 292).

(2) Boreau (*Fl. du Centre*, 3e *éd.*, *t. II*, p. 597), indique le *Triglochin maritimum*, à l'intérieur, aux sources salées de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) ; Kirschleger (*Fl. Als.*, p. 112), le signale dans les marais salants de la Lorraine ; Contejean (*Géogr. bot.*, 1881, p. 122), le comprend dans sa liste no 1. « Maritimes exclusives ou presque exclusives, ne se rencontrant » qu'accidentellement en dehors des deux premières zones littorales, et dont » la plupart ne peuvent se propager spontanément dans un sol privé de sel. »

Digitized by Google

80 kilomètres de la mer, pouvait donner lieu à deux hypothèses :

1° Une introduction accidentelle, auquel cas, le *Triglochin,* privé des éléments chimiques nécessaires à sa propagation spontanée, ne devait pas tarder à disparaître de cette localité (1);

2° L'existence du chlorure de sodium, en quantité notable, dans les terrains en question.

Or, cette dernière éventualité était rendue peu probable par la constitution géologique du sol, appartenant à la période silurienne (phyllades, quartzite et grès associés au schiste argileux).

Néanmoins, ayant pu constater, cette année, en passant à Soulvache, que non seulement la plante se maintenait dans ce milieu depuis six ans, mais encore qu'elle existait dans un assez grand nombre de prairies, en grande quantité et avec une vigueur de végétation évidente, je me rangeai définitivement à l'opinion de la présence du chlorure de sodium, opinion à laquelle l'adhésion de M. Lloyd donna depuis, dans ma pensée, de grandes probabilités d'exactitude.

Désireux de résoudre ce problème, je priai mon excellent confrère et ami, M. Ménier, de vouloir bien m'accompagner sur les lieux en me prêtant le précieux concours de ses connaissances chimiques.

(1) « Les plantes maritimes contiennent toutes des quantités notables de » soude; leur existence est si étroitement liée à la présence de cette base, » que nous les retrouvons, dans l'intérieur des continents, à plusieurs cen- » taines de lieues des mers, autour des efflorescences et des sources salines. » Il est donc bien évident que l'action chimique devient ici prépondérante, » exclusive; elle paraît annuler celle du sol, puisque les mêmes espèces » maritimes se rencontrent presque indifféremment sur le sable, sur le » calcaire, sur le granite. » (Contejean, *loc. cit.*, p. 8.)

Digitized by Google

C'est ainsi que le 16 juin dernier, M. Ménier et moi, nous partions pour Châteaubriant.

Le lendemain 17, nous nous faisions conduire à *Rougé*.

Une courte halte à *Chamballan* nous permet d'admirer, en passant, l'incomparable avenue de hêtres, formant berceau, qui précède le château et dont les ombrages abritent : *Epipactis latifolia* All., qui ne sera fleuri que dans un mois.

En approchant de Rougé, de nombreuses collines donnent au pays un aspect pittoresque ; bientôt nous entrons dans le bourg, bâti sur le phyllade.

Un coup d'œil jeté à la hâte, aux alentours, nous permet de noter :

Buxus sempervirens L., sur les coteaux bordant la Bruz.

Cynoglossum officinale L., non loin des habitations.

Prenant ensuite la route de la *Minière*, nous voyons, chemin faisant :

Dans les haies : *Rosa micrantha* Sm.
— *obtusifolia* Desv. ex Lloyd.
— *systyla* Bast. ex Lloyd.

Sur les talus : *Senecio sylvaticus* L.
Lolium multiflorum Gaud.
Thymus Chamœdrys Fries.

Dans les moissons : *Lithospermum arvense* L. AC.

Parvenus à la mine de fer hydroxydé, aujourd'hui abandonnée, nous nous livrons à la recherche obstinée de l'*Astragalus glycyphyllos* L., signalé, jadis, dans cette localité, par M. Desaintdo, ancien curé de Rougé.

Nous désespérions du succès, lorsque, au milieu de touffes de Buis, formant un petit taillis à l'extrémité Ouest de la mine, nous apercevons enfin le bel *Astragalus*, peu abondant, mais bien vigoureux ; non loin, est *Galium saxatile* L.

Digitized by Google

Traversant la route de Soulvache, puis les prairies bordant la Bruz, où abonde l'*Ornithogalum sulfureum* Rœmer, nous cueillons sur les bords de la rivière :

Rosa andegavensis Bast. (*proxima*). { Très jolie forme à fl. roses, fruit non hispide, feuil. petites, un peu glauques en dessous.

Osmunda regalis L. ; C.
Poa nemoralis L. ; C.

Puis, passant le gué, nous entrons dans le bois d'*Aquæ*, dernières futaies de la forêt de Teillé, où nous attendait une agréable surprise : un véritable tapis de *Polygonum Bistorta* L.

Nous avons noté dans le bois :

Carex sylvatica Huds.
Mercurialis perennis L.
Euphorbia stricta L.
Vinca minor L.
Carex pallescens L.
Epilobium montanum L.

Et autour des charbonnières :

Verbascum virgatum With.
Epilobium tetragonum L.

Franchissant de nouveau la Bruz, les prairies de la rive droite nous fournissent :

Trifolium ochroleucum L. ; AC.
Neottia ovata Rich.
Betonica officinalis L. ; CC.
Scabiosa Succisa L. { CC. et dont nous remarquons la floraison précoce.
Genista anglica L.
Bromus racemosus L.

Du village de la *Maingaie*, où nous collationnons, l'un des villageois nous conduit à *Bonne-Fontaine*.

Digitized by Google

Cette source, qui jaillit assez abondamment, au bas d'une carrière de grès, est fort recherchée des laveuses, en hiver, d'après notre guide, en raison de la température de ses eaux qui ne gèlent point ; à la dégustation, elles ne nous ont pas paru salées et l'analyse n'a pas fourni à M. Ménier de quantités notables de chlorure de sodium.

Les fossés voisins recèlent le *Ranunculus Lenormandi* Schultz, et sur les pentes de la carrière reluisent de jolies touffes d'*Agrostis setacea* Curt.

Un peu plus loin, une lande tourbeuse, traversée par une eau courante, nous permet de recueillir :

Myosotis repens Don. ; AC.

Pinguicula lusitanica L.

Mais nous approchons du *Triglochin*, et pour le récolter, nous n'avons qu'à traverser encore une fois la route.

Dans les prairies tourbeuses, un peu montueuses, à végétation souvent courte et comme appauvrie par places, qui s'étendent entre la route et la rivière, la plante ne tarde pas à se montrer. De nombreuses rigoles sillonnent le terrain et forment, çà et là, des réservoirs assez profonds, dont l'un surtout contenait une eau qui nous sembla sensiblement salée à la dégustation ; cette eau a donné, à l'analyse faite par M. Ménier, 2g,25 de sel par litre, et celle des rigoles, au milieu du *Triglochin*, 1g,50 par litre (1). Cette proportion a été portée, depuis, jusqu'à 5 gr. par litre d'eau; à la suite de nouvelles observations de M. Ménier.

(1) « Il serait intéressant de connaître la quantité de soude nécessaire » pour expulser les plantes terrestres et celle qui suffit pour fixer les plantes » maritimes dans les zones salées. Malheureusement, aucune expérience n'a » été faite, à cet égard, sur les végétaux spontanés.»

(Contejean, *loc. cit.*, p. 69).

Digitized by Google

La plante abonde, par groupes, dans cette localité ; elle y est d'une vigueur qui ne peut laisser de doutes sur sa parfaite adaptation dans ce milieu.

Nous croyons pouvoir conclure de ces observations, qu'ainsi que nous l'avions pressenti, la présence du *Triglochin maritimum* à Soulvache est due à l'existence du sel. Resterait à déterminer où et comment ces eaux se chargent de pareilles quantités de chlorure de sodium.

Ces mêmes prairies nourrissent :

Anagallis tenella L.
Eriophorum angustifolium Roth.
Osmunda regalis L.
Carex lævigata Smith.
— *paniculata* L.
— *vesicaria* L.
— *pulicaris* L.
— *Hornschuchiana var. xanthocarpa* Lloyd.

Et une forme très grèle, à une seule tige d'*Aira cæspitosa* L.

Après avoir suivi le *Triglochin* dans quatre ou cinq prairies, quelquefois séparées par d'autres ne le contenant pas, nous gagnons la rive opposée, grâce à un pont naturel formé par un Saule incliné.

Un petit marais à mi-côte nous réservait :

Narthecium ossifragum Huds.
Galium uliginosum L.
Eriophorum angustifolium Roth.
Drosera rotundifolia L.
— *intermedia* Hayne.

Et dans un bois voisin nous cueillons :

Orchis bifolia L.

Revenant sur la rive droite de la Bruz pour atteindre le bourg de Soulvache, nous revoyons, dans une prairie, le

Digitized by Google

Triglochin plus abondant et peut-être plus vigoureux encore, et, cette fois, en société d'une autre plante considérée comme halophyte par plusieurs auteurs : le *Juncus Gerardi* Lois. (1) qui forme là des îlots, alternant avec *Triglochin maritimum* L.; la présence du *Juncus Gerardi* Lois., dans ces conditions, nous semble indiquer chez lui tout au moins une préférence marquée pour un milieu salifère.

Parvenus au bourg de Soulvache, nous ouvrons encore une fois boîtes et cartables pour y loger :

Anthemis arvensis L.
Nasturtium pyrenaicum RBr.

qui se montrent au bord des chemins.

Nous recevons chez M. le curé Averty, ancien élève de l'abbé Delalande, et par suite ami des botanistes, l'hospitalité la plus cordiale et le lendemain matin, 18 juin, il nous conduit jusqu'au *Pas* dans sa modeste carriole.

Nous dirigeant vers *la Couyère,* nous retrouvons au bord de la route :

Buxus sempervirens L.
Rhamnus catharticus L.

Puis, les magnifiques étangs du *Plessy* nous apparaissent dans toute leur beauté sauvage, entourés de bois de l'aspect le plus grandiose.

(1) Cette pl., commune aux bords de la mer, est indiquée à l'intérieur par Kirschleger *(Fl. Als.,* p. 198), dans les marais salants de la Lorraine et par Boreau *(Fl. C.,* p. 608), aux sources salées de l'Auvergne. Dans l'opinion de M. Durieu, reproduite par Gr. et Godr. *(Fl. fr.,* p. 350), elle serait propre aux lieux salés et maritimes; Koch. *(Syn.,* p. 844), émet à son sujet la même opinion, sous forme dubitative, il est vrai. Enfin, M. Contejean *(loc. cit.),* tout en classant le J. Gerardi dans les espèces maritimes, le relègue toutefois dans la 3e série comprenant les « espèces maritimes se rencontrant aussi » souvent dans l'intérieur des terres que dans les régions littorales. »

*

Digitized by Google

Suivant ces bords pittoresques, rehaussés par un moulin à eau romantique, nous voyons :

Gratiola officinalis L.
Ranunculus lingua L.

Mais les bois ne nous offrent guère que :

Phyteuma spicatum L.
Rosa systyla Bast.
— *obtusifolia* Desv. { Jolie forme à petites feuilles et petites fl. due probt à la station ombragée et rappelant tout à fait pour le port, *R. tomentella* Lehm.

Abrités sous un chêne, pour laisser passer une assez longue averse, nous apercevons devant nous, dans des friches, les jolies fleurs bleues de l'*Orobanche cœrulea* Vil. sur lequel nous faisons main basse.

Trois étangs se succèdent, plus vastes et plus pittoresques l'un que l'autre, avec leur belle ceinture de bois; malheureusement la flore y semble peu variée.

En traversant les prairies qui nous conduisent au village des *Cours-Andouard*, nous pouvons admirer la façade du *château du Plessy* (1), qui se détache à travers les arbres du parc ; non loin nous notons, dans les prairies :

Lolium italicum Braun; C.
Trifolium ochroleucum L.; AC.
Lithospermum arvense L., dans les champs.
Campanula Trachelium L., } au bord des buissons.
Mercurialis perennis L., }

Et après une longue marche, peu fructueuse, nous rejoignons enfin la route du *Sel*, un peu au dessus de Trebœuf.

(1) Propriété de M. le marquis de l'Angle.

Digitized by Google

Les bords de la route, jusqu'au *Sel*, où nous arrivons vers huit heures, nous ont fourni :

Rosa systyla Bast.

— *systyla* var. *fastigiata* Desegl. { *R. fastigiata* Bast. suppl. ! sec. spec. auth. in herb. Lloyd (1).

Notre but, en poursuivant ces excursions jusqu'au *Sel*, était de nous livrer à une enquête concernant l'origine de cette localité et de celle de *Saulnières*, distante de quelques kilomètres seulement.

Nous pensions qu'il pouvait exister quelque corrélation entre notre découverte, à Soulvache, et les noms de ces deux bourgs.

Mais ce fut en vain que nous interrogeâmes les notables habitants du pays ; nous ne pûmes obtenir, sur place, aucuns renseignements satisfaisants.

Ce n'est que depuis notre retour à Nantes que nous avons reçu de M. l'abbé Guillotin de Corson, archéologue distingué, qui a eu entre les mains de nombreux documents historiques concernant tout ce pays, pour la composition de son remarquable ouvrage : le *Pouillé de Bretagne*, d'obligeantes communications qui se résument comme suit :

« Le nom du *Sel* paraît fort antique ; dans une charte » de 1068, *Saulnières* est appelé *Salneriæ* alias *Villa* » *Salneriensis* (Cartul. de Saint-Georges de Rennes).

» Toute cette contrée est traversée par un vieux chemin, » gallo-romain peut-être, à coup sûr route du Moyen-Age, » appelé encore de nos jours : *Chemin des Saulniers*, et » dont la tradition attribue le nom à l'usage qu'en fai- » saient, aux derniers siècles, les contrebandiers, vendant

(1) Nous devons cette détermination à l'obligeance de M. Lloyd.

Digitized by Google

» le sel en fraude, sur les limites de la Bretagne et du
» Maine; mais je crois que ce nom doit avoir la même
» origine que celui des paroisses du Sel et de Saulnières,
» et qu'il remonte, par suite, à une haute antiquité. »

Nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt l'existence de ce *Chemin des Saulniers* que nous n'aurions pas manqué de visiter, malgré le peu de temps dont nous pouvions désormais disposer ; nous aurions désiré pouvoir herboriser plus longuement dans les environs, et nous assurer si quelques plantes salicoles ne viendraient pas trahir l'origine possible de ces deux noms si frappants : le *Sel* et *Saulnières*.

Mais nous sommes au 19 juin, et il nous faut être à Nantes le soir même ; aussi, dès le matin, après avoir confié au courrier de Bain quelques cartables contenant nos récoltes, nous prenons la route de *Pancé*, aux bords de laquelle nous glanons, sur les coteaux schisteux :

Festuca Poa Kunth. CC.
— *rubra* L.

De l'autre côté de la rivière, les coteaux et les landes sont décorés des jolies fleurs de l'*Hypericum linearifolium* Vahl. C., en compagnie de *Viola confinis* « Jord » ex Lloyd, fl. O ! AC, tandis que les friches servent d'asile aux :

Anthemis arvensis L.
Arnoseris pusilla Gaertn.

Une châtaigneraie montueuse, où fleurit l'*Orchis bifolia* L. nous conduit à un vaste plateau parsemé de blocs de quartz, entourant la vieille *chapelle* ruinée de *Notre-Dame*, dernier vestige d'un prieuré de Saint-Melaine de Rennes (1).

(1) Voir *Récits, traditions et légendes de Haute-Bretagne*, par M. l'abbé G. de Corson.

Digitized by Google

De ce plateau la vue est magnifique : elle s'étend jusqu'à Bain de Bretagne dont on aperçoit les deux flèches à l'horizon ; de tous côtés courent des collines aux crêtes arrondies.

Sur les blocs de quartz qui nous environnent, notre compagnon, M. Ménier, constate les lichens suivants :

Lecanora vitellina.
Parmelia prolixa.
— *conspersa.*
— *fuliginosa* (bien fructifié).
— *caperata.*
— *saxatilis.*
Lecidea geographica.
— *sulfurea.*
Umbilicaria pustulata.
Urceolaria scruposa.

A *Pancé*, sur les murs du jardin de la cure, nous récoltons de jolies touffes de *Sedum elegans* Lej., var. à feuilles glauques, probablement échappée du jardin.

Enfin nous apercevons la butte de *Poligné*, couverte de Pins, dominant une ravissante vallée, au fond de laquelle s'étend, au bord de la rivière, le village de *Riadan* avec sa carrière d'ardoises en exploitation.

Nous regrettons que l'heure avancée ne nous permette pas une plus ample exploration de cette intéressante localité.

Agrostis setacea Curt. couvre les flancs de la butte de ses touffes élégantes, dominées par les longs épis d'*Asphodelus occidentalis* Jord. en fruit ; quant à son congénère, l'*Asphodelus Arrondeaui* Lloyd, indiqué en ces lieux, et que j'ai jadis découvert dans la Loire-Inférieure, à Guérande, le temps nous manque pour nous livrer à sa

Digitized by Google

recherche approfondie et nous n'avons pas la chance de l'apercevoir en passant. De Poligné, où nous déjeûnons, une marche rapide nous conduit jusqu'à Bain, et le courrier nous entraîne bientôt à Lohéac, où nous prenons le train qui nous ramène à Nantes.

Nantes, le 25 juillet 1881.

EM. GADECEAU.

(Lu en séance de la Société académique, le 4 août 1881.)

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN PHÉNOMÈNE GÉOLOGIQUE

QUI S'EST PRODUIT

SUR LES BORDS DE LA SÈVRE

PRÈS NANTES

PAR M. LE Dr DELAMARE.

Une note insérée dans les journaux de Nantes à la date du jeudi 28 novembre 1879, a vivement excité l'attention de ceux qui ont eu l'occasion de lire cet article. Il est ainsi conçu :

« Un fait curieux vient de se produire, le 20 novembre, dans les sondages exécutés par le Service vicinal, à la Morinière, pour reconnaître le profil et la profondeur du rocher qui s'étend sur la Sèvre, d'une rive à l'autre de la rivière.

» La sonde, descendue dans le pré de la rive droite, à 24 mètres au-dessous du niveau du sol, avait été retirée de 20 mètres sans aucun accident ; il restait encore dans la terre quatre mètres de tige, lorsqu'un bruit pareil à celui

Digitized by Google

causé par l'aspiration d'une pompe et qui croissait à mesure que la sonde était soulevée, se produisit dans le trou pratiqué par l'instrument.

» A peine la sonde fut-elle retirée de l'ouverture, qu'une colonne d'eau en jaillit et s'éleva à deux mètres au-dessus du sol; cette colonne se maintint à cette hauteur pendant une minute, elle s'abaissa ensuite jusqu'au niveau du pré, pour s'élever de nouveau ; mais, cette fois, à une hauteur considérable, évaluée à 25 mètres. Le jet était vertical et continu; l'eau, retombant en gerbe de blé, entraînait avec elle du sable et de la terre, répandait une odeur de soufre assez prononcée et avait une température bien supérieure à celle de l'atmosphère.

» L'éruption dura de trois heures à six heures et demie du soir. Depuis le 20 novembre, l'eau n'a cessé de bouillonner, avec un bruit assez intense, à la surface de l'ouverture pratiquée par la sonde; elle est arrêtée, sans aucun doute, dans son ascension, par les débris de toute sorte qui obstruent actuellement le canal étroit où elle a trouvé une issue. »

Vivement intrigué moi-même à la lecture d'un fait aussi insolite, je me suis rendu le lendemain chez M. Orieux, notre collègue, agent-voyer en chef du département, qui pouvait me donner à ce sujet les renseignements les plus positifs. Il me dit qu'il était l'auteur de l'article inséré dans les journaux; et, avec son extrême obligeance habituelle, il mit à ma disposition le rapport même de M. Dejoie, agent-voyer cantonal, en résidence à Rezé, chargé des études préparatoires à la construction du pont de la Morinière, sur la Sèvre, au bas du village du nom de cette rivière.

Ce rapport, en tout conforme à la note communiquée

Digitized by Google

aux journaux, renfermait comme complément l'indication suivante :

Une surface de plus de 20 mètres de diamètre était couverte de débris de terre, de sable et de vase, venu du fond du trou. Près de ce dernier, sur une surface de 5 mètres de circonférence, une couche de sable de 10 à 15 centimètres d'épaisseur a été amenée à la surface du sol.

Le jour même de ma visite à M. Orieux, curieux de juger du fait par moi-même, je me suis rendu sur le lieu du sondage, à la tête du pré situé au bas du village de Sèvre, rive droite de la rivière.

A 8 ou 10 mètres environ du bord, j'ai pu constater l'existence du premier trou de sonde pratiqué, et par lequel l'éruption s'est produite. Cet orifice, de 10 centimètres environ de diamètre, n'offrait plus rien de remarquable.

Le bouillonnement constaté les premiers jours avait cessé à l'orifice du trou; aucune odeur n'en sortait; le niveau de l'eau s'était sensiblement abaissé, à 50 centimètres environ de la surface, et peu supérieur à celui de la rivière assez élevé à ce moment.

Les alentours de l'ouverture étaient couverts, dans une circonférence de 5 à 6 mètres, et sur une épaisseur de 8 à 10 centimètres d'un sable un peu boueux, noirâtre, parsemé de rares paillettes de mica, et sans aucune odeur. J'en recueillis un échantillon avec intention de l'examiner plus tard.

Après avoir visité ce premier sondage, je passai dans le pré voisin séparé du premier par un fossé d'un mètre environ de largeur sur une égale profondeur.

Sur ce pré j'ai pu constater trois trous de sonde faits

Digitized by Google

postérieurement au premier, et les jours suivants. Ces trous, pratiqués à quelques mètres plus éloignés du bord de la rivière, sont aussi garnis aux alentours d'un sable identique en tout à celui du premier sondage.

Interrogeant les ouvriers employés à ces travaux, ils me dirent que de ces trois trous, le plus rapproché de la rivière, distant de 10 à 12 mètres environ, un jet d'eau, d'un mètre 50 à 2 mètres, mais qui n'avait duré que très peu de temps, s'était produit au moment de l'extraction de la sonde sans offrir, du reste, rien de remarquable par ailleurs.

M. l'agent-voyer Dejoie, surveillant en ce moment les travaux préparatoires sur l'autre rive, m'ayant aperçu, s'empressa de se faire transporter de mon côté, et, avec la plus aimable complaisance, me raconta avec détails toutes les phases du singulier phénomène qui s'était passé sous ses yeux.

Rien de plus que les faits consignés dans son rapport. Il ajouta cependant qu'au moment de l'éruption, un de ses hommes placé sur la grue servant à faire manœuvrer la tige de la sonde, appareil de 3 à 4 mètres d'élévation, se trouva dans une situation peu agréable, couvert qu'il fut par le premier jet qui dépassa la hauteur à laquelle il était placé. Il se hâta de descendre, et bien lui en prit, car à peine à terre, le jet qui s'était graduellement abaissé jusqu'à la surface du sol, reprit son ascension avec une nouvelle force et s'éleva, cette fois, à la hauteur d'un peuplier voisin, évaluée par M. Dejoie de 20 à 25 mètres.

Cette eau, d'une température supérieure à celle de l'air ambiant, répandait une odeur de soufre assez marquée, mais qui ne dura que peu de temps.

Digitized by Google

La nouvelle de cette singulière éruption se répandit bientôt dans les environs, et les habitants ne tardèrent pas à accourir de tous les côtés pour être témoins d'un phénomène si nouveau pour eux.

Mais le jour baissait de plus en plus, déjà on ne distinguait qu'avec peine la gerbe d'eau s'élançant toujours, et nul ne songeait à se priver d'un pareil spectacle. De nouveaux curieux arrivent; mais cette fois accompagnés de lanternes éclairées et de lumières de toutes espèces, donnant à cet ensemble un aspect fantastique qui, disait M. Dejoie, ne s'effacera jamais de son souvenir.

Enfin la force de projection s'épuisant, le jet s'abaissait peu à peu pour cesser complètement vers 6 heures 1/2 du soir. C'est alors que chacun rentra chez soi vivement émotionné de ce qu'il venait de voir.

Les jours suivants l'eau continua à bouillonner sans cependant dépasser l'orifice du trou de sonde, ni répandre d'odeur; et l'eau ne présentait rien de notable dans sa température. Le jour de mon arrivée, l'eau ne bouillonnait plus et s'était notablement abaissée.

Désirant me procurer de l'eau que j'apercevais dans le trou de sonde, mais à un niveau que je ne pouvais atteindre, M. Dejoie eut l'obligeance de faire plonger dans le conduit une longue gaffe. Alors l'eau s'éleva jusqu'à l'orifice avec un fort bouillonnement; mais sans bruit et sans répandre aucune odeur. Je pus alors me procurer un flacon d'une eau blanchâtre, un peu boueuse, plus chargée de matières terreuses que celle de la Sèvre, mais parfaitement inodore et sans saveur.

Quelques jours après, désirant prendre certaines indications sur les lieux mêmes, je me trouvai dans l'impossibilité de le faire, une crue survenue dans la rivière rendait la

Digitized by Google

prairie inabordable. Depuis, l'inondation ayant été toujours en augmentant, j'ai été obligé de me borner aux renseignements ci-dessus.

Quelle explication peut-on donner à ce phénomène? Doit-on l'interpréter en lui appliquant la théorie des puits artésiens, comme quelques personnes ont paru le penser?

Deux conditions principales sont indispensables pour la production de ces précieuses sources.

D'abord, existence d'une nappe d'eau souterraine, d'une certaine étendue pour assurer la durée du jet d'eau, et d'une position assez élevée pour donner au liquide une force ascensionnelle d'au moins 25 mètres.

Sur la rive droite de la rivière, le point culminant qui sépare la vallée de la Sèvre de celle de la Loire, ne nous paraît pas offrir une altitude assez considérable pour rendre raison du phénomène. Pour trouver une élévation à peu près suffisante, il faudrait remonter jusqu'au plateau de la commune de Vertou, à 7 kilomètres au moins en amont du point d'émergence; puis admettre une communication, espèce de siphon, entre les deux points extrêmes.

Sur la rive gauche, nous trouvons des altitudes plus considérables; mais il faut alors admettre un passage, sous la rivière, de la nappe d'eau, ou d'un siphon qui devrait passer au-dessous du fond schisteux qui, comme nous le verrons plus loin, doit constituer le plafond de la rivière. Mais les sondages qui ont été pratiqués dans son lit même, et dans la même direction, jusqu'à ce fond solide, auraient donné issu au liquide du réservoir supérieur et annihilé nécessairement la production du phénomène.

Digitized by Google

La deuxième condition pour appuyer l'hypothèse d'une source artésienne, c'est la nature géologique et stratigraphique du terrain.

Tous les puits dits artésiens connus jusqu'à ce jour n'ont été pratiqués avec succès que dans certains terrains calcaires (supercrétacés, crétacés, oolithiques) et offrant en général la superposition de trois étages, argileux, calcaire et sablonneux.

Rien de pareil ne se présente dans la structure géologique de notre région ; les quelques bassins calcaires que nous y rencontrons sont relativement de peu d'étendue, et ne répondent pas aux conditions que présentent les localités favorisées de ces précieux avantages.

Il faut donc renoncer à l'hypothèse d'un phénomène artésien, d'autant plus que la source jaillissante a cessé de fonctionner après quelques heures, et qu'il ne s'est rien produit de nouveau les jours suivants.

Pourrait-on supposer que l'ascension de la colonne d'eau serait entravée par des débris quelconques, obstruant le canal par où le liquide trouvait son issue, comme quelques personnes le pensaient, et que la réintroduction de la sonde aurait la chance de reproduire le phénomène? Nous ne le pensons pas. L'abaissement de l'eau presque au niveau de la rivière, la cessation du bouillonnement, la circonstance du même état des trois autres forages, nous font croire à l'inutilité de toute nouvelle tentative. Nous pourrions même avancer que toutes les conditions primitives ont dû être changées par suite du débordement de la rivière qui couvrait, en ce moment, toutes les prairies basses de la Sèvre.

Il faut donc chercher ailleurs l'explication du phénomène qui nous occupe. Permettez-moi de soumettre à

Digitized by Google

votre critique une interprétation qui, je ne me le dissimule pas, pourra bien soulever des objections. Aussi, je n'y attache qu'une importance très secondaire, tout prêt à l'abandonner, si on en présente une meilleure.

Mais avant, nous croyons convenable, pour éclairer la question, de récapituler les diverses phases du phénomène, dans leur ordre de production, les complétant par quelques détails accessoires.

Dans les quatre forages qui ont été exécutés, les opérations n'ont offert rien de particulier. La sonde a pénétré sans rencontrer d'obstacles sérieux à travers des couches d'une terre assez meuble, d'une nature argileuse, un peu tourbeuse, formée par les alluvions de la Sèvre.

Ce n'est qu'à 24 mètres de profondeur que l'instrument a rencontré un terrain solide, roche d'une nature schisteuse, comme l'attestent les fragments rapportés du fond quand on a retiré la sonde.

Cette roche présente les plus grands rapports avec celle que l'on rencontre le plus souvent sur les deux rives et qui, se prolongeant d'un côté à l'autre, forment le plafond de la rivière.

C'est pendant le travail d'extraction de la sonde que les faits relatés plus haut se sont produits. Vingt mètres de l'instrument étaient retirés, et il n'en restait plus que quatre environ d'engagés dans le trajet, quand un très fort bruit, comparé par M. Dejoie à celui d'un puissant soufflet de forge, se fit entendre ; puis, la sonde retirée, la colonne d'eau, ne trouvant plus d'obstacle, jaillit à deux reprises successives, séparée l'une de l'autre par une courte intermittence.

Dans l'interprétation de ces faits, il faut nécessairement admettre la concomitance de deux facteurs.

Digitized by Google

D'abord la circonstance d'un amas d'eau, en certaine quantité, accumulée de longue date dans des fissures du terrain d'alluvion, constituant le sous-sol de la prairie. Cette eau pouvait provenir, soit d'infiltration de la rivière, soit des eaux pluviales. La nature argileuse du terrain devait concourir à maintenir le liquide dans cette espèce de réservoir.

En second lieu, ces prairies argileuses et d'une constitution en même temps assez tourbeuse, renferment dans leurs couches de nombreux détritus de végétaux qui, se décomposant peu à peu, ont pu donner lieu à la formation de gaz. Ces gaz, accumulés, condensés, comprimés, passez-moi la comparaison, à la manière du gaz acide carbonique, dans un appareil gazogène, devait exercer une certaine pression sur la masse liquide avec laquelle ils se trouvaient pour ainsi dire associés.

Tant que la sonde, pénétrant dans les couches terreuses de la prairie, par refoulement des parties environnantes, a rempli d'une manière complète le trajet qu'elle formait, toute communication avec le dehors étant interceptée, rien d'extraordinaire ne s'est produit. Mais, pendant son extraction, l'instrument n'étant plus qu'à 4 mètres de l'orifice, la pression gazeuse, s'exerçant de bas en haut, a pu forcer le gaz à se faire jour entre la tige de la sonde et les parois du conduit, et donné lieu au bruit qui s'est produit en ce moment.

La sonde retirée, les gaz contenus dans la cavité souterraine, sous une tension encore considérable, sous l'influence de leur brusque dilatation, ont pu réagir sur la couche aqueuse, lancer le liquide dans le trajet du forage, et projeter le premier jet à la hauteur

Digitized by Google

de 2 mètres, pour s'abaisser et s'arrêter au bout d'une minute.

On pourra admettre encore que ce premier jet a pu entraîner avec lui des débris de végétaux, des fragments terreux et sablonneux, comme on en a trouvé en si grande quantité aux environs du trou de sonde, que ces corps, accumulés dans le trajet, ont pu l'obstruer et déterminer la cessation momentanée du phénomène.

Mais la tension gazeuse, augmentant sous la résistance de l'obstacle, a pu agir avec une nouvelle intensité, et, cette fois, se développant dans toute sa force, a lancé le liquide à une élévation évaluée à 25 mètres.

La quantité de gaz condensé dans la cavité souterraine, ou même contenue dans le liquide en solution ou en suspension, comme dans les appareils gazogènes, ou même accumulée dans certaines anfractuosités, comme le grisou dans les mines de houille, cette quantité, dis-je, devait être très considérable pour soutenir cette projection pendant près de trois heures et demie.

De quelle nature pouvait être ce produit gazeux? Il n'a malheureusement été guère possible de s'assurer de sa nature. M. Dejoie caractérise de sulfureuse l'odeur que répandait la gerbe aqueuse pendant son évolution. Cette odeur devait provenir du gaz sortant avec le liquide, puisque le lendemain on ne sentait plus rien d'analogue, et que l'eau dégustée était tout à fait dépourvue de cette saveur.

Cette odeur sulfureuse serait-elle celle d'hydrogène sulfuré provenant de la décomposition de quelques matières

Digitized by Google

organiques ou inorganiques ? Il n'a pas été possible de se renseigner sur ce point.

Quant à la température de l'eau rejetée, bien supérieure à celle de l'atmosphère, il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi d'un liquide renfermé dans la terre, à une certaine profondeur, et soustrait, depuis un temps plus ou moins long, à l'influence des variations atmosphériques. Il n'y a donc pas lieu d'admettre une thermalité quelconque à cette eau.

Le fait sur lequel nous venons solliciter vos appréciations ne paraît pas être unique. Un des conducteurs des travaux préparatoires pour la construction du pont de la Morinière, me disait qu'un phénomène à peu près identique s'était passé sous ses yeux, pendant les études pour l'édification du pont de La Ramée, sur la Sèvre. D'un trou de sonde, pratiqué dans la prairie attenante, un jet d'eau d'une élévation d'un à deux mètres avait jailli et s'était soutenu pendant quelques minutes seulement.

Une particularité analogue s'était présentée dans un sondage pratiqué sur les bords de la Loire, dans une localité dont on n'a pu me préciser la position.

Un phénomène d'une nature différente, il est vrai, mais d'une appréciation plus facile que pour la précédente, et non moins curieux, s'est manifesté, il y a quelques années, pendant un sondage pratiqué dans une prairie tourbeuse des environs de Donges.

Un jet, non plus d'eau, comme dans les cas précédents, mais d'un gaz très abondant, jaillit d'un des trous pratiqués. Un des ouvriers ayant placé dans le jet une allumette enflammée, le gaz prit feu et brûla pendant

Digitized by Google

un temps assez long. Ce gaz était manifestement de l'hydrogène carboné, semblable à celui employé pour l'éclairage.

Nous regrettons de ne pouvoir fournir sur ces derniers phénomènes que des renseignements incomplets. Si nous les avons relatés, c'est qu'ils peuvent trouver leur interprétation dans l'hypothèse que nous venons de vous présenter.

Digitized by Google

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LES VILLES

ET

DANS LES CAMPAGNES

DU COMTÉ NANTAIS AVANT 1789

PAR LÉON MAITRE.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PETITES ÉCOLES.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR L'ÉTAT

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789.

Pour traiter un sujet aussi vaste que celui de l'état de l'instruction primaire pendant les siècles qui ont précédé notre Révolution de 1789, il nous faudrait des collections de documents très complètes, et malheureusement nous habitons un pays où les destructions ont été nombreuses. Les archives de l'Evêché, des Chapitres, des monastères et des hôpitaux, si riches ailleurs en renseignements sur la question que j'aborde, ne contiennent ici que des citations sommaires, des feuilles détachées, des rapports sans suite avec lesquels il est impossible de représenter l'ensemble d'une époque déterminée ou de suivre les progrès continus d'une institution quelconque. Malgré les recherches les plus persévérantes dans les livres des visites pastorales, dans les délibérations des fabriques et des hôpitaux et dans les liasses des domaines nationaux, j'ai dû passer sans mot dire sur bien des paroisses autrefois

Digitized by Google

pourvues d'écoles ; j'essaierai donc de suppléer aux lacunes de cette étude en débutant par quelques réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture des pièces anciennes sur lesquelles mes yeux se promènent chaque jour.

De ce travail de compilation il m'est resté une conviction dans l'esprit : c'est que les populations du Comté-Nantais ont toujours possédé, comme la plupart des provinces de France, des instituteurs tantôt laïques, tantôt ecclésiastiques, qui, suivant les ressources de chaque époque, ont livré une guerre acharnée à l'ignorance. Les obstacles qui s'opposaient à la diffusion des notions même élémentaires ne manquaient pas : les cultivateurs étaient au milieu de leurs terres loin du clocher, les routes mal entretenues, les impôts absorbés par les dépenses de la guerre, les livres très rares, les maîtres abandonnés aux inspirations de leur zèle ; d'un autre côté, nous le savons, les abbayes se peuplaient de moines avides d'étudier, les bibliothèques se remplissaient de manuscrits, les clercs se disputaient les bénéfices ecclésiastiques multipliés à l'infini par la piété des fidèles, les recteurs des paroisses étaient entourés d'un nombreux personnel de prêtres de chœur et les salles des Universités étaient trop étroites pour contenir la foule de leurs auditeurs ; les trouvères étaient applaudis dans les cours seigneuriales et les aspirants ne manquaient pas autour des charges publiques. Comment expliquer cette ascension continuelle des classes inférieures vers les sommets, et les carrières libérales, la persistance des goûts littéraires, le recrutement ininterrompu des officiers ministériels et des professeurs, si nous n'admettons pas que le feu sacré de la science était entretenu partout par une légion d'instituteurs publics ou privés, salariés ou désintéressés ? Il y aurait là un non sens qui nous condamnerait.

Digitized by Google

On commettrait une grande erreur, si on confondait dans un même jugement tous les siècles du Moyen-Age ; le niveau de l'instruction a subi chez nous de grandes oscillations. Il est descendu toutes les fois que les guerres ont semé l'inquiétude et aussi quand la discipline ecclésiastique a été atteinte par le relâchement ; il est au contraire remonté quand nos institutions civiles et religieuses ont été en pleine prospérité. Tel siècle a été abondamment pourvu de maîtres ; tel autre a vu ses écoles en ruine, ses fondations sans titulaires. De ce que nous voyons une paroisse privée de tout établissement scolaire au XVIIe siècle, il ne s'ensuit pas que les habitants ont toujours vécu dans l'ignorance antérieurement. Si le passé était sans voile, nous verrions que les dotations étaient sujettes à bien des causes d'anéantissement, soit de la part des titulaires, soit de la part des débiteurs. Les rentes s'éteignaient faute de renouvellement de titres, les maisons tombaient en ruine faute d'entretien, les terres étaient usurpées pendant les vacances, et quand l'autorité souveraine venait réveiller le zèle endormi, il fallait créer de nouvelles ressources. Toutefois, la nuit épaisse qui avait couvert la France aux approches de l'an mil, n'est jamais reparue : aux faiblesses des époques les plus désastreuses ont toujours succédé des efforts proportionnés aux nécessités du moment. Le désir d'apprendre et le désintéressement, ces deux grands mobiles du monde intellectuel, ne sont jamais morts chez nous, ils ont suppléé à l'insuffisance de nos moyens d'action. C'est là la gloire des anciens âges, c'est d'avoir remué de grandes choses à l'aide de petits leviers. Quand les maîtres étaient introuvables, les meuniers, les notaires, les artisans, les filles du Tiers-Ordre donnaient les premières leçons de lecture et d'écriture à leurs moments de loisir, et quand il y avait dans

Digitized by Google

la contrée une école renommée, les enfants franchissaient au besoin plusieurs lieues pour s'y rendre (1).

M. Siméon Luce, qui a fait une étude approfondie du XIVe siècle, a été frappé du grand nombre de clercs qu'il a rencontrés dans les actes de ce temps et il n'hésite pas à croire que chaque village possédait alors une école (2). Ses citations sont empruntées surtout à la Normandie, c'est vrai, mais il est permis, ce semble, d'étendre ses inductions à la Bretagne, car les mœurs étaient autrefois empreintes d'une singulière uniformité. La situation qu'il nous signale dans une province voisine de la nôtre correspondait à un ensemble d'institutions qui devaient étendre leurs bienfaits sur toute la surface du pays.

Au XVe siècle, les documents parlent avec plus de certitude : nous voyons le duc Jean IV qui, en 1413, envie à la capitale du Royaume l'honneur de posséder une Université et entame des négociations avec la Cour de Rome pour fonder une institution de premier ordre dans son duché (3). Ses successeurs poursuivent la même entreprise, et l'idée se réalise enfin sous le règne de François II. Cette préoccupation n'est-elle pas une preuve irréfutable que l'ignorance était combattue, et que la Bretagne avait des élèves préparés à suivre les cours des Facultés de médecine, de droit et de théologie. Quand nous arrivons au XVIe siècle, nous nous trouvons en présence d'un si grand nombre d'érudits, d'écrivains, de juristes et de littérateurs, que toute démonstration devient superflue. C'est surtout l'époque des gens de plume : les notaires inon-

(1) Les filles du Tiers-Ordre étaient nombreuses dans le diocèse de Nantes. On les appelait *Menettes*. Ce nom leur est resté.

(2) *Histoire de Duguesclin*, p. 15.

(3) *Histoire de Nantes*, de Travers, p.

Digitized by Google

dent le Royaume en telle abondance, qu'il faut procéder contre eux comme on agit contre un fléau. Un commissaire du roi arrive dans une petite juridiction d'Avessac, qui n'a pas deux lieues carrées d'étendue ; il y rencontre « *un nombre effréné de notaires et de tabellions*, » il réduit l'effectif et pourtant il en subsiste encore trois après son départ (1).

Au XVIIe siècle, la somme d'efforts dépensés en faveur de l'instruction est incalculable. L'Église et la Royauté craignant que le Protestantisme n'augmente ses prosélytes à la faveur de l'ignorance et que la multitude des fainéants ne fomente de nouvelles guerres civiles, se liguent ensemble contre les ennemis de la société, et travaillent de concert à l'amélioration morale du peuple. Après avoir ouvert des hôpitaux généraux pour appliquer les pères et mères au travail continu, on pousse les enfants vers les écoles élémentaires et on invite les prêtres à multiplier l'enseignement du catéchisme ; on veut que les fils des journaliers et des mendiants soient arrachés aux dangers de l'oisiveté comme les autres, et l'idée d'ouvrir des écoles gratuites, bien des fois émise auparavant par de clairvoyants novateurs, est enfin adoptée comme le seul remède au mal de l'immoralité qui dévore les classes malheureuses. Toutes les âmes pieuses comprennent que le secours de l'aumône matérielle est insuffisant s'il n'est accompagné du pain qui nourrit et soutient les intelligences (2). Désormais les Filles de la Charité auront un double ministère à remplir : elles seront tout à la fois

(1) *Seigneurie de Trignac*, fonds du Pordor. (Arch. départ., E.)

(2) Les fondateurs de l'école de Bouaye disent : « Qu'on ne peut mieux » procurer la gloire de Dieu qu'en tirant ses créatures de l'ignorance des » mystères de la Foi et des bonnes mœurs. »

Digitized by Google

gardes malades et maîtresses d'école partout où elles seront appelées dans les campagnes. A la voix du chanoine Jean-Baptiste de la Salle (1681), se lèvent de nombreux missionnaires qui tendent la main pour les enfants du peuple et emploient les deniers de la charité à fonder de petites écoles gratuites, principalement dans les grands centres de population.

Nantes et le Croisic sont les seules villes du diocèse qui aient eu l'avantage de posséder des frères de Saint-Yon ; les bourgs qui ont eu des écoles charitables ont été desservis par des laïques ou par des religieuses. Les Ursulines étaient établies à Ancenis, à Châteaubriant, à Guérande et à Nantes ; les sœurs du Saint-Esprit de Plérin, à Blain et à Saint-Herblon ; les sœurs de la Sagesse à Derval et à Pont-Rousseau, et les dames de Saint-Charles à Nantes, à la Boissière et à la Bruffière.

L'exemple donné par ces congrégations porta ses fruits au XVIIIe siècle, et donna naissance à une foule d'institutions qui répandirent leurs bienfaits dans les campagnes jusqu'en 1790. On lira plus loin les noms de toutes les personnes généreuses qui voulurent attacher leur nom à la fondation d'une école gratuite. La trace n'en est pas effacée à Anetz, à Bourgneuf, à Bouaye, à Saint-Leger, à Couëron, à Clisson, à Derval, à Châteaubriant, à Guenrouet, à Legé, au Pellerin, au Port-Saint-Père, à Pornic, à Pontchâteau, à Rezé, à Saint-Aignan, à Saint-Jean-de-Boiseau, à Saint-Nazaire, à Saint-Sébastien et à Savenay. Les évêques de Nantes, notamment MM. Turpin de Crissé et Mauclerc de la Muzanchère, ont favorisé de tout leur pouvoir l'institution des écoles gratuites en accordant des réunions de bénéfices ecclésiastiques aux paroisses qui manquaient de revenus pour entretenir un maître clerc ou laïque. J'ai recueilli plus d'une preuve de ce fait afin

Digitized by Google

de montrer qu'à l'occasion le clergé savait se dépouiller d'une partie de son patrimoine au profit des pauvres et des ignorants. Il faut convenir sans doute que la conversion des bénéfices vacants en dotations séculières aurait pu se faire sur une plus grande échelle et que bien des écoles auraient pu se fonder avec le superflu du clergé, mais il n'en est pas moins précieux de constater que les évêques ont prêté leur concours à cette utile mesure (1).

D'ailleurs les prêtres témoignaient leur sympathie à la cause de l'instruction populaire de tant de manières, qu'il serait injuste de leur adresser le moindre reproche à ce sujet. A toutes les époques on a vu les presbytères transformés en maîtrises et les desservants accueillir les meilleurs enfants de chaque paroisse, notamment ceux qui pouvaient contribuer à la célébration des offices religieux ou ceux qui manifestaient l'intention d'entrer dans les séminaires. Si l'on admet, comme je l'espère, que tous ces élèves n'embrassaient pas l'état ecclésiastique, on voudra bien alors reconnaître que les curés étaient de fait, sinon d'office, les instituteurs primaires de leurs paroissiens. Il leur était d'autant plus facile de remplir ce ministère de l'enseignement qu'ils avaient autrefois de nombreux collaborateurs. Dans nos procès-verbaux de visites pastorales du XVIe siècle, par exemple, on voit que les moindres paroisses desservies aujourd'hui par deux prêtres, possédaient alors huit et dix prêtres, vicaires ou bénéficiers, il n'est donc pas supposable que la mission traditionnelle du clergé catholique soit tombée en désuétude entre les mains de tant de gardiens.

(1) Les paroisses qui ont obtenu des réunions de bénéfices sont : Blain, Bourgneuf, Couëron, Guenrouet, Herbignac, Machecoul, Soudan et Vay, de 1730 à 1770.

Digitized by Google

D'autres considérations méritent aussi de fixer notre attention si nous voulons porter un jugement équitable sur le passé. Il est constant qu'il existait autrefois dans chaque paroisse un certain nombre d'habitants familiarisés avec l'écriture, la lecture et le calcul ; c'est un fait qu'atteste la nature des institutions qui régissaient nos pères. Ces notions élémentaires s'imposaient comme une nécessité à un certain noyau de population, à ceux que j'appellerai les notables, car le mauvais état des chemins leur enlevait la facilité de recourir, comme aujourd'hui, aux écrivains publics. Les innombrables seigneuries qui se partageaient le territoire du Comté Nantais, exigeaient, pour le recouvrement des impôts, la rédaction des actes et le jugement des causes sommaires, toute une armée de notaires, de feudistes, de collecteurs, de procureurs fiscaux, dont les fonctions étaient toujours remplies par des gens du pays. Il fallait bien que les frairies ou sections de paroisse eussent leurs scribes, puisqu'elles étaient assujetties solidairement à des rentes féodales dont elles faisaient elles-mêmes la répartition et la recette. Les rôles des impôts provinciaux et royaux ne se faisaient pas, comme aujourd'hui à la ville, loin des paroisses, mais par les contribuables eux-mêmes ; on peut donc dire, avec raison, que l'instruction primaire s'imposait comme une obligation impérieuse aux principaux habitants des paroisses.

Les intérêts communaux, civils et religieux, qui n'étaient ni moins nombreux, ni moins exposés aux contestations qu'aujourd'hui, se débattaient en conseil de fabrique, et le résultat des délibérations se consignait toujours sur un registre. Le curé n'avait pas besoin de tenir lui-même la plume, car le nombre des signatures qui se montrent sur toutes les pages, à la suite de chaque réunion, prouve que l'assemblée paroissiale avait plus d'un membre capa-

Digitized by Google

ble de faire l'office de greffier. On voit encore aujourd'hui, dans bon nombre d'archives communales, des registres de fabrique antérieurs à 1790, semblables à ceux dont je parle, et leur physionomie vaut souvent mieux que celle de nos registres modernes. Si quelqu'un m'accusait de voir le passé avec des yeux d'optimiste, je lui conseillerais de compulser les registres de baptême, de mariage et de sépulture, ainsi que les cahiers de doléances, rédigés dans chaque assemblée paroissiale en 1789 ; il pourrait se convaincre, par les signatures apposées sur ces documents, que je n'exagère pas en disant que l'instruction primaire n'était guère moins répandue en 1789 qu'en 1830.

Ceux qui accusent le clergé d'avoir accaparé l'enseignement, pour mieux entretenir le pays dans l'ignorance, ne savent pas avec quelle sollicitude il s'est au contraire employé à multiplier les foyers d'instruction et à contrôler le mérite et la moralité des maîtres. Non contents d'envoyer des mandements spéciaux aux curés, l'évêque chargeait ses archidiacres en tournées de prendre des notes sur l'état de l'instruction dans chaque paroisse. Le brevet remis par le recteur contenait un article spécial sur les petites écoles, et quand la froideur était trop criante, les enfants et les parents étaient admonestés du haut de la chaire. Loin d'user de son autorité omnipotente pour écarter les instituteurs non revêtus de l'habit ecclésiastique, l'évêché accueillait volontiers les maîtres laïques qui remplissaient les conditions d'usage ; sa censure ne s'exerçait qu'à l'encontre des infractions aux règlements établis. Il était admis qu'un fondateur ou bienfaiteur d'école pouvait se réserver, à lui et à ses descendants, le droit de présenter un candidat, quand un titulaire mourait ou résignait ses fonctions, et la collation ou investiture appar-

Digitized by Google

tenait à l'évêque, à un des quatre chapitres du diocèse ou aux abbés réguliers, suivant le choix du fondateur.

Les écoles mixtes de filles et de garçons ont été frappées d'interdictions réitérées et pourtant l'usage l'a toujours emporté sur les prohibitions de l'autorité épiscopale (1). Il n'est pas d'ordonnance qui ne fulmine contre cette promiscuité des sexes :

« Il est ordonné, dit l'évêque Gabriel de Beauvau en » 1650, que les maîtres des grandes et petites écoles » feront profession de leur foi entre les mains de l'évêque » ou de son grand vicaire, recevront une permission par » écrit; et défense de réunir filles et garçons dans la » même école. Défense de tenir école dans les églises, » chapelles, porches ou entrées des églises (2). »

M. Turpin de Crissé, au siècle suivant, est obligé de renouveler les mêmes prescriptions :

« L'instruction de la jeunesse de l'un et l'autre sexe, » dit-il, étant commise à nos soins et étant une des » choses que nous ayons le plus à cœur, nous avons » appris avec une extrême douleur que quelques maîtres » et maîtresses d'école, au mépris des ordonnances, des » édits du Roi et des arrêts du Parlement, s'ingèrent » de recevoir dans la même école des enfants de différent » sexe ou d'aller par les maisons, enseigner les maîtres, » des filles et les maîtresses, des garçons (3). »

Les pouvoirs publics et les municipalités ne consacrant aucun fonds à la location des classes et au salaire du

(1) Les constitutions diocésaines permettaient aux maîtres de garder les filles jusqu'à 7 ans et aux maîtresses de garder les garçons jusqu'à la même limite.

(2) *Privilèges de la faculté des arts*, p. 48.

(3) *Recueils d'arrêts, ordonnances, règlements et délibérations de la mairie* de Mellier, t. V, p. 245.

Digitized by Google

personnel enseignant, les maîtres poussés par la détresse ne pouvaient s'empêcher de recevoir tous ceux qui se présentaient sans distinction, sous peine de mourir de faim. Le curé de Saint-Nicolas de Nantes consulté en 1780 sur la situation des écoles de sa paroisse, dit qu'elles sont très nombreuses. « Le seul abus que le recteur y » connaît, sans avoir pu le faire cesser entièrement, c'est » que dans plusieurs de ces écoles, plusieurs écoliers des » deux sexes y sont mêlés sous prétexte que les garçons ou » les filles sont trop jeunes pour qu'on puisse en appré- » hender quelques inconvénients (1). »

Le recteur de Saint-Saturnin de Nantes remarque aussi que dans sa paroisse les maîtres et les maîtresses admettent indistinctement dans la même classe des enfants des deux sexes (2).

Les prescriptions qui obligeaient les maîtres à se pourvoir d'un *visa* de l'évêché ont été aussi violées fréquemment ; et pourtant les édits du Roi et les arrêts des Parlements étaient formels sur ce point :

« Les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'école » des petits villages seront approuvés par les curés des » paroisses ou autres personnes ecclésiastiques qui ont » droit de le faire. Et les archevêques, évêques ou archi- » diacres dans le cours de leurs visites pourront les » interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme » en cas qu'ils l'enseignent aux enfants du lieu, et ordonner » que l'on en mette d'autres à leur place, s'ils ne sont pas » satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs (3). »

(1) Arch. départ., G 56.

(2) Ibidem.

(3) *Ordonnance d'avril* 1695, *art.* 25. (Recueil des anc. lois par Decrusy et Taillandier, t. XX, p. 251.)

Digitized by Google

On ne trouve pas dans la législation du Moyen-Age d'injonction analogue parce que la foi religieuse n'était exposée à aucune attaque. Après les troubles du Protestantisme, la Royauté pouvait craindre de nouveaux périls pour l'orthodoxie et il devenait nécessaire d'instituer un contrôle. Louis XIV, dans sa déclaration de décembre 1698, va plus loin. Non seulement il ne permet pas à l'hérésie de se propager, mais il veut qu'on en prévienne le retour en ouvrant des écoles chrétiennes dans tous les bourgs qui en sont privés. Il annonce qu'il autorisera les paroisses à s'imposer extraordinairement afin qu'elles puissent salarier les maîtres et les maîtresses. Aux premiers il accorde 150 livres par an et aux secondes 100 livres.

La déclaration de Louis XV, du 14 mai 1724, n'est qu'une réédition des ordonnances antérieures (1) :

« Art. V. — Voulons qu'il soit établi, autant que possible, » des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les » paroisses où il n'y en a point pour instruire tous les » enfants de l'un et l'autre sexe, des principaux mystères » et devoirs de la religion catholique, apostolique et » romaine....., comme aussi pour y apprendre à lire et » même écrire à ceux qui pourront en avoir besoin. »

Quand un maître avait obtenu des provisions de l'évêché ou du scholastique de Saint-Pierre de Nantes, il avait encore à faire montre de ses aptitudes devant le Maire exerçant les fonctions de juge de police de la ville. Voyez plutôt en quels termes est rédigée l'ordonnance du 13 juillet 1634 :

« Défenses de tenir en la ville de Nantes et faubourgs » des petites écoles pour y enseigner à lire sans la permis- » sion de MM. de Ville, leur ayant apporté attestation de

(1) *Ibidem*, t. XXI, p. 263 et 264.

Digitized by Google

» leur religion, bonnes vie et mœurs, fait paraître comme
» ils savent lire couramment et sans hésiter le latin et le
» français, tant des livres imprimés que dans les écritures
» faites à la main et qu'ils n'ont point de mauvais accent
» ou prononciation (1). »

Ainsi, nos officiers municipaux s'érigeaient en examinateurs du mérite des maîtres et ne leur accordaient un brevet d'autorisation qu'après une épreuve accomplie en leur présence. Il existe dans les cartons de la Mairie des requêtes de 1752 et de 1769 qui prouvent que les attributions de la police municipale n'ont pas changé au XVIIIe siècle (2).

La permission d'enseigner la lecture et l'écriture ne conférait pas le droit de donner d'autres leçons d'un degré supérieur. Les principes de grammaire faisaient partie du programme des études du collège Saint-Jean et ne pouvaient être enseignés ailleurs sans usurpation toujours punie d'amende. Toutes les fois qu'il y avait conflit entre les diverses autorités que je viens d'énumérer, le débat se portait devant la juridiction souveraine du Parlement de Rennes qui prononçait en dernier ressort sur l'étendue des droits de chaque partie. Les Intendants des provinces, eux aussi, ont exercé une tutelle salutaire sur les écoles. Ils adressaient des questionnaires aux municipalités, stimulaient leur zèle et surveillaient l'emploi des fonds destinés spécialement à l'instruction de la jeunesse (3). Tels sont les faits généraux qui ressortent de l'exposé qui va suivre.

---

(1) *Privilèges de l'Université*, p. 10.
(2) Arch. de la mairie, GG.
(3) Arch. d'Ille-et-Vilaine, série C.

Digitized by Google

CHAPITRE I.

—

ANCENIS — MOUZEIL [1]

Ancenis. — Dans la partie de cette étude relative aux collèges, je rapporterai comment Jean Davy, prêtre, laissa une maison aux habitants d'Ancenis en 1543, en exprimant le désir qu'elle servît au logement du régent prêtre ou laïque qui devait tenir les écoles de la ville. Cette institution, avant de devenir un collège fameux, resta longtemps dans une situation très modeste ; il est donc à présumer qu'elle renfermait, à l'origine, une classe élémentaire pour les enfants. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de remarquer que les prêtres eux-mêmes, quoique portés par goût vers les leçons de latin, ne dédaignaient pas d'enseigner aussi la lecture, l'écriture et la grammaire dans les bourgs dépourvus de petites écoles. Les documents ne nous ont pas conservé un seul nom de maître, enseignant en dehors du collège ; nous sommes donc obligés d'admettre que la fondation Davy a suffi à tous les besoins.

Les filles ont eu leurs écoles régulières à l'arrivée des

[1] Nous suivons l'ordre alphabétique des paroisses.

Digitized by Google

Ursulines, à Ancenis, c'est-à-dire à partir du 25 novembre 1642. Ogée s'est trompé dans son dictionnaire en avançant que ces religieuses ne s'étaient établies à la Davraie qu'en 1743 : il est avéré qu'elles possédaient cette propriété dès 1646 (1).

Le premier sous-préfet d'Ancenis, M. Luneau, rappelle, dans un rapport de l'an IX, que les Ursulines recevaient dans leurs classes les filles pauvres d'Ancenis et des environs (2).

Anetz. — En l'année 1600, Arthur Mabit de la Rafardière fonda un bénéfice dont la dotation se composait d'un capital de 400 livres, de quelques pièces de terre en pré et en vignes. Le titulaire était tenu de célébrer quelques messes et d'instruire la jeunesse (3). Cette paroisse étant comprise dans le ressort féodal du marquisat de Château-Fromont, eut sa part dans les générosités du président de Cornulier. Ce grand seigneur appela, en 1738, des sœurs de l'ordre du Saint-Esprit de Plérin, les installa dans une maison à Saint-Herblon et leur donna pour mission de soigner les malades et de faire l'école aux enfants de la contrée. On a la certitude que son institution se soutint jusqu'en 1792, sans cesser de répandre des bienfaits tout autour de Saint-Herblon (4).

Auverné (le Grand). — Cette paroisse était dépourvue d'écoles en 1755 (5).

Batz. — Le maître d'école du bourg de Batz, en 1782, se nommait Jacques Le Huédé (6).

(1) Arch. départ., G 29.
(2) *Rapport de l'an IX.* (Arch. départ., série T.)
(3) *Registre de la fabrique.* (Arch. d'Anetz.)
(4) *Table du Secrétariat.* (Arch. départ., G 63.)
(5) *Brevet du recteur.* (Ibidem, G 56.)
(6) Arch. départ., E 1436.

Digitized by Google

Belligné. — En 1683, un sous-diacre de la paroisse tenait l'école, bien qu'il ne fût pourvu d'aucun bénéfice (1).

Blain. — Les princes de Rohan qui, pendant quatre siècles, ont possédé la seigneurie de Blain, disposaient d'immenses ressources, et pourtant on ne voit pas qu'ils aient rien fait pour favoriser l'instruction de leurs vassaux. Le principal effort en ce sens s'est accompli, sans leur participation, au XVIIIe siècle. En 1765, la Dlle Cocaud de la Poupais, l'une des bienfaitrices de l'hôpital de Blain, légua une somme de 1,500 livres à cet établissement, en y mettant pour condition qu'il entretiendrait un maître d'école. Ces premiers fonds n'étant pas suffisants, elle encouragea les administrateurs à solliciter le concours de l'évêché, et leur fournit 800 livres pour acquitter les frais que nécessiterait la réunion de quelques bénéfices ecclésiastiques à leur maison. Ceux-ci étaient trop stimulés pour hésiter dans la voie qu'on ouvrait devant eux : ils rédigèrent une requête pleine d'érudition dans laquelle ils citaient les conciles et les recueils d'ordonnances royales. « L'instruction de la » jeunesse, disaient-ils, a été, dans les temps les plus » éloignés, un des objets des soins de l'Eglise et de nos » Rois, pour les avantages que la Religion et l'Etat ne » pouvaient manquer de recevoir de la bonne éducation » d'enfants destinés à en être le soutien..... » Ils concluaient en demandant l'extinction des trois chapellenies de la Trinité, de Notre-Dame de Vertus et de la Madeleine, desservies à l'église paroissiale de Blain, le transfert du service des messes en la chapelle de l'hôpital et la réunion des revenus à ceux des pauvres. M. Mauclerc de la Muzanchère, qui gouvernait alors le diocèse, ratifia la proposition et l'étendit même au-delà des espérances des

(1) *Registres des visites de* 1686. (Ibidem, G 53.)

Digitized by Google

administrateurs, puisqu'il consentit aussi à comprendre dans l'extinction le bénéfice de Saint-Julien de Plessé. Le décret épiscopal, qui est du 14 février 1769, fut rendu aux conditions suivantes :

L'hôpital de Blain sera tenu d'acquitter les obligations attachées aux bénéfices supprimés.

Il entretiendra un prêtre ou un ecclésiastique dans les ordres sacrés, qui fera l'école aux garçons de la paroisse de Blain, enseignera le latin aux sujets qui montreront des aptitudes exceptionnelles, recevra gratuitement les pauvres et percevra sur les familles aisées 20, 30 ou 40 sous par mois, suivant les cas et les appréciations des directeurs de l'hôpital.

L'élection du régent aura lieu dans une assemblée des administrateurs à laquelle seront convoqués deux commissaires de la paroisse.

Si la vacance dure plus de six mois, la nomination se fera par le général de la paroisse. Quand le titulaire encourra la déchéance, la destitution sera prononcée par les mêmes électeurs, mais elle ne sera définitive que s'ils maintiennent leur décision à huit jours d'intervalle.

Le régent touchera comme émoluments les cinq sixièmes du revenu net des bénéfices, l'autre sixième sera pour l'hôpital.

Au bout de vingt ans d'exercice, le régent aura droit à une rente dont le montant ne dépassera pas le tiers des revenus nets des bénéfices réunis.

Tel est le résumé des dispositions qui furent prises par l'Evêché, en vue de sauvegarder tous les intérêts, et confirmées par lettres patentes du mois de décembre 1771 (1).

(1) *Livre des insinuations ecclésiastiques de* 1769. (Arch. de l'évêché.) Arch. de l'hôpital de Blain. — Arch. départ., série D.

Digitized by Google

La Révolution étant arrivée avant la mort des titulaires des bénéfices de la Madeleine et de Saint-Julien, le régent de Blain n'eut jamais que la jouissance de deux bénéfices, c'est-à-dire les cinq sixièmes d'un revenu total de 436 livres. Des bienfaiteurs, dont le nom est resté inconnu, ajoutèrent à ces émoluments le produit d'un constitut de 75 livres de rente sur les Etats de Bretagne et d'un autre constitut de 800 livres de principal sur le clergé de France (1).

Les fonctions de maître d'école ont été remplies à Blain par un prêtre, jusqu'à l'époque où le serment d'adhésion à la Constitution civile du clergé fut imposé à tous les prêtres investis d'une charge publique. Aucun assermenté ne s'étant présenté, la municipalité fut obligée, en juillet 1791, de demander la permission d'employer un laïque (2).

Boiseau (Saint-Jean-de-). — Jeanne Bretagne, veuve de Jacques Peillac, écuyer, sieur de la Hibaudière, conseiller au Présidial de Nantes, voulut, à l'imitation des seigneurs de Bougon, devenir la patronne des écoles de Saint-Jean de Bouguenais et attacher son nom à une fondation qui répandrait l'instruction gratuite surtout parmi les plus humbles de ses vassaux. Par son testament, qui est du 7 juin 1715, elle légua à cette paroisse une maison avec jardin, située au bourg de Saint-Jean, bien connue dans le pays sous le nom de maison du Cadran ou de Saint-François, qui devint le logement de la maîtresse et la classe. La dotation qu'elle y ajouta se composait d'une rente foncière de 100 livres tournois assignée sur divers héritages. Il fut stipulé dans le même acte que les aspi-

(1) *Déclarations de temporel.* (Arch. départ., Q.)
(2) Carton de l'*Instruction publique.* (Arch. départ., série L.)

Digitized by Google

rantes aux fonctions d'institutrice ne seraient jamais installées dans leur charge sans l'agrément du prieur ou recteur et des marguilliers. Pour première régente, la dame de la Hibaudière institua une maîtresse de Nantes, nommée Marie Rivallan, qui lui avait témoigné le désir d'enseigner à Boiseau, et dont elle connaissait le mérite. Elle recommanda à ses héritiers de lui servir 180 livres de rente, de lui laisser la jouissance de la maison du Cadran, sa vie durant, et de s'en tenir aux termes du testament, à l'égard des autres personnes qui lui succéderaient (1).

En 1749, l'école de Saint-Jean-de-Boiseau était passée aux mains de Louise-Jeanne Daumasse (2). La Dlle Droudun, qui fut pourvue de la succession en 1761, suivant les formes prescrites par la fondation, souleva des plaintes contre elle par sa négligence et son incapacité. Elle n'apprenait rien aux enfants et laissait la classe fermée pendant de longs mois. Sommée de se retirer, elle persistait à garder sa charge malgré toutes les remontrances et pourtant, son acte de réception portait qu'au cas où elle manquerait à ses devoirs, elle serait destituée sans ministère de justice. Quand le prieur de la paroisse l'invita à quitter la place et à vider la maison d'école, elle répondit par une assignation en justice. Son opiniâtreté fut égale devant les lettres de l'Evêché qui révoquaient ses pouvoirs, elle entendit la publication de sa déchéance sans sourciller, se flattant toujours d'obtenir une sentence de confirmation. Le Présidial, devant lequel elle porta sa cause, la condamna sans doute, puisqu'en 1770 les enfants n'étaient plus sous

(1) Arch. départ., série D. La fondatrice indique bien que la maîtresse dirigera des petites écoles *charitables*.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

sa férule. Anne Forget dirigeait à cette date les petites écoles charitables de Saint-Jean-de-Boiseau (1).

Boissière (la). — Mlle de la Bourdonnaie, en fondant la maison des écoles gratuites de Saint-Charles, à Nantes, avait réservé 120 livres pour l'entretien d'une maîtresse à la Boissière. Le zèle des dames de Saint-Charles pour la diffusion de l'instruction nous garantit que sa volonté a été respectée.

Bonnœuvre. — Le vicaire de la paroisse enseignait les enfants, en 1755, sans percevoir aucun salaire (2).

Bouaye et Saint-Léger. — La fondation des écoles charitables de Bouaye et de Saint-Léger est le fait de deux paroissiens animés de sentiments chrétiens, qui, pour propager la connaissance des préceptes de l'Evangile et combattre l'immoralité dont ils étaient témoins, abandonnèrent une partie de leur patrimoine à la fabrique de leur paroisse. Bernardin Brelet, marchand, et sa femme Françoise Leroy, sieur et dame de Boiston, en Saint-Léger, dans le préambule de l'acte de donation, déclarent « qu'on » ne peut mieux prouver la gloire de Dieu qu'en tirant ses » créatures de l'ignorance des mystères de la Foi et des » bonnes mœurs » et leur intention est d'assurer ces avantages aux paroisses de Bouaye et de Saint-Léger. Pour atteindre ce but, ils donnent au bourg de Bouaye un grand logis, avec cour et jardins, comprenant une boulangerie, un pressoir, un cellier et une écurie, 10 hommées et un canton de vigne, et 6 bauches de pré dans la prairie de Taublet, au Pellerin, dont le revenu servira à l'entretien d'une école de filles, à la condition que la maîtresse enseignera la lecture, le catéchisme et l'écriture, et ne fera

(1) Ibidem.
(2) *Brevet du recteur.*

Digitized by Google

payer ses leçons qu'aux familles aisées (1). L'acte, qui est du 23 novembre 1691, stipule que l'évêque du diocèse préposera la personne qu'il jugera convenable. Bernardin Brelet recommande au prélat sa fille Françoise, comme une personne capable de remplir cet emploi, et le prie de vouloir bien l'agréer pour première maîtresse et de la maintenir sa vie durant. Défense est faite de recevoir aucun garçon, si jeune qu'il soit.

Six années après (1697), Bernardin Brelet, craignant que la maîtresse d'école ne pût pas tirer des biens-fonds affectés à son entretien la somme de revenus qu'il entendait lui constituer, changea l'assiette de la dotation. Sa dernière donation, qui est de janvier 1697, comprend un canton de pré aux vallées de la Bichinière, en la paroisse du Pellerin, une portion des marais de la Salle, en la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais, et les 6 bauches de pré de la prairie Taublet (2). Le fondateur exprime ici le vœu qu'après la mort de sa fille, sa remplaçante soit choisie de préférence parmi les personnes de sa famille.

Des écoles de garçons, il n'en est pas fait mention : elles sont livrées à Bouaye, comme ailleurs, au bon vouloir des bénéficiers et des prêtres qui résident dans la paroisse. Les bienfaiteurs pensent plutôt aux filles parce qu'elles sont généralement plus oubliées que les garçons et qu'elles ne peuvent être admises dans les presbytères.

Pour Saint-Léger, il est certain qu'au milieu du XVIIe siècle, la classe était dirigée par un chapelain, nommé l'abbé Hégron. Le curé de Bouaye l'ayant assigné devant l'official du diocèse, sous prétexte qu'il s'arrogeait des

(1) La fondation est transcrite au volume des baptêmes, mariages et décès de 1738, f° 12. (Arch. de la mairie.)

(2) Cet acte est également transcrit dans le volume de 1738, f° 12.

Digitized by Google

droits excessifs, il se justifia en répondant qu'il instruisait les enfants avec l'autorisation de l'évêché, que ses pensionnaires payaient des annuités raisonnables, que les autres témoignaient leur reconnaissance au moyen de quelques libéralités quand il visitait les villages, et qu'il n'exigeait rien des pauvres (1). C'est ainsi que le plus souvent les petits bénéficiers des campagnes comprenaient leur mission et utilisaient les loisirs de leurs sinécures.

Bouguenais. — Les seigneurs de Bougon ou de l'Esperonnière, ont mis tant de soin à affirmer leur droit de nommer et de révoquer le maître d'école de leur paroisse, dans toutes les déclarations féodales aux ducs et aux Rois, que nous sommes obligés de les regarder comme les fondateurs et les bienfaiteurs des écoles de Bouguenais. Dès le XVe siècle, nous les voyons revendiquer cette prérogative, et au XVIIe, la dame de Bougon répète encore, dans son aveu aux commissaires du papier terrier, « qu'elle peut » mettre et instituer régents et maîtres d'école tels que bon » luy semble pour endoctriner et instruire aux bonnes » lettres les enfants qui s'y voudront trouver (2). » Nous aurions voulu surprendre ces seigneurs dans l'exercice de leur droit et relever sur quelques vieux titres les noms des instituteurs qui obtinrent leurs lettres d'assentiment, malheureusement nos recherches sont restées infructueuses.

Bourgneuf. — Le premier document qui atteste l'existence de l'école de Bourgneuf se trouve au registre des délibérations du général de la paroisse, de 1648. On y voit que, le 9 mai de cette année, Julien Cocquelin fut élu

(1) *Registre de l'officialité,* G, p. 54. (Arch. dép., G 68.)

(2) *Aveux de la Chambre des comptes,* sénéchaussée de Nantes. — *Réformation du papier terrier de* 1679, vol. X, fo 270.

Digitized by Google

régent des écoles au lieu de M. Morilland, démissionnaire (1). Les successeurs nous sont inconnus.

En l'année 1711, apparaît la pensée de mettre l'instruction à la portée des enfants pauvres. Julienne Barbot de la Perrinière, par son testament du 24 mars 1711, légua 900 livres à l'hôpital de Bourgneuf, à la condition qu'il y aurait dans l'établissement une personne chargée de tenir une école charitable de filles. Le don était trop minime pour fournir aux directeurs les moyens de donner une suite immédiate au vœu exprimé, cependant il fut convenu avec les héritiers qu'en attendant le jour où l'hôpital serait en mesure d'avoir une école gratuite, il paierait 25 livres par an à la maîtresse ordinaire, pour procurer l'entrée de la classe à huit pauvres filles (2).

En 1719, un anonyme remit aux mains de l'un des administrateurs une somme de 800 livres à placer en constitut, dont le produit serait partagé, par moitié, entre le régent des écoles charitables de garçons et la maîtresse des écoles charitables de filles, unies à l'hôpital (3).

Il est à présumer que ces écoles gratuites n'étaient alors que projetées et que ces libéralités avaient pour but de hâter le moment où elles seraient ouvertes. Faute de ressources, les efforts tentés vers 1720, pour créer une classe, n'aboutirent à rien de stable. Dans un procès-verbal d'enquête de 1749, il est relaté que les enfants sont privés d'instruction depuis plus de 20 ans (4), et cependant, 10 ans auparavant, l'évêque avait réuni au temporel de l'hôpital les biens des bénéfices des Ruaux et des Olivier Brisson, à

(1) *Délibérations*. (Arch. de la fabrique.)
(2) *Délibérations*, f° 15. (Arch. de l'hôpital.)
(3) *Délibérations*, f° 29. (Ibidem.)
(4) *Bénéfices*. (Arch. de l'hôpital.)

Digitized by Google

la charge de payer une rente de 40 livres au régent des écoles (1). Comme les revenus n'étaient pas encore assez importants pour subvenir à l'entretien d'un maître, l'évêque ajouta aux annexions précédentes les revenus des chapellenies de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas (1749), en renouvelant l'obligation d'entretenir un prêtre dans les fonctions de régent (2). Il lui était permis de prélever 20 sous par mois sur les écoliers qui voulaient apprendre le latin, mais la classe de lecture et d'écriture devait être gratuite.

La dotation fut accrue de nouveau, en 1760, par la réunion des bénéfices des Gicqueau, des Taillebœuf et des Guibert, en vue d'attirer un régent à Bourgneuf, et cependant personne ne se présentait pour en remplir les fonctions (3).

Il n'en était pas de même pour les filles : celles-ci trouvaient dans le personnel des dames hospitalières des institutrices toutes prêtes à leur faire la classe. L'aumônier, qu'on cherchait depuis longtemps, se présenta à l'hôpital, en 1770. L'abbé Corbineau, qui d'abord avait eu l'intention de fonder un collège à Bourgneuf, renonça à son projet pour s'entendre avec les administrateurs de l'hôpital, qui le retinrent en lui offrant un traitement de 500 livres, le blanchissage, la lumière, le chauffage, un logement meublé et une table de classe (4). Dès que l'assemblée générale des habitants sut que la ville allait enfin être dotée d'une école élémentaire, elle s'empressa de transmettre son avis sur les conditions qu'il convenait de dicter au futur régent.

(1) *Décret du* 5 *mars* 1739. (Ibidem.)

(2) *Décret du* 18 *décembre* 1749. (Ibidem.)

(3) *Décret épiscopal de septembre* 1760. (Ibidem.)

(4) *Délibérations du bureau de l'hôpital,* fos 186 à 192. (Arch. de l'hôpital.)

Digitized by Google

On les trouve ainsi formulées dans le livre des délibérations :

« 1° Que M. Corbineau ne tiendra point icy la place de » vicaire, ni n'en remplira aucune des fonctions que dans » le cas où M. le recteur et son vicaire seraient hors » d'état, par maladie seulement, d'administrer aux parois- » siens les secours spirituels, afin qu'il ne soit détourné, » par aucuns soins étrangers, de ceux qu'il doit par » état aux pauvres de cet hôpital et à l'éducation de la » jeunesse.

» 2° Qu'il ouvrira sa classe à 8 heures du matin en été, » et la fermera à onze pour la rouvrir à 2 heures après » midy et la finir à 4 heures 1/2, et en hiver elle ouvrira » et finira une demi-heure plus tard le matin, pour recom- » mencer et finir une demi-heure plus tôt l'après-midi.

» 3° Qu'il assistera et se tiendra lui-même à sa classe, » parce que personne n'ignore que la présence du principal » en impose et contient davantage les écoliers qui, par » conséquent, étudient avec plus d'application et de fruit, » sans néanmoins lui interdire par cette clause la liberté » de se faire aider d'un second, et dans le cas où il en au- » rait un, ils partageront entre eux le genre d'étude qu'il » continuera sans changer, afin que les écoliers ne soient » pas exposés au danger d'être enseignés tantôt par l'un et » tantôt par l'autre, à moins de l'absence de l'un d'eux.

» 4° Qu'il prendra lui-même la peine de donner le devoir » à ceux qui apprendront le latin et de le corriger, ou tout » au moins le faire corriger en sa présence.

» 5° Qu'il recevra tous les jours, sur la liste qui lui en » sera remise, les 8 pauvres que la paroisse a choisis pour » être instruits *gratuitement* et qu'il y donnera les soins » dont il est capable pour leur apprendre à lire et à » écrire.

Digitized by Google

» 6° Qu'aux fins de la délibération du général, par » laquelle M. Corbineau a été agréé, il ne pourra exiger » plus de 15 sols par mois pour les enfants qui sont à » l'alphabet et aux petites heures, vingt sols par mois » pour ceux qui liront en français et dans le psautier, » trente sols pour ceux qui apprendront à lire, à écrire et » chiffrer, et trois livres pour le latin, de quelque classe » que ce soit ; sans que néanmoins les pères et mères » soient obligés de s'en tenir à cette fixation, attendu que » le général n'a pas qualité de faire un tel règlement.

» 7° Que les mois seront payés à leurs échéances et non » point d'avance.

» 8° Il ne pourra donner qu'un jour de congé par chaque » semaine, en sorte que lorsqu'il se trouvera une feste, la » classe tiendra tous les autres jours, soir et matin.

» 9° Qu'il aura soin de veiller à ce qu'on fasse réciter » la prière aux enfants pendant la première demi-heure » du matin et la dernière du soir (1). »

Au bout de trois années, il fallut chercher un remplaçant à l'abbé Corbineau. Un laïque, M. Mercier, prit sa succession, en 1773, moyennant 300 livres de gages et le logement. Celui-ci se démit de ses fonctions, en 1781, et, à défaut de sujet ecclésiastique, les directeurs acceptèrent encore un laïque, Yves Saudrais Le Corre, professeur chez M. Mabille, à Nantes, qui ne resta pas plus d'un an (2). Sébastien Gallet, de Nantes, devint régent de Bourgneuf, en 1782, aux mêmes conditions que les précédents, et son séjour ne fut guère plus long que celui de ses prédécesseurs. Le sieur Tréhoux, qui tenait l'école en 1790, l'abandonna aussi, pour devenir maître d'écriture

(1) *Délibérations du 11 juillet* 1770, f° 191.
(2) *Ibidem,* f° 220.

Digitized by Google

et d'arithmétique, à Nantes, pendant la période révolutionnaire.

Boussay. — Un laïque enseignait, en 1683. Le livre des visites qui relate le fait n'en dit pas davantage (1).

Brains. — L'abbé Chevas, mort curé de Bouguenais, tint l'école de Brains, pendant qu'il était vicaire, vers 1786 (2).

Bruffière (la). — Cette paroisse, autrefois comprise dans les limites du diocèse de Nantes, sur les marches du Poitou, est une de celles qui fut inscrite sur la liste des générosités de Mlle Bras de la Bourdonnaie. Sur son testament du 25 mars 1708, elle porta une somme de 2,066 livres à l'intention des petites écoles de garçons qu'elle voulait fonder à la Bruffière, en indiquant expressément que le maître serait à la nomination des prêtres de la communauté de Saint-Clément de Nantes (3). Les fonds furent employés à l'extinction de deux constitutions de rentes dont les habitants voulaient se libérer promptement. Par délibération du 29 septembre 1715, la paroisse s'imposa une somme égale en vue de reconstituer le capital et la plaça à constitut le 19 juillet 1716 sur la dame de Marbeuf. Quand celle-ci remboursa son emprunt, la paroisse se servit encore des fonds pour solder un arriéré d'impôt et consacra le reste à la construction de l'aile droite de l'église.

On avait bien arrêté, le 25 novembre 1720, que les 2,066 livres de la fondation seraient levées sur les feux de la paroisse, mais on ne se hâtait pas de dresser ce rôle spécial. En 1748, l'Évêque, s'étant fait rendre compte des

(1) *Livre des visites du climat de Clisson.* (Arch. départ., G 52.)

(2) *Notes des recteurs de Bouaye et de Brains.*

(3) *Minutes du notaire royal* Lebreton, de 1708.

Digitized by Google

écoles et reconnaissant qu'elles avaient été absolument négligées, s'en plaignit vivement et obligea les paroissiens à prendre une décision. Les héritiers de Mlle de la Bourdonnaie, eux aussi, avaient le droit d'élever la voix et ils se disposaient à poursuivre la restitution de la somme léguée. Pressés de tous les côtés et convaincus, d'ailleurs, des avantages que les enfants auraient à retirer de la création d'une école, les habitants de la Bruffière résolurent, le 9 mai 1751, de recourir immédiatement à la levée d'une cotisation. Un arrêt du Conseil du 7 septembre 1751 les autorisa à percevoir cet impôt, et les enfants de la Bruffière purent enfin jouir d'une façon régulière des leçons que Mlle de la Bourdonnaie avait voulu leur assurer (1).

Campbon. — Les chanoines de Saint-Pierre de Nantes étaient curés primitifs de la paroisse de Campbon, c'est-à-dire qu'ils jouissaient de la plus grande partie des dîmes. Quand ils affermaient leurs revenus au vicaire perpétuel auquel ils déléguaient leurs pouvoirs spirituels, ils avaient soin de lui imposer l'obligation d'instruire les enfants par lui-même ou de faire tenir l'école. Le fait est parfaitement établi par le bail passé en 1581 (2). Jean Guillier, qui exerçait les fonctions de régent en 1623, avait eu des prédécesseurs dont on rappelle l'existence à propos des plaintes qu'excitèrent son inconduite et sa négligence. Les prêtres et les habitants de Campbon adressèrent au Chapitre de Saint-Pierre une requête, dans laquelle ils demandaient sa destitution et offraient d'élire à sa place un sujet dont la capacité serait éprouvée par les chanoines eux-mêmes (3). Sa charge était d'autant plus im-

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1317.
(2) Arch. dép., G 78.
(3) Ibidem, G 198.

Digitized by Google

portante que l'école de Campbon accueillait les enfants des paroisses circonvoisines. A défaut de local convenable, on employait le plus ordinairement la chapelle de Saint-Victor pour faire la classe. Les enfants y venaient avec assiduité, car il est constaté qu'en 1742 la seule frairie de la Fouaie comptait 185 personnes capables de signer une reconnaissance (1).

Au XVIIIe siècle, l'emploi de maître d'école à Campbon était très lucratif. Ses émoluments se composaient d'un constitut de 210 livres recueilli, vers 1746, sur la succession de M. du Cambout de Coislin, évêque de Metz (2), du fermage d'un pré valant 120 livres par an et du produit des légats de Guillaume Beugnent, Jean Bigot et Perrine Leguerré (3). Le régent qui jouissait de ces avantages en 1758, était, de plus, autorisé à prélever 30 sous par mois sur chaque élève. C'était un homme marié dont la femme instruisait les filles pendant qu'il tenait la classe des garçons. Son successeur, l'abbé Plissonneau, ne demandait aucun salaire aux enfants ; il demeura régent jusqu'au jour où la constitution civile du clergé vint jeter la discorde dans l'Église catholique.

Carquefou. — Le registre des visites épiscopales de 1686 dit qu'il n'existait aucune école à cette date (4).

Chantenay. — La première sœur qui tint la maison des Incurables, à l'Hermitage, en 1756, faisait l'école aux petits enfants (5).

(1) Arch. dép., E 405.

(2) Le testament olographe, en date du 1er mai 1731, fut déposé chez Jourdain, notaire à Paris, et contrôlé le 29 novembre 1732.

(3) *Carton instruction.* (Arch. dép., L.) On ignore l'époque de la réunion de ces bénéfices à l'école.

(4) *Livre des visites de* 1686. (Ach. dép., G 53.)

(5) *Récit d'une supérieure*, 1790. (Arch. des Incurables.)

Digitized by Google

Chapelle-Glain (la). — En 1755, un notaire et deux demoiselles tenaient les écoles (1).

Chapelle-Heulin (la). — Une femme instruisait les enfants des deux sexes en 1683 (2).

Châteaubriant. — Les petites écoles de Châteaubriant sont nommées dans un acte très ancien : un accord de 1222 conclu, selon toute vraisemblance, par l'entremise de l'évêque du diocèse de Nantes, nous apprend que le prieur de Béré et le curé de Saint-Jean de Châteaubriant, se disputaient le droit d'instituer en fonctions les maîtres des écoles de cette ville. Après avoir entendu diverses dépositions, l'arbitre du différend déclara que les deux rivaux étant fondés dans leurs prétentions, jouiraient en commun de la collation qu'ils revendiquaient et décida que dans le cas où il y aurait désaccord sur le choix du maître, ils nommeraient à tour de rôle un titulaire pour deux années (3). Il ne peut pas y avoir de doute sur la nature de ces écoles ; il s'agit bien ici des écoles rudimentaires d'alphabet, de grammaire et de catéchisme que le clergé établissait partout et dans lesquelles il recrutait non seulement des clercs pour la célébration des offices, mais encore des aspirants au sacerdoce. Quel a été le sort de l'instruction, à Châteaubriant, dans les siècles suivants? Nous l'ignorons, seulement il y a un fait qui demeure. Si, dès le XIIIe siècle, le personnel enseignant faisait naître des

(1) *Brevet du recteur.* (Ibidem, G 56.)

(2) *Livre des visites.* (G 52.)

(3) Item cum inter priorem de Bereio et personam S. Joannis de castro Briencii super collatione scholarum ejusdem castri contentio mota esset..... . taliter esse ordinavimus quod prior de Bereio persone idonee regimini scholarum ad duos annos conferre poterit dictam scholam et persona S. Joannis eidem persone vel alteri ad duos alios annos. (*Hist. de Châteaubriant*, de l'abbé Goudé, p. 425 et 426.)

Digitized by Google

conflits opiniâtres, nous pouvons bien croire que les âges postérieurs ont assisté à des luttes du même genre, ont vu des supérieurs jaloux de leur autorité, ou des maîtres empressés à se dérober à leur surveillance. Les besoins qui ont amené la création des écoles au XIIIe siècle ne se sont pas éteints subitement, ils se sont perpétués dans le cours du Moyen-Age et ont fourni un aliment aux institutions scolaires. A Châteaubriant, comme ailleurs, le clergé comptait beaucoup plus de membres qu'il n'en fallait pour le service religieux des paroisses, il est donc naturel de penser que les enfants en général, et les enfants des familles aisées en particulier, n'ont jamais manqué d'instituteurs.

Il y a, du reste, une autre démonstration qui ressort de l'existence du collége dont nous parlerons plus loin et qui paraît avoir été fondé au XVIe siècle. Nous verrons que plusieurs habitants généreux ont pensé à pourvoir la ville de régents, qu'ils ont offert de quoi les loger et les entretenir. Toutes les donations que nous rencontrons sont faites en faveur des écoles secondaires et non pour les écoles primaires, et pourtant celles-ci servent d'introduction nécessaire à celles-là ; nous sommes donc forcés d'admettre que les unes appellent les autres et qu'elles sont contemporaines.

Il y a une institution qui a longtemps fait défaut à Châteaubriant, c'est l'école gratuite : la première fut fondée pour les filles par les Ursulines lorsqu'elles s'établirent dans la maison du Palierne, (la cure actuelle) en 1643. Leur déplacement au couvent de Saint-Sauveur de Béré, eut lieu en 1655 et elles y demeurèrent jusqu'en 1786 (1). Le bien qu'elles ont fait dans le pays est resté

(1) *Hist. de Châteaubriant*, p. 448, 449.

Digitized by Google

ignoré, mais nous connaissons parfaitement les services que rendit l'œuvre fondée par l'abbé Louis-Alexis Legrand. Ce vénérable prêtre, ancien régent du collége, aidé par l'abbé Olivier, missionnaire de Nantes, et quelques personnes charitables, entreprit d'ouvrir une maison de secours dont les gardiennes devaient être en même temps des institutrices pour les filles et des assistantes pour les malades (1). Le 20 octobre 1716 il acquit, comme procureur de l'abbé Olivier, une maison avec jardin, sise près la Porte-Neuve, et désigna de suite pour propriétaires Anne Amelin et Marie Besnier, deux filles de dévoûment qui avaient fait leurs preuves. Il est stipulé au contrat qu'elles ne sortiront que de leur consentement et qu'après leur décès, le choix de leurs remplaçantes appartiendra au doyen de Châteaubriant et aux deux plus anciens prêtres de la ville (2). Les plus incrédules furent bientôt convaincus que l'œuvre nouvelle avait beaucoup de chances de succès. Voici ce qu'en disait le syndic des habitants aux échevins et bourgeois assemblés le 28 juillet 1720 :

« Toute la ville, dit-il, regardait comme téméraire son » entreprise d'établir une école charitable pour les filles. » Cependant en fournissant seulement une petite subsis- » tance à deux pauvres dévotes, il a fait instruire et con- » tinue encore d'instruire, avec grande édification, tantôt » trente, tantôt quarante pauvres enfants, de leurs prières, » de leur catéchisme, à filer et à brocher.

» Ces pénibles exercices n'empêchaient pas ces filles, con-

(1) Pierre Bodier, prêtre missionnaire de l'évêché de Rennes, Élisabeth Dannai, de Nantes, doivent aussi être comptés parmi les coopérateurs de l'œuvre.

(2) *Carton des écoles.* (Arch. dép., D.) *Acte au rapport de M. Lourmel,* notaire.

Digitized by Google

» sacrées au service des pauvres, d'aller à l'ordre du sieur
» Legrand, secourir les malades de la ville, des faubourgs
» et des campagnes.....

» L'on a regardé comme un prodige que dans ces der-
» niers temps de calamités et de misères, la seule idée
» d'une école charitable ait pu empêcher deux à trois
» cents personnes de mourir de faim (1). »

L'abbé Legrand voyant avec quelle générosité il avait été secondé dans l'exécution de ses desseins, et confiant dans l'avenir, s'imagina de suite qu'il trouverait à Châteaubriant assez de ressources pour faire subsister une école charitable de garçons. Bien qu'il n'eut pas même de quoi payer les frais de contrat, il acheta près de la porte de Couëré, une maison où il espérait loger un maître et des enfants (2). La mort, qui vint le surprendre à Nantes, pendant ses prédications (1720), ne lui laissa pas le temps de parachever ce qu'il avait si bien conçu ; cependant, les personnes pieuses qui admiraient sa foi et son zèle tentèrent un effort pour donner la vie à son projet. Elles offrirent à la municipalité la somme nécessaire au paiement de la maison et du jardin voisin, c'est-à-dire 1,000 livres, à la condition que l'immeuble servirait à fonder une école gratuite de garçons. La proposition méritait d'être examinée attentivement, car on ne voyait pas comment le nouveau maître serait payé et il était à craindre que la charité publique, trop de fois mise à l'épreuve, ne refusât les secours qu'on attendait d'elle. La prudence commandait de bien assurer l'avenir de l'école charitable des filles, si utile aux malheureux, et de lui consacrer même la dernière offrande, jusqu'au jour où l'on aurait tous les revenus qu'exigeait

(1) *Délibérations de la ville de* 1720. (Arch. municipales, BB.)
(2) *Hist. de Châteaubriant*, p. 491.

Digitized by Google

l'entretien d'une école de garçons. Cet avis prévalut au Conseil des bourgeois (1).

En acceptant le don de 1,000 livres des amis de l'abbé Legrand, la Ville arrêta que les directrices de l'école charitable percevraient le loyer de la maison des garçons, que tous les dons faits à l'école des filles seraient soumis à l'agrément de la municipalité, que l'asile supporterait sa part des impôts publics, et qu'en cas de suppression ou de déchéance, les fonds de ces écoles tomberaient au profit des pauvres de l'hôpital. Ces conditions rigoureuses ne cachaient pas de malveillance, ainsi qu'on pourrait le croire au premier abord.

Pour ceux qui connaissent les difficultés au milieu desquelles fut créé l'hôpital de Châteaubriant et avec quels expédients on parvenait à le soutenir, il est évident que les bourgeois se tenaient simplement en garde contre les concurrents qui vivaient d'aumônes. Les charges qu'ils avaient à supporter leur paraissaient si lourdes, qu'ils n'étaient pas disposés à en accepter de nouvelles. L'abbé Legrand avait trop présumé des forces de cette ville : le supplément de secours dont il avait besoin pour assurer l'existence de l'école charitable des garçons ne vint jamais et les filles seules recueillirent le fruit de sa généreuse initiative.

Les premières directrices de l'école charitable des filles furent les demoiselles d'Oultremer, issues d'une famille noble et honorablement connue dans le pays par sa bienfaisance. Elles furent remplacées, en 1720, par Marie Leray de la Mataudais, une sainte femme dont l'unique ambition fut de porter le titre de mère des pauvres et de passer sa vie au milieu des infirmités humaines (2). Après avoir gou-

(1) *Hist. de Châteaubriant*, p. 493.
(2) *Hist. de Châteaubriant*, p. 494.

Digitized by Google

verné la maison toute seule pendant 44 ans, sans épargner son propre bien, elle s'adjoignit une compagne, Madeleine Preau, fille de dévoûment, qui, depuis 9 années, portait des secours aux malheureux de Fercé et des environs (1764). Mlle Marthe-Louise du Boispéan de la Minière prit la succession, en 1789, et pour que l'institution ne perdît pas son caractère privé, elle s'empressa de faire acte de propriété sur les meubles, puis sur les édifices. Elle acquit une petite maison voisine de l'école, mit le tout par terre et fit élever sur l'emplacement une construction vaste et plus commode que l'ancienne (1). Les demoiselles Preau et de Fermont, qui remplissaient les fonctions de servantes des pauvres, sous sa direction, s'entretenaient à leurs dépens et ne réclamaient pas même un logement, bien qu'elles y eussent droit. On ne comptait pas moins de 60 pauvres filles dans leur classe ; l'enseignement se faisait deux fois par jour et comprenait même les ouvrages à l'aiguille. Les malades de la ville ou de la campagne, qui appelaient ces dames, étaient sûrs de les voir accourir à leur chevet les mains chargées de remèdes et d'aliments réconfortants. Leur principale ressource consistait en deux constituts, valant 235 livres de rente, sur les Etats de Bretagne, dont les capitaux avaient été légués, en 1785, par Marguerite Guinement, veuve Goyon de Beaucorps, et en une part de loyer de 25 livres sur une maison sise à la Haute-Barre (2).

Les bienfaits qu'elles semaient partout autour d'elles leur avaient conquis de nombreuses sympathies dans le peuple ; aussi quand vint le moment d'exécuter les décrets de confiscation contre les communautés religieuses, un

(1) Carton *instruction*. (Arch. dép., L.)
(2) *Minutes du notaire Lorette.*

Digitized by Google

grand émoi se manifesta en ville. Le 20 août 1790, les administrateurs du district de Châteaubriant se dirigeant vers l'école charitable, pour dresser leur procès-verbal, rencontrèrent sur leur passage de forts attroupements de femmes qui les suppliaient de respecter l'institution de Mlle du Boispéan (1). On ne tint pas compte de ce témoignage public d'attachement et de reconnaissance. Les directrices, malgré leurs protestations, furent assimilées aux fonctionnaires et invitées à prêter le serment civique, le 12 juillet 1791. Saisissant leur refus comme un acte d'hostilité déclarée, la municipalité ordonna, le 6 septembre 1791, à la demoiselle Preau de sortir de la ville, dans les vingt-quatre heures, et ne put vaincre sa résistance qu'en employant la force armée. Son expulsion de l'école eut lieu en octobre 1792 (2). Le mobilier fut vendu ou dissipé et la maison avec ses revenus fut annexée à l'hôpital. Dans le rapport des commissaires, il est constaté que les enfants avaient entre les mains différents livres dont voici les titres :

Les principes de la langue et de l'orthographe.

Le sage entretien.

Le Magasin des pauvres, par Mme Le Prince de Beaumont.

L'Ancien Testament.

Le premier et le second Catéchisme de Nantes.

En dehors de l'école charitable, les filles pouvaient prendre des leçons, en 1760, dans une autre classe tenue par deux demoiselles, dont je n'ai pas les noms, et en 1790, les parents avaient le choix entre trois maîtresses : Marie Briand, au haut de la Grand'Rue, Anne Bouëtel, rue de

(1) Carton *instruction.* (Arch. départ., L.)

(2) Mlle du Boispéan émigra à Guernesey, où elle mourut, et Mlle Preau se retira à Redon, où elle devint supérieure de l'hôpital. (*Hist. de Châteaubriant,* fo 495.)

Digitized by Google

Couëré, et Jeanne Luce, qui prêta le serment civique avec la précédente (1). Le brevet rédigé en 1760, par le doyen Guérin, fait mention également de trois petites écoles de garçons, et les titres de 1790 en indiquent encore deux en dehors du collège : l'une, tenue par Pierre Errien, et l'autre, par Pierre Midard, dans la Grand'Rue; leurs noms nous sont révélés par les actes de leur prestation de serment (2). Etant donné ce personnel, on est surpris que l'instruction primaire n'ait pas progressé dans le peuple. La Municipalité, interrogée sur les écoles, répond, en 1792, au Ministre qu'il n'y a pas de villes où les artisans soient aussi ignorants. Le Directoire fait la même remarque au sujet des officiers municipaux (3).

Cette série de documents est interrompue par un intervalle immense : elle nous transporte du XIIIe siècle, sans transition, au XVIIIe, toutefois on conviendra qu'elle a son éloquence. Si deux époques aussi éloignées l'une de l'autre se répondent par des analogies frappantes; s'il y a, dans les secrets du passé, des révélations aussi inattendues, la prudence nous défend de médire des générations qui restent enveloppées dans le mystère, car, elles aussi, elles pourraient bien un jour rompre le silence et infliger un démenti à leurs détracteurs.

Château-Thébaud. — Michel Sailland tenait une école au bourg, en 1540 (4).

Chevrolière (la). — En 1686, le visiteur envoyé par l'Evêché ne trouva aucune école (5).

(1) *Brevet de* 1760, cité par M. l'abbé Goudé dans son *Hist. de Châteaubriant*, p. 483.

(2) Carton *instruction*. (Arch. départ., L.)

(3) *Hist. de Châteaubriant*, p. 485.

(4) *Archives de la Bourdinière*. Note de M. Marionneau.

(5) *Livre des visites épiscopales*. (Arch. dép., G.)

Digitized by Google

Clisson. — Le maître d'école de Clisson, au XVe siècle, était dans la dépendance entière du seigneur, comme l'atteste la mention suivante, inscrite dans un livre d'inventaire : « Institution de maître d'école, en la ville de » Clisson, pour l'exercice tant qu'il plaira au Duc (1). » On parle du duc ici parce que nous sommes en 1461, et qu'à cette date le duc François II de Bretagne possédait la terre de Clisson, comme fils de Richard de Bretagne. Une autre indication que j'emprunte aux livres de la Chancellerie de Bretagne, nous apprend que le titulaire, maître Guillaume Marquier, fatigué de ses fonctions, résigna son office de maître d'école en faveur de maître Pierre Dubois, et que ce dernier reçut l'investiture du duc, comme son prédécesseur (2). Au XVIe siècle, il est question, non seulement en ville, mais dans les faubourgs, de plusieurs écoles qui sont sous une direction unique. Le vicaire général de l'Evêché apprenant que le dignitaire régent ne remplit pas toutes les obligations de sa charge, lui rappelle, en 1554, qu'une messe a été fondée à la collégiale de Notre-Dame, pour les écoliers, et qu'il est d'usage de les y conduire (3).

Au moment de la grande enquête instruite par l'Evêché, dans le diocèse, en 1683, il fut noté que Clisson possédait trois maîtres, dont un était diacre, les autres laïques et trois maîtresses. Dans la seule paroisse de la Trinité, la mieux partagée, on voyait Jean Blandin, qui montrait à lire en français et en latin, les demoiselles Françoise Domet et Jacquette Lefiebvre, qui enseignaient les filles, pendant que le diacre Grégoire Simon donnait

(1) *Inventaire ms. des livres de la Chancellerie de* 1461, fo 115. (Arch. dép.)

(2) *Livre de la Chancellerie de* 1467, fo 164. (Ibidem.)

(3) Injungitur primario et regenti scolarum presentis oppidi et suburbiorum ducere pueros quolibet die sabbati. (*Cahier de visites*, Arch. dép., G 42.)

Digitized by Google

des leçons de latin (1). La paroisse de La Madeleine, dépourvue de ressources, avait laissé tomber son presbytère et son école en ruines, dit le visiteur (2).

Le personnel enseignant n'étant pas suffisant, le grand vicaire du diocèse écrivit aux directeurs de l'hôpital que le bien public exigeait d'eux des sacrifices, et leur représenta qu'en admettant dans leur établissement une fille dotée, capable de faire la classe, ils feraient une œuvre méritoire. Mlle Goguet se présenta de sa part, en offrant de s'entretenir et de payer 100 livres de pension (3). Elle fut acceptée, le 10 février 1717, mais on ignore si elle conserva longtemps ses fonctions. La seule fondation qui ait eu en vue la création de l'école charitable est de 1760; elle émane de Françoise-Marie Duclos. Cette demoiselle, voulant stimuler le zèle des pères des pauvres, fit savoir qu'elle donnerait 500 livres, si l'hôpital voulait prendre une fille qui partagerait son temps entre le service des malades et l'instruction des enfants. Elle compta 500 livres et promit de payer une rente de 45 livres, de son vivant, et d'assurer, après son décès, une rente de 60 livres, puis d'ajouter un don de 300 livres, dès qu'on aurait trouvé un logement convenable pour l'ouverture d'une école. Charlotte-Claude Loiseau, fille de 26 ans, entraînée par cet exemple, qui prit les fonctions de maîtresse en 1761, fut aussi une bienfaitrice (4). Dans le traité qu'elle passa avec l'Administration, on voit qu'elle se dépouille entièrement de son mobilier et qu'elle partage un capital de 800 livres par moitié entre l'hôpital et l'école. Ces deux

(1) *Livre des visites du climat de Clisson,* fo 452.
(2) *Ibidem,* fo 420.
(3) *Livre des délibérations de l'hôpital,* fo 118.
(4) *Délibérations de l'hôpital.*

Digitized by Google

demoiselles sont donc vraiment les fondatrices de l'école charitable de Clisson. J'aurais voulu joindre à leurs noms celui du bienfaiteur qui laissa des fonds pour nourrir et habiller les plus pauvres filles, je n'ai pu le découvrir. La déclaration de 1790 porte seulement que l'hôpital est chargé de distribuer aux écolières 20 livres de pain par semaine et d'habiller chaque année celles qui sont le plus dignes de pitié (1).

Couëron. — Les droits de prééminence spirituelle de la paroisse de Couëron faisaient partie de la prébende du doyenné de Saint-Pierre de Nantes; il en résultait que le titulaire de cette dignité avait la haute main sur les principales charges. Joseph de Plédran, qui était doyen au XVIe siècle, prétendit que son titre lui conférait le privilège d'instituer le maître d'école de Couëron, et en 1512, il obtint des lettres de maintenue contre un rival qui n'est pas nommé (2). Ses successeurs furent tous des hommes de science, il est donc à présumer qu'ils ont eu souci d'encourager l'instruction dans la région confiée à leur sollicitude. L'Évêché témoigna son bon vouloir en ratifiant la réunion du bénéfice des Goyaux à l'office de la maîtrise, et de son côté la communauté des habitants de Couëron vota une contribution importante afin que le salaire du régent atteignît le chiffre de 600 livres (3). Il fut convenu en retour que l'instruction serait gratuite. On établit la classe dans une chapelle ayant 20 pieds de long sur 17 de large. Le maître d'école, en 1789, était un laïque, du nom de Fourrage, qui était capable d'enseigner le latin.

(1) *Déclarations de temporel du clergé et des hôpitaux, district de Clisson.* (Arch. dép., Q.)

(2) *Registre de la Chancellerie de Bretagne de* 1512, *f°* 8. (Arch. dép., B.)

(3) Carton *de l'Instruction.* (Arch. dép., L.)

Digitized by Google

M. Spal, dans sa notice sur Couëron, dit avoir rencontré dans les archives la mention d'un maître de pension qui s'appelait Bernier et vivait à la fin du XVIIIe siècle (1).

Croisic (le). — En 1690 et en 1700 la ville du Croisic avait un prêtre pour régenter son école (2). Le conseil des bourgeois exprimait dans ses délibérations de 1732 le vœu que les pauvres fussent instruits gratuitement, mais il votait des ressources qui ne permettaient pas d'étendre ce bienfait à un grand nombre d'enfants. Le maître laïque, qui faisait la classe élémentaire à cette dernière date, prenait 10 sous par mois pour les leçons de lecture et 20 sous pour les leçons d'écriture. Il n'y avait alors personne au Croisic qui fût capable de former des jeunes gens aux cours supérieurs et de répondre aux désirs des familles qui voulaient pousser leurs enfants vers les carrières du commerce ou de la navigation. A l'instigation de l'intendant de Bretagne, M. de Pontcarré de Viarmes, son subdélégué au Croisic, M. David de Dresigné fit des ouvertures à l'institut de Saint-Yon, et en 1737 il eut la bonne fortune d'attirer au Croisic deux frères. La ville accorda d'abord à chacun d'eux une allocation annuelle de 100 livres qu'elle augmenta de 50 livres en 1754, sans vouloir dépasser ce chiffre ; et pourtant il était de notoriété publique qu'ils rendaient les plus grands services à la jeunesse. Ces maîtres dirigeaient leur classe avec tant d'habileté que leurs élèves pouvaient, en sortant de leurs bancs, suivre immédiatement les cours d'hydrographie (3). Pendant 22 ans ils attendirent en vain que

(1) *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. VI, p. 250.

(2) *Délibérations du corps de ville.* — La ville du Croisic possède beaucoup d'archives antérieures à 1790.

(3) Lettre de 1775. Le Croisic. (Arch. dép., C.)

Digitized by Google

leurs efforts fussent récompensés par une rétribution convenable. La détresse seule les força de quitter la ville en 1758, et quand ils furent partis, on se lamenta plus d'une fois sur la difficulté de les remplacer. « Nous » regretterons toujours, dit le subdélégué, les deux frères » de l'école chrétienne que j'amenai ici, il y a 30 ans, par » ordre de M. de Pontcarré de Viarmes, et qui ont reçu » plus de 20 ans et formé de grands sujets pour la mer » et le commerce. En sortant de leur école, qui était de » 8 heures par jour, ils entraient en celle des MM. Bouguer » si recommandables par leur talent (1). »

Le sieur de La Place, qui vint ensuite enseigner au Croisic, demeura près de 15 ans aux gages de 150 livres par an ; quand il se retira, il laissa la ville dans le plus grand embarras. Il y avait alors une telle pénurie de sujets capables de remplir les fonctions d'instituteur qu'on fut obligé d'écrire jusqu'à Saint-Malo pour rencontrer celui qu'on installa en 1773. Amable Petit, ancien sergent-major au régiment de Bourbon et maître d'école, fut appelé de cette ville par la lettre suivante :

« Je vous donne avis que la communauté du Croisic » vous a nommé pour maître d'école de cette ville aux » appointements de 150 livres et tant que vous lui serez » agréable. Vous aurez en outre 10 sous par écolier, par » mois, pour apprendre à lire, et 1 livre pour apprendre » à écrire et l'arithmétique. Vous serez tenu d'enseigner » douze pauvres *gratis*. Voilà les charges et les conditions » de votre prédécesseur. J'ai envoyé la délibération à M. » l'Intendant. Sitôt qu'il l'aura approuvée, je vous en » informerai (2). »

(1) Ibidem.

(2) *Lettre du maire du Croisic* de 1773. (Arch. dép., C.)

Digitized by Google

En 1775, ce régent se plaint de n'avoir pas d'écoliers, par la raison qu'il existe deux maîtres qui tiennent école ; que d'autres enseignent en ville, et enfin, que plusieurs femmes montrent à lire et font le tout au-dessous du prix accordé au suppliant. Cependant ses concurrents ne sont pas munis des autorisations et brevets nécessaires. Il demande à l'Intendant qu'on lui donne les moyens d'élever sa famille, en l'instituant seul maître d'école de la paroisse du Croisic (1).

En transmettant la lettre, le subdélégué Benoit donne les explications suivantes :

Le sieur Petit n'est pas propre à cette place : il tombe du mal caduc, il est d'un caractère trop vif, ne donne qu'environ deux heures de classe le matin et deux heures le soir ; il a plusieurs élèves en ville. Il est commis chez un négociant ; ses élèves faisant peu de progrès, les parents préfèrent les autres maîtres. Petit serait bien en état d'enseigner, mais il ne veut pas s'en donner la peine.

Le maire David de Drésigné, de son côté, commente la requête en disant : si l'école de Petit est déserte, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. La ville n'a jamais eu l'intention de lui accorder un privilège exclusif, ce qui ne serait même pas en son pouvoir. « Ce serait, en effet, » un grand abus, on pourrait même dire une tyrannie, » de vouloir obliger les pères et mères d'envoyer leurs » enfants à l'école chez un maître qui ne leur serait peut- » être pas agréable par différents motifs. »

Plus d'exactitude et de douceur lui procureraient des écoliers, mais les pauvres mêmes qu'il enseignait *gratis* l'ont quitté. Le même concluait en souhaitant qu'on le remplaçât (2).

(1) Liasse du Croisic. (Ibidem).

(2) Ibidem... Le vœu de l'évêque et des habitants, en 1775, était d'avoir

Digitized by Google

Dans sa réponse, l'Intendant pense qu'il est à propos de laisser la place vacante, vu la situation des ressources de la ville, et d'aviser le sieur Petit qu'on cesse de lui servir des appointements. En conséquence, à partir de 1776, les gages du maître d'école sont rayés de l'état de prévision des dépenses municipales du Croisic.

Crossac. — Le maître des écoles de cette paroisse n'était pas absolument sans ressources. Un bienfaiteur, dont le nom est resté ignoré jusqu'ici, donna un morceau de terre qui, dans les actes, est appelé le *pré de l'école* (1).

On a la preuve que la classe était très fréquentée au XVIIIe siècle. Quand la compagnie de Bray se présenta pour opérer le dessèchement des marais de Donges, en 1773, on trouva, dans le pays, cent trente-sept habitants capables de signer une protestation contre cette entreprise. (Arch. dép., G 384.)

Derval. — Ogée commet une erreur quand il avance, dans son *Dictionnaire de Bretagne,* que M. Lemaître de la Garelaie établit les filles du Saint-Esprit à Derval, en 1774, pour traiter les malades et instruire les enfants. C'est à M. Moulin de la Bourdonnaie que revient l'honneur de cette fondation, qui se composait des revenus d'un constitut de 3,100 livres et d'une maison. Les sœurs appelées à Derval par ce bienfaiteur portaient des robes grises, ce qui fait penser qu'elles appartenaient à l'ordre de Saint-Laurent-sur-Sèvre (2).

Donges. — Le maître qui faisait l'école à Donges, au XVIIe siècle, se nommait le *scholastique;* il est ainsi désigné

un maître ès-arts pour élever quelques enfants aux humanités. La ville n'eut jamais cette bonne fortune.

(1) *Estimations des biens de main-morte,* no 314. (Arch. départ., série Q.)

(2) Arch. départ., série X.

Digitized by Google

dans le terrier général des domaines royaux, en 1680 (1). Ce titre, tout à fait spécial, nous rappelle l'office institué près de chaque cathédrale et semble indiquer que ces fonctions avaient été créées et dotées pour un ecclésiastique placé sous la dépendance du prieur de Donges. Il est relaté ailleurs que les petites écoles avaient été l'objet d'une fondation, mais rien n'annonce ni sa date, ni sa valeur (2).

Escoublac. — Le prieuré, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Florent, était obligé de distribuer des aumônes et de fournir un maître d'école, dit le visiteur du climat de la Mée, en 1665 (3).

Fay. — Une somme de 60 livres de rente avait été léguée à la paroisse par N. Billy, sieur du Chastel, pour la personne qui se chargerait d'instruire la jeunesse. Le fondateur imposa en retour aux écoliers l'obligation de répondre à la messe, célébrée le dernier samedi de chaque mois, sur sa demande, et de réciter un *libera,* avant de sortir de l'école (4).

Frossay. — D'après un procès-verbal de visite épiscopale de 1564, cité par Ogée, dans son dictionnaire, le prieur de Frossay devait salarier un maître d'école pour l'instruction des enfants. Comment cet ecclésiastique s'est-il acquitté de cette charge ? Nous l'ignorons.

Gétigné. — Cette paroisse ne possédait aucune école en 1683, mais les enfants pouvaient se rendre à Cugand ou à Clisson (5).

(1) *Terrier de la réformation,* vol. VI, p. 344. (Arch. départ., B.)

(2) Arch. départ., Q.

(3) Arch. départ., série G.

(4) *Livre de visites du climat de la Mée,* 1638. (Arch. du chapitre de Saint-Pierre.)

(5) *Livre des visites du climat de Clisson.* (Arch. départ., G 52.)

Digitized by Google

Goulaine (Basse-). — Mathurin Jauneau est le nom du maître qui tenait l'école de ce bourg en 1783 (1).

Goulaine (Haute-). — Une maison avait été donnée à la paroisse, au profit de celui qui voudrait apprendre à lire et à écrire aux enfants (2). Le fait nous est appris incidemment par une délibération du directoire du département qui vise une requête présentée par le maître d'école Jauneau, le même sans doute que nous avons rencontré à l'article précédent. Celui-ci ayant fait l'acquisition de la maison d'école, quand elle fut mise en vente par le district de Clisson, représenta que la commune de Haute-Goulaine étant tenue de le loger, il avait droit de réclamer une indemnité. Sa pétition fut renvoyée aux officiers municipaux.

Guenrouët. — La décision épiscopale qui fonda l'école des garçons de Guenrouët est du 22 octobre 1751 (3). Le légat Raoul de la Haie, dont l'annexion fut accordée par l'Évêché et ratifiée par arrêt du Parlement du 16 octobre 1752, se composait d'une maison de quatre pièces avec cave et grenier et d'une pièce de terre en labour. A cette occasion, le marquis de Coislin donna 10 journaux de terre, afin de constituer un traitement convenable au régent (4). Tous ces fonds réunis ne formaient pas une dotation suffisante. Alors les paroissiens déclarèrent que chaque écolier paierait une rétribution honnête. La délibération relative à cet établissement porte que, suivant les termes de l'arrêt de la Cour, le titulaire sera prêtre, qu'il sera présenté par les habitants, de concert avec le

(1) Arch. départ., E.
(2) *Arrêtés du Directoire,* vol. II, p. 178. (Ibidem, Q.)
(3) *Table des actes du secrétariat.* (Arch. départ., G 63.)
(4) *Registre des délibérations de* 1751. (Arch. communales.)

Digitized by Google

recteur, et que le consentement de l'évêque sera nécessaire pour le révoquer. Un état dressé après 1790 nous apprend que l'instruction devait être gratuite (1).

Guérande. — Claude Noize, officier en retraite, lorrain d'origine, faisait l'école aux garçons vers 1787, avec le titre de maître de pension. Il avait succédé à M. Laurent, aussi officier retraité. Les Ursulines, appelées par les chanoines de Saint-Aubin, avaient fondé, en 1646, une école de filles qui prospérait encore en 1789. Ces religieuses avaient à cette époque au moins une centaine de filles pauvres et une quinzaine de pensionnaires appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie du pays (2).

Herbignac. — Une table des actes enregistrés au secrétariat de l'évêché indique que l'érection des petites écoles de cette paroisse eut lieu le 1er avril 1752, sans en dire davantage (3).

Héric. — La réponse du recteur, en 1755, est négative (4).

Indre. — Un rapport de 1795 relate que le sieur Beaufeu était depuis longtemps maître d'école à Indre; nous pouvons donc supposer sans témérité qu'il exerçait avant la révolution (5).

Joué-sur-Erdre. — Il est certain qu'en 1683, la paroisse était pourvue d'une école ouverte aux garçons (6).

Legé. — Renée-Thérèse Rousseau de la Retière, ne laissant point d'héritiers directs et considérant avec peine

(1) Carton *instruction*. (Arch. départ., L.)

(2) *Registres paroissiaux*. (Arch. de Guérande.) Notes de M. l'abbé Gallard.

(3) *Table des bénéfices*. (Arch. départ., G 63.)

(4) *Brevet des recteurs*. (Ibidem, G 56.)

(5) Carton *instruction*. (Ibidem, L.)

(6) *Livre des visites du climat d'Ancenis*. (Ibidem, G 53.)

Digitized by Google

l'ignorance extrême dans laquelle vivaient la plupart des habitants de la campagne, avait formé le pieux dessein d'établir une école de charité en leur faveur. Le 13 novembre 1743, elle fonda une école de charité pour l'instruction des enfants, avec recommandation expresse de célébrer trente messes dans la chapelle qu'elle devait élever dans sa maison de la Retière. Afin d'assurer l'exécution de ses volontés, la fondatrice léguait une rente foncière de 300 livres, à prendre sur la maison du Paradis qu'elle possédait à Nantes, rue du Moulin. Dans le même acte, la Dlle Rousseau désignait le sieur Jarry, prêtre, pour remplir les fonctions de maître ou faire tenir l'école, en exprimant le désir qu'après la mort de ce prêtre, on prélevât une somme de 60 livres, sur la dotation de 300 livres, pour entretenir une maîtresse au bourg et une école gratuite de filles, enfin qu'on employât 30 livres pour acquitter les honoraires des messes. L'achèvement des travaux, l'entretien de la chapelle et la fourniture des ornements d'église restaient à la charge des héritiers (1).

Ceux-ci étaient très nombreux. Quand leur parente fut décédée, ils se liguèrent ensemble afin d'anéantir l'effet de ses dernières volontés et soulevèrent mille difficultés, dans l'espérance de s'approprier la rente de 300 livres. On plaida en Poitou, en Bretagne et jusqu'au Conseil, et pourtant les habitants avaient fait plusieurs tentatives d'accommodement. Au lieu de placer l'école au village de la Retière, on voulait la transférer au bourg, parce qu'on supposait avec raison que le titulaire, appelé à la diriger, ne consentirait pas facilement à se loger dans un endroit

(1) La minute du testament était déposée en l'étude de Me Mainguet, notaire royal, à Legé : Legé était dans le diocèse de Luçon et dans le Poitou.

Digitized by Google

écarté. Certains héritiers adoptaient cette opinion, d'autres cherchaient des moyens dilatoires et ajournaient leur réponse. Il fallait en venir à l'action. Le 2 mai 1766, les paroissiens de Legé firent dénoncer à leurs adversaires la fondation de la Delle Rousseau et les assignèrent devant la Cour pour se voir condamner à remplir les clauses du testament. L'abbé Jarry, pendant toutes ces contestations, était resté dans l'inaction, attendant qu'on lui livrât une chapelle terminée et un logement ; il n'avait donc droit à aucune pension et les héritiers étaient fondés à retenir la rente de 300 livres. Ce dernier obstacle fut levé par une sentence qui le destitua de sa place de régent et permit aux marguilliers de pourvoir à son remplacement. L'abbé Jarry, le 18 janvier 1768, accepta cette décision.

On pensait à Legé, que les récalcitrants s'inclineraient devant l'arrêt de mai 1768 et achèveraient la chapelle commencée à la Retière; on se trompait. Pour se mettre à l'abri de tout reproche, les habitants nommèrent alors une régente au bourg et désignèrent un régent ; mais celui-ci déclina toute offre, sous prétexte que la chapelle n'était pas en état de servir. A bout d'expédients, ils remirent leurs pouvoirs aux héritiers, en les priant de s'adresser à l'évêque de Luçon et de lui demander un régent capable. Ce procédé enlevait aux adversaires tout prétexte d'opposition. Le 21 novembre 1770, ils consentirent à signer un traité dans lequel ils reconnaissent que le village de la Retière n'est pas un emplacement convenable et qu'il y a lieu de transférer l'école au bourg de Legé. En retour, les habitants réduisent leurs prétentions à la somme de 4,000 livres. L'accord fut homologué par arrêt du Conseil supérieur de Poitiers, en date du 15 décembre 1772, et les paroissiens alors nantis de la plus grande partie de la dotation, c'est-à-dire de la

Digitized by Google

somme de 3,846 livres, ouvrirent aussitôt une école au bourg.

Il leur restait encore à vaincre la résistance d'un vingt-quatrième héritier, celle du sieur Fleury de Logerie, qui avait refusé d'adhérer à la transaction. L'assignation qui lui fut adressée est du 19 juin 1773, et cependant en juillet 1785, ce dernier incident n'était pas encore vidé. Il y a au dossier un supplément de mémoire qui porte cette date et dans lequel on voit que cet entêté plaideur n'avait pas capitulé après 12 ans de chicanes (1).

Ligné. — Vers 1680, les enfants de la paroisse étaient instruits par une veuve et un laïque (2).

Limouzinière (la). — Le *Livre des visites de* 1686 porte que la paroisse n'avait pas une école (3).

Loroux-Bottereau (le). — Il y a dans la vie de M. de la Chapelle, devenu prêtre après avoir été officier du régiment d'Autichamp, un trait que nous voulons relever, parce qu'il nous peint bien le zèle avec lequel on combattait l'ignorance au XVIIe siècle. Ce personnage, animé d'une affection particulière pour les pauvres et les petits, exerça d'abord sa charité dans les fonctions de directeur de l'hôpital général d'Angers, puis, se sentant fatigué, il rentra au Loroux, son pays natal, pour y finir ses jours. Au lieu de jouir du repos, il se plaisait, nous dit son biographe, à faire l'école aux petits enfants (4).

Machecoul. — Dans les aveux de la baronnie de Retz, on trouve la preuve que dès le XVe siècle la ville de

(1) Arch. des hospices de Nantes, B 49.
(2) *Livre des visites du climat d'Ancenis.*
(3) *Livre des visites du climat de Clisson.*
(4) *Vie des Saints de Bretagne,* par l'abbé Tresvaux, t. V, p. 307.

Digitized by Google

Machecoul possédait une école ; voici ce texte : « Courtil » qui fut à Asseline qu'est l'osche de l'escole (1). »

Les sires de Retz, qui en étaient les fondateurs, craignant que cette institution ne fût négligée, l'avaient placée sous le patronage du recteur de la paroisse de la Trinité. Ce prêtre, par l'acte d'établissement de sa cure, était tenu d'entretenir un régent pour enseigner les enfants. Dans un aveu de 1675, le seigneur de Machecoul déclare qu'il peut saisir le temporel du curé de la Trinité, s'il manque à ce devoir (2).

Quand l'archidiacre fit la visite des paroisses du climat d'outre-Loire, il constata, en 1686, l'existence de 4 maîtres d'école et de 4 maîtresses (3). Les filles sans parents avaient une protectrice qui prenait soin de leur enfance, depuis que Catherine de Gondi, duchesse de Retz, avait fondé le Petit-Calvaire, en face du couvent des Bénédictines. Voici comment cette dame s'exprime dans son testament, en date du 11 février 1676 :

« Ordonne que la fondation nécessaire pour l'éducation » de quatre petites orphelines soit établie dans la maison » qu'elle leur a destinée, devant le Calvaire, avec la subsis- » tance, comme on leur donne présentement, et que l'on » y applique un fonds ; que la gouvernante venant à » mourir, il y soit pourvu avec l'avis de M. le Doyen et » d'une personne commise de la part de sa fille ou de ses » successeurs (4). » Ainsi le curé de la Trinité devint le protecteur de cette nouvelle maison. Les enfants n'étaient pas reçus au Petit-Calvaire avant six ans, et y demeu-

(1) *Aveu de la bar. de Retz* 1473, f° 9 ; *autre aveu* de 1477, f° 20. (Arch. dép., B.)

(2) *Déclaration du sire de Retz* de 1675. (Ibidem.)

(3) *Livre des visites*. (Arch. dép., G 54.)

(4) *Histoire de la maison de Gondi*, Corbinelli, t. II, p. 634.

Digitized by Google

raient jusqu'à leur dix-septième année, puis s'en allaient en apprentissage. La dotation jugée nécessaire à l'entretien de la maison fut fixée à 650 livres de rente (1).

Mme de Lesdiguières augmenta sans doute le fonds de dotation de cette maison de charité, car son testament, en date du 4 septembre 1714, est cité dans un mémoire qui relate aussi que la rente servie par les seigneurs du duché de Retz s'élevait à 1,100 livres (2). L'institution tomba, en 1787, par la négligence de ses patrons, sans que personne élevât la voix. Ce n'est qu'en 1792 que les amis de la Constitution adressèrent une pétition au Directoire du département, pour demander que M. de Brie-Serrant fût contraint de rétablir la fondation. Le séquestre étant mis sur ses biens, il fallut renoncer à l'instance.

Lorsque l'Evêché ratifia la réunion de deux bénéfices au temporel du collège, vers 1780, il fit cette réserve que sur la rente de 500 livres, qui en proviendrait, le maître des petites écoles recevrait 120 livres, à titre d'indemnité de logement. Le nom du dernier maître d'école nous est parvenu, c'est Pierre Dupin. En 1790, il prélevait 25 sous par mois sur les élèves de sa classe (3).

Marne (la). — En 1686, le vicaire de la paroisse était tout disposé, dit le procès-verbal de l'archidiacre, à instruire la jeunesse, mais aucun enfant ne se présentait (4).

A la fin du XVIIIe siècle, la cure était entre les mains d'un prêtre qui avait le goût de l'enseignement. L'abbé Barthélemy Juguet, fils d'un maître de pension de Nantes,

(1) *Titres du duché de Retz.* (Arch. dép., E 486.)
(2) *Pétition du 8 février* 1792. (Arch. dép., L.)
(3) Carton *Instruction publique.* Ibidem.
(4) *Livre des visites du climat de Retz.* (Arch. dép., G 54.)

Digitized by Google

eut toujours des écoliers dans son presbytère, de 1775 à 1790 (1).

Maumusson. — En 1686, le vicaire de la paroisse était disposé à enseigner ; il avait tout préparé pour faire la classe et aucun enfant ne se présenta (2).

Au siècle suivant, l'abbé Cosneau (Joseph), né à Maumusson, en 1745, vint se fixer dans sa paroisse natale, vers 1770 et réussit à former des élèves. Il est à présumer que ses leçons étaient gratuites, car il jouissait du bénéfice de la Chevalerie, d'une maison au bourg, du champ du Vivier et d'un pré. Son biographe dit qu'il était aussi savant en mathématiques qu'habile en horlogerie. Arrêté à la fin de 1794, il fut attaché à la queue d'un cheval, emmené à Ancenis, et noyé dans la Loire (3).

Thérèse Gérardière, sœur du Tiers-Ordre, appelée par l'abbé Bouvier, habita Maumusson, de 1755 à 1819, en se livrant au double ministère de sœur de charité et de maîtresse d'école (4).

Mésanger. — Une laïque, la dame de la Tour, et la sœur Morière donnaient des leçons aux enfants, en 1683 (5).

Missillac. — René Espert, recteur de Missillac, par acte du 23 décembre 1692, abandonna aux paroissiens la propriété de plusieurs contrats de constitution de rentes, dont le capital s'élevait à 1,948 livres, et d'un pré qu'on affermait 25 livres, en exprimant le vœu que ces revenus fussent consacrés à l'entretien d'une école élémentaire. Le brevet du recteur, rédigé en 1787, nous apprend que depuis plusieurs années les écoles restaient fermées, mais il n'in-

(1) *Registre paroissial.* (Arch. de la cure.)

(2) *Visites de la Chrétienté.* (Arch. départ., G 53.)

(3) *Vie de l'abbé Souffrant,* 1 vol. in-8°, Nantes, 1872.

(4) *Ibidem,* p. 44.

(5) *Visites de la Chrétienté.*

Digitized by Google

dique pas que les marguilliers aient fait des efforts pour se procurer un maître. Pendant la vacance de la charge, le trésorier de la fabrique jouissait des revenus de cette fondation (1). J'ai lu dans la vie de Julien Verger que M. l'abbé Roux, chapelain de la frairie de Sainte-Reine, enseignait le latin à quelques enfants, de 1743 à 1765. Parmi les élèves qu'il forma, nous trouvons les noms de M. Chaussun, desservant à Sainte-Reine, des abbés Couvrand et Bertho, curés de Besné (2).

Montoir. — Les petites écoles de Montoir avaient une dotation qui comprenait, en deux lots, 4 arpents un tiers de terre, dont le revenu ne dépassait pas 48 livres, en 1790. Le titulaire qui en jouissait nous est inconnu, parce qu'il cumulait peut-être ses fonctions avec celle de prêtre de chœur (3).

Moûtiers (les). — Le notaire Jean Giboulaud était en même temps maître d'école, en 1683. Ce cumul n'est pas surprenant et s'est produit, sans doute, bien des fois dans nos campagnes (4).

Mouzeil. — Le maître qui enseignait, en 1683, était un laïque (5).

---

(1) Brevet de 1787. (Arch. communales.)

(2) *Vie de Julien Verger, curé de Sainte-Reine,* br. in-12, Nantes, 1878.

(3) Domaines nationaux. *Ventes.* (Arch. dép., Q.)

(4) *Notes sur l'arrondissement de Paimbœuf,* par Chevas, p. 354.

(5) *Livre des vis. du clim. d'Ancenis.*

Digitized by Google

CHAPITRE II.

—

LES PETITES ÉCOLES DE NANTES.

Pour faire l'histoire complète de l'instruction primaire à Nantes, il faudrait posséder assez de documents pour remonter jusqu'à l'origine de la constitution du Chapitre épiscopal et à l'organisation des solennités du culte. Dès que les évêques ont voulu régler l'ordre et l'harmonie dans la célébration des offices de leur église, ils ont été amenés à s'occuper de l'éducation des jeunes choristes destinés à mêler leur voix à celle des chanoines et des clercs. Une cathédrale sans école de chant et de lecture eût été regardée comme un édifice incomplet.

La dignité de chantre, toujours conférée à un chanoine, n'avait dans ses attributions que la haute surveillance du chœur : les fonctions de maître de chapelle et d'écolâtre étaient laissées à son inférieur le sous-chantre (succentor) dont l'office, suivant un acte de 1469, était l'un des plus anciens qui eussent été institués près de l'église Saint-Pierre (1). Dans l'école confiée à sa direction, il enseignait,

(1) Officium succentoris de prioribus et antiquioribus ejusdem ecclesie officiis per ipsius ecclesie prelatos fundatum ac auctoritate apostolica confirmatum. (*Concordat de* 1469. Arch. dép., G 144.)

Digitized by Google

moyennant salaire, le chant, la musique, l'alphabet, la lecture, les matines et le psautier, et aucun des maîtres de grammaire de la ville ne pouvait lui faire concurrence dans ces sciences élémentaires, sans s'exposer à la réprimande. Son privilège était si exclusif, qu'il pouvait contraindre les enfants de tous les quartiers à se réunir sous sa férule et confisquer les livres partout où il y avait contravention.

Il ne faut pas confondre cette classe élémentaire publique avec la psallette, fondée en 1412, par l'évêque Henri le Barbu : la création de ce prélat, uniquement inspirée par le désir d'assurer le recrutement des enfants de chœur de la cathédrale, était une sorte de petit collège auquel il avait constitué un patrimoine suffisant pour entretenir six écoliers, sous la conduite d'un maître de chant et d'un maître de grammaire (1).

Il existait dans le chapitre de Saint-Pierre un troisième dignitaire, nommé le scholastique qui, lui aussi, exerçait des fonctions pédagogiques. Sa charge lui conférait un droit de haute juridiction sur toutes les écoles de grammaire, il visitait les classes, examinait les livres, interrogeait les maîtres et corrigeait les abus. Le chanoine qui remplissait cet office, en 1351, Eon de Rougé, s'intitulait « mestre-escole » (2). Pierre Briend se nomme, en 1396, *rector scholarum grammaticalium* (3), et Raoul Moreau, qui vivait en 1450, reprend le titre de « mestre-escole » (4).

Les écoles de grammaire de Nantes sont nommées tant de fois dans les actes du XVe siècle qu'on est forcé d'ad-

(1) La collégiale de Notre-Dame avait aussi sa psallette. (Arch. dép., G 144.)

(2) Ibidem, E 954.

(3) *Histoire de Nantes*, de l'abbé Travers, t. I, 457.

(4) *Titres du Chapitre*. (Ibid., série G.)

Digitized by Google

mettre, qu'à cette époque au moins, malgré les troubles de la guerre de Cent ans, elles n'ont pas subi d'éclipse. Geoffroy de Callac, dans son testament de l'année 1400, exprime le vœu que le jour de la célébration de son anniversaire, les *maîtres de grammaire* et de chant soient convoqués avec leurs enfants pour prier sur sa tombe et il leur alloue à chacun 5 sous d'indemnité (1) ; Jean de la Rive, chanoine de la Collégiale en 1410, veut aussi qu'on distribue 20 sous aux maîtres de grammaire et de chant, afin qu'ils fassent prier leurs écoliers le jour de sa sépulture (2). Le sous-chantre, en 1469, représente dans un débat que son école est distincte des écoles de grammaire (3) et Guillemin. Delaunay, en 1471, laissa un don important pour fonder une nouvelle école du même genre (4).

La création de l'Université de Nantes, contre l'attente générale, dérangea l'ordre établi depuis des siècles. Les docteurs régents de cette corporation, quoique chargés spécialement de distribuer l'enseignement supérieur, voulurent étendre la main jusque sur les petites écoles et, sans respect pour les prérogatives du sous-chantre, ils autorisèrent plusieurs maîtres, entre autres Guillaume Ramende, à donner des leçons de chant, de musique, de lecture et de psautier (5). Le sous-chantre, lésé dans ses intérêts autant que dans ses privilèges, porta plainte naturellement à qui de droit, et appela ses concurrents devant

(1) Arch. dép., G 117.

(2) Fonds de la collégiale de Notre-Dame. *Legs la Rive.* (Arch. dép., G.)

(3) Scolam ab aliis scolis grammaticalibus distinctam. (*Concordat de* 1469. Arch. dép., G 144.)

(4) Arch. dép., série D.

(5) *Concordat de* 1469. (Arch. dép., G 144.)

Digitized by Google

la juridiction de l'officialité pour répondre sur le grief d'usurpation. Le procès eut sans doute traîné en longueur si le Chapitre de Saint-Pierre, saisi du débat, ne s'était prononcé en faveur d'une transaction. Le 27 décembre 1467, en présence du procureur général de l'Université et des délégués de chaque Faculté, il fut convenu que dorénavant il n'y aurait à Nantes qu'une seule école élémentaire dans laquelle on enseignerait avec le chant et la musique le psautier, les matines et l'alphabet ; qu'elle serait dirigée par deux maîtres dont l'un serait à la nomination du sous-chantre et l'autre institué par l'Université, et que tous deux seraient révocables par les mêmes autorités. L'acte portait également que le recteur de l'Université et le chantre de la cathédrale seraient les arbitres de tous les différends et que l'accord serait soumis à la double approbation de l'Évêque et du Pape (1).

Ce que nous savons sur la tenue des petites écoles au XVIe siècle, se réduit à très peu de chose : les délibérations du conseil des bourgeois attestent seulement que la Ville versait des aumônes aux religieuses de Sainte-Claire, à la condition qu'elles recevraient, dans leurs maisons, les jeunes filles de la ville et des faubourgs, comme de coutume, afin « de les endoctriner et leur apprendre leurs créances et heures (2). »

Au siècle suivant, les filles eurent certainement des maîtresses nombreuses à leur disposition, car les femmes de dévoûment n'ont pas manqué à cette époque ; outre l'école gratuite ouverte dès 1630 (3), au couvent des Ursulines, on cite la demoiselle Boufart. Son biographe

(1) Arch. dép., G 144.
(2) Arch. de la mairie, BB 3.
(3) Fonds du Chapitre, G.

Digitized by Google

raconte qu'avant d'entrer au couvent des Visitandines, c'est-à-dire dans la période comprise entre 1634 et 1664, elle se livrait avec bonheur à l'instruction des petites filles avec l'assistance de l'une de ses nièces (1). Quant aux garçons, je puis citer un de leurs professeurs qui avait beaucoup plus de connaissances qu'il n'en fallait pour tenir une école primaire : c'est M. de la Noue, maître ès-arts, auteur de deux traités, l'un sur l'arithmétique, l'autre sur l'art de découvrir les faux en écriture (2). A défaut de documents explicites sur cette époque, nous invoquerons l'ordonnance de police de 1634, qui rappelle aux instituteurs de la jeunesse les conditions auxquelles ils sont obligés de satisfaire avant d'enseigner le programme de leurs leçons ; il est évident que si le maire a pris soin de publier des défenses, c'est qu'on voyait poindre des écoles nouvelles dans divers quartiers (3).

Au XVIIIe siècle, les renseignements abondent et nous montrent toutes les paroisses pourvues d'écoles. De toutes les maisons fondées alors, celle qui rendit le plus de services à la cause de l'instruction populaire, ce fut l'établissement créé par Mlle de la Bourdonnaie de Bras. C'est elle qui eut la première pensée de l'association des dames de Saint-Charles, qui en posa les bases et qui en assura l'existence par un don de 12,000 livres. Son but était de recueillir des jeunes filles orphelines ou pauvres, de leur

(1) *Vie des Saints de Bretagne*, de l'abbé Trévaux, t. V, 302.

(2) *L'art de vérifier où sont enseignés les véritables moyens de découvrir les faussetés des écritures et la manière d'en faire de bons rapports par la théorie pratique et circonstance,* par M. de la Noue, maître ès-arts et d'écriture, auteur de l'arithmétique nouvellement abrégée et vérificateur ordinaire des écritures suspectes. Nantes, 1681, P. Querro, 1 vol. in-32. Ce petit volume rarissime est dans la bibliothèque de M. Boismen, architecte.

(3) *Privilèges de l'Université*, p. 10.

Digitized by Google

montrer à lire et à écrire gratuitement, ou à travailler à l'aiguille, d'instruire les nouvelles converties et de former des gardes malades pour les campagnes. Dès que l'Évêque et le Gouverneur eurent connaissance de ses projets, ils s'empressèrent d'y applaudir ; les officiers municipaux lui accordèrent aussi, en 1704, l'autorisation nécessaire, à la condition que la nouvelle école serait établie dans les faubourgs (1). Le procureur du Roi au siége présidial seul, souleva des difficultés en invoquant les défenses de la déclaration de 1666, et son opposition ne cessa que devant un ordre du Roi. Le ministre de Torcy, le 9 mai 1712, lui fit connaître les volontés royales dans les termes suivants :

« La supérieure des écoles de charité de la ville de » Nantes a demandé qu'il plust au Roi de faire cesser le » trouble que vous lui faisiez, qui retardoit le fruit que le » public reçoit de cet établissement. Sur le compte que » j'en ai rendu à Sa Majesté, elle m'a ordonné de vous » écrire que ce qui se faisoit à Nantes, pour l'éducation » des jeunes filles, ne devant point être regardé comme » un établissement de communauté, il n'y avoit rien de » contraire à la déclaration de 1666 et que son intention » étoit que vous fissiez cesser les poursuites que vous » aviez commencées (2). » En effet, l'association des dames charitables de Saint-Charles se composait de personnes de bonne volonté qui n'étaient liées par aucun vœu et qui, par conséquent, ne pouvaient être assimilées aux membres d'une communauté religieuse.

L'année 1704, que j'ai citée plus haut, n'est pas celle des débuts de l'œuvre entreprise par Mlle de la Bourdon-

(1) *Délibérations du 17 février* 1704. (Arch. de la mairie, BB.)
(2) *Liasse Saint-Charles.* (Arch. dép., D.)

Digitized by Google

naie, comme on pourrait le croire ; il est dit dans un avis du gouverneur de Bretagne, daté de 1747, que les écoles charitables existent depuis 60 ans ; il faut donc supposer que cette institution n'est pas de beaucoup postérieure à la révocation de l'Edit de Nantes, qui est d'octobre 1685. Les filles des nouveaux convertis ont été sans doute les premières élèves qu'on s'est proposé d'instruire.

Après avoir débuté modestement, les dames de Saint-Charles achetèrent, en 1729, la tenue de Bloinville, située près le bourg de Saint-Donatien, dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Grand Séminaire. La ruelle de Saint-Charles marque toujours leur résidence dans ce quartier. En 1755, la maison étant insuffisante pour contenir les pensionnaires et les externes ainsi que les demoiselles gouvernantes, on fit l'acquisition de la tenue voisine, dépendante de la chapellenie du Puy-Percé (1). Les vendeurs constatent, dans les considérants du contrat, que « l'établissement fait de grands progrès par la bonne éducation et les saintes instructions que les jeunes filles, de tout âge et de toute condition, y reçoivent. »

Le zèle de ces institutrices s'étendait bien au-delà des quartiers de Saint-Clément et de Saint-Donatien. Les dames de charité de la paroisse de Saint-Nicolas, voyant avec quel succès elles gouvernaient les enfants, les attirèrent de leur côté en leur donnant la somme de 2,276 livres, à la condition qu'elles entretiendraient deux écoles et qu'elles auraient au moins trente filles pauvres. L'acte est du 2 décembre 1729. La même année, au 20 décembre, la dame Le Guay, veuve Brodu, leur laissa aussi une somme de 3,000 livres pour favoriser ce projet et doter aussi une fille de famille qui voudrait se consacrer à l'en-

(1) *Liasse Saint-Charles,* série D. (Arch. dép.)

Digitized by Google

seignement dans leur maison (1). Telle est l'origine des écoles charitables de Sainte-Marie établies près de la place Bretagne, qui, pendant plus de 50 ans, furent l'asile des filles du peuple dans la paroisse Saint-Nicolas. En 1787, par un motif qui nous est inconnu, les dames de Saint-Charles résilièrent leur traité avec le général de cette paroisse, et comme elles étaient dans l'impossibilité de restituer les capitaux versés entre leurs mains, elles souscrivirent l'engagement de servir une rente de 263 livres. Le recteur de Saint-Nicolas les remplaça par la demoiselle Corbaux, supérieure de la maison de convalescence fondée sur la motte Saint-Nicolas, en faveur des filles qui sortaient de l'Hôtel-Dieu. Elle fut installée le 26 octobre 1788 avec l'assentiment des marguilliers, qui se réservaient un droit d'inspection sur cette école (2).

En se retirant des écoles de Sainte-Marie, les dames de Saint-Charles n'avaient sans doute qu'un but : celui de se consacrer plus spécialement à la prospérité de leur maison centrale de Saint-Donatien. Dans les lettres patentes de confirmation, que le Roi leur octroya au mois de février 1782, on lit : qu'elles donnaient leurs leçons à plus de 400 jeunes filles et soulageaient aussi les malades (3). Ce chiffre est certainement exagéré, il est réduit de moitié dans un autre document, néanmoins il est encore considérable. Lorsque la supérieure, Mlle Letort, répondit en 1792 au questionnaire adressé par le district de Nantes, elle déclara que l'école contenait seulement 70 filles. « Il » y en aurait plus de 200, ajoute-t-elle, si des menées » qui vous sont connues ne détournaient des parents trop

(1) *Liasse Saint-Charles.* (Arch. dép., D.)
(2) *Registre de la maison de convalescence.* (Arch. de l'Hôtel-Dieu.)
(3) *Livre des mandements LVIII, f°* 40. (Arch. dép., B.)

Digitized by Google

» simples d'envoyer leurs enfants prendre les leçons de » personnes qui se sont fait connaître par leur attache- » ment à la Constitution (1). » Le personnel enseignant se composait, à la même époque, d'une assistante et de onze sœurs.

Chez les Ursulines, outre le pensionnat de 70 élèves réservé pour les familles riches, il existait un local spécial dans lequel les sœurs recevaient ordinairement de 120 à 150 jeunes filles, et qu'on nommait l'école gratuite : c'est un fait consigné dans la déclaration de la supérieure, que les commissaires de la Nation insérèrent dans leur procès-verbal de 1790 (2). Chaque quartier comptait alors deux et trois écoles de filles, quelquefois plus, comme la paroisse Saint-Saturnin, qui en déclare *cinq* en 1780. Nous pourrions les citer toutes si les brevets des recteurs du temps nous étaient parvenus ; la collection de ces documents est malheureusement incomplète ; ce qui est rapporté par quelques recteurs nous permettra cependant de suppléer par induction à ce qui nous manque et de dresser, à peu de chose près, la statistique des maîtres de cette époque. « A l'égard des petites écoles de garçons » et de filles, il y en a en si grand nombre, dit le curé » de Saint-Nicolas en 1780, qu'il serait comme impossible » d'en faire ici le détail exact. Dans plusieurs de ces » écoles, plusieurs écoliers des deux sexes y sont mêlés » sous prétexte que les garçons ou les filles sont encore » trop jeunes pour qu'on puisse en appréhender quelques » inconvénients (3). »

(1) Carton *instruction*. (Arch. dép., L.) *Inventaires de titres*. (Série Q, ibidem).

(2) *Inventaires de meubles et de titres*. (Ibid., série Q.)

(3) *Brevets des recteurs*. (Arch. dép., G 56.)

Digitized by Google

Dans la petite paroisse Saint-Vincent, Louise-Marie Jaulain, était institutrice des filles, dans celle de Sainte-Radégonde, c'était la Dlle Colin, dans celle de Saint-Similien, c'était les Dlles Melet et Loyan. Il est à présumer que les paroisses de Saint-Clément, de Saint-Donatien, de Sainte-Croix, de Saint-Denis, de Saint-Jean et de Saint-Léonard, avaient au moins chacune leur école de filles : en admettant un minimum de douze écoles de filles pour la ville de Nantes, on ne dépassera certainement pas les limites de la vraisemblance (1).

A l'égard des écoles de garçons, je suis parvenu à recueillir quelques détails assez précis. Au commencement du XVIIIe siècle l'institut du frère Jean-Baptiste de la Salle n'était connu à Nantes que par la renommée des services qu'il rendait dans les villes de Reims, de Paris et de Rouen, et pourtant les enfants du peuple qui se dépravaient dans l'oisiveté n'étaient pas moins nombreux dans notre ville que dans les autres. La municipalité qui s'était empressée de proscrire la mendicité et le vagabondage en renfermant les fainéants valides dans un hôpital général, où ils étaient forcés de travailler, bornait son action à un rôle répressif, et ne faisait pas le moindre effort pour élever la moralité des indigents en leur offrant des écoles gratuites. Pour les garçons, comme pour les filles, ce fut l'initiative particulière qui prit les mesures commandées par les circonstances et fixa le choix des instituteurs dont la population avait besoin. Un magistrat de la Chambre des Comptes de Bretagne, M. de Barberé, fort de l'appui de quelques amis généreux, acheta, le 27 juillet 1720, une petite maison composée de deux chambres basses, et située près de la chapelle Saint-André, il y installa deux

(1) Ibidem.

Digitized by Google

frères des écoles chrétiennes qu'il fit venir de la communauté de Saint-Yon, vers 1722 (1). Il leur procura également, dans l'intérieur de la ville, deux locaux pour tenir la classe, l'un dans la paroisse Saint-Léonard, peuplée d'ouvriers, et l'autre dans la paroisse Saint-Nicolas, où ils se rendaient tous les matins (2). Lorsque la nouvelle institution fut en plein exercice, ses patrons crûrent qu'ils pouvaient la recommander à l'attention du maire et des échevins, avec des chances de succès. La maison de la rue Saint-André étant très caduque, réclamait des réparations dispendieuses. M. de Barberé saisit l'occasion pour demander un secours. La municipalité répondit à sa requête en accordant une gratification de 300 livres, qu'elle renouvela plusieurs fois, à titre éventuel, sans se lier par aucun engagement. Elle considérait l'institut des Frères comme une communauté ecclésiastique ordinaire qui aurait l'ambition d'acquérir de nombreux immeubles dans l'intérieur de la ville ; elle ne voulait pas favoriser son développement, de peur de nuire aux intérêts du commerce. La population était si compacte à Nantes, qu'on était réduit alors à contrarier la naissance des créations les plus utiles dans la crainte de manquer d'espace. On était d'ailleurs persuadé, au conseil des bourgeois, que les maîtres des écoles charitables ne manquaient de rien ; qu'ils recevaient de toutes mains, et que leurs protecteurs avaient soin de pourvoir à tous leurs besoins. La subvention fut votée de nouveau en décembre 1737, avec cette réserve habituelle « sans tirer à conséquence. »

Les Frères, qui avaient nourri l'espoir de conserver cette ressource pendant de longues années, rédigèrent une sup-

(1) *Minute de Pelotot, notaire.*
(2) Arch. de la mairie, GG.

Digitized by Google

plique dans laquelle ils représentèrent que l'appui de la ville leur était plus nécessaire que jamais, puisqu'ils étaient six instituteurs au lieu de deux. Le supérieur n'obtenant aucune réponse porta plainte devant l'Intendant et jusque devant le ministre Saint-Florentin avec l'insistance d'un créancier lésé par un débiteur récalcitrant. Instruit de ce qui se passait à Nantes, le Roi fit écrire à la mairie qu'il était surpris de son mauvais vouloir et qu'il lui ordonnait de payer.

Après avoir rétabli le crédit pendant les années 1739 et 1740, les officiers municipaux refusèrent de nouveau leur concours avec la résolution d'attendre encore un ordre de la Cour pour s'exécuter. Le curé de Saint-Nicolas, qui s'était engagé à verser une somme de 150 livres par an, en reconnaissance des leçons données à 250 enfants de sa paroisse, se mettait lui-même en retard, il devait aux Frères les arrérages de 6 années en 1742. Poussé par la détresse, le supérieur exposa sa situation à l'Intendant et au Gouverneur de la province, en demandant qu'on obligeât la ville à continuer ses charités. Le ministre Saint-Florentin intervint en 1745, comme en 1739, demanda des explications et le maire trouva cette fois de si bonnes raisons pour s'excuser, qu'il vit cesser toute tentative de pression (1).

Les officiers municipaux ne pardonnèrent pas facilement aux Frères les instances qu'ils avaient faites pour leur forcer la main, et la contrainte à laquelle ils avaient eu recours pour obtenir leur allocation. Quand ceux-ci sollicitèrent la permission de chercher un logement dans l'enceinte de la ville, pour se rapprocher de leurs écoles

(1) *Registre des délibérations.* (Arch. de la mairie, BB.) — Voir aussi Ecoles, série GG (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1317.)

Digitized by Google

de Saint-Léonard et de Saint-Nicolas, ils firent la sourde oreille et demeurèrent inflexibles. Sans l'appui de l'évêque d'alors, M. Turpin de Crissé, les Frères auraient sans doute cédé au découragement, tant était grande la difficulté de trouver alors un local convenable. Le quartier de la Ville-Neuve, en la paroisse Saint-Similien, était le seul où il fut possible de s'établir à proximité des quartiers populeux. On supplia l'Intendant de la province d'intervenir auprès du Roi et du Conseil pour avoir la concession d'un emplacement de ce côté, et après bien des démarches un arrentement de 45 cordes de terrain dans les fossés Mercœur, entre l'enclos des dames du Calvaire et le cimetière des Protestants, fut obtenu le 26 juin 1742 (1).

Pour parer aux frais des édifices à construire, les fonds de secours ne manquèrent pas : dans tous les temps les habitants de Nantes se sont portés avec empressement au devant des œuvres charitables et utiles aux classes laborieuses. Dès 1735, M. de Barberé, le premier protecteur des écoles chrétiennes, avait donné l'exemple de la générosité en leur abandonnant la petite maison de la rue Saint-André (2). Sa donation portait que, dans le cas où les écoles charitables seraient fermées, les revenus de l'immeuble passeraient au profit du bureau de charité de la paroisse Saint-Clément. A l'aide de diverses collectes faites en plusieurs occasions, on avait pu recueillir 3,000 livres qu'on avait envoyées à la maison-mère de Saint-Yon et, malgré cela, on rencontra encore plusieurs personnes disposées à faire des offrandes importantes (3).

(1) *Titre de l'évêché.* (Arch. dép., G 4.)
(2) *Minutes de l'étude Forget*, 1735.
(3) Voyez le concordat de 1752, G 4.

Digitized by Google

Par son testament en date du 26 mars 1746 (1), l'évêque Turpin de Crissé fit un legs de 2,000 livres, un anonyme remit aux curés de Saint-Jean et de Sainte-Radégonde une somme de 1,000 livres, la marquise de Coëtmadeuc laissa 2,000 livres, la veuve Marchand, Claire Lebreton, légua, le 27 février 1747, 1,000 livres (2), enfin, en 1749, une personne pieuse, restée inconnue, s'engagea par testament à verser 200 livres de rente pour l'entretien de l'un des maîtres des écoles charitables (3).

Quoique ces legs fussent destinés à favoriser la création d'écoles dans les paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Clément, le produit en fut réuni en un seul fonds, qui servit à parfaire les constructions de la rue Mercœur ou à constituer un avoir à l'établissement nouveau. M. Turpin de Crissé n'eut pas la joie d'assister à l'inauguration de la maison dont il avait posé la première pierre; ce fut M. Mauclerc de la Musanchère, son successeur et son exécuteur testamentaire, qui installa les Frères dans la demeure édifiée par les aumônes de leurs patrons. La prise de possession eut lieu par mandement épiscopal du 9 février 1751. Il était indispensable de conclure un traité avec l'association des Frères. L'évêque en prépara les bases et le fit rédiger par devant notaires, le 7 juillet 1752 (4). En voici les principales clauses : il est stipulé que les Frères jouiront de la maison de la rue Saint-André, que la charité publique leur offre 1,600 livres de rentes constituées, provenant de divers dons anonymes, et qu'en

(1) *Minutes de l'étude Lelou,* 1746.

(2) Ibidem.

(3) Tous ces dons sont énumérés dans le concordat passé avec la communauté de Saint-Yon. (Arch. dép., G 4.)

(4) *Minutes des notaires Lelou et Gouais,* 1752. — Voir aussi Arch. dép., G 4.

Digitized by Google

échange, ils entretiendront, sous la surveillance de l'Evêché, six classes gratuites, deux dans la paroisse Saint-Clément, deux dans la paroisse Sainte-Croix, et deux dans la maison de la rue Mercœur. Ces engagements ne furent pas tenus rigoureusement. Après avoir enseigné dans les trois paroisses indiquées, pendant quelques années, les instituteurs du peuple se renfermèrent dans leur établissement principal. D'après la notice de Brun, de 1765, ils continuaient d'instruire gratuitement, mais ils ne dirigeaient pas d'autres classes que celles de la rue Mercœur (1). Cette dérogation au traité de 1752 ne déplut pas à l'Evêché, puisqu'en 1774 M. Mauclerc de la Musanchère, pour les récompenser de leur zèle et de la bonne éducation qu'ils donnaient à la jeunesse, déclara qu'il leur abandonnait la propriété de l'immeuble qu'ils occupaient (2). Le même prélat leur avait également concédé la permission de quêter pour les mettre à l'abri du besoin.

Les ressources que ce casuel leur apportait n'étant pas abondantes, ils se virent obligés de donner une grande extension à leur pensionnat et mirent tout en œuvre pour attirer chez eux des élèves payants. « C'est une pension » plutôt qu'une école gratuite, dit un mémoire contem- » porain, ils ne reçoivent gratuitement qu'un nombre très » limité d'écoliers : il faut se précautionner de bonne heure » et employer des protections pour y avoir place. Les » augmentations qu'ils ont faites, en différents temps, à » leur maison, ont toujours eu pour objet de fournir de » nouveaux logements pour des pensionnaires et nulle- » ment de rendre leur école gratuite plus vaste ; au

(1) *Nantes ancien*, par Dugast-Matifeux, p. 323.
(2) *Titres de l'évêché*. (Arch. dép., G 4.)

Digitized by Google

» contraire, elle s'est resserrée de plus en plus et se res-
» serre tous les jours (1). »

L'opinion qui dominait alors au Parlement de Rennes n'était pas favorable au développement des établissements de main-morte : vers 1775, le procureur général avertit les Frères qu'ils devaient renoncer à tout accroissement de domaine (2). Ceux-ci prirent leur revanche en élevant la portée de leurs leçons et en soignant d'une façon particulière le cours de mathématiques, afin de préparer des jeunes gens aux examens de capitaines de navires. Cet envahissement sur le domaine du cours d'hydrographie leur causa de nouveaux désagréments : le professeur officiel prétendant qu'il était seul en droit d'enseigner, en vertu d'un arrêt de 1767. L'opposition à leur tentative réussit : le 15 octobre 1782, un nouvel arrêt du Parlement défendit aux Frères, comme à tous les maîtres, d'enseigner, en public ou en particulier, l'hydrographie, attendu que ce cours était du ressort exclusif du professeur institué par l'Amiral de France (3).

L'état de situation remis au district, en 1792, par le frère Josaphat, directeur, est un tableau qui nous représente fidèlement les efforts déployés par la communauté pour édifier un établissement convenable. A l'aide des charité de leurs protecteurs et des bénéfices du pensionnat, ils étaient parvenus à construire une maison de 17 pièces, avec une chapelle, une infirmerie, des caves et greniers. Le réfectoire pouvait contenir 80 personnes, les cinq dortoirs 70 petits lits, et les classes gratuites renfermaient

(1) *Liasse des écoles*. (Arch. dép., C.)

(2) Voyez le plan d'éducation nationale, par Caradeuc de la Chalotais : les frères en sont éliminés.

(3) *Liasse des écoles*. (Arch. dép., C.)

Digitized by Google

230 jeunes gens de différents âges. L'enseignement, qui comprenait la lecture, l'écriture et les matières commerciales, était donné par six professeurs assistés de trois Frères novices. « La maison n'a aucune espèce de revenus, » dit le rapport, elle se soutient et s'entretient sur les » économies qu'elle peut faire sur son pensionnat (1). » Le prix de la pension était de 400 livres.

Après l'école gratuite de garçons de la rue Mercœur, nous ne pouvons en citer qu'une autre à Nantes, celle que le curé de la paroisse Saint-Clément était chargé d'entretenir en vertu d'un legs, dont le donateur n'est pas connu (2). « Il devrait exister encore beaucoup d'autres » écoles charitables à Nantes, très bien fondées et rentées, » dit Brun, par d'anciennes familles, mais les fonds font » actuellement partie de plusieurs bénéfices (3). »

Dans les paroisses dont nous possédons la statistique religieuse, on signale, en 1780, un bon nombre d'écoles de garçons, dont les maîtres vivaient de leur profession. En la paroisse Saint-Vincent, Joseph Kerhervé, maître ès-arts, tenait école à l'hôtel de Briord ; Antoine de Pannard, maître ès-arts, en l'Université de Caen, rue de Verdun (4). Le brevet de Saint-Saturnin cite cinq écoles de garçons dans cette paroisse, ouvertes rue des Halles, rue de la Barillerie, rue de la Casserie et rue des Carmes, par un prêtre, un sacriste et trois laïques (5). Au quartier de Saint-Similien, les abbés Brice Le Prévost et Nicolas Fortin instruisaient aussi les garçons, en concurrence avec le sieur Le Pré. Si nous comptons 9 écoles de garçons, en

(1) Carton *instruction*. (Arch. dép., L.)
(2) *Déclarations de* 1790. (Arch. dép., Q.)
(3) Notice de 1765. — *Nantes ancien*, par Dugast-Matifeux, p. 323.
(4) *Brevet de Saint-Vincent*. (Arch. dép., G 56.)
(5) *Brevet de Saint-Saturnin*. (Ibidem.)

Digitized by Google

trois paroisses, on nous accordera bien sans difficulté qu'il en existait au moins autant dans les huit autres paroisses de la ville et des faubourgs : c'est donc à un minimum de 18 écoles qu'il faut porter le chiffre des établissements ouverts aux garçons. Il serait intéressant de déterminer à peu près la quantité d'écoliers contenue dans chaque classe, et de savoir, en somme, dans quelles proportions les notions élémentaires étaient répandues, chaque année, dans la population des bourgeois et des ouvriers. Sur ce point, comme sur tant d'autres, nous sommes livrés aux conjectures : c'est-à-dire qu'en fixant à 50 le chiffre des enfants reçus dans chaque école, nous arrivons, en comprenant ceux des Frères, à un total de 1,950 garçons pour une ville contenant 80,000 habitants, en 1790.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

—

NORT. — VUE.

Nort. — Le bourg de Nort possédait, dès la première moitié du XVIIe siècle, un logis qui avait été donné aux paroissiens pour y installer une école. Le fait nous est révélé accidentellement par une plainte portée contre messire Julien Bourguellais, « maistre d'escole », en 1638, qui s'était permis, pour augmenter ses revenus, d'affermer une partie de la maison. Resserrés dans un espace trop étroit, les enfants se plaignirent, ainsi que les parents, et l'Evêché donna ordre de renvoyer le locataire (1).

Sur le personnel enseignant du XVIIIe siècle, les renseignements sont peu nombreux. Les archives ne nous ont conservé que le nom du dernier maître, Jean-Baptiste Minguet, qui, malgré son attachement aux idées nouvelles, n'eût pas le bonheur de se maintenir dans sa place. Il dit, dans une requête de 1793, qu'il s'efforçait de propager les principes de la Révolution, dans la paroisse, et que néanmoins il a été destitué (2). Il était l'homme d'affaires du

(1) *Livre des visites de* 1638. (Arch. dép., G 47.)
(2) Carton *instruction*. (Arch. dép., L.)

Digitized by Google

citoyen Lecomte, dans le temps même où il était instituteur.

Nozay. — Louis Le Martre, recteur de Nozay, dota les écoles de Nozay de 400 livres de revenu, sur lesquelles la maîtresse des filles recevait un traitement de 60 livres. L'acte d'approbation est du 3 mai 1710 (1). Il est certain qu'en 1790, cette paroisse, grâce à cette donation, possédait un instituteur qui jouissait d'une maison avec cour et jardin, et de deux prés, contenant 2 arpents 61 perches (2).

Paimbœuf. — Vers l'année 1700, l'école des garçons était tenue par un sieur Daniel Lemée, et l'école des filles par Mlle Mespot (3). A la fin du même siècle, on ne comptait pas moins de quatre maîtres et deux maîtresses (4). Ce personnel n'était pas trop nombreux pour une ville aussi considérable que Paimbœuf. Sa population atteignait, en 1781, près de 9,000 habitants.

Pallet (le). — « Les écoles appartiennent au prieur de » Saint-Etienne, dit le terrier de 1680, car il peut nommer » les régents. » Si nous possédions le titre de fondation du prieuré, nous verrions, sans doute, que l'enseignement de la jeunesse était l'une des charges imposées au titulaire appelé à jouir de ce bénéfice, qui relevait de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes. Les prieurs ayant cessé de résider au XVIe siècle, nous avons lieu de craindre que les écoles n'aient été très négligées par leurs fermiers (5). En 1780, le brevet du recteur annonce qu'il n'y a pas d'école.

(1) *Table des reg. du secrét. de l'Evêché.* (Arch. dép., G.)

(2) Carton *instruction.* (Arch. dép., L.) — Voir aussi *Déclarations de temporel.* (Série Q, ibidem.)

(3) *Brevet du recteur.* (Arch. dép., G 56.)

(4) Notes de M. Flandrin de Saint-Père-en-Retz.

(5) *Terrier de la réformation*, vol. V, fo 485. (Arch. dép., B.)

Digitized by Google

Pannecé. — Un laïque et les sœurs du Tiers-Ordre instruisaient les enfants, en 1683 (1).

Paulx. — Un séculier, en 1686, enseignait à lire et à écrire, moyennant un salaire de 5 sous par mois (2). Il était capable de donner des leçons de latin.

Pellerin (le).—Pierre Bon fils, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, voulait que le bourg du Pellerin eût l'avantage de posséder une école charitable de garçons tenue par les frères de Saint-Yon. A cet effet, il laissa un legs important, d'une valeur de 400 livres de revenu au moins, par son testament du 17 octobre 1726. Sa donation comprenait quatre maisons entourées de jardins, sises au bourg et affermées ensemble 229 livres, deux rentes foncières montant à 68 livres et le tiers de la vendange sur 37 hommées de vigne (3). La communauté des Frères n'ayant pas jugé la fondation suffisante pour entretenir deux maîtres et renoncé à l'offre qui lui était faite, le général de la paroisse appela un régent laïque. Il y a un arrêté des habitants du 27 décembre 1739 qui établit la moitié de l'école au bourg, sans nous faire connaître dans quel village se trouvait la succursale ; il y est stipulé que le maître sera révocable au premier mécontentement. Louis Blot est peut-être celui qui enseigna le plus longtemps au Pellerin. Il fut admis sur le certificat du curé et sur le vu d'un mandement de l'évêque, en 1768, et au bout de quatre ans, quand on voulut le destituer sans raison valable, il obtint du Présidial de Nantes un arrêt de maintenue le 23 juin 1773. Pour répondre à l'appel de M. Rosset de Fleury, abbé commendataire de l'abbaye de Buzay et le

(1) *Livre des visites du climat d'Ancenis.*

(2) *Livre des visites du climat de Retz.*

(3) Carton *instruction.* (Arch. départ., L.)

Digitized by Google

bienfaiteur du pays, il alla s'établir quelque temps après au village de Launay, afin d'instruire les enfants de Rouans et ceux du Pellerin qui étaient trop éloignés du bourg. Il y demeura aux gages de ce prélat, c'est-à-dire avec un traitement de 200 livres par an jusqu'en 1780, époque de la mort de M. de Rosset. Le *Brevet du recteur de* 1781 nous apprend que l'école du bourg subsistait en même temps que celle de Buzay (1). Les filles, elles aussi, avaient deux maîtresses zélées qui les instruisaient au centre de la paroisse, et les jeunes gens qui se destinaient aux études supérieures prenaient des leçons de latin chez un maître habile qu'on ne nomme pas.

Louis Blot rentra à l'école du bourg le 22 mai 1785 avec l'agrément des habitants et s'y maintint sans reproches jusqu'aux troubles causés par la constitution civile du clergé. Comme il refusait d'assister à la messe du clergé assermenté, la municipalité le révoqua le 6 novembre 1791, bien qu'il eût prêté serment de fidélité à la Constitution et qu'il fut âgé de 54 ans (2). Un laboureur, nommé Jean-Louis Gauthier, le remplaça.

Petit-Mars. — En 1683, le vicaire était disposé à enseigner, mais aucun enfant ne se présentait (3).

Pierric. — Le *Brevet du recteur de* 1783 porte que la paroisse n'avait pas d'école (4).

Plaine (la). — Il y avait une école pour les garçons, en 1781 (5).

Plessé. — Il existe un procès-verbal d'assemblée des habitants de la paroisse, de 1482, au bas duquel figurent

(1) *Brevet du recteur de* 1781. (Arch. départ., G.)
(2) Carton *instruction*. (Arch. départ., L.)
(3) *Livre des visites du climat d'Ancenis.*
(4) Arch. départ., G 56.
(5) Ibidem.

Digitized by Google

32 signatures de la plus belle main, qui font le plus grand honneur au maître G. Strabon qui, lui aussi, a signé l'acte avec son titre de régent des écoles de la paroisse. Au XVIIIe siècle, en 1783 du moins, Plessé n'avait plus de maître (1).

Pontchâteau. — Comme Ancenis, Châteaubriant, Guérande et Nantes, la paroisse de Pontchâteau aurait voulu posséder un couvent d'Ursulines où l'instruction chrétienne fût offerte gratuitement aux filles. Elle exprima ce vœu dans une assemblée tenue en 1686, et fut assez heureuse pour obtenir quelques religieuses de cet ordre (2). L'établissement ne prit pas de racines dans le pays, il lui fallait, pour se soutenir, plus de ressources que n'en contenait la petite ville de Pontchâteau. M. du Cambout, évêque de Metz, duc de Coislin, effaça le souvenir de cet insuccès en affectant une part de ses largesses posthumes à une institution de même nature. L'intention de ce prélat était de favoriser surtout les écoles de filles ; mais quand ses dispositions testamentaires furent soumises à l'Evêché, il fut convenu que son legs de 4,000 livres serait partagé par moitié au profit des garçons. L'ordonnance interprétative du vicaire général est du 13 novembre 1755, et pourtant le testament porte la date du 1er mai 1731 (3). On ne rencontra pas de suite un prétendant capable de remplir les fonctions de régent. Charles Giraud, qui se présenta le 30 octobre 1757, fut agréé par le général des habitants et eut l'assurance qu'une somme de 260 livres lui serait comptée chaque année pour ses gages. De plus,

(1) Arch. dép., E 340. — *Brevets*, série G.

(2) *Délibérations de* 1686, fo 8. (Arch. de la mairie.)

(3) *Délibérations du général de* 1757 *à* 1766, fos 16 et 20. (Arch. de la mairie.)

Digitized by Google

l'assemblée paroissiale l'autorisa à prélever trois sortes de taxes sur ses élèves : 6 sous par mois sur les enfants apprenant simplement à lire, 12 sous sur ceux qui liraient en latin et en français, et 18 sous sur ceux qui prendraient des leçons de latin. En retour de ces avantages, il s'obligeait à instruire gratuitement les enfants mâles des familles non inscrites au rôle de capitation (1).

Le fermier des droits de contrôle et d'amortissement ayant adressé à la paroisse une contrainte en paiement de 866 livres, à raison de cet établissement d'école, les habitants répondirent que la fondation n'avait pas d'assiette fixe, qu'elle dépendait de leur zèle pour le bien public et que la rétribution votée était destinée à procurer l'instruction gratuite aux pauvres, suivant le vœu exprimé par le Roi dans sa déclaration de 1724.

La dotation réservée à l'école des filles se composait d'un capital de 2,000 livres, soit 100 livres de rente ; cette somme n'était pas suffisante pour faire vivre les deux maîtresses qu'on se proposait d'appeler à Pontchâteau. Par une délibération du 4 décembre 1763, le général de la paroisse décida que les personnes chargées de l'instruction des filles recevraient ensemble 178 livres par an. Perrine Riot et Françoise Geoffroy furent les premières admises à remplir ces fonctions. Comme elles se nommaient « maîtresses des petites écoles de charité des filles, » il y a lieu de croire que la majeure partie de leurs élèves appartenaient à la classe indigente (2).

Perrine Riot fut remplacée vers 1770 par Anne et Jeanne Orain (3).

(1) Ibidem.
(2) *Délibérations de* 1757 *à* 1766, f° 77.
(3) *Délibérations de* 1767 *à* 1779.

Digitized by Google

Pont-Saint-Martin. — En 1689, le vicaire de la paroisse se chargeait d'instruire les garçons (1).

Pornic. — Il faut parcourir les registres des délibérations du bureau de l'hôpital de Pornic, pour trouver les commencements des petites écoles de cette ville. On y voit qu'une Dlle Louise Drouet, domiciliée à Versailles, mais originaire du pays, sans doute, laissa une somme de 1,500 livres pour la dotation des petites écoles charitables de Pornic (2). L'hôpital étant chargé de dettes, la Cour du Parlement autorisa les administrateurs, par arrêt du 10 septembre 1748, à revendiquer le montant de ce legs, par préférence à tous autres. On entra en négociations avec les héritiers de la donatrice, et après liquidation, le legs se trouva réduit à la somme de 1,304 livres, qui fut prise à constitut par le receveur de l'hôpital, moyennant une rente de 65 livres 4 sous. La première maîtresse élue fut la Dlle Olivier qui, pendant longtemps, fit la classe dans une maison fournie par l'assemblée paroissiale. Lorsqu'elle devint sourde, en 1783, les sœurs de l'hôpital lui offrirent un logement près d'elles et se chargèrent de la direction de son école. En retour, les paroissiens renoncèrent à la jouissance de l'immeuble où ils avaient installé la classe (3).

Port-Saint-Père. — Les paroissiens donnèrent au XVIIe siècle une petite maison avec jardin pour loger le maître d'école, à la condition que les écoliers chanteraient l'antienne de la Vierge à l'église. Les pauvres étaient reçus gratuitement, en 1686. Faute de ressources, l'école restait fermée en 1761 (4).

(1) *Livre des visites pastorales.* (Arch. départ., G 54.)

(2) On associe aussi à cette bonne œuvre le nom de Marie Laubier. (*Délibérations de* 1749, fos 37, 40 et 41.)

(3) *Délibérations de* 1783, fo 13. — Comptes de 1787.

(4) *Livre des visites du climat de Retz,* G 54. — *Brevets des recteurs,* G 56.

Digitized by Google

Pouillé. — Un prêtre de chœur était disposé à enseigner, en 1683, mais aucun enfant ne se présentait. Le recteur Thobye, qui demeura dans la paroisse de 1760 à 1791, faisait des clercs. Il avait quatre écoliers chez lui en 1770 (1).

Remaudière (la). — Une maîtresse enseignait en 1780 (2).

Rezé. — Au XVIIe siècle, les filles et les garçons de Rezé étaient rassemblés dans la même classe pour assister aux leçons du sieur Robardeau, maître d'école. Une ordonnance de l'archidiacre Binet le contraignit de cesser et de prendre deux locaux séparés (3). Madeleine Fruneau de la Simonnière, veuve Belordeau, voyant que les filles pauvres étaient laissées dans l'ignorance, leur consacra une partie de sa succession. Elle légua, en 1763, un constitut de 2,873 livres sur les chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Nantes qui rapportait 105 livres de rente (4). Le général de la paroisse de Rezé s'étant réuni en 1770, pour prendre connaissance de cette fondation, l'accepta et nomma de suite une maîtresse qui prit la direction de l'école de charité (5). Un *Brevet du recteur de* 1781 ne mentionne pas moins de quatre écoles entretenues à cette époque dans la paroisse de Rezé. Les garçons pouvaient aller, soit à Pont-Rousseau, soit à Trentemoult, et les filles avaient le choix entre la maîtresse de Trentemoult et celle du bourg de Rezé (6).

Rouans. — Louis Blot recevait de l'abbé de Buzay,

(1) *Livre des visites du climat d'Ancenis*, G 53. — *Registre paroissial*, f° 49.
(2) *Brevets des recteurs*, G 57.
(3) *Visites du climat de Retz*. (Arch. départ., G 51.)
(4) *Brevet de visite de* 1763. (Ibidem.)
(5) *Registre de la fabrique de* 1770. (Arch. de Rezé.)
(6) *Brevet de visite de* 1781. (Arch. départ., G 57.)

Digitized by Google

Rosset de Fleury, 200 livres pour tenir une école au village de Launay. Il exerça son zèle de 1773 à 1785. On sait qu'à Buzay même il y avait un maître, en 1789, qui se nommait Jean Gontière, et on croit qu'il était aux gages des religieux (1).

Rouxière (la). — Cette paroisse est une de celles qui reçurent les visites et les soins des sœurs de Plérin, appelées en juillet 1733 par le président de Cornulier, pour tenir les écoles et soigner les malades sur les terres de son marquisat de Château-Fromont (2).

Ruffigné. — Les cordeliers de Teillay tenaient des écoles dans cette paroisse. Ils parcouraient les campagnes, dit l'abbé Goudé, et faisaient lire les enfants (3).

Saffré. — Nicolas Brossaud, prêtre, est qualifié *magister* de Saffré, en 1531, dans deux actes de reconnaissance de rente. Bertrand Géraud, sieur du Houssay, déclare qu'il lui doit une rente de 20 sous à lui et à ses successeurs ; et les enfants de Macé de Losche, la même année, viennent s'engager à lui payer aussi, chaque année, une rente de 25 sous. Ces deux rentes avaient été léguées au maître d'école de Saffré, par le recteur Jean Cochetel, quelques années auparavant (4). La classe se faisait au bout des jardins de la cure, dans une maison de laquelle dépendait un pré de 2 journaux. Elle fut transférée plus tard, par voie d'échange, dans une maison située dans la rue ès-Belon. On a la preuve que la paroisse avait une école

(1) Carton *instruction*. (Arch. départ., L, dossier du Pellerin.) V. aussi *Brevets des recteurs*, G 57.

(2) *Table du reg. du secrét.* (Ibidem, G 63.)

(3) *Histoire de Châteaubriant.*

(4) *Inventaire des titres du château de Saffré*, 1780. (Cabinet de M. Bretaud-Billou.)

Digitized by Google

ouverte, en 1654 et en 1726 (1). L'évêque de Nantes, voulant assurer un traitement convenable au titulaire, accorda la réunion du bénéfice de Sainte-Marguerite, dont le temporel valait environ 350 livres ; cependant on ne trouva pas de suite un maître pressé de jouir de cette rétribution. Le prêtre qui prit alors la direction de l'école n'arriva qu'en 1752 et les filles n'avaient pas encore de maîtresse, en 1755 (2).

Saint-Aignan. — La première dotation établie en faveur des écoles de Saint-Aignan est antérieure à l'année 1680, elle était de 150 livres de rente. L'archidiacre visiteur, qui passa dans cette paroisse, en 1686, relate que deux instituteurs instruisaient alors la jeunesse, et il omet de remonter à l'origine de l'institution (3). Nous sommes mieux éclairés sur la fondation de l'abbé Georges Couet, recteur de Saint-Aignan. Ce prêtre légua, vers 1707, une maison, avec jardin, sise au lieu des Agots, et deux journaux 178 cordes de terre, aux environs, pour l'entretien de l'école charitable des garçons de cette paroisse (4). L'acte ne fut confirmé à l'Evêché que le 6 novembre 1723, et pourtant on voit dans les registres de délibérations que, dès 1717, les habitants étaient en possession de leur école gratuite (5). Les deux derniers maîtres nous sont connus : l'abbé Etienne Soret, qui enseignait au milieu du XVIIIe siècle, quitta la paroisse de Saint-Aignan, vers 1766, pour aller remplir les fonctions de vicaire au Pont-Saint-Martin (6). Comme l'abbé Coudrain, alors recteur de

(1) Arch. de la cure de Saffré.
(2) *Brevets des recteurs*. (Arch. dép., G 57.)
(3) *Livre des visites du climat de Retz*.
(4) *Livre des délibérations du général*. (Arch. de la fabrique.)
(5) *Table des reg. du secrét de l'Evêché*. (Arch. dép., G.)
(6) *Délibérations du général*, f° 8.

Digitized by Google

la paroisse, ne se pressait pas de pourvoir à son remplacement, les paroissiens, réunis en assemblée, lui rappelèrent que le droit de nommer le régent de l'école leur appartenait et qu'il y avait urgence de donner un maître aux enfants. Sébastien Sencié, laïque, fut agréé par le recteur et les habitants, en avril 1768, et vécut en bonne intelligence avec son curé, pendant 13 ans. Il lui fut moins facile de s'entendre avec l'abbé Bertaud, qui avait des principes très absolus en pédagogie et n'admettait pas qu'on se dérobât à sa tutelle. Loin de céder, il brava la persécution en s'appuyant sur l'assemblée des paroissiens qui toujours le défendit à l'Evêché. Trois fois, il obtint la confirmation de sa charge sans apaiser l'irritation de l'abbé Bertaud. Celui-ci, ne pouvant le destituer de ses fonctions, essaya de le discréditer en le tournant en ridicule. Il fit une chanson que tout le monde chanta, répéta partout qu'il était ignorant et se fit lui-même instituteur de la jeunesse, pour détourner les enfants de sa classe. Découragé par une guerre aussi opiniâtre, le sieur Sencié offrit ses services au recteur de Saint-Sébastien. Quand l'abbé Bertaud vit que son adversaire allait s'éloigner, il changea de tactique et l'abusa en demandant aux paroissiens de ne pas le laisser partir sans récompense, puis il revint à ses anciens procédés et le tracassa de nouveau, à propos de l'administration du temporel de l'école. Sur ce dernier point, au moins, le curé avait raison. Entre ses mains, les héritages laissés par le fondateur Couet avaient perdu une grande partie de leur valeur. Après avoir rapporté 450 livres de rente, en 1768, ils ne produisaient pas plus de 200 livres, en 1791, par suite de sa négligence. Ce reproche est nettement formulé dans le mémoire que les officiers municipaux de Saint-Aignan adressèrent à l'administration centrale (1).

(1) Carton *de l'instruction*. (Arch. dép., L.)

Digitized by Google

Saint-Colombin. — En 1685, le vicaire et une fille remplissaient les fonctions d'instituteur et d'institutrice (1).

Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — Pierre Michel, prêtre de Saint-Etienne, dit, dans sa déclaration de 1790, qu'il était chargé, depuis 45 ans et plus, des petites écoles de la paroisse et qu'il recevait, à titre d'émoluments, des religieux de Buzay, la somme de 200 livres (2).

Saint-Géréon. — Les filles de la paroisse n'avaient pas une grande distance à franchir pour se rendre chez les Ursulines de la Davraie, bien qu'elles fussent aux portes d'Ancenis.

Saint-Herblon. — Cette paroisse est une des trois qui furent desservies par les religieuses du Saint-Esprit de Plérin, appelées par le président de Cornulier, marquis de Château-Fromont, en juillet 1733 (3).

Saint-Julien-de-Vouvantes. — Julien Rouger, prêtre de chœur de la paroisse, était chargé par la fabrique de tenir l'école des petits garçons, et recevait pour honoraires la somme de 30 livres. Son salaire est inscrit sur le registre de comptes de 1610 (4). La fabrique reçut d'un bienfaiteur inconnu une maison avec jardin, qui devait uniquement servir au logement du *magister* des garçons, et qu'on nommait dans le pays le Collège. En 1724, le vicaire Gabriel Foucher fut mis en possession de cette fondation, à la condition d'y faire la classe (5). Il y demeura 25 années, et, quand il vit que la paroisse négligeait d'entretenir la maison, il l'abandonna, pour se loger ailleurs. Dans leur réunion du 11 février 1753, les mar-

(1) *Livre des visites du climat de Retz.* (Arch. dép., G 54.)
(2) *Liasse des bénéficiers.* (Arch. dép., L clergé.)
(3) *Table du secrét. de l'Evêché.* (Ibidem, G 63.)
(4) Arch. de la fabrique. Ce maître mourut en 1657.
(5) *Registre paroissial de la cure,* 1724.

Digitized by Google

guilliers se plaignent que ledit abbé retient les clefs depuis 8 ans; ils constatent que la maison est en danger de tomber et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour « faire » le bien commun de la jeunesse (1). »

Saint-Léger. — Voir Bouaye.

Saint-Lumine-de-Clisson. — La paroisse n'avait aucune école, en 1680 (2).

Saint-Lumine-de-Coutais. — Un laïque instruisait les garçons, en 1680 (3).

Saint-Mars-du-Désert. — Le vicaire tenait l'école, en 1683 (4).

Saint-Mars-de-Coutais. — En 1686, deux instituteurs laïques instruisaient les enfants (5).

Saint-Même. — Le vicaire remplissait les fonctions de maître d'école, en 1689 (6).

Saint-Nazaire. — La paroisse de Saint-Nazaire eut la bonne fortune de rencontrer, au commencement du XVIIe siècle, deux généreux paroissiens qui voulurent ouvrir les petites écoles du pays aux enfants des plus pauvres familles. François Bertrand et Marguerite Verdeau ne fondent pas une institution nouvelle, ils augmentent seulement les honoraires des régents, afin qu'ils réservent des places gratuites sur leurs bancs. Voici les termes dont ils se servent, dans l'acte du 8 mai 1627, par lequel ils constituent, dès leur vivant, une rente de 50 livres à cet effet : « Pour le désir qu'ils ont de l'avancement de l'instruction des » enfants et jeunesse de la paroisse de Saint-Nazaire aux

(1) *Livre des délibérations de* 1739-1755, f° 71.
(2) *Livre des visites du climat de Clisson.*
(3) *Livre des visites du climat de Retz.*
(4) *Livre des visites du climat d'Ancenis.*
(5) *Livre des visites du climat de Retz.*
(6) *Ibidem.*

Digitized by Google

» bonnes lettres, ils donnent à jamais, sur leurs héritages, la » somme de 50 livres tournois de rente annuelle au régent » ou aux régents qui *tiendront l'escolle* et enseigneront » les enfants et jeunesse, et *spéciallement les pauvres,* au » lieu et paroisse de Saint-Nazaire, pour aider à les sala- » riser (1). » L'abbé Jean Mottais, qui remplissait alors les fonctions de régent, fut agréé par les époux Bertrand, dès l'année 1628 ; il reçut d'eux le produit de la fondation, avec l'assurance que les annuités suivantes lui seraient également comptées. Il fut convenu que son remplaçant, en cas de décès ou de démission, serait élu par le recteur, d'accord avec « douze des plus notables et apparants de la paroisse » et les héritiers desdits bienfaiteurs. Les charges imposées étaient les suivantes : une messe basse tous les vendredis, un salut chanté en l'honneur de la Vierge, chaque jour de l'année, avec une antienne et un *libera*.

Au XVIIIe siècle, l'enseignement se soutint à un degré honorable. On voit, par exemple, en 1782, un curé qui, non content des écoles du bourg, voulait encore entretenir des maîtres dans les villages. Il demanda à son évêque un septième prêtre pour régenter la jeunesse dans l'une des frairies de sa paroisse. Au village de Saint-Sébastien, l'abbé Jacques Breny, originaire d'Escoublac, remplissait les doubles fonctions de chapelain et de maître d'école, en 1782. Dans le bourg de Saint-Nazaire, les garçons avaient deux maîtres : les sieurs Pierrot et Durand (2). Ce dernier était seul, en 1787. Dans le même temps, l'école des filles était dirigée par une femme, nommée la Pomelin. Tels sont les noms que j'ai pu recueillir dans les archives de Saint-Nazaire.

(1) *Registre paroissial.* (Arch. de la fabrique.)
(2) *Brevets de* 1782, 1784 *et* 1787.

Digitized by Google

Sainte-Opportune, près Saint-Père-en-Retz. — Sur la paroisse Sainte-Opportune, j'ai une citation instructive du XVIe siècle : « Natalis Baconnais et le maître des écoles, dit un procès-verbal de 1554, se sont frappés (1). » Cette querelle, quoique peu édifiante, est un fait heureux, car sans elle nous ne connaîtrions peut-être pas les écoles de ce pays. Si le visiteur de l'Evêché a pris la peine de la noter sur son cahier, il faut en conclure que le délit relevait de l'officialité, et, par conséquent, que le maître était dans les Ordres.

L'abbé Pondavi, recteur de la même paroisse, vers 1710, a eu soin de consigner dans le registre de la fabrique qu'il réunissait le plus d'enfants qu'il pouvait autour de lui, pour leur faire la classe. Il leur apprenait à lire, à écrire, et les appliquait surtout à la traduction du latin. Ses notes engagent ses successeurs à l'imiter. Il donnait parfois à manger à ses écoliers, attention, dit-il, qui touche beaucoup les parents (2). Vers 1785, les enfants avaient pour instituteur un sieur Debucan, originaire de Paris (3).

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Le livre des visites de 1689 relate que le régent de la paroisse faisait tenir les petites écoles de Saint-Philbert, par un laïque, nommé Mathurin Deschamps, qui se logeait dans une maison fournie par les habitants (4). Il avait de nombreux rivaux qui lui enlevaient la plupart de ses élèves. Il s'en plaint à l'archidiacre ; il déclare qu'il a peu d'écoliers et qu'il ne peut en faire de bons « attendu le nombre de gens

(1) *Cahier des visites de* 1554. (Arch. dép., G.)
(2) *Registre de la fabrique de* 1710. (Arch. du presbytère.)
(3) Arch. dép., série G.
(4) *Livre des visites du climat de Retz*, f° 175. (Arch. dép., G 54.)

Digitized by Google

« qui se mesloient de tenir des écoles quoiqu'incapables » et sans autorisation du seigneur évêque (1). » Les écoles de filles sont mentionnées dans le même livre sans indication de qualité sur la maîtresse.

En 1761, plusieurs femmes, dit le brevet du curé, se livraient à l'instruction des filles, et dans le même temps on voyait dans les villages écartés des filles qui apprenaient à lire à leurs sœurs et à leurs compagnes. En 1777, la paroisse n'avait, pour tout maître d'école, que le sacristain, pendant que deux demoiselles faisaient la classe (2).

Saint-Sébastien. — Marie Van den Busche, par testament du 15 janvier 1751, légua le tiers de ses biens aux recteurs et aux paroissiens de Saint-Sébastien, à la charge d'entretenir une école gratuite de filles. L'acceptation est du 3 octobre 1763. Il fut convenu que les parents de la fondatrice seraient priés de désigner un trésorier et une maîtresse. Les fonds montant à 7,200 livres furent placés entre les mains des religieux de l'abbaye de Saint-Gildas, qui, le 3 février 1779, souscrivirent un constitut de 288 livres au nom de la « nouvelle école de charité (3). » Cet établissement n'était pas cependant très récent, car il est question ailleurs, dans les liquidations de créances des corporations, d'une autre rente de 24 livres 15 sous pour laquelle un titre nouveau fut passé le 29 décembre 1769, au profit de la même école, devant maître Rendu, notaire à Paris. Dans les délibérations du district, ces écoles sont nommées les *petites écoles de charité* du faubourg de Biesse, ce qui ferait croire qu'elles étaient sur le territoire de la ville de Nantes (4).

(1) Ibidem.

(2) *Brevets du recteur de* 1761 *et de* 1777. (Arch. dép., G.)

(3) *Minutes du notaire Fresnel*, 1779. (Etude de Me Guiton, à Nantes.)

(4) *Registre des arrêtés de* 1791, vol. 1, fo 61. (Arch. dép., Q.)

Digitized by Google

On ne peut pas confondre celles-ci avec la maison que les Sœurs de la Sagesse fondèrent, rue Dosdane au faubourg de Pirmil, en 1773. Cette dernière est parfaitement distincte de la précédente (1).

Sautron. — Le sieur Pignot, instituteur laïque, instruisait les enfants en 1779, leur donnait le bon exemple, dit le recteur, et faisait habilement la classe (2). Il avait des pensionnaires et des externes, tant il inspirait de confiance aux parents. Quand il fut inquiété, en 1793, il déclara que sa pension, toujours nombreuse, était établie depuis 18 ans (3).

Savenay. — On a la certitude que l'enseignement élémentaire existait à Savenay au milieu du XVe siècle. Cette conviction s'appuie sur l'acte de fondation de l'aumônerie de Saint-Armel de Savenay, qui est de l'année 1450, et dans lequel Jean de Château-Giron, le fondateur, règle les obligations de l'administrateur de la maison (4). Ce bienfaiteur, après avoir demandé une messe annuelle dans la chapelle de Saint-Armel, exprime le désir que cette cérémonie soit relevée par la présence du maître d'école et de ses écoliers. Les enfants, dit-il, se rendront de l'école à l'église, deux par deux, et chanteront en allant et en revenant, des cantiques, comme les jours de procession solennelle. Ils assisteront à la messe et chanteront l'office ; les plus habiles recevront 6 deniers et les autres auront seulement 2 deniers. Jean de Château-Giron, recteur de Savenay, était bien informé; il n'est donc pas admissible qu'il

(1) *Inventaires de titres et de mobilier des communautés de femmes*, 1792. (Arch. départ., Q.)

(2) *Brevets de visites*. (Arch. départ., G 57.)

(3) Arch. dép., série L.

(4) *L'assistance publique dans la Loire-Inférieure*, par Léon Maître, 1 vol. in-8o, p. 215.

Digitized by Google

ait établi ces prescriptions avant que sa paroisse ait été pourvue d'une école.

Ne peut-on pas fonder les mêmes inductions sur l'existence du collège qui fut créé, en 1601, par le chanoine Julien Pageot, recteur de Savenay. On se demande comment ce prêtre, si dévoué aux progrès intellectuels de ses paroissiens, a pu penser à leur procurer l'instruction supérieure, si les leçons élémentaires leur manquaient. Son projet de créer un collège implique que les enfants étaient formés par un maître d'école, à la lecture et à l'écriture. On ne donne pas le superflu à ceux qui manquent du nécessaire.

Pour l'école des filles, nous avons des documents positifs et irrécusables. René de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc, baron de La Roche en Savenay et vicomte de Donges, en augmentant la dotation de l'aumônerie de Saint-Armel, eut soin de stipuler qu'il réservait une rente de 150 livres en faveur d'une fille hospitalière, à la condition qu'elle consacrerait une partie de son temps à l'instruction des filles. Sa donation est du 2 avril 1699. Mlle de Linne fut la première gouvernante chargée de l'exécution de ses volontés et elle s'acquitta si bien de sa mission, qu'en 1705 elle mérita une augmentation d'honoraires. Nous ignorons les services que rendirent les personnes qui lui succédèrent ; Mlle Génaudau, qui vivait en 1758, s'est surtout distinguée par son esprit d'indépendance (1). En 1778, trois filles se présentèrent pour remplir les fonctions d'hospitalières sans réclamer d'autre pension que la rente de 150 livres léguée par R. de Lopriac, promettant de travailler pour vivre si le loge-

(1) *L'assistance publique dans la Loire-Inférieure*, 1 vol. in-8o, p. 201, 202.

Digitized by Google

ment leur était fourni. Quand leurs propositions furent acceptées, l'une d'elles remplit les fonctions de maîtresse d'école. Le goût de l'enseignement n'était pas rare à Savenay ; plusieurs personnes se mêlaient de faire la classe aux enfants sans s'être munies d'une autorisation de l'Évêché. C'est le curé lui-même qui le déclare dans son brevet de 1783.

Soudan. — Le dénombrement des habitants de Soudan, dressé en 1716, indique qu'à cette date il existait au bourg une école de filles, tenue par une demoiselle nommée Marie Aubin, âgée de 30 ans. Du maître d'école, il n'en est pas fait mention, parce que la paroisse n'avait sans doute pas les ressources nécessaires pour ouvrir une école de garçons. Aucun bienfaiteur n'étant venu offrir le concours de ses générosités, les habitants, réunis en assemblée générale, le 18 mars 1770, convinrent qu'il était urgent de combattre l'ignorance et chargèrent deux procureurs d'adresser une requête à l'Evêché pour obtenir la réunion d'un bénéfice ecclésiastique. La chapellenie des Beucherons, desservie dans l'église de Soudan, était vacante par suite du décès du sieur Gasnier, prêtre, titulaire. Les marguilliers s'empressèrent de demander que les revenus fussent appliqués à l'entretien d'un maître d'école et leurs vœux furent exaucés. M. Mauclerc de la Musanchère, évêque de Nantes, par une ordonnance en date de juin 1770, prononça la réunion du bénéfice des Beucherons à la fabrique, à la condition qu'elle acquitterait les charges du bénéfice, soit dix messes par an, et gagerait un maître d'école qui serait prêtre, autant que possible (1).

Faut-il en conclure que Soudan a eu son école comme les autres paroisses ? Je suis tenté de répondre oui, bien

(1) Arch. de la fabrique de Soudan.

Digitized by Google

que je n'aie aucune preuve directe sous la main. Les marguilliers n'ont pas agi à la légère : leur démarche semble démontrer qu'ils avaient déjà certaines ressources assurées et qu'ils n'attendaient plus que la décision épiscopale pour créer l'institution dont leurs enfants avaient besoin.

Sucé. — En 1780, la paroisse n'avait pas d'école (1).

Touches (les). — Le vicaire était maître d'école en 1683. Il avertit les paroissiens qu'il prendrait 5 sous par mois, pour les leçons de lecture et 10 sous pour les leçons d'écriture (2). En 1777, les enfants n'avaient plus de maître (3).

Touvois. — Aucune école en 1683 (4).

Trans. — Aucune école en 1683 (5).

Treffieux. — Aucune école en 1783 (6).

Vallet. — De même qu'on voyait des maîtres d'école enseigner le latin, comme à Vay, il existait aussi des régents de collège qui étaient chargés de donner aux enfants l'instruction élémentaire. Le fondateur du collège de Vallet, l'abbé René Le Peigné, a certainement eu en vue l'entretien d'une classe primaire, quand il a imposé au principal l'obligation *d'instruire les vrais pauvres* de Vallet, sans exiger d'eux aucun salaire (7). Suivant les termes des considérants développés dans les lettres de création du bureau de charité, l'instruction gratuite était l'objet principal de ce collège (8). Quand cet établis-

(1) *Brevet du recteur.* (Arch. dép., G 57.)
(2) *Livre de visites du climat d'Ancenis.* (Ibidem.)
(3) *Brevet du recteur.* (Ibidem.)
(4) *Livre de visites du climat de Retz.*
(5) *Livre de visites du climat d'Ancenis.*
(6) *Brevet du recteur,* G 57.
(7) *Titres du collège de Vallet* (G 111. Arch. dép.), voir aussi série D.
(8) *Mandements royaux,* vol. LVII, f° 217. (Arch. dép., B.)

Digitized by Google

sement fut supprimé en 1781, pour appliquer ses revenus au soulagement des pauvres, les leçons ne furent pas pour cela interrompues. Il est constaté dans un procès-verbal rédigé à la requête du recteur, que l'administration du bureau de charité a toujours pensé à prélever sur ses ressources ordinaires le salaire nécessaire à l'entretien d'un maître d'école à Vallet et que les émoluments payés ont été proportionnés aux talents de celui qui remplissait cet office (1).

Vay. — Les écoles de Vay n'ont été régulièrement établies que sous l'épiscopat de M. Turpin de Crissé de Sanzay. Ce prélat, par décret en date du mois de février 1739, réunit à la chapellenie de Notre-Dame du Carrefour deux petits légats : celui de la Couëre, qui se composait d'un pré et celui de la Robinetterie, duquel dépendaient un jardin, un emplacement de maison et quelques pièces de terre. Le bénéfice de Notre-Dame était le plus productif : il consistait en une maison avec jardin, pré et terres labourables ; le tout réuni pouvait valoir, suivant les termes des brevets de 1760 et de 1779, 250 livres de rente (2).

Le décret épiscopal portait que chaque enfant apprenant à lire paierait 5 sous par mois ; que les élèves composant des thèmes seraient taxés à 30 sous. Dans une assemblée capitulaire des habitants, il fut reconnu que ces honoraires n'étaient pas assez élevés. Le prix de la classe de lecture et d'écriture fut fixé à 15 sous, et le prix de la classe de latin à 40 sous par mois (3). Il devait

(1) Carton *instruction*. (Arch. dép., L.)

(2) *Brevets des paroisses, Vay. — Titres de la fabrique.* (Série G, Arch. départ.)

(3) Ibidem.

Digitized by Google

en être ainsi dans tous les endroits où le régent était prêtre ; l'instruction primaire et l'instruction secondaire marchaient de front sous le même toit.

Vertou. — A la fin du XVIIe siècle les filles et les garçons de Vertou étaient réunis dans la même classe, sous la direction d'un seul maître d'école : le fait est attesté par le procès-verbal de visite de 1680 (1). Au siècle suivant, les actes font mention d'un bénéfice ecclésiastique nommé la Magisterie : le titulaire jouissait de la chapellenie de la Bresetterie (2). D'après le brevet de 1776, l'abbé Garreau en était titulaire à cette date. Il avait pour concurrent un laïque, M. Lamant (3). Les filles étaient instruites par Mlle Louise Martin. Il serait possible que le *magister* fût un professeur de latin, car le bâtiment, où se rassemblaient les écoliers à côté de l'église, s'appelait le *collège,* nom qu'on ne donne jamais aux petites écoles élémentaires.

Vieillevigne. — D'après un brevet du recteur de la paroisse de Vieillevigne, on sait qu'en 1740, les écoles de garçons et de filles étaient bien tenues (4). Le maître d'école vivait à l'aide du produit d'une fondation que nous trouvons signalée seulement dans une requête de 1792, rédigée par le régent Guigaut (5). Ce maître indique que les ancêtres de M. Leclerc de Juigné, seigneurs de Vieillevigne, avaient constitué une rente de 300 livres sur tous leurs domaines, et s'étaient réservés le droit de

(1) *Livres des visites du climat de Clisson.* (Arch. dép., G.)

(2) *Rôle des bénéfices sujets aux décimes en* 1789. (Ibidem).

(3) *Brevets des paroisses.* Vertou. (Ibidem.)

(4) *Brevets de visite. Vieillevigne.* (Arch. dép., G.)

(5) Carton *instruction.* (Arch. dép., série L.) *Déclarations du clergé et des biens de main-morte.* (Ibidem, série Q.)

Digitized by Google

nomination. Cette dotation est désignée sous le titre de bénéfice de l'école dans la déclaration de 1790.

Vigneux. — Pierre de Launay, sieur de la Mostière, fils de Pierre de Launay, sieur de Vallay, est le premier bienfaiteur connu des écoles de Vigneux. Par son testament du 1er septembre 1604, il légua à la paroisse de Vigneux, son pays natal, une rente de 100 livres, à la condition que la moitié de cette somme servirait aux frais de célébration d'une messe par semaine, et l'autre moitié à l'entretien d'un régent. Pour se conformer à ses intentions, les écoliers devaient chaque soir, à la sortie de la classe, réciter la Salutation angélique devant l'autel de Notre-Dame.

Une assemblée composée du recteur, des prêtres de chœur et des principaux paroissiens, se réunit pour prendre connaissance de cette fondation. Tous les assistants déclarèrent que la famille de Launay était honorablement connue depuis plusieurs siècles à Vigneux, qu'elle avait répandu ses bienfaits sur la paroisse en plusieurs occasions, qu'elle avait obtenu la réduction d'un feu de fouage sous le règne du duc François II, et qu'en raison de ces motifs ils acceptaient volontiers les conditions du testament du sieur de la Mostière.

Le 14 novembre 1604, les héritiers de Pierre de Launay conclurent par devant notaire, un accord dans lequel ils s'engageaient à servir régulièrement la rente de 100 livres, et en retour, les prêtres de chœur et le recteur promirent de célébrer à perpétuité la messe demandée par le sieur de la Mostière. De son côté, le prêtre régent de la paroisse, Dom Pierre Bizier, comparaît dans l'acte, puisqu'il est intéressé dans le contrat pour la rente de 50 livres :

« Comme aussi promet ledit Dom Pierre Bizier, tenir

Digitized by Google

» l'escolle au bourg de ladite paroisse, instruire à son
» pouvoir les enfants d'icelle et autres qui y voudront aller,
» ès-bonnes lettres, mœurs et doctrine, et en la religion
» catholique, apostolique et romaine, comme il est porté
» par ledit testament (1). »

Le don de P. de Launay n'est donc pas une fondation d'école, c'est un encouragement donné à celui qui remplissait ce ministère de dévouement. Le *Registre des visites* de 1669 rappelle cette dotation, d'où il faut conclure que la paroisse n'en avait pas détourné la destination.

Vritz. — Un document de 1746 dit qu'un chacun se faisait un plaisir d'enseigner les enfants dans les villages, mais que le bourg ne possédait pas d'école publique (2). En 1755, la situation n'avait pas changé.

Vue. — Dans le brevet que le recteur de Vue présenta à l'évêque en 1781, il est relaté que la paroisse ne possédait aucune école, mais on omet d'indiquer qu'à une époque antérieure la situation était meilleure (3). Une déclaration féodale du curé qui vivait en 1753, nous apprend, en effet, que le presbytère possédait un emplacement de maison nommé la *Vieille école* (4). Un bienfaiteur inconnu avait doté la paroisse de Vue d'un logement, et les habitants n'avaient pas fait les sacrifices nécessaires pour l'entretenir. Nous n'avons pas trouvé ailleurs un exemple d'une semblable incurie.

---

(1) *Collationné du titre de* 1604. (Arch. de la fabrique de Vigneux.)
(2) *Brevets de* 1746 *et de* 1755. (Arch. départ., G.)
(3) *Brevets de visites. Vue.* (Arch. dép., G.)
(4) Arch. dép., E 518.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

LES COLLÈGES

DU

COMTÉ NANTAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'instruction secondaire a été professée régulièrement et accessible à tous dans le diocèse de Nantes, à partir de l'établissement de l'Université de Nantes, c'est-à-dire depuis 1462.

Auparavant, les jeunes gens qui aspiraient aux carrières libérales étaient forcés de prendre isolément des leçons particulières chez des précepteurs, clercs ou laïques, ou de se rendre aux cours des Universités lointaines, notamment à Angers où il existait une nation bretonne (1). Les premiers collèges où furent érigées des chaires de grammaire et de littérature s'ouvrirent, à Nantes, rue de Briord et rue Saint-Léonard. Il est probable que Guérande eut aussi ses professeurs d'humanités, vers le même temps, car l'usage d'élire un régent, parmi les chanoines de Saint-Aubin, remonte à une haute antiquité. Je suis tenté de croire que la collégiale de Clisson a aussi patronné une institution du même genre, mais je ne puis en apporter d'autre preuve que la vraisemblance. Ancenis eut un collège en 1543, Châteaubriant en 1567, Savenay en 1601, Vallet en 1617, le Loroux-

(1) Arch. de Maine-et-Loire, série D.

Digitized by Google

Bottereau et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dans les années qui suivirent. Quant à celui de Machecoul, les documents ne nous permettent pas de lui assigner une origine antérieure aux précédents. Il résulte donc de cette nomenclature que le pays nantais ne renfermait pas moins de 10 collèges au milieu du XVIIe siècle.

Quand on connaîtra mieux l'état du diocèse, on pourra certainement indiquer d'autres agglomérations d'étudiants, on les trouvera, dans les presbytères, autour de certains recteurs, instruits et zélés. Les recherches ne seront pas infructueuses, surtout dans le champ du dernier siècle ; elles révèleront l'existence d'un bon nombre de petits collèges qui vivaient sous la tutelle de prêtres gradués dans les Universités. L'Eglise ayant eu l'heureuse inspiration de mettre les cures au concours, les licenciés et les docteurs devinrent très communs dans les presbytères de la campagne. Alors les leçons de latin furent à la portée de tous ceux qui manifestaient quelque goût pour la cléricature, et beaucoup de familles usèrent des avantages de cet enseignement. Qu'on consulte la tradition orale ou qu'on dépouille les manuscrits des paroisses, on arrive à cette conclusion que l'instruction secondaire n'était pas moins facile à acquérir que l'instruction primaire. J'en citerai des preuves à propos des lettres patentes qui confirmèrent la transformation du collège de Vallet en bureau de charité, en 1781. Le roi Louis XVI dit qu'il est inutile de conserver cet établissement, *attendu qu'il existe d'autres collèges à deux et trois lieues à la ronde*, où les parents aisés envoient leurs enfants, et cependant le collège voisin du Loroux était converti depuis vingt ans en bureau de charité. Quels étaient ces autres collèges ? Je ne vois que ceux de Vertou et de Clisson dans les environs.

Il m'est impossible, on le comprend, d'énumérer les

Digitized by Google

noms de tous ceux qui se livrèrent isolément à l'instruction de la jeunesse ; ce sera la tâche de mes successeurs : je me contente de leur donner l'exemple, en retraçant l'origine et les développements des établissements qui eurent le caractère d'institution permanente. Ici encore, nous allons retrouver l'influence prédominante du clergé et des fabriques, vivante au même degré que dans les écoles primaires. Le célibat étant obligatoire pour tous ceux qui se livraient à l'enseignement, il en résultait que la majeure partie des professeurs se recrutait parmi les membres du clergé. On ne voit paraître les laïques que sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. La congrégation de l'Oratoire est la seule qui fut admise à enseigner, dans notre pays, et encore n'eut-elle à diriger que le collège de Saint-Clément. Les autres maisons ont été, presque toutes, sous la conduite de prêtres séculiers. Les Jésuites, quoique établis à Nantes, ne professaient d'autre science que l'hydrographie, leur proscription n'a donc jeté aucun trouble dans l'organisation des maisons d'instruction du diocèse de Nantes.

Etant donné ce personnel, chaque régence devint aussi une chapellenie, chargée d'un certain nombre de messes, dont la célébration s'effectuait à l'église paroissiale, sous les yeux des marguilliers, choisis, le plus souvent, pour exécuteurs testamentaires. Toute largesse, en faveur des écoliers, entraînait nécessairement la création d'un service religieux, car on estimait qu'il en coûtait peu à un prêtre, obligé par état de prier, de s'acquitter de quelques oraisons au profit de celui qui augmentait ses moyens d'existence. Même dans les paroisses pourvues de municipalités, les bienfaiteurs des collèges, qui, en général, étaient des ecclésiastiques, préféraient confier leurs dons aux marguilliers et aux recteurs des paroisses. Il y a une remarquable

Digitized by Google

uniformité de pensée entre les fondations charitables, les fondations des petites écoles et les fondations de collèges : les unes et les autres sont regardées comme des actes de bienfaisance, comme l'accomplissement d'œuvres pies, dont la compétence appartient aux fabriques. L'instruction, cette aumône de l'intelligence, est sur le même rang que les distributions de pain réclamées par les indigents affamés, et il semble alors naturel d'en déférer le patronage à ceux qui prennent soin des infortunés. L'assimilation était d'autant plus facile que, le plus ordinairement, l'acte de donation imposait l'obligation d'instruire gratuitement un certain nombre d'enfants. On sait qu'à Paris les bourses étaient très communes dans les collèges, mais la démonstration reste à faire dans les provinces ; les faits que j'ai recueillis attesteront que le principe de la gratuité s'est implanté, dès le XVe siècle, dans les mœurs de la Bretagne.

Le salut éternel étant la grande préoccupation de nos pères, les laïques n'étaient pas moins empressés que les prêtres à réclamer le secours des prières de leurs obligés. Ils demandaient que les enfants fussent conduits sur leurs tombes et employés à chanter quelques antiennes le jour anniversaire de leur mort. Cet usage touchant entretenait en eux le sentiment de la reconnaissance.

Les seigneurs et les municipalités, jaloux des prérogatives des fabriques, se sont efforcés de les supplanter, ils ont plus d'une fois réussi, quand les dotations sont devenues insuffisantes et quand leur appui est devenu indispensable pour sauver l'institution en péril. A Nantes, les deux collèges Saint-Jean et Saint-Clément étaient placés sous la double tutelle de la municipalité et de l'Université, parce qu'ils faisaient partie intégrante de la Faculté des Arts ; en dehors du chef-lieu du diocèse, les maîtres ne relevaient que des patrons qui les nommaient et, en dernier

Digitized by Google

ressort, de l'Evêque, qui mettait son *visa* sur leurs provisions. En cas de désaccord sur l'exécution d'un traité, sur les questions de discipline, de capacité, de déchéance, les régents étaient, comme les simples maîtres d'école, justiciables des sièges ordinaires, et en appel des conseillers au Parlement. L'Evêque et son official ne prononçaient que snr les questions d'orthodoxie.

Quand une création relative à l'instruction publique était reconnue nécessaire, il ne venait à l'esprit de personne de s'adresser au fisc royal pour obtenir l'appui d'une subvention, les solliciteurs se tournaient toujours du côté de l'Eglise. Le pape Jean XXIII abandonna, en 1414, le produit de sa dîme triennale au duc de Bretagne, Jean V, afin de doter les professeurs qu'il convoquait à Nantes, et le pape Pie II accorda 4,000 saluts d'or pour le même objet (1). On sait qu'au XVIe siècle les ordonnances d'Orléans (1561) et de Blois ont invité le clergé à créer des prébendes préceptoriales qui devaient favoriser la renaissance des études. Il eût été intéressant de savoir ce qui a été fait, dans le diocèse de Nantes, en exécution de ces prescriptions, mes recherches, sous ce rapport, n'ont été qu'en partie satisfaisantes. La réunion de la cure de Saint-Julien-de-Vouvantes au collège de Saint-Clément ne peut en être la conséquence, puisqu'elle est de 1559; quant aux autres annexions de bénéfices accordées par les évêques aux collèges d'Ancenis, de Machecoul, de Savenay et de Vallet, elles sont presque toutes du XVIIIe siècle ; ce qui prouve que l'Etat, tout en reprenant d'une main les privilèges qu'il avait concédés aux gens d'église, pendant le Moyen-Age, continuait d'accepter de l'autre les dons que ceux-ci voulaient bien lui offrir, en vue de l'utilité publique.

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, E 48.

Digitized by Google

Les actes du pouvoir royal relatifs à la police des collèges, sont très rares : le seul édit qui s'y rapporte directement est sorti au mois de février 1763. Il prescrit à chaque établissement, quel qu'il soit, l'obligation de rédiger un mémoire explicatif sur ses revenus, son organisation, les charges, le personnel, les classes qui le concernent, afin qu'il soit procédé, au besoin, à sa suppression ou à sa réforme. L'article 3 maintient les Cours et les juges dans la juridiction qu'ils exercent de temps immémorial sur le gouvernement des écoles, et l'article 6 ordonne que dorénavant tous les détails de l'administration intérieure seront réglés par un bureau composé de deux officiers de justice, de deux officiers municipaux, de deux notables, d'un ecclésiastique et du principal du collège, dans toutes les maisons non desservies par une congrégation régulière ou séculière, et non réglementées par les volontés formelles d'un fondateur. D'après l'article 19, tout règlement général dressé par les administrateurs devait être soumis à l'homologation de la Cour (1). Le collège d'Ancenis est le seul qui ait eu à conformer son organisation aux prescriptions royales ; celui de Vallet fut condamné à disparaître, en 1781, à cause de la modicité de ses ressources, et les autres demeurèrent dans les conditions déterminées par les villes ou les particuliers qui les patronnaient.

---

(1) La Cour indique ici le Parlement de Rennes.

Digitized by Google

CHAPITRE I.

—

COLLÈGE D'ANCENIS.

Le collège d'Ancenis a pris naissance au milieu du XVIe siècle. Sa fondation est due à la bienveillante inspiration d'un prêtre, nommé Jean Davy, qui, le 19 janvier 1548, légua à la fabrique d'Ancenis une pièce de terre, sise au Perray et une maison entourée d'un jardin, sise à Ancenis, rue des Prêtres, en exprimant l'intention qu'elle servit « à loger le chapelain ou régent, » prêtre ou non, qui tiendra les escolles au siège dudit » Ancenis. » Le régent sera élu en assemblée paroissiale, sous la présidence des marguilliers, il sera homme de bien et instruit. Il célébrera, chaque samedi, une messe de Notre-Dame, pour le repos de l'âme du fondateur, dans la chapelle Saint-Barnabé, lieu de sa sépulture, avec le concours des écoliers qui chanteront, et tous les ans il conduira les enfants sur sa tombe, pour leur faire chanter le cantique *Ave Maris stella*. Telles furent les conditions exprimées par l'abbé Davy dans son testament. Ces stipulations sont bien conformes aux mœurs du temps : on

Digitized by Google

sacrifiait volontiers son bien aux œuvres pieuses, mais on tenait beaucoup à la reconnaissance de la postérité (1).

Faut-il en conclure que la ville était dépourvue de tout enseignement avant cette fondation ? Nous n'y sommes pas autorisés. Il est possible que l'un des prêtres de la cure d'Ancenis, à l'exemple de beaucoup de ses confrères, se soit dévoué aux fonctions de maître d'école dans l'une des chapelles paroissiales ou dans une chambre louée. La charge d'instruire la jeunesse étant regardée alors comme un ministère sacré, il ne semblait pas inconvenant de l'exercer dans un édifice sacré. Jean Davy, en assurant un logement au maître des écoles d'Ancenis, nous indique seulement qu'il voulait relever sa dignité, stimuler son zèle et jeter les fondements d'une institution régulière et permanente.

Son exemple entraîna quelques imitateurs : en 1584, Isabeau Cotton légua 1,000 livres au prêtre régent en lui demandant une messe par semaine, le 5 juillet 1585, Jean Lebreton, recteur d'Ancenis, donna une somme égale aux mêmes conditions, et en 1586, Guillemine de Clermont en fit autant. Ces 3,000 livres, colloquées en rentes hypothécaires sur des maisons d'Ancenis, équivalaient à une dotation de 150 livres de rente pour le titulaire du collège ; c'en était assez pour le faire vivre au XVIe et au XVIIe siècle, en supposant qu'il ne reçut aucune autre rétribution des familles, ce qui n'est guère admissible (2). N'y a-t-il pas une induction très plausible à tirer de ces donations répé-

(1) *Mémoire de* 1610. (Arch. de la mairie.)

(2) Suivant une lettre de 1782, les régents auraient été autorisés à prélever 20 sous par mois sur chaque écolier. (*Lettre du maire,* série C, Arch. départ.)

Digitized by Google

tées dans une si courte période. L'empressement des bienfaiteurs semble attester que les siècles antérieurs n'avaient pas pourvu à l'entretien d'un maître, et qu'à Ancenis l'instruction des enfants dépendait de l'incertitude des entreprises particulières et du dévouement des vicaires de la paroisse.

Quels ont été les premiers régents qui ont dirigé l'école d'Ancenis, dans la seconde moitié du XVIe siècle? Comment ont-ils rempli leurs fonctions? L'absence des documents nous empêche de le dire, mais nous savons que les habitants ne cessèrent pas de s'intéresser au gouvernement du collège. Ils exercèrent sans trouble leurs prérogatives sur le personnel enseignant, ils firent acte de propriété sur la maison en construisant de nouveaux bâtiments à leurs frais et acquittèrent toutes les charges pendant 68 ans, sans rencontrer de difficulté.

« Il a plu à Dieu de tout temps, dit une requête à la » baronne d'Ancenis, maintenir les habitants en concorde » et union, sous l'authorité de deffunct monseigneur et la » vôtre et auparavant, sans que jamais il y ait eu aucun » discord ny division entre eulx... Ils ont fait bastir et » construire ledit collège à leurs propres frais et despens » et icelluy entretenu et payé les rentes depuis le don » et fondation qu'en a fait à votre fabrique d'Ancenis » et à eux, 68 ans sont et plus, deffunct Jean Davy, » prêtre (1). »

Cette heureuse paix fut troublée, en 1603, par l'esprit dominateur des officiers qui gouvernaient alors la baronnie d'Ancenis, notamment par le prévôt et le procureur fiscal. Leur autorité jalouse ne voulait pas que rien se fît en dehors de leur influence et de leur protection. Il ne leur

(1) *Requête de* 1607. (Arch. municipales, collège.)

Digitized by Google

suffisait pas que le candidat choisi par les habitants fût soumis à l'agrément du baron et de l'évêque; il fallait que les écoles d'Ancenis fussent sous leur patronage exclusif, comme dans la plupart des seigneuries. Ils jugeaient, sans doute, que la nomination des régents était une prérogative souveraine que le fondateur Davy n'avait pas pu attribuer à la fabrique. Une occasion s'étant offerte, en 1603, de faire valoir leurs prétentions, ils la saisirent avec empressement. Le sieur Michel Yves, prêtre, qui habitait l'école en 1603, n'ayant pas le don de leur plaire, fut condamné par une sentence du prévôt d'Ancenis (1604) à abandonner la place de régent, et à renoncer à la nomination qu'il tenait des habitants, malgré les droits de la baronne et de l'évêque, dit l'acte. Son remplaçant, le sieur Godeau, qui avait été élu comme lui, ne leur fut pas plus agréable. Après l'avoir desservi à l'Evêché, ils présentèrent un autre régent, nommé Mocquet, qui fut approuvé en 1607, à la condition qu'il aurait un adjoint.

Au moment d'installer ce dernier, une opposition énergique se manifesta dans la ville. Le régent et son sous-maître, condamnés à déguerpir l'établissement, répondirent aux injonctions par un refus, disant que leur office dépendait uniquement de la volonté des habitants, et en appelèrent au Présidial de la sentence rendue par le siège d'Ancenis.

Sans tenir compte de cet appel, le procureur fiscal invita les récalcitrants à vider la place et n'obtint aucune soumission. Le baron d'Ancenis, averti de leur rébellion, ordonna de mettre leurs meubles dehors. Muni de cette autorisation, le procureur fiscal, accompagné de deux sergents, se rendit au collège et trouva la porte fermée. Après avoir inutilement sommé le sieur Godeau d'ouvrir son logement, en l'appelant de la rue par son nom, ils entrèrent dans la

Digitized by Google

classe, située au rez-de-chaussée, et entendirent des bruits de pas au premier étage. Ils renouvellent alors leurs appels sans plus de succès. Godeau, qui était sorti, rentre sur ces entrefaites et répond aux assaillants qu'il a interjeté appel. Les sommations recommencent et se heurtent aux mêmes refus. C'est alors qu'on va requérir un serrurier pour forcer la serrure. Godeau, sans se déconcerter, rit de cette tentative, il plaisante en disant que le siège ne durerait pas moins que celui de la Rochelle, qu'autant vaudrait parler à des Suisses, car la porte est barricadée en dedans avec des coffres et des bancs.

Devant cette résistance opiniâtre, le procureur fiscal prend une résolution extrême : il fait enlever un panneau de la porte et constate qu'elle est appuyée par une traverse et un marchepied. Les sergents pénètrent par la brèche, enlèvent les obstacles, fraient un chemin aux officiers et se trouvent devant une nouvelle porte fermée. Cette serrure est forcée comme la première et on aperçoit le sieur Lelay, sous-maître, abrité par une seconde barricade. Celui-ci se voyant menacé dans ses derniers retranchements, se rendit et sortit avec René Viau, écolier, qui était enfermé avec lui.

L'interrogatoire du procureur fiscal ne l'intimida point. Quand il lui demanda pourquoi il était en état de rébellion, il répondit qu'il ne le reconnaissait pas pour juge, qu'il ignorait par qui les barricades avaient été construites, et qu'il était inutile de faire une déposition devant un simple particulier. Deux habitants de la ville, René Guibourg et Gauvain, se présentèrent au même moment pour protester contre l'explusion dont les régents étaient victimes, et le firent inscrire au procès-verbal.

L'inventaire des meubles ayant été rédigé, Godeau et Lelay enlevèrent ce qui leur appartenait, et les trois clefs

Digitized by Google

des chambres furent remises à Guillaume Mocquet qui s'installa de suite (1).

La lutte, qu'on croyait finie, recommença sous une autre forme. L'assemblée paroissiale était composée de notables qui n'étaient pas disposés à abdiquer leurs droits. Deux jours après l'épopée que nous venons de raconter, c'est-à-dire le premier dimanche qui suivit l'expulsion, Gauvain et Guibourg remirent un mémoire au curé de la paroisse, à la fin du prône, en le priant d'en donner lecture. Celui-ci ne voulant pas se mêler au conflit, Dom Pierre Rince, religieux cordelier, prit en main la protestation et il l'aurait publiée, si les fidèles n'étaient partis en procession vers le couvent de Saint-François. A la sortie de l'église paroissiale et à l'entrée du couvent, les officiers aperçurent affichés sur le mur des libelles diffamatoires contre le régent établi. Après l'offertoire de la messe qui fut célébrée aux Cordeliers, Dom Pierre Rince lut un avis invitant les habitants à s'assembler dans l'une des salles du couvent pour l'élection d'un régent. L'appel fut entendu. Des groupes entrèrent en pourparlers sous les cloîtres, après la messe, et se réunirent ensuite dans une chapelle, afin de s'entendre définitivement sur le parti à prendre. Le prévôt et le procureur fiscal, qui observent toutes ces manœuvres, représentent que la réunion est illicite : d'abord, parce qu'elle n'est pas autorisée par la dame d'Ancenis, ensuite, parce qu'on a négligé de les convoquer. A leurs protestations, l'un des assistants répond qu'ils sont assemblés en vue d'élire un procureur syndic, et que leur intention est de défendre les privilèges de la ville, et aussitôt ils désignent un procureur syndic et un greffier (2).

(1) *Procès-verbal du 5 octobre.* (Arch. de la mairie, collège.)
(2) Arch. de la mairie.

Digitized by Google

Les factieux avaient attiré aux Cordeliers 300 ou 400 artisans dont les voix grossissaient le tumulte ; les propos devenaient menaçants, les têtes s'échauffaient et le rassemblement allait dégénérer en sédition, quand les officiers s'éloignèrent. Dans l'après-midi, une assemblée se tint au presbytère, à propos de la nomination d'un délégué aux Etats de la province. Les séditieux, interrogés sur les faits de la matinée, répétèrent qu'ils n'entendaient pas se désister de leurs prétentions, qu'il leur appartenait de nommer les régents, et s'emportèrent jusqu'à dire qu'ils jetteraient par la fenêtre les meubles du titulaire installé.

Dans les rassemblements qui eurent lieu le lendemain, 8 octobre, le calme était si peu rétabli qu'on parlait de chasser le prévôt et le procureur fiscal de la baronnie et de gouverner avec le syndic. Des habitants furent envoyés au collège pour en prendre possession.

L'évêque informé de ces événements ne dissimula pas que sa volonté était de maintenir en charge le sieur Mocquet, néanmoins le parti de la rébellion tint encore une séance le dimanche 14, après convocation au son de la cloche, sans en avertir les officiers, et à la suite des résolutions arrêtées, on installa au collège Pierre Rince et un adjoint. Le procureur fiscal et le prévôt s'étaient trop avancés pour reculer, même devant cette opiniâtreté. Ils portèrent plainte d'abord au Présidial, puis au Parlement de Rennes, et obtinrent un décret de prise de corps contre les principaux meneurs.

Que faire contre cette rigueur ? Invoquer l'intervention de la baronne fut le parti auquel on s'arrêta. Les opposants changeant de ton rédigèrent une humble supplique, dans laquelle ils rappelèrent leur fidélité à maintenir la fondation Davy, les causes de l'irritation générale, la déposition des régents, le mépris des officiers pour les droits des habitants,

Digitized by Google

et conclurent en demandant que le conflit fût déféré au conseil de Mme la Baronne (1). Obligés de fournir une réplique et de justifier leur conduite, les officiers soutinrent que les barons d'Ancenis jouissaient depuis 80 ans du droit d'établir et de destituer les maîtres du collège; ils citèrent comme preuve les lettres par lesquelles Mme Suzanne de Bourbon avait établi Dom Jacques Bidier et destitué Jean Rouauld. Leur mémoire ne dit pas un mot de l'origine du collège : ils ne nient pas que les habitants soient les protecteurs de cette institution et qu'ils soient les gardiens des volontés de Jean Davy; ils n'essaient même pas de justifier les privilèges qu'ils revendiquent en rappelant des bienfaits ou des services rendus; ils se contentent d'affirmer que les écoles sont sous le patronage du seigneur d'Ancenis. Adoptant cette doctrine, Mme la Baronne approuva les actes de ses officiers et fit rétablir le sieur Mocquet dans sa charge dès 1608.

Celui-ci conserva ses fonctions six ans et les résigna en 1614, en présentant pour lui succéder Macé Pétrau, ancien élève des Jésuites, qui avait fait toutes ses études littéraires, philosophiques et théologiques, et qui pouvait de suite se faire assister de deux régents. Sa recommandation s'adresse tout à la fois aux officiers de la baronnie et aux principaux habitants, on peut donc en conclure que le conflit de 1607 s'était terminé par une transaction favorable aux manifestants. La réception de Macé Pétrau eut lieu en présence du recteur, du capitaine gouverneur d'Ancenis, du sénéchal et du procureur fiscal (2).

En 1680, le collège vivait dans les mêmes conditions. Le baron atteste son existence dans la déclaration qu'il

(1) *Requête à la dame d'Ancenis*, 1607.

(2) Arch. de la ville, collège.

Digitized by Google

déposa devant les commissaires du Papier Terrier : « En » ladite ville, il y a, dit-il, un collège dont le seigneur » est fondateur et a droit de nommer une ou plusieurs » personnes capables pour instruire la jeunesse, appelant » à ladite élection quelques notables de ladite ville (1).

Il est surprenant d'abord que le baron d'Ancenis n'ait pas cité, en cette occasion solennelle, le nom de l'abbé Davy, véritable fondateur du collège, mais on sent bientôt à la réflexion d'où vient l'omission. Les officiers de la baronnie ont voulu, en rédigeant l'acte, flatter l'orgueil de leur maître et laisser croire que l'initiative de toutes les institutions locales émanait de la générosité de ses ancêtres. J'ai en vain cherché un acte de donation qui pût justifier cette complaisance. Le collège possédait deux maisons dont la provenance est connue : la première était celle de Davy, la seconde, située rue d'Enfer, lui venait d'un échange conclu avec René Lebeau, auquel on avait cédé la terre du Perray (1686). Quelle pouvait donc être cette maison qui aurait été donnée au collège par un seigneur, à la charge de célébrer 100 messes par an et dont la mention se rencontre pour la première fois dans des lettres patentes de 1782 ? Je crains bien que cette citation tardive ne soit encore le résultat d'une méprise ou d'une basse condescendance, car elle n'est rappelée dans aucun document antérieur. Voici la tradition que recueillit le maire Erondelle :

« La maison où il était établi dans le principe était un » bénéfice chargé de 100 messes, occupé par un prêtre » qui mourut dans la détresse. Le besoin qu'on avait d'un » collège, fit qu'on proposa au seigneur de disposer de » ce bénéfice aux charges d'en acquitter la fondation, de

(1) *Papier Terrier de la réformation*, vol. XVI, f° 11.

Digitized by Google

» le faire réparer et d'y établir le collège, ce qu'il fit.
» Voilà ce que les propos publics annoncent sur ce
» collège (1). »

Dans les transformations qui s'opérèrent au XVIIIe siècle, il est incontestable que la généreuse intervention du duc de Charost, baron d'Ancenis, eut une influence décisive sur la prospérité du collège. Jusqu'en 1771, cet établissement n'était qu'une petite école de rudiments, capable de contenir tout au plus une trentaine de places, et dans laquelle les étudiants pouvaient à peine dépasser la classe de cinquième. Ceux qui désiraient atteindre la rhétorique étaient obligés de chercher ailleurs des professeurs. L'abbé Lexcuziat, principal d'alors, conçut le projet de donner à son institution toute l'importance qu'elle méritait, et sut réunir autour de lui les éléments nécessaires à la réalisation de ses vœux. Cet homme, d'un esprit supérieur et d'une grande habileté, avait aussi le don de la persévérance qui fait triompher des obstacles. C'est lui qui commença les négociations avec le baron d'Ancenis, avec le clergé, avec les notables de la ville, qui rédigea les remontrances, qui recueillit les adhésions et suscita les dévouements. Les anciens élèves qu'il avait préparés à la carrière ecclésiastique et qui le voyaient vieillir, n'eurent pas de peine à comprendre sa pensée. Le clergé était aussi intéressé que les familles à la conservation et au développement de cette maison, il en avait besoin pour assurer le recrutement de ses clercs. Quatre prêtres vinrent offrir leur concours à M. Lexcuziat et tombèrent d'accord avec lui sur la nécessité d'appeler à eux d'autres professeurs, dès qu'ils auraient assez d'élèves pour établir une série de classes jusqu'à la

(1) *Mémoire du maire Erondelle de* 1782. (Arch. de la ville, série CC.)

Digitized by Google

philosophie. Leur union en société commença le jour de la Toussaint 1771.

Au point de vue matériel, le collège d'Ancenis avait bien des imperfections ; l'unique maison dont il disposait était un bâtiment exigu qui ne se prêtait guère aux arrangements que réclame un établissement d'instruction, la cour des récréations manquait d'étendue. Comme les ressources de la Société ne permettaient pas de construire un nouvel édifice, on se contenta de quelques appropriations urgentes. Les quatre chambres du bas servirent de locaux pour les classes, et des chambres du haut on fit des dortoirs, dans lesquels on plaça 29 lits pour coucher autant de pensionnaires. Chacune des quatre chambres était surveillée par un régent. Nulle salle commune pour les études et pour les exercices publics. Quand on voulait convoquer les parents à une séance de déclamation, il fallait les réunir en plein air. Le dimanche et les jours de fête, les enfants étaient conduits à la chapelle de l'hôpital, où l'on trouvait ordinairement plus de liberté que dans l'église paroissiale.

Le principal, qui n'avait de revenus fixes que 1,500 livres de rente, chargées de fondations pieuses, et une rente de 100 livres qu'il tenait de la générosité de M. de Charost-Béthune, baron d'Ancenis, aurait voulu augmenter les locaux destinés aux internes, afin de réaliser des bénéfices sur le prix des pensions. La maison voisine du collège étant devenue vacante, il s'empressa de la prendre à loyer; mais cette extension était encore loin d'être en rapport avec le nombre des écoliers qui, de toutes parts, venaient chercher l'instruction à Ancenis. Dès le jour où le collège avait été en mesure de fournir un cours complet d'humanités, on avait remarqué à chaque rentrée une affluence croissante. Beaucoup de familles, qui auparavant conduisaient leurs enfants à l'Oratoire de Nantes, ou au collège

Digitized by Google

déjà célèbre de Beaupréau, trouvaient plus facile de se rendre à Ancenis. Cette préférence fut pour les habitants de la ville une source de gain dont beaucoup surent profiter.

Tout d'abord, les maisons ouvertes aux étudiants furent peu nombreuses, mais quand il fut avéré qu'ils apportaient avec eux l'aisance et même qu'ils enrichissaient leurs hôtes, chacun voulut se faire maître de pension. « L'avidité » pour ce genre de commerce, dit un mémoire, est si » grande depuis que le collège est devenu nombreux, que » tout le monde veut y avoir part. On voit même des » artisans quitter leur métier pour ne s'occuper plus que » de cet objet, chacun intrigue, va mendier des pension- » naires et cherche à débaucher ceux qu'on destinait au » collège. »

Les uns se contentaient d'offrir le vivre et le couvert, les autres se présentaient comme maîtres ès-arts, et prétendaient enseigner au moins les rudiments ou se faire répétiteurs des leçons. Cette concurrence prit une telle extension que l'abbé Lexcuziat en conçut de l'inquiétude pour l'avenir de son établissement; aussi dans le mémoire qu'il adressa au Conseil pour obtenir des lettres patentes de confirmation, il eut soin de demander un privilège contre ses rivaux. Sa requête propose d'interdire à qui que ce soit, même aux maîtres ès-arts ou aux répétiteurs, d'établir aucune pension dans la ville, ou dans la banlieue, sans le consentement de la société des régents du collège.

Les raisons qu'il invoquait étaient celles-ci: si les étrangers affluent à Ancenis, les habitants doivent reconnaître qu'ils en sont redevables à la réputation des régents. La prospérité de la ville est liée à celle du collège; or, le principal a pris à loyer des chambres qui seront pour lui une cause de perte, si elles ne sont pas occupées.

Digitized by Google

Il faut que le collège réalise de grands bénéfices sur les pensionnaires aisés, si l'on veut qu'il rende des services à toutes les classes de la Société. « On ne peut pas donner » l'instruction gratuite, ce qui serait pourtant bien à » désirer, si la chose était possible. Ce que paient les » écoliers externes ne peut jamais faire un fonds considé- » rable, ceux de la ville paient peu de chose, il y en a » d'ailleurs un grand nombre des uns et des autres hors » d'état de payer, et qui, en effet, ne paient rien. C'est donc » essentiellement et presque uniquement sur la pension » que porte le collège d'Ancenis. »

Quand les officiers municipaux furent invités à communiquer leurs observations sur les articles à insérer dans les lettres patentes, ils en adoptèrent en partie les considérations. Aucun maître ès-arts ne devait enseigner en ville sans la permission du principal, mais le jour où le collège aurait un contingent de 60 pensionnaires, il n'y aurait pas d'inconvénient à permettre aux habitants de tenir pension chez eux pour les enfants fréquentant les classes. Quant aux différends qui s'élèveraient entre les professeurs et les élèves, ils étaient d'avis que le jugement en fût déféré au maire. Le principal fit remarquer avec raison que si cette clause était adoptée, elle serait une cause de désordre; la jeunesse, disait-on, affecte l'indépendance dès qu'elle a des chances d'être soutenue, elle menacera sans cesse les maîtres de l'intervention du maire; il est préférable de recourir au principal et à l'évêque.

Il existe un mémoire, adressé au baron d'Ancenis, qui contient des détails instructifs sur le cadre des études et la méthode d'enseignement. Vers 1776, le latin était enseigné au collège d'Ancenis depuis ses rudiments jusqu'à la rhétorique inclusivement. Pour donner aux enfants une connaissance sérieuse des temps passés, on fournissait à

Digitized by Google

ceux qui étaient en état de lire, d'abord les meilleures histoires, puis des livres de littérature et des recueils de poésies épurées. En seconde et en rhétorique, les étudiants assistaient le jeudi et le dimanche à un cours de géographie dont ils rendaient compte, à la fin de l'année, dans un exercice public auquel on invitait les habitants de la ville et ceux des environs.

Les externes, comme les pensionnaires, entraient en classe à 7 heures 1/2 du matin, et n'en sortaient qu'à 10 heures 1/2. Chaque régent restait ensuite avec ses écoliers pour surveiller la rédaction des devoirs, de sorte qu'en arrivant chez eux ils n'avaient que des leçons à apprendre, et il en était de même pour l'étude du soir, qui se terminait à 6 heures 1/2. Dans l'après-midi, les classes recommençaient à une heure. Une distribution solennelle des prix avait lieu chaque année, mais elle n'était pas suivie, comme aujourd'hui, de deux longs mois de vacances. Les aînés, seuls autorisés à prendre du repos, sortaient le 29 septembre et rentraient le 18 octobre; pour les autres il n'y avait pas d'interruption dans les leçons. Les petits, disait le règlement, ont besoin de travailler, ils n'ont pas de vacances.

Sous un régime d'assiduité aussi rigoureux, il n'est pas étonnant que le collège d'Ancenis ait formé des élèves sérieux, tels que Volney, originaire de Craon en Anjou (1). Une heureuse rencontre m'a mis entre les mains la composition du meilleur élève de rhétorique de l'année 1773, M. Soret; elle accuse une connaissance approfondie des auteurs latins: c'est la traduction en vers latins d'un

(1) Mémoire de l'an IX, carton *instruction*. (Série L, Arch. dép.)

Guimar, l'auteur des *Annales nantaises*, était aussi un élève du collège d'Ancenis.

Digitized by Google

poème intitulé: *le Printemps,* dont l'impression forme une plaquette in-12 de 23 pages. En voici un extrait:

Vos non ulla quibus pertentant gaudia mentem,
Nox hiberna velut squalens nigrantibus umbris,
Pectora ne tristes insano rumpite planctu:
Vitæ summa brevis; tristes deponite curas.
Ambitiosus humi repens, ferus ultor, avarus
Pervigil, et cujus cruciat præcordia livor,
Pœnas expendant ultro, gemituque dolorem
Testentur: vestrûm est felicem ducere vitam,
Nec decet innocuos dolor, et virtutis amicos.
Vivite felices: vobis nam gaudia nata.

Ce spécimen, en supposant même qu'il ne soit pas l'œuvre exclusive de l'élève, a pour nous son prix: il prouve au moins que la classe de rhétorique était dirigée par un professeur très lettré et capable de former le goût des jeunes gens. L'année précédente, les élèves s'étaient exercés sur un autre poème intitulé: *Les Cerises renversées,* et le premier avait eu les honneurs de l'impression. Pour exciter l'émulation, il avait été décidé que l'on publierait chaque année la meilleure composition.

Après avoir exposé sur quelles bases reposait l'organisation du collège, l'auteur du mémoire cité plus haut concluait en demandant qu'on assurât son avenir en augmentant sa dotation. Il proposait notamment d'annexer au collège quelques bénéfices ecclésiastiques, dont les messes seraient célébrées par les régents : la chapellenie de Sainte-Anne fondée, en 1643, par la veuve Challe, et celle de René Brevet. Les patrons ayant donné leur assentiment à cette union, le patrimoine du collège s'accrut, en 1774, de deux maisons avec jardins, sises rue des Prêtres, de deux boisselées de vigne et de deux rentes montant ensemble à 55 livres. Malgré l'adjonction de ces nouveaux

Digitized by Google

logements, le principal ne touchait pas au terme de ses désirs ; son ambition était de laisser après lui un établissement plus spacieux et composé de bâtiments groupés plus commodément pour la surveillance. Dans le même moment, une occasion unique s'offrait à lui de réaliser ses rêves généreux : la communauté des Hospitalières, attachées au service de l'hôpital d'Ancenis, venait de se disperser, faute de ressources, et les logements qu'elle occupait étaient vacants. L'emplacement, situé au sommet du coteau d'Ancenis, entouré de jardins nombreux, lui semblait réunir la plupart des conditions qu'il recherchait, mais il ne vécut pas assez longtemps pour en devenir l'acquéreur. Il ne mourut pas cependant, sans avoir parlé de ses projets à ses amis et sans avoir préparé les moyens d'exécution. Si le collège actuel d'Ancenis est sorti de cette petite ruelle, nommée la rue des Prêtres, et se trouve aujourd'hui dans une des meilleures situations de la ville, c'est à M. l'abbé Lexcuziat qu'il faut faire remonter la première pensée de la translation (1). C'est lui qui, par ses dispositions testamentaires, a donné l'exemple de la générosité et créé des ressources. En donnant 5,000 livres à l'hôpital, propriétaire de l'immeuble convoité, il fit bien entendre que cette somme était une avance sur le contrat d'acquisition dont il souhaitait la conclusion et, de plus, il remit à M. Thoinnet, négociant, une pareille somme de 5,000 livres, pour qu'il passât l'acte. Le collège n'ayant pas d'existence légale, il n'était pas possible d'agir autrement que par un fidéi-commis. Le 25 mars 1780, M. Thoinnet devint acquéreur de la maison des Hospitalières à la condition de payer 3,600 livres, de servir une rente foncière de 247 livres et de faire acquitter dans la chapelle

(1) *Mémoire de* 1790. (Arch. de la mairie.)

Digitized by Google

de l'hôpital les fondations suivantes : une messe par dimanche, cinq messes par semaine et une messe le lendemain des quatre fêtes annuelles.

Le duc de Charost, qui avait toujours eu la pensée de coopérer à cette œuvre, était demeuré d'abord hésitant en face des conditions onéreuses qu'exigeait l'hôpital (1). Certaines considérations mises en avant par les adversaires du déplacement lui semblaient mériter un examen attentif : on disait que les maisons de la rue des Prêtres étaient appropriées à leur destination, tandis que la communauté avait besoin de grandes réparations et que le voisinage de l'hôpital offrait des dangers pour la santé des enfants. Tout bien pesé, le duc de Charost reconnut qu'aucun changement n'était plus acceptable, et ne voulant pas qu'un établissement aussi utile qu'un collège fût transformé sans sa participation, il se décida à en assumer les principales charges. Le 10 avril 1780, en vertu du pouvoir que lui conférait le privilège du retrait féodal, il se fit adjuger la maison des Hospitalières. En témoignage de ses intentions bienveillantes, il annonça de suite qu'il allait reprendre les négociations entamées par M. Lexcuziat, en vue d'obtenir des lettres patentes du roi Louis XVI. La rédaction des articles entraîna une assez longue correspondance avec l'Intendance et le Ministère, car il s'agissait de mettre d'accord les prétentions rivales du baron et du maire. L'un et l'autre voulaient avoir la haute main sur la direction du collège. Il nous reste une lettre qui nous retrace parfaitement l'antagonisme du château et de la mairie, dans cette circonstance. Si la communauté d'Ancenis était humiliée au point d'être privée de sa prérogative, disait le maire Erondelle, il serait douteux qu'on pût trouver un

(1) *Délibérations de l'hôpital*, fos 138-139.

Digitized by Google

maire. Dans toutes les parties du royaume, les maisons de ville sont à la tête de toutes les administrations publiques.

« Je m'aperçois que ce sont les officiers du seigneur qui » sont les auteurs du mémoire et qui l'ont disposé de » manière à acquérir la prépondérance, dans cette admi- » nistration, la plus éclatante et la plus essentielle. Ils ont » été de tous temps les *rivaux de la maison de ville,* et » le dessous qu'ils ont eu par trois arrêts du Conseil des » 1er septembre 1703, 9 avril 1748 et 22 janvier 1774, se » confirmant les uns les autres, les réduit à chercher des » prétextes pour ôter au maire la connaissance de leurs » démarches (1). »

Malgré ses efforts, le maire n'obtint qu'une place dans le bureau d'administration ; le droit de nomination et de destitution fut attribué aux barons. Le préambule des lettres octroyées, sans viser aucun titre positif, mentionne les vieilles prétentions des barons à la fondation du collège et relate que le duc de Charost, alors seigneur d'Ancenis, promettait une rente perpétuelle de 200 livres, afin de subvenir aux frais des distributions de prix.

Ce bienfait n'était pas le dernier qu'on devait attendre de lui. Comme la vente de l'ancien immeuble ne suffisait pas à couvrir les dépenses qu'exigeait l'appropriation des bâtiments nouveaux (2), il donna une somme de 4,000 livres qui, réunie à quelques charités et à une autre somme de 3,000, offerte par l'Evêque du diocèse, permit d'entreprendre les réparations nécessaires et même de doubler l'étendue des locaux. Il est à présumer que les travaux furent promptement exécutés et que les classes nouvelles purent être ouvertes dès l'année 1784. Le jour de l'inau-

(1) Lettre du maire Erondelle. (Arch. municipales, C.)

(2) La vente est du 12 décembre 1783. (Arch. de la mairie.)

Digitized by Google

guration nous est inconnu, mais on sait parfaitement qu'en 1787 les régents se vantaient de leur installation commode et spacieuse. Une seule chose les inquiétait pour l'avenir : c'était la modicité des revenus fixes comparée aux nombreuses charges de la maison. Le service des messes transmises par les Hospitalières, et instituées par les barons, les mettait en grand embarras. On eut recours à l'expédient qui avait réussi en 1774 : une nouvelle annexion de bénéfices fut sollicitée. L'Evêque, avec le consentement du duc de Charost, réunit au collège le temporel de la chapellenie Sainte-Catherine du château d'Ancenis, qui valait 2,275 livres de revenus. Cette dotation entraînait encore un service de cinq messes par semaine, cependant elle était avantageuse. Le décret épiscopal est du 31 octobre 1787, et les lettres patentes confirmatives du mois de décembre suivant.

L'établissement étant ainsi pourvu de toutes les consécrations et de tous les encouragements, paraissait avoir devant lui un long avenir de prospérité. Après l'abbé Lexcuziat, la direction fut confiée à des hommes formés aux meilleures écoles. Son successeur immédiat, Barthelemy Jolly se vit en butte aux tracasseries et aux soupçons, en sa qualité d'ancien élève des Jésuites. Il fut obligé de se justifier près du procureur général du Parlement de Rennes; il démontra qu'il n'avait pas été profès dans l'ordre de Saint-Ignace, et que sa démission était antérieure au 27 mai 1763. Ce fait, mal interprété, a donné naissance à une légende ; on a dit à Ancenis que les Jésuites avaient dirigé le collège et l'erreur s'est glissée jusque dans les notices imprimées (1).

(1) Voir Guéraud, œuvres diverses : *Notice sur l'abbé Gaignard*. (Bibl. de Nantes.)

Digitized by Google

L'abbé Charles Gaignard, qui devint principal en 1783, n'était pas un homme ordinaire. Il avait une passion pour la linguistique ; son plaisir était de rechercher la racine des mots et de faire des remarques sur les sons et les formes grammaticales. Versé dans la connaissance de cinq ou six langues, il s'adonnait de préférence au latin et à l'hébreu ; il aurait voulu que le latin devînt la langue universelle. A ces études sérieuses, il joignait celles des sciences naturelles, du dessin, de la musique et cultivait volontiers la poésie. M. de la Ferronnays avait une telle confiance dans son habileté en architecture, qu'il le pria de dresser les plans de son château de Saint-Mars-la-Jaille. Je donne ici la liste de ses productions pour montrer qu'il ne craignait pas d'aborder tous les genres de littérature.

1° *Voyage en ballon autour du diocèse de Nantes*, recueil de réflexions étymologiques, historiques, philosophiques et plaisantes sur tout ce qui se rencontre ;

2° *Dictionnaire des synonymes latins*. Quelques fragments manuscrits de cet ouvrage sont entre les mains de l'abbé Gaignard, son petit neveu ;

3° *Une Chanson ;*

4° *Une Complainte du citoyen D..., sur le malheur des petits frères ;*

5° *Epithalame de Damis et Marie ;*

6° *Parodie de la pièce précédente ;*

7° *Poésies adressées à Mme de la Ferronnays à sa première entrée au château de Saint-Mars ;*

8° *Satires contre de mauvais auteurs ;*

9° *Dissertations sur des questions de liturgie et d'hagiographie ;*

10° *La Fable dévoilée*, 3 vol. in-4° manuscrits (1).

(1) Œuvres diverses d'A. Guéraud. (Bibl. de Nantes.) L'abbé Gaignard

Digitized by Google

L'abbé Gaignard cumulait avec les fonctions de principal celles de professeur de rhétorique. A la suite de difficultés que nous ignorons, il quitta le collège en 1785 et laissa la direction aux mains de l'abbé Jacques Binot, prêtre du diocèse de Luçon, qui ne manquait pas de mérite, puisqu'il fut envoyé comme député à l'Assemblée nationale, à la place de l'abbé Moyon, en octobre 1789.

L'abbé Binot avait pour collaborateurs Michel-Nicolas Darbefeuille, qualifié co-principal dans les actes, et cinq régents tous prêtres (1). Donatien Bregeon, qui fut nommé principal le 27 août 1792, n'a laissé aux archives aucune trace de son passage.

La réputation du collège était bien établie dans toute la contrée, néanmoins, la société des professeurs jugea utile de répandre dans le public un prospectus, afin de bien affirmer les principes suivant lesquels ils entendaient gouverner la jeunesse. L'avis a pour titre : *Plan d'éducation pour le collège d'Ancenis*. Il eût été moins étendu que je l'eusse cité volontiers ; il contient plus d'un trait heureux contre les novateurs en matière d'éducation et critique les mœurs dominantes avec une grande indépendance. L'auteur du prospectus se plaint d'abord de l'apathie et de la frivolité de son siècle. « La toilette est devenue une » affaire sérieuse pour les hommes qui, dans d'autres » temps et avec d'autres mœurs, auraient pu faire » revivre parmi nous les Corneille, les Lebrun, les » Fénelon et les Turenne. Nous élevons des statues à ces

était né en 1735, à Bonnœuvre. Il avait fait ses études au collège de Châteaubriant.

(1) Voyez la notice de Darbefeuille dans la *Biographie bretonne*, de Levot. Binot donna sa démission de député le 1er novembre 1790, prêta le serment, devint receveur de l'arrondissement d'Ancenis et se suicida vers 1808. (Notes de M. A. Lallié.)

Digitized by Google

» grands génies, au lieu de travailler à en mériter nous-
» mêmes. »

Plus loin, il reproche à la philosophie régnante de soustraire la jeunesse au joug de la religion et de lui prêcher des doctrines trop favorables au relâchement des mœurs. Puis, vient la réfutation des idées développées par Rousseau dans l'*Emile* et celles de d'Alembert, à l'égard du régime des collèges. L'éducation en famille, sous la direction d'un précepteur, dit-il, a des inconvénients graves, l'émulation manque à l'enfant, le professeur n'a pas toujours des connaissances assez variées, et le bruit des réceptions enlève le recueillement nécessaire ; tandis que dans les internats, les cours progressent avec l'âge des élèves. Autrefois, un seul professeur était chargé de plusieurs classes, mais il n'en est plus de même aujourd'hui, dit le prospectus, on compte maintenant autant de régents que de classes. Tout ce que la France a eu de grands écrivains s'est formé dans les collèges. Sur la question des humanités, le plan d'éducation ne sacrifie rien au goût du jour. « On demande froidement à quoi sert le
» latin ? J'aimerais autant dire à quoi sert l'éducation. »

Sur les autres parties de l'enseignement, le principal ne se refuse pas à condescendre aux désirs des familles qui veulent faire de leurs enfants des militaires, des ingénieurs, des hommes du monde ou des littérateurs. Puisque les parents veulent des maîtres de tous genres, on leur enseignera outre le latin et le français, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, l'arpentage, la levée des plans, la musique, la danse, l'escrime et même la langue grecque, s'il se trouve assez d'élèves pour faire un cours spécial. Chaque année, pour exercer les enfants au geste et à la déclamation, on offrira une séance publique dans laquelle ils joueront une tragédie ou se livreront à

Digitized by Google

un exercice littéraire. Les vacances, dont la durée ne dépassera pas un mois, commenceront le 1er septembre et ne seront accordées en principe qu'aux élèves des hautes classes qui auront dépassé la quatrième (1).

La révolution de 1789 vint renverser au bout de quelques années les espérances qu'on fondait sur la sage ordonnance de ce programme. Le collège était en pleine prospérité, quand l'Assemblée constituante vint bouleverser indistinctement toutes les institutions de l'ancien régime. Voici, d'après les questionnaires de l'époque, quelle était la situation de cet établissement. Ordinairement, on ne comptait pas moins de 80 pensionnaires et de 200 élèves externes. Le rez-de-chaussée se composait d'une cuisine et de cinq magasins, le premier étage d'un grand réfectoire, capable de contenir 100 pensionnaires, et de quatre grandes chambres. Le deuxième étage était divisé en trois appartements de maîtres et en sept chambres dont une s'ouvrait sur la chapelle; et au-dessus régnait le pensionnat dans toute la longueur du bâtiment. Au midi, la chapelle s'avançait en aile, puis venaient les sept classes bâties sur une ligne parallèle au corps principal, de manière que la cour se trouvait au milieu de tous les bâtiments (2). Les externes payaient 3 livres par mois, les pensionnaires 390 livres, quand ils se contentaient des leçons communes et 450 quand ils demandaient des maîtres d'agrément. Au nombre des pensionnaires, on voyait des enfants dont les familles habitaient l'Espagne, l'Angleterre et les colonies. Beaucoup de parents de Nantes donnaient aussi la préférence au collège d'Ancenis sur le collège de l'Oratoire de Nantes, non seulement parce que les études y étaient

(1) Archives de la mairie d'Ancenis.

(2) *Lettre de l'an IX*. (Arch. départ., T.)

Digitized by Google

fortes, mais parce que cette petite ville offrait, dit le sous-préfet Luneau, peu d'occasions de libertinage (1).

Outre les revenus du bénéfice du château, qui valaient 2,500 livres, il avait 100 livres de rentes constituées, mais le principal était obligé de prélever sur cet actif une somme de 727 livres pour acquitter les honoraires des messes dues aux bienfaiteurs.

La chute du collège fut rapide. Le bénédictin François Monlien qui, en 1790, avait été appelé à la tête du collège, ne fit que passer (2). Dès l'année 1792, on ne voit plus aucun prêtre dans la maison. Le personnel enseignant est réduit à deux personnes : le sieur Donatien Bregeon, laïque, remplit les fonctions de principal, il n'a pour le seconder qu'un seul régent.

Bientôt, ces derniers eux-mêmes furent dispersés par le bruit du canon qui retentissait sans cesse aux environs d'Ancenis. Les armées républicaines, envoyées pour combattre l'insurrection vendéenne, avaient besoin de nombreux locaux pour panser leurs blessés. L'hôpital et le couvent des Cordeliers ne suffisant pas à secourir la population des malades, on prit les salles du collège. La tourmente passée, on constata d'immenses dégâts à réparer, mais la ville n'hésita pas à s'imposer des sacrifices pour remettre les bâtiments en bon état, dès le jour où elle en obtint la restitution de l'empereur Napoléon. Le décret est du 11 mai 1807. Le collège du duc de Charost devint alors une école secondaire municipale. Depuis 1850, l'Evêché y entretient un pensionnat ecclésiastique.

(1) *Mémoire de* 1806. (Arch. départ., T.)

(2) *Etats de traitement du district d'Ancenis*. (Arch. départ., L, clergé.) Le 22 mai 1791, il fut installé curé de Savenay. Il avait été moine à l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LISTE DES RÉGENTS DU COLLÈGE D'ANCENIS.

XVIe siècle Bidier (Jacques).
Rouault (Jean).
1603 Yves (Michel).
1607 Moquet.
1614 Macé (Pétrau).
1639 Paulard (François), prêtre, mort le 28 février 1639.
1658 Bidon (Julien), prêtre de chœur, mort le 22 août 1660.
1664 Gautier (François), prêtre, mort le 22 septembre 1668.
1674 Trimoreau (Nicolas), prêtre, mort le 13 juillet 1674.
1688 Lemercier (Guillaume), prêtre.
1695 Trimoreau (François), prêtre, mort en 1714.
1715 Moisson (Julien), prêtre, mort en 1733.
1724 Ménard (Joseph), prêtre, mort en 1753.
1739 Lebeau (Pierre), prêtre, mort en 1762.
1753 Lexcuziat (Olivier), prêtre, mort le 17 septembre 1775.
1776 Joly (Barthelemy), prêtre.
1783 Gaignard (Charles), prêtre.
1785 Binot (Jacques), prêtre.
Darbefeuille (Michel-Nicolas), prêtre.
1792 Brégeon (Donatien).

COLLÈGE D'ANCENIS.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

Nos chers et bien amés les administrateurs du collège d'An-

Digitized by Google

cenis, en Bretagne, nous ont fait représenter que les seigneurs de la baronnie d'Ancenis ont fondé anciennement dans lad. ville un collège auquel ils ont donné une maison à la charge de faire célébrer cent messes par an à leur intention, qu'on a d'abord enseigné dans ce collège les bonnes classes jusqu'à la rhétorique inclusivement.....

Ils nous ont fait en outre représenter que le duc de Charost se propose de faire don aud. collège d'une rente perpétuelle de 200 livres pour être employée à la distribution annuelle de différens prix d'émulation dont le premier serait délivré par l'un des officiers de la baronnie d'Ancenis..... nous ont fait très humblement supplier de leur accorder nos lettres patentes sur ce nécessaires.

A ces causes, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, statué et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit :

ART. Ier.

Nous avons confirmé et confirmons l'établissement dud. collège de la ville d'Ancenis pour y être enseigné depuis les basses classes jusqu'à la rhétorique inclusivement.

ART. II.

Ledit collège sera composé d'un principal, d'un sous-principal, d'un professeur de rhétorique et de cinq régens pour les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes. Le sous-principal pourra être en même temps professeur de rhétorique.

ART. III.

Nous avons établi et établissons pour l'administration dudit collège un bureau, lequel sera composé du sénéchal ou du procureur fiscal de la baronnie d'Ancenis, au choix du baron d'Ancenis, du curé de lad. ville, d'un autre ecclésiastique de lad. ville qui sera nommé à cet effet par le sieur évêque de Nantes, du maire de la ville, du principal dud. collège et d'un notable de lad. ville, lequel sera élu par led. bureau. Ledit sénéchal ou le procureur fiscal présideront audit bureau.

Digitized by Google

ART. IV.

Le bureau s'assemblera une fois par mois, et plus souvent s'il en est besoin, dans une salle dudit collège qui sera destinée à cet effet. Les délibérations y seront prises à la pluralité des suffrages, et en cas de partage, l'avis de celui qui présidera aura la prépondérance. Les délibérations seront écrites par celui qui aura été commis par ledit bureau pour faire les fonctions de secrétaire, sur un registre qui sera paraphé par l'officier de justice qui présidera ledit bureau et elles seront signées par tous ceux qui y auront assisté.

ART. V.

Le principal dud. collège sera nommé par le baron d'Ancenis et approuvé par le sieur évêque de Nantes et il pourra être destitué par le baron d'Ancenis. Le sous-principal, le professeur de rhétorique et les régens des autres classes seront choisis et nommés par le bureau d'administration, après que chacun de ceux qui composent le bureau aura été averti par un billet de convocation, lequel indiquera l'objet de l'assemblée. Les sous-principal, professeur et régens ne pourront être destitués que par une délibération du bureau prise à la pluralité des voix dans une assemblée qui sera convoquée à cet effet, et après avoir été entendus ou dûment avertis de s'y trouver.

ART. VI.

Tout ce qui concerne les heures et la durée des classes, les congés et vacances, les fonctions du principal, du sous-principal, du professeur et des régens et la discipline intérieure dudit collège, sera réglé par led. bureau.

ART. VII.

Le principal sera chargé du maintien de la discipline intérieure dud. collège, conformément aux règlements qui seront faits par le bureau d'administration et il y sera en outre veillé par un des administrateurs qui sera nommé à cet effet par le bureau, pour, sur son rapport, être en cas de besoin, pourvu ce qu'il appartiendra et sera pareillement pourvu par délibération dud. bureau, sur les difficultés qui pourront survenir entre le principal, le sous-principal et les régens.

Digitized by Google

ART. VIII.

Les honoraires du principal, etc.

ART. IX.

La recette des revenus et deniers du collège sera faite par le principal. etc.

ART. X.

En cas que les pensionnaires soient à la charge du principal, etc.

ART. XI.

Il ne pourra être entrepris aucun procès, etc.

ART. XII.

Il pourra être accordé par le bureau auxd. principal, sous-principal, professeur et régens, après vingt années de service, une pension émérite, etc.

ART. XIII.

Les meubles et effets appartenant aud. collège, etc.

ART. XIV.

Permettons à notre cousin le duc de Charost, de céder aud. collège et aud. collège de recevoir la maison qui avait été vendue par l'hôpital de la ville au sieur Thoinnet.

ART. XV.

Permettons au collège d'échanger avec les religieux Cordeliers de la ville les portions du jardin des religieux, qui avancent sur le terrain de ladite maison, etc.

ART. XVI.

Autorisons les administrateurs à vendre la maison où était cy-devant établi, etc.

ART. XVII.

Permettons à notre cousin le duc de Charost, de donner et aud. collège de recevoir une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres, etc. (1).

Donné à Versailles, avril 1782.

Signé : LOUIS, *visa* duc de Miromenil

(1) Aucun article ne défend aux habitants de tenir pension.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

—

COLLÈGE DE CHATEAUBRIANT.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, l'enseignement des belles lettres, des langues latine et grecque, paraît avoir été abandonné au zèle des prêtres qui desservaient les paroisses de Saint-Jean-de-Béré et de Notre-Dame, ainsi qu'au dévoûment des religieux qui peuplaient, à Châteaubriant, les cloîtres de Saint-Sauveur-de-Béré, de la Trinité et de Saint-Michel. On ne voit pas qu'aux époques antérieures aucune institution stable ait été établie, soit par l'initiative privée, soit par la générosité des barons, pour préparer les jeunes intelligences aux classes de rhétorique et de philosophie. A plusieurs reprises, les officiers de la baronnie, toujours empressés d'accroître leurs attributions et la prépondérance de leur maître, ont essayé, comme leurs collègues d'Ancenis, d'envelopper de nuages les faits les plus clairs, afin d'exercer le droit de présentation sur les régents ; ils n'ont réussi qu'à démontrer les tristes effets de l'esprit de jalousie. Jamais on ne les a vus produire un acte indiquant que l'un des barons eût fondé un collège. Dans une de leurs inductions, ils relatent qu'en

Digitized by Google

1462 un maître d'école, nommé Raoul Billé, dut renoncer aux lettres de présentation qu'il tenait des moines et du doyen, pour solliciter le brevet d'autorisation du seigneur, et ils se hâtent bien vite d'en conclure qu'il y a là la conséquence d'un droit de patronage antique comme la ville. La confusion est manifeste. Si la procédure existait encore, nous verrions aisément qu'en cette circonstance le baron faisait acte d'autorité souveraine et de justicier. Suivant le droit féodal, il possédait un droit de police universelle et de haute surveillance sur tous les actes publics qui s'accomplissaient dans la ville, il n'est donc pas surprenant qu'il ait revendiqué la nomination du personnel des écoles, surtout si la partie adverse ne pouvait lui opposer la volonté contraire d'un bienfaiteur. Il devait en être de même dans toutes les villes où les écoles n'étaient pas fondées : le seigneur était le présentateur naturel des maîtres. Cette doctrine, très plausible à l'époque où la Féodalité régnait en souveraine, tomba en défaveur quand les habitants des villes prirent en main la direction de leurs affaires, quand les Parlements et les officiers royaux furent partout chargés de faire prédominer les volontés d'un pouvoir central. Néanmoins, les intendants des Montmorency et des Condé s'obstinèrent à nier les changements introduits par l'usage et par les mœurs (1).

Le 15 octobre 1567, un habitant de Châteaubriant, nommé Jean Gérard, donna, non pas à la municipalité, mais aux fabriqueurs représentant la paroisse mère de Béré, une maison avec jardin sise rue des Quatre-Œufs,

(1) L'abbé Goudé, dans son *Histoire de Châteaubriant*, a condensé tous les faits relatifs à l'instruction publique dont il a trouvé trace dans les archives de la ville. Je me sers ici de ses recherches en me bornant à modifier l'exposition de son récit et en y ajoutant mes réflexions.

Digitized by Google

autrement la maison du légat des Marchands, en stipulant qu'elle serait employée pour un collège. Il demandait en retour qu'une messe fût célébrée chaque semaine à son intention. Voilà bien un acte de fondation formelle qui enlève toute ambiguité. On sait de plus que d'autres donations sont venues quelques années après s'ajouter à celle-ci, qui était trop modeste pour assurer l'existence d'un régent.

Jeanne Hivet, dame de la Hermaie et du Bignon, remit 100 écus d'or à la fabrique avec le désir que l'intérêt de cette somme fût appliqué aux gages d'un régent. Frère Robert Yvon, qui remplissait alors les fonctions de maître par *intérim*, fut autorisé par elle, les 14 et 17 mars 1582, à toucher la rente aussi longtemps qu'il enseignerait, c'est-à-dire jusqu'au jour où les habitants auraient désigné le titulaire du collège. A son tour, Jean Bontemps, sénéchal de Châteaubriant, donna 100 écus à prendre sur le domaine du Pont en Soudan, à ces conditions : 1° que la jouissance appartiendrait au régent ; 2° qu'une grand'-messe *pro defunctis* serait célébrée chaque dimanche, aux intentions de sa famille. La fabrique accepta le don sans veiller exactement sur l'exécution de ses volontés. Nous le savons, parce que le 12 mars 1589, il fut obligé de se plaindre et de dire qu'il révoquerait sa donation si ses réserves n'étaient pas observées. En 1599, Pierre de Coussy offrit 110 écus, pour subvenir à l'entretien des précepteurs de la jeunesse, si maîtres et écoliers voulaient s'engager à chanter, chaque vendredi, pendant la messe de Saint-Sébastien, célébrée en l'église de Saint-Nicolas. Jean Drouet, prêtre, imposa lui aussi l'obligation d'une messe basse à célébrer chaque dimanche de carême, quand il légua à la paroisse, en 1626, 400 livres dont la rente devait être ajoutée aux émoluments des régents. On

Digitized by Google

ignore le nom du bienfaiteur qui donna la maison située au faubourg de la Barre et le jardin de la Fontaine-aux-Jars, qui la touchait ; il est seulement constant que ces immeubles étaient compris dans le patrimoine du collège (1).

Il est si vrai que les fabriqueurs étaient les administrateurs du collège, qu'ils font figurer les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments sur leurs comptes annuels (2). C'est en lisant les livres de leur gestion qu'on connaît la vraie situation de la maison ; on s'étonne donc de voir, en 1623 et en 1625, le gouverneur du château s'emparer du droit de nomination et les candidats comparaissant devant les juges de la baronnie pour faire leurs preuves de capacité.

Les bâtiments étaient dans un tel état de délabrement, en 1619, que tout manquait à la fois, portes et fenêtres, plancher, charpente, couverture et cloisons. Ni la ville, ni la fabrique n'avaient assez de ressources pour entreprendre une reconstruction ; il fut donc arrêté que le terrain et les matériaux seraient mis en adjudication, et que le prix serait consacré à l'édification d'une nouvelle maison. Quarante ans s'écoulèrent avant que les mâsures pussent tenter un acquéreur ; ce n'est qu'en 1685 qu'elles furent vendues 400 livres à un particulier.

Quel a été le logement des classes pendant cet intervalle ? Ce détail importe peu, il suffit que la continuation des cours nous soit attestée par quelques noms de professeurs. Jean Lenoir, avant de devenir doyen de Châteaubriant en 1635, cumula dix années les fonctions de régent

(1) *Histoire de Châteaubriant*, p. 480-481.

(2) Les archives de Châteaubriant renferment une belle collection de comptes de fabrique du XVIe siècle.

Digitized by Google

du collège avec celles de vicaire de la paroisse. Il avait tantôt deux, tantôt trois collègues pour le seconder, parfois il demeurait seul. Sous ses successeurs, il en fut de même ; et il arriva aussi que les leçons furent suspendues faute de maîtres (1). On allait alors en chercher jusqu'à Rennes, à Nantes ou à Château-Gontier.

Voici encore quelques noms à noter. Un traité de 1686 nous révèle que MM. Cocault et Monnier, prêtres, acceptèrent le titre de régent à la condition de pousser l'instruction de leurs élèves assez loin pour qu'ils pussent entrer au moins en rhétorique dans les collèges des villes voisines. L'abbé Foucher est aussi désigné parmi ceux qui professaient au collège dans le même temps. A côté d'eux il convient d'en nommer un quatrième qui rendit aussi de grands services à la jeunesse, l'abbé Jean Hubert, ancien élève des jésuites de la Flèche, qui, devenu aveugle pendant son noviciat chez les capucins de Rennes, avait été forcé de revenir à Châteaubriant, son pays natal, sans espérance de guérison. L'adversité fut moins forte que son énergie. Son plus grand plaisir et sa meilleure consolation étaient de s'entourer de jeunes gens auxquels il communiquait sa science. Il nous est représenté comme un poète élégant en français et en latin, un humaniste et un helléniste très rare. Malgré des infirmités cruelles, il fit la classe ainsi pendant 40 ans et forma beaucoup d'élèves qui se distinguèrent dans le monde et sous l'habit religieux. Le doyen Blais qui nous le fait connaître par ses mémoires, comme un de ces contemporains, et qui cite sa présence à une cérémonie de 1687, a omis d'indiquer l'époque de sa mort (2).

(1) *Histoire de Châteaubriant*, p. 482.
(2) Ibidem, p. 482.

Digitized by Google

La municipalité, qui était restée longtemps étrangère à la direction de l'enseignement secondaire, semble avoir compris au XVIIe siècle qu'il lui importait de prendre souci de cette branche de l'administration ; ses registres sont remplis des traces de sa sollicitude à cet égard (1). C'est elle qui, en 1685, loua la maison du légat de l'Epinette avec un jardin rue de la Poterne, pour y installer convenablement les classes, et y ajouta ensuite le loyer de quelques chambres voisines, destinées spécialement au logement des maîtres. Comme les revenus des dotations précitées ne s'élevaient pas bien haut, le principal fut autorisé à prélever 10 sous par mois sur chaque écolier de cinquième et au-dessous. Ceux des classes supérieures jusqu'à la philosophie payaient 15 sous (2). On sait qu'en 1685, la durée des classes du matin était de deux heures et demie, et la durée des classes du soir égale.

A la fin du règne de Louis XIV, la détresse de la ville était telle que les bourgeois se virent forcés d'annoncer que la charge des traitements et des réparations était trop lourde pour eux. L'abbé Foucher, prêtre, qui enseignait depuis 1685, ne se découragea pas ; il continua ses leçons pendant 10 ans, en se contentant des cotisations de ses élèves. De 1693 à 1703, il eut pour collègue l'abbé Alexis Legrand. A sa mort (1724), la maison se trouva dans une indigence absolue ; le peu qui lui restait de patrimoine fut dissipé par le discrédit des billets de banque et personne n'eut le courage d'offrir ses services.

La ville avait alors pour receveur un homme qui prenait à cœur tous ses intérêts, c'était M. Brossais ; il représenta au Conseil que l'avenir des enfants allait être gravement

(1) L'érection de la communauté de ville est de 1587.

(2) *Registre des délibérations* de 1685 à 1724. (Arch. municipales, BB.)

Digitized by Google

compris, si l'on n'avisait promptement aux moyens de relever le collège, et il opina pour que des démarches fussent faites en vue d'obtenir des fonds d'église. Le prince de Condé était le présentateur de quelques bénéfices qui, disait-il, pouvaient être annexés au collège sans inconvénient. On se contenta d'approuver sans agir sérieusement.

Jean-Baptiste Brossais du Perray, frère du précédent, avocat au Parlement, ancien général provincial des Monnaies de Bretagne, partageait les mêmes préoccupations; il jugeait la question du collège comme un objet de premier ordre, et quand il rédigea son testament, il inscrivit une somme de 10,000 livres en faveur de la ville afin de la pousser à la création qu'il souhaitait. Le legs fut accepté avec empressement, et de suite il fut arrêté que la municipalité témoignerait sa reconnaissance en prescrivant des prières périodiques aux écoliers et aux prêtres de la paroisse. De grandes espérances se fondaient sur les ressources offertes par le legs Brossais, quand on apprit que le fisc se disposait à en réclamer une part et que les héritiers se préparaient à attaquer la donation. En effet, le fermier des droits royaux réclama d'abord 1,600 livres, plus quatre sous par livre à raison de l'amortissement; puis les huissiers vinrent signifier au maire une demande en renonciation. La cause, gagnée d'abord devant les juges de la baronnie, fut perdue en appel devant le Parlement après 25 années de procédures coûteuses; et de toute la succession Brossais, la ville ne retira pour tout profit qu'un long mémoire de frais à payer à ses avocats et à ses procureurs (1753).

Le titulaire du prieuré de Saint-Michel étant venu à mourir sur ces entrefaites, les bourgeois bâtirent sur sa succession tout un édifice de projets qui ne se réalisa pas plus que le précédent. On pensait que le prince de

Digitized by Google

Condé, présentateur du bénéfice, ne saurait pas refuser sa protection, si on en demandait la sécularisation, et on ne trouvait personne pour se rendre en ambassade auprès de lui. La correspondance qui fut échangée à ce sujet n'aboutit à aucun résultat. Au milieu de toutes ces alternatives, la situation du collège ne se consolidait pas. Tantôt rassurés, tantôt déçus, les maîtres se lassaient, cessaient leurs leçons, et les écoliers se dispersaient. L'abbé Foucher, neveu du professeur cité plus haut, finit par demeurer seul avec un traitement de 200 livres dont les annuités n'étaient pas toujours régulièrement payées. Le chiffre de 200 livres avait été fixé dans une délibération du 19 octobre 1741 (1). Si nous jugeons du régent par la valeur des élèves qui se formèrent autour de la chaire de l'abbé Foucher, nous devrons avoir une haute opinion de son enseignement. L'abbé Gaignard, que nous avons cité comme littérateur et linguiste, au chapitre du collège d'Ancenis, avait fait ses humanités au collège de Châteaubriant.

La carrière de l'abbé Foucher fut longue. Installé en 1745, il sut faire oublier qu'il tenait ses lettres de nomination du prince de Condé, et se maintint jusqu'en 1785, époque de sa mort; mais quand la question de le remplacer se présenta, le Conseil de ville annonça qu'il ne consentirait plus à sacrifier ses prérogatives. Il désigna pour régent Joseph Le Leslé, acolyte, sans tenir compte des protestations de l'intendant de la baronnie. Celui-ci jugeant que la guerre serait longue, invita le prince de Condé à la conciliation, et lui proposa de nommer le candidat présenté par la ville. Cet accommodement déplut aux bourgeois : on les vit se désister, mais aussitôt ils

(1) Chambre des Comptes, B 2090-2094, arch. de la Loire-Inférieure. — Voir aussi C 875, arch. d'Ille-et-Vilaine.

Digitized by Google

supprimèrent le crédit qu'ils avaient voté pour les honoraires du régent (1). Les Trinitaires, qui faisaient des cours de théologie aux jeunes clercs, offrirent d'enseigner si on voulait leur accorder les revenus des bénéfices de l'Epinette et de la Vertaudrie. Leur requête n'eut pas de succès. Le sieur Le Leslé se retira dans un appartement, sur les remparts de la ville, où il continua à donner des leçons de latin, sans aucune subvention ; sa persévérance fut récompensée. En 1789, la ville reconnaissant qu'elle avait trop promptement cédé à un mouvement de mauvaise humeur, lui vota 200 livres d'indemnité en compensation des trois annuités dont il avait été privé, et lui offrit pour l'avenir la rente ordinaire de 200 livres. Il fut convenu avec lui qu'il enseignerait le latin et le français aux enfants qui se présenteraient, sans exiger plus de 40 sous par mois, et qu'il ne renverrait aucun élève sans en donner les motifs à la municipalité. Dans tous les cas, le Conseil de ville se réservait la liberté de surveiller la tenue de l'école (2). Cette délibération annonçait une victoire : elle n'aurait pas été prise si les officiers du seigneur n'eussent pas renoncé à leurs prétentions. En 1791, nous retrouvons le nom du sieur Le Leslé sur la liste de ceux qui prêtèrent le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et à la Constitution. L'année suivante le collège cessa d'exister (3).

---

(1) Registre des délibérations de 1786. (Archives municipales).

(2) Arch. départ. C, liasse de l'*instruction*.

(3) Réponse de la municipalité de 1792. (Arch. de la ville, *délibérations*).

Digitized by Google

CHAPITRE III.

—

COLLÈGES DE FOUGERAY, DE GUÉRANDE, DU LOROUX-BOTTEREAU ET DE MACHECOUL.

Collège de Fougeray (1). — Cet établissement, dont les origines ne nous sont pas connues, était pourvu d'une si médiocre dotation, que, dès le XVIIe siècle, il fut dans la nécessité de réclamer les secours de l'Evêché. Le chef du diocèse augmenta la prébende du régent en lui accordant la réunion des légats de la Vigne et de Marie Colin, le 11 avril 1699 (2). Charles Le Paintheur, qui tenait le collège sous le règne de Louis XVI, était prêtre, comme ses prédécesseurs, et jouissait des revenus du bénéfice de la Cadinais (3). Il mourut en 1783.

Collège de Guérande. — La ville de Guérande ayant possédé une collégiale de chanoines, depuis le

(1) Cette paroisse était de la sénéchaussée de Nantes.
(2) *Table des reg. du secrét.* (Arch. départ., G.)
(3) Arch. départ., G 392.

Digitized by Google

IXe siècle jusqu'en 1790, il est indubitable qu'elle n'a jamais manqué de professeurs d'humanités. Dans le principe, le Chapitre nommait un de ses membres pour remplir les fonctions de régent, et plus tard, il confia la classe de latin à un simple prêtre auquel on accordait pour traitement la valeur d'une prébende, c'est-à-dire 1,000 à 1,200 livres. Parfois il arrivait que le titulaire cumulait la jouissance de plusieurs bénéfices, témoin Laurent Bertho, prêtre et principal du collège de Guérande, qui obtint, en 1678, la collation de la chapellenie de Notre-Dame-du-Puy (1). Son successeur, qui n'est pas nommé, eut des difficultés avec l'Evêché; en 1692, et le sénéchal des Régaires reçut une indemnité pour l'instance qu'il soutint contre lui (2). En 1756, le principal du collège était encore prêtre. Comme il n'avait pas de logement spécial, il était obligé de faire sa classe dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, qui, du reste, était très grande. « Il est chargé, dit un mémoire, d'instruire la jeunesse gratuitement (3). » L'abbé Guillon-Longville, qui portait le titre de régent, en 1790, quitta le pays, pendant la Terreur, et se retira dans le département de Seine-et-Oise, à Vaivigny. La délibération du district, où ce fait est relaté, rappelle aussi que le collège était fondé, de temps immémorial, sur le revenu d'une prébende (4).

Collège du Loroux-Bottereau. — Ce collège doit sa fondation à Guillaume Racinoux, prêtre, aumônier des religieuses de Notre-Dame de la Flèche, originaire du Loroux-Bottereau. Avant de mourir, il se souvint de son

(1) Arch. départ., G 424.
(2) *Inventaire de l'Evêché*. (Arch. départ., G, fo 238.)
(3) *Mémoire de* 1756. (Arch. départ. H, hôpital de Guérande.)
(4) *Délibération du* 12 *ventôse*, *an* III. (Ibidem, L.)

Digitized by Google

pays d'origine, et, en rédigeant son testament, le 8 avril 1666, il voulut lui laisser un témoignage de son attachement. « Suivant cet acte, il fonde un collège ou escolle, » pour l'instruction de la jeunesse, qui sera enseignée de » tous les principes de la Religion catholique, apostolique » et romaine et des bonnes lettres, par un prêtre ou clerc » aspirant au sacerdoce. » La dotation se composait d'une grande maison en trois corps de logis, entre cour et jardin, sise dans la Grande-Rue, de divers morceaux de pré et de vignes qu'il avait acquis du sieur de la Jaguais, de 15 livres de rente foncière et de redevances en nature montant à 8 setiers 18 boisseaux de seigle. Il avait près de lui un régent tout indiqué, c'était son neveu, Joseph Racinoux, jeune étudiant du séminaire de la Flèche; il exprima le vœu qu'il fût choisi pour le premier titulaire, s'il le désirait. Le testament portait que le droit de nomination des régents serait le privilège du principal du séminaire de la Flèche ou, à son défaut, du supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonneret.

Les héritages légués étaient dans le fief de Briacé. Prosper de Collasseau, seigneur de cette terre, avait droit à une taxe d'amortissement de 15 livres de rente qui lui fut concédée par le neveu du fondateur; mais il en fit l'abandon aux régents, à la condition qu'ils catéchiseraient les enfants, dans la chapelle de Briacé, tous les samedis, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août. Un accord fut conclu dans ces termes, le 25 octobre 1666 (1). La fondation du collège fut approuvée à l'Evêché, le 31 décembre 1676. Elle répandait ses bienfaits dans le pays depuis 70 ans, quand on imagina de l'employer à l'augmentation des ressources du bureau de charité de la paroisse, en 1744.

(1) Arch. départ., série D.

Digitized by Google

Un arrêt du Parlement autorisa l'aliénation des bâtiments et l'adjudication eut lieu le 2 janvier 1769 (1).

Collège de Machecoul. — Le hasard m'a fait rencontrer, il y a peu de temps, un acte du XVIIe siècle, qui éclaire en partie les origines du collège de Machecoul. C'est un contrat de vente de juin 1676, dans lequel André Chesnard, prêtre, s'intitule régent, principal et *propriétaire* du collège de Machecoul. Cet abbé appartenait à une famille aisée, il avait acheté, dans la paroisse de la Marne, des héritages qu'il vendit 525 livres. La maison du collège où il demeurait, en la paroisse de la Trinité, était sans doute aussi son bien, puisqu'il se dit *propriétaire* (2). L'archidiacre Binet, dans son procès-verbal de 1686, est encore moins explicite : il dit tout simplement que le vicaire de la Trinité enseigne le latin (3).

Il faut croire que la dotation fut reprise par les héritiers du fondateur, puisqu'au siècle suivant la Ville fut obligée de solliciter de l'Evêché une annexion de deux bénéfices pour faire vivre son principal (4). En accordant, vers 1730, la réunion de deux chapellenies, d'un revenu total de 500 livres, l'Evêque indique que cette allocation est une indemnité de logement qu'il entend partager entre le régent du collège et le maître des petites écoles. L'ordonnance épiscopale portait que le premier recevrait 350 livres et prélèverait une rétribution mensuelle de 3 livres sur chaque écolier.

Gaschignard, maître ès-arts, le seul principal du XVIIIe

(1) *L'assistance publique dans la Loire-Inférieure,* par L. Maître, p. 548.

(2) Arch. départ., série D. Il existait à Machecoul un bénéfice de Notre-Dame-des-Clercs dont l'histoire éclairerait peut-être celle du collège si ses titres de fondation étaient découverts.

(3) *Livre de visites du climat de Retz.* (Arch. dép., G.)

(4) Les lettres patentes de confirmation sont de 1730.

Digitized by Google

siècle qui nous soit connu, s'était engagé à instruire quelques pauvres. Il prit la direction de la maison, en 1763, et attira tant d'élèves dans ses classes qu'il fut obligé de s'adjoindre plusieurs professeurs (1). En 1796, voici ce que disaient de lui les officiers du district : « Le collège est régi par un » laïc. Cet emploi fut confié, il y a 28 à 30 ans, à M. Gas- » chignard, qui l'a su rendre utile et honorable tout à la » fois. Il a la gloire d'avoir formé des hommes. Des légis- » lateurs ont porté au sein de l'Assemblée nationale les » principes qu'ils ont su recueillir de bonne heure des » leçons de morale constitutionnelle de ce digne institu- » teur ; son éloge serait l'acquittement d'une dette bien » légitime (2). » M. Gaschignard employait comme professeurs de jeunes ecclésiastiques, élevés par lui, et les gardait jusqu'au moment où ils entraient au séminaire. Le nombre des étudiants du collège de Machecoul s'est élevé parfois jusqu'à quatre-vingts. Gaschignard est l'auteur d'une petite histoire de Bretagne par demandes et réponses qu'il avait sans doute rédigée pour l'instruction de ses élèves (3).

---

(1) Carton *instruction*. (Arch. dép., série L.)
(2) *Ibidem*.
(3) *Nantes*, 1773, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

—

COLLÈGES DE NANTES.

SAINT-JEAN ET SAINT-CLÉMENT.

Collège de Saint-Jean. — Nous connaissons le nom du fondateur de cet établissement. Un riche bourgeois, du nom obscur de Guillemin Delaunay, par acte du 15 juillet 1471, légua deux maisons sises rue Saint-Léonard, près du mur d'enceinte, en exprimant le désir qu'elles fussent le siège d'une école gratuite de grammaire, « pour iceulx escoliers estre receus à y estudier sans en » payer quelconque debvoir (1). » Telle est la fondation qui a donné naissance au collège Saint-Jean.

L'exécution de la donation est confiée à Raoul Moreau « maistre escole de l'église de Nantes » auquel appartenait l'institution et la révocation des régents en grammaire et aussi à deux maîtres nommés Thomas Loisel et Guillaume Meslin, qui sont désignés de suite pour diriger le nouveau collège. Guillemin Delaunay leur demande, en retour de ses bienfaits, de conduire les écoliers deux à deux à l'église Saint-Saturnin, en chantant une hymne ou une prose en

(1) Arch. de la mairie, série GG.

Digitized by Google

l'honneur de la Vierge, d'assister à une grand'messe chaque samedi et de prier ensuite sur sa tombe. Les débuts de la maison ne furent pas heureux. Thomas Loisel et son collègue conduisirent-ils mal l'entreprise, ou bien furent-ils accablés de charges? nous l'ignorons. Toujours est-il avéré qu'ils se retirèrent sans avoir rempli les conditions de leur bail. La veuve de Guillemin Delaunay, Marie Turmel, voyant que les bâtiments n'étaient pas entretenus, donna 66 livres pour les frais de réparation, et 16 livres pour amortir une rente dont ils étaient grevés. Ce don est inscrit dans l'acte de ratification qu'elle souscrivit en 1475, en faveur du collège Saint-Jean. Le régent qui succéda aux premiers, et qui occupait la maison à la même date, est Jacques Lohier. Ce n'est pas lui qui reçut les fonds. La donatrice voulant éviter de nouvelles négligences de la part des régents, institua les scholastiques de la cathédrale gardiens de ses volontés, et leur attribua le pouvoir de nommer le principal à perpétuité.

La dotation n'était sans doute pas suffisante, car on se plaint au siècle suivant de la décadence du collège et on reproche au scholastique de ne pas veiller sur l'entretien des bâtiments qui menacent ruine (1). Les officiers municipaux offrirent leur aide. Dans la requête qu'ils adressent à l'Evêché, ils disent que leur intention est « d'augmenter » et perpétuer l'exercice littéraire, animer et enflammer la » jeunesse à l'étude des lettres, et par mesme moyen semer » entre les escholiers et estudiants des deux colléges, une

(1) *Narration sommaire de ce qui est advenu à Nantes par ceux qu'on a prétendu conspirateurs contre la Majesté du Roi.* (Bibl. nationale, Fonds Colbert XXVII, f° 88, 89.) Pierre Sublet, prêtre, était principal en 1552.

Jean Lévesque, docteur en théologie, y demeurait en 1558 et 1559, mais j'ignore à quel titre.

Digitized by Google

» saincte envie et une louable jalousie à qui mieulx (1). »
Ils restaurèrent la maison aux frais de la ville, et quand ils eurent un pied dans l'établissement, il leur fut facile de s'en rendre complètement propriétaires. Leur prise de possession est de 1582. Ils nommèrent des régents, tracèrent des règlements, comme pour un collège municipal, sans que personne élevât de réclamation.

En 1617, Robert de Lisle, principal, aurait voulu, malgré l'opposition de son collègue Laurent Fouqueré, donner de l'extension au programme des études, il essaya de créer quatre classes au lieu de deux. Aussitôt ses confrères du collège Saint-Clément poussèrent les hauts cris, l'accusèrent d'ambition et lui envoyèrent une assignation à comparaître devant le prévôt de Nantes. Par sentence du 7 septembre 1617, ce juge le condamna à cesser ses innovations qui, du reste, étaient en dérogation avec le traité conclu avec la Mairie. Le défendeur ne se tint pas pour battu, il porta appel au Parlement. Ses adversaires lui firent répondre que ses prétentions ne tendaient à rien moins qu'à ruiner le collège Saint-Clément, et l'Université intervenant à son tour au procès, réclama un privilège pour le collège Saint-Clément qui était le sien, disait-elle, tandis que l'autre n'avait pas de réputation. Le premier avait des gages assurés pour un bon nombre de régents, tandis que l'autre n'avait aucune prébende à offrir à ses pédagogues. « Il n'était pas raisonnable, disait-on, que » l'institution de la jeunesse se fît en un lieu *sans nom et* » *sans aveu.* » La Cour admit cette dernière opinion, bien qu'elle fût intolérante au dernier chef, et ordonna que la sentence du prévôt sortirait son effet (2).

(1) Travers. *Histoire de Nantes.*
(2) *Privilège de la Faculté des Arts,* p. 42.

Digitized by Google

Robert de Lisle s'étant démis de sa charge, la Ville le remplaça par Laurent Fouqueré, auquel elle joignit Julien Feilleteau, maître écrivain. Leur résidence fut fixée dans l'ancien et dans le nouveau logis, et il fut convenu que leurs leçons se borneraient aux premiers principes, suivant la décision consacrée par l'arrêt de la Cour.

En 1632, Jacques Davy se présenta devant les officiers municipaux, en disant que plusieurs habitants le priaient de prendre la direction du Collège. Ses services furent acceptés et il conserva ses fonctions jusqu'en 1651, époque où il les résigna en faveur de Pierre Célard, licencié en droit. A propos de ce changement, une contestation inattendue éclata et entraîna encore un procès. Le scholastique de la cathédrale, qui, depuis près d'un siècle, ne s'occupait plus des affaires du collège Saint-Jean, prétendit alors intervenir dans la nomination du régent, alléguant qu'il ne pouvait y avoir de prescription contre les termes de la fondation de Guillemin Delaunay. Le candidat agréable au scholastique était le sieur Célard ; la mairie lui préférait l'abbé René Lévesque. La Cour du Parlement devant laquelle on porta le débat, se prononça en faveur du scholastique, par arrêt du 28 août 1651. Les défendeurs interjetèrent appel au Conseil du Roi et se préparèrent à lutter à outrance, mais bientôt ils comprirent qu'il était de leur intérêt de transiger et rédigèrent un accord qui fut signé par les deux parties, le 14 février 1655 (1).

Considérant que le collège Saint-Jean et le collège Saint-Clément tombaient en ruine, les contractants convinrent que le premier serait vendu par la Ville, et que le produit de l'adjudication serait appliqué aux frais de reconstruction du second. L'acte stipulait que les acquéreurs de la

(1) Arch. départ., série D.

Digitized by Google

maison seraient tenus de servir aux scholastiques de la cathédrale la rente accoutumée de 40 sous et la Mairie, de son côté, s'engageait à servir une rente de 50 livres à un chapelain de l'église Saint-Saturnin, qui serait chargé d'acquitter les messes fondées au collège. Il fut également arrêté que la classe de sixième, au collège Saint-Clément, s'appellerait la *classe Saint-Jean*, qu'elle serait soumise à l'inspection du scholastique, toutes les fois que cet ecclésiastique le jugerait à propos, et que la Mairie lui ferait l'honneur de le convoquer toutes les fois qu'il y aurait lieu d'élire un principal.

En conséquence le collège Saint-Jean fut mis en vente et adjugé le 9 mars 1656, au sieur Baudouin (Michel), marchand, pour la somme de 9,600 livres (1).

Au premier article des statuts de la Faculté des Arts de l'Université de Nantes, il avait été stipulé que la ville de Nantes aurait deux collèges, pas davantage. On ne voulait pas une concurrence sans bornes, dans la crainte que tous les établissements ne fussent condamnés à végéter dans une médiocre aisance. Je n'ai presque rien à dire sur la seconde maison qui fut opposée à celle qu'avait fondée le bourgeois Delaunay. Elle n'est connue dans l'histoire que par une seule phrase extraite des registres de la Faculté des Arts de l'an 1502, la voici : « Maître Charles Gaurays, de la Faculté des Arts, était régent au collège de Melleray » (2).

J'ai cherché dans tous les quartiers de la ville quelle pouvait être la maison citée incidemment dans ce passage, et je n'en ai pas vu d'autres que le logis possédé par l'abbaye de Meilleray, au coin de la rue de Beau-Soleil et

(1) *Fonds de l'Oratoire.* (Arch. départ., H.)

(2) *Magister Carolus Gaurays, facultatis artium in pedagogio de Melleray regens.* (Arch. départ., série D.)

Digitized by Google

de la rue de Briord. Les religieux de Melleray ou de la Meilleraie étaient obligés d'avoir, comme les autres moines, une maison particulière qui leur servait d'hôtellerie quand ils venaient en diverses circonstances au chef-lieu du diocèse. Il est possible qu'ils aient consenti à céder quelques chambres quand le duc François II se mit en quête de locaux convenables pour installer les régents.

Un troisième collège a fleuri aussi à Nantes, au moment où les deux premiers tombèrent en décadence; bien que son existence ait été courte, il est convenable d'en faire mention ici, afin que tous les efforts tentés en Bretagne puissent être comptés plus tard dans une histoire générale de l'Instruction. Le mouvement admirable qui, au XVIe siècle, porta tant d'esprits cultivés vers l'étude des chefs-d'œuvre de l'Antiquité, se fit sentir en Bretagne comme ailleurs, et eut son retentissement jusque dans le monde des écoliers. Les jeunes intelligences elles-mêmes poussèrent le désir d'apprendre jusqu'à la passion et accoururent en foule aux leçons des Universités. C'est alors que, pour venir en aide aux établissements trop étroits de la ville, un généreux ecclésiastique offrit les bâtiments de son bénéfice. Olivier Richard, docteur ès-droits et grand vicaire du diocèse de Nantes, abandonna, le 2 juin 1521, la jouissance du prieuré de Sainte-Croix, dont il était pourvu, y compris les maisons et jardins qui en dépendaient, afin d'y installer un nouveau collège (1). Un régent, Guillaume Le Bossec, en prit possession de suite et y fut aussitôt entouré d'une nombreuse jeunesse. Dans une requête adressée par son successeur, Guillaume Larcher, à la municipalité, vers 1526, pour obtenir une avance de 400 livres, il rapporte que l'école de Sainte-Croix ren-

(1) Arch. départ., série D, *collèges*.

Digitized by Google

ferme 300 écoliers « tant pansionniers que caméristes » venus de divers lieux » (1). On lui accorda 100 livres en novembre 1526.

L'abbé de Marmoutier, duquel relevait le prieuré de Sainte-Croix, et le Roi, qui était héritier des droits des princes de Bretagne fondateurs, donnèrent leur assentiment à la démission consentie par le grand vicaire Olivier Richard; mais la cour de Rome ne jugea pas à propos de ratifier cette sécularisation. L'usage de convertir les bénéfices ecclésiastiques en dotations était alors une innovation. Cinquante ans plus tard la proposition n'eût pas rencontré la même résistance.

Collège de Saint-Clément. — Privé de tout espoir de ce côté, le Conseil des bourgeois chercha en vain, pendant plusieurs années, des bâtiments assez vastes pour remplacer l'école de Sainte-Croix. Aucun terrain n'étant disponible dans l'enceinte de la ville, il dut choisir parmi les immeubles situés hors des murs et jeta ses vues sur l'hôpital Saint-Clément. Les chanoines de la Cathédrale, qui en étaient propriétaires, voulurent bien entrer en arrangement, et le 29 juillet 1555, l'acquisition fut conclue par les officiers municipaux. Cinq ans auparavant, ceux-ci avaient acheté aussi les écoles de droit de la rue Saint-Gildas. Malgré ces sacrifices, les bourgeois étaient encore disposés à supporter de nouvelles dépenses pour établir leurs collèges dans une situation qui ne laissât rien à désirer. Ils firent venir de Paris un maître-ès-arts, régent en l'Université, l'abbé Pierre Bintin, recteur de la Couyère, qui enseignait au collège de Lisieux, et passèrent un traité avec lui le 14 juillet 1557.

Par cet acte il est admis pour principal du collège

(1) Arch. municip., BB, liasse 3. Voir aussi GG.

Digitized by Google

Saint-Clément à la condition qu'il entretiendra quatre autres régents « gens doctes, fameux, de bonne vie et conver- » sation, » qu'il enseignera les lettres grecques et latines par lecture et disputes, suivant l'usage suivi dans les collèges de l'Université de Paris « à l'instar desquels le » collège de Nantes sera entretenu, régi et gouverné. » Le principal est autorisé à percevoir les devoirs ou prix adoptés dans les collèges de Paris tant sur les *portionistes* (pensionnaires) que sur les *martinets* (externes).

Il aura pour ses gages 700 livres la première-année, et 600 livres les années suivantes.

La Ville prend à sa charge l'entretien des bâtiments, les réparations de la chapelle et la fourniture du mobilier.

L'ouverture des classes aura lieu le 1er octobre 1557 et le traité est conclu pour 3 ans (1).

Il paraît que la municipalité avait trop présumé de ses forces en acceptant les termes de ce contrat, car dès le début de l'institution elle eut toutes les peines du monde à régler les gages promis aux régents. Ses ressources ne lui permettaient pas de s'acquitter autrement que par des à comptes sur chaque annuité. Prévoyant que cette pénurie pourrait compromettre la prospérité du collège, elle s'adressa à l'Evêché et obtint, le 24 avril 1559, un décret épiscopal qui réunissait le titre et les revenus de la cure de Saint-Julien-de-Vouvantes à la charge de principal du collège Saint-Clément (2). Malgré cet appoint, la situation ne fut pas mieux équilibrée. On voit, par exemple en 1563, que la Ville est redevable d'arrérages qui s'élèvent à la somme de 2,736 livres, et en 1573 de nouvelles réclamations annoncent que les gages ne sont jamais payés complète-

(1) Arch. de la mairie, GG.

(2) *Table des registres du secrétariat*. (Arch. départ., G.)

Digitized by Google

ment. Fatigués de ces retards sans cesse renouvelés, les régents déclarèrent qu'ils ne voulaient plus continuer leurs classes et abandonnèrent la maison en 1578 (1).

On alla jusqu'à Angers demander un autre principal sans réussir dans les négociations. Celui qui consentit à prendre vers 1580, cette succession peu séduisante, se nommait Jacques Macé, homme très accommodant et très zélé dans ses fonctions, sur la régence duquel nous possédons quelques détails de mœurs qu'il est bon de noter ici. Il eut plus d'une difficulté dans le cours de son administration. Dès le début, les écoliers se plaignaient qu'on leur imposât des taxes supplémentaires pour la chandelle, la toile des fenêtres et l'entretien des bancs. Appelé à se défendre en 1579, le principal répondit qu'il suivait l'usage des collèges de Paris, comme le comportaient les termes de son bail.

Au dehors il avait des concurrents qui menaçaient sérieusement ses intérêts. Au lieu de vivre dans l'internat de Saint-Clément, des étudiants préféraient se mettre en pension chez des particuliers, nommés pédagogues, qui leur laissaient une grande liberté. Il vécut en bonne intelligence avec ces rivaux tant qu'ils restèrent dans leurs attributions et ne reçurent que peu de pensionnaires, mais lorsqu'il les vit prétendre à l'enseignement des humanités dont ils étaient exclus par les règlements, il sortit de sa tolérance habituelle pour les poursuivre en 1583.

Ceux qu'il prit à partie étaient quatre pédagogues du faubourg Saint-Clément (2). Le prévôt de Nantes qui, en

(1) Parmi ceux qui enseignèrent dans cette première période, je citerai Guillaume Gruen, régent en 1560 (G. 253, Arch. dép.), et Jacques Le Bigot, corégent en 1567. Les autres sont inconnus. (Arch. de la mairie, GG.)

(2) La sentence est du 12 janvier 1583. On les nommait Jacques Lemée, Gilles Rocheront, Maurice Seue et Jean Gaillard. (*Privilèges de l'Université* de Nantes, p. 56.)

Digitized by Google

1561, avait déjà condamné leurs confrères à rentrer dans l'ordre, leur rappela dans sa sentence que les seules écoles publiques, reconnues dans la ville et les faubourgs de Nantes, étaient celles de Saint-Jean et de Saint-Clément. Il ajoutait qu'ils ne devaient enseigner à leurs élèves d'autres connaissances que la lecture, l'écriture et le calcul ; que, pour les autres leçons, les enfants devaient se rendre aux deux collèges, en payant à chaque principal les droits fixés (1). Il fut défendu de nouveau aux pédagogues dé recevoir chez eux plus de 6 ou 7 élèves en pension. Le Parlement de Rennes, à qui l'affaire fut déférée en appel, confirma cette doctrine par un arrêt en date du 13 août 1587.

Pour justifier le monopole qu'il revendiquait, le principal du collège de Saint-Clément était tenu d'avoir un personnel nombreux et capable de conduire les élèves jusqu'au terme des humanités. Jacques Macé le comprit si bien, que, sans attendre les propositions de la Ville, et sans y être contraint par aucun article de son bail, il adjoignit aux quatre régents ordinaires un premier régent de rhétorique et un professeur de philosophie, dont les gages étaient à sa charge. Le fait est constaté dans une délibération de 1586. Pour l'indemniser, la municipalité lui accorde à cette date une gratification de 133 écus, attendu que la cure de Saint-Julien-de-Vouvantes, qui lui était comptée pour 900 livres, ne lui rapportait que 600 livres (2). Cette somme ne suffisait pas à combler le déficit. Les mauvaises années qu'on venait de traverser, la famine, la peste, la cherté des vivres, les réparations locatives, les gages du personnel, la guerre, avaient amené une telle

(1) La taxe était de deux sous par mois. (Iibidem, p. 6 et 7.)
(2) *Livre des délibérations* de 1586.

Digitized by Google

détresse au collège que Jacques Macé avait été obligé d'emprunter jusqu'à 2,000 livres sur son patrimoine. Comme la ville tenait à conserver son principal, elle vota, le 19 janvier 1587, un supplément d'indemnité de 333 écus (1). Les maîtres des requêtes de la Chambre des Comptes ne voulurent pas ratifier cette dépense sur le compte en décharge du miseur municipal, mais le duc de Mercœur intervint et rétablit l'article supprimé (2).

Pendant les troubles de la Ligue, Jacques Macé eut à souffrir plus d'une fois des incursions des gens de guerre. L'armée du prince de Dombes et les compagnies du sire de Lavardin ont, dit-il, enlevé les récoltes de la cure en passant dans la paroisse de Saint-Julien-de-Vouvantes, à tel point qu'il est demeuré trois ans sans jouir des revenus de ce bénéfice. Les pèlerins ont cessé de venir en voyage à la statue de saint Julien, comme de coutume, et le vicaire perpétuel a pris ce que les soldats n'ont pas emporté (3). Ces détails sont dans la requête qu'il adressa à la mairie, vers 1598, pour avoir une indemnité de 1,500 livres à titre de compensation, car il estime que sa cure lui vaut, année moyenne, 500 livres.

Le bail qui fut conclu en 1614, pour 12 ans, entre la Ville et son successeur, Michel Bigot, existe au dossier du collège. Cet acte précieux va nous retracer fidèlement

(1) Ibidem.

(2) *Mandement royaux,* vol. XIII, f° 75. (Arch. dép., B). Le mandement du duc de Mercœur est plein de détails sur cette époque. Cette concession est faite « pour ne donner audit Macé occasion d'aucun mescontan- » tement (dit Mercœur), mais continuer à pollicer, orner et faire instruire » en toutes honestes et vertueuses perfections la jeunesse dudit collège, » comme estant chose la plus singulière remarquable et recommandable des » républiques, voire le principal ornement et décoration d'icelles. »

(3) Arch. de la Mairie, GG.

Digitized by Google

la physionomie de la maison et les règles de conduite imposées aux régents. L'acte porte : qu'il logera et nourrira dans le collège un philosophe et six régents en humanités ; qu'il ne pourra donner moins de 300 livres au régent de philosophie, au premier régent moins de 240 livres, et au second régent moins de 150 livres. Ce personnel devra être catholique et non engagé dans les liens du mariage. Chaque matin, une messe sera célébrée en la chapelle du collège, et, le soir, les écoliers chanteront un salut.

Les leçons accoutumées seront données suivant les règles adoptées dans les plus fameux collèges de la capitale, et, outre l'enseignement professé dans les classes de grec et de latin, l'un des régents est obligé de faire une lecture, chaque jour, en grec, pour l'instruction des pensionnaires et des externes capables de le suivre. Les élèves seront astreints à faire des compositions et des dissertations, à réciter des leçons, à parler en latin, et se livreront aux exercices de la déclamation, tels qu'ils se pratiquent à Paris. Le principal ne peut s'associer aucun maître sans l'autorisation de la ville, ni rien changer aux usages établis ; il se contentera de l'ordinaire fourni à ses prédécesseurs ; il nourrira convenablement les élèves, ne percevra qu'une rétribution modérée des pensionnaires et des externes, n'exigera rien des écoliers nécessiteux et se fera immatriculer sur les registres de l'Université pour jouir des avantages accordés à tous ses suppôts. La Ville se réserve la jouissance de la cure de Saint-Julien-de-Vouvantes, et en échange elle allouera une subvention de 1,500 livres au principal, qui n'aura, pour toute charge matérielle, que l'entretien du carrelage et des vitres.

En l'année 1619, le collège Saint-Clément vit s'élever à côté de lui une congrégation qui devait bientôt l'ab-

Digitized by Google

sorber. Les Oratoriens avaient acheté dans le voisinage le plus rapproché, sans doute en prévision de l'avenir, la tenue de la Belonnerie pour y bâtir leur communauté. Grâce à la réputation de science qu'ils s'étaient acquise, et aussi à l'appui de leurs puissants protecteurs, il ne leur fut pas difficile d'obtenir la préférence sur le principal, Michel Bigot (1).

A l'expiration du bail, le conseil de Ville, appelé à délibérer sur son renouvellement, décida, le 2 mars 1625, que l'administration du collège de Saint-Clément serait remise aux mains des prêtres de l'Oratoire pour une période de six années, après laquelle la Ville se réservait la liberté de les remercier, si elle n'était pas satisfaite de leurs services. Le nouveau traité est conforme au précédent, en ce qui regarde le personnel et la subvention, mais il stipule qu'il y aura trois classes de pensionnaires, l'une à 120 livres, l'autre à 150, et la plus élevée à 180 livres. Sur la question des études, l'acte recommande aux Pères de ne pas omettre les cérémonies de la fête Saint-Marc, « auquel jour pour l'ordinaire les énigmes et divers » actes de philosophie ont accoutumé de se faire tous » les ans (2). » Les échevins se réservent le droit de visiter le collège et de statuer sur les réclamations des écoliers. Chaque élève devait payer deux sous par mois pour l'entretien d'un portier. Il est à remarquer que ce concordat fut soumis à l'approbation du Roi et de l'Evêque, et qu'il ne fut pas question de l'agrément de la cour de Rome, comme pour les actes du XVe siècle.

Dès que les Oratoriens eurent pris possession du

(1) En arrivant à Nantes, les Oratoriens s'étaient établis à l'hôtel de Briord qu'ils avaient acheté, le 7 avril 1621, de la duchesse de Mercœur.

(2) *Titres de l'Oratoire de Nantes.* (Série H, Arch. dép. de la Loire-Inf.)

Digitized by Google

collège, ils s'empressèrent de solliciter l'incorporation de leurs régents dans l'Université, afin de jouir des privilèges et immunités conférés à tous ses membres. Ils furent immatriculés le 7 avril 1625, mais non sans restriction; car dès cette époque les Universités du royaume, attachées aux principes du gallicanisme, tenaient en suspicion toutes les congrégations et se mettaient en garde contre leurs empiétements. Le registre de leur admission porte qu'ils pourront prendre toutes sortes de degrés dont ils seront jugés capables, « sans que toutefois ils puissent avoir » jamais aucune voix délibérative qu'en la Faculté des » Arts, en laquelle ils se retireront pour délibérer des » affaires qui se présenteront. »

Dans la séance du 4 janvier 1626, les délibérants poussèrent plus loin la défiance. Il fut arrêté, ce jour-là, que les Oratoriens ne pourraient pas prendre de degrés en dehors de la Faculté des Arts. Ils parvinrent cependant à s'affranchir peu à peu de cet ostracisme, car on voit qu'en 1652 on leur accordait six voix dans les assemblées générales de l'Université.

La municipalité, plus bienveillante pour les Oratoriens, leur continua sa confiance en renouvelant le bail à plusieurs reprises, et leur vint en aide, toutes les fois qu'ils réclamèrent une augmentation de traitement ou de personnel. La requête que Michel Arminot, préfet du collège de Saint-Clément, lui adressa pour lui exposer la nécessité d'accroître le nombre des professeurs, est pleine de détails instructifs. Le cours de philosophie en 1653 était suivi par 160 élèves, et, à la fête de la Madeleine, la plupart avaient soutenu publiquement des épreuves qui avaient satisfait tous les auditeurs.

Ce succès ne fut probablement pas sans influence sur la résolution que prit aussitôt la Ville d'ouvrir de nouvelles

Digitized by Google

classes, pour soulager les professeurs et retenir les élèves dans un établissement si bien dirigé. On voit dans le bail conclu en 1654, que les magistrats municipaux consentirent à la fondation d'un second cours de philosophie et d'un cours de théologie, moyennant une allocation annuelle de 500 livres ; et, deux années après, une autre subvention de 300 livres fut encore accordée pour le traitement d'un second professeur de théologie.

On ne pouvait pas moins faire pour un collège auquel on attribuait le monopole exclusif de l'enseignement secondaire, surtout après avoir fermé la bouche à tous ceux qui se présentaient pour ouvrir des cours. Au XVIIe siècle comme au XVIe, on vit apparaître des particuliers audacieux qui tentèrent, malgré les défenses réitérées des cours de justice et de la Faculté des Arts, d'ériger chaire contre chaire, revendiquant la liberté des leçons avec opiniâtreté. Un irlandais, Richard Gybbon, ayant voulu faire un cours de philosophie, fut cité par le bedeau général de l'Université à comparaître devant le recteur et les docteurs assemblés et condamné le 30e novembre 1642 à cesser ses leçons. Il continua. Alors le procureur général de l'Université l'ajourna devant le prévôt de Nantes, juge-conservateur des privilèges de l'Université, qui lui imposa silence le 18 avril 1643.

Après quelques années d'intervalle, R. Gybbon recommença ses leçons en compagnie d'un autre irlandais, Patrice Maubrony, et tous deux ensemble se mirent à faire des classes de grammaire, de rhétorique et de philosophie. Comme ils avaient besoin d'élèves, ils accueillaient tous ceux qui venaient à eux, sans examiner leurs antécédents, et admettaient complaisamment aux cours de rhétorique ou de philosophie, ceux mêmes qui sortaient de quatrième. Chez eux, point de correction sévère. Leur

Digitized by Google

école devint alors le refuge des mauvais écoliers de Saint-Clément : les fripons, les vicieux, les débauchés s'y donnaient rendez-vous, certains qu'ils auraient leur indépendance. Qu'arriva-t-il ? C'est que les élèves des Oratoriens, mal disposés, négligeaient d'étudier, parce qu'ils avaient la certitude d'être reçus chez les Irlandais ; ils devenaient insolents envers leurs maîtres, ne craignaient plus les châtiments, et à la première menace, ils quittaient le collège. Retirés chez leurs nouveaux maîtres comme dans une citadelle, ils se vengeaient de leurs anciens régents en venant faire du tapage ou en débauchant de bons écoliers. Si un fripon de l'Oratoire voulait semer le désordre dans la maison, il avertissait les insubordonnés du collège irlandais et tous ensemble armés d'épées et de bâtons, ils venaient porter le trouble dans les classes (1). Il était impossible de tolérer de semblables vexations. Dans une assemblée générale de l'Université du 7 mars 1649, défense fut signifiée aux Irlandais de continuer leurs leçons. Loin de tenir compte de cette sommation, les récalcitrants s'adjoignirent un autre maître, le sieur Benoit. Cette fois, le procureur général de l'Université déféra leur désobéissance au juge prévôt qui les condamna en les menaçant de la prison, le 10 janvier 1650. Benoit seul se retira, ses collègues Gybbon et Maubrony ne firent aucune soumission, ils feignirent seulement de se justifier en montrant une permission signée de trois docteurs en théologie et des lettres de maîtres ès-arts. On leur répondit que les théologiens n'avaient pas qualité pour délivrer des autorisations semblables et que les maîtres ès-arts ne pouvaient enseigner que dans les chaires établies dans les collèges de Saint-Jean et de Saint-Clément.

(1) *Privilèges de l'Université*, p. 10-13.

Digitized by Google

On croyait que, cette fois enfin, ces deux acharnés lutteurs rendraient les armes : on se trompait. Il existe encore trois sentences de condamnation portées contre eux : l'une du 18 mars 1650, émanant du prévôt, leur enjoint de quitter la ville et les faubourgs dans le délai d'un mois, sous peine d'être expulsés comme perturbateurs du repos public ; une autre émanant de l'Evêque, agissant en qualité de chancelier et de juge conservateur apostolique des privilèges de l'Université, à la date du 8 juillet suivant, leur interdit de tenir des écoles publiques ou particulières dans la ville de Nantes, une dernière enfin, du 21 juillet 1650, prononcée aussi par le siège de la prévôté, leur enjoint de quitter la ville immédiatement, sous peine d'être expulsés à leurs frais (1). Il ne leur restait plus qu'à invoquer la juridiction souveraine du Parlement. Ce recours, s'ils en usèrent, ne leur fut certainement pas plus favorable que les juges de Nantes. Bien que cette querelle fût un peu longue, elle devait avoir ici sa place, elle nous peint exactement quelle était la véritable situation du corps enseignant au XVIIe siècle.

Les années qui suivirent furent consacrées à l'étude de la reconstruction des logements, car il importait de se mettre à l'abri de toute critique. Le collège de Saint-Clément, comme celui de Saint-Jean, était dans un tel état de délabrement vers 1650, qu'il devenait impossible d'y habiter, et du reste les salles ne pouvaient plus contenir le nombre toujours croissant des élèves. En étudiant les moyens de se créer des ressources, la Ville crut que la meilleure combinaison serait d'aliéner les immeubles du collège Saint-Jean et d'en appliquer le prix à l'amélioration du collège Saint-Clément. Ce plan adopté,

(1) *Privilèges de l'Université de Nantes*, p. 10-13.

Digitized by Google

la première pierre du nouvel édifice fut posée le 24 mars 1655 (1). Pour s'acquitter envers le scholastique, on plaça au-dessus de la porte de la *sixième* l'inscription suivante : *Schola Joannea fundata a domino Guillelmo Delaunay et translata in collegium Clementinum anno* 1656.

Les travaux se poursuivirent lentement jusqu'en l'année 1678 ; néanmoins, les leçons des professeurs continuèrent avec la régularité habituelle ; nous en avons la certitude par une relation contemporaine conservée au greffe de Nantes. Le roi Louis XIV, qui ne laissait rien vivre hors de sa tutelle et rêvait sans doute de réorganiser les Universités, soumit celle de Nantes à une inspection minutieuse en 1669 (2). Habituée à vivre en dehors de tout contrôle et à régler elle-même sa discipline, la Faculté des Arts avait lieu d'être surprise de cette ingérence insolite (3). Cependant elle fit bon accueil au délégué de l'autorité royale. Le sénéchal de Nantes, Jacques Charette, chargé des fonctions de commissaire enquêteur, se rendit au collège Saint-Clément pour y questionner les régents et visiter les classes. Le procès-verbal qu'il a rédigé en cette circonstance va nous donner des détails du plus haut intérêt sur l'état de la Faculté des Arts au XVIIe siècle (4).

Le délégué du roi fut reçu, le 4 juin 1669, à l'entrée du collège Saint-Clément, par le supérieur, le préfet et le

(1) Archives de la mairie, GG. — Voir aussi *Liasses de l'Oratoire.* (Arch. départ , H.)

(2) Archives du greffe, minutes de 1669.

(3) Le fait n'était pas sans précédent. En enregistrant les lettres de confirmation de Charles IX, de 1564, le Parlement de Bretagne avait arrêté que deux conseillers seraient chargés de procéder *à la réformation* de l'Université de Nantes.

(4) La Faculté des Arts au XVIIIe siècle tenait ses réunions dans la chapelle de Saint-Marc, attenante au collège.

Digitized by Google

professeur de théologie, qui lui montrèrent une grande cour contenant 150 pieds de longueur et 100 de largeur, autour de laquelle s'élevaient cinq classes nouvellement bâties, savoir: la théologie, la physique, la logique, la rhétorique et la seconde; et, à côté, une grande salle servant aux exercices publics, tels que les discussions. Les étages au-dessus des classes n'étant pas achevés, le principal ne pouvait loger aucun pensionnaire, et on voyait les fondements des constructions de deux autres classes. Quant aux bâtiments de la troisième, de la quatrième, de la cinquième et de la sixième, l'inspecteur les trouva totalement en ruines et constata que les murailles étaient « ventrues, lézardées et contreplombées. »

Lorsqu'il interrogea le principal sur la méthode suivie pour l'enseignement, il lui fut répondu que les deux professeurs de théologie faisaient leur classe l'un le matin, de huit heures et demie à dix heures, et l'autre le soir, de trois à quatre heures. Ils consacraient une demi heure à dicter les leçons d'un traité, une autre demi heure à l'explication du texte, et le reste du temps à disputer, prenant pour base de leur enseignement des traités de scholastique et la doctrine des sacrements. Le samedi était plus particulièrement consacré aux discussions.

Les élèves de logique et de physique, nommés aussi philosophes, restaient en classe deux heures le matin et deux heures l'après-midi, et leur temps se partageait de même entre la dictée, l'explication et la discussion; cependant la dernière demi heure leur était laissée pour écrire. De quinze jours en quinze jours, ils soutenaient des thèses imprimées (1); mais les grands actes solennels avaient lieu à la Saint-Marc et à la fin de l'année.

(1) Le dossier de l'Université renferme encore plusieurs de ces thèses : les

Digitized by Google

En rhétorique, les élèves étaient dirigés ainsi : de mois en mois, ils se livraient aux déclamations ; deux fois par an, ils jouaient la tragédie et expliquaient des énigmes avec affixes. Pendant la classe, qui durait deux heures le matin et deux heures le soir, le professeur expliquait ses cahiers de rhétorique et de géographie, écoutait la récitation des leçons, corrigeait les amplifications et donnait des sujets de composition. Ici, les Pères de l'Oratoire firent observer qu'ils ne partageaient pas l'opinion de ceux qui blâmaient la méthode de dicter des cahiers, car l'expérience leur démontrait que cet usage retenait les écoliers plus assidus.

Dans les classes inférieures, les élèves, après la récitation, rendaient raison de leurs leçons, les professeurs en expliquaient de nouvelles, corrigeaient et donnaient même par écrit la correction des thèmes, faisaient expliquer quelques auteurs, le plus ordinairement des historiens, et classaient de temps en temps leurs élèves selon leur mérite. Les distributions de prix publiques et particulières n'avaient lieu que rarement, parce que le collège ne recevait aucun don pour subvenir à cette coûteuse cérémonie.

Le principal ajouta que la population du collège, uniquement composée d'externes, s'élevait à onze ou douze cents élèves, ainsi répartis : 110 en théologie, venus, les uns du Comté Nantais et de la Basse-Bretagne, les autres du Poitou, de la Normandie et même de l'Irlande (1) ; 76 en physique, 164 en logique, 116 en rhétorique, 124 en seconde, 206 en troisième, 188 en quatrième, 189 en cinquième, 106 en sixième. La plupart de ces écoliers venaient des pays indiqués plus haut.

unes sont dédiées à Jésus enfant, d'autres à Jésus jeûnant, et toutes rédigées en latin.

(1) Ils étaient cinq Irlandais.

Digitized by Google

Il fallut montrer ensuite à l'inspecteur les contrats conclus avec la municipalité, de laquelle le collège recevait alors une subvention de 2,300 livres. A propos du bail de 1654, le principal fit remarquer que le prix des vivres ayant presque augmenté de moitié depuis 1625, la Ville leur avait permis de lever quatre sous par mois sur chaque élève, au lieu de deux, pour le droit du portier, et qu'ils retiraient de cette taxe douze ou quinze cents livres, au plus (1). La modicité de ce revenu provenait de ce que, les théologiens ne payant rien, les élèves des hautes classes s'autorisaient de leur exemple pour refuser leurs deniers, et de ce que les élèves des basses classes étaient généralement pauvres, dit le rapport.

Tous les samedis, à l'issue de la classe du soir, les élèves de troisième, de seconde et au-dessus, s'assemblaient pour entendre une exhortation pieuse, et le dimanche matin ils assistaient à la messe, après avoir récité les heures de Notre-Dame. Le catéchisme se faisait aussi le samedi.

Le 8 juin, le commissaire enquêteur rassembla le recteur de l'Université, le grand vicaire de l'évêque chancelier. maître Giraud, Pierre Poullain, Jean Fouchard, docteur, régents de la Faculté des droits civil et canon, avec quelques membres des autres Facultés, et fit comparaître devant eux le préfet de l'Oratoire, accompagné de quelques professeurs, pour connaître leur opinion sur les réformes jugées nécessaires. Ceux-ci exposèrent qu'ils croyaient leur méthode d'enseignement « très utile et bonne, » mais ils reconnurent qu'elle était susceptible d'être améliorée. Suivant leur avis, la réforme des méthodes devait s'étendre à tous les collèges, à cause des communi-

(1) Cette somme était employée à l'entretien du matériel du collège.

Digitized by Google

cations qui les liaient les uns aux autres. Ils proposèrent de retrancher les questions qui ne sont « que de pures » chicanes sans avoir rapport aux autres sciences ou » de mathématique ou de théologie, » et de bannir des cours de théologie les vaines et subtiles discussions qu'on avait l'habitude de mêler à l'interprétation des vérités de la religion.

Quant aux humanités, il leur paraît désirable que les éléments de la langue latine soient mis à la portée des commençants, dans des manuels écrits en français, et plus clairs que la grammaire de Despautère, d'autant que ce livre ne fait qu'embarrasser les enfants (1).

« Et afin de bien enseigner la jeunesse, il seroit néces- » saire d'establir une bonne discipline, de retrancher le trop » grand nombre, comme quantité de paisants qui viennent » de la campagne, qui seroient plus propres à aprendre » des mestiers ou à labourer la terre ou dans le comerce que » aux estudes, attendu le peu de disposition qu'ils ont, et » pour cet effect, après que lesdits révérends pères auroient » jugé du peu de disposition qu'ont ces sortes d'escoliers » pour l'estude et fait advertir les parans de les retirer du » collège, et en deffault de le fere, ils en donneront avis » au séneschal de la ville qui les feroit sortir.

» Mais d'autant que l'on peult objecter que lesdits esco- » liers estudient pour estre prestres à la campagne, il seroit » à désirer que MM. les évêques y donnassent ordre, affin » d'empescher les plaintes des recteurs des paroisses. Et à » l'égard de la discipline, qu'il feust absolument deffandu

(1) Despautère est un grammairien flamand du XVIe siècle. Sa grammaire était d'un usage général dans les écoles de France, malgré ses imperfections. Elle faisait le supplice des écoliers. A Rennes, on se servait au XVIIe siècle du livre de Donat, grammairien du IVe siècle, précepteur de saint Jérôme. Son titre était : *De octo partibus orationis.*

Digitized by Google

» à tous les escoliers, de quelque condition qu'ils puissent
» être, de porter aucunes espées pendant le temps qu'ils
» sont aux estudes (1). »

La gent écolière n'a jamais été facile à gouverner; elle était d'autant plus rebelle, à cette époque, qu'on lui accordait des privilèges trop étendus pour ne pas exciter son insolence. En matière de discipline, l'autorité des régents n'allait pas très loin, surtout envers les externes, puisqu'ils ne pouvaient expulser les insubordonnés sans une sentence du juge prévôt. Avant de recourir à cette extrémité, ils épuisaient tous les genres d'avertissements, mais souvent sans succès, comme le prouve la requête suivante :

A Monsieur le prévost de Nantes, juge conservateur de l'Université de Nantes.

« Supplient humblement les révérends pères de l'Ora-
» ratoire de Nantes et messire Charles Gaultier, prêtre,
» l'un d'yceux, régent de la classe de logique;

» Disant que, quoyqu'ils tâchent avecq douceur de tenir
» en leurs debvoirs tous leurs escolliers en chacune classe,
» cependant quelque soing qu'ils ayent pris pour régler
» les mœurs et mauvais comportements de René Pigeon,
» l'un de leurs escolliers de logique, lequel quelque remon-
» trance que les suppliants lui ayent peu faire, ne *l'ont*
» *jamais peu empêcher depuis les deux ans derniers* de
» faire des dés ordres dansles classes;

» Entr'autres lorsque le régent explique et dicte à tous
» les escolliers de la classe pour les instruire, ledit Pigeon
» se plaist à parler et empescher que les autres escolliers
» n'entendent. Et lorsque le régent veult imposer sillence,

(1) Cet abus existait encore sous Louis XV.

Digitized by Google

» ledit Pigeon lui profère des injures ; l'appellent b... c...
» et autres, et qu'il aille .... etc.

» Et encore le jour d'hier, le père préfet étant venu en
» classe dire audit Pigeon qu'il en eust sorty, attendu son
» insollence, ce qu'il auroit reffusé et se seroit mis à se moc-
» quer. Et comme le procédé dudit Pigeon donne mauvais
» exemple aux autres escolliers, qu'il peut en attirer
» d'autres à son parti et les corrompre, il est de la der-
» nière conséquence d'y apporter au plustôt les ordres
» nécessaires ; pourquoi ils requièrent, etc... (1) »

Les Oratoriens n'avaient-ils pas raison de demander la réforme d'une discipline qui les obligeait à déployer tant de cérémonie et tant de formes de procédure pour se débarrasser d'un écolier impertinent et grossier?

Les jeunes gens ont été les mêmes à toutes les époques, dans tous les pays ; ceux qui venaient étudier à Nantes, de Quimper, de Poitiers, du Mans, de La Rochelle, au temps de Louis XIV, n'étaient pas moins tapageurs que ceux du temps de saint Louis, les moindres prétextes leur étaient bons pour exciter des disputes et remplir les rues de leurs rixes bruyantes. Ils se réunissaient par province, pour constituer des groupes qu'ils nommaient nations, élisaient des officiers, appelés comtes ou prieurs, et quand un nouvel arrivant se présentait, il était obligé de payer sa bienvenue, bon gré mal gré. Aux jours de fête et d'examen, les camarades d'une même classe se donnaient rendez-vous dans les tavernes, et leurs banquets se terminaient souvent par des scènes scandaleuses. Tous ces faits leur sont reprochés dans une sentence du prévôt de Nantes, du 29 novembre 1649, qui qualifie leurs assemblées d'illicites et

(1) Elle est en date de 1678.

Digitized by Google

ordonne aux étudiants de rompre avec tous ces usages (1). Une autre sentence de la même année les accuse d'abus non moins graves. On en voyait qui se permettaient de choisir eux-mêmes leur classe et qui se glissaient sur les bancs à l'insu du professeur. Le juge les rappela à l'ordre en leur défendant d'entrer dans une classe sans produire un billet signé du préfet des études (2).

La plupart de ces étudiants vivaient dans des pensions particulières, qu'on nommait pédagogies, et sur lesquelles les Oratoriens, comme membres de la Faculté des Arts, exerçaient un droit de contrôle. De tout temps, ces établissements avaient été soumis à des règles qui empêchaient le premier venu de prendre l'enseigne lucrative de maître de pension. Quiconque voulait s'intituler pédagogue était tenu d'expliquer quelques textes grecs ou latins, de répondre sur les principes de ces deux langues et de connaître la prosodie. La surveillance s'étant relâchée au commencement du XVIIe siècle, on vit une quantité de particuliers qui osèrent ouvrir des pensions sans avoir appris un mot de latin, ou sans avoir poursuivi leurs études jusqu'au grec. Les sous-maîtres qu'ils s'adjoignirent, pour mieux tromper les parents, ne furent pas plus lettrés et les enfants manquèrent de répétiteurs éclairés. Certains hôteliers ne firent pas difficulté de recevoir des jeunes gens, et ce qui se passa alors nous explique la plainte suivante : « Certaines » maisons de pensions, dit un juge, avaient plutôt l'appa- » rence de breland et de cabaret que de séminaires d'éco- » liers : c'étaient jeux et banquets continuels (3). »

Ailleurs, c'était un autre désordre : tous les maux que

(1) *Privilège de la Faculté des Arts*, p. 46.
(2) *Ibidem*, p. 48.
(3) *Privilège de la Faculté des Arts*, p. 27 et 28.

Digitized by Google

peut engendrer une concurrence effrénée s'étalèrent au grand jour. La ville était remplie de maîtres sans vergogne qui ne craignaient pas d'employer tous les artifices pour attirer à eux les écoliers, même au prix des promesses les plus contraires à la discipline. Ceux qui étaient les moins répréhensibles avaient encore le tort de recevoir plus de pensionnaires qu'ils n'en pouvaient diriger; ils traînaient après eux de longues bandes d'écoliers, qui formaient autant de camps opposés que d'établissements, entraient en querelle au moindre propos et se prenaient aux cheveux à chaque sortie de classe. Le juge de police informé de tous ces faits, en juillet 1650, défendit aux pédagogues d'accepter chez eux plus de sept pensionnaires, de les laisser promener le jour et la nuit avec des armes ou autrement, sous peine de 300 livres d'amende, et tout cabaretier eut l'ordre de ne plus loger d'étudiants. Le 11 novembre suivant, une sentence du prévôt avertit aussi les pédagogues et les sous-maîtres employés chez eux qu'ils devaient tous se présenter devant la Faculté des Arts pour répondre aux examens d'usage (1).

Les directeurs de collège avaient intérêt à ce que ces prescriptions fussent observées, car une licence sans bornes aurait infailliblement paralysé le progrès des études et réduit à néant les bénéfices qu'ils retiraient de leur internat; aussi leur vigilance était-elle attentive à signaler les réfractaires. A la fin du bail conclu en 1664, les Pères de l'Oratoire remontrèrent au Conseil de Ville que depuis l'année 1625, ils n'avaient pas cessé de diriger leur collège avec zèle et succès, qu'ils avaient montré en toutes circonstances un dévouement sincère à leurs fonctions et qu'ils étaient tout prêts à contracter un engagement à perpé-

(1) *Privilège de la Faculté des Arts*, p. 27 et 28.

Digitized by Google

tuité aux conditions qui leur avaient été imposées auparavant. Reconnaissants des services qu'avait rendus la Congrégation, le maire et les échevins de Nantes, après en avoir délibéré, signèrent, le 5 février 1672, un traité en vertu duquel les Oratoriens devenaient propriétaires de l'immeuble de Saint-Clément (1). Il est convenu, dans ce contrat, que les clauses du dernier bail sont maintenues, que la mairie ne se dessaisit pas de son droit de surveillance et de police dans la maison, que les Oratoriens continueront d'inviter les magistrats municipaux à la harangue du jour de la Saint-Martin et aux autres exercices publics, qu'ils rédigeront les programmes nécessaires pour la réception de chaque maire, enfin que les grosses réparations des bâtiments seront à la charge de la Ville.

Il faut croire que les installations intérieures du collège, l'économat, les dortoirs, la nourriture et tout ce qui regarde le pensionnat furent très négligés, car nous voyons renaître encore au XVIIIe siècle le goût des pensions particulières et les familles s'empressent d'envoyer leurs enfants chez des pédagogues. Forts de la préférence qu'on leur accordait, ceux-ci se multipliaient dans tous les quartiers et prétendaient enseigner en dehors de tout contrôle, sans s'arrêter aux défenses portées dans les règlements. Le nombre des récalcitrants devint si considérable qu'il fallut invoquer l'assistance du Parlement de la province. Un arrêt du 10 juillet 1752 remettant en vigueur les anciennes dispositions relatives à la police des études, autorisa les Oratoriens à faire des visites dans les pédagogies, défendit à tous les maîtres de donner des répétitions de grammaire et de philosophie sans avoir subi un examen devant la Faculté des Arts et de recevoir

(1) *Fonds de l'Oratoire.* (Arch. départ., H.)

Digitized by Google

chez eux les élèves chassés du collège. Un des articles ordonnait de conduire les écoliers à l'Oratoire, dès qu'ils seraient en état d'en suivre les leçons, à moins que la volonté des parents s'y opposât. A l'aide de cette dernière réserve les pensions particulières s'émancipèrent et retinrent un grand nombre d'élèves, saisissant tous les prétextes pour éluder les règlements. L'Oratoire avait affaire à des rivaux qui ne battaient pas facilement en retraite : il ne fallut pas moins de trois arrêts pour les réduire à l'obéissance (1). Le dernier, celui du 9 mai 1757, porte que les maîtres pourvus de lettres de maîtres ès-arts obtiendront seuls la permission de tenir école de répétition et que pas un maître nouveau ne sera admis aux épreuves, avant que le nombre des titulaires ne soit réduit à 20. Cette bataille ne fut pas la dernière : les partisans de la liberté d'enseignement ne s'apaisèrent que le jour où ils purent entamer le monopole des Oratoriens. Il n'était pas possible que les pédagogues se résignassent longtemps à remplir simplement le rôle de répétiteurs ; du moment qu'on exigeait d'eux un diplôme de maître, ils devaient inévitablement prétendre à s'élever au rôle de professeur et c'est ce qui arriva.

Ces vingt pédagogues, autorisés par le Parlement, devinrent peu à peu des maîtres de pension chez lesquels des élèves eurent la faculté de faire une grande partie de leurs humanités. Les étudiants qui sortirent de leurs mains furent de bons latinistes, peut-être, mais on s'aperçut bien vite qu'ils lisaient trop assidûment les ouvrages de l'école philosophique et sensualiste à la mode. L'Evêque de Nantes, dans une lettre de 1777, ne dissimule pas les inquiétudes que lui causent les doctrines prônées dans les collèges

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1315.

Digitized by Google

libres et se plaint de la mauvaise éducation qu'y reçoit la jeunesse (1).

Atteints dans leurs intérêts par la concurrence de leurs rivaux, les Oratoriens avaient besoin, plus que jamais, de la dotation de 2,300 livres, qui leur était servie par la Ville, il est même établi qu'elle était loin de suffire à l'entretien des douze prêtres qui se partageaient la direction de la maison. Vers 1754, les professeurs exposèrent leur détresse dans un mémoire qui fut envoyé à la Cour. Après avoir pris connaissance de leurs raisons, le Contrôleur général fit écrire par l'Intendant à la municipalité, que le Roi était tout disposé à ratifier la délibération qui porterait à 4,250 livres la pension ordinaire de l'Oratoire. Cette somme fut portée au compte de 1756 et y demeura jusqu'en 1789 (2). Un autre fonds de 400 livres fut également voté par la Ville à partir de 1783, pour payer la dépense des livres de prix. Avant cette date, les frais de la distribution étaient couverts au moyen d'une contribution payée par les élèves eux-mêmes. La question des réparations vint ensuite. Dès cette époque, chaque imputation de crédit au budget municipal amenait des explications ; l'Intendant de la province, résidant à Rennes, les provoquait toujours quand elles ne lui parvenaient pas claires et précises. La correspondance que lui adressa son subdélégué à Nantes, M. Ballais, au sujet de la subvention du collège, est curieuse, elle retrace ce qu'on pensait à Nantes des Oratoriens.

On les accusait en général de relâchement ; ceux-ci se justifiaient en disant qu'ils étaient rebutés par le mauvais

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 87.

(2) Arch. départ. de la Loire-Inf. C, *liasse de l'instruction*. Arch. d'Ille-et-Vil., C 58.

Digitized by Google

vouloir de la Ville. Les toits à demi découverts rendaient inhabitables, en temps de pluie, les chambres des pensionnaires, les portes et les croisées étaient presque toutes à renouveler, en un mot, tout annonçait un délabrement complet, qui éloignait les élèves et refroidissait le zèle des professeurs.

« Cette espèce de délaissement auquel le collège semble » avoir été condamné depuis quelques années, dit l'abbé » Latyl, supérieur, n'a pas peu contribué à discréditer le » collège dans le public ; il n'a que trop favorisé des » préjugés injustes ou des systèmes particuliers d'édu- » cation, qui, multipliés à Nantes plus qu'ailleurs, malgré » leur absurdité et leur peu de succès, anéantissent peu à » peu l'éducation publique et préparent le malheur de la » génération prochaine en la dévouant à l'ignorance et à » la frivolité (1). »

« Ce n'est pas le mauvais état du collège, répond le » subdélégué, qui en empêche la fréquentation, les classes » ont été réparées en 1786, c'est la mauvaise éducation » qu'on y reçoit par la négligence et la frivolité de ceux » qui le dirigent. Les pères sont forcés d'envoyer leurs » enfants à Tyron, à Sorèze et à la Flèche pour recevoir » des principes qu'il serait bien moins coûteux de leur » faire prendre sous leurs yeux, si la conduite des » Oratoriens pouvait inspirer quelque confiance (2). »

Le même magistrat dit dans une autre lettre « on n'a » pas d'autre reproche à faire aux Oratoriens qui tiennent » le collège de Nantes, que celui d'une extrême dissipation, » toujours à la promenade ou dans les cercles, les heures » qu'ils sont obligés de passer en classe, sont pour eux des

(1) *Lettre du* 12 *octobre* 1787. (Arch. départ., C, instruction.)
(2) *Lettre du* 1er *janvier* 1788. (Ibidem.)

Digitized by Google

» moments d'ennui et de dégoût dont les leçons se » ressentent. L'esprit et le goût du monde, qui ont toujours » régné à l'Oratoire de Nantes, ont rendu son collège très » faible dans tous les temps, et aujourd'hui les parents » qui veulent que leurs enfants reçoivent une éducation » moins négligée les envoient ailleurs (1). »

La conduite que tinrent les Oratoriens pendant les événements de la Révolution vint bientôt confirmer le jugement que le subdélégué osait porter sur eux. Il est avéré que la plupart des membres de cette congrégation n'ont pas reculé devant l'apostasie et se sont empressés de quitter l'habit ecclésiastique pour se glisser dans les fonctions publiques. Fouché, le plus connu d'entre eux, après avoir été préfet des études, accepta le poste de principal quand le supérieur Latyl fut nommé député à la Constituante. Il présenta un règlement intérieur qui fut accepté le 8 décembre 1791, mais il eut beaucoup de peine à l'appliquer. Dans une lettre qu'il adressa à la Mairie le 27 juillet 1792, il se plaint que sa congrégation a perdu toute autorité, qu'il n'y a plus de cohésion dans le personnel enseignant, que les traitements ne sont plus servis régulièrement et que l'insubordination se manifeste de toutes parts (2). Pour 95 élèves instruits au collège, Fouché déclare que la liste de ses collègues comprend deux préfets de pension, un économe, un bibliothécaire, deux professeurs de philosophie, un de rhétorique, un de seconde, un de troisième, un de quatrième, un de cinquième, un de sixième, et un suppléant.

Ce corps n'avait plus que l'apparence de la vie, sa dissolution approchait. Les scellés furent mis sur les

(1) *Lettre du 27 janvier* 1788. (Ibidem.)
(2) Arch. départ., série L, *instruction*.

Digitized by Google

meubles et les chambres, en novembre 1792 ; les sept derniers professeurs se dispersèrent au mois de décembre, après avoir emporté ce qui était à leur usage personnel; au mois d'août 1793, l'église fut donnée au Commissaire des guerres, pour en faire un magasin à fourrages, et le collège fut mis à la disposition du directeur des hôpitaux, le 30 octobre 1793 (1).

---

(1) Liasse des *inventaires*.— Carton *du district de Nantes*, 1792, *et registre de l'administration centrale*. (Ibidem, L.)

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADOPTÉ POUR LE COLLÈGE DE L'ORATOIRE EN JUILLET 1650.

1° Considérez la culture des lettres comme un vain exercice pour ceux qui n'adorent pas Dieu, et invoquez sans cesse le secours du Tout-Puissant.

2° Assistez tous les jours à la messe en tenant un livre de prières à la main.

3° Confessez-vous tous les mois et communiez si vous en avez la permission.

4° Honorez vos maîtres comme vos parents, parce que leurs efforts pour former vos esprits sont une véritable paternité. Obéissez-leur avec joie et empressement.

5° Ne donnez jamais de nom injurieux à vos camarades, ne leur reprochez pas leurs difformités naturelles, ne les frappez pas.

6° Quand le signal vous appelle à la classe, rendez-vous à votre place modestement, de même que quand vous entrez au collège, joignez-vous à votre section, à votre décurie et quand vient la demi-heure accordée entre chaque leçon, ne perdez pas votre temps à des bagatelles et à des puérilités, mais employez-le à réciter vos leçons au décurion.

7° Que le décurion arrive en classe avant l'heure, qu'il n'excuse pas plus de trois fois ceux qui réciteront mal leurs leçons. Qu'il examine l'encrier et la boîte qui doit contenir trois plumes. Il sera puni par le maître s'il remplit mal son office.

Digitized by Google

8° Dans l'enceinte du collège, les élèves de quatrième et des classes supérieures doivent parler latin.

9° Il ne faut pas troubler le maître par des chuchottements, mais au contraire écouter attentivement ses explications.

10° Il faut s'abstenir de toute inscription et de tout dessin sur les murs, sur les tables, sur les bancs, sur les portes et les fenêtres.

11° Que personne ne sorte du collège sans la permission du maître, et quand il doit faire une absence, que l'élève avertisse le Préfet (1).

DISTRIBUTION DU TEMPS

adoptée aux collèges Saint-Clément, Saint-Jean et dans les autres pédagogies de Nantes.

Le lever est à 5 heures du matin. Tous les élèves rendent grâces à Dieu et récitent la salutation angélique en s'habillant.

De 5 heures 1/2 à 6 heures 3/4, on reste à l'étude. (Au collège Saint-Jean et dans les pédagogies, on récite les leçons à 6 heures 1/2, on déjeune et on se rend au collège.)

A l'Oratoire, on va déjeuner à 7 heures moins un quart, à 7 heures on récite les leçons et on corrige les devoirs.

A 7 heures 1/2, on va en classe avec le précepteur. Les rhétoriciens rendent compte de leur étude à leur maître et à 8 heures ils vont en classe.

A 10 heures, on va à l'église entendre la messe.

A 10 heures 1/2, la cloche annonce le dîner et l'on se rend au réfectoire et après le repas a lieu la récréation. Il est défendu de jouer aux jeux de hasard et de se livrer aux exercices dangereux.

A midi on entre en étude.

Un quart d'heure avant la cloche de la classe du soir on goûte. Dans le collège Saint-Jean et dans les pédagogies, on récite à ce moment les leçons, on goûte et on se rend au collège.

(1) *Privilèges de la Faculté des Arts*, p. 33.

Digitized by Google

Au premier signal de la classe du soir, on récite sa leçon ou on apporte son devoir au maître, ensuite on l'accompagne à la classe. Les élèves de la classe de rhétorique font comme le matin, et après la classe ils rentrent dans leur chambre ou dans la salle commune ([1]).

A 6 heures après la salutation angélique, on va au réfectoire prendre son souper et la récréation a lieu ensuite après le repas.

A 7 heures 1/2 on reprend ses livres en main et un peu avant 8 heures 1/2 on repasse toutes les leçons de la journée. Au collège Saint-Jean et dans les pédagogies on corrige les devoirs de 8 heures à 8 heures 1/2.

A 8 heures 1/2 a lieu la prière du soir, après laquelle on va se coucher.

Autres règles à suivre dictées en 1650.

Parlez toujours latin.

N'entrez pas dans les études, dans les classes, dans les chambres sans la permission du maître.

Ne nourrissez pas d'oiseaux, de vers à soie ou d'autres bêtes.

Ne sortez pas du collège sans la permission du professeur et quand vous êtes externe ne couchez pas, ne mangez pas, ne prenez aucune nourriture en dehors de votre pension.

Ne causez pas avec les étrangers, et n'écrivez à personne sans la permission de votre maître.

Ne riez pas au lit, ne badinez pas, et quand vous vous levez et quand vous vous couchez, ne vous montrez pas déshabillé.

Les jours de sortie saluez les prêtres, les religieux, les magistrats que vous rencontrez. N'achetez pas de saucisson, de gâteaux et de fruits ([2]).

([1]) Chaque pensionnaire avait sa chambre. (*Règlement de* 1756. Arch. de la Mairie, GG.)

([2]) *Privilèges de la Faculté des Arts*, p. 34 et 35.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

de la

CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE DE NANTES.

SUPÉRIEURS DU XVIIe SIÈCLE.

Drouyn (Bonaventure).
Delorme (Louis).
Martin (Jacques).
Bossé.
Perrin.
Martin (Jean).
Baron (Simon).
Aucher (Antoine).
Hébert.
Saint-Germain (Robert de).
Souard (Claude).
Allard.
Chartier.
Féret (Gabriel).
Gérard (Etienne).
Robineau (Jean).
Floriot (André).
Perrée (Jean).
Chancelier (Louis).
Meray (Jean).

SUPÉRIEURS DU XVIIIe SIÈCLE.

Thyas (Antoine).
Lefebvre (Etienne).
De la Place (Jean).
Valory (de).
Fremon (Louis).
Lelarge de Lignac (Joseph-Alb.)
Cosnard du Tilly (Henri).
Giraud (Jérôme-Marie).
Farcy de la Dagrie (Jacques).
Ledoulx de Monceaux (Jean-Claude).
Lebreton de la Barbonnière (Julien).
Le Loyer.
Begulle de la Roche.
Bernard de la Tourette (Pierre).
Duvivier.
Isnard (Joseph).
Gassaud (Louis).
Latyl (Jean-Paul-Marie-Anne).
Fouché (Joseph).
Noyer (Pierre), principal provisoire.

Digitized by Google

PROFESSEURS DE L'ORATOIRE.

XVIIe SIÈCLE.

Bréard (Robert).
Morieult (R.)
Percheron (P.)
Bonnet (L.)
Perrin (Jean).
Jossan (Jean).
Sérard (François).
Coquerie (P. de la).
Vidal (P.)
Thorentier (J.)
Richerot (René).
Dorron (Charles).
Poncet (Claude).
Sainte-Marthe (Abel-Louis).
Renaud (François).
Mercyé (Jean).
Varin (Emm.)
Leblanc (Jean).
Leroy (Daniel).
Doucet (Jean).

XVIIIe SIÈCLE.

Péan (Michel).
Bossé (René).
Galipaud.
Sauvage, préfet.
Hubert.
Remillot.
Geoffroy.
Gauthier.
Lamarque (de).
Levassor.
Duvernet (Joseph).
Bonfils (Pierre).
Lignac (Adrien de).
Thibeaudeau (Hilaire).
Chevrière (Bonaventure de la).
Roure (Jacques-Hyacinthe).
Romain (Jacques).
Crenier (René-Nicolas).
Giraud (Joseph).
Durif.
Petit.
Mouchet.
Londiveau (Julien).
Lenoble.
Ruelle (Claude).
Biscarat (Denis).
Bourdin du Branday (François).
Faye (François).
Lachaud (Joseph).
Chevas (Pierre).
Duperret (Gabriel).

Digitized by Google

COMPLIMENT

A MM. DU DISTRICT DE NANTES

par MM. les écoliers de rhétorique du collège.

La vertu sur les cœurs a des droits à tout âge.
En venant applaudir à vos nobles travaux,
Nous cédons au penchant encor plus qu'à l'usage,
Dans l'attente de voir enfin cesser nos maux.
Votre bonté saura distinguer notre hommage,
Simple quand il est vrai, jamais il n'est flatteur,
Si, d'un éloge outré l'insipide étalage
Laisse entrevoir l'esprit qui parle au lieu du cœur.
Pour marcher au sein des orages
Et pour rentrer dans tous leurs droits,
Les Français, malgré leurs courages,
Désiraient l'égide des sages
Et vous avez fixé leur choix.
De Rome l'imposante image
Vient embellir cette cité ;
Des consuls j'y vois l'assemblage,
Des sénateurs la majesté,
Et du peuple Roi le courage.
Puisse ce jour tant souhaité,
Pour les Nantais être le gage
D'une entière félicité (1).

---

(1) Arch. départ., série L, carton *instruction*.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

—

COLLÈGES DE SAINT-PHILBERT, DE SAVENAY ET DE VALLET.

Collège de Saint-Philbert. — Un concordat passé entre l'Evêque de Nantes et le prieur de Saint-Philbert, en 1630, nous apprend que ce bourg fut choisi pour être le siège d'un collège. Cet acte porte qu'il y aura, non pas un maître, mais un régent pour les écoles de la paroisse, que ce personnage sera prêtre ou apte à la cléricature et qu'il aura, outre le logement, une pension de 100 livres à prendre sur le temporel du prieuré (1). Ce qui prouve que notre interprétation n'est pas erronée, c'est qu'en 1689 on voit simultanément à Saint-Philbert, un régent en fonctions, Jean Le Mas et un maître d'école, le sieur Deschamps (2). Au siècle suivant, il fallut modifier les statuts de la fondation. Les habitants remontrèrent dans une requête à leur Evêque qu'il était

(1) Arch. départ., série D.

(2) *Livre des visites du climat de Retz,* 1689, f° 175. (Arch. départ., G 54.)

Digitized by Google

impossible de rencontrer un prêtre disposé à tenir le collège, bien que le traitement eût été élevé à 236 livres depuis 1760, et que la paroisse restait sans maître de latin. Ils firent venir du collège de Montaigu un professeur, nommé Poidvin, qu'ils présentèrent comme capable d'enseigner la langue latine. En lui accordant son *visa*, en 1780, l'Evêque le dispensa de l'article du concordat qui l'obligeait à l'assistance aux offices (1).

Collège de Savenay. — Le collège de Savenay est une institution qui, comme l'aumônerie de Saint-Armel, doit sa naissance à un prêtre; l'abbé Julien Pageot, recteur de Savenay, qui vivait à la fin du XVIe siècle, en est le fondateur. Par son testament du 18 avril 1601, il légua aux paroissiens de Savenay le pré Mabile, voisin de la ville, et le pré Lesné, près de Mareil, en la paroisse de Donges, contenant ensemble deux hommées et valant 140 livres de fermage. Les conditions stipulées dans cet acte de donation sont curieuses au point de vue des habitudes qui dominaient alors dans les collèges ; les voici résumées :

Il y aura une procession et une grand'messe le jour de la Saint-Nicolas, et le prêtre qui sera le célébrant aura pour ses honoraires un demi écu.

Le gardien des Cordeliers de Savenay prêchera le même jour, il exhortera les auditeurs à augmenter le fonds de dotation du collège et excitera les écoliers à l'amour de l'étude. Il aura pour ses honoraires un écu.

L'écolier qui sera le roi recevra un demi écu.

Le surplus de la rente des deux prés servira à l'entretien d'un régent ou d'un maître d'école qui sera prêtre,

(1) Arch. départ., série D.

Digitized by Google

autant que possible, et qui aura la liberté de prélever sur ses élèves la cotisation accoutumée (1).

Bien que le testament n'eût pas exprimé de réserves sur le droit de présentation, les paroissiens de Savenay se firent un devoir de requérir l'agrément du plus proche parent du fondateur, toutes les fois qu'ils furent dans l'obligation de présenter un sujet à l'Evêque. Voici la liste des maîtres qui occupèrent la place de régent à Savenay, pendant le XVIIe siècle :

1632 Alexandre de la Haie, maître ès-arts de l'Université.
1636 Jean Fouré, prêtre.
1642 Bonaventure Julliot, de Donges, théologien.
1646 René Glotin, prêtre.
1652 Bonaventure Julliot.
1674 Pierre Marie, professeur ès-lettres et Julien Blandin.
1682 Louis Cornel, prêtre (2).

Cette liste prouve bien que le vœu de Julien Pageot fut exaucé et que sa création s'éleva au-dessus du niveau des petites écoles. Ce personnel enseignant ne pouvait convenir qu'à un collège. La bonne harmonie qui régnait entre les habitants de Savenay et les héritiers du fondateur fut troublée en 1674, à propos de la nomination d'un régent. Julien Pageot, neveu du fondateur, voulut, comme ses prédécesseurs, exercer son droit de patronage, mais il ne rencontra pas la même condescendance dans l'assemblée paroissiale. Il fut obligé d'assigner les paroissiens devant le Présidial de Nantes, qui les condamna. En 1705 et en 1714, il usa de ses prérogatives au grand avantage du collège dont il confiait toujours la régence à des personnes d'une moralité éprouvée. Fort de la sentence judiciaire

(1) *Testament de Julien Pageot.* (Arch. départ., D.)
(2) *Procédure de* 1722. (Arch. dép., D.)

Digitized by Google

qui le maintenait en possession, il se croyait sûr de l'avenir, quand il apprit, en 1722, que les habitants avaient autorisé de leur chef le sieur Jacques Allaiseau à s'intituler régent des écoles de Savenay et à jouir des revenus de cette charge. Immédiatement, Julien Pageot porta plainte au Présidial le 9 septembre 1722, en demandant que ledit Allaiseau, cabaretier, fut appelé à la barre de la Cour pour s'entendre destituer. La sentence fut conforme à la requête et les habitants furent contraints de procéder à une autre nomination. « Allaiseau, disait le requérant, » loin de donner de sages leçons à la jeunesse, n'est capable » que de la corrompre. »

Quels sont ceux qui lui succédèrent, je l'ignore, je n'ai pu découvrir dans le cours du XVIIIe siècle que deux noms : celui de l'abbé Julien Menoreau, qui vivait en 1744, et celui du clerc minoré Guitton, qui portait le titre de régent de Savenay, en 1790 (1). Dans sa déclaration de temporel, ce dernier accuse que son bénéfice lui vaut 546 livres de revenus (2). Il comprenait dans cette estimation le produit des chapellenies des Gouins, des Garniers et du Cul-de-Geline, qui avaient été réunies au collège dans le cours du XVIIIe siècle, sans doute sous l'épiscopat de M. Mauclerc de la Muzanchère. Les élèves de Savenay payaient 3 livres par mois, les autres 6 livres et les pensionnaires 300 livres par an. Le rapport, qui nous a conservé ces détails intéressants, ajoute qu'il existait une place pour un boursier, sans nous faire connaître le nom du fondateur (3).

(1) *Histoire de Savenay*, par F. Ledoux. 1 vol. in-8°, p. 32. Guitton était déjà régent en 1785, comme on le voit par un bail. (Arch. départ., G. Paroisse de Savenay.)

(2) Il fallait déduire sur ce chiffre 53 livres de charge pour messes fondées. (Carton *instruction*, série L, Arch. départ.)

(3) Ibidem.

Digitized by Google

Collège de Vallet. — La paroisse de Vallet avait, au commencement du XVIIe siècle, un recteur, issu d'une riche famille du pays, nommé René Le Peigné, sieur de Saint-Louis, qui voulut consacrer une partie de son avoir à la fondation d'un collège. Il fit part de ses intentions à l'assemblée des principaux paroissiens, en demandant qu'on lui accordât la libre disposition d'un terrain communal sans emploi. L'adhésion qu'il attendait lui fut accordée le 2 avril 1617. L'acte de cession souscrit par les habitants, en présence de deux notaires, comprend un emplacement où il y avait anciennement une frairie et tout à côté une petite maison en ruines environnée d'un lopin de jardin, laquelle dépendait d'une chapellenie, nommée le légat des Roux (1). Aussitôt, les constructions furent commencées et bientôt on vit s'élever un grand bâtiment renfermant deux classes, des chambres hautes et basses, une cuisine et les dépendances nécessaires. Par les soins de l'abbé Le Peigné, chaque pièce fut pourvue du mobilier et des ustensiles indispensables. Les classes avaient non seulement un plancher, mais elles étaient aussi pourvues de chaires, de bancs et de tables. Sans tarder, il désigna un maître, l'abbé Marin Duchesne ; en sorte que le fondateur eut la double joie de créer et de voir en activité l'institution qu'il avait rêvée.

Le présent assuré, il fallait penser à l'avenir. C'est ce qu'il fit en dictant ses dispositions à deux notaires, le 10 janvier 1626. Ses volontés peuvent se résumer ainsi : Après avoir rappelé ce qu'il a fait pour l'installation de la maison, il déclare qu'il abandonne au collège la propriété de tous les meubles et ustensiles dont jouissent les écoliers avec le principal, ainsi que les bâtiments où ils

(1) *Minute du notaire royal Thomin.*

Digitized by Google

sont logés. La dotation se composera des revenus de deux métairies, sises en Vallet, nommées la Chalouzière et la Bretaudière et du produit d'un pré. En retour, le principal célébrera deux messes par semaine pour le repos de son âme ; il aura deux régents et instruira, *sans exiger aucun salaire,* les enfants qui se présenteront, *même les vrais pauvres*. Le chapitre de Saint-Pierre de Nantes, en sa qualité de patron de la paroisse, aura le droit de présentation et de collation sur les postulants qui solliciteront la place de régent (1).

Ces avantages ne sont pas les seuls que le collège dut à son fondateur. L'abbé Le Peigné, l'année précédente, avait obtenu de l'Evêché et de Diane de la Touche, femme de René du Puy-du-Fou, baron de Combrouge, dame présentatrice du bénéfice, l'annexion d'une chapellenie de deux messes hebdomadaires, fondée en l'église de Vallet, par l'abbé Guillaume Chesneau (12 juin 1625) (2). La maison et le jardin qui en dépendaient vinrent juste à point augmenter les dépendances du collège.

Les deux métairies valaient ensemble 300 livres de rente ; ce revenu n'était pas excessif si on le compare aux charges onéreuses qui incombaient au principal ; cependant, les héritiers du fondateur ne voulurent pas ratifier la donation. A la suite d'une instance présentée par Louis Le Peigné, sieur de la Charoulière, une sentence du Présidial de Nantes réduisit la dotation du collège des deux tiers (4 juillet 1631). Les plaidoiries recommencèrent sur divers incidents, notamment sur la question des arrérages (3). Après deux arrêts, l'un du 31 octobre 1635,

(1) *Minutes du notaire Orieux,* 1626. — Voir aussi série D, Arch. départ.

(2) Arch. départ., G 111.

(3) Arch. départ., série D. — Ibidem, G 111.

Digitized by Google

l'autre de juin 1636, toutes les difficultés n'étaient pas encore tranchées. Pour mettre fin à tout débat, les deux parties se prêtèrent à un arrangement qui fut conclu le 27 février 1637. Il est convenu dans la transaction, que le principal, Olivier Coudret, touchera, durant sa vie, le tiers du revenu des deux métairies, c'est-à-dire 100 livres ; qu'il sera déchargé aussi des deux tiers des obligations de son bénéfice, et que la somme de 1,000 livres lui sera comptée pour le dédommager des annuités qu'il n'a pas perçues. L'engagement ne fut pas très exactement rempli, car en mars 1647, il fallut recourir encore à un concordat pour convertir en rente foncière ce qui restait à payer.

L'abbé Coudret, cité plus haut, n'était pas à la hauteur de ses fonctions. Sa méthode d'enseignement inspirait si peu de confiance que les familles ne lui envoyaient pas d'autres élèves que des commençants. Il donna des leçons d'alphabet pendant trois ou quatre ans. Le sieur de la Charoulière, témoin de son incapacité, porta plainte au Chapitre en demandant sa destitution.

Son successeur, Maurice Fichet, était un homme plein de zèle. C'est lui qui entreprit la construction de la chapelle et qui la fit terminer un peu avant 1665 (1). Après lui, la charge de principal passa aux mains de quatre prêtres qui soutinrent le collège sans interruption jusqu'en 1772. L'abbé Pineau, qui fut le dernier régent de Vallet, étant mort au moment où l'établissement était peu suivi et dans une période de détresse pour la paroisse, les habitants firent des démarches en vue d'obtenir la transformation du collège en une maison de charité. « Le » collège, disait-on, n'est presque d'aucune utilité, une » aumônerie rendrait bien plus de services. » Dans une

(1) *Procès-verbal d'installation de* 1665. (Arch. départ., G 111.)

Digitized by Google

assemblée du 14 décembre 1772, les chanoines de Saint-Pierre, appelés à délibérer sur le projet, y adhérèrent complètement. Le roi Louis XVI consacra ce changement par lettres-patentes du mois de novembre 1781, dont le préambule est à lire : « La modicité des revenus du collège » l'empêche de prospérer, dit le roi, d'ailleurs il y a des » collèges à deux ou trois lieues aux environs de Vallet, » où les gens aisés envoient leurs enfants ; les revenus de » la maison réunis au don du seigneur de la Galissonnière » seront bien plus utilement employés si on les applique » à l'extinction de la mendicité (1). »

---

(1) *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure,* par Léon Maître, p. 594.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

COLLÈGE DE VALLET.

Règlement pour le principal fait vers 1650.

Il recevra avec une même affection, les pauvres et les riches, et il aura un même soin de leur instruction.

Au commencement et à la fin de l'école, il fera la prière en commun, devant un crucifix.

Les mercredy et samedy de chaque semaine, il fera aux enfants l'instruction de la doctrine chrétienne, qui consiste à leur apprendre distinctement et dévotement le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Benedicite* et les Grâces en latin et en françois, les commandements de Dieu et de l'Eglise, l'abrégé des Mystères de notre religion, l'exercice du chrétien pendant la journée, le catéchisme du diocèse, et quand il n'aura pu faire les instructions dans ces jours, il les fera dans d'autres de la même semaine.

Il prendra garde que les enfants ne se servent de livres mauvais, soit pour la religion, soit pour les mœurs. S'il en doute, il nous consultera ou M. le Recteur.

Il assignera aux écoliers leurs places dans le collège et fera en sorte qu'ils ne les changent pas ; qu'ils soient modestes et paisibles, qu'ils étudient leurs leçons sans bruit. Il tâchera surtout de leur donner de l'horreur du pêché, leur inspirer la crainte de Dieu et l'honneur qu'ils doivent à leurs parents.

Digitized by Google

Il leur fera réciter posément leurs leçons. S'ils commettent quelque faute, il s'empeschera de rire ou de se mettre en colère, mais il les reprendra avec douceur, sans leur dire des injures.

Il les châtiera sans emportement et en les châtiant, il ne les découvrira point d'une manière qui soit contre la pudeur et l'honnesteté.

Il ne fera jamais paroistre aucune inclination ou aversion particulière d'aucun de ses écoliers, mais il aura un soin égal de tous ; ne leur souffrant aucun mauvais accent pour la lecture, et instruisant beaucoup de la quantité, ceux qui apprennent le latin.

Le dimanche et les festes, il assemblera le matin et le soir, les écoliers dans l'école, et ensuite, il les mènera deux à deux à la paroisse, pour assister le matin, au prône et à la grand' messe, et le soir, aux vespres et à la doctrine chrétienne. Il les rangera dans l'église, au lieu qui leur sera destiné et il se mettra derrière eux, pour veiller sur leurs actions.

Il les conduira deux à deux à la procession, etc.

Il leur apprendra à servir dévotement la messe, etc.

Il leur recommandera de s'habiller modestement, surtout l'esté; de s'abstenir de la danse, des jeux de hazard et de toute conversation familière avec leurs compagnons qui seront débauchés et avec des filles, qu'il ne souffrira jamais venir au collège, sous prétexte d'estre instruites par d'autres filles ou femmes, quoyque les proches parentes, car il n'en peut avoir d'autres.

Il empeschera ses écoliers, autant qu'il luy sera possible, de coucher avec leurs pères et mères, ny avec leurs frères et sœurs ; de se battre, de jurer et de se baigner à la veue du monde.

Il s'informera exactement de leurs actions hors l'école, et s'il apprend qu'ils ayent donné quelque sujet de plaintes à leurs parents. ou à d'autres, ou qu'ils soient enclins à quelque vice, comme jurement, paroles injurieuses ou déshonnêtes, mensonges, larcins, etc., il leur en fera avec un esprit de charité, la correction et le châtiment convenable.

Il les portera à se confesser les principales festes de l'année ou pour le moins à Pasques, Pentecoste, Noël, la Toussaints, l'Assomption et la feste du patron de la paroisse. Il leur apprendra

Digitized by Google

la préparation qu'ils doivent apporter et veillera à ce qu'ils se confessent véritablement (1).

LISTE DES RÉGENTS DU COLLÈGE DE VALLET.

1617 Duchesne (Marin), prêtre.
Peuvreau (Edmond), se démet en 1627.
1627 Lecomte (Pierre), prêtre.
1633 Coudret (Olivier), prêtre.
1654 Fichet (Maurice), prêtre.
1665 Fichet (Louis), prêtre.
1684 Fleurance (Pierre), prêtre.
1717 Sorin (Jean), prêtre.
1757 Pineau, prêtre.

(A SUIVRE.)

(1) Arch. départ., série D.

Digitized by Google

POÉSIES

PAR JOSEPH ROUSSE

LE CLOCHER DE STRASBOURG

—

A M. ALBERT BOURGAULT-DUCOUDRAY.

Noble Strasbourg, sur ton clocher sublime,
Bijou de pierre élancé vers le ciel,
J'étais monté rêvant d'art éternel :
Autour de moi je regardais l'abîme ;
Mais étendant sa main vers les flots bleus
Du Rhin qui court dans la vallée immense,
Le vieux gardien me parlait de la France,
Et je voyais des larmes dans ses yeux.

Sur les grands toits aux lucarnes nombreuses,
Hôtes du Nord respectés et bénis,
Je vous suivais, cigognes voyageuses,
Traversant l'air ou debout dans vos nids ;

Digitized by Google

Mais m'indiquant les lignes de défense
Des monts lointains sous le ciel lumineux,
Le vieux gardien me parlait de la France
Et je voyais des larmes dans ses yeux.

Près d'un balustre en dentelle de pierre,
Un violier se balançait aux vents.
J'en admirais la fraîcheur printanière,
Je respirais ses parfums enivrants ;
Mais me montrant des saints pleins d'élégance
Qu'avaient brisés des boulets odieux,
Le vieux gardien me parlait de la France,
Et je voyais des larmes dans ses yeux.

Midi sonna ; puis les cloches bruyantes,
En ébranlant les échos de la tour,
Dirent au ciel le chant de chaque jour,
Joyeusement, toujours indifférentes ;
Mais le gardien s'écria, soucieux :
« Quand sonnera l'heure de délivrance ? »
Et tous les deux en pensant à la France,
Nous nous sentions des larmes dans les yeux.

Digitized by Google

LA STATUE DE CLAUDIEN.

—

Claudien vit dans Rome élever sa statue,
Pour avoir célébré par des vers éclatants
Du hautain Stilicon les triomphes sanglants.
Mais bientôt sous ses yeux elle fut abattue ;
Et ses chants aujourd'hui seraient bien oubliés
Si quelques vers charmants aux tièdes eaux d'Apone,
Et sur l'étroit bonheur du vieillard de Vérone,
Ne parlaient de sa gloire aux moindres écoliers.
La grâce a triomphé du temps et de la haine.
Une fleur est parfois plus forte qu'un grand chêne.

Digitized by Google

LE SUISSE DU PAPE

—

A M. O. BIOU.

Sous les portiques de Saint-Pierre,
Par un clair de lune argenté,
Un soldat suisse à mine fière
Songe au pays qu'il a quitté.

Devant ces superbes fontaines
Dont les panaches murmurants
Dans leurs vasques marmoréennes
Tombent en flots de diamants,

Il pense au puits de son village
Dont l'eau coule au flanc d'un pilier
Portant à son sommet l'image
D'un rustique et vieux chevalier.

Il voit passer des jeunes filles
Au corset noir brodé d'argent,
Des garçons tenant des faucilles
Et jetant des chansons au vent.

Digitized by Google

Il voit au loin des cîmes blanches
Qu'empourprent l'aurore et le soir ;
De grands bois remplis de pervenches
Et des lacs purs comme un miroir ;

Lucerne aux tourelles gothiques,
Berne et ses vieux porches cintrés,
Bâle aux cloîtres mélancóliques,
Genève et ses flots azurés.

Il se dit que Rome et sa gloire
Sont moins pour lui qu'au frais matin
Une cigogne blanche et noire
Sur son clocher au bord du Rhin.

Digitized by Google

MARSEILLE

(ESQUISSE DE VOYAGE).

A M. LE DOCTEUR MERLAND.

Magnifique cité, porte de l'Orient,
Parmi tes oliviers, sous ton beau ciel riant,
Aussi bleu que les flots qui baignent tes collines,
L'aube vient t'éclairer de teintes purpurines.
J'admire les vaisseaux si pressés dans tes ports ;
Leurs mâts entremêlés font comme une dentelle.
Ton phare brille encor sur sa blanche tourelle,
Et je vois se dresser au-dessus des vieux forts
La jeune cathédrale aux superbes coupoles
Que peupleront des saints entourés d'auréoles.
Les monuments lointains sont voilés de vapeurs.
Seul le Palais des Arts avec ses colonnades
Paraît à l'horizon tout doré de lueurs.
J'entends monter dans l'air de vagues sérénades.
La ville se réveille, et, de son haut clocher
Que le soleil levant d'un rayon va toucher,
La Vierge de la Garde, ainsi qu'un bon génie,
Sur Marseille et la mer étend sa main bénie.

Digitized by Google

SOUS LES NOYERS D'EVIAN

A MA PETITE MADELEINE.

Sous les noyers d'Evian aux feuillages dorés,
Je regarde pâlir le lac bleu de Genève.
Les barques aux grands mâts de vert d'eau colorés
Près des quais de granit se rangent sur la grève.

Un cygne revenant du château de Chillon
Vers celui de Coppet s'en va comme un poète.
Il nage mollement sur l'eau qui le reflète,
Derrière lui laissant à peine un blanc sillon.

La lune argente au loin les monts de la Savoie ;
Un phare sur le lac fait trembler ses lueurs ;
L'horizon du Jura dans la brume se noie ;
Au bord du môle assis causent les vieux pêcheurs.

Et moi je pense à toi, petite Madeleine
Que ta mère en chantant couche dans ton berceau.
C'est l'heure où j'allais voir à travers ton rideau
Tes yeux bleus se fermer, écoutant ton haleine.

Digitized by Google

LES MANSARDES

(NOUVELLE)

PAR M. EUGÈNE ORIEUX.

MESSIEURS,

Notre excellent collègue, M. Eugène Orieux, a fait hommage à la Société académique d'une brochure intitulée : *Les Mansardes, Nouvelle,* et je voudrais en quelques mots appeler votre attention sur cette œuvre.

Vous savez que M. Orieux est un esprit doué d'aptitudes très variées. Tout en remplissant avec une distinction et une activité rares les fonctions d'agent-voyer en chef du département, il ne néglige point la science et les lettres. Un charmant volume de vers l'*Heure du Rêve,* une remarquable étude archéologique, *César chez les Venètes*, en sont des preuves récentes, outre le livre dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Dans cette Nouvelle, *Les Mansardes,* publiée par la *Revue de Bretagne et de Vendée* avant de former un petit volume, M. Orieux parle quelque part du « cynisme de » certaine littérature qui, avec ses tableaux chargés, » sanglants, fangeux, fausse l'esprit et le jugement de la » foule, et lui fait dédaigner les tableaux vrais, simples, » honnêtes et naturels. » C'est bien un tableau vrai, simple, honnête et naturel qu'a voulu tracer M. Orieux. Il a choisi ses personnages dans un milieu très modeste, mais il a relevé la simplicité des incidents de leur vie par la délicatesse des sentiments. Presque tous vivent dans

Digitized by Google

une pauvreté laborieuse et vaillante; quelques-uns ont connu la richesse et finissent par la retrouver; mais ce retour imprévu de la fortune est précisément pour le héros du roman la source du malheur, en causant à la jeune fille qu'il aime et dont il est aimé des angoisses qui engendrent une maladie mortelle. La figure de cette jeune fille est peinte avec grâce et finesse; d'autres ont du relief et de la vigueur. On sent dans tout ce volume un observateur exact et on voit çà et là percer le poète.

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer quelques lignes de description. « La terre, dit l'auteur, ne paraît jamais » plus belle que lorsqu'elle est vue de la vaste mer ou du » fleuve aux eaux profondes. De tous les côtés la Loire » baignait le pied des prairies; au delà des prairies, les » champs, animés par les coquettes villas des citadins, » étaient entrecoupés de jardins où murissaient les derniers » fruits de l'année, et ils s'élevaient en amphithéâtre sur » les deux rives, comme pour ne rien perdre de l'aspect du » fleuve et du passage des vaisseaux. La rive gauche, au » delà de laquelle planait un clair soleil, était encore dans » l'ombre à cette heure matinale; mais la rive opposée » était inondée de lumière, et ses feuillages aux couleurs » variées donnaient un grand charme à la campagne. »

Vous voyez que M. Orieux sent profondément les beautés de la nature. Il a semé son récit de scènes pleines d'intérêt et les pages où il retrace la mort résignée de son héroïne sont des plus touchantes.

Le style de cette nouvelle est pur et châtié comme tous les écrits de M. Orieux. Il serait à souhaiter que parmi les œuvres d'imagination qui se publient de nos jours, beaucoup fussent animées par des pensées aussi justes et aussi nobles.

J. ROUSSE.

Digitized by Google

LE LIBAN ET LA MER

SAINT-JEAN D'ACRE.— TYR.— SIDON

PAR M. ALCIDE LEROUX.

AVANT-PROPOS.

Il peut paraître puéril ou téméraire d'oser écrire quelque chose sur l'Orient, après tant de descriptions admirables qui en ont été faites. Tout a été dit sur ces contrées fameuses : c'est ce que l'on répète chaque jour. Je me le disais aussi, et, de retour d'un voyage en Syrie, j'étais presque résolu à ne rien publier sur les pays que j'avais visités, persuadé que ce que je tenterais d'écrire ne serait que la reproduction affaiblie de ce que j'avais lu et de ce qui a été publié depuis longtemps. Plusieurs amis me reprochèrent d'avoir trop facilement pris cette détermination et m'engagèrent à écrire au moins le récit de mes plus intéressantes excursions.

Peu confiant dans mon talent d'écrivain, j'hésitais à suivre leur avis. Mais tandis que je me montrais ainsi rebelle à la voix des conseils, la voix des souvenirs retentissait à mes oreilles avec tant de puissance que j'en étais obsédé et comme importuné. Chaque fois que les occupations de la vie pratique cessaient de m'absorber et me laissaient le temps de rêver, ces souvenirs revenaient

Digitized by Google

s'accumuler dans ma pensée et m'arracher aux réalités qui m'entouraient. Je trouvais un grand charme à me replonger ainsi dans les réminiscences multiples que m'avait laissées la vue d'un pays lointain et enchanté ; c'était le voyage que je recommençais ainsi à de courts intervalles. Bientôt pourtant il y eut quelque chose de tyrannique dans cette persistance des images et des tableaux à revenir encombrer mon imagination. Les récits que j'avais occasion de faire de vive voix ne faisaient que me reporter vers les plages et les montagnes d'Orient. Je craignais d'ailleurs d'avoir raconté d'une façon fastidieuse et peu en harmonie avec le sujet. Ce fut alors que je me décidai à confier au papier mes impressions déjà, hélas ! un peu lointaines. Je me figurai que dans le silence et la réflexion, à l'abri des préoccupations d'amour-propre, libre de détruire ce qui me semblerait trop pâle ou trop faible, je saurais mieux peindre les objets avec leurs véritables couleurs. En dépit donc de mes premières résolutions, et bon gré mal gré, pour ainsi dire, je fus obligé de prendre la plume.

J'eus d'abord l'idée de réunir dans un même travail les Pyramides, Balbek et Athènes. Mais bientôt je reculai devant une pareille tâche. Le fardeau évidemment n'était pas proportionné à mes épaules. J'abandonnai ce projet qui m'avait paru séduisant au premier abord. Toutefois, je ne pus l'abandonner complètement. Balbek était une des choses qui m'avaient le plus surpris et le plus émerveillé dans mon voyage : je sacrifiai les Pyramides et l'Acropole et je gardai Balbek. Cette ville morte me paraissait du reste si oubliée, si méconnue ! j'avais tant de regrets d'avoir ignoré si longtemps ses beautés et jusqu'à son nom, que je crus bien faire en parlant d'elle pour la révéler au moins à ceux qui m'entouraient. J'écrivis

Digitized by Google

à peu près sans plan ni préparation le récit de l'excursion que j'avais faite à travers cette vaste plaine de la Cœlé-Syrie et sur les ruines de l'ancienne Héliopolis, et j'essayai de retracer simplement les émotions que m'avaient apportées la vue de cette gigantesque cité, environnée de tant de mystères. Je fus très mécontent de mon œuvre. Je n'avais point exposé nettement ce que j'avais espéré décrire. Bien des détails importants avaient déjà fui de ma mémoire. Je me reprochais de n'avoir considéré que l'ensemble et pas assez les différentes parties d'un tout si merveilleux. Cependant, ce travail de description, tout en me faisant souvent murmurer contre moi-même, avait un attrait secret pour moi. Je relisais avec un véritable plaisir ce que j'avais écrit, et je finis par me dire que ma modeste relation, si elle n'intéressait pas les autres, servirait au moins à me rappeler tant de beaux souvenirs que les années ne manqueraient pas de vouloir effacer. Ce fut ainsi que je terminai le récit de mon excursion à Balbek et que j'y joignis le récit de mon passage à Damas, comme pour former contraste.

J'avais pris goût à la besogne et déjà je pensais à raconter intégralement un jour mon pèlerinage en Terre Sainte. Mais avant d'entreprendre ce travail d'un genre assez différent, je crus qu'il serait plus logique de rattacher à mon chapitre sur Balbek, un chapitre sur la côte de Phénicie que j'avais aussi visitée. Je regrettais déjà d'avoir consacré un certain nombre de pages à Balbek et d'avoir passé sous silence Tyr et Sidon, les deux villes puissantes des temps anciens, comme si je les eusse traversées sans les voir. Malheureusement, il est vrai, je les avais mal vues, ne m'y étant arrêté que pendant quelques heures. Néanmoins, mon court séjour au milieu de leurs ruines m'avait tellement remué l'âme que je me mis à

Digitized by Google

l'œuvre avec une véritable joie, comme si j'eusse oublié que je n'avais presque rien à glaner dans ces champs déserts, après tant d'écrivains illustres qui en avaient fait le sujet de leurs études et de leurs écrits. Bien des fois, ma science et ma mémoire se trouvèrent en défaut ; bien des fois, je laissai tomber ma plume, irrité contre moi-même, parce que mon imagination refusait de me retracer un coin de paysage que je lui redemandais avec obstination. Malgré cela, je continuai, poussé par le besoin de rendre hommage aux merveilles du passé et de sauver de l'oubli les débris de mes impressions à demi effacées comme les contours d'un tableau que le temps ronge lentement, mais sans trève.

. . . . . .

Maintenant qu'adviendra-t-il d'un ouvrage écrit aussi rapidement ? Je l'ignore et je m'en préoccupe peu. Je me souviendrai et cela me suffit. Je conserverai la mémoire de ces côtes célèbres et de ces deux villes si singulières et si superbes, jusque dans leur cercueil. Tyr et Balbek, ombres majestueuses et sereines : l'une couchée sur le rivage éclatant, l'autre encore debout dans la vallée immense bordée par les deux Libans ; déesses voilées et radieuses, entourées d'énigmes comme des sphynx, cités étranges arrosées par le même ruisseau : à l'une, il manque l'histoire, à l'autre, les ruines. Toutes deux brillèrent d'un éclat incomparable, toutes deux élevèrent des temples à la volupté et furent frappées des malédictions divines. Aujourd'hui encore elles gardent si profondément empreinte la trace du coup qui les a renversées, qu'on demeure muet d'étonnement à la vue de tant de grandeur détruite et de tant de puissance anéantie.

Digitized by Google

SAINT-JEAN D'ACRE.

—

Εἶθ' ἡ Πτολεμαΐς εστι μεγαλη πόλις, ἣν Ακην ὠνόμαζον πρότερον· ᾗ εχρωντο δρμητηρίῳ πρὸς τὴν Αἴγυπτον οἱ Περσαι.

ΣΤΡΑΒ.

Le sentier par lequel on descend du monastère du Carmel, situé au sommet et à la pointe extrême de la chaîne qui porte ce nom, est tortueux, étroit et abrupt, au point de présenter quelque danger. Souvent on met pied à terre pour traverser certains passages difficiles ; parfois aussi l'on s'arrête étonné, et comme malgré soi, pour jeter un regard d'admiration sur le panorama immense et splendide qu'on a sous les yeux.

De ce versant de la chaîne, qui est un rameau de l'Anti-Liban, on jouit, en effet, d'une vue presque aussi étendue que du haut et de l'extrémité du promontoire même. Si l'on n'aperçoit plus Athlit (*Castellum Peregrinorum*) et la côte de Césarée et de Gaza, du côté du sud, on découvre au nord, Saint-Jean d'Acre, et, plus loin, le cap Ras-el-Nakourah, ou *Echelle de Tyr,* nettement dessiné à l'horizon, mais rompant à peine la rigidité de cette ligne presque inflexible que forme le rivage.

Dans le lointain, toujours au nord, se dressent les masses

Digitized by Google

confuses du Liban et de l'Anti-Liban; en deçà et à droite, les montagnes de la Galilée, bornant la plaine de Saint-Jean d'Acre qui s'étend entre elles et la mer.

A l'ouest, le regard peut planer en toute liberté sur les champs d'azur de la Méditerranée; rien ne lui fait obstacle, ni les îles, ni les voiles, et, de plus, la lumière ruisselle sur cette mer, sur ces montagnes et sur ces côtes brillantes et nues.

Bientôt le sentier s'incline vers la droite et déjà l'on reconnaît la petite ville de Caïffa, toute blanche et toute souriante, assise un peu à l'étroit entre la mer qui la baigne et le Carmel qui l'ombrage. Caïffa est peut-être la plus gaie de toutes ces stations maritimes du littoral de la Syrie. Il semble y régner plus de propreté et plus d'aisance qu'ailleurs, il y a moins de tritesse et d'apathie sur le visage de ses habitants. Son port, quoique dangereux, est sans doute ce qui lui a valu ce bien-être et ce développement. Le sol sur lequel elle est établie y a peut-être aussi contribué. Des jardins prospères l'entourent déjà; des oliviers au feuillage touffu, aux troncs séculaires, croissent à la base du Carmel et le long du sentier qui conduit au monastère, tandis qu'une véritable forêt de palmiers, qui s'étend jusqu'au rivage, l'embellit et la protège du côté de Nazareth et de la plaine de Saint-Jean d'Acre.

Avant d'entrer à Caïffa, quand on revient du monastère, on rencontre une petite colonie allemande qui compte environ douze années d'existence. Quoique établie dans un terrain marécageux, elle paraît déjà florissante, grâce à la transformation rapide que les industrieux colons ont su opérer ! (1)

(1) Les Allemands paraissent avoir à un haut degré l'esprit colonisateur ; leur influence en Orient gagne chaque jour du terrain et leurs établissements

Digitized by Google

A peine a-t-on traversé Caïffa que l'on s'engage sur cette plage sablonneuse qui se prolonge jusqu'aux portes de Saint-Jean d'Acre et contourne la mer, comme un immense croissant, sur une longueur d'environ quatre lieues.

Il est difficile de se faire une idée du charme que l'on éprouve à voyager sur un terrain uni lorsqu'on a fait quelques centaines de kilomètres à cheval, à travers les ravins, les rochers et les montagnes. Le jour que je quittai le Carmél, je faisais partie d'une caravane qui avait débarqué à Jaffa et avait traversé la Judée et une partie de la Galilée, en passant par Jérusalem, la mer Morte, Naplouse, le lac de Tibériade et Nazareth. Ceux qui ont parcouru la Palestine peuvent seuls parler des charmes du voyage, mais aussi des fatigues qui en sont la conséquence.

Ce jour-là, c'est-à-dire le 13 avril, nous allions avoir pour sentier les nappes de sable d'une des plus belles plages qui existent au monde, pour horizon les eaux bleues et les montagnes, pour rafraîchissement la brise qui nous arrivait de l'Occident par dessus les flots de la plus célèbre et de la plus poétique des mers.

Aussi avec quelle joie nous lancions au galop nos petits

dans ces contrées s'accroissent et se multiplient à vue d'œil. Le gouvernement allemand, il faut l'avouer, favorise ou fonde lui-même ces établissements; il en est de même de l'Angleterre et de la Russie, tandis que la France, sous ce rapport, laisse tout à l'initiative privée et ne fait aucun sacrifice pour lutter contre les autres nations. Les institutions religieuses et les couvents fondés et soutenus par la charité et la piété françaises sont les seuls remparts de notre influence dans un pays où notre nom jouit si longtemps d'un véritable prestige; mais ces maisons d'éducation manquent de ressources et ne pourront longtemps rivaliser avec celles des autres pays, si on ne leur vient en aide.

Digitized by Google

chevaux arabes un peu surmenés, un peu amaigris, mais pleins d'ardeur encore, sur cette grève dorée! La mer était houleuse. Nous étions arrivés au Carmel deux jours auparavant par une chaleur intolérable. Le lendemain, nous avions fait halte au monastère; le sirocco avait soufflé avec fureur pendant toute la journée. Puis, au vent du désert avait succédé un vent d'ouest froid et opiniâtre qui se faisait sentir dès le matin de notre départ. Les vagues soulevées accouraient du large et déferlaient sur le rivage avec une régularité et une violence pleines de majesté. La mer avait perdu sa couleur bleue habituelle et avait pris sous les reflets du soleil et sous l'action de la tempête, une teinte métallique analogue à celle des ardoises de nos pays.

Tandis que nous prenions plaisir à nous approcher du bord, les lames mourantes venaient lécher les pieds des chevaux qui s'en montraient plus surpris qu'effrayés. Nous longions déjà ces massifs de palmiers qui sont la plus belle parure de Caïffa et qui semblent restés là comme des vestiges de l'ancienne végétation de la Terre-Promise. Elancés, disséminés au pied du Carmel, ils viennent audacieusement plonger leurs racines jusque dans le sable imprégné d'eau salée et semblent défier le mistral qui joue avec leurs larges couronnes de feuilles vertes.

Au bout d'une heure, nous arrivâmes au bord du Cizon, le fleuve dont il est question au livre des Juges et qui roula des cadavres le jour de la bataille de Débora (1). Ce cours d'eau, qui arrive de la plaine d'Esdrelon et des montagnes de la Samarie, n'est guère qu'un torrent facile à traverser dans la belle saison et quand la mer est calme; mais quand le vent souffle de l'ouest, les vagues refoulées amoncellent

(1) *Juges*, V.

Digitized by Google

leurs eaux à l'embouchure et il devient presque impossible de le passer à gué. Le 13 avril, il fallut attendre quelques instants et saisir le moment où les vagues défaillantes semblaient faire trève pour s'engager dans le courant et gagner l'autre rive ; encore quelques-uns des membres de la caravane et quelques moukres furent-ils assez malheureux ou assez maladroits pour se laisser atteindre par les flots qui revenaient à la charge avec une nouvelle force. Il va sans dire que l'accident était sans gravité et n'eut d'autre résultat que d'égayer le voyage.

A mesure que nous avancions sur cette grève monotone, nous acquérions une connaissance plus exacte de sa forme, de ses dimensions et de l'aspect du pays qui l'environne. Cette plage qui court de Saint-Jean d'Acre à Caïffa n'a guère plus de 100 mètres de largeur sur une longueur d'environ 20 kilomètres. Le flux de la Méditerranée est insensible, comme on sait ; mais, dans les jours de tempête, le flot couvre toute la grève et va battre la falaise de sable, plate, semée seulement de quelques dunes qui la séparent de la plaine.

Quel contraste entre ces deux petites villes qui se regardent par dessus la baie à peine dessinée que j'essaie de décrire ! Au nord, Saint-Jean d'Acre se détache dans son éclatant isolement avec ses maisons aux couleurs blanches entremêlées de nuances roses, sans végétation apparente, émergeant à peine du sein de la plaine et du sein de la mer au milieu de laquelle il s'avance gracieusement comme pour s'y baigner au soleil.

Au sud, Caïffa qui n'a de commun avec Saint-Jean d'Acre, que ses constructions blanches et de forme cubique, Caïffa s'étend en demi cercle au fond de sa baie et au pied du Carmel qui laisse tomber sur lui l'ombre de ses forêts et l'écrase un peu trop de sa masse uniforme

Digitized by Google

et sombre. Saint-Jean d'Acre et Caïffa ne sont du reste que deux points dans le tableau. Le Carmel s'élève et se développe à l'est, et va se rattacher par une suite de collines de second ordre au mont Thabor et à l'Anti-Liban dont il forme le dernier prolongement vers la mer.

A droite, la vue est bornée par les montagnes de la Galilée, ternes et peu élevées, sans arêtes, sans coloration et sans verdure, simplement amoncelées pêle-mêle le long de cette plaine sablonneuse et le plus souvent aride de Saint-Jean d'Acre. Celle-ci s'étend, entre elles et la mer, sur une largeur d'environ deux lieues et se continue au nord, jusqu'à une distance de sept lieues, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur du cap Ras-el-Nakourah et jusqu'au pied de la montagne de Sâron. C'est cette dernière hauteur qui ferme l'horizon au nord et paraît se confondre avec les cîmes lointaines du Liban dont elle n'est qu'un rameau.

Maintenant que dire de la physionomie générale de cette mer, de ces rivages, de ces montagnes ? Ce paysage a, à profusion, la lumière, l'eau bleue, l'air limpide, le ciel sans nuages ; que peut-il donc lui manquer ? Je ne sais ; mais, dût-on m'accuser de mélancolie, j'éprouve quelque chose de pénible en présence de cette nature. Elle est dans un perpétuel sourire, c'est vrai, mais son sourire a quelque chose d'immobile, de glacé et presque d'amer comme celui d'une personne qui a souffert et qui ne croit plus aux joies humaines. Cette mer est étincelante et limpide, mais elle semble stérile ; on ne voit ni algues ni coquillages sur ses rives ; tout au plus le flot, par intervalle, pousse-t-il au bord une éponge déchirée et remplie de sable terreux. A l'horizon pas de voiles blanches ; de loin en loin, sur la grève, un pêcheur demi-nu qui jette à la mer une sorte de filet

Digitized by Google

ou d'épervier, qu'il retire toujours vide (1). Les caravanes suivent ce sentier presque désert ; mais le sable du rivage ne garde même pas la trace du pied qui l'a foulé ; une lame passe ou une rafale et tout est effacé.

La lumière est vive et abondante ; elle tombe et rejaillit de tous côtés sur les rochers, sur le sable et sur les eaux ; mais son reflet est âpre et blesse le regard. Sous son action, tout brille, mais d'un éclat éblouissant et métallique. La vague écume et meurt toujours à la même place ; point de flux, à moins que la tempête ne jette la mer hors de son lit accoutumé.

Sur la côte point de chants de pêcheurs, point de phares pour signaler l'écueil ; point de barques dormant au port et pourtant de temps en temps des esquifs brisés et à demi ensevelis dans le sable. En un mot, partout les emblèmes de la mort et rarement ceux de la vie.

Dans la plaine, des champs où croissent de chétives récoltes que ne recueilleront même pas ceux qui les ont semées (2) ; sur les montagnes, quelques chèvres aux oreilles tombantes et, la nuit, des cris d'hyènes et de chacals dans les défilés et les ravins.

Non, cette nature n'a plus rien qui fasse l'aimer, que sa tristesse même. Il y a dans son éternelle sérénité quelque chose d'impassible et d'inexorable comme cette morne mélancolie que laissent les grandes infortunes.

Combien est différente l'expression que prennent les bords de la Méditerranée sur les côtes de Sorrente de Castellamare ou de Gênes ! Là, comme le rayonnement

(1) Quelques voyageurs affirment pourtant que la mer est très poissonneuse sur cette côte ; mais c'est mon opinion que j'exprime, et ce n'est pas ce qu'il m'a semblé.

(2) Les Bédouins font de fréquents ravages et l'impôt absorbe une grande partie de la récolte.

Digitized by Google

de la lumière et l'éclat du soleil sont tempérés par la teinte verte des montagnes ! Comme ces collines, ces plaines somptueusement vêtues, respirent la paix et la félicité !

Que sera-ce donc, si on compare la côte de Syrie aux rivages de notre Océan ? Combien l'Atlantique est plus vivant et plus majestueux avec ses vagues lentes et puissantes, avec ses clémences et ses colères, avec ses milliers de voiles semées sur l'immensité, avec ses teintes différentes, tantôt sombres, tantôt azurées, ses rochers sauvages et creusés par lui ; avec son flux et son reflux incessant, comme le souffle d'une poitrine humaine, avec ses horizons pleins de brumes et de mystères, où le regard se plonge sans apercevoir le terme, avec ses expressions de physionomie variées, profondes, semblables à celles de ces visages indéfinissables dont on ne se lasse jamais d'observer les traits et dans lesquels chaque jour l'âme vient se refléter sous une forme nouvelle et avec des charmes nouveaux !

Hélas ! pourquoi reprocher aux plages de la Palestine et de la Phénicie leur désolation et leur stérilité, l'air de deuil qu'elles conservent jusque sous l'éclat du ciel ? Tant de fléaux se sont abattus sur ces contrées ; tant de guerres les ont dévastées ! Cette grève de Saint-Jean d'Acre et la plaine qu'elle borde ont vu chanceler et tomber les dernières légions des Croisés vaincus, et depuis, et beaucoup plus tard, les armées de Bonaparte décimées par la peste. Ce sable a bu à longs traits le sang de nos soldats et à caché leurs cadavres. Pauvre et généreuse patrie ! Quelle région n'a pas été arrosée du sang de ses enfants ? Si la terre entr'ouvrait un jour ses entrailles et rejetait les ossements blanchis recélés dans son sein, que d'ossements français on verrait apparaître à sa surface, depuis le cap du Finistère à la plaine

Digitized by Google

d'Esdrelon, depuis les steppes de Moscou aux déserts et aux ravins de l'Algérie.

Avant d'arriver à Saint-Jean d'Acre, on traverse un modeste ruisseau appelé par les Arabes Nahr-el-Naaman ; c'est l'ancien *Bélus* près de l'embouchure duquel Pline l'Ancien place la découverte du verre par les Phéniciens (1). Si la relation de l'écrivain latin est exacte, ce lieu est bien digne de demeurer célèbre, car il a été le théâtre d'un événement qui a eu la plus grande influence sur le développement des sciences modernes. Non seulement le verre est d'un usage constant et pour ainsi dire indispensable dans les besoins ordinaires de la vie, mais il serait impossible de dire combien nos savants doivent de reconnaissance à ce corps en quelque sorte plus précieux que l'or, pour les secrets que, grâce à lui, ils ont arrachés à la nature, en astronomie, en anatomie, en physiologie, en chimie, etc. Le télescope, le microscope, le spectroscope, sont les instruments au moyen desquels on a pu analyser et suivre la vie végétative des êtres organisés

(1) Quant au récit des circonstances dans lesquelles, d'après Pline, aurait eu lieu la découverte du verre, il a contre lui la vraisemblance et les données de la science actuelle. Voici en effet ce que raconte cet écrivain :

Des navigateurs phéniciens, qui faisaient le commerce de nitre, étaient descendus à terre pour préparer leur repas. Ne trouvant pas, sur le rivage, de pierres pour supporter les ustensiles dans lesquels ils voulaient faire cuire leurs aliments, ils retournèrent à leurs vaisseaux et en rapportèrent des cristaux de nitre (azotate de potasse) sur lesquels ils posèrent leurs chaudières. La chaleur du feu fit fondre les cristaux qui se combinèrent avec le sable ainsi réduit en fusion et produisirent le verre.

Or, il est difficile d'admettre que la chaleur d'un feu de cuisine ait fait fondre le sable, tandis que les morceaux de nitre durent être réduits à l'état liquide presque immédiatement. L'azotate de potasse fond à 350 degrés centigrades, tandis qu'il faut une température voisine de 1,000 degrés pour faire passer le sable ou la silice à l'état de fusion.

Digitized by Google

jusque dans ses profondeurs, avec lesquels on a compté et pesé les mondes et constaté la nature des corps en fusion dans leurs masses embrasées, etc., et sans l'invention du verre, ces instruments n'eussent pas existé.

Quand on approche de l'ancienne Ptolémaïs, elle perd bien vite sa couleur de marbre blanc et son air de propreté. Le rivage et le sol sont jonchés de débris et de décombres qui bordent la plage et embarrassent presque le passage. Cependant la ville conserve un aspect monumental et riant; de grands arbres apparaissent çà et là mêlant leur verdure aux terrasses et aux coupoles des maisons et des édifices. La mosquée de Djezzar pacha domine l'ensemble de son dôme élégant et hardi.

On pénètre dans la ville par une seule porte située au sud-est. L'intérieur ne répond pas à l'idée qu'on s'en formait en l'apercevant du Carmel; malgré cela Saint-Jean d'Acre a des places et des rues spacieuses et à demi entretenues, des maisons bien situées et bien éclairées qui lui assignent un rang avantageux parmi les villes du Levant où la voirie n'existe pas.

Notre premier soin fut de nous rendre au couvent des Pères Franciscains (1) qui nous accueillirent avec leur

(1) Sans les monastères, la Palestine et la Syrie seraient sans doute bientôt abandonnées des touristes et des pèlerins, car au milieu de ces contrées où tout manque, où tout froisse nos goûts et nos habitudes, les établissements religieux se rencontrent de loin en loin, comme des oasis sous les pas du voyageur. Là, l'étranger venu de l'Occident trouve la civilisation, l'affabilité, ou plutôt la charité chrétienne ; il y trouve toutes les choses indispensables aux peuples policés, il se repose un jour ou deux, puis il repart, prêt à affronter encore ces marches à cheval interminables et fatigantes, ces nuits sous la tente, en un mot, cette vie de bédouin pour laquelle nos constitutions se montrent longtemps rebelles.

Les Franciscains, qui ont accepté la double mission de recevoir les pèlerins et de garder la Terre-Sainte, sont ceux qui vous viennent le plus souvent

Digitized by Google

empressement accoutumé et nous prêtèrent leurs tables d'anachorètes, pour prendre notre frugal repas. Les œufs durs, le mouton et le poulet froids, le gros vin de Chypre transporté dans des peaux de bouc et fortement empreint de goût de résine, font ordinairement les frais de ces déjeuners en caravane. Heureux quand on rencontre ainsi sur son passage un monastère ou un endroit hospitalier, une source et un ombrage où se reposer; car les hôtels sont inconnus en Syrie, et les maisons des indigènes sont inhabitables pour nous. Souvent l'on est obligé de se contenter de mauvais tapis étendus sous quelques chétifs oliviers et servant à la fois de nappes et de sièges; quelquefois on se passe même de la source et de l'ombrage.

en aide durant ces longs voyages; ils entretiennent avec de très faibles ressources cinq ou six hôtelleries disséminées entre Jaffa et Beyrouth; dans plusieurs localités, ils dirigent aussi des écoles de garçons; ils accueillent indifféremment tous les pèlerins et tous les voyageurs, mais ils accueillent surtout avec bonheur les voyageurs français. Cela n'empêche pas certains écrivains de leur jeter la pierre. Il y a des journalistes ou des hommes chargés de missions spéciales, qui ont été reçus et hébergés par eux, qui ont usé de leur dévoûment et de leur charité, et qui ensuite ont trouvé fort délicat et fort spirituel de les railler et de chercher à les tourner en ridicule une fois qu'ils n'ont plus eu besoin de leurs services. L'un raconte qu'il a trouvé « une figure goguenarde » au vieux moine qui le servait à table et qu'il s'est beaucoup amusé en l'entendant parler cinq ou six langues et terminer en allemand une phrase commencée en anglais; il lui a semblé tout simplement grotesque et révoltant de voir le frère qui garde le Jardin des Oliviers passer son temps (Châteaubriand et Lamartine eussent appelé cela un passe-temps sublime,) à cultiver et à arroser des fleurs; il l'appelle « un moine à figure réjouie. » Un autre, comme Volney, a trouvé les Franciscains « arrogants. » Il traite d'inutiles ces hommes qui ont quitté leurs familles, afin de se sacrifier pour leurs semblables, et voudrait que le Gouvernement français leur retirât au plus tôt la mission dont ils sont chargés depuis des siècles et les remplaçât par des colons mariés.... Voilà comment quelques-uns de nos compatriotes entendent la reconnaissance.

Digitized by Google

Notre déjeuner ne fut pas de longue durée; nous profitâmes de nos deux heures de halte pour visiter les principales curiosités de la ville.

Saint-Jean d'Acre est fortifié à la Vauban. On n'y remarque point de ruines très-importantes; cette place forte a été rasée plusieurs fois, lors des sièges qu'elle a eus à soutenir et tout a été remplacé par des constructions modernes. Les bazars sont peu intéressants auprès de ceux que l'on voit dans les grandes villes comme Damas et Constantinople. La mosquée de Djezzar pacha a été construite avec des débris de Tyr et de Césarée.

Il existe à Saint-Jean d'Acre une école fondée par les religieuses de Sion; ces humbles filles, presque toutes françaises, ont environ 150 élèves auxquelles elles enseignent notre langue et notre religion. Plusieurs maisons d'éducation leur appartiennent ainsi dans la Syrie, et l'on ne peut s'imaginer combien leur charité les rend ingénieuses à élever et à faire vivre un si grand nombre d'orphelines avec des ressources absolument insuffisantes. L'école des garçons est tenue par les Franciscains.

Nous jetâmes un coup d'œil à la demeure du pacha qui n'a rien de remarquable; elle est voisine du bagne de Saint-Jean d'Acre, le seul que nous ayons vu dans notre voyage en Syrie. Les détenus semblent jouir en Turquie d'une liberté relative. La porte de l'établissement était gardée par un seul factionnaire. Elle consistait en une simple claire-voie et nous permettait de voir les forçats désœuvrés qui circulaient dans la cour.

Près du bagne existe une caserne. Les soldats, dans une tenue généralement négligée et qui prouve la pénurie du gouvernement turc, sont armés du fusil Remington. Leur costume n'a rien de remarquable; il a quelque analogie avec celui de nos zouaves, avec cette différence

Digitized by Google

qu'il est de gros drap bleu et que le pantalon est moins ample et moins long; la coiffure est toujours le fez que l'on retrouve partout depuis le Caire jusqu'à Constantinople.

L'origine de Saint-Jean d'Acre se perd dans la nuit des temps, comme l'on dit. Cette ville s'appelait indifféremment Accon ou Ptolémaïs. Une tradition fort répandue, dit Guillaume de Tyr, attribuait sa fondation à deux frères qui l'avaient entourée de remparts et se l'étaient partagée Cette version, qui a le mérite d'expliquer le double nom qu'elle porta longtemps, n'est pourtant pas généralement acceptée. Suivant la Bible, la ville d'Acre fut fondée par un fils de Chanaan.

Quoi qu'il en soit, elle remonte à la plus haute antiquité, c'est l'Acco des Grecs et des Romains et la Ptolémaïs des Croisés. Strabon dit que les Perses et les Egyptiens y entrèrent plusieurs fois. Pline la considère comme une colonie de l'empereur Claude. Le siège qu'elle soutint contre les Croisés, commencé en 1189 et qui dura deux ans, ferait le sujet d'une épopée plus intéressante que l'*Iliade* d'Homère ou la *Jérusalem délivrée* du Tasse. On évalue à 500,000 le nombre des Croisés qui succombèrent dans cette lutte mémorable. Les historiens arabes donnent de l'armée des chrétiens et du camp des musulmans des descriptions qui dépassent la vraisemblance et pourtant tous sont unanimes. Un auteur chrétien, de son côté, assure que l'armée de Saladin était plus nombreuse que celle de Darius.

Tombée aux mains des Croisés (1) à la suite de la victoire

(1) Il exista longtemps à Saint-Jean d'Acre un hôpital destiné aux Bretons pauvres qui allaient en pélerinage en Palestine. Cet hôpital, fondé en 1254, par l'archevêque Gilles de Tyr, originaire de Saumur, était placé sous le patronage de saint Martin de Tours. Il était situé dans le *Vicus Anglicorum*, dont l'emplacement est difficile à déterminer aujourd'hui. (Voy. l'*Hôpital des Bretons, à Saint-Jean d'Acre*, par M. J. Delaville Le Roulx.)

Digitized by Google

qui mit fin à ces combats acharnés, Ptolémaïs fut de nouveau assiégée en 1291, par le sultan Melk-el-Aschraf et fut prise d'assaut. La vengeance fut horrible; les chrétiens furent massacrés par milliers; la ville fut brûlée et détruite. Peu à peu elle se releva de ses ruines; le pacha Djezzar achevait de compléter ses fortifications, lorsque Napoléon, après la conquête de l'Egypte, vint à son tour mettre le siège devant elle. La peste fondit sur nos troupes et força le conquérant à se rabattre sur les contrées qu'il avait quittées. En 1829, Ibrahim Pacha, à la tête d'une armée égyptienne, vint la bombarder et la détruisit pour la cinquième ou sixième fois.

Actuellement la ville de Saint-Jean d'Acre compte 12,000 habitants, parmi lesquels les chrétiens figurent pour un chiffre de 3,000.

En sortant de l'ancienne Ptolémaïs, après avoir franchi son unique porte située à l'est, on tombe dans la plaine de Saint-Jean d'Acre, à l'endroit où campèrent les troupes de Guy de Lusignan, et 600 ans plus tard celles de Napoléon Ier. Ici la plaine devient plus fertile; on y découvre des plantations de blé, de tabac et de coton. Au reste, ce fut alors seulement que nous pûmes nous rendre un compte exact de la nature du sol et de ses différents produits; car depuis Caïffa jusqu'à Saint-Jean d'Acre, nous avions suivi la grève nous tenant constamment au bord du flot, par conséquent, un peu au-dessous du niveau de la plaine qui est en outre bordée de dunes de sable amoncelées par le vent d'ouest.

Nous marchions au milieu de champs dépourvus de haies et de clôtures et très superficiellement cultivés. Le chemin était facile et bien tracé; nous étions heureux de remettre les pieds sur un terrain solide après un parcours de quatre lieues dans le sable mouvant de la Méditerranée.

Digitized by Google

Comme cette mer n'a pas de flux et que son niveau ne s'élève que lors des grandes tempêtes, les plages ne sont battues par la vague qu'à de rares intervalles; les chameaux, faits pour le désert, y marchent facilement, grâce à leurs pieds en spatule et non cornés, mais les chevaux y enfoncent à chaque pas et sont bientôt hors d'haleine, surtout si on les presse. Nos montures semblaient reprendre vie sur ce sol résistant, et nous reposions nos regards fatigués en les laissant errer sur cette terre où reparaissaient la fraîcheur et la verdure.

Ce pays est pourtant loin encore d'annoncer la richesse et la félicité; tout y est réduit en poussière; mais cette poussière cache tant de souvenirs; elle a été foulée par les pas de tant de héros qui nous sont chers! Ces hommes aux convictions profondes, au cœur ardent, à la poitrine de fer qui furent nos aïeux et qui s'appellent les Croisés, ont tant de fois affronté la mort dans ces champs maintenant déserts; ils sont repartis, emportant de là tant de lumières et d'éléments de civilisation dont nous avons profité; on rencontre si souvent les traces de leur passage et les débris de leurs travaux, que ce pays est un peu le nôtre!

Oui, il appartient à l'Europe, il appartient aux peuples chrétiens par plusieurs côtés. Et pourtant l'Europe chrétienne et civilisée ferme les yeux sur les souffrances d'un peuple susceptible peut-être d'être relevé; les grandes nations qui la composent, plus jalouses les unes des autres qu'attachées au culte qui fit leur puissance et leur gloire, laissent dans les ténèbres et l'oubli la terre d'où jaillit l'étincelle qui civilisa le monde.

A une demi lieue de Saint-Jean d'Acre, on rencontre un aqueduc fort important qui amène à la ville les eaux potables nécessaires aux besoins de la population. Il est

Digitized by Google

l'ouvrage des Croisés. Que de travaux n'ont pas laissé nos ancêtres dans ces contrées où l'on prétend parfois qu'ils n'allaient que poussés par un enthousiasme religieux aveugle, mêlé d'ignorance, d'extravagance et d'irréflexion. Les Croisés ont semé de leurs œuvres grandioses et artistiques les contrées orientales ; leur action n'a pas été moins puissante que celles des Romains dans les pays qu'ils ont occupés. C'est toute une civilisation à peine disparue après tant de siècles et de désastres et dont on retrouve à chaque instant d'ineffaçables vestiges.

Çà et là, la plaine offre l'aspect d'une terre féconde et bien cultivée. Des villas dignes de celles qui ornent les côtes d'Italie se cachent dans les bosquets qui bordent la route. Plus loin nous aperçûmes des massifs d'arbres renfermés dans un vaste enclos ; mille parfums remplissaient l'air et arrivaient jusqu'à nous. Nous reconnûmes bientôt un bois d'orangers moins élevés et moins beaux que ceux de Jaffa, mais d'une belle végétation pourtant, et chargés de fruits déjà mûrs. La vue des arbres cause toujours une véritable satisfaction dans ces contrées généralement dénudées où la propriété n'est protégée par aucune loi efficace, où les plantes, les arbres les plus vulgaires manquent parfois. Le sol n'est souvent couvert que de buissons chétifs ravagés avant l'âge ; d'ordinaire chaque habitant doit défendre lui-même sa récolte, ses oliviers, ses mûriers, nuit et jour et le fusil à la main, au moins dans certains endroits.

Le sentier battu que nous suivions se rapprochait insensiblement du rivage de la mer ; les collines qui formaient le premier plan à l'horizon devant nous et à droite grandissaient lentement à mesure que nous nous approchions de leurs bases et nous cachaient les cîmes plus élevées et plus lointaines. A la nuit tombante, nous arrivâmes

Digitized by Google

à El-Jib ou El-Zib (1), village situé au bord de la Méditerranée dans un endroit agréable et fertile et où nous devions passer la nuit. De beaux palmiers croissent au nord, à deux pas de la grève et couvrent de leurs larges couronnes les habitations et les jardins.

En arrivant, nous trouvâmes nos tentes toutes dressées (2). Il en est habituellement ainsi quand on voyage en caravane nombreuse, le drogman fait transporter en avant et par des chemins plus directs le matériel de campement et les bagages, et d'ordinaire, en descendant de cheval, on trouve tout préparé, sa tente, son gîte et même le repas du soir.

(1) El-Zib est l'ancienne Achzib, appelée par les Grecs, Ecdippa. C'est là que Phazaël et le grand prêtre Hircan furent arrêtés par les Parthes. Le bord de la mer est jonché de débris qui indiquent la place d'une grande cité.

(2) Les tentes sont circulaires ou plutôt de forme octogone et imitent le pavillon chinois. Le sommet atteint une hauteur de 3 à 4 mètres et le bord du périmètre une hauteur de près de 2 mètres ; on peut donc très facilement y marcher et se tenir debout. Chaque tente peut avoir 4 mètres de diamètre et contient ordinairement 4 lits de fer fort légers, hauts de 40 centimètres, garnis chacun d'un matelas peu épais, d'une paire de draps blancs et d'une couverture. On improvise une salle à manger en réunissant plusieurs tentes. On a pour table une traverse large de 1 mètre posée sur des tréteaux et pour sièges des pliants. Le repas du soir se compose toujours d'aliments chauds ; rien ne manque ni la nappe ni les serviettes.

En somme donc, la vie en caravane est assez agréable pourvu qu'elle ne ne soit pas trop prolongée. Les plus grands ennuis qu'on y éprouve ordinairement viennent des émanations du sol et des odeurs fortes des plantes orientales qui dépassent quelquefois la hauteur du lit ; du bruit que font les chevaux, les mulets avec leurs sonnettes, les moukres qui ne semblent jamais dormir, ou bien de la peur des voleurs et des scorpions, deux genres d'ennemis pourtant assez rares et dont je n'ai jamais vu un seul ; enfin du vent qui paraît quelquefois entrer dans une véritable rage contre les toiles et les cotonnades qui composent la tente et vouloir tout arracher.

Digitized by Google

Le jour que nous campions à El-Jib, le vent soufflait avec une violence qui n'avait fait que s'accroître à l'approche de la nuit. Nos tentes étaient établies à environ 50 mètres du bord. Quelques rochers élevés d'environ deux à trois mètres de hauteur mettaient seuls obstacle au choc des lames qui mugissaient ou hurlaient en se brisant et en s'engouffrant dans les cavernes creusées depuis des milliers d'années peut-être. Le spectacle était admirable. Malgré un peu de fatigue, je me rendis au bord de la mer, et je restai longtemps à contempler cette nature éclatante jusque dans son sommeil, cette mer souriante jusque dans la colère.

Les vagues accouraient avec une opiniâtreté et une rapidité effrayantes. D'instant en instant, elles paraissaient grandir comme si elles eussent voulu franchir leur barrière et venir renverser nos tentes. Mais elles étaient arrivées à une hauteur qu'elles ne dépassent pour ainsi dire jamais, et obéissantes à la voix qui a dit : *Usque hùc venies,* elles brisaient une à une leur orgueil et leur rage contre les roches ébranlées. Blanchâtres et transparentes à la fois, aussi puissantes et plus serrées que les vagues de l'Océan, pareilles à des rangées de coursiers, elles se ruaient contre l'obstacle avec une régularité singulière et rebondissaient en écume argentée, tandis que le vent rejetait en arrière leur crinière étincelante, comme dit Lamartine.

La tempête continua toute la nuit ; les légers poteaux étaient ébranlés ; la tente oscillait ; le vent pénétrait entre les pans agités. Le bruit des vagues était sourd, cadencé et continu. Vingt fois au moins réveillé par ce tumulte de l'atmosphère et des flots, je crus que j'allais voir le léger abri s'abattre sur moi ; mais la chute m'en paraissait peu dangereuse ; d'ailleurs les cordes tinrent

Digitized by Google

bon, les piquets aussi; j'eus plusieurs heures de bon sommeil et finalement le jour arriva et vint nous montrer nos tentes toujours debout, la mer toujours courroucée et le ciel toujours radieux. Je profitai d'un quart d'heure de loisir pour jeter un dernier coup d'œil à ce tableau que je ne pouvais me lasser d'admirer; je suivis quelque temps la falaise qui me parut fort curieuse et presque entièrement formée de débris de poteries et de pierres travaillées; mais déjà tout le monde était à cheval. Je rejoignis mes compagnons et nous reprîmes notre chemin le long de la côte.

Digitized by Google

TYR.

—

In nihilum redigam te, et non eris, et requisita non invenieris....

EZECH. C. XXVI.

Τύρος δ'εστὶν ὅλη νῆσος, συνῆπται δὲ κώματι πρὸς τὴν ἤπειρον, ὃ κατεσκεύασε πολιορκῶν Ἀλέξανδρος.

ΣΤΡΑΒ.

El-Jib n'est qu'à une faible distance de la montagne de Sâron que l'on peut considérer comme la limite naturelle de la plaine de Saint-Jean d'Acre. Le rameau auquel cette hauteur appartient s'abaisse par degrés et s'avance jusque dans la mer, où il forme le cap Ras-el-Nakourah, que l'on aperçoit du Carmel.

A cet endroit, en deçà de la montagne et à droite, la plaine (est-ce illusion ou réalité ?) semble se creuser et devenir une vallée assez profonde dont le niveau serait au-dessous du niveau de la Méditerranée. Le 15 avril on eût même dit que les vagues, poussées par les rafales de la nuit au-delà de leurs limites accoutumées, avaient dépassé le sommet de la falaise pour se déverser dans la vallée et y former un amas d'eau salée. D'ailleurs, les arbres qui peuplaient cet espace fertile ne permettaient

Digitized by Google

pas de bien apprécier la déclivité du terrain, mais leurs groupes épars s'abaissaient à mesure qu'ils s'éloignaient à l'horizon et faisaient croire que le sol caché par leur feuillage s'inclinait d'une manière insensible.

Nous étions enfin au pied de cette barrière naturelle si bien faite pour servir de frontière, appelée jusqu'au temps des Croisés *Echelle des Tyriens* et qui porte aujourd'hui le nom de cap Ras-el-Nakourah.

A sa base et tout près de la mer, on remarque des excavations régulières taillées dans le rocher du rivage et si près des vagues qu'elles doivent être remplies par le flot dans les jours de grandes tempêtes. On dirait un travail humain tant il y a de symétrie dans les lignes qui forment le contour de ces bassins aux vastes proportions; on n'ose pourtant se prononcer, et l'on pourrait soutenir que ces excavations ne sont que le résultat de l'action des lames sur une roche qui présente pour ainsi dire des divisions naturelles et se détache par blocs plus ou moins considérables.

On franchit le cap sans grandes difficultés et en passant à une assez faible élévation. La pierre est grise et le sol aride ; la courbe est assez allongée pour qu'il faille mettre quelque temps à doubler ce premier promontoire.

A peine l'a-t-on dépassé qu'on aperçoit à plusieurs lieues de distance le cap Ras-el-Abiad ou cap *Blanc,* que quelques auteurs ont confondu avec l'Echelle de Tyr. Il doit sa dénomination à la couleur et à l'éclat de la roche dont il est formé et porte son nom aussi dignement qu'autrefois. Blanc comme le marbre et perpétuellement battu par les vagues au milieu desquelles il s'avance pareil à la proue d'un immense navire, il se projette à l'horizon et se détache avec une netteté remarquable entre la mer où il se mire et le manteau d'herbes couleur de

Digitized by Google

bure, qui s'étend sur sa cime et sur les collines dont il est le dernier échelon.

Toute cette partie du littoral et, en général, la côte sur laquelle on chemine à partir d'El-Jib, est loin de ressembler à la plage de Saint-Jean d'Acre. Plus capricieuse, plus variée, tantôt elle présente des amas de galets incessamment roulés par la vague infatigable et dont le bruit imite celui des cailloux broyés par la roue d'un char ; tantôt elle est bordée de rochers dentelés, ébréchés et glissants, au milieu desquels les chevaux arabes, malgré leur agilité, hésitent ou trébuchent à chaque pas. Ici, le sentier domine la mer, plus loin il revient se perdre et mourir sur le sable récemment aplani par les lames, ou bien il s'éloigne et coupe une plaine semée de bosquets et d'arbustes.

Cette nature, ainsi que je l'ai dit, a toujours un cachet de tristesse ; mais on ne se lasse point de l'admirer. Par endroits, l'eau est si limpide et si profonde qu'on distingue au pied de la falaise tout un chaos de rochers brisés et accumulés, au milieu desquels de grandes tortues flottent avec indolence à plusieurs mètres de profondeur. Ailleurs, les vagues se sont creusé sous les assises de calcaire régulièrement stratifiées, qui forment le rivage, des cavernes plus ou moins étendues, dans lesquelles elles se précipitent et se brisent en grondant (1). Leurs continuelles

(1) Les rochers de la côte de Phénicie présentent l'aspect de roches stratifiées par couches d'épaisseur sensiblement égale et séparées par des fissures horizontales, parallèles et très apparentes. Ils ont la plus grande analogie avec les rochers des montagnes de la Palestine et du Liban et appartiennent sans doute au terrain secondaire désigné sous le nom de *crétacé,* que l'on retrouve en Asie Mineure et, aussi en Egypte, où il a été employé à la construction des Pyramides. C'est encore lui qui a fourni les grandes pierres des monuments de Balbek. M. le baron de Taylor prétend

Digitized by Google

attaques ont miné la roche qui reçoit leur choc et l'ont découpée de mille façons aussi bizarres que gracieuses. Quelquefois même, la voûte sous laquelle elles s'agitent s'est percée de plusieurs ouvertures d'un faible diamètre, capables de leur livrer un étroit passage. Aussi, quand le vent les pousse violemment vers la côte, on les voit se presser, s'accumuler et rejaillir en jets d'inégale hauteur, à travers la couche de pierre qui les recouvre et les arrête. Alors, par intervalle, le bas de la falaise vous paraît ainsi tout orné de geysers d'un nouveau genre, qui meurent et renaissent à chaque instant et dont la poussière étincelante, sous le soleil ardent, se colore de tous les reflets de l'arc-en-ciel.

Les débris des cités dont cette côte était semée se montrent çà et là plus nombreux et plus imposants. C'est ainsi que, entre le cap Blanc et le cap Ras-el-Nakourah, on rencontre des fragments de mosaïques qui indiquent l'emplacement d'une ville dont rien n'est resté debout. Dans ces parages existait une autre ville appelée Sida.

Avant d'arriver au cap Blanc, on passe à cet endroit que les auteurs appellent *Alexandroschène, Scanderium, Skanderouna* et *Tente d'Alexandre*, où la tradition raconte qu'aurait campé le roi de Macédoine.

Cependant, nous approchions du cap Blanc ; déjà nous étions au pied du promontoire. Son profil hardi perdait de sa netteté, mais grandissait et prenait des proportions majestueuses, pareil à une montagne prête à s'avancer dans la mer. Le rocher dont se compose la base est blanc

cependant que les assises des *Murailles Cyclopéennes* sont en granit et qu'elles ont été extraites de carrières situées au-dessous de la ville. Mais je n'ai jamais vu de carrières au-dessous de la ville de Balbek et je n'ai jamais entendu dire qu'il en existât. D'un autre côté, les géologues ne signalent à Héliopolis la présence d'aucune roche granitique.

Digitized by Google

jusqu'à la moitié de la colline, c'est-à-dire jusqu'à une hauteur d'environ 60 mètres ; il est presque perpendiculaire, ou s'il s'incline, c'est plutôt du côté de la mer, au-dessus de laquelle il forme une corniche sans tache, vierge de toute végétation, comme si les lames venaient par intervalle la baigner en bondissant jusqu'à elle. La bruyère épineuse des montagnes de la Syrie, moins brune et plus grise que celle de nos landes bretonnes, couvre le sommet et étend ses nattes desséchées jusque sur les monts voisins.

Le sentier, par lequel on affronte ce passage difficile, est étroit, abrupt et taillé dans le roc en forme d'escalier. Les plus braves étaient obligés de marcher les yeux fixés à terre pour éviter les mauvais pas. Presque avant de nous en être aperçus nous avions gravi la moitié de ce rempart incliné bâti par la nature. La pierre jaune et glissante résonnait sous le fer des chevaux qui cheminaient lentement regardant d'un œil impassible l'abîme ouvert à côté d'eux; un faible rempart, d'un pied de hauteur, bordait le chemin et nous garantissait seul du côté de la mer qui ondulait majestueuse, transparente et profonde, à deux cents pieds du point où nous étions placés. Vues de cette hauteur, les vagues ne se dessinaient plus nettement ; elles arrivaient lentes, mais irrésistibles, et s'engouffraient avec un mugissement sourd et prolongé dans les grottes qu'elles se sont creusées à la base du cap, puis reculaient en se balançant avec indolence sur ce fond qui ne leur offrait aucun obstacle. Nous sentions que nous surplombions l'abîme et ce n'était pas sans quelque frayeur que nous jetions un regard avide et étonné pour sonder la profondeur du gouffre et la limpidité des flots.

Ce n'est pas à cheval qu'il faudrait monter les escaliers du cap Blanc ; ce n'est pas en courant qu'il faudrait

Digitized by Google

traverser ce sommet escarpé et solitaire ; c'est à pied et dans un jour de loisir que l'on devrait gagner ce point élevé, aller s'asseoir sur cette rampe hardie que l'on croit avoir été taillée par Alexandre, et de là, comme d'un observatoire magnifique contempler à droite et à gauche, explorer les profondeurs de l'horizon et compter les sinuosités de cette côte toute parsemée de merveilles et de ruines, toute retentissante de la voix des souvenirs !

Au nord, on découvre la plaine de la Phénicie tout entière, entrecoupée par les sables de Tyr ; on voit se développer l'isthme d'Alexandre qui relie Sour au continent ; puis, en deçà, la plaine cultivée qui forme un arc embrassant la plage et la mer. Au sud, par delà les rochers et les collines, à droite du cap Ras-el-Nakourah qui cache Saint-Jean d'Acre, on reconnaît le Carmel perdu dans un voile transparent et léger, et qui, comme le cap Blanc, forme un môle superbe et inébranlable au sein de la mer.

Au sommet du Ras-el-Abiad, élevé de près de 100 mètres au-dessus de la corniche, on remarque une belle tour appelée Kan-el-Hamra. Dans le voisinage et à gauche existe une colonne où M. Renan a trouvé des sphynx à coiffure égyptienne et un gnomon qui sont actuellement conservés au Louvre.

Nous eûmes à peine le temps de jouir de ce coup-d'œil incomparable. La liberté est loin d'être complète quand on voyage en caravane ; d'ailleurs, nous devions camper à Tyr et l'étape était longue.

Le cap Blanc est à peu près la dernière de ces barrières naturelles et gigantesques que l'on rencontre sur le parcours du Carmel à Beyrouth. Après l'avoir dépassé, on tombe dans une plaine assez semblable à celle qui se prolonge de l'autre côté vers Saint-Jean d'Acre. Le rameau dont le cap Ras-el-Abiad forme la pointe, va se relier

Digitized by Google

presque perpendiculairement à la chaîne qui lui donne naissance. Celle-ci s'éloigne alors du littoral, se dirige en s'élevant toujours, vers le nord et vers les grandes montagnes du Liban, qui déjà prennent un aspect sévère et grandiose.

La plaine est cultivée ; de petits sentiers la traversent dans plusieurs directions, mais principalement dans le sens de la longueur. La voie principale ou chemin des caravanes se termine à un massif d'arbres qui apparaissent comme une oasis, au milieu des champs uniformes et privés de toute clôture. La campagne est déserte, la route, facile, mais monotone; la chaîne de collines qui borne l'horizon au levant, est sans arêtes, sans verdure; elle est terne comme les bruyères de la Bretagne, après que les chaleurs de l'été ont brûlé ses humbles fleurs. Rien ne distrait la vue, si ce n'est ce bouquet d'arbres situé à 4 ou 5 kilomètres, à travers lequel on croit apercevoir des murailles informes et de pauvres habitations.

Ce sont bien en effet des murailles. A peine a-t-on dépassé le massif solitaire et quelques talus sans doute fort anciens, que l'on découvre au milieu de modestes jardins et cachés sous des festons de plantes grimpantes, les débris d'un aqueduc recouvert d'incrustations calcaires, puis des murailles peu élevées et d'une grande épaisseur. Ce sont les *puits de Salomon* ou *réservoirs de Tyr* appelés aujourd'hui Ras-el-Aïn ; l'aqueduc est celui qui conduisait les eaux à l'ancienne capitale de la Phénicie.

Les réservoirs sont au nombre de quatre; leurs murailles ont environ cinq mètres de hauteur et sont assez larges pour qu'on y puisse circuler comme sur un mur de fortification; la profondeur est, dit-on, de 56 mètres; la source est si puissante que l'eau bouillonne constamment au milieu des bassins, dont chacun a à peu près la forme d'un carré de 7 à 8 mètres de côté.

Digitized by Google

L'eau jaillissante se déverse constamment et à flots par des canaux ou de petits aqueducs qui la transportent jusqu'à une distance d'une vingtaine de mètres. Là, elle s'engouffre dans deux ou trois espèces d'entonnoirs de cinq à six pieds de circonférence et va tomber sur les roues de plusieurs moulins qu'elle met en mouvement. C'est là que les habitants de Sour et de la plaine font moudre leurs maigres céréales. Après quoi l'eau ainsi répandue s'enfuit vers la mer qui vient battre le rivage à quelques centaines de pas (1).

(1) Guillaume de Tyr donne de la Phénicie et principalement du Ras-el-Aïn une description brillante et détaillée dont nous citons volontiers quelques lignes :

« In hâc eâdem (regione) fontes sunt plurimi, qui perspicuas et salubres » emanant aquas ; et gratâ temperie contra immoderatos æstus præstant » refrigerium. Inter quos præstantissimus et famæ titulis celeberrimus » de quo etiam et Salomon in canticis cecinisse dicitur :

» *Fons hortorum, puteus aquarum viventium quæ fluunt impetu de Libano.* » Hic licet in humiliore totius regionis parte, fluentorum suorum habeat » originem et non ex montibus, sicut alii plerumque fontes, sed ex ipsis » abyssi cataractis scaturire videatur ; tamen curâ et manu artifice in superas » elatus auras, totam circumquâque regionem affluentes irrigat et suæ visita- » tionis beneficio ad usus multiplices reddit fecundam. »

Ainsi, d'après le savant historien des Croisades, il existait de son temps une tradition suivant laquelle les réservoirs appelés aujourd'hui Ras-el-Aïn n'auraient été autre chose que le *Fons hortorum* et le *Puteus aquarum viventium* dont il est parlé au *Cantique des Cantiques*. La même tradition subsiste aujourd'hui, puisque l'on dit encore les Puits de Salomon : tradition et dénomination qui s'expliquent d'autant mieux que l'on soutient, non sans vraisemblance, que ces bassins furent construits par Salomon pendant le règne d'Hiram et pour récompenser celui-ci du don qu'il avait fait au roi des Hébreux, des cèdres qui furent employés à la construction du temple. Le fait est que ces bassins ont bien quelque analogie avec les Vasques de Salomon situés à deux ou trois lieues de Jérusalem, du côté de Bethléem, mais ils sont moins considérables. Quelques voyageurs rejettent cette opinion en se fondant sur ce qu'il existe une contradiction entre les expressions

Digitized by Google

Faire mouvoir deux moulins à eau de paysans arabes, voilà toute la destination, tout l'emploi des eaux qui alimentaient autrefois la puissante ville de Tyr, ses bains, ses aqueducs, ses vastes bassins, qui donnaient à boire à ses innombrables habitants. Les plantes parasites viennent tremper leurs racines dans cette eau vive et limpide qui fuit sans regret, comme sans précipitation et sans murmure. Nul ne dirige son cours ; les meuniers insouciants et paresseux la prodiguent un instant, puis la laissent aller se perdre dans le sable et les flots de la Méditerranée au lieu de l'utiliser à rafraîchir les champs altérés et poudreux. Elle coule ainsi depuis des milliers d'années aussi abondante et aussi limpide qu'autrefois. Image du temps et de la vie, elle passe sur ces ruines et sur ces plantes éphémères aussi transparente qu'au temps où elle allait arroser les dalles des palais des tyrans ou le parvis du temple de Melkarth.

Quelques auteurs prétendent que l'ancienne Tyr, *Palæ-Tyros,* était située à cet endroit même ou du moins qu'elle s'étendait jusque-là. Cette opinion n'est pas généralement partagée ; il est vraisemblable qu'elle se trouvait dans la direction de l'isthme d'Alexandre et de *Tyr-Insula.* Ce qui le ferait croire, c'est que l'aqueduc dont j'ai parlé se prolonge au nord pour se briser et se diriger ensuite à angle droit vers la seconde Tyr dont les réservoirs sont éloignés de plus de 4 kilomètres.

Le sentier des caravanes, après avoir traversé des jardins qui avoisinent les puits de Salomon et des champs bordés

quæ fluunt de Libano, et la situation des sources qui jaillissent au milieu de la plaine. La contradiction n'est qu'apparente. Tout le monde sait en effet que les sources jaillissantes ne proviennent que de réservoirs naturels situés entre des couches imperméables à une hauteur supérieure à celles du point où elles émergent à la surface du sol.

Digitized by Google

de plantes, hautes comme des arbres et appartenant à la famille des Ricins, le sentier des caravanes, dis-je, ne tarde pas à s'infléchir à gauche et à se rapprocher de la mer ; mais avant d'y arriver, il passe dans des champs où l'on reconnaît des fragments de marbre et de pierre de toutes sortes, presque réduits en poussière et mêlés à la poussière du sol. La terre végétale en est pour ainsi dire formée uniquement ; chaque année la charrue soulève ces débris et ouvre un pauvre sillon à travers cette couche de terre composée sans doute de la cendre des palais, des temples et des tombeaux ; un blé languissant croît et se dessèche avant l'époque de la maturité, dans ces plaines arides.

« Est-ce là l'emplacement de Tyr ? » demandez-vous au guide. « Peut-être, vous répond-il, car Tyr était très étendue, mais on ne sait pas bien où elle était située.... »

Et en effet, l'ancienne Tyr qui, d'après Pline le Naturaliste, avait dix-huit milles de tour, et dont la puissance et la splendeur excitèrent l'admiration de toutes les villes contemporaines, Tyr a si complètement disparu que nul n'en sait plus retrouver la place. Parcourez ces champs solitaires, vous marcherez pendant quelques centaines de mètres au milieu des débris de monuments réduits en poudre, puis, plus rien. A quelque distance, vous les retrouvez encore pour les voir de nouveau disparaître et se confondre avec le sable de la mer ou avec l'humus des campagnes cultivées. Mystère insondable ! énigme sur laquelle le temps accumule des voiles ! Nul ne sait au juste où était assise cette immense cité ; les savants et les rêveurs restent le front courbé sur cette poussière de marbre et de granit sans en pouvoir faire jaillir la vérité. C'est qu'il faut bien que les prophéties s'accomplissent ; or, voici les paroles d'Ezéchiel : « Le Seigneur a dit : Je ferai de toi une pierre

Digitized by Google

» polie, propre à sécher les filets, et tu ne seras plus
» rebâtie.... Tu disparaîtras, on te cherchera et on
» ne te trouvera plus jamais. » (C. XXVI.)

Etrange destinée ! étrange région ! faites pour frapper d'étonnement et pour exciter la curiosité, sans la satisfaire, et pourtant d'où il sort une lumière éclatante qui proclame l'intervention d'une main divine dans les événements de la terre ! Toute cette côte, semée de ruines et de monuments détruits, porte l'empreinte des châtiments de Dieu, prédits par ses prophètes.

Nous avions enfin regagné le bord de la Méditerranée; la plage prenait un aspect moins solitaire. A côté de nous passaient des personnages riches, de Sour ou des villages voisins, montés sur leurs petits chevaux arabes infatigables et ardents. Nos montures enfonçaient dans le sable jusqu'au dessus de la cheville, et dans le nombre plusieurs menaçaient de ne pouvoir continuer la route. Nous rencontrions des caravanes assez nombreuses et de longues files de chameaux marchant sur le sable mouvant avec autant de facilité et du même pas automatique que sur la terre ferme.

Le vent soufflait toujours ; cependant son intensité et la violence des vagues semblaient avoir un peu diminué depuis la veille. Nous apercevions alors distinctement la petite ville de Sour (en hébreu, *Sor*), couronnée de végétation et bâtie tout entière dans l'îlot relié à la terre ferme par l'isthme d'Alexandre, à la place où s'élevait la seconde Tyr, qui fut détruite par le roi de Macédoine.

Mais à peine a-t-on repris le sentier qui se dirige à travers les champs, vers l'entrée située au sud, que tout prend l'apparence désolée des ruines ou plutôt d'une terre dont les ruines mêmes ont presque disparu. Ce massif de verdure, que l'on croyait apercevoir, n'était guère qu'une illusion ; les arbres, qui semblaient nombreux et rapprochés, sont

Digitized by Google

dispersés et rares ; c'étaient l'éloignement et leur disposition en amphithéâtre qui les faisaient paraître plus grands et plus pressés. Les murailles sont basses et sans aspect. A gauche et sous vos pieds, le chemin est tracé au milieu de débris de toute sorte, comme dans la plaine, mais ici ces débris forment une couche de plusieurs mètres d'épaisseur. De tous côtés et sur une grande étendue, on aperçoit des excavations profondes dans le sol. Plus en avant et à gauche, voici un vaste cimetière, où mille tombes blanches se cachent dans le gazon. Enfin, au-delà du cimetière, dans la même direction, c'est la mer au milieu de laquelle l'œil découvre une ligne d'écume aussi blanche que les tombes, presque perpendiculaire au rivage, mais pourtant inclinée vers le midi. C'est l'indice de la jetée antique qui fermait le port du sud de la capitale de la Phénicie, appelé aussi port des Egyptiens.

Quand on arrive du cap Blanc, on pénètre dans la ville par une brèche ouverte dans le mur de l'ancienne cathédrale de Tyr, qui se confond avec le mur d'enceinte. Ce monument construit par saint Paulin, au commencement du IVe siècle, mérita d'être appelé le plus beau temple de la Phénicie. Aujourd'hui, il est presque entièrement ruiné; la voûte et une partie des murailles se sont écroulées depuis longtemps. D'antiques et superbes débris gisent sur le sol, au milieu des décombres et indiquent qu'elle devait être la splendeur de l'intérieur de l'édifice. On admire, entre autres objets, un chapiteau en marbre blanc, remarquable par son élégance et ses proportions (il doit avoir deux mètres de côté); quelques pas plus loin, une travée en granit rose, ou syénite d'Egypte, poli comme le marbre, et à moitié ensevelie sous la terre et le gazon. Djezzar pacha voulut enlever ces blocs pour les employer à la construction de la mosquée de Saint-Jean d'Acre, mais il

Digitized by Google

ne put même pas les déplacer. Avant de faire partie de la cathédrale de Tyr, ils avaient sans doute figuré dans la construction des temples de Jupiter et d'Hercule qui furent, à ce que l'on croit, détruits par Constantin.

Sous ces pierres amoncelées, sous ces fûts de colonnes, ces marbres et ces granits précieux demeurent, dit-on, ensevelis les restes d'un génie, Origène, et ceux de deux héros, Frédéric Barberousse, qui se noya dans le Selef, et Conrad de Montferrat. Un jour, bientôt peut-être, on fouillera cette terre battue par les pas de tant de générations, qui recouvre tant de gloires et de grandeurs, et l'on verra apparaître mille merveilles et mille souvenirs. Les Allemands, dit-on, ont déjà fait de sérieuses tentatives.

J'aurais vivement désiré rester quelques instants au milieu de ces ruines ; je n'eus que le temps d'en faire le tour, sans descendre de cheval, et d'y jeter un rapide coup d'œil. Le jour était à son déclin ; l'étape avait été longue et fatigante ; la plupart des voyageurs avaient hâte de se reposer. Nous traversâmes la ville de Sour, sans y prêter une grande attention. La population est de 7 à 8,000 âmes. Toutes ces petites villes d'Orient se ressemblent ; des rues étroites et mal pavées au milieu desquelles s'étalent des peaux de chèvres ou de moutons, placées à dessein pour qu'elles soient foulées par les pieds des chevaux et subissent ainsi un commencement de tannage ; des passages couverts de nattes en lambeaux posées sur de misérables traverses ; quelques rues voûtées où l'on respire un air méphitique et que l'on décore du nom de bazars ; voilà le coup d'œil que vous offre Sour, comme la plupart de ces petits centres de population.

La première fois que l'on pénètre dans une de ces bourgades, toujours plus populeuses qu'elles ne paraissent, on surmonte facilement le dégoût qu'elles inspirent ; la curio-

Digitized by Google

sité est vivement piquée ; les étalages, les ateliers, les produits orientaux accumulés dans je ne sais quel désordre, tout est particulier et demande à être étudié avec soin, au moins une fois. Mais toutes ces villes ont tant de traits de ressemblance, depuis Naplouse à Jérusalem ou à Tripoli, qu'elles finissent par vous laisser indifférents ou vous devenir fastidieuses.

A Sour, au reste, comment voulez-vous vous intéresser à ces maisonnettes écrasées et privées de jour, à ces cabanes modernes bâties sur des amas de précieuses ruines ? Ce que vous cherchez, ce n'est pas la ville actuelle, ce n'est pas Sour, mais Tyr. Hélas ! vous ne la trouverez pas, vous savez qu'il n'en reste rien, mais vous la cherchez encore. Vous ne voyez point ce peuple dégénéré qui vous regarde d'un œil où se lisent l'apathie et je ne sais quelle timidité cruelle et jalouse ; vous ne pensez qu'à elle ; vous sentez que vous foulez ses cendres. Son souvenir remplit l'air que vous respirez. Ces êtres oisifs et languissants qui glissent ou rêvent le long des murailles ne vous semblent pas une génération vivante. Ce groupe d'habitations, avec la campagne qui l'environne, ne vous apparaît plus que comme une cité, jadis fameuse, aujourd'hui déserte et hantée par des fantômes peu touchés de la gloire humaine.

Cependant nous avions traversé Sour et nous étions arrivés sur un petit terrain vague situé au bord de la mer, à l'extrémité de la presqu'île. C'était là que nous devions camper. Nos tentes déjà dressées et nos légers bagages déposés pêle-mêle nous attendaient depuis un instant. Des bandes d'enfants de 10 à 15 ans, insouciants, comme les enfants de tous les pays, jouaient bruyamment à deux pas de nous ou nous regardaient avec une curiosité mêlée d'effronterie.

La mer, comme à El-Jib, venait mourir à quelques

Digitized by Google

pas de notre campement. Le rivage me paraîssait jonché de débris et de ruines. J'abandonnai mon cheval aux moukres ; je pris à peine le temps de chercher mes bagages et de les jeter sur mon lit, et je partis avec quelques-uns de mes compagnons de voyage, dans le dessein d'explorer la côte et de retourner à la jetée qui formait le Port du Sud, en suivant le bord du flot.

La falaise, haute de 4 à 5 mètres, ressemble beaucoup à celle que nous avions remarquée à Achzib. Depuis le haut jusqu'au bas elle est entièrement composée de décombres, amas confus et informes de morceaux de poteries de tous les âges, de fragments de marbre et de granit de toute nuance apportés de toutes les contrées, entassés confusément et formant, avec la poussière des cabanes et des palais détruits par le temps et par les hommes, une sorte de rempart compact et dentelé, que la mer désagrège et dévore lentement dans ses jours de colère. Comment exprimer les pensées qui s'emparent de l'âme à la vue de ce rivage étrange ? Cela ne se décrit point. Le premier sentiment que l'on éprouve, c'est de la stupéfaction. Puis on se courbe, on arrache avec la main et sans efforts quelques-uns de ces morceaux de vases ou de pierres qui remontent peut-être au temps d'Hiram ou de Pygmalion, puis on s'arrête, on recule, étonné. Tout se ressemble dans cette masse composée de tant d'éléments divers, dans ces gisements inépuisables d'un nouveau genre, véritables alluvions laissées là par le fleuve du temps, dunes colossales amoncelées par les tempêtes humaines et par les fléaux qui ravagent les races décrépites et les fauchent et les couchent à mesure sur le sol qui les a nourries.

A quelques pas de la falaise des colonnes brisées entassées sans ordre ou éparses le long du rivage forment

Digitized by Google

une sorte de digue rudimentaire et souvent interrompue contre laquelle se brisent les vagues qui arrivent de la pleine mer. Quelques-unes sont en porphyre et en marbre précieux. Arrachées des édifices dont elles firent partie, déplacées cent fois peut-être avant d'arriver jusque-là, tombées d'elles-mêmes dans les flots ou jetées où elles sont par les *Métoualis* (1) ignorants et destructeurs qui ont pris la place des anciens Phéniciens, elles dorment couchées et à demi ensevelies dans le sable, recouvertes de mousse verdâtre ou de coquillages vulgaires et parasites, qui s'attachent à leurs flancs noircis. Lugubre destinée ! Où sont les temples et les palais dont elles supportèrent le faîte et la voûte ? Où sont les chapiteaux et les corniches qui reposaient sur elles, on couraient de l'une à l'autre en couronnant leurs sommets ? Peut-être firent-elles partie de ce superbe temple d'Héraclès (Hercule), dont parle Hérodote dans son voyage en Syrie.

Nous suivîmes le rivage en longeant le pied de la falaise au-dessus de laquelle se dresse le mur d'enceinte qui entoure la ville de Tyr. Les monceaux de décombres s'élevaient à mesure que nous avancions ; çà et là le travail du flot avait désagrégé le faible rempart et nous découvrions sur le sable des morceaux de verre et de marbre blanc roulés et polis comme les galets de la mer. Quels étaient l'âge et la provenance de ces fragments ? Combien de fois avaient-ils été jetés et rejetés comme de vils cailloux, avant de tomber sur cette plage déserte et nue ?

(1) Les Métoualis sont des musulmans de la secte d'Ali. Leur origine est à peu près la même que celle des Persans ; amenés dans ces parages, à la suite d'une invasion, ils y sont restés ; leur caractère est plus farouche que celui des autres populations mahométanes.

Digitized by Google

Nous trouvâmes aussi quelques-uns de ces coquillages (1) dont les anciens retiraient cette belle couleur que l'on appela la *pourpre de Tyr* chantée par les poètes et qui, comme la fabrication du verre, fut longtemps le secret de ces maîtres de la Méditerranée. On ne saurait dire à quel point on s'attache à ces mille riens qui r'appellent l'antiquité ; on leur porte une sorte de vénération. Nous prenions dans nos mains et nous considérions attentivement ces coquillages peu remarquables dans leur forme, mais qui servirent à teindre les manteaux des rois et les draperies des trônes.

Depuis un instant nous avions remonté sur le haut de la falaise toujours formée des mêmes débris ; nous étions arrivés à l'extrémité du mur d'enceinte qui la surmonte et la suit parallèlement à quelques pas du bord, mais sans se plier à ces capricieuses sinuosités. A ce point il se brise à angle droit et se dirige perpendiculairement vers l'est et vers la cathédrale de Tyr, avec les murailles de laquelle il se confond. Un vaste cimetière s'étend au nord et occupe presque tout l'espace compris entre le mur d'enceinte et la mer ou le Port des Egyptiens.

Quand nous fûmes arrivés à l'angle du mur d'enceinte, mes compagnons manifestèrent le désir de regagner le campement et retournèrent sur leurs pas. Je regrettais de me séparer d'eux, mais ma journée me paraissait inachevée ; je ne m'étais pas assez pénétré de la vue de

(1) C'est une coquille d'une forme assez élégante, de la grosseur d'une noix, que les naturalistes modernes désignent sous le nom de *Murex trunculus*. Beaucoup de voyageurs prétendent l'avoir vainement cherchée sur la côte de Tyr ; ils ajoutent qu'on ne sait plus en faire usage. Le fait n'est pas tout-à-fait exact : il paraît que les enfants s'en servent encore pour teindre des lambeaux d'étoffe dont ils font de petits drapeaux qu'ils portent à une fête de la contrée.

Digitized by Google

Tyr et du charme de ses ruines ; je continuai seul ma route en prenant un sentier tracé au pied du mur tapissé de lierre qui sépare la nouvelle Tyr du cimetière musulman. Arrivé à la cathédrale, je restai longtemps à contempler ces murs croulants, ébréchés et pleins de grandeur. Tout était désert autour des colonnes et des débris de syénite rose ; l'herbe croissait, touffue et affaissée sur elle-même autour des blocs de marbre et de granit. Le temple a conservé son aspect majestueux malgré les désastres qu'il a subis ; il faut remarquer qu'il avait cinq nefs et comptait 90 mètres de longueur.

Dans la plaine c'étaient le même silence et la même solitude. Je fis quelques pas sur la route par laquelle nous étions arrivés une heure auparavant. Je m'aventurai seul au milieu de ces terrains formés par les dépôts successifs des cendres et des débris de constructions des générations disparues. De trois ou quatre mètres en trois ou quatre mètres, le sol était creusé d'excavations dont la plupart avaient plus de 10 pieds de profondeur. Je descendis dans quelque-uns de ces puits ouverts, dit-on, par les habitants dans l'espoir d'y rencontrer un trésor caché, ou par des savants dans le but d'y découvrir des richesses archéologiques. Je ne vis rien que ce que j'avais vu au bord de la mer et dans la plaine : des débris de marbres, de poteries ou de granit travaillé, en un mot des ruines en poussière, des ruines dont les fragments n'étaient guère plus grands que la main d'un enfant. Je ne sais de quelles pensées et de quelles émotions j'étais pénétré ; j'étais absorbé par la vue de ce que j'avais sous les yeux et pourtant j'étais étonné encore de fouler avec autant d'indifférence les restes de cette capitale de la Phénicie, dont le nom et l'histoire tronquée me revenaient à la mémoire parmi mes souvenirs d'enfance. Je demeurai immobile scrutant d'un

Digitized by Google

regard avide et découragé les parois de ces trous informes au fond desquels j'apercevais, non point la terre végétale, mais toujours des débris de pierres portant l'empreinte de la main des hommes. J'étais atterré et je me répétais comme si j'en eusse douté encore : « C'est donc bien là ce qui reste de l'antique fille de Sidon. »

Cependant l'heure s'avançait. Je songeai à me rapprocher du rivage pour de là regagner nos tentes. J'aperçus un sentier qui traversait le cimetière musulman, dans la direction de la mer. Je m'y engageai. L'herbe au milieu de laquelle il était tracé, était haute et épaisse, mais pas assez pour couvrir les tombes blanches disséminées par centaines au milieu du gazon. De nombreuses petites voies tortueuses serpentaient entrelacées, au milieu de ces champs de la mort établis sur les cendres des cités et des peuples anéantis et entassés dans ce lieu solitaire. Quelques femmes musulmanes drapées dans leurs longs manteaux blancs et entièrement voilées, revenaient de pleurer sur des tombes fraîchement fermées. Elles glissaient pareilles à des fantômes paisibles, et leurs silhouettes mélancoliques se dessinaient sur les murs tant de fois séculaires, tandis qu'elles retournaient à leurs demeures.

A l'extrémité du cimetière, tout au bord du rivage, une tente basse et misérable se détachait sur le ciel empourpré et s'agitait faiblement sous les coups du vent du soir. La brise m'apportait, parmi le bruit des vagues, comme un murmure discordant de voix humaines. Je m'approchai; c'étaient des notes nasillardes et plaintives qui s'échappaient de la tente. Etait-ce un chant ou une prière? Je ne sais: mais je compris que ce faible abri renfermait une famille venue là pour passer la nuit sur la tombe d'un des siens. Ce n'était pas la première fois que je voyais ainsi prier et pleurer tout haut dans les cimetières musulmans; mais

Digitized by Google

dans cette circonstance, la scène prenait un caractère tout particulier de mélancolie sereine; tout était en harmonie, le paysage, les éléments, les êtres animés, tout semblait s'être concerté pour former le tableau le plus tragique que l'on puisse rêver.

Du point où je me trouvais en effet, on découvrait à merveille, à droite, la ville de Sour, à gauche, le Port des Egyptiens, que l'on fermait autrefois, dit-on, par des chaînes, et enfin la jetée antique, qui protégea tant de vaisseaux et sur laquelle les vagues viennent se briser éternellement, sitôt que la mer s'ébranle. Dans les jours de tempête une ligne aussi blanche et aussi droite que celle du sillage d'un navire révèle au spectateur ses dimensions et sa forme; quand le flot s'endort, si l'on trouve une barque dans ce port maintenant désert, on peut aller suivre, à travers l'eau bleue et transparente, la trace de cet ouvrage prodigieux, fait pour braver les vagues et les siècles. La nuit dans les temps d'orage, elle devient phosphorescente et s'illumine soudain de merveilleuses clartés qui semblent avoir un langage et parler des flottes tyriennes, de leurs richesses et de leurs splendeurs.

Tandis que je considérais cet étrange spectacle, le soleil s'était couché radieux et enflammé. La mer, d'un bleu d'ardoise, se terminait à l'ouest par une courbe assez rapprochée et dessinée sur le ciel aussi nettement que si elle eût été tracée avec un compas. Le cap Blanc se voilait lentement et prenait des formes fantastiques. La base éclatante comme le marbre du Pentélique ressemblait à un môle gigantesque et gardait seule sa blancheur au milieu de la nature assombrie. Vers l'est et vers le nord, les grands sommets du Liban se détachaient sur l'azur du firmament et semblaient resplendir encore des derniers feux du jour, comme si leurs masses flottantes et diaphanes

Digitized by Google

eussent conservé quelque chose de la chaleur et de la lumière qui les avaient pénétrées. Quelques flocons de nuages pendaient à leurs cimes et paraissaient dormir au-dessus de la région où passaient les vents qui ne cessaient d'entretenir l'agitation de la mer. Tout prenait un aspect morne et calme à la fois; tout était grandiose, triste et radieux encore. La nature et le ciel avaient dans leur expression quelque chose de la joie que les peintres donnent au visage de l'ange exterminateur, quand il a exécuté les vengeances divines.

Mais déjà la nuit succédait au crépuscule; bon gré mal gré il fallait quitter ces lieux pleins d'un charme secret comme certaines tristesses mêlées d'une indéfinissable douceur. C'était du reste assez de fatigue et d'admiration pour un jour; je rejoignis la caravane au moment où l'on se mettait à table. Le dîner fut aussi prosaïque et dévoré avec autant d'appétit que si nous eussions pris notre repas en France, à l'hôtel de la Croix-Verte ou du Lion-d'Or. On parla de tout, un peu de Tyr et de ses ruines; quelques-uns trouvèrent qu'il n'y avait pas grand chose à voir à Tyr. On parla plus encore de son cheval, de la longueur de l'étape, de la fatigue. Je ne fus guère plus philosophe et guère plus admirateur de l'antiquité que bon nombre de mes commensaux. Le compagnon de l'âme a ses exigences et aussi ses droits. Il faut du reste se garder de l'oublier et de le trop négliger; il faut qu'il ait sa part, car s'il cesse d'être dispos, c'en est fait de la poésie, de la joie et de tous les agréments du voyage.

Le dîner fut bientôt terminé, et avec lui, les conversations et les adieux du soir. Une demi-heure après, chacun dormait du plus profond sommeil. Je ne tardai pas à en faire autant. Cependant avant de m'étendre sur mon lit chancelant et fragile, je ne pus m'empêcher de jeter un

Digitized by Google

regard d'adieu à ce port, à cette mer et à ces décombres; et quand j'essayai de fermer les yeux, je sentis longtemps les émotions de la journée et les lambeaux de l'histoire de Tyr, qui flottaient dans ma mémoire, envahir mes pensées. Mon imagination se sentait à la fois bercée par le mugissement des flots qui avaient porté les vaisseaux phéniciens et qui venaient mourir à deux pas de ma couche, et par le murmure de ces réminiscences lointaines confuses et à demi effacées de l'histoire de Tyr. Je ne savais plus si ce qui m'absorbait tenait du rêve ou de la réalité. Par instant j'étais obligé de faire effort sur moi-même, pour me persuader que j'allais m'endormir au lieu où fleurit et mourut une des plus puissantes cités des premiers âges.

Tyr, colonie de Sidon, suivant quelques historiens, fut fondée par Agénor, 240 ans avant la construction du temple de Salomon. Hérodote raconte que quand il se rendit à Tyr, les prêtres d'Hercule, le Dieu préféré des Phéniciens, lui dirent que le temple d'Héraclès était aussi ancien que la ville elle-même, et que la ville avait 2,300 ans d'existence. L'ancienne Tyr (*Palæ Tyros*), était bâtie sur le continent; elle fut assiégée et prise par Salmanassar. Nabuchodonosor l'attaqua à son tour. Ce fut alors que les habitants, retirés dans l'île, bâtirent la nouvelle Tyr (*Tyros Insula*). Le roi d'Assyrie, dit Guillaume de Tyr, commença cet isthme qui rejoint aujourd'hui l'île au continent (1).

Alexandre le Grand vint mettre le siège devant Tyr, irrité de ce qu'on l'avait empêché d'entrer dans le temple

(1) Ezéchiel avait prédit dans ces termes la ruine de Tyr : « Le Seigneur a dit : Voici que j'amènerai de l'aquilon contre Tyr Nabuchodonosor..., il fera contre toi une circonvallation ; il construira une terrasse..., il ravira tes richesses, pillera tes marchandises, abattra tes murs, détruira ces maisons qui sont tes délices et jettera au milieu des eaux et tes bois et ta poussière... Et je ferai de toi une pierre polie propre à sécher les filets. Et tu ne seras

Digitized by Google

de Melkarth (Héraclès) ; le siège dura sept mois. Le conquérant acheva l'isthme commencé par Nabuchodonosor, travail qu'il exécuta en accumulant dans le détroit les débris de *Palæ Tyros*. La vengeance du vainqueur fut horrible ; il fit passer 8,000 soldats au fil de l'épée et vendit 30,000 habitants comme esclaves.

Tyr se releva de ses ruines et joua encore un certain rôle dans la suite. Les Romains accordèrent à ses habitants le *droit de cité* (1). Ulpien, le grand jurisconsulte, était de Tyr, ainsi qu'il le dit lui-même.

plus rebâtie. Je ferai de toi un exemple terrible ; tu disparaîtras ; on te cherchera et on ne te trouvera plus jamais. »

C'est à la lettre qu'il faut prendre les paroles d'Ezéchiel, car c'est de l'ancienne Tyr, située sur le continent et existant seule alors, que le Prophète parlait, et *Palæ Tyros* n'a jamais été rebâtie.

L'accomplissement des prophéties n'est pas une des moindres preuves de l'authenticité et du caractère divin de la Bible. Quand on parcourt la Palestine et l'Assyrie, on rencontre à chaque pas des traces des événements annoncés dans l'Ecriture. S'il n'y avait qu'un fait, les adversaires de la Bible auraient beau jeu, mais les faits sont innombrables. Aussi, ont-ils essayé de se tirer d'embarras par un autre moyen. « Les prophéties, ont-ils dit, ont été écrites après coup. » C'était à la fois un hommage rendu à la vérité des prophéties et l'assertion d'une chose impossible et absurde. Comment eût-on pu intercaler un seul verset dans la Bible ? Il y a un gardien fidèle et infatigable du texte. C'est le peuple juif qui s'attacha toujours avec la rage du désespoir à ce livre où sont renfermées ses prophéties et son histoire et même l'histoire de ses fautes et de ses hontes. Pour les séparer de la Bible, comme les miracles, il faudrait mutiler le livre et nier l'histoire elle-même, car ils y sont mêlés et font corps avec elle.

(1) Les principaux droits attachés à la qualité de citoyen romain étaient : Le *jus suffragii*, droit de vote dans les comices ; le *jus honorum*, droit de remplir des fonctions publiques ; le *jus connubii*, droit de contracter mariage suivant la loi romaine ; la *patria potestas*, droit de puissance paternelle ; le *jus commercii*, droit d'acquérir des biens par des procédés propres à la législation romaine, et le *factio testamenti*, droit de faire un testament et d'acquérir par testament.

Digitized by Google

Cette ville joua aussi un grand rôle pendant les premiers âges du Christianisme. Jésus-Christ, au reste, l'avait visitée, et l'on montre encore une pierre sur laquelle, suivant la tradition, il était assis, lorsqu'une femme du peuple, stupéfaite et touchée de son langage, s'écria : « Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté ! »

Ce n'est point une histoire de Tyr que nous prétendons retracer ici. L'histoire de ce pays, long de 50 lieues, large de 7 ou 8 au plus, qu'on appela la Phénicie et qui exerça une si grande influence sur le monde ancien, cette histoire est encore à faire. On n'a point dit ce qu'était ce peuple qui, bien avant tous les autres et mieux que les autres, connut à fond la Méditerranée, ses golfes, ses îles et ses rivages, qui couvrit de ses colonies les côtes de cette mer et une partie de celles de l'Océan Atlantique, et poussa ses explorations jusque dans la Baltique et jusque sur la côte occidentale africaine. On n'a point expliqué la richesse de ce peuple, on n'a point dit à quel degré de civilisation il était arrivé.

Suivant Lucain, les Phéniciens inventèrent l'écriture :

> Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
> Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Il est aussi hors de doute qu'ils inventèrent le verre et la pourpre.

La splendeur et la richesse de Tyr étaient devenues légendaires dans l'antiquité ; et qu'on ne dise pas que c'était là, de la part des historiens, un effet de leur imagination et une exagération puérile et naïve. Suivant Pline, cette ville avait plusieurs lieues d'étendue, ses navires remplissaient deux ports. A en juger par le témoignage d'Hérodote qui s'est montré d'une véracité aujourd'hui parfaitement reconnue, les temples devaient être d'une magnificence infinie.

Digitized by Google

Cet historien, lors de son passage à Tyr, vit en effet deux colonnes, l'une d'or, l'autre d'émeraude; celle-ci resplendissait d'un vif éclat jusque dans la nuit. Les prophètes ont tour à tour vanté la beauté de Tyr et sa splendeur; ils ont aussi prédit les châtiments qui viendraient fondre sur elle et la reduire en poudre. Dieu sait si l'état actuel de la vieille cité n'est pas la preuve vivante de l'accomplissement des paroles prophétiques!

Le lendemain matin, nous quittâmes Tyr en sortant par l'unique porte située à l'est; là encore nous suivîmes le rivage en cheminant sur le sable. Bientôt Sour se dessina derrière nous, blanche et presque joyeuse, faisant saillie sur la mer. Quand nous fûmes à un kilomètre environ de la ville, nous vîmes encore une longue ligne blanche et droite apparaître au milieu des vagues. C'était la jetée qui formait le Port du Nord ou second port de Tyr. Plus étendue que celle du Port des Egyptiens, elle s'avance plus directement vers la pleine mer et reste moins parallèle au rivage; comme la première elle se cache sous les flots et sa direction et sa forme ne sont révélées que par la ligne d'écume qui ondoie au-dessus d'elle. Voilà tout ce qu'il reste de ces deux ports qui abritèrent tant de vaisseaux; sur cette eau bleue qui les remplit encore, vous chercheriez en vain une embarcation importante ou une grande voile. L'un et l'autre ont été remplacés par une sorte de petit bassin dissimulé derrière le mur d'enceinte de Sour et où dorment engourdies deux ou trois barques mal entretenues appartenant à des pilotes ou à des pêcheurs.

Quand on s'éloigne de Tyr en suivant la côte, on continue de l'apercevoir longtemps. Plus la distance entre elle et vous grandit, plus vous la distinguez nettement et plus vous la trouvez belle. Vous vous détournez cent fois pour la revoir et l'admirer. Vous restez surtout les yeux fixés

Digitized by Google

sur ce ruban d'écume qui brille au soleil et depuis des milliers d'années parle aux navigateurs de la puissance des Phéniciens et de la fragilité des gloires humaines.

C'est toujours en suivant le rivage qu'on chemine dans la direction de Saïda. On n'a pas encore perdu de vue Tyr et ses plaines blanches qu'on voit la falaise se redresser tout à coup et se border de rochers qui forment un rempart à quelque distance de la mer et bien en-deçà de la ligne des grandes montagnes. C'est au pied de cette petite chaîne de hauteurs que le Litany ou ancien *Léontès* vient se jeter dans la mer, après avoir parcouru une grande partie de la plaine qui sépare les deux Libans. C'est un des plus importants cours d'eau qui arrosent cette plaine altérée. On l'appelle fleuve, ainsi que plusieurs de ces torrents qui descendent des montagnes voisines, mais on hésite à donner ce nom à des ruisseaux qui, dès le mois d'avril, semblent avoir peine à se traîner jusqu'à la Méditerranée et qui laissent dans le sable et dans la terre brûlante la plus grande partie des eaux que leur versent les grands sommets au moment de la fonte des neiges.

Le Léontès, d'ailleurs, a eu des destinées glorieuses, et tout humble qu'il est, il mérite qu'on le regarde et qu'on le vénère. Il prend sa source à quelque distance de la merveilleuse Balbek et ne s'aventure à travers la vallée immense qu'après avoir baigné de son eau limpide les blocs étonnants et les marbres brisés qui ont roulé dans son lit étroit et cherchent vainement à lui barrer la route. Enfin, après avoir traversé la longue et profonde vallée, toute peuplée d'aunes au feuillage touffu, qui se creuse et s'allonge entre le Liban et l'Anti-Liban, il se brise presque à angle droit et se dirige de l'est à l'ouest, avant de mêler son eau claire à l'eau salée et bleue. Fleuve privi-

Digitized by Google

légié, il vit sur ses bords bien des gloires et bien des grandeurs ; tout a passé et sombré dans ces champs qui lui sont familiers ; lui, suit son cours paisible et ne semble pas ému des catastrophes dont il a été témoin. Il est petit, mais il n'est pas vulgaire et semble toujours avoir quelque fierté de naître auprès de l'ancienne Héliopolis et de mourir auprès de la capitale de la Phénicie.

Digitized by Google

ORNITHOPOLIS, SIDON.

—

Et scient quia ego Dominus, cum fecero in ea judicia.

EZÉCH. C. XXVIII.

Indè Sarepta et Ornithon oppida, et Sidon artifex vitri, Thebarumque Bæotiarum parens.

PLIN. MAJ. *Hist. Nat.*

Un écrivain habile racontant un voyage sur les côtes de la Syrie parviendra peut-être à éviter les répétitions ; un écrivain préoccupé du seul soin d'être sincère n'y réussira jamais. Depuis que nous parlons de ces plages qui conservent le souvenir ineffaçable d'Achzib, de Tyr, etc., nous ne cessons de répéter qu'à chaque pas on rencontre des ruines enfouies dans la poussière ou éparses au bord des flots. Au point où nous sommes arrivés, il faut redire la même chose, au risque de fatiguer le lecteur. Tout à l'heure, c'était Sour que nous représentions assise sur les cendres dispersées de *Tyros-Insula*. Maintenant, voici *Ornithopolis* couchée aussi dans le sable de la grève et dans les sillons des *Fellahs* insouciants et barbares, au pied des rochers qui bordent la côte. La voici endormie dans sa mémoire harmonieuse et souriante encore quoique méconnaissable et

Digitized by Google

défigurée. Là, plus d'habitations, plus d'êtres vivants, plus rien, pour ainsi dire à la place de ce qui fut. Le cultivateur y passe deux fois l'an : la première pour creuser un sillon, la seconde pour enlever son blé amaigri et brûlé avant la maturité. Les chapiteaux de marbre blanc avec leurs volutes gracieuses émergent çà et là, brisés et renversés, jaunis plutôt que souillés par l'humus de la plaine; les bœufs les foulent aux pieds; le soc les déplace ou les retourne chaque année et ils restent là, tour à tour poussés et ramenés par l'homme ou par l'animal qui lui obéit, pareils à des épaves successivement rejetées, puis reprises par le flux et le reflux. Tout dort aussi autour de la morte qui s'appela Ornithopolis, tout, hormis les vagues dans les jours de tempête, et les colombes qui lui donnèrent son nom enchanté et qui, dit-on, habitent encore les rochers du voisinage.

Je ne sais pas bien ce que fut Ornithopolis au temps de Pline et de Strabon qui la signalent, mais tout est gracieux et poétique comme son nom dans ce qui reste d'elle. On ne s'en éloigne point sans emporter un souvenir indéfinissable comme l'émotion que vous donne la vue de certaines tombes ornées d'inscriptions mystérieuses qui attendrissent ou font rêver.

Jusqu'où s'étendait Ornithopolis? on ne le dit pas d'une façon précise. D'ailleurs les débris semblent avoir été semés à plaisir par une main prodigue sur tout ce rivage, et, chaque jour, le travail de la vague met au jour de nouvelles couches de pierres ou de poteries antiques, accumulées comme des décombres sur le sentier qui borde la plage. On a à peine fini de traverser les ruines d'Ornithopolis qu'on rencontre celles de *Sarepta,* qui fut peut-être plus importante. Ici, la solitude est moins solennelle et moins complète; le village de *Sarfend* s'est élevé à la place de

Digitized by Google

Sarepta et sans doute a été bâti avec ses débris. Rien n'attire l'attention sur cette bourgade peuplée de Métoualis. L'ancienne Sarepta fut le théâtre d'un des miracles du prophète Elisée : c'est là qu'il ressuscita le fils de la veuve.

S'il est une contrée où l'homme a peu fait d'efforts pour se procurer le bien-être et jouir des avantages de la civilisation, c'est assurément la Syrie. Il existe pourtant, de distance en distance, sur le bord des chemins suivis par les caravanes, des *kans* ou lieux de stationnement et de repos. Ce sont des sortes d'auberges, composées d'une chambre intérieure et d'une petite esplanade ou terrasse, haute de trois ou quatre pieds, située au-devant de la maison et la joignant, et couverte de nattes. Là, les Arabes s'installent pour prendre leurs repas et se reposer à l'ombre, tandis que leurs montures dorment debout au soleil ou mangent une poignée d'orge mêlée avec de la paille hachée.

Nous fîmes comme les Arabes : assis sur les nattes, nous nous mîmes en devoir de déjeûner.

Le vin était chaud et avait pris un goût d'outre très prononcé ; le pain et le poulet froid étaient desséchés par l'action de l'air prolongée pendant plusieurs heures de marche. De plus, soit influence du climat, soit dégoût provenant d'un usage trop continu de la même nourriture, nous mangions avec moins d'appétit que les jours précédents. Pourtant, en général, les santés étaient très satisfaisantes et la gaîté se maintenait. Nous nous félicitions d'avoir trouvé cet abri et cette ombre salutaire pour nous protéger contre l'ardeur du soleil, tout en admirant les vagues de la Méditerranée qui commençaient à s'apaiser après trois jours de tempête.

L'endroit que nous avions choisi pour cette heure de repos se nomme *Aïn-el-Kantarah,* à cause d'une source excellente qui s'y rencontre. Rien n'y attire particulière-

Digitized by Google

ment l'attention ; aussi passâmes-nous les instants d'arrêt qui suivirent le déjeûner à regarder la mer et à respirer la brise qui nous arrivait fraîche et vivifiante par dessus la grève. Nous pûmes cependant remarquer une vigne dont le tronc n'avait pas moins d'un mètre 15 de circonférence à trois pieds au-dessus du sol.

Nous nous éloignions d'Aïn-el-Kantarah. Déjà nous apercevions à quelques lieues devant nous la ville de Saïda, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Sidon. Saïda a aussi son aspect souriant; elle s'élève sur une hauteur mal accusée qui lui sert de base et domine légèrement la plaine et la mer. Nous marchions par de petits sentiers tracés au milieu de la bruyère, à quelque distance du rivage, ou bien nous regagnions la plage de sable mouvant que nous voyions se prolonger jusque vers la ville.

A droite, le Liban se dévoilait à nous dans une magnificence dont nous n'avions point encore été témoins. Cette fois, nous étions si près des grands sommets et des nappes de neige qui leur servent de manteau que nous croyions les voir étinceler comme une étoffe d'argent qui ondule au soleil. L'air est si limpide en Orient que vous n'avez pas la moindre idée de la distance qui vous sépare des objets éloignés et en particulier des montagnes. Si l'on ne consultait que sa première impression, on ne les croirait pas distantes de plus de deux ou trois kilomètres, tandis qu'elles sont souvent à plus de cinq ou six lieues du point où l'on est placé.

Derrière les hauteurs qui forment le premier plan à l'horizon, se dresse un vaste sommet arrondi qui les domine entièrement, c'est le Grand Hermon qui appartient à l'Anti-Liban et qu'on aperçoit de tant de points divers. Il semble régner sur toute la Syrie comme un géant au regard duquel rien ne saurait échapper.

Digitized by Google

Ce qu'on ne sait pas assez peut-être, c'est que les routes et les chemins n'existent pas en Palestine et en Syrie. On voyage toujours dans des montagnes aux flancs inclinés, rocheux et dépouillés de terre végétale, à moins qu'on ne rencontre une plaine ou une vallée, ou qu'on ne longe le rivage de la mer. Les trajets que l'on fait sur la côte à travers les plaines de sable mouvant ne sont guère moins fatigants que ceux qu'on exécute au milieu des rochers, car là, comme dans l'intérieur des terres, l'homme n'a rien fait pour faciliter les déplacements et les transports. Aussi ce fut avec une véritable surprise que nous trouvâmes, à deux lieues environ de Saïda, une route en pleine exécution. Les procédés employés pour les remblais étaient loin d'être expéditifs et avantageux ; ils consistaient à combler les inégalités du sol par des assises régulièrement superposées de gros galets de mer placés à la main et un à un, puis à recouvrir le tout de pierres cassées. Le travail doit être fort long et dispendieux, mais la main d'œuvre coûte si peu dans ces pays que les Européens qui entreprennent ces travaux doivent faire des bénéfices considérables. C'étaient, du reste, des Européens qui semblaient diriger l'entreprise, tandis que c'étaient des indigènes qui transportaient et plaçaient les pierres. La route que l'on commençait alors est peut-être terminée aujourd'hui et, plus heureux que nous, les voyageurs qui font le même trajet n'ont sans doute plus l'ennui de voir leurs chevaux enfoncer jusqu'au genou dans le sable.

Cette route ne doit pas suivre toute la côte, si je suis bien renseigné ; je crois même qu'elle doit se diriger vers Damas. En tous cas, elle sera d'une grande utilité, car à mesure qu'on approche de Saïda et de Beyrouth, le nombre des voyageurs augmente ; les caravanes de chameaux et de mulets se succèdent avec leurs chargements énormes ; la

Digitized by Google

plage finit par prendre un aspect presque animé. Rien de pittoresque comme ce défilé composé de personnages disparates aux costumes flottants, et d'animaux à l'allure si particulière, aux yeux de ceux qui n'ont habité que l'Europe.

Cependant nous approchions de Saïda; nous montrions plus d'indifférence qu'en arrivant à Tyr? Est-ce parce que Sidon a eu une renommée moins retentissante que Tyr? N'est-ce pas plutôt parce que l'on devient plus insensible à force d'admirer? Oui, sans doute, car quelle histoire peut être plus intéressante que celle de la ville qui régna la première sur ces beaux rivages, qui pourrait accuser d'ingratitude ses rivales dont autrefois elle fut la mère. Tyr et Carthage ont été fondées par elle, ainsi que Beyrouth et toutes ces villes qui semblent lui former cortège.

Saïda ne porte pas la marque des malédictions divines aussi profondément empreinte que sa fille de prédilection. La fraîcheur des alentours vous attire, les parfums pénétrants des citronniers et des orangers embaument l'air autour de vous. Une végétation abondante proclame la fertilité du sol sur lequel vous marchez. Çà et là, en continuant notre route, nous apercevions d'énormes figuiers de Barbarie ou grands Cactus que l'hiver, (celui de 1880,) avait fait périr et qu'on avait dû abattre à coups de hache. Leurs troncs mutilés et leurs larges feuilles gisaient pêle-mêle le long du chemin et commençaient à perdre leur forme et leur belle couleur verte. Quelques-uns n'avaient pas moins de quarante centimètres de diamètre et de quinze pieds de hauteur.

Pour entrer à Saïda, nous prîmes un sentier situé à l'est et entièrement perdu au milieu des arbres et des arbustes dont je parlais tout à l'heure. Nous longions la ville plutôt que nous ne la traversions. Nous arrivâmes enfin

Digitized by Google

devant une sorte de place ou d'espace libre situé vers le nord-est. Un café de misérable apparence établi dans un baraquement mal construit, s'offrait au premier plan ; une vingtaine d'Arabes y fumaient avec l'insouciance habituelle aux populations de ces contrées ; un certain nombre de curieux assistaient d'un air assez calme à notre arrivée. A quelques pas de là, commençait le cimetière, qui n'était séparé des rues par aucune clôture. Quelques citronniers croissaient tranquillement au-dessus des tombes blanches semées dans le gazon. Çà et là, des groupes de femmes enveloppées dans leurs manteaux blancs et scrupuleusement voilées nous regardaient passer sans s'émouvoir, les unes causaient avec gaîté, comme on fait sur une place publique, les autres pleuraient en sanglottant ou faisaient semblant de pleurer et se penchaient vers la terre en entremêlant leurs plaintes de cris rauques et étouffés.

Nous étions, je crois, au jeudi; c'est le jour consacré aux larmes pour les défunts. La première fois que je fus témoin de cette scène de douleur feinte ou sincère, je fus vivement touché. C'était à Alexandrie; je vis plusieurs tentes où des familles passaient leurs jours et leurs nuits, depuis une semaine déjà. Je remarquai aussi une jeune femme courbée sur une petite tombe, sur laquelle était un berceau vide; elle poussait presque des hurlements en embrassant la terre fraîchement remuée et paraissait ne rien voir de ce qui se passait autour d'elle. Devant un pareil tableau je ne pus m'empêcher de me rappeler une description de Lamartine que j'avais prise pour une fiction et que je vis bien alors être l'expression de la vérité.

Nos tentes étaient dressées à l'est et au bord du cimetière de Saïda. Les cimetières sont les lieux que les drogmans choisissent de préférence pour le campement. En voici la raison: c'est que les cimetières, en Orient,

Digitized by Google

forment en quelque sorte les promenades publiques. A vrai dire, ils n'ont rien de triste, les tombes sont blanches et les petites colonnes couronnées de turbans qui les surmontent produisent un gracieux effet. Malgré cela, c'est toujours avec quelque répugnance que j'ai vu mon lit dressé au milieu de cette herbe grasse et abondante qui semble puiser sa sève et sa vigueur dans la cendre des morts.

A l'est encore et dans la direction des montagnes s'étendait une plaine creuse, fertile, semée d'habitations et d'arbres verts. A l'ouest au contraire au-delà du cimetière, c'était la ville elle-même qui nous présentait ses maisons obscures et nous cachait la vue de la mer.

Le consul français nous attendait à notre arrivée. Avec une politesse pleine de bonté, il nous souhaita la bienvenue et s'offrit de nous emmener à son habitation en nous faisant visiter les rues les plus remarquables. Non loin du cimetière, on traçait une rue nouvelle; des fouilles importantes étaient pratiquées. Au moment où nous arrivâmes on venait de mettre au jour un magnifique chapiteau de marbre blanc, qui avait un mètre cinquante de côté environ; plus loin nous vîmes un socle qui devait provenir de la même colonne que le chapiteau, enfin un magnifique bassin en syénite ou granit rouge d'au moins deux mètres de diamètre et malheureusement brisé par la moitié. Il n'était pas difficile de se convaincre que la ville moderne tout entière est bâtie sur les ruines de l'ancienne et qu'elle recouvre des merveilles. C'est du reste avec le marbre des ruines qu'on a élevé les nouvelles constructions dont quelques-unes ont un air assez monumental. De distance en distance nous voyions intercalés dans la muraille des fragments considérables portant des traces de l'art antique. Que n'a-t-on pris soin de protéger ce qui

Digitized by Google

subsistait debout ou enfoui! Et maintenant encore que ne fait-on plus d'efforts pour arrêter les ravages!

Nous visitâmes tout-à-fait sommairement la ville. Le consul nous conduisit presque directement au kan français, où il a sa résidence, et où est établi aussi le couvent des Franciscains. Nous fûmes reçus par la famille du consul qui nous accueillit avec une cordialité toute française. Notre premier soin fut de monter sur la terrasse du kan. Le tabac de l'Attakiéh et le café turc nous furent servis en arrivant; mais ils n'attirèrent pas longtemps notre attention. La vue du haut de ce point élevé était admirable. A nos pieds s'étendait le port que les musulmans comblèrent jadis pour se protéger contre les attaques des Croisés. Au loin le soleil se couchait si rouge et si enflammé que ses rayons donnaient à tous les objets une teinte empourprée; la mer elle-même, si bleue pourtant durant tout le jour, semblait de feu et lançait des lueurs rutilantes dont l'œil supportait à peine l'éclat. Du côté opposé par-dessus la ville et ses terrasses, ses dômes et ses petits minarets, entassés dans un désordre charmant, on voyait se dresser le Liban presque dans toute sa majesté et dans toute sa splendeur. Il paraissait si rapproché et si radieux, avec sa couronne de neige et sa robe brune toute pénétrée de lumière, qu'il avait quelque chose de menaçant comme le regard d'un triomphateur. A droite les collines s'aplanissaient dans le lointain et ne formaient plus qu'une ceinture presque uniforme embrassant la mer; à gauche au contraire les sommets de neige grandissaient à mesure qu'ils se reculaient de Sidon et semblaient se presser les uns derrière les autres pour mieux voir la mer et le soleil couchant.

Nous avions peine à nous arracher à ce spectacle, tant il était complet et réunissait tout ce qui peut captiver

Digitized by Google

l'âme. Nous étions environnés de lumière, de ruines, de débris de toute sorte des splendeurs et des gloires passées, et nous nous trouvions à côté de cœurs animés du plus vif amour pour la patrie et dont quelques-uns nés sur ces côtes de la vieille Phénicie nous parlaient de la France qu'ils n'avaient jamais vue, et qu'ils désiraient tant connaître.

En descendant, nous visitâmes une jolie collection de médailles et d'objets antiques trouvés dans les fouilles ou sur le rivage. On y remarquait surtout des médailles d'Alexandre le Grand. Toute cette contrée est remplie du souvenir des exploits et des cruautés de ce conquérant. Il y a dix ans environ, on a trouvé à Tyr un trésor de pièces d'or frappées à son effigie. Le nombre en était si considérable qu'on les achetait seulement au prix du poids du métal qu'elles renfermaient ; les dames les portaient en guise de pendants d'oreilles.

Vers la nuit close nous revînmes dîner sous la tente ; le consul assista à notre repas. Il y avait longtemps, je pense, qu'il n'avait eu occasion de dîner avec autant de compatriotes. Il avait été question de retourner chez lui dans la soirée, mais l'heure était avancée. Plusieurs gagnèrent leur gîte immédiatement, préoccupés de réparer leurs forces pour le lendemain, dernier jour d'étape en caravane.

A ce moment, le cimetière, la vallée à l'est, les montagnes, tout avait pris une teinte d'un gris sombre. Les tombes confondaient leurs petites colonnes percées d'un trou ménagé pour correspondre avec le mort ; le parfum des orangers et des citronniers remplissait l'air. On entendait de toutes parts des aboiements de chiens mêlés aux cris intermittents des chacals qui commençaient leur chasse nocturne dans la vallée. Il y avait dans cette scène

Digitized by Google

comme un mélange de félicité et de douleur, de paix et d'anxiété, d'harmonie et de sons discordants.

Plus près de nous les mulets et les moukres piétinaient et troublaient le silence; les hautes herbes qui couvraient le sol exhalaient des odeurs douceâtres que le voisinage du cimetière faisait prendre en aversion. Notre sommeil fut moins profond peut-être et moins calme que celui que nous avions goûté au bord des vagues, les jours précédents.

Quoi qu'il en soit, le lendemain à sept heures nous étions en selle. Nous partions, laissant derrière nous la vieille Sidon ensevelie sous les constructions de Saïda et pour ainsi dire oubliée sous les voiles épais que le temps a accumulés sur elle.

Sidon est une des villes les plus anciennes et les plus fameuses que l'humanité ait fondées. Elle est souvent citée dans le Pentateuque. Homère l'appelle πολύχαλκος riche en métaux ou πολυδαίδαλος conductrice des arts. Nul ne saurait dire quelle fut autrefois sa puissance, la vie devait déborder de son sein : Aradus, Tripoli, Tyr, l'île de Chypre, Utique, Gadès, Carthage, etc., lui durent leur fondation. Sidon tomba sous la domination des Assyriens. En 332, elle ouvrit ses portes à Alexandre. Strabon parle de la science et de l'industrie de ses habitants. Baudouin Ier s'en empara, Saladin la reprit en 1187. Sidon avait la forme d'un triangle. Comme Tyr, elle avait deux ports. Celui du nord est fermé par un château bâti par les Croisés et auquel on arrive par un pont monumental.

Beaucoup de souvenirs chrétiens se rattachent à l'histoire de Sidon : « Jésus quittant les confins de Tyr, dit saint » Marc, alla par Sidon près de la mer de Galilée. » Saint Paul s'arrêta à Sidon en allant en Italie.

A un kilomètre au sud-est de la ville existe une vaste

Digitized by Google

nécropole phénicienne que nous n'eûmes pas le temps de visiter (1).

La route que l'on suit depuis Saïda à Beyrouth est longue de 8 à 10 lieues ; elle est monotone et fatigante ; on marche des heures entières dans un sable rougeâtre et mouvant (2). Le pays est désert ou du moins les habitations sont rares ; le sol est souvent inculte. Mais pour peu que l'on se donne la peine d'ouvrir les yeux et de porter au loin son regard, on est bientôt consolé de la monotonie du terrain sur lequel on marche. Au loin, à droite, les montagnes du Liban grandissent à vue d'œil et semblent dans un perpétuel sourire. Et quand on prête une attention complète à ce tableau, on ne tarde pas à apercevoir toute une contrée variée et vivante, étalée sur la pente des monts. Si vous détachez vos yeux des neiges dont l'éclat vous fascine trop peut-être, si vous les fixez sur la région qui s'étend entre elles et la plaine parallèle au rivage, vous ne tardez pas à découvrir un nombre incalculable de villages importants disséminés sur le versant de la chaîne. Ils sont là encadrés, enchâssés au milieu de la végétation,

(1) C'est là que se trouve le célèbre tombeau d'Eschmunazar, roi de Sidon, dont le magnifique sarcophage a été donné par le duc de Luynes au Musée du Louvre, où on peut le visiter.

Ce sarcophage porte une inscription, en 26 lignes, écrite en caractères phéniciens. C'est une sorte de supplication en style lyrique, adressée à quiconque aurait la pensée de violer la sépulture de l'illustre mort, et contenant des malédictions contre l'impie qui oserait commettre un tel attentat. Cette phrase revient souvent dans le texte :

« Par cette lamentation, j'adjure toute race royale et tout homme. Que » l'on n'ouvre pas ce lit funèbre, que l'on ne fouille pas l'asile des fidèles, » car il y a des images des dieux parmi les fidèles. » Eschmunazar régnait » en 572 avant J.-C.

(2) Dans ces parages, on rencontre plusieurs fois des restes d'une voie romaine très importante, longeant la mer et conduisant en Egypte.

Digitized by Google

pareils à des jeux de dés tombés sur un riche tapis. Ils semblent déjà nombreux, considérés du rivage, mais la distance pour y arriver est de plusieurs lieues ; il est donc impossible de les compter et d'avoir une idée même approximative de leur étendue. Ces villages abritent des populations aux mœurs douces et chrétiennes perdues au milieu des Druses, des Métoualis et des Mahométans. Chacun d'eux vaudrait la peine d'être visité en détail et les montagnes au milieu desquelles ils sont situés, offrent, dit-on, des beautés qui les ont fait comparer aux montagnes de la Suisse.

C'est sur le chemin de Saïda à Beyrouth que l'on rencontre le petit village appelé Nebbi-Jounas, où, suivant la tradition, le prophète Jonas fut rejeté par la baleine sur le sable du rivage.

La dernière partie (1) de la route ne se fait plus sur le

(1) Il me reste de cette dernière étape un souvenir tout particulier. On ne vit pas pendant plusieurs semaines d'une existence pour ainsi dire commune ; on ne partage pas pendant un mois ou deux les dangers d'une traversée et d'une excursion pénible au milieu des montagnes sans s'attacher à ses compagnons de voyage. Or, parmi les personnes composant la caravane, les unes allaient s'embarquer en arrivant à Beyrouth, les autres s'aventurer dans le Liban, mais en prenant des chemins divers. Bref, nous allions nous quitter et, quelques semaines plus tard, nous serions séparés par la distance et par mille obstacles et séparés, presque tous, pour ne jamais nous revoir. Il y avait un peu de tristesse sur les visages ; on parlait peu, mais jamais l'intimité n'avait été plus grande et la bonne intelligence plus complète.

J'avais souvent fait des lieues entières presque sans mot dire, me tenant à quelque distance des groupes les plus gais et cherchant une demi-solitude, heureux d'admirer et de rêver. Mais ce jour-là j'avais besoin d'échanger des paroles avec mes camarades ; je me reprochais de n'avoir pas davantage profité de leur amitié pendant les longues marches des semaines précédentes.

Il n'y avait pas jusqu'à mon cheval qu'il ne m'en coûtât d'abandonner. Il avait été si docile et avait si bien supporté la fatigue dans nos pérégrinations au milieu des rochers, des pierres roulantes et des sables mouvants ! Il avait

Digitized by Google

rivage, mais au milieu de véritables dunes qui grandissent et s'avancent chaque année, au risque d'envahir la plaine, tandis que de l'autre côté elles cachent la vue de la mer. C'est presque un désert qui menace de venir remplacer le large espace compris entre le Liban et la mer. Cependant la végétation est active et l'on sent déjà que la civilisation européenne, avec ses moyens puissants, intervient pour endiguer les sables et utiliser le sol. Des sapins croissent sur l'arène mouvante et barrent le passage aux autres dunes avides d'aller plus loin, tandis que des orangers, des figuiers et une foule d'autres arbres croissent dans les coins arbrités.

Mais voici Beyrouth, son port et sa rade qui commencent à apparaître dans le lointain. Oublions un moment les ruines et les villes mortes pour parler des cités vivantes et pleines d'avenir.

le pas un peu lent, mais il prenait si volontiers le galop quand on traversait un terrain uni et savait si bien regagner ainsi en quelques minutes la tête de la caravane ! En un mot, j'en étais si content que j'avais failli me fâcher contre le drogman un jour qu'on me l'avait changé.

Il était bien un peu sujet aux distractions. Dans une circonstance il s'abattit maladroitement en posant les deux pieds de devant dans un petit ruisseau qui lui barrait la route : il est vrai qu'il fut assez habile pour se relever sans renverser son cavalier. Une autre fois, passant sur le bord d'un ravin peu profond, il mit un pied ou deux dans le vide et ne parvint que par un hasard providentiel à se maintenir sur le sentier et à ne pas rouler en m'entraînant avec lui. Un guide qui suivait me dit tout pâle et tout tremblant (était-ce pour moi ou pour le cheval ? je n'ai jamais su), qu'il nous avait cru *cassés* tous deux. Evidemment j'avais perdu là une belle occasion d'avoir peur. — Pauvre cheval ! Je savais qu'on le reconduirait à Jérusalem, tandis que je me dirigerais sur Damas. Je l'aurais volontiers amené en France si la chose eût été possible. Aujourd'hui je regrette qu'on ne m'ait pas dit son nom ; j'aurais voulu ne pas l'oublier.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DE L'OUVRAGE DE M. EUGÈNE ORIEUX

CÉSAR CHEZ LES VENÈTES

Présenté à la Société académique de la Loire-Inférieure

PAR M. EUGÈNE MANCHON.

MESSIEURS,

M. Eugène Orieux, notre érudit et laborieux collègue, a fait hommage à la Société académique d'un exemplaire de sa nouvelle publication sous le titre de *César chez les Venètes*, dont notre Président a bien voulu me charger de vous présenter un compte-rendu.

Lorsque, pour répondre à votre attente, mes yeux se sont arrêtés sur ce nom César-Jules-César, que beaucoup d'historiens s'accordent à proclamer supérieur aux personnages les plus éminemment doués dans les temps anciens et modernes sous le rapport: — de la force rationnelle — de la grandeur calme et réfléchie, — de l'intelligence du réel et du possible et de la conformité de toute nature avec son temps, — je me suis demandé s'il s'agissait d'apprécier la valeur, de retracer les lignes maîtresses, de refléter les brillants aspects de quelques-unes des concep-

Digitized by Google

tions admirables de cet illustre général qui, d'après l'*Histoire universelle* de Jean de Muller, livra 50 batailles où 1,192,000 hommes trouvèrent la mort, et j'ai craint que l'accomplissement de la mission, qu'il y eût eu de ma part mauvaise grâce à décliner *à priori,* n'exigeât une ampleur de connaissances et de compréhension qui m'eût fait défaut.

Ma tâche était plus modeste et moins ardue; la lecture de la première page me l'a appris et m'a rassuré.

Il est vrai qu'incidemment, et afin d'accentuer la force probante des citations de plusieurs passages des commentaires, ce modèle de récits qu'aucun livre d'histoire n'a surpassé, M. Orieux signale: la sagesse et l'habileté du vainqueur des Gaules comme capitaine, son rare mérite comme historien au style rapide et concis, tout différent des écrivains qui n'abandonnent leur sujet que lorsqu'il ne reste rien à en tirer, et surtout l'art de condensation avec lequel il ne voit que les phases importantes, ne nous entretenant que de celles qui concourent à l'action principale, ne disant que ce qu'il faut dire, et ne s'arrêtant pas par exemple à narrer où et comment il a passé la Vilaine, de même qu'il s'est abstenu de parler de la manière dont il a franchi de bien plus grands fleuves.

Mais ces lumineuses incises ne constituent pas un ensemble de remarques biographiques, et la brochure de notre collègue est une monographie où il a traité avec une parfaite compétence et résolu avec une incontestable autorité la question de savoir sur quels points de la côte et du territoire de l'Armorique s'est passée la lutte des Venètes contre les flottes et les armées du conquérant romain.

Le cadre de l'examen de cette question est d'ailleurs délimité par notre auteur, au début de sa démonstration, dans un préambule dont il convient de reproduire ici la

Digitized by Google

teneur textuelle: « Des archéologues de bonne foi qui » fouillent consciencieusement et avec succès, nos vieilles » Annales, ont trouvé dans ces derniers temps, des raisons » péremptoires, à leur avis, pour modifier notre ancienne » géographie dans un sens auquel nous ne nous attendions » guère. Si quelqu'un, en effet, eut affirmé, il y a une » douzaine d'années, que les Venètes s'étendaient jusqu'à » la Loire, que les vaincus de Jules César furent les » habitants de la Brière, de Guérande et du Croisic, que » les vaisseaux de Brutus enfin défirent les Venètes en face » des rochers de la Turballe, il eut rencontré, certes, bien » des incrédules.

» Aujourd'hui c'est presque une vérité historique et » peut-être trouvera-t-on qu'il y a quelque témérité à » venir contester, après l'érudition dépensée par nos » savants collègues, certains faits qu'ils nous ont révélés » et les conclusions auxquelles ils sont arrivés. Cependant, » quoique nous rendions hommage à leur savoir et que » leur bonne foi nous soit connue, leurs raisons ne nous » ont pas touché, et comme il peut y avoir quelque utilité » à les contredire, nous allons dire pourquoi nous ne » saurions partager leur sentiment. »

Après cette très nette explication, M. Orieux entreprend son travail de réfutation et de rectification et il en règle l'ordonnance en adoptant les divisions suivantes :

I (page 5). Le récit de César.

II (page 10). Le nouveau système soutenu :

par M. de Kersabiec. *Etudes archéologiques. Bulletin de la Société archéologique de Nantes,* tome VIII, page 224.

et par M. Kerviler. *Etudes critiques sur la géographie de la presqu'île armoricaine,* pages 14, 15, 22, 23 et 41.

Digitized by Google

III (page 13). Les Nannètes et les Samnites.
IV (page 17). La flotte de Brutus.
V (page 21). La côte armoricaine.
VI (page 26). César dans la presqu'île guérandaise.
VII (page 31). Les invraisemblances.
VIII (pages 36 à 38). Retour aux commentaires de César.

Il élucide le texte de sa discussion par l'adjonction de trois cartes.

La 1re : Carte du Nord-Ouest de la Gaule avant l'ère chrétienne.

La 2e : Carte de la presqu'île guérandaise.

La 3e : Carte de la mer intérieure du Morbihan.

Tout d'abord l'auteur se réfère à la première de ces cartes qui nous montre :

Au Nord de la Vilaine et vers son embouchure, le territoire des Venètes, borné, au Sud, par celui des Samnites, occupant la rive gauche de la Vilaine jusqu'à la rive droite de la basse Loire ; à l'Est, par les Rhedons ; au Nord, par les Osismiens leurs alliés.

Au Nord-Est des Rhedons, les Diablintes, les Nannètes, les Lexoviens, alliés des Venètes.

A l'est des Osismiens, les Curiosolites, et, dans la presqu'île vers Nord, les Unelles, surveillés par le lieutenant Titurius Sabinus.

Au Sud de la rive gauche de la basse Loire, les Pictons; plus loin, au Sud, les Santons.

A l'Est des Samnites, sur la rive droite de la Loire, les Andécaves, les Turons, et, vers Nord, les Cénomans et les Carnutes.

Puis il procède, par voie d'analyse raisonnée, des documents que fournissent les énonciations décisives des Commentaires de César, les ouvrages de Pline, de Ptolémée, de Marien d'Héraclée, de Strabon, sans négliger de faire

Digitized by Google

remarquer que si ce géographe semble appeler les peuples qui habitent entre la rive droite de la Loire et la rive gauche de la Vilaine, à leur embouchure, en un endroit Samnites, en un autre Namnites, dont plus tard on a fait Namnètes et Nannètes, cela tient à l'erreur du copiste grec qui a mis un μ au lieu d'un Σ (sigma) que portent des monnaies de l'époque.

Sur ce point, la preuve, en contradiction avec plusieurs atlas, est, il faut bien le dire, d'une ténuité toute particulière.

Avouons aussi, comme M. Orieux le confésse lui-même, qu'on est réduit aux conjectures quant aux changements que, dans ces temps sans histoire, du commencement de notre ère, la situation des peuples de la Gaule occidentale a dû subir, jusqu'à ce que l'invasion des Bretons, au Ve siècle, vînt changer l'Armorique en Bretagne.

C'est ici toutefois que l'ouvrage dont nous aimons à suivre les développements constate combien est avantageuse, dans une controverse de ce genre, la réunion, au degré où elle se rencontre chez notre collègue, d'un riche bagage d'érudition historique et littéraire, et de l'étendue d'un savoir scientifique appliqué avec une précieuse sûreté de méthode.

Il s'attache donc à relever tout ce qui touche à son sujet, dans sa spécialité d'ingénieur, de localiste, de statisticien, quant à la configuration, à la superficie des terrains, à la dimension, à la profondeur des passes et des estuaires, aux cotes de sondage, aux difficultés d'attérage, aux périls de stationnements dans les ports quand la marée s'est retirée, à la nécessité de gagner le large à mer basse et de s'y tenir exposé isolément aux attaques du côté de l'Océan.

Il puise ensuite ses éléments de conviction dans le

Digitized by Google

domaine de la géologie, pour la composition des terrains, notamment de ceux de la Grande-Brière, recouverts de deux couches de près de deux mètres, au-dessous desquelles règne un profond lit d'argile, sol affaissé sans doute très anciennement, où se retrouvent encore des monuments celtiques, mais qui, suivant les données que confirmeront de nouvelles investigations de l'archéologie, n'a jamais renfermé une mer intérieure.

De l'enchaînement de ces déductions, notre auteur tire résolument la conséquence que, prenant en considération l'exiguité du territoire et de l'estuaire, la longueur des espaces parcourus par ces peuplades, toujours vaincues et toujours voulant combattre, poursuivies et repoussées de ville en ville — les péripéties de la lutte, les circonstances caractéristiques relatées expressément dans les Commentaires, on ne saurait raisonnablement admettre que la guerre entre les Venètes et leur vainqueur ait eu pour théâtre une section du continent aussi restreinte que les 28 lieues carrées de la presqu'île guérandaise, quinzième partie du sol du département de la Loire-Inférieure, et une portion de l'Océan aussi semée d'écueils, d'un accès aussi difficile que la côte rocheuse de la Turballe.

Au système de ses adversaires, qu'il renverse avec un vrai talent de dialecticien, rehaussé par un style sobre, pur, alerte, notre collègue oppose les conclusions ci-après, conformes à l'interprétation naguère acceptée universellement.

Lors de la déclaration de guerre aux Venètes, les légions romaines étaient campées chez les Andes, les Turons, les Carnutes, vers Angers, Tours et Chartres. C'est de là que César, arrivant d'Italie, les mit en mouvement dans la direction de la Vénétie, non en descendant la Loire, mais en franchissant la Vilaine facilement en amont de ses

Digitized by Google

principaux affluents, se gardant bien d'affronter les dangers d'un passage à l'embouchure, où elle est large, profonde, vaseuse, encaissée, sans avoir rien à redouter, ni du côté des Samnites, amis des Romains, ni de la part des Nannètes, gardés par les trois légions de Sabinus, chargées de contenir les peuples qui s'étendent jusqu'à la Manche.

Il ne va pas rejoindre la flotte, sous le commandement de Brutus, composée de navires construits sur la Loire et de vaisseaux venus des ports des Pictons et des Santons ou rassemblés dans les autres contrées soumises.

Exécutant les ordres qu'il a reçus de s'avancer, dès qu'il le pourra, avec sa flotte, contre les Venètes, Brutus la tient près de la mer, en quelques abris de la Loire, jusqu'à changement des vents longtemps contraires, et dès qu'ils deviennent favorables, il se hâte de faire voile pour le Morbihan.

C'est dans ces parages, aux eaux profondes, que sa flotte s'est mesurée avec les 220 vaisseaux des Venètes, venus à sa rencontre et sortis, dès qu'elle a paru, de la mer intérieure du Morbihan, cinq fois plus grande que la presqu'île du Croisic.

C'est là que l'emploi de la faux tranchante, emmanchée au bout d'une perche, et coupant les cordages des vaisseaux ennemis, assura au conquérant la victoire sur mer en même temps que celle qu'il remportait sur terre.

C'est au Nord de la Vilaine, dans cette vaste contrée d'une superficie de 800 lieues carrées avec 300 kilomètres de côtes, c'est là et pas ailleurs que se produisit, dans des proportions en rapport avec sa durée et son extension, cette lutte suprême où succomba la puissance des Venètes.

Une dernière observation et j'aurai fini.

Esprit chercheur, ne résistant pas à une impulsion de sa conscience, ardemment désireux d'arriver à toute la vérité

Digitized by Google

et de découvrir certains mobiles, M. Orieux termine par ces trois lignes le 3e alinéa de sa 36e page, en désignant les partisans du nouveau système :

« ..... S'appuient-ils, du moins, sur quelque texte » ancien? Nullement, et ils pouvaient employer des argu- » ments différents s'ils n'avaient eu d'autre but que de cri- » tiquer le César, historien moderne. »

C'est évidemment une allusion à la version accueillie par Napoléon III, dans son *Histoire de César*.

L'heure n'est pas venue pour l'austère impartialité de la philosophie de l'histoire de formuler, sur les fautes du second empire, un jugement qui pourra n'être pas exempt de sévérité.

Cependant, quelque opinion que l'on professe relativement à ce césarisme de 18 années, est-ce que le souverain tristement déchu de si haut, auteur d'un ouvrage considérable, objet de tant de labeurs et de prédilection, ne devrait pas, en tant que membre de la république des lettres, être hors des atteintes de l'esprit de parti dont parfois les inspirations ne sont rien moins que libérales et généreuses.

Aussi nous associons-nous à la protestation discrète et contenue de notre collègue, et sommes-nous heureux de l'en féliciter en réitérant les éloges que, comme organe de la Société, nous lui avons déjà adressés pour son œuvre remarquable par la solidité du fond, la clarté et la fermeté de l'argumentation, l'attrayante distinction de la forme.

Digitized by Google

SÉVERIN PERVINQUIÈRE

PAR Mr C. MERLAND.

Elles sont rares les familles où les qualités du cœur et celles de l'esprit se transmettent comme un héritage, et dans lesquelles les générations se succèdent, conservant dans la vie morale le trait distinctif de leur race que d'autres portent sur le visage. Le vulgaire dit qu'elles sont heureusement douées, comme si la vertu, l'intelligence et le savoir se passaient d'âge en âge avec le sang. Le secret s'en trouve ailleurs. C'est dans l'éducation au foyer domestique, dans l'exemple plus que dans le précepte, et quelquefois aussi dans l'orgueil de la naissance, sentiment qui ne permet pas les déchéances, qu'il faudra l'aller chercher plutôt que dans certaines dispositions innées. Non pas que je veuille, comme on l'a fait quelquefois, ériger cette vérité en maxime, en faire une règle absolue, rendre toujours les pères responsables des écarts de leurs fils. Je sais qu'en dehors de la maison paternelle, il est des entraînements auxquels souvent la jeunesse ne sait pas résister, mais il n'en est pas moins

Digitized by Google

vrai que les natures d'élite sont généralement celles qui ont été fortement trempées dans le milieu où elles ont passé leurs premières années et leur adolescence. Les impressions qu'elles y ont recueillies, les principes d'honneur qu'elles y ont puisés, font leur force dans les grandes épreuves qu'elles traversent et leur servent d'appui quand il leur arrive de chanceler.

Sans nous arrêter davantage à des considérations générales, prouvons, par un exemple, la vérité de ce que nous avançons. Puisqu'il nous faudra faire un choix dans une famille dont tous les membres ont porté ou portent dignement encore un des noms les plus honorés de notre pays, après le père, nous prendrons un des enfants, celui que la voix publique désigne principalement à notre attention. Mêlé aux grands événements de la révolution, occupant une des premières places dans l'administration du département de la Vendée, le premier est arrivé à une des fonctions les plus élevées de la magistrature. Par la science du droit, le second a laissé au palais, comme avocat, et à la faculté de droit de Poitiers, comme professeur, un souvenir qui n'est pas près de s'éteindre. Par leur caractère autant que par leur mérite, tous deux ont leur place marquée dans le livre que nous écrivons.

Mathurin-Joseph Séverin Pervinquière, membre de l'Assemblée constituante, procureur général syndic et administrateur du département de la Vendée, membre du Corps législatif et de la Chambre des Députés, président de chambre à la Cour de Poitiers, baron de l'empire, chevalier de la Légion-d'Honneur, dernier né de André-Antoine-Léon Pervinquière et de Françoise Cochon de Lapparent, a vu le jour à Fontenay-le-Comte le 11 février 1760. Son père, avocat à Fontenay, s'était fait au barreau une grande réputation comme orateur et comme légiste.

Digitized by Google

Son mérite s'était révélé de bonne heure et, en 1752, il avait été nommé Echevin de Fontenay. Plus tard, lorsqu'en 1771, Maupeou fit son coup d'état contre le Parlement, il imita les avocats de la capitale, et, de concert avec Thibaudeau, fit une telle opposition aux magistrats institués par le chancelier, que, le plus souvent, dans le ressort du Présidial, on refusa de plaider devant eux.

Léon Pervinquière ne passait pas toutes les heures de sa vie à fouiller les dossiers et à faire de la procédure. Très favorable au courant d'idées qui entraînait le XVIIIe siècle, il prenait part aux grands événements de son époque en publiant un livre dont l'idée principale ne répond pas à la modestie du titre. *L'essai sur l'agriculture,* qui parut à Fontenay en 1785, est bien moins un traité sur la matière qu'un réquisitoire en forme contre des privilèges bien propres à nuire à ses progrès et à en retarder le développement. Dans un avant-propos rempli de pensées philosophiques, où il considère le travail non pas comme un châtiment que Dieu infligea à l'homme, mais comme une loi générale à laquelle nul n'a le droit de se soustraire, l'auteur étudie les moyens de rendre plus fructueux et plus profitable au cultivateur le travail de la terre. Les connaissances spéciales sont importantes sans doute, mais pour féconder le sol et donner tout l'essor à la première de nos industries, à celle que Sully entourait de toutes ses tendresses et presque de son respect, la charrue, si habilement qu'elle soit maniée, ne saurait suffire. Il fallait, avant tout, détruire des abus séculaires, affranchir le manant de la glèbe, donner aux populations rurales l'instruction et le bien-être, les délivrer de la routine, enfant de l'ignorance, et des exactions du fisc. L'épigraphe de son livre empruntée à Cicéron : *Bonum virum de cæterorum commodis æque laborare, ac de suis ;*

Digitized by Google

bonum vero civem sua omnia posteriora habere, patriæ commoda, prima et maxima ducere, est un appel à tous les bons citoyens pour qu'ils sacrifient leurs intérêts particuliers à l'intérêt général, c'est-à-dire à l'amour de la patrie. Pervinquière signale toutes les charges du citoyen envers l'Etat et les seigneurs, et en demande énergiquement, sinon la suppression, au moins la modération. Il s'élève aussi contre le peu de probité des gardes nommés par les seigneurs pour faire respecter la propriété et empêcher le maraudage (1), se montre très favorable à la division du sol; dans une équitable répartition de l'éloge et du blâme, raille de ces bourgeois gentilshommes qui, « lorsqu'ils commencent à avoir des domaines nobles, » ont la sottise de croire qu'ils commencent à s'ennoblir » et disent : MA TERRE, MES CHIENS, MES CHEVAUX, MES » BREBIS, MES VASSAUX ! »

Avant d'être en âge de discuter, Séverin Pervinquière dut être pénétré de la nécessité des réformes qu'il entendait préconiser par celui dans lequel il avait naturellement toute confiance. L'éducation qu'il reçut ne fut pas propre à l'en détourner. Après avoir fait de bonnes études classiques chez les Oratoriens de Fontenay et de Poitiers, il se rendit étudier le droit à Paris, ou bien plus encore qu'en province, les esprits étaient portés vers les idées d'émancipation sociale. Installé chez un des amis de sa famille, une nouvelle existence s'ouvrait pour lui. Papinien et Cujas ne furent pas l'objet exclusif de ses études, il se prit d'un grand amour pour les lettres auxquelles il consacra

(1) Ce ne sont pour l'ordinaire que des fainéants, des ivrognes et des gourmands qui se présentent pour garder des terres; ils mettent les pauvres gens à contribution, il faut toujours leur donner, tantôt à manger, tantôt à boire, tantôt des œufs, tantôt du lard. (*Essai sur l'agriculture,* par Pervinquière, avocat.)

Digitized by Google

une partie de son temps, suivit le théâtre, apprit l'anglais et l'italien, et, dans ses relations de société, eut des préférences marquées pour les jeunes gens dont le commerce était agréable et l'esprit cultivé, surtout pour ceux qui s'adonnaient aux lettres. L'opposition que Léon Pervinquière avait faite au chancelier Maupeou, lui avait ouvert les salons du président Molé ; il allait le voir souvent, soit à Paris, soit à Champlâtreux. Son père, qui ne comprenait que les études sérieuses, celles qui assurent une position dans la société, s'alarmait de ses habitudes, et, dans son inquiète sollicitude, écrivait à l'une de ses filles, religieuse chez les Dames de la Visitation, à Rennes : « Il doit être » avocat avant vingt ans. Je ne sais quelle sera sa destina- » tion. Capable, mais indolent, une vie oiseuse et des » belles lettres, voilà son plaisir. Dans l'état d'avocat, on » a plus de mouvement et de travail à supporter qu'un » chanoine. »

Ces appréhensions étaient mal fondées. L'auteur de l'*Essai sur l'agriculture* oubliait que la connaissance des lettres est indispensable à celui qui cherche à briller par l'éclat de la parole. Les deux plus savants jurisconsultes de Fontenay, Tiraqueau et Brisson, tant d'autres, depuis L'Hôpital jusqu'à d'Aguesseau, les avaient cultivées, et lui-même ne leur était pas resté étranger. Mais ces réflexions qu'il faisait peut-être intérieurement, ne changeant rien à une résolution bien arrêtée, Séverin Pervinquière, sur son ordre, dut revenir de Paris, non toutefois sans avoir conquis auparavant le titre d'avocat au Parlement. Peu de temps après, son père lui céda son cabinet. En exerçant sa profession à la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, le jeune avocat prouva qu'on pouvait lire Milton et le Tasse dans leur langue, et ne pas manquer pour cela de connaissances dans la science du droit. En 1781, alors qu'il n'avait encore que

Digitized by Google

vingt et un ans, il fut nommé sénéchal des seigneurs de Coulonges et du Poiré. Bien jeune encore, il se maria avec Louise-Angélique Belliard, sœur du brave général de ce nom, et trouva, dans cette union, une compagne digne de lui.

La France était obérée, et s'il importait de relever ses finances, tous les esprits sages sentaient également la nécessité de reconstruire sur de nouvelles bases le vieil édifice social. Le Gouvernement avait pris l'initiative des réformes, mais après quelques tâtonnements et quelques mesures insuffisantes, il s'était décidé à chercher le remède aux maux qui affligeaient le royaume, dans une des grandes institutions que le despotisme avait fait disparaître, dans la réunion des Etats généraux

Comme il avait toujours été fait, avant la convocation de cette assemblée, la noblesse, le clergé et le tiers furent appelés à nommer, par voie d'élections, des mandataires chargés de formuler des vœux dans des délibérations dont les procès-verbaux formèrent ce que l'on a appelé le *cahier des plaintes et doléances*. Au mois de mars 1789, le tiers-état de la sénéchaussée de Fontenay se réunit à cette intention. Son premier soin fut de procéder à l'élection des commissaires auxquels il confia ses pouvoirs. Ces commissaires furent MM. Chevallereau, Biaille de Germon, Pervinquière, avocat, Majou, de Bessai, Du Pati, Bouron, avocat du roi, Menanteau, Duget, maire des Sables-d'Olonne, Gillaizeau, Tireau, avocat, Collinet, Gouin, médecin, Gouin, avocat, docteur en droit, Landais, procureur au présidial de Poitiers, Porchier de la Thibaudière, Testard, Mercier de Langevinière et Gaudin. Quoique bien jeune encore, il avait à peine vingt-neuf ans, Séverin Pervinquière fut nommé secrétaire de la Commission, et, en cette qualité, chargé de la rédaction des cahiers.

Digitized by Google

Dans quelques provinces, les délégués de la noblesse et du tiers se réunirent pour rédiger, d'un commun accord, les cahiers des plaintes et doléances. On assure, qu'au nom de la noblesse poitevine, Deloynes de la Coudraie en fit la proposition aux membres du tiers, mais que ceux-ci, blessés d'un affront fait quelques jours auparavant à un ancien officier de fortune, auquel un gentilhomme avait voulu interdire le droit de porter l'épée, s'y refusèrent absolument.

En dehors du grand intérêt qu'ils présentent, les cahiers offrent pour Pervinquière un intérêt tout particulier, puisque les ayant rédigés, il était certainement animé des sentiments qui s'y trouvent exprimés. Les passer complètement sous silence, serait donc arracher une page importante de son histoire. Ne pouvant les reproduire *in extenso*, en raison de leur étendue, nous nous bornerons à des extraits qui suffiront à faire connaître l'esprit et l'aspiration de leurs auteurs. Aucun d'eux alors ne voyait poindre à l'horizon ces jours de sinistre mémoire dont les grandes œuvres de la révolution n'ont pu effacer la tache. Tous, au contraire, se montraient dévoués à la monarchie, et si quelqu'un eût dit que leur pays ne tarderait pas à être en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, qu'avant longtemps, le roi, objet de leurs hommages, monterait à l'échafaud, ils auraient repoussé ce sinistre présage comme le rêve d'une imagination malade. Hâtons-nous d'ajouter que, lorsque furent arrivés ces temps malheureux, où les esprits surexcités par les calomnies de la presse, les vociférations des clubs et l'invasion étrangère, perdirent la notion du bien et du mal, de tous ceux dont nous venons d'écrire le nom, un seul peut-être participa aux horreurs dont le souvenir doit rester comme un terrible enseignement. Chez presque tous, le patriotisme fut égal à la

Digitized by Google

modération, et nul plus que Pervinquière n'exposa ses jours pour la conquête des libertés publiques, le maintien de l'ordre et l'apaisement des âmes.

Avant d'entrer dans l'exposé de ses vœux, le tiers-état de la sénéchaussée de Fontenay exprimait, en ces termes, son attachement au descendant de Saint-Louis et de Henri IV : « Inviolablement attachés au meilleur des rois » et à la plus heureuse des Constitutions; c'est en conser- » vant avec soin cette même Constitution, en la rendant » fixe et durable, en travaillant de concert à déraciner les » abus nés de tous les partis, que le roi et la nation » resserreront encore davantage, s'il est possible, les liens » de confiance et de l'amour mutuel qui font leur force.

Dans les lignes suivantes, tout en conservant un ton très respectueux pour le roi, les commissaires demandaient l'extension des libertés publiques, la participation de la Nation aux affaires de l'Etat, et que des engagements pris à l'avance liassent les représentants du peuple avec les électeurs, engagements où perçait l'idée de mandat impératif que nul ne peut accepter sans abdiquer son indépendance.

« Pour conserver ces avantages, pour assurer à » jamais les splendeurs et la félicité de l'Etat, il faut » surtout et avant tout affermir les fondements de la » liberté publique, liberté également utile à la Nation dont » elle nourrit la vigueur et l'énergie, et au souverain à qui » il est infiniment plus doux, plus glorieux et plus sûr de » régner avec des sujets libres qui l'aiment, que des » esclaves qui le craignent. Trop instruits par nos malheurs » et la funeste expérience du passé, on ne sera point en » droit de nous reprocher une défiance hors de saison, » lorsque nous manifesterons des alarmes pour l'avenir, » lorsque nous demanderons que nos droits et nos privi-

Digitized by Google

» lèges soient conservés dans des titres solennels et inatta-
» quables.

» Les violations multipliées des droits de la Nation,
» violations qui n'ont pas moins fait le malheur des rois
» que les siens, nous imposent le devoir de prendre toutes
» les précautions que la prudence humaine peut suggérer.
» Pour parvenir à ce but, il est essentiel que la province
» oppose certaines restrictions aux pouvoirs de ses députés,
» et qu'elle les mette par là dans l'heureuse impuissance
» de compromettre les droits de la nation. »

Après ces préliminaires, les auteurs des cahiers abordent les grandes questions économiques et sociales, finances, états provinciaux, clergé, noblesse, justice et police, féodalité, objets divers d'administration, ordonnances militaires et autres, toutes questions sur lesquelles ils appellent l'attention des Etats généraux.

L'enregistrement forcé de l'édit portant emprunt de quatre cent vingt millions avait été fatal au crédit de la France. Dans l'impossibilité où le ministre de Brienne s'était trouvé de l'effectuer, la situation financière déjà si compromise s'était singulièrement aggravée. C'est cette question vitale, bien plus que le désir d'opérer des réformes dont quelques-uns s'effrayaient, qui avait déterminé Louis XVI à recourir à la réunion des Etats. Depuis, la situation avait été loin de s'améliorer, et, en donnant cours forcé aux billets de la caisse d'escompte, le cardinal avait soulevé contre ce moyen extrême l'indignation publique. Le retour de Necker aux affaires n'avait pas amélioré cet état de choses, et nous marchions à grands pas vers la banqueroute. Une mauvaise gestion administrative et les prodigalités de Louis XV nous avaient jeté dans cette voie désastreuse. C'était le passé avec tous ses désordres, qui pesait sur la France, et le plus économe des princes se

Digitized by Google

trouvait dans l'impuissance de combler le goufre du déficit creusé par ces ancêtres. Les Etats généraux pourraient-ils opérer le prodige? Souverain et sujets le crurent, et, lorsque avant leur réunion, les sénéchaussées et baillages furent appelés à présenter leurs vœux, des projets qui devaient tout sauver et qui, hélas! ne sauvèrent rien, surgirent de toute part.

Comme moyen de relever nos finances, la sénéchaussée de Fontenay demanda l'abolition de quelques maisons royales, la démolition de fortifications trop éloignées des frontières pour être bien utiles, et la vente des terrains qu'elles occupaient; la suppression des fermiers généraux et receveurs dont les fonctions devaient être confiées à des préposés à appointements fixes; l'aliénation des domaines de la couronne, les forêts exceptées; la cession aux mains du roi de tous les bénéfices, à l'exception de ceux à charge d'âme, et le versement de leurs revenus dans une caisse particulière; l'amortissement entre les mains de l'Etat des rentes foncières de l'église au denier deux, l'Etat continuant à payer les rentes et employant les capitaux à l'extinction des dettes les plus onéreuses.

Dans le cas où les ressources que fourniraient ces dispositions auraient été insuffisantes, mais dans ce cas seulement, les Etats généraux pouvaient consentir l'impôt nécessaire pour équilibrer le budget des dépenses et celui des recettes, voire même pour donner au dernier l'excédant nécessaire à l'établissement d'une caisse d'amortissement, le nouvel impôt devant porter principalement sur les objets de luxe, sans qu'il y eut accroissement des tailles dont le poids était déjà excessif.

Le Poitou, comme les autres pays d'élections, avait eu, en 1787, son Assemblée provinciale. Pendant sa courte session, les membres qui la composaient, gentilshommes,

Digitized by Google

prêtres, bourgeois, avaient rivalisé de zèle pour étudier et résoudre les questions les plus importantes de l'administration. Entre eux la meilleure entente n'avait cessé de régner, et comme l'a fait très bien remarquer M. de Saint-Hermine, *leurs travaux montrent combien le pays avait déjà fait de progrès sous le rapport moral et intellectuel.*

Animée d'idées libérales et sagement économiques, la sénéchaussée de Fontenay aspirait à l'unité administrative et demandait pour toute la France, des Etats provinciaux. « Profondément pénétrée de l'importance des Etats pro-
» vinciaux, disait-elle, la sénéchaussée de Fontenay-le-
» Comte charge spécialement les députés de la province
» d'en porter la demande aux pieds du trône, et de l'appuyer
» de leurs plus vives instances; de tous les objets d'admi-
» nistration, de tous les établissements particuliers, il n'en
» est peut-être aucun de plus utile, de plus fécond en
» avantages sans cesse renaissants. Qui peut en effet mieux
» connaître et mieux employer les moyens propres à l'amé-
» lioration d'une province que cette province elle-même?
» Elle trouve des facilités inappréciables dans les connais-
» sances locales sans lesquelles on ne peut guère faire le
» bien qu'imparfaitement; instruite des bornes de ses
» facultés et de l'étendue de ses ressources, elle fait tout le
» bien qu'elle peut faire, et n'entreprend rien d'impra-
» ticable. ».

A tout ce qu'avait fait l'Assemblée provinciale pour l'encouragement de l'agriculture, l'ouverture et l'entretien des routes, pour les établissements de bienfaisance et la juste répartition de l'impôt, la sénéchaussée de Fontenay ne doutait pas que, marchant plus résolument encore dans la voie du progrès, les Etats généraux n'ajoutassent la suppression d'odieux impôts tels que le centième denier, l'impôt des francs-fiefs, « qui n'est même plus soutenu par

Digitized by Google

» les raisons frivoles qui l'ont fait établir, puisque les » nobles, possesseurs de fiefs, ne sont pas plus assujettis » au service militaire que les roturiers. » La sénéchaussée demandait aussi la suppression des droits d'aide, du droit de marque sur les cuirs et du vingtième d'industrie, « droit » exorbitant dont la dénomination même annonce la » constitution vicieuse, puisque portant directement sur » l'industrie, il ne peut avoir d'effet que de l'étouffer, et » devient absolument arbitraire dans sa répartition. »

Les cahiers réclamaient enfin l'abolition des privilèges des marches du Poitou.

On y trouvait émis le vœu que la Constitution des Etats provinciaux fût laissée aux Etats généraux, que le Tiers-Etat eût, dans ces Assemblées, un nombre de représentants égal à celui des deux autres ordres, et que le Président nommé par la voie du scrutin fût choisi dans les trois ordres indistinctement; que les municipalités existantes fussent conservées et qu'indépendamment des Etats provinciaux, la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte députât directement à l'avenir aux Etats généraux, le nombre de ses représentants devant être proportionné à sa population et à ses contributions. « La sénéchaussée de » Fontenay mérite bien l'avantage de députer directement, » par sa vaste étendue, sa population et surtout la partie » considérable d'impôts qu'elle supporte; d'ailleurs sa » position sur le bord de la mer, ses marais mouillés et » desséchés, la nature de ses productions et de son sol la » rendent absolument différente de la plupart des autres » sénéchaussées et surtout de celle de Poitiers; ses vœux » ne peuvent donc être bien exprimés et ses intérêts bien » défendus que par ceux qu'elle aura choisis elle-même. »

En ce qui concernait le clergé, la sénéchaussée de Fontenay se montra animée des dispositions les plus bien-

Digitized by Google

veillantes; elle fut surtout pleine de respect pour le Saint-Père, et, tout en demandant la suppression des subsides levés pour la Cour de Rome, lui montra la plus profonde déférence; elle s'exprimait dans ces termes: « Le père » commun des fidèles reconnaîtra que l'autorité religieuse » qu'il doit avoir sur nous ne tient pas à des tributs » pécuniaires, et la continuation de ces même tributs ne » diminuera point dans une nation sage et éclairée, le » respect et la soumission dont elle a toujours donné des » preuves. »

Au lieu de vivre au milieu du troupeau confié à leur garde, c'était à la cour que, depuis plusieurs siècles, la plupart des évêques séjournaient dans des préoccupations quelquefois un peu trop mondaines. La sénéchaussée de Fontenay s'élevait avec raison contre cet abandon des diocèses et demandait que les évêques fussent tenus d'y résider.

Touchée de la situation précaire du bas clergé, dont elle *louait grandement le zèle,* elle réclamait des Etats, pour les curés et les vicaires, un traitement plus élevé que celui qui leur était alloué.

En parcourant les cahiers du Tiers, remis par les baillages et les sénéchaussées à leurs représentants aux Etats généraux, on trouve presque partout la même demande. Nous avons remarqué que, lorsqu'il y est déterminé, le chiffre de ce traitement, pour les vicaires, est presque toujours supérieur à celui qu'ils reçoivent aujourd'hui, bien que la valeur de l'argent ait considérablement diminué depuis quatre-vingt-dix ans. Quelques autres réformes, telles que l'abolition du boisselage, étaient aussi l'objet des réclamations de la sénéchaussée.

A ceux qui croiraient que dans le bas Poitou il existait des sentiments d'envie et de haine contre la noblesse, nous

Digitized by Google

opposerons les lignes suivantes extraites des cahiers de la sénéchaussée de Fontenay : « Cet ordre (la noblesse), aussi » ancien que l'Etat, et cependant bien moins respectable » par sa haute antiquité que par les sentiments d'honneur, » de désintéressement et de courage qui le caractérisent, » mérite et obtiendra toujours tous les égards qui peuvent » s'accorder avec la justice. On a demandé qu'il renonce » à ses avantages pécuniaires, parce que cette renon- » ciation est juste et dérive immédiatement de la protection » que l'Etat accorde, sans distinction, à tous les citoyens. » Mais on le verra d'ailleurs, avec plaisir, conserver tous » les autres privilèges, préséances et prérogatives que le » Tiers-Etat n'entend point contester. Il faut plus encore, » il faut le débarrasser des entraves qu'il a reçues en des » temps de barbarie. Nous croyons, en conséquence, que » les députés de la province aux Etats généraux doivent » provoquer une loi qui permette à la noblesse de se » livrer sans déroger à toutes les professions ouvertes au » Tiers-Etat .....

.....

» En offrant de nouvelles ressources à la noblesse, nous » croyons qu'on doit en même temps la rappeler à la » pureté primitive que sa multiplication extrême et sans » choix a considérablement altérée. Elle ne doit plus être » avilie et prodiguée, sans distinction à la faveur et à la » fortune. » Et, comme conséquence de ces principes, la sénéchaussée de Fontenay voulait la suppression de la noblesse conférée par certaines charges. Elle demandait que, dorénavant, elle fut accordée par le Roi, seulement pour services rendus à l'Etat, et sur le rapport et consentement des Etats généraux.

Contrairement à l'opinion d'un grand esprit, de Montesquieu, qui voulait le maintien de la vénalité des offices

Digitized by Google

dans les Etats monarchiques, la sénéchaussée de Fontenay déplorait l'abandon du droit d'y nommer des titulaires, abandon que François Ier avait fait dans un intérêt purement fiscal, et qui s'était tant accru sous ses successeurs.

« Les peuples, écrivait Pervinquière, organe de la Com-
» mission, ne doivent payer ni le droit de rendre, ni le
» droit d'obtenir justice, c'est une dette de leur souverain,
» et toute leur obligation consiste à lui fournir les sommes
» nécessaires à son acquit, c'est-à-dire aux honoraires des
» juges. Qu'ils étaient barbares ces génies fiscaux qui ont
» établi des impôts sur les actes de justice et le centième
» denier des offices de judicature. Faut-il que des magis-
» trats qui sacrifient leur fortune et leurs veilles au service
» de la patrie, sans retirer la moitié de l'intérêt du prix
» de leur charge, paient tous les ans un droit exorbitant
» au trésor royal, pour conserver la faculté d'en être rem-
» boursé ! La raison et l'humanité peuvent-elles souffrir
» que le prince tire du malheur de ses peuples (car c'en
» est un de plaider) des sommes considérables, qui sur-
» passent souvent la valeur de l'objet contesté et mettent,
» presque toujours, le pauvre dans l'impossibilité de récla-
» mer ou de soutenir ses droits. »

Suit la longue énumération d'abus à détruire et de mesures à prendre, ainsi que la demande d'un Parlement dans la province du Poitou, au sein duquel le Tiers-Etat, par quelques-uns de ses membres, pourra trouver place.

« Son exclusion des places de la haute magistrature est
» une injustice faite aux talents et aux vertus de son ordre,
» elle l'expose, du reste, aux suites funestes d'une préven-
» tion trop commune à toute classe de citoyens pour ses
» pairs. »

La création d'un présidial à Fontenay, pour juger, en dernier ressort, des appels et des sentences au-dessus de

Digitized by Google

deux mille livres, rendus par les sièges royaux, lui paraît aussi nécessaire, ainsi que la suppression des tribunaux d'exception, des justices seigneuriales, de toutes attributions particulières, lettres de *comittimus* et d'évocations, « qui » ne tendent qu'à soustraire le faible et le pauvre à ses » juges naturels, pour le traduire devant des tribunaux » étrangers, éloignés, où ses facultés ne lui permettent » pas ou ne lui permettent qu'à grands frais de défendre » ses droits. » La Commission réprouve également la conversion des amendes pécuniaires en peines corporelles, — « loi contre laquelle l'humanité s'élève avec tant de » force » — elle réclame enfin la réformation de la coutume du Poitou, la suppression du droit d'aînesse, celle des empêchements financiers au mariage des mineurs indigents, etc.

La féodalité, que Mlle de Lézardière affirme avoir été mal comprise et mal jugée, et qui, à l'en croire, servit de contre-poids à l'autorité royale, la féodalité, en tant que puissance dans l'Etat, avait complètement disparu. Mais si la servitude personnelle n'existait plus, il n'en était pas ainsi de la servitude foncière, contre laquelle la sénéchaussée de Fontenay protestait de toutes ses forces. *Nulle terre sans seigneur* était à ses yeux une maxime que « l'ambition féodale a pu seule imaginer, et qui est aussi » contraire à la saine raison qu'aux principes tutélaires qui ont fait établir la prescription, » et il lui paraissait de toute justice qu'une loi intervînt pour défendre à l'avenir toute stipulation de féodalité et de dîmes, et pour permettre le rachat des droits féodaux et des dîmes actuellement existants, sur le pied et à la manière que le règleraient les Etats généraux.

Au chapitre : *Objets divers d'administration*, la sénéchaussée de Fontenay demandait la liberté indéfinie de la

Digitized by Google

presse, arme terrible dont l'expérience n'avait pas été faite, garantie des citoyens et dissolvant de l'autorité, que la loi devrait toujours contenir et ne jamais supprimer. Il est bien vrai que par le mot : *liberté indéfinie,* les cahiers n'avaient en vue que la disparition de la censure, puisqu'on y lit cette restriction : « En réclamant la liberté » absolue de la presse, on n'entend pas que tout écrivain » puisse impunément calomnier et outrager qui bon lui » semble et se permettre d'odieuses personnalités. On » demande seulement que l'auteur d'un écrit relatif à » quelques matières que ce soit, surtout aux matières » politiques, puisse le faire imprimer et l'exposer librement » aux yeux du public, et que, s'il contient des choses repré- » hensibles, il ne soit tenu d'en répondre qu'après l'im- » pression et devant ses juges naturels. »

Les cahiers embrassaient bien d'autres questions — « le service gratuit que le Tiers-Etat n'a jamais dû, fléau » des arts utiles, surtout de l'agriculture, et plus onéreux » aux particuliers qu'utile à l'état général ; » — les canonniers auxiliaires de la marine, institution précieuse où s'étaient glissés les plus graves abus ; l'uniformité des poids et mesures, le reculement des douanes aux frontières du royaume ; la réforme des maîtrises et jurandes dont *les funestes effets devaient être signalés ;* l'augmentation des brigades de la maréchaussée ; le partage des pâturages communs par proportion égale entre tous les propriétaires de chaque paroisse avec défense de clore toutes les portions divisées.

Les ordonnances militaires n'ouvraient l'école militaire qu'aux seuls enfants de la noblesse, et leur affectaient, à l'exclusion de tous les autres, six cents places dans dix collèges ou pensionnats religieux. La Commission réprouvait, en ces termes, ce privilège : « Les autres dispositions

Digitized by Google

» de ces ordonnances sont celles qui exigent des preuves
» de noblesse pour être admis au grade d'officier
» dans nos troupes, loi contraire au droit naturel qui,
» en imposant à chaque citoyen, au moment de sa nais-
» sance, l'obligation de servir la patrie et de la défendre,
» impose en même temps à la patrie celle de reconnaître
» et payer dignement ses services ; à la bonne politique,
» en ce qu'elle borne mal à propos les défenseurs de
» l'Etat; aux intérêts de tous, en ce qu'elle ferme au
» tiers le chemin qui conduit plus rapidement à la gloire,
» aux honneurs et quelquefois à la fortune et lui ôte
» l'espoir d'être dédommagé par des emplois honorables
» et lucratifs, des sacrifices considérables qu'il fait pour
» la solde des militaires ; loi enfin humiliante pour lui,
» parce qu'elle semble renfermer une défiance injurieuse
» de sa valeur et de sa capacité. »

Rendons justice au corps de la noblesse. Si, dans quelques provinces, il demanda le maintien de ses privilèges, il exprima souvent aussi les mêmes vœux que le tiers relativement à la promotion aux grades de l'armée (1).

L'ordre du clergé avait été plus loin encore dans cette voie libérale (2).

(1) L'ordre de la noblesse n'approuve aucune des lois qui ferment l'entrée des emplois militaires à l'ordre du Tiers-Etat. (Metz, page 19, *Cah. de la Noblesse*), que la dénomination injurieuse *d'officiers de la fortune,* demeure supprimée et soit changée en celle glorieuse *d'officiers de mérite;* que ceux qui, par leur conduite, zèle, valeur, auront mérité d'être promus à ce grade puissent parvenir à tous les rangs et distinctions militaires. (Limoges et Saint-Yrieix, p. 35, *Cah. de la Noblesse.*)

(2) Le mérite et les talents, joints à une conduite irréprochable, donneront au Tiers-Etat le droit d'être admis aux grades militaires et aux charges de la magistrature. (Troyes, p. 11, *Cahiers du Clergé*). L'exclusion du service

Digitized by Google

Les cahiers se terminaient par des questions d'intérêt purement local. S'ils sont l'œuvre de la Commission, si les vœux qui s'y trouvent émis sont ceux de la sénéchaussée de Fontenay, une grande part, l'expression, appartient à celui qui tint la plume dans cette circonstance. Dans toutes les discussions, dans toutes les polémiques, le ton et la forme ont une importance capitale, le caractère s'y révèle et, autant que le fond, ils agissent sur les esprits et sur les cœurs. On peut donc voir, sans aller plus loin, de quels sentiments Pervinquière était animé. Pendant que dans plusieurs provinces, les trois ordres préludaient, par des discussions violentes, aux orages

militaire avilit un des ordres les plus intéressants de la nation, néanmoins à l'époque où tous les grades étant accessibles à tous les états, des hommes nés dans la classe trop dédaignée des citoyens ont donné des preuves de bravoure et d'intelligence. Nous osons espérer que Sa Majesté réformera les ordonnances militaires sur cet objet, et déclarera que les enfants issus de familles honnêtes pourront être admis au service en qualité d'officiers. (Limoges et Saint-Yrieix, p. 28, *Cah. du Clergé.*)

C'est une surprise faite à la religion de sa majesté que le règlement qui exclut le Tiers-Etat de tous les grades militaires. Ce règlement avilit, dégrade et pourrait décourager à jamais cette partie la plus nombreuse de la nation, dans le sein de laquelle on a trouvé des hommes qui, par leurs vertus, leurs connaissances et leurs talents militaires, ont été le soutien de la patrie et la gloire de la nation française. Le Roi sera donc très humblement supplié d'annoncer que le Tiers-Etat jouira du droit naturel qu'il a de parvenir par ses talents et ses vertus, à tous les grades militaires, et qu'il n'y aura pas, selon l'expression de bonté de Messieurs de la noblesse, de barrière entre les hommes et les places. (Menton, p. 49, *Cah. du Clergé.*) Que désormais il ne soit formé aucun établissement ecclésiastique, militaire ou civil, pour être destiné à l'avantage d'un ordre particulier, à l'exclusion des autres ; à moins que la dotation de cet établissement n'ait été fournie par l'ordre particulier pour lequel il a été fait, et, dans ce cas, les titres de fondation doivent porter une exclusion formelle pour les autres ordres. (Rhodez, M", *Cah. du Clergé.*)

Digitized by Google

de la révolution, pendant qu'ailleurs l'éclair annonçait la tempête, tous ceux qui liront l'exposé des plaintes et doléances de la sénéchaussée de Fontenay y trouveront le ton calme et mesuré dont les hommes sages ne doivent jamais se départir. Quoi qu'il fût à l'âge où les natures passionnées ont souvent peine à se contenir, quoique ses convictions fussent profondes, qu'il fût pénétré autant que personne de la nécessité des grandes réformes que demandait la France, Pervinquière, au moment où les esprits étaient dans la plus grande fermentation, ne s'en écarta point. De ce jour, il se montra tel que nous le trouverons dans la longue carrière qu'il lui reste à parcourir, plein de modération et de fermeté.

La rédaction des cahiers avait appelé l'attention des électeurs sur le nom de Pervinquière; au mois d'avril 1789, il fut nommé député aux Etats généraux par la sénéchaussée de Poitiers.

Dans cette grande assemblée dont le patriotisme ne peut excuser des fautes que nous ne chercherons point à dissimuler, — fautes qui doivent nous servir d'éternelle leçon, — Pervinquière ne se laissa jamais aller aux entraînements regrettables que nous avons eu occasion de signaler chez d'autres. Esprit juste et recueilli, il s'appliqua à étudier les questions qui se débattaient au sein des Etats, sans avoir de parti pris à l'avance, et se fit plus remarquer par la sagesse de son vote, que par la part qu'il prit aux discussions de la tribune. Une seule fois il y monta, ce fut pour demander que l'impôt de la gabelle qui rapportait cinquante-quatre millions, fût remplacé par un impôt sur les contributions indirectes.

Dans tous les pays d'élections, l'administration des provinces était confiée à une Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale et à des Commissions intermédiaires

Digitized by Google

des assemblées d'élections. Bien qu'elles eussent apporté de grandes améliorations dans plusieurs branches de l'administration, ces assemblées n'avaient pas répondu aux espérances qu'on en avait conçues. Les désastres qui s'étaient produits dans diverses provinces avaient jeté un grand désarroi dans les services publics, et, au milieu de la perturbation générale, la perception de l'impôt était devenue très difficile. Dans le Poitou, en particulier, aux brillantes illusions des premiers jours, avait succédé un profond découragement dont on trouve la preuve dans une lettre que la Commission intermédiaire provinciale adressait aux Commissions intermédiaires d'élections (1).

Un pareil état de choses ne pouvait pas durer longtemps.

Résolue à établir l'unité dans les lois et l'administration, la Constituante, au mois d'août 1789, avait renversé les derniers vestiges de l'édifice féodal, en abolissant tous les

Poitiers, 17 octobre 1789.

(1).....

Le ministre (Necker) vous recommande, Messieurs, de faire usage de toute l'influence qu'il se persuade que nous donne notre position pour assurer l'efficacité des mesures qui seront employées pour parvenir au rétablissement de la perception des droits et des impositions ; mais quand tous les pouvoirs sont confondus, anéantis, quand la force publique est nulle, quand tous les liens de la société sont rompus, quand chaque individu se croit affranchi de toute espèce de devoirs ; quand l'autorité n'ose plus se montrer et que c'est un crime d'en avoir été revêtu ; quand tous les principes sur lesquels reposait la base de la félicité commune sont oubliés, méprisés, quels effets peut-on attendre de nos efforts pour ramener l'ordre ? Avouons-le, Messieurs, nous n'avons jamais mieux senti notre impuissance que dans ce moment, dans ce moment de douleur et d'affliction, où la vertu, le véritable patriotisme n'osent se montrer, où nous cherchons vainement l'arbre antique et majestueux dont les rameaux nous couvraient de son ombre bienfaisante. Cet asile n'est plus, il est détruit, et nous périssons avec lui.....

Les députés composant la Commission intermédiaire provinciale du Poitou,

L'abbé de la Fare, Lamarque.

Digitized by Google

privilèges, ceux des provinces comme ceux du clergé et de la noblesse. Au mois de janvier 1790, elle fit un pas de plus dans la voie de réorganisation où elle s'était engagée, en décrétant une nouvelle division du territoire en départements, ceux-ci devant se subdiviser en districts et en cantons (1). L'administration départementale fut confiée à un conseil de trente-six membres, et le Pouvoir exécutif à une Commission de cinq. Les districts eurent eux-mêmes leur directoire dont les pouvoirs furent subordonnés à l'autorité départementale, comme chaque commune eut un Conseil et une municipalité subordonnés à l'autorité du district.

Le Poitou forma trois départements, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée. Ce dernier fut constitué par la partie de la province que l'on appelait le Bas-Poitou et forma six districts : les districts de Fontenay, la Châtaigneraie, Montaigu, la Roche-sur-Yon, Challans et les Sables.

En déclarant que ses membres ne seraient pas éligibles à l'assemblée législative, la Constituante avait pris une résolution plus désintéressée que réfléchie ; elle se donnait pour successeurs des hommes qui, n'ayant aucune expérience des affaires, allaient se jeter dans les aventures et se laisser emporter par le torrent révolutionnaire.

N'ayant rien qui le retînt à Paris, Pervinquière revint à Fontenay. Dumouriez s'y trouvait en ce moment, l'organisation des bataillons de la Vendée lui ayant été confiée. Les relations établies, dès les premiers jours, entre le futur vainqueur de Jemmapes et le capitaine

(1) Lors de la création des départements et des cantons, les députés de Fontenay insistèrent pour que les cantons de Vieillevigne et de Legé appartinssent à la Vendée. La chose était convenue lorsque Lechapelain fit reporter les deux cantons sur le département de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Belliard, s'étendirent au beau-frère de ce dernier, et ces deux hommes, dont l'avenir devait être si différent, se virent souvent. Ce fut à peu près à la même époque qu'un généreux citoyen dont le nom est resté dans l'histoire, entouré du respect de tous, Bailly, vint passer quelques jours à Fontenay. Anciens collègues à l'Assemblée constituante, Bailly et Pervinquière se portaient une mutuelle estime. Ce fut pour eux une bonne fortune de se revoir. Tous ne prodiguèrent pas à l'ancien Maire de Paris les mêmes témoignages d'affection : il se trouvait déjà à Fontenay quelques esprits pervertis ; ils tournèrent le dos au grand homme de bien qui honorait leur ville de sa présence, et associèrent le nom de Pervinquière aux outrages qu'ils dirigèrent contre Bailly.

Pervinquière était un des administrateurs du département de la Vendée ; dans les derniers mois de l'année 1791, il fut appelé à y exercer les fonctions de commissaire procureur général syndic, devenues vacantes. Quand un changement radical s'opère dans les institutions d'un pays, quand l'administration se renouvelle et s'établit sur de nouvelles bases, ceux auxquels elle est confiée rencontrent des difficultés à chaque pas. Dans la Vendée, il allait en surgir d'une autre nature, les questions d'administration devant bientôt se compliquer d'une insurrection formidable dont les premiers frémissements se faisaient déjà sentir, et créer au directoire du département la situation la plus ardue et la plus périlleuse qui fût jamais. Pendant que les administrateurs feront tous leurs efforts et exposeront leur vie pour arrêter un mouvement qui s'accentue tous les jours davantage, des colonnes, justement appelées infernales, parcoureront le pays, la torche et le fer à la main ; dans leur rage insensée, elles détruiront tout ce qu'elles ne pourront pas enlever, et le sol dévasté restera

Digitized by Google

sans culture. Alors, les généraux de la République exigeront de l'administration départementale qu'elle ait à pourvoir aux besoins de leurs armées, à lever des impôts où l'argent manque, à créer des magasins de vivres dans des localités où l'on meurt de faim. Que les enfants se le disent avec un juste sentiment d'orgueil filial, presque partout leurs pères refusèrent de s'associer à des mesures exécrables que l'humanité ne saurait trop réprouver. A Luçon, à Challans, à Fontenay, dénoncés comme royalistes, après avoir bravé la mort en combattant les Vendéens, quelques-uns mêmes décrétés d'accusation et jetés en prison, ils ne se laissèrent pas effrayer par les clameurs de la populace et la menace de l'échafaud. Dans cette phalange de nobles citoyens, Pervinquière occupe une des premières places. Mais avant d'arriver aux grands événements dont nous voulons parler, il est deux actes de sa vie trop honorable pour que nous les passions sous silence.

La constitution civile du clergé portait ses fruits, la majorité du clergé vendéen, deux cent vingt-deux de ses membres sur trois cent quatre-vingt, avait refusé de s'y soumettre, et se montrait aussi hostile aux principes même de la Révolution qu'elle leur avait été d'abord favorable. On accusait les prêtres non assermentés de fomenter dans les campagnes les idées les plus réactionnaires, d'inquiéter et d'agiter les esprits par leurs prédications et leurs agissements. Un arrêté du directoire du département, en date du 9 mars 1792, leur enjoignit l'obligation de se rendre à Fontenay, pour y demeurer sous la surveillance de la police. Cet arrêté était injuste en ce qu'il les confondait tous, sans examen de leurs actes, dans la même accusation et les soumettait à la même pénalité. Loin de lui donner son assentiment, Pervinquière ne se borna pas à demander

Digitized by Google

que le procès-verbal de la séance où cette mesure avait été prise, mentionnât son opposition, il publia et fit distribuer le réquisitoire qu'il avait prononcé à cette occasion.

Dans une circonstance plus grave encore, il montra la même résolution.

Cédant à la pression de l'émeute que quelques-uns de ses membres avaient provoquée, l'Assemblée législative avait, le 10 août 1792, prononcé la suspension du pouvoir royal. Notification en avait été faite à toute la France, avec injonction de ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'Assemblée. Pervinquière protesta contre cette usurpation de pouvoirs et déclara qu'il ne pouvait pas regarder comme ayant force de loi, une délibération à laquelle manquait la sanction royale.

A ces mots une grande rumeur s'éleva au sein du Conseil général: deux de ses membres, Fayau et Mercier du Rocher, se récrièrent vivement. Mais vainement invoquèrent-ils cette maxime dont on a tant abusé, que le salut public était la loi suprême, Pervinquière répondit: *Qu'il ne connaissait que le droit, qu'il avait juré de maintenir la Constitution, qu'il en avait fait le serment et qu'il ne le violerait pas; que le roi étant partie intégrante de la Constitution, il ne pouvait reconnaître un décret qui n'était pas revêtu de sa sanction.*

Le lendemain il envoya sa démission de procureur général syndic et d'administrateur du directoire. A cette nouvelle, l'orage de la veille éclate avec plus de violence encore; des voix crient que celui qui abandonne son poste, quand la patrie est en danger, est infâme et traître; on invoque contre Pervinquière l'art. 9 de la loi du 8 juillet, Fayau déclare qu'il le dénoncera à l'Assemblée nationale. Il se trouvait heureusement des hommes plus sages, au sein du Conseil. Deux des anciens collègues de Pervinquière à

Digitized by Google

l'Assemblée constituante, Goupilleau et Gallot, craignant pour un homme qu'ils estimaient et qu'ils aimaient, les conséquences de sa résolution, furent le trouver à la campagne où il s'était retiré et finirent par triompher de ses scrupules. Mais, en reprenant ses fonctions, loin de faire amende honorable, il déclara que s'il retirait sa démission: *C'était parce que les siens lui avaient représenté que la chose publique souffrirait infiniment de son absence, et qu'il se rendait à leurs pressantes sollicitations pour l'avantage du bien public.* A ces mots, la tempête devient plus furieuse que jamais. Au milieu des cris et des clameurs, plusieurs membres déclarent qu'ils ne siégeront pas avec un tel homme; d'autres demandent son expulsion du Conseil. Cette proposition mise aux voix est repoussée; enfin pour ramener le calme, Pervinquière consent à déclarer qu'il est venu reprendre son poste, pour ne pas être regardé comme infâme et traître à la patrie. On n'en obtint pas d'autre concession.

Dans certaines couches de la société, il ne manque jamais de se trouver des esprits ardents toujours prêts à traduire en conspirations criminelles le respect même de la loi, quand ce respect blesse leurs passions politiques. Dans un mémoire où ils accumulèrent bien d'autres accusations, les citoyens de Fontenay dénoncèrent Pervinquière à l'Assemblée législative, comme s'étant opposé à la promulgation de la loi qu'elle avait votée. L'Assemblée s'en émut, et, sur son ordre, le Ministre de l'intérieur en écrivit aux administrateurs du département de la Vendée. L'administration était composée de citoyens modérés. Dans son rapport, elle s'efforça de faire comprendre au Ministre que Pervinquière ne s'était jamais mis en opposition avec le Conseil; que s'il avait cédé un moment à un scrupule de légiste, en refusant de reconnaître comme loi un acte qui,

Digitized by Google

aux termes de la constitution, ne pouvait pas, d'après lui, porter ce nom, le dissentiment ayant eu lieu seulement entre lui et ses collègues, n'avait jamais pris le caractère d'opposition publique, que maintenant tout était oublié de part et d'autre, et que la meilleure entente régnait entre tous les administrateurs du département (1).

Ainsi présentée, l'affaire n'eut pas d'autres suites.

(1) L'Administration du département de la Vendée au Ministre de l'intérieur.

« Par votre lettre du douze de ce mois, vous nous demandez de vous » procurer le plus tôt possible, tous les éclaircissements nécessaires sur les » imputations contenues dans une adresse présentée à l'Assemblée natio- » nale, par les citoyens de Fontenay, contre Pervinquière, ci-devant commis- » saire, faisant les fonctions de procureur syndic de notre département.

» Nous avons lu attentivement le mémoire des citoyens de Fontenay. Ce » mémoire établit contre le citoyen Pervinquière des imputations antérieures » à celle qui a principalement déterminé la dénonciation; nous avouons que » nous n'avons pas pu connaître la vérité des faits antécédents.

» Le 12 août, un courrier extraordinaire nous apporta, sans lettre minis- » térielle, l'acte du Corps législatif du 10, portant suspension du chef du » pouvoir exécutif. Le commissaire procureur général syndic, alors absent, » fut averti, et se rendit après la lecture de l'acte dont il prit néanmoins » connaissance; il s'éleva une discussion sur la question de savoir si on se » bornerait, dans la séance, à ordonner la consignation de l'acte et de » l'envoi par des courriers extraordinaires à toutes les administrations » subordonnées. L'affirmative fut décidée; il s'éleva ensuite une autre » discussion, celle qui a provoqué la dénonciation du citoyen Pervinquière.

» Il s'agissait de la qualification à donner au décret. Tous les membres lui » donnèrent le titre de loi et demandèrent que la promulgation en fût faite » comme loi du royaume. Le commissaire procureur général syndic fut d'un » avis contraire; il ne lui donne que le titre d'acte du Corps législatif, et » soutint son opinion.

» Le procureur général syndic déclara qu'aux termes de la constitution, » le gouvernement français était monarchique, et qu'il n'y avait de loi du » royaume que celle décrétée par le Corps législatif et sanctionnée par le Roi.

» Il déclara en outre, que la constitution avait déterminé les cas de » déchéance du Roi, mais qu'aucun n'avait prévu sa suspension, laquelle

Digitized by Google

Au mois de septembre, Pervinquière avait été remplacé dans ses fonctions de procureur général syndic ; à la fin d'octobre, l'assemblée électorale du département, sourde aux dénonciations et aux calomnies, l'appela à faire partie de l'administration ; il y déploya, dans l'intérêt du bien public, tout le zèle dont il était animé.

Quelque temps à l'état de complot renfermée dans les rangs de la noblesse, l'agitation dans la Vendée avait pénétré les masses, et, quoique le calme fût encore à la surface, il devenait évident qu'au premier orage, le volcan allait entrer en éruption. La levée de 300,000 hommes alluma l'incendie. Il s'étendit rapidement, et, en moins de trois mois, la Vendée tout entière fut en feu. Impuis-

» ne pouvait se légitimer que par des circonstances extraordinaires qui ne » lui étaient pas suffisamment connues.

» Ces déclarations reçurent des improbations très vives, les efforts du » président et de plusieurs membres rétablirent le calme autant qu'il était » possible, et la séance ne put être levée que dans un moment où l'agi- » tation continuait encore.

» Nous devons observer ici, citoyen, que le commissaire procureur général » est inculpé dans la dénonciation pour s'être opposé à la promulgation de » l'acte portant suspension du pouvoir exécutif, mais que le fait n'est pas » exact, le commissaire procureur général syndic requit lui-même la consi- » gnation et l'envoi de l'acte en tant qu'acte, et son opposition n'était » fondée que sur la dénomination de loi, titre qui fut néanmoins adopté.

» L'assemblée jugea devoir oublier des débats où le sang froid, le calme » n'avaient pas été observés, et le procès-verbal de la séance du 12 août » ne rapporta que l'arrêté relatif à la promulgation de la loi du 10.

» Le lendemain matin, le citoyen Pervinquière envoya sa double démis- » sion de sa double qualité de commissaire procureur général syndic et » d'administrateur du Directoire dont il était revêtu. A la séance du soir, » il fut observé que l'art. 9 de la loi du 10 août, contenant des dispositions » sévères contre les fonctionnaires publics qui abandonneraient leur poste, » que, dans un moment d'alarme, aucune démission ne pouvait être admise, » qu'enfin celle offerte par le commissaire procureur général syndic n'avait » pas probablement été réfléchie sur les peines que la loi prononçait, et ne

Digitized by Google

sante à prévenir l'insurrection, l'administration départementale se hâta de prendre des mesures pour la réprimer. Elle créa un Comité de défense et de subsistances dont Pervinquière fut, un peu plus tard, appelé à faire partie. Ce Comité prit les dispositions les plus énergiques pour l'attaque et la défense, mais le résultat qu'il obtint ne répondit pas à ses efforts. Son premier soin avait été de faire appel à tous les patriotes des départements environnants. Affaiblie par la levée en masse et par l'insurrection qui venait d'éclater, la partie de la population restée fidèle à la cause de la République, ne fournit pas un contingent bien considérable. Sans armes ou mal armés, commandés par des officiers sans expérience qu'ils avaient

» pouvait être que l'effet de l'erreur ou de ce qu'il avait été trop affecté de » la chaleur de la discussion. D'après ces motifs, le Conseil arrêta que la » démission du citoyen Pervinquière ne serait pas admise, qu'il lui serait » enjoint de reprendre ses fonctions dans un délai de 24 heures, en » lui rappelant l'art. 9 de la loi. L'arrêt et une lettre d'envoi furent » expédiés séance tenante. Le procureur général syndic obtempéra à l'ins- » truction qui lui était faite, et se rendit à la séance du 15 août. Il annonça » les principes d'amour de la liberté et de l'égalité qui avaient été la règle » constante de sa conduite, et, après quelques discussions, l'assemblée le » réintégra dans l'exercice de ses fonctions de commissaire procureur général » syndic, qu'il remplit jusqu'à ce que l'assemblée électorale dont il fut » membre, nommât le procureur général syndic en titre. Maintenant le citoyen » Pervinquière, au moyen du même arrêté qui le réintègre, est administrateur » au Directoire » où il continue de travailler avec assiduité, avec zèle, » civisme et intelligence.

» Tels sont, citoyen, les éclaircissements que nous avons à vous transmettre. » Leur scrupuleuse exactitude nous console du désagrément que nous éprou- » vons à retracer des faits que nous avons totalement oubliés et que nous » croyons devoir être ensevelis à jamais.

» Nous espérons, citoyen, que ces éclaircissements suffiront pour vous » déterminer à ne donner aucune suite à une dénonciation qui, maintenant, » sous tous les rapports, est sans objet.

» *Signés :* LADOUESPE, président ; COUGNAUD, secrétaire. »

Digitized by Google

choisis, les hommes de bonne volonté qui répondirent à l'appel ne connaissaient ni les lois de la subordination, ni les règles de la discipline. Le Comité de défense s'empressa de créer des corps qu'il dirigea sur les points les plus menacés. Il eut une armée, il n'eut pas de soldats.

Des commissaires avaient été nommés pour se concerter avec l'administration et le comité. Le 14 mars 1794, commission est donnée à Pervinquière de se transporter à l'instant au quartier général à Saint-Hermand, pour s'entendre avec le général Marcé et les commissaires Rouillé et Martineau, sur les dispositions militaires à prendre pour la garantie des Sables et autres parties du département.

Le lendemain, il se trouva à l'affaire de Chantonnay, où la garde nationale de Fontenay éprouva un échec, et où il laissa son manteau sur le champ de bataille.

Le 19, Lemercier lui fut adjoint pour se transporter de nouveau près des commissaires et du général et leur demander l'établissement d'un quartier général dans les trois villes de Fontenay, Parthenay et Saumur, en conservant toujours un poste retranché à Saint-Hermand et en établissant de nouveaux dans les autres endroits où la nécessité s'en ferait sentir.

Ce même jour, Marcé ayant été attaqué près de Saint-Vincent du Pont-Charrault, par Royrand et Sapinaud de la Verrie, ses troupes se débandèrent et prirent la fuite. Vainement les représentants du peuple et les commissaires du département firent-ils tous leurs efforts pour les ramener au combat, la panique s'était emparée de l'armée qui se replia en désordre sur Saint-Hermand. Pervinquière voulait l'y rallier, mais les représentants eux-mêmes battirent en retraite. Au moment où ils montaient en voiture, pour se rendre à La Rochelle, Pervinquière leur adressa les plus

Digitized by Google

vives instances pour les retenir. — Vous partez, leur dit-il, et que va-t-on faire ? — Les autorités locales pourvoiront à ce qu'il faudra, répondirent-ils. — La scène se passait dans la cour de l'hôtel du Mouton-Blanc. Pris de colère, Pervinquière eut un instant la pensée d'ordonner leur arrestation, mais il dut céder devant les observations de son collègue. Ce dernier lui fit comprendre qu'il n'avait aucune autorité pour agir de la sorte, et qu'une semblable mesure serait plus propre à désorganiser complètement l'armée qu'à la ramener au combat.

Chargé d'aller rendre compte de ce désastre au Gouvernement, Pervinquière en obtint des secours importants, qui, malheureusement pour le rétablissement de la tranquillité dans la Vendée, furent détournés de leur destination.

Ce fut à son retour de Paris que le Conseil général du département et les Conseils des districts de Fontenay, La Châtaigneraie et La Roche-sur-Yon, dans une réunion extraordinaire, le nommèrent membre du Comité de défense générale. De concert avec ses collègues, il mit aussitôt en état de défense les points les plus menacés par l'ennemi.

Ces mesures, un peu tardives, ne sauvèrent rien. Le 25 mai 1794, les Vendéens, déjà maîtres de La Châtaigneraie, étaient aux portes de Fontenay, et le lendemain, à cinq heures du matin, ils renouvelaient l'attaque qu'ils avaient inutilement tentée dix jours auparavant. Plus heureux cette fois, ils mirent en fuite l'armée républicaine et s'emparèrent de la place. Dans la déroute, Pervinquière courut les plus grands dangers. Comme il allait passer la rivière, il fut arrêté par les Vendéens et fait prisonnier.

Quoique le conseil de guerre, dans la prévision d'événements militaires importants, eût décidé que la municipalité de Fontenay délivrerait des passeports aux femmes

Digitized by Google

et aux enfants qui demanderaient à sortir de la ville, Mme Pervinquière n'avait pas voulu se séparer de son mari. Elle était à côté de lui avec ses enfants lorsqu'un vendéen tournant son fusil contre le prisonnier le menaça de mort. C'en était fait de lui, si l'intrépide compagne de sa vie et de ses dangers n'avait pas désarmé le soldat par ces mots : — Malheureux, tu n'as donc pas de mère !

A côté du nom de l'épouse, inscrivons le nom de l'humble servante, et ne séparons pas l'acte d'un courageux dévoûment de l'acte d'une généreuse tendresse. Au moment où Pervinquière était arrêté dans la prairie de Fontenay, son domicile était envahi et fouillé par les soldats de l'armée vendéenne, qui pensaient trouver des pièces importantes dans la maison d'un membre du Comité de défense. Comme leurs recherches n'aboutissaient à rien, ils s'en irritèrent et, saisissant la fidèle domestique, ils lui ordonnèrent, sous peine de mort, de livrer à l'instant tous les papiers de son maître. L'un d'eux lui appliquant sur le cou la lame de son sabre, lui déclara qu'il allait lui trancher la tête, si elle refusait d'obéir. — « Vous pouvez me tuer, répondit Jeannette Sandeau, mais vous ne me ferez pas trahir mon maître. » — Ce n'était, de la part du soldat, qu'un moyen d'intimidation, son sabre rentra au fourreau sans être souillé de sang, et la vie de Jeannette, ainsi que sa personne, furent respectées.

Les commandants de l'armée vendéenne, Larochejacquelin et Lescure, ne retinrent point Pervinquière prisonnier. Mis en liberté à la prière de MMmes Grimouard de Saint-Laurent et Grimouard de Vignault, il reprit ses fonctions au Comité de défense, lorsque les troupes républicaines rentrèrent à Fontenay.

Ce qui s'était passé était d'autant plus de nature à rendre Pervinquière suspect de royalisme que son beau-frère,

Digitized by Google

Pranger, avait suivi l'armée vendéenne au moment où elle avait évacué Fontenay, et qu'un comité composé de citoyens de cette ville avait été formé, sur l'injonction des chefs vendéens, le jour où ils en avaient pris possession. Aussi dans la crainte qu'il fut accusé d'en avoir fait partie, les représentants en mission lui demandèrent-ils de consigner, par écrit, tous les renseignements que, pour sa justification, il leur avait donnés verbalement. Ce fut alors qu'il leur écrivit :

A Niort, le 1er juin 1794, an II de la République.

« Citoyens représentants, vous avez paru désirer que je » consignasse par écrit quelques détails que je vous ai » donnés verbalement, sur l'établissement du comité pro- » visoire à Fontenay-le-Peuple. Les renseignements que je » vous fournis sont très imparfaits; vous en obtiendrez de » bien plus satisfaisants, soit par les procès-verbaux rédi- » gés par les citoyens de Fontenay-le-Peuple, soit par la » déclaration de ceux d'entre eux qui ont été auteurs ou » témoins dans les événements. Puisque vous attachez de » l'importance à ce que je vous ai dit, je vais vous le rap- » peler en substance, aussi fidèlement que ma mémoire » me le permettra.

» Plusieurs citoyens de Fontenay-le-Peuple qui sont venus » me voir, soit pendant ma détention, soit depuis, m'ont » appris que, mardi soir, les commandants de l'armée » contre-révolutionnaire avaient prescrit aux habitants de » se rendre dans la prairie ; que là, ils avaient exigé géné- » ralement d'eux le serment qu'ils avaient déjà pris indi- » viduellement du plus grand nombre, après les avoir faits » prisonniers, de ne plus porter les armes contre l'armée » catholique et royaliste ; que le même soir, à neuf heures, » ils avaient de nouveau convoqué les habitants à l'hôpital

Digitized by Google

» général, et leur avaient prescrit de former un comité
» provisoire, qui serait chargé de l'administration de la
» ville; que les citoyens présents intimidés par les menaces
» du pillage universel, s'ils résistaient à cette proposition,
» considéraient qu'aucune des autorités constituées ne pou-
» vait agir ; qu'il était pressant de prévenir la famine et
» la peste, qui pouvaient résulter de la conduite que les
» brigands auraient tenue, et à veiller à la sûreté de la
» ville, par une forme quelconque d'administration,
» avaient procédé à la formation de ce comité par voix
» d'élection ; que les membres de ce comité avaient invité
» le lendemain, au nom du salut public, tous les citoyens
» de Fontenay à se rassembler dans l'église de Notre-Dame,
» et que les citoyens qui s'y rendirent, engagés à déclarer
» s'ils approuvaient l'établissement d'un comité, et, en
» cas d'affirmation, à choisir les membres qui le compo-
» seraient, avaient adhéré à son établissement et persisté
» dans les choix qui avaient été faits la veille.

» Tels sont, citoyens représentants, les connaissances
» que j'ai acquises dans les différentes conversations que
» j'ai eues avec les personnes qui sont venues me voir.
» J'ajouterai que, dans le cours de ces conversations,
» j'ai témoigné le désir que le Comité s'occupât de subsis-
» tances et de tout ce qui pourrait nuire à la salubrité
» de l'air, et qu'interrogé sur le point de savoir si je me
» rendrais à l'assemblée des habitants qui eut lieu, sur
» l'invitation du Comité, j'ai déclaré que si je n'avais que
» le titre de citoyen, je croirais de mon devoir d'y paraître,
» mais que comme membre d'une administration, je me
» jugeais obligé de m'en abstenir. »

Signé : PERVINQUIÈRE,

Administrateur du département de la Vendée.

Digitized by Google

Ces explications n'empêchèrent pas que des renseignements sur les principes et les actes politiques de celui qui les avait donnés furent demandés à un grand nombre de citoyens. La lettre suivante est la réponse à une de ces demandes :

« Citoyens représentants, je déclare que j'ai appris des » citoyens Rousseau et Chisson, une demi heure après » l'événement, que le citoyen Pervinquière, administra- » teur du département, avait été saisi par les brigands, » au moment où il traversait la rivière, et qu'étant sans » armes, il n'avait pu opposer de résistance, ce qui n'avait » pas empêché ceux qui l'arrêtèrent de le menacer de » mort et de le maltraiter. Plusieurs autres citoyens de » Fontenay, qui ont abandonné comme moi la ville, le » jour de sa prise par les brigands ou depuis, m'ont » appris aussi que le citoyen Pervinquière avait été mis » en prison, et n'avait pas pris part à la nomination du » Comité nommé sur l'ordre des commandants de l'armée » royaliste. Le citoyen Boutet, qui l'a vu en prison, nous » a raconté que le jour de son arrestation, il n'avait pu » obtenir du pain qu'à huit heures du soir, et qu'il n'avait » eu aucune conversation ni rapports avec les chefs insur- » gés, pendant le temps qu'il a été retenu.

» Le citoyen Cavoleau a, m'a-t-on dit, des renseigne- » ments très précis sur la conduite de Pervinquière, pen- » dant ces jours. Mes collègues vous enverront, de leur » côté, les déclarations que vous avez demandées. »

La Rochelle, le 31 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

FILLON aîné.

Le département de la Vendée était écrasé de réquisitions,

Digitized by Google

non seulement pour l'approvisionnement de l'armée de l'Ouest, mais aussi pour celui des chefs-lieux de la Charente-Inférieure et de la Gironde. Le 26 août 1793, Pervinquière fut chargé, par le Comité de défense, de se rendre à la Rochelle et à Rochefort, près des représentants Lequinio et Laignelot, à l'occasion de la réquisition de blé ordonnée par eux. Ne pouvant faire changer entièrement la résolution des représentants, il en obtint pourtant que la quantité de 20,000 quintaux de blé froment, fournie par la Vendée à la marine de Rochefort, lui serait rendue en nature, par les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, ce qui lui valut, à son retour, les félicitations de ses collègues.

Tant de soins, tant de peines, tant de patriotisme eurent la récompense que la terreur offrait alors à ceux qui servaient le mieux leur pays. Une maladie grave et une nouvelle loi révolutionnaire avaient fait rentrer Pervinquière dans la vie privée. Des misérables l'arrachèrent de son lit de douleur pour le jeter en prison. On était au mois d'avril 1794, Hentz et Francastel, deux furieux dont les noms figurent dignement parmi les terroristes les plus forcenés, usaient, sans contrôle, des pouvoirs qu'ils tenaient de la Convention, et ne relevaient que de leur conscience. Envoyés dans la Vendée, en qualité de commissaires extraordinaires, leur conduite répondait aux espérances qu'ils en avaient données. L'arrestation de Huché, par le Comité révolutionnaire de Luçon, mit le comble à leur fureur. — *Tout ce qui respire dans la Vendée,* écrivaient-ils, *est brigand,* et ils traitaient comme tels, les administrateurs les plus dévoués à la République ; ils dénonçaient Lequinio *qui n'avait pas su distinguer le faux bonnet rouge du véritable, et qui avait mis des messieurs en place ;* Goupilleau et Fayau, comme des traîtres ; Bard, Duval et Cortez,

Digitized by Google

comme des conspirateurs. Le motif qu'ils invoquèrent pour faire procéder à l'arrestation de Pervinquière est d'une gravité extrême : *Soupçonné d'incivisme, très modéré dans ses opinions, attaché à la Constitution de 1789, ne parlant que de suivre les lois.* Ajoutons, car l'histoire a ses exigences et ne doit de ménagements à personne, qu'ils avaient trouvé dans la ville de Fontenay de dignes auxiliaires. Dès les premiers mois de l'année 1793, les vandales de la démocratie avaient brisé les tombeaux de leurs concitoyens, sans même respecter celui de l'homme illustre qui, devançant son époque de près de deux siècles, avait apporté aux Etats de 1614 les idées libérales dont le germe ne porta tous ses fruits qu'en 1789. D'autres, dont je ne veux pas prononcer le nom, avaient brûlé, dans la salle des séances du Conseil général, les portraits de Bailly et de Lafayette, et, plus tard, se vantèrent de cet exploit glorieux.

Aux yeux de ces gens-là, Pervinquière était un aristocrate de la pire espèce dont il fallait purger le sol de la patrie. Il gémissait donc sous les verroux, en attendant que la guillotine en fit prompte et bonne justice. Heureusement, qu'au moment où l'échafaud allait peut-être se dresser pour lui, les citoyens Hentz et Francastel cédèrent la place au citoyen Lequinio, dont ils avaient pourtant signalé la présence dans la Vendée, comme un péril pour la République. Cet homme, si plein de mansuétude, était pourtant le représentant dont les mesures révolutionnaires avaient porté la terreur dans la ville de Rochefort ; l'amphytrion, qui recevait le bourreau à sa table, l'exécuteur dont la main s'était armée d'un pistolet pour brûler la cervelle à un malheureux prisonnier coupable d'avoir réclamé avec un peu trop de vivacité un morceau de pain. On voit qu'il fallait compter avec sa prétendue modération :

Digitized by Google

aussi, les portes de la prison où était enfermé Pervinquière, ne s'ouvrirent-elles point à son arrivée. L'exposé, que le détenu avait fait de sa conduite au Comité révolutionnaire de Fontenay (1), n'avait point eu pour résultat son élargisse-

(1) A la maison de réclusion de Fontenay-le-Peuple, le 8 prairial, an II de la République une et indivisible.

M. J.-S. Pervinquière, aux citoyens composant le Comité de surveillance révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple.

« Citoyens, le mandat d'arrêt que vous avez décerné contre moi, comme » prévenu d'incivisme, me laisse ignorer si vous avez conçu de vous-même cette » opinion sur mon compte, ou si elle est l'effet de défiances qui vous ont été » imputées. J'ignore si je vous ai été dénoncé, quels sont mes dénonciateurs, » en quoi consistent ces dénonciations ; si elles me concernent comme citoyen » ou comme fonctionnaire public, mes actions privées ou ma conduite publique. » Si c'est comme citoyen, je ne puis discuter des faits que je ne connais pas ; » si c'est comme administrateur, les archives de l'administration, les témoi- » gnages qu'ont pu donner ceux qui la composent avec moi, les connais- » sances que peuvent fournir les personnes qui y étaient attachées, la noto- » riété publique ne doivent laisser la moindre incertitude sur ces faits, quels » qu'ils puissent être, et sur le degré d'importance qu'on peut y attacher, » et je suis toujours prêt, s'il existait des dénonciations, et que vous m'en » fissiez connaître l'objet précis, à vous donner toutes les explications que » vous pourriez désirer. Je ne puis maintenant que me borner à vous présenter » quelques réflexions propres à éclairer votre conscience dans le jugement » que vous avez à porter sur le point de savoir si je dois être considéré » comme une personne ennemie de la République et du Gouvernement » républicain.

» La manière dont j'ai servi la Révolution dès sa naissance, dans les pre- » mières périodes, et jusqu'au moment où la Nation a manifesté le désir » d'adopter une nouvelle forme de gouvernement, est, ce me semble, assez » connue, pour que je puisse me défendre d'entrer dans les détails de tout » ce que j'ai fait pour elle. Je passe à la dernière époque et m'arrête sur la » conduite que j'ai tenue depuis que j'ai prêté le serment prescrit par la loi » du 11 août 1792, *d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et* » *l'égalité, ou de mourir en les défendant.*

» Pour vous faire connaître cette conduite, je n'ai besoin que de vous rap- » peler les témoignages que l'opinion générale a portés sur moi et les marques

Digitized by Google

ment, le Comité s'était borné à faire savoir à Belliard que son gendre avait été incarcéré pour cause de modéran-

» non interrompues de la confiance publique que j'ai reçues. Depuis l'époque » que j'ai fixée, j'ai été nommé, par mes concitoyens, électeur; par les élec- » teurs du département, un des premiers membres du Conseil général. Les » électeurs du district de Fontenay ont voulu ensuite me conférer les fonc- » tions de président du Tribunal ou celle de commissaire du pouvoir exé- » cutif, jusqu'à la séparation du Conseil général. Vers la fin de janvier de » l'année 1793, je me suis livré, dans le sein de l'administration, aux tra- » vaux les plus actifs et les plus propres à maintenir la tranquillité publique » et à préparer et à affermir le nouveau gouvernement que la nation a » adopté. Depuis la convocation du Conseil général, faite par le Directoire, le 13 » mars 1793, à l'occasion des troubles qui venaient d'éclater, j'ai été chargé » des missions ou des parties d'administration les plus importantes; dès le » 14 mars, je fus envoyé par les Conseils généraux du département et du » district de Fontenay-le-Peuple, réunis extraordinairement, en qualité de » commissaire auprès de l'armée qui arrivait à Saint-Hermand. J'ai déployé » pendant six jours, six nuits, la plus grande activité pour pourvoir à ses » besoins, qui étaient immenses, parce que les agents qui avaient dû se » charger de ce soin, ou n'existaient pas, ou n'avaient pas eu le temps de » faire les préparatifs nécessaires.

» Revenu à Fontenay le 19, pour rendre compte à l'administration de ce » que j'avais fait, je reçus une nouvelle mission relative à des mesures mili- » taires, vers les représentants du peuple et le général qui étaient dans le » même lieu. Il est notoire que, dans la nuit du 19 au 20, je fis les plus » grands efforts pour retenir l'armée dans le quartier général et pour pré- » venir les suites désastreuses de sa fuite vers La Rochelle. Le 20, je fus » choisi pour aller rendre compte à l'Assemblée nationale de ce fâcheux évé- » nement. Je remplis avec zèle cette mission; j'instruisis fidèlement la » Convention de l'état de choses. J'en obtins des secours puissants, qui » eussent été capables de rétablir promptement le calme dans le pays, si leur » destination n'eût pas été changée. De retour de Paris, les Conseils géné- » raux du département et des districts de Fontenay-le-Peuple, La Roche-sur- » Yon et La Châtaigneraie, réunis extraordinairement, me placèrent dans le » Comité de défense générale dont le nom fut depuis changé en celui de Comité » militaire. J'ai fortement contribué aux travaux importants et très multipliés » dont il était chargé. Mon zèle, pour la prospérité de nos armes, a eu pour » témoins le plus grand nombre de citoyens qui ont eu des relations avec ce

Digitized by Google

tisme, sur l'ordre des représentants Hentz et Francastel (1). Tout ce que sa femme put obtenir, ce fut qu'il lui serait

» comité. Je me suis encore livré, avec non moins d'ardeur, aux autres parties » importantes de l'administration, telles, par exemple, que les subsistances. » Les comités de surveillance étaient créés depuis le mois de mars, plusieurs » décrets ordonnaient la réclusion des gens suspects et prescrivaient aux » représentants du peuple de suspendre ou destituer les fonctionnaires » publics prévenus d'incivisme, et qui n'avaient pas la confiance publique. » J'ai exercé mes fonctions sous la surveillance de douze ou quinze repré- » sentants, dont plusieurs me connaissaient personnellement, dont quatre » étaient du département même, dont un avait été mon collègue dans l'admi- » nistration et prononça la suspension de quelques fonctionnaires publics des » Sables et de Luçon. J'ai fréquemment délibéré en leur présence et conféré » avec eux; j'ai souvent été dépositaire du secret des opérations militaires » les plus importantes, et je puis même assurer avoir indiqué et suggéré le » plan de quelques-unes de celles qui ont eu le plus heureux succès ; ma carrière » administrative s'est écoulée au milieu des témoignages de la satisfaction géné- » rale ; elle n'a été terminée que par les dispositions de la loi qui a prononcé la » dissolution des Conseils généraux au 1er nivôse. Le Conseil général de la » commune de Fontenay, les commissaires du district, ceux du pouvoir exé- » cutif ont reconnu mon patriotisme lorsqu'il s'est agi de liquider les pertes » que l'invasion des brigands m'a causées. Enfin, un grand nombre de » citoyens de cette commune, dont le civisme est connu, déclarent qu'ils sont » persuadés de mon attachement à la République.

» Telle est, citoyens, l'opinion que se sont formés de moi tous ceux qui » m'ont vu de plus près, qui m'ont le mieux connu. J'espère que vous la par- » tagerez, et que si vous avez pensé devoir à la sévérité de votre ministère, » à l'excès des précautions qu'elle exige et justifie, de prononcer ma déten- » tion, vous croirez devoir à la justice de l'abréger.

» Salut et fraternité.

» PERVINQUIÈRE. »

(1) Le Comité révolutionnaire déclare que ledit Séverin Pervinquière a été reclus le 30 germinal, sur l'ordre verbal des représentants Hentz et Francastel, donné, au moment de leur départ, en présence des citoyens Martineau, administrateur du département, Coyaud, Lejeune, Durand et autres. Le mandat d'arrêt, délivré par le Comité, porte que ledit Pervinquière est soupçonné d'incivisme. Le tableau envoyé au Comité de Salut public porte qu'il

Digitized by Google

permis de subir, à son domicile, une opération devenue d'une nécessité urgente. L'opération faite, Mme Pervinquière court chez Lequinio pour demander l'élargissement définitif de son mari. — Cela ne se peut, lui répondit l'homme modéré que nous savons. — Je te signifie, citoyen, que cela se pourra, réplique la courageuse femme, car, plutôt que de savoir mes enfants, les fils d'un guillotiné, j'arracherai l'appareil apposé sur la plaie, et, dans quelques instants, ils n'auront plus de père. Devant une pareille résolution, le proconsul se laissa fléchir. Se tournant vers son interlocutrice, il lui dit, avec ce ton plein de grâces qui lui était familier : — Eh ! bien, petite bougresse, puisque tu tiens tant à ton mari, garde-le donc. — Pervinquière cependant ne recouvra son entière liberté qu'après le 9 thermidor, c'est-à-dire après plus de quatre mois de détention. Il reprit presque aussitôt ses fonctions et continua à déployer le même zèle pour rendre la paix à son malheureux pays.

Le traité de pacification de la Jaunais ne fut pas l'œuvre d'un jour ; il avait été précédé de nombreux pourparlers, et, pendant que Charette et Sapinaud se montraient disposés à la paix, Stoflet allait jusqu'à menacer de mort ceux de son parti qui viendraient déposer les armes. Cormatin cependant parcourait la Bretagne, s'abouchait avec les généraux républicains et faisait entendre des paroles de paix qui n'étaient peut-être pas bien sincères. Des négociations préliminaires s'entamaient également dans la Vendée.

Pervinquière fut un des commissaires choisis pour dis-

est très modéré dans ses opinions, attaché à la Constitution de 1789, ne parlant que de suivre les lois.

Délivré au Comité de surveillance à Fontenay-le-Peuple, le 27 thermidor, an II de la République.

Signé : Gauly, président.

Digitized by Google

cuter les conditions du traité, avec M. Béjarry de la Roche, qui représentait le parti royaliste. L'entrevue eut lieu à Saint-Vincent du Fort du Lay, dans un moulin brûlé qui garantissait mal des rigueurs d'un froid glacial. Quelque temps après, un traité de paix, qui devait être de peu de durée, fut signé, d'abord à la Jaunais, par Charette, Sapinaud et Cormatin, ensuite à la Mabylaie, par Cormatin, au nom des chouans, enfin par Stoflet qui, se voyant abandonné de tous, fit également sa soumission aux lois de la République.

En 1795, Pervinquière fut appelé à la présidence de l'administration du département de la Vendée; il en sortit dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

Le traité de la Jaunais n'avait été pour les chefs vendéens qu'une trève, une suspension d'armes, pendant laquelle Charette se promettait de réorganiser ses forces. Après être restées quelque temps à l'état d'agitation sourde, les menées royalistes avaient pris un caractère complètement agressif et les hostilités s'étaient rouvertes dans toute la basse Vendée.

Le Directoire avait remplacé la convention, et, à la guerre d'extermination, jusque-là faite dans la Vendée, allait succéder une guerre régulière où la persuasion se joindrait à la force des armes. Un homme à jamais illustre dans l'histoire de la révolution avait remplacé ces généraux, la plupart ineptes et féroces dont le nom restera voué à l'exécration des siècles. Parmi les belles figures de la révolution, il n'en est pas de plus pure que celle du pacificateur de la Vendée. Au moment où les vertus et les crimes se coudoyaient, où des actes héroïques s'accomplissaient à côté de forfaits inouïs, où les plus courageux avaient leurs jours de défaillance et les âmes généreuses des entraînements regrettables, Hoche resta toujours le grand général

Digitized by Google

de nos armées et le grand citoyen de la République. Jeté en prison, sur l'accusation d'avoir trahi la cause qu'il servait si bien, il eût porté sa tête sur l'échafaud, si la journée du 9 thermidor n'était pas venue lui rendre la liberté. Les fureurs révolutionnaires dont il avait failli être victime ne troublèrent point la sérénité de son âme et ne le jetèrent point dans la réaction. La gloire des armes ne l'enivra jamais. Plus ému des misères de la guerre qu'exalté par l'éclat des victoires, il avait en horreur le despotisme militaire et ne voulait pas que l'épée remplacât jamais le sceptre de la loi. Au sortir du champ de bataille, il écrivait : « Fils aîné de la révolution, » nous abhorrons nous-même le gouvernement militaire » *proprement dit,* il est celui des esclaves, et, à ce titre, » il ne peut convenir à des hommes qui ont acheté de » leur sang la liberté française. » Jamais le sentiment d'une mesquine jalousie ne pénétra dans son âme, et, quand son émule en gloire militaire, auquel de si grandes destinées étaient réservées, parcourait en vainqueur les champs de bataille de l'Italie, il était le premier à applaudir à ses succès et à lui tresser des couronnes. Enfant du dix-huitième siècle, élevé à l'école de l'incrédulité, il ne se montrait pas favorable à l'église, mais l'esprit de tolérance l'emportait sur le culte de la raison, et lorsque les prêtres marchaient à l'échafaud ou prenaient le chemin de l'exil, il s'élevait contre les persécutions dont ils étaient l'objet et demandait qu'on leur laissât le libre exercice du culte. Bien loin de suivre l'exemple que lui avaient donné Rossignol, Turreau, Huché et quelques autres ; bien loin de vouloir éteindre la guerre dans le sang du dernier Vendéen ; en prenant le commandement des armées de l'Ouest, il ordonna à ses troupes la plus stricte discipline, et, dans un langage nouveau pour elles, leur dicta la conduite

Digitized by Google

qu'elles devaient tenir : « Ce n'est pas seulement la force » des armes, leur disait-il, que nous devons employer » pour rendre à la patrie cette malheureuse partie de son » territoire ; la persuasion, la douceur, l'aménité doivent » être aussi les armes dont nous devons nous servir. » Malheur donc à quiconque, cherchant à répandre inuti- » lement le sang, ne voudrait voir que des ennemis dans » les habitants des campagnes, malheur à celui qui leur » ferait le moindre mal. »

Il ne faut pas croire pourtant que la présence de Hoche, à la tête des armées de l'Ouest, suffit pour y rétablir immédiatement l'ordre et la discipline ; il ne faut pas croire non plus que, dans le parti républicain, il rallia tous les esprits. Si nous ne trouvions pas dans sa correspondance la preuve qu'il fut impuissant à réprimer complètement le pillage et de grands désordres, la lettre du Président de l'administration municipale de Saint-Gilles que l'on permettra bien à son fils de reproduire en note, ne laisserait aucun doute à cet égard (1). Comme tous les esprits modérés, Hoche fut en butte aux attaques des partis les plus opposés. Pendant que les uns l'accusaient d'être un

(1) Saint-Gilles, 11 pluviôse, 4e année républicaine.

Citoyen,

« Longtemps et trop longtemps peut-être, dans l'espérance de voir » bientôt rétablir un meilleur ordre de choses, nous avons gardé le silence » sur nos malheurs.

» Lorsque vous prîtes le commandement de l'armée de l'Ouest, vous » vous nous fîtes espérer que bientôt la discipline s'y rétablirait, que les » personnes et les propriétés seraient respectées, et qu'enfin nous serions » délivrés de ces longues vexations militaires ; nous y crûmes d'autant plus » aisément que votre réputation vous avait devancé et que plusieurs com- » munes de notre canton ont toujours été dans les meilleurs principes et » n'ont pas fourni un seul soldat à Charette. Mais le désordre étant toujours » le même, nous avons cru qu'un plus long silence deviendrait coupable,

Digitized by Google

maratiste, d'autres prétendaient qu'il conspirait contre la République, qu'il était le partisan déguisé du trône et de l'autel. Faut-il s'étonner, après cela, s'il enviait le sort des généraux qui combattaient aux frontières, si, nullement fasciné par les lauriers de la victoire, il parlait quelquefois de se retirer dans une humble retraite, d'acheter une petite ferme, d'y vivre loin du monde avec sa

» et qu'il suffirait de vous en instruire, pour que de suite vous prissiez des » moyens de nous rendre la vie supportable.

» Nous ne remontrons point à ces temps malheureux et encore peu » éloignés, où l'assassinat et le viol étaient à l'ordre du jour et restaient » impunis ; depuis environ deux mois nous n'en avons pas d'exemple dans » notre canton, mais le vol et le pillage sont devenus plus communs et » plus impunis que jamais.

» Nous n'entreprendrons pas de vous citer tous les délits militaires qui » nous sont connus ; nous avons un registre rempli de plaintes, toutes plus » ou moins affligeantes ; nous nous bornerons à vous citer les plus récents.

» Le 26 nivôse dernier, des volontaires de notre garnison ont enlevé de » la métairie des Bazinières un bœuf et deux génisses qu'ils ont tués et » distribués dans la place, sans que nous ayons su qu'on ait pris aucun » moyen de découvrir les coupables, quoique le commandant de place en » ait été informé.

» Le 6 de ce mois, les portes de la cour et de la boulangerie de la » citoyenne Rafin, de Saint-Gilles, furent brisées, son vin et sa farine enlevés.

» Le 7, la cave du citoyen Berthomeau, de Saint-Gilles, fut enfoncée » et trois barriques de vin enlevées ou répandues.

» La même nuit, la porte du citoyen Gaborit, de Saint-Gilles, a été » brisée et son vin enlevé.

» La même nuit encore, la porte du clocher de cette commune a été » enfoncée et un horloge neuf et très précieux a été brisé. Il eût été facile » de connaître les auteurs de ces délits, mais on n'a pris aucun moyen de » le faire, une compagnie de grenadiers était presque convaincue, on s'est » contenté de la faire sortir de sa place, pour la cantonner à deux lieues » d'ici où elle pourra plus facilement s'abandonner au pillage, parce que là, » il n'y a point d'autorités constituées.

» Le 5, à cinq heures du soir, des volontaires se portèrent chez la

Digitized by Google

jeune femme, d'en cultiver les terres de sa propre main.

Si les plus mâles caractères ont leurs heures de découragement, ils peuvent avoir également des emportements que les circonstances expliquent sans les justifier.

Hoche était homme, et, comme tel, sujet à l'erreur; il était jeune et avait toute la fougue de son âge, aussi

» citoyenne Petit, de Saint-Gilles; ils lui demandèrent du vin qu'elle leur » refusa; ils firent du bruit et la menacèrent. Comme elle sortait pour » appeler la garde, deux la saisirent, tandis que deux autres éteignirent la » chandelle, brisèrent son armoire et lui volèrent environ 100 livres en » numéraires. Cette femme nous déclara connaître deux des coupables; » nous écrivîmes au commandant pour l'inviter à lui faire rendre justice et » de faire comparaître les accusés pour qu'elle les reconnût. Rien de cela » n'a été fait; on s'est contenté de faire compter à la réclamante 25 livres » en assignats, en paiement de bouteilles cassées.

» La nuit dernière, trois canonniers de cette garnison ont enfoncé la » porte de la chambre où était couché l'homme de peine du citoyen » Giron, qui, s'étant réveillé, a crié à la garde, et ils ont disparu.

» Le 9, des volontaires cantonnés à Guvrand, à demi-lieue d'ici, ont » enfoncé la porte de l'église et lacéré les registres de la fabrique et plusieurs » livres.

» Plusieurs bœufs ont été pris dans le parc, tués et distribués dans les » postes, sans que nous ayons appris que l'on ait fait de démarches pour » reconnaître les coupables.

» Les maisons servant de caserne sont journellement dégradées; les répa- » rations que l'on fait la veille sont brûlées le lendemain, et jamais personne » n'est puni.

» Sur notre invitation, un factionnaire a été placé sous les halles de » cette commune avec consigne de s'opposer à ce que personne ne les » dégradât: cependant toutes les nuits on les découvre, et pas un faction- » naire n'a été puni.

» Des palissades avaient été placées pour garder les parties guéables » de la rivière, elles ont été brûlées presque entièrement.

» La plupart des habitants des campagnes voisines n'étaient pas armés, » et ceux qui l'étaient ont rendu leurs armes; cela n'empêche pas que les

Digitized by Google

se rendit-il quelquefois coupable envers les autres des attaques injustes dont il était l'objet. Ceux qui ont traversé des époques d'agitation et de trouble savent combien il est difficile de discerner la vérité du mensonge, quand la violence des passions l'entoure d'épaisses ténèbres. La calomnie, cette arme de tous les partis, s'attaque de préférence aux caractères les plus respectables, et les meilleures natures ne peuvent pas toujours se soustraire à sa funeste influence. Qui peut donc se vanter de ne jamais avoir ajouté foi à des rapports mensongers ? Qui n'a pas été quelquefois injuste dans l'appréciation des hommes

» volontaires se portent souvent chez eux, et ne leur enlèvent tout ce qui » leur convient, surtout le vin, le blé, la farine et les brebis dont le pays » sera bientôt dépeuplé.

» Les effets pillés entrent dans la place ; les cultivateurs viennent se » plaindre, et personne n'obtient satisfaction.

» Il est une infinité de délits semblables dans les communes qui nous » avoisinent.

» Après la prise de Bouin et de Noirmoutier, le général Dutruy nous dit » que la guerre de la Vendée était finie ; que Charette avait à peine 800 » hommes, que tous les jours quelques-uns l'abandonnaient et que bientôt » il serait livré. Ce qu'il nous disait devait être vrai, mais il n'avait pu » prévoir qu'un nouveau général (le général Turreau), avec un nouveau » système, entrerait dans la Vendée non pas avec l'olivier, mais avec la » torche et le poignard à la main. L'incendie et l'assassinat donnèrent en » peu de jours une armée nombreuse à Charette, qui se vengea avec fureur » des maux inutiles qu'on venait de faire éprouver aux malheureux habitants » de ce pays.

» Si la Vendée est à peu près ce qu'elle était aux époques que nous » venons de citer, ne doit-on pas craindre que le pillage, le vol, les vexations » militaires, les persécutions déplacées, la famine enfin ne rallument la » torche mal éteinte de la guerre civile.

» Veuillez, général, prendre en considération notre exposé :

» Salut et fraternité,

» MERLAND, *président*.

» RIOU, *secrétaire en chef*. »

Digitized by Google

et des choses ? Hoche paya tribut à la loi commune. Circonvenu sans doute par des hommes qui avaient capté sa confiance, il fut loin d'être toujours équitable, et la postérité peut faire appel de ses jugements. Si l'on veut faire une étude approfondie de sa correspondance, on sera forcé de reconnaître que cette grande lumière eut son ombre, que cette âme de feu eut des emportements injustifiables, que le guerrier magnanime se laissa aller — quitte à leur rendre justice plus tard — aux paroles les plus violentes contre les chefs vendéens qu'il avait à combattre ; que de sa plume s'échappait trop souvent les mots de brigands, scélérats, lâches, appliqués à des hommes que le temps a lavés de ses outrages ; qu'il méconnut le patriotisme des administrateurs du département de la Vendée et qu'il calomnia leurs intentions à tel point qu'un de ses grands admirateurs, un officier qui combattit à ses côtés et partagea ses périls et sa gloire, est obligé de reconnaître qu'il ne supportait pas la contradiction. En publiant une de ses lettres, il ne trouve d'autre moyen, pour que l'honneur de celui qui l'a écrite n'ait pas à en souffrir, que d'en retrancher le membre de phrase le plus significatif.

Le 8 décembre 1795, le Directoire exécutif avait pris un arrêté qui mettait en état de siège toutes les grandes communes des pays insurgés, arrêté dans lequel on lit les articles suivants :

Art. III. — Il est reconnu en principe que le pays insurgé doit seul supporter les frais que la rébellion nécessite.

Art. VII. — Afin d'opérer avec la célérité qu'exigent les circonstances, les généraux auront l'attention de prendre des ôtages toutes les fois qu'ils sommeront une commune, soit de rendre les armes, soit de payer l'impôt.

Digitized by Google

Ces ôtages seront pris parmi les notables de la commune, et en outre on s'emparera de tous les bestiaux que l'on rendra exactement, au moment de la soumission parfaite aux lois de la République. La commune récalcitrante paiera une amende en numéraire égale au montant du tiers de la contribution, alors elle sera contrainte par la force.

Art. XVIII. — La gendarmerie sera remontée et équipée aux frais du pays.

Conformément à cet arrêté, le général en chef adressa aux généraux divisionnaires des instructions dans lesquelles il leur enjoignait de prendre les dispositions suivantes :

« D'abord, on enlèvera le produit des récoltes des biens » nationaux dont les administrateurs donneront l'état, et » ensuite on fera enlever le produit de l'impôt en nature, » payer l'impôt forcé et déposer les armes.

» De l'harmonie à établir entre les diverses autorités » civiles et militaires, dépend le succès de l'opération ; » elle échouerait nécessairement si l'accord le plus parfait » n'existait pas entre toutes les parties. Les administra- » teurs doivent d'ailleurs fournir les renseignements sur » l'emprunt et donner le tableau de la quote-part de » chaque propriétaire. La plus grande vigueur doit être » déployée; cependant les troupes de la République et les » officiers qui les commandent ne doivent jamais se » départir des sentiments qu'inspire l'humanité et la » loyauté française. Il sera nécessaire, pour la parfaite » exécution de ces articles, que les généraux qui comman- » dent les divisions, ainsi que les commissaires des » guerres, se concertent avec les administrations des dépar- » tements. Il faut leur recommander fortement.

» Par impôt en nature, on doit entendre toutes les » denrées que consomment les troupes et requérir dans

Digitized by Google

pas en entier. Si l'on y trouve des outrages immérités contre une de nos grandes gloires nationales, on remarquera à côté la fermeté de l'honorable administrateur qui, lorsqu'il se croit dans la voie de la justice, ne recule jamais.

« Les principes qui déterminèrent l'opinion de mes » collègues n'étant pas entièrement les miens, je suis forcé » d'émettre mon avis séparément.

» Dès que l'état de guerre d'une partie du territoire de » la République est constant, je crois que le général d'armée » est, aux termes de la loi du 10 juillet 1791, en droit de » déclarer les places de guerre et postes militaires de ce » territoire en état de siège, sans l'autorisation du Pouvoir » exécutif ; que les administrations civiles ne peuvent » apporter aucune opposition à l'exécution de ses ordres, » et qu'elles doivent se borner à poursuivre, s'il y a lieu, » le général comme coupable d'abus de pouvoir.

» En second lieu, je pense qu'il ne résulte pas de ce que » l'art. 149 de l'acte constitutionnel porte que *les ministres* » *correspondent immédiatement avec les autorités qui* » *leur sont subordonnés,* que les arrêtés du Directoire » exécutif, relatifs aux opérations militaires, ne puissent, » en temps de guerre, être transmis aux corps administra- » tifs par l'intermédiaire des généraux.

» Cela posé, si le général Hoche a déclaré de sa propre » autorité la commune de Fontenay-le-Peuple en état de » siège, je ne me crois pas fondé à m'y opposer, mais je » juge le général Hoche coupable de contravention à la » loi et conséquemment d'acte arbitraire.

» S'il est autorisé par un acte du Directoire exécutif, » comme je le crois, l'art. 189 de la Constitution m'oblige » à m'y soumettre.

» Mais attendu qu'il est certain que la commune de

Digitized by Google

» la proportion suivante : moitié de la valeur imposée à
» chaque commune doit être fournie en froment et en
» seigle ; un sixième en viande sur pied, un sixième en
» fourrages (foin, paille, avoine), le dernier sixième en
» bois de chauffage. »

Ainsi, mu par le sentiment de la plus injuste défiance, on commençait par ôter toute autorité à l'administration départementale, pour avoir recours à elle quand il s'agissait de mesures vexatoires et d'une exécution impossible, sur l'opportunité desquelles on s'était bien donné de garde de la consulter. A elle incombait la tâche de fixer arbitrairement la contribution de chaque citoyen, et comme cette contribution devait être payée en nature, de déterminer la quantité de blé, de viande, de fourrages et de bois de chauffage, que tout propriétaire ou fermier, sans distinction de la nature des denrées qu'il possédait et de celles qui lui manquaient, était obligé de fournir, denrées qu'au besoin on devait exiger par la force. Disons le mot : c'était inique, odieux et impraticable. La responsabilité en retombait principalement sur le Directoire, mais comme on voit mieux le bras qui exécute que la tête qui ordonne, c'était surtout aux administrateurs qu'on allait s'en prendre.

Un mécontentement général se manifesta dans la Vendée. Effrayée par le souvenir de la terreur dont les sanglantes journées pouvaient reparaître, l'opposition se traduisit plus par des paroles que par des actes. Pervinquière eut moins de prudence. Sans s'inquiéter des conséquences que pouvait avoir sa protestation, sans s'occuper du danger auquel elle l'exposait, il refusa courageusement de reconnaître l'autorité omnipotente du général Hoche, au détriment de l'autorité civile. La déclaration qu'il fit est trop instructive à tous les points de vue, pour que nous ne la reproduisions

Digitized by Google

» Fontenay-le-Peuple n'est pas dans les circonstances
» prévues par les art. 11 et 14 du titre premier de la loi
» du 10 juillet 1791, je déclare que l'arrêté du Directoire
» exécutif me paraît contraire à la loi.

» Cet acte ne pouvant être fondé que sur des raisons
» émanées de la loi, j'en cherche les motifs secrets.

» A mes yeux, ces motifs sont le désir du Directoire
» exécutif de transporter aux commandants militaires toute
» l'autorité dont les administrateurs civils sont revêtus,
» pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure et
» même de *subordonner* totalement l'autorité civile à
» l'autorité militaire.

» Le fondement de ce dessein du Directoire exécutif est
» la défiance qu'il a conçue contre les administrateurs de
» la Vendée et particulièrement, sans doute, contre l'admi-
» nistration départementale, et la confiance illimitée
» qu'il a accordée au général Hoche.

» La vérité m'oblige à dire que l'un de ces motifs n'est
» pas plus solide que l'autre, et qu'il n'est pas un membre de
» l'administration départementale qui ne soit aussi digne,
» par la pureté et peut-être par la justesse de ses vues, de
» la confiance du gouvernement que le général Hoche.

» Je déclare que ce général est un des hommes les moins
» propres à pacifier la Vendée, parce que son caractère
» violent ne lui suggère que des mesures monstrueuses,
» lesquelles éloignent de l'armée beaucoup de militaires
» connus par des sentiments de justice et de probité, et
» surtout ceux qui, s'étant déjà distingués par des services
» aux Pyrénées, ont, *pendant l'absence du général,* réduit,
» par l'activité des opérations militaires, Charette aux
» abois.

» Je déclare que ses plans sont plus dignes d'un chef
» de hordes sauvages que d'un général d'une grande armée;

Digitized by Google

» qu'au lieu d'affermir la République, leur exécution ne
» peut que lui faire une plaie profonde, parce qu'elles
» aboutiront à convertir en un véritable désert un im-
» mense territoire dont elle pourrait encore tirer de grandes
» ressources au besoin.

» Je déclare enfin que, prêt à continuer d'administrer
» le département de la Vendée, conformément à la Cons-
» titution, je ne puis participer aux infractions que celle-ci
» éprouverait, si l'arrêté exécutif du 5 nivôse, dont le géné-
» ral est nanti, s'exécute ; qu'irréconciliable ennemi de la
» tyrannie, sous quelque forme qu'elle paraisse, je ne serai
» point l'instrument de l'oppression de ce qui reste de la
» population, dont la grande majorité a toujours été fidèle
» à la République, et dont presque tout le surplus me
» paraît disposé à reconnaître ses lois.

» En conséquence, je déclare que du moment où j'aurai
» la certitude que le Directoire exécutif persiste à confé-
» rer au général Hoche des pouvoirs hors de la Consti-
» tution et de la loi, je donnerai ma démission. »

Qu'il y ait dans cette déclaration des attaques violentes et injustes, que de pareilles récriminations dépassent toute mesure, que l'événement n'ait pas justifié les sinistres prévisions de son auteur sur l'issue d'une guerre qui touchait à sa fin, je suis le premier à le reconnaître. Mais, qu'on exalte, au lieu de réprouver, la conduite du général Hoche, il est impossible de nier que, dans cette circonstance, Pervinquière n'ait donné la preuve d'un rare courage. Pour braver ainsi le courroux du Directoire et celui d'un général tout puissant, quand il venait de passer quatre mois en prison, le couteau de la guillotine suspendu sur sa tête, et que le retour de ces jours néfastes pouvait être provoqué par une pareille protestation, il fallait avoir l'âme fortement trempée, il fallait n'obéir qu'à la voix que l'on

Digitized by Google

croyait être celle du devoir et de la conscience. Disons encore, avec Pervinquière, que, sévère pour la Vendée en général, la mesure qui donnait, pour la commune de Fontenay, toute autorité à la force militaire, était injustifiable, qu'elle était injurieuse au premier chef pour l'autorité civile, et qu'en la tenant en suspicion, le gouvernement méconnaissait le patriotisme dont elle était animée. Hoche fut-il ébranlé par cette fière attitude? Le sentiment de l'humanité si fortement imprégné dans son âme l'arrêta-t-il sur la pente des rigueurs inexorables, ou bien s'y trouvait-il porté naturellement? Je ne saurais le dire, toujours est-il que les actes ne répondirent pas aux menaces et que, dans l'exécution des mesures décrétées par le Directoire, il fut loin de se montrer aussi rigoureux qu'on aurait pu le craindre. Cependant ce retour aux idées de modération ne fut pas soudain, et j'ai le regret d'être obligé d'ajouter que Hoche garda rancune aux administrateurs de la Vendée. Il se laissa aller contre eux à des attaques calomnieuses, et, dans sa correspondance, on trouve quelques lettres qui rappellent trop les dénonciations de si triste mémoire.

Le 16 janvier 1796, il écrivait de Fontenay au Ministre de la guerre :

« Depuis longtemps, je cherche à déjouer les intrigues » des ennemis de la République ; depuis longtemps je me » suis aperçu que des hommes couverts d'un masque » patriotique, et qui remplissaient d'importantes fonctions, » étaient les mêmes qui cherchaient à éterniser la guerre » civile dont leurs parents et leurs amis furent les auteurs. » Ces hommes sont connus : ils se sont opposés aux » mesures salutaires, au désarmement, à l'enlèvement des » grains et bestiaux ; aujourd'hui, sous de vains prétextes, » ils s'opposent à l'arrêté du Directoire. » Et le lendemain, renchérissant sur ces calomnies, il descendait jusqu'à l'in-

Digitized by Google

sulte. « Rien ne peut égaler, mon cher Duboyet, le scan-
» dale avec lequel les administrateurs du département de
» la Vendée ont mis opposition à l'exécution de l'arrêté du
» Directoire. Ces messieurs ont l'impudence d'assurer que
» leur département n'est pas insurgé..... Vous
» savez qu'en dire. En attendant les ordres du Directoire,
» j'ai ordonné le maintien de l'arrêté, je vous prie de me
» donner l'autorisation de le faire imprimer. » Les administrateurs du département de la Vendée n'avaient pas tenu un pareil langage; seulement ils avaient affirmé, ce qui était parfaitement vrai, que beaucoup de communes n'ayant pas pris part à l'insurrection, il était souverainement injuste de les confondre dans l'application de l'arrêté du Directoire avec les communes insurgées. Enfin, comblant la mesure, Hoche écrira un jour : « Je ne suis brouillé avec
» personne ; ma tête est toujours froide; je n'ai jamais
» parlé ni écrit aux administrateurs du département de la
» Vendée; *je les regarde comme chouans d'action et d'opi-*
» *nion.* » Ce sont ces derniers mots que, dans son histoire de la guerre des Vendéens et des chouans, Savary a cru devoir retrancher de la lettre de Hoche, sans prévenir le lecteur de cette suppression.

Un dernier trait va prouver que les flétrissures que Hoche a voulu imprimer au front de bien des gens, ne sont pas restées pour tous une tache ineffaçable. Malade et un peu dégoûté des scandaleuses orgies du Directoire, un républicain aussi pur que dévoué à son pays, Kléber, s'était fait mettre pour quelque temps en disponibilité. N'aura-t-il pas su toujours se contenir dans le monde qu'il fréquentait? S'y sera-t-il laissé aller quelquefois à des intempérances de langage regrettables, qui, comme il arrive en pareil cas, auront été exagérées par ceux qui s'en seront rendus l'écho? La chose est très possible.

Digitized by Google

Mais voir, dans des conversations où se manifestaient le blâme et l'opposition, des actes de haute trahison, c'était singulièrement exagérer les choses. Hoche pourtant s'y laissa prendre; il dénonça Kléber comme conspirateur, et le fit comprendre sur la liste de proscription. Puis voyant qu'après une enquête secrète, le gouvernement mieux informé ne tenait point compte de sa dénonciation, il écrivit au Directoire une lettre d'une grande violence de laquelle nous détachons ces deux lignes: « Vous n'avez » rien fait, dès que vous avez laissé en France l'homme le » plus dangereux à la République, cette langue de vipère » qui a perverti la moitié de l'armée. »

La postérité a été plus juste, Hoche et Kléber sont restés deux grandes figures qu'entoure l'auréole de toutes les vertus civiques. Leurs villes natales, Versailles et Strasbourg, leur ont élevé des statues; presque toutes les autres villes de France ont voulu qu'une de leurs places ou de leurs rues portassent le nom de ces grands hommes; l'histoire a pour tous deux la même admiration. Que son jugement soit pour tous un enseignement et une leçon! Nous ne saurions trop le répéter: Tenons-nous bien en garde contre la calomnie; n'accueillons qu'avec une grande réserve les bruits de salon qui deviennent bientôt les bruits de la rue; n'ajoutons nulle foi, sans nous être livrés au préalable à un examen approfondi, aux récits qu'enfante la malveillance et que grossit et dénature l'esprit de parti; soyons enfin indulgents les uns pour les autres. Il est si rare que, dans les luttes politiques, on n'ait pas des torts mutuels à se reprocher, qu'il faut bien savoir se les pardonner.

Au risque de passer pour le plus incorrigible des chouans et d'être traité comme tel, Pervinquière ne se départit jamais des nobles sentiments que nous lui connaissons. Après la pacification de la Vendée, le Directoire,

Digitized by Google

pendant quelque temps, avait volontiers fermé les yeux sur les émigrés qui rentraient en France, avec l'intention de se soumettre aux lois ou tout au moins de ne pas conspirer contre elles; mais les intrigues qui, parties de Paris, leur foyer principal, s'étaient étendues sur tout le territoire de la République, l'avaient rendu plus sévère. Nous croyons que ce fut dans ce moment que Pervinquière rencontra M. de Bagneux dans les rues de Fontenay. Le gentilhomme s'exposait à réveiller des haines mal éteintes et à se faire arrêter. Pour prévenir ces éventualités menaçantes, Pervinquière fit de nombreuses démarches et parvint à lui procurer un certificat de civisme qui le mit à l'abri de toute crainte.

L'ancien procureur général syndic n'était pas demeuré longtemps dans la vie privée. Rappelé à l'administration centrale par les suffrages de ses concitoyens, il en fut le président et y resta jusqu'à ce que la Constitution de l'an XIII vint donner à l'administration départementale une transformation radicale.

De 1789 à 1800, l'organisation administrative de la France n'avait pu reposer sur des bases solides. Malgré les efforts des administrateurs dont il serait injuste de méconnaître le zèle et le patriotisme, toutes les tentatives, restées infructueuses, avaient fini par aboutir à une véritable anarchie. La cause en était due bien moins au personnel administratif qu'aux institutions elles-mêmes. Toutes les fois qu'on voudra pousser la décentralisation jusqu'à ses extrêmes limites, c'est-à-dire jusqu'à laisser à des administrations collectives le soin de régler les affaires sans le contrôle du Pouvoir exécutif, on arrivera au désordre le plus complet. On en était là, quand après le 18 brumaire, une Constitution nouvelle fit succéder l'ordre le plus parfait à la confusion la plus déplorable.

Digitized by Google

Les municipalités cantonales disparurent et les circonscriptions d'arrondissement furent créées. Au lieu de commissaires sans autorité, n'ayant auprès des assemblées électives que la mission de demander l'expédition des affaires, les préfets eurent en main le Pouvoir exécutif et firent eux-mêmes tout ce qu'avaient décrété les conseils de département. Les sous-préfets, sous le contrôle des préfets, administrèrent les arrondissements, et les maires, nommés directement par le Pouvoir, furent pour les communes ce qu'étaient les préfets pour les départements; ils devinrent, avec la sanction préfectorale, bien entendu, le Pouvoir exécutif, à côté du Conseil municipal, corps délibérant.

D'accord avec l'opinion publique, le premier consul appela Pervinquière aux fonctions de maire de Fontenay. En aucun temps l'administration d'une grande commune n'a été une sénicure ; au moment dont nous parlons, il fallait à celui qui en acceptait la charge, intelligence et dévoûment. En créant des rapports nouveaux entre les pouvoirs, les institutions ne peuvent guère s'établir sans conteste, elles demandent la sanction de l'expérience et du temps. L'examen des questions non encore abordées, alors même que ces questions sont de nature à simplifier la marche des affaires, — comme il arriva de l'application de la Constitution de l'an VIII à l'administration départementale — exige l'esprit d'initiative et des études spéciales. Personne assurément n'était plus apte à remplir cette tâche que Pervinquière ; mais d'autres devoirs lui imposaient des obligations auxquelles il ne pouvait se soustraire. Pendant onze années passées dans la vie publique, ses affaires personnelles avaient beaucoup souffert, et maintenant, père d'une nombreuse famille, il se devait aux intérêts et à l'éducation de ses enfants. Il écrivit donc

Digitized by Google

au préfet qui lui transmettait sa nomination, que des considérations impérieuses l'empêchaient d'accepter les fonctions de maire, et de répondre ainsi à la marque de confiance que venait de lui donner le Gouvernement auquel il déclarait être entièrement dévoué.

Avant la Constitution de l'an VIII, alors que les fonctions judiciaires se donnaient à l'élection, il avait déjà refusé la place de juge au Tribunal de Niort. Lorsque la nomination à toutes les places fut entre les mains du Pouvoir exécutif, il avait été question de lui confier l'administration d'un département. Il résulte d'une lettre de M. de Lapparent, que le premier consul ne demandait pas mieux que de le nommer préfet, et même qu'il en avait fait choix pour un des départements du Midi ; mais Pervinquière n'ayant voulu accepter que la préfecture de la Vendée ou celle des Deux-Sèvres, et le premier consul en ayant déjà disposé, dut renoncer à faire partie de l'administration nouvelle.

De retour au palais, pendant plus de cinq ans, il se livra tout entier à sa profession.

Un grand événement qui suivit de près la proclamation de l'Empire, vint, en 1804, l'en distraire pour quelques jours. Avec MM. de Bagneux et le général Bonamy, il fut désigné pour assister au sacre de l'Empereur. Belliard, en ce moment gouverneur de Bruxelles, vint aussi à Paris, à l'occasion de cette solennité. Dans une audience que le général obtint du souverain, Napoléon lui fit part de son intention de bâtir une ville à la Roche-sur-Yon et d'y transporter le chef-lieu de préfecture du département. Belliard naturellement plaida la cause de sa ville natale, et en appela au jugement de son beau-frère qui avait été un des administrateurs du département de la Vendée. L'Empereur voulut en conférer avec ce dernier et eut, à ce sujet, une assez longue conversation avec lui. — Sire,

Digitized by Google

dit Pervinquière, fortifiez trois points militaires, les Herbiers, Mortagne et Tiffauges, vous contiendrez le pays beaucoup mieux qu'en fondant une ville ouverte au centre de la Vendée. Ce conseil ne changea rien à la volonté de l'Empereur. — Je ne veux pas de forteresse, répondit-il, je ne veux pas montrer de défiance aux habitants de la Vendée, et à l'objection que se permit encore Pervinquière, sur le peu d'avenir réservé à la nouvelle ville, — par l'ouverture d'un canal, j'en ferai un point très important, répliqua Napoléon.

Passant d'une question d'intérêt général à une question d'intérêt privé, Belliard, dans un autre entretien qu'il eut avec l'Empereur, prononça le nom de Pervinquière. Napoléon lui dit qu'il avait songé, pour son beau-frère, à la direction des droits réunis du département de la Vendée. — Il vaut mieux que cela, — se contenta de répondre le général, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Pervinquière ne rentra dans la vie publique que deux ans après. Le 17 avril 1806, il fut nommé juge au tribunal criminel de la Vendée. Ces fonctions n'étant pas incompatibles avec les consultations au civil, il continua à s'occuper des affaires de son cabinet.

L'année 1811 le combla d'honneur ; elle lui ouvrit la porte du Corps législatif, celle de la Cour d'appel de Poitiers, dont il fut nommé un des présidents; enfin ce fut pendant son cours qu'il fut élevé à la dignité de baron de l'empire.

Cinq ans auparavant, il avait été déjà fortement question de lui pour représenter la Vendée à l'Assemblée législative. Pervinquière avait les plus fortes raisons d'espérer que le Sénat, auquel le choix des membres de cette Assemblée était dévolu, l'appellerait à y siéger. Contrairement à l'attente générale, il en fut autrement : M. Clémenceau, bisaïeul du député de la Seine, lui fut préféré.

Digitized by Google

Ce ne fut pas sans de profonds regrets qu'il quitta Fontenay pour aller occuper à Poitiers la place de président de chambre. Son beau-frère Belliard lui avait d'abord confié la direction de son haras, ensuite celle de sa bergerie. L'acclimatation des étalons arabes n'avait pas réussi par des causes que nous avons fait connaître ailleurs, mais celle des mérinos venus d'Espagne promettait d'être plus heureuse. Croyant la fortune du pays engagée dans cette entreprise, Pervinquière l'avait tellement prise à cœur qu'il était bien décidé, pour en conserver la surveillance, à refuser la haute position judiciaire à laquelle il venait d'être appelé. Belliard ne voulut pas accepter un pareil sacrifice; il y mit une telle insistance qu'il le fit changer de résolution.

Les appréhensions de Pervinquière n'étaient que trop fondées. Après son départ, la prospérité du troupeau dont il avait la garde déclina rapidement.

Au faîte de la puissance et de la gloire, Napoléon avait cru que le trône était désormais assuré à sa race. Le Saint-Père avait, par le sacre, donné à sa couronne une consécration divine, son mariage avec la fille des rois n'avait pas seulement satisfait son orgueil, elle lui avait donné une espérance que la Providence venait de combler par la naissance tant désirée d'un héritier. Rien ne manquait donc à son bonheur d'époux et à sa fortune de souverain. Il voulut que par son éclat le baptême du roi de Rome surpassât en magnificence les splendeurs de toutes les autres cérémonies impériales. Ce fut entouré de cent évêques, de vingt cardinaux, des corps de l'Etat, des membres de sa famille et des princes étrangers que l'Empereur et l'Impératrice firent leur entrée à Notre-Dame. Les départements se trouvaient également représentés à cette fête. MM. Pervinquière, de Bagneux, l'abbé Larochefoucauld et Godet y

Digitized by Google

furent délégués par la Vendée. Voulant laisser aux représentants des départements un souvenir flatteur du baptême du prince impérial, l'Empereur conféra à plusieurs d'entre eux des dignités et des honneurs. C'est à cette occasion que Pervinquière et Godet furent nommés barons de l'Empire (1).

Bien qu'il eût eu sa part dans les faveurs impériales, Pervinquière n'avait pas abandonné les idées libérales dont nous l'avons vu animé à l'Assemblée législative; il fit partie de ce petit groupe d'hommes modérés, plus partisans d'une monarchie tempérée que d'un pouvoir absolu, parmi lesquels on remarquait Maine de Biran, Flaugergues, Raynouard, Bédoc, Félix Faucon. Il prit dans cette Assemblée une position fort honorable, et, un instant, il fut question de le nommer un des questeurs de la Chambre. Lorsqu'à la fin de 1813, les représentants de la France, pour arrêter l'Empereur sur la pente où l'avait entraîné son ambition, voulurent faire acte de sagesse, en portant au pied du trône leurs très respectueuses remontrances, Pervinquière qui appréciait Lainé à toute sa valeur, conseilla aux membres de la commission chargée du rapport de lui en confier la rédaction. On sait quel en fut le succès. Outré d'apercevoir, dans un corps jusque-là si docile à ses volontés, des symptômes d'indépendance, Napoléon entra dans le plus violent courroux et prorogea la session de l'Assemblée.

Le retour des Bourbons rendit la parole au Corps législatif, resté muet pendant tout le temps de la durée de l'Empire. Louis XVIII, en montant sur le trône, se garda

(1) Armoiries de Pervinquière. — D'argent, à la plante de pervenche, surmonté à senestre d'une balance d'azur, ou francs-quartiers des barons membres des collèges électoraux, de gueules à la branche de laurier d'argent.

Digitized by Google

bien d'en prononcer la dissolution. L'esprit d'hostilité qui, dans les derniers jours de son règne, s'était manifesté entre l'Empereur et cette Assemblée, lui donnait trop de garanties pour qu'il songeât à prendre une telle résolution.

Membre de la Chambre des Députés, Pervinquière monta à la tribune pour traiter une question d'une grande importance qui a depuis reçu des solutions opposées, et qui, au moment où nous sommes, préoccupe encore singulièrement les esprits, question parfaitement de sa compétence, puisqu'il en avait fait une étude pratique. La liberté du commerce avait été demandée non seulement pour les blés, mais aussi pour les laines et pour les bestiaux. Dans la crainte que cette mesure ne devînt nuisible à leurs intérêts, les pays particulièrement producteurs, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, s'y montrèrent fort hostiles. Pervinquière fut leur organe. Dans la discussion de cette question, il prit la parole pour combattre la proposition particulièrement en ce qui concernait les laines. La Chambre en autorisa l'importation en frappant d'un droit celle des béliers.

Pervinquière s'était franchement rallié à la Restauration. Il en avait même reçu une distinction qui, jusque-là, s'était beaucoup plus accordée aux fonctions militaires qu'aux fonctions civiles : le 13 décembre 1814, le roi l'avait nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. En 1815, lorsque Louis XVIII eut repris le chemin de l'exil et qu'il vit la France en proie à l'étranger, comme Belliard, il pensa que le premier devoir d'un Français était de voler à la défense de la patrie ; aussi, ayant été nommé membre de la commission formée pour arrêter les progrès de l'invasion, il ne déclina point l'honneur qu'il venait de recevoir. Il avait été député au Champ-de-Mai, et, quoique au moment des élections, il ne parut pas au collège électoral du département, il n'en reçut pas moins le mandat de représentant.

Digitized by Google

La seconde Restauration ne lui pardonna pas sa conduite pendant les Cent jours. Résolu de ne plus s'éloigner du foyer domestique, il était revenu à Poitiers où, entouré de sa digne épouse et de ses nombreux enfants, il retrouvait les douces joies de la famille, quand la nouvelle de l'arrestation de Belliard vint lui porter le coup le plus sensible. Cette mesure injustifiable le jeta de nouveau dans les rangs de l'opposition. Aux élections du 27 septembre 1816, le parti libéral vendéen le choisit pour son candidat au collège de Fontenay. Vaincu dans cette lutte, où le Gouvernement l'avait vivement combattu, il ne reparut plus dans nos assemblées législatives.

Si les misérables tracasseries auxquelles Pervinquière fut en butte, et bien plus encore les violences d'une Chambre qualifiée d'un nom resté célèbre, furent peu propres à le rattacher au ministère, elles ne le jetèrent point non plus dans les partis ardents qui, dès 1821, conspiraient contre la monarchie des Bourbons. Il marcha dans la voie ouverte par MM. Serre et Royer-Collard, pensant que des lois sagement libérales sont plus propres à consolider un Gouvernement que le retour vers un passé incompatible avec les idées nouvelles. Devenu l'objet des dénonciations de quelques envieux, il écrivit à M. Barbé Marbois une lettre très digne, que nous avons sous les yeux. S'il eût mendié les faveurs du Pouvoir, il eût pu lui rappeler son arrestation aux jours de la Terreur, et se prétendre, comme il en avait été accusé alors, un légitimiste de vieille roche. Il se contenta d'exposer simplement et sans réflexions sa conduite pendant toutes les phases gouvernementales qu'il avait traversées.

Un passé si digne d'éloges ne le fit point rentrer dans les bonnes grâces de la Restauration. Un pauvre, auquel il faisait l'aumône, était un mouchard chargé de la sur-

Digitized by Google

veillance de sa maison et d'en faire connaître les familiers à la police. Ce misérable s'acquittait parfaitement de ses honorables fonctions.

Le ministère réparateur de M. Decazes mit fin, pour quelque temps, à ces petites vexations. Un des enfants de Pervinquière fut même nommé sous-préfet ; mais un homme dont le nom est resté tristement célèbre dans le ressort de Poitiers, le procureur général Mangin, s'abandonna contre lui à ces passions haineuses que les Gouvernements forts ne devraient jamais connaître. Il l'accusait — ce qui était inexact — d'avoir puissamment contribué à l'élection de Manuel, et se montrait d'autant mieux disposé à voir dans sa personne un ennemi de l'Etat, qu'en 1819, le parti de l'opposition, dans la Vendée, avait un instant songé à lui confier de nouveau le mandat de député. Rien d'étonnant après cela, s'il n'obtint pas la place de premier président, à laquelle il avait des droits incontestables. Plus tard, en lisant un jugement que la Chambre présidée par Pervinquière avait rendu dans une affaire très délicate, M. Vatimesnil protestait contre cette injustice par ces paroles : Voilà pourtant un homme que l'on n'a pas voulu nommer premier président !

M. le procureur général Mangin poursuivit jusque dans les enfants les sentiments hostiles qu'il avait pour le père. En 1823, il combattit vivement des présentations faites à la Cour de Poitiers, par le seul motif que le nom de M. Benoit Pervinquière y figurait. Afin de pourvoir à une des places vacantes, on se hâta même de faire passer sa thèse à un jeune étudiant qui n'y avait aucun droit. La Cour se montra fort émue d'une dérogation à toutes ses habitudes, dérogation qui prenait pour elle le caractère d'une injure grave. Deux de ses membres, MM. Guillemot et Liege d'Iray, déclarèrent qu'il n'y avait pas lieu à

Digitized by Google

présentations nouvelles et que les premières devaient être maintenues. Cela fit une grosse affaire qui se termina par la non présentation de M. Benoit Pervinquière à des fonctions auxquelles il pouvait justement prétendre. La rancune du Garde des Sceaux, qui avait été saisi de cette affaire, ne s'arrêta pas là. M. de Peyronnet profita d'un moment où il avait, par intérim, le portefeuille du Ministre de l'Intérieur, pour révoquer de ses fonctions de sous-préfet, à Château-Gontier, un autre des enfants de Pervinquière, que la confiance de ses concitoyens appela plus tard à la Chambre des Députés.

Ces persécutions mesquines ne firent qu'augmenter la considération dont le nom de Pervinquière était entouré ; il en eût probablement reçu un témoignage éclatant aux élections de 1828, si la mort n'était pas venue le surprendre quelques mois auparavant. Il mourut le 26 janvier, à l'âge de 68 ans, lorsqu'il pouvait rendre encore de grands services dans la magistrature.

Les hommes qui, mêlés aux grands événements de la révolution, en ont traversé tous les orages sans se laisser ébranler par la tempête, sans se laisser emporter par la fougue des passions, ne se rencontrent pas souvent dans l'histoire. Plus d'une âme honnête a pu s'écarter du droit chemin, plus d'un cœur pur a pu se méprendre sur le vrai sentier qu'il convenait de suivre, sans que, pour eux, la postérité doive se montrer inexorable. Ce n'est point pour Pervinquière que nous réclamons le bénéfice des circonstances atténuantes. Guidé par un sens droit et par le grand sentiment de l'humanité, partisan sincère d'une liberté contenue et d'un gouvernement tempéré, il résiste à tous les entraînements, ne transige point avec sa conscience, et quand tant d'autres s'affaissent et tombent, ne chancèle jamais. Chez lui, la douceur de caractère n'est point exclu-

Digitized by Google

sive de la fermeté de l'âme. Si la voix du devoir se fait entendre, pour lui obéir, il brave tous les dangers, faisant peu de cas de sa liberté et de sa vie. Deux actes de sa noble carrière en témoignent plus glorieusement que ne feraient des actions d'éclat sur le champ de bataille, et méritent qu'on y revienne, je veux parler de sa courageuse résistance à l'enregistrement du décret du 10 août 1792 et de l'opposition *qu'ennemi juré de la tyrannie sous quelque forme qu'elle se présente,* il fit aux mesures révolutionnaires prises contre la Vendée par la Convention et le Directoire. M. le procureur général de Montaubricq, dans l'éloge qu'il a fait de Pervinquière, a donc bien eu raison de dire : « La modération naturelle de son caractère, et plus » encore de son cœur, le mit à l'abri du délire général ; » il vit autour de lui de grands excès, et fut assez maître » de lui-même pour ne tomber dans aucun. Ainsi il put » réclamer sa part dans le bien qui s'opéra sous ses yeux, » sans qu'on ait eu à lui reprocher sa participation à des » torts irréparables. »

Nul assurément ne voudra contredire à des paroles auss sages et aussi vraies.

Aux époques agitées, quel est l'homme qui, ayant joué un grand rôle dans les affaires de son pays, n'a pas eu à se plaindre de l'injustice des partis? Pervinquière n'échappa point à la loi commune ; mais aujourd'hui que le temps a emporté sur son aile les hommes et les choses, les faits restent debout pour confondre le mensonge et la calomnie.

On a dit de la vie privée, qu'elle doit être murée et que nul n'a le droit d'y pénétrer. Cette maxime peut convenir à bien des gens. Bonne pour les orateurs de carrefour, pour les déclamateurs des réunions publiques, pour ces apôtres de l'humanité dont la parole est loin d'exprimer la pensée, pour tous ceux enfin qui, rentrés chez eux, laissent tomber

Digitized by Google

le masque de philantropie qui dérobait leurs traits, pour se montrer avec leurs défauts et leurs vices, elle ne sera jamais invoquée par les natures loyales et franches dont l'âme n'a de secrets pour personne, et qui, dans leurs actes les plus intimes, n'ont rien à cacher aux regards des hommes.

C'est là qu'il nous resterait à suivre Pervinquière, pour compléter notre étude. Dépouillant, au sortir du palais, la dignité de son maintien et une froideur de visage qui n'était qu'à la surface, il séduisait tous ceux qui l'approchaient par la grâce de ses manières et le charme de sa conversation. Une égalité d'humeur parfaite, un esprit enjoué, un commerce sûr et agréable, l'ensemble des qualités du cœur et de l'esprit, apanage de la vieille magistrature et garantie la plus sûre de la vie publique, se faisaient jour jusqu'au milieu de ses salons toujours ouverts à ses amis. Aimable conteur, lecteur incomparable, soit qu'il prit la parole, soit qu'il eut un livre à la main, il charmait toujours ses auditeurs. Le sentiment de délicate déférence qu'il trouvait partout inspirait aux siens un respect tout particulier, sans que ce sentiment empêchât, entre le père et les enfants, les épanchements d'une douce familiarité. Heureux au sein de sa famille, les jours de la vieillesse ne furent point pour lui des jours d'ennui et de tristesse; il ne connut point les amertumes de la vie, et les dernières années qu'il passa sur la terre ne furent point tourmentées par des remords, puisqu'en reportant ses souvenirs sur les actes du passé, il ne pouvait que s'en glorifier. Ainsi s'écoula sa carrière partagée entre de grands devoirs publics et les chères jouissances du foyer domestique où, par les nobles exemples qu'ils trouvèrent en lui, il forma des cœurs dignes du sien.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

AD. BOBIERRE.

Un nouveau deuil est venu frapper la Société académique et la priver de l'un de ses membres les plus actifs. Ad. Bobierre est mort au mois de septembre dernier, au moment où sa vive intelligence venait de s'affirmer par de récentes recherches et sans que rien pût faire prévoir que sa carrière serait si brusquement interrompue. Sa nature habituée de bonne heure à la lutte semblait trempée pour résister au travail le plus opiniâtre. Quoiqu'il avançât en âge, M. Bobierre continuait à remplir avec un zèle égal les fonctions multiples que l'estime générale lui avait conférées, et pourtant personne n'avait acquis plus que lui le droit au repos. Il s'était élevé aux dignités les plus flatteuses, non par la faveur et l'intrigue, mais uniquement par son mérite et ses efforts persévérants.

Il débuta, en 1843, par les fonctions de préparateur à l'Ecole primaire supérieure de Paris, puis l'année suivante,

Digitized by Google

il remplit le même office à la Faculté de médecine, sous la direction de Dumas. En 1846, il obtint le diplôme de pharmacien à Marseille. Nous le trouvons à Nantes en 1848. Il n'y demeura pas longtemps inoccupé.

Dès 1850, il entra dans la Commission des logements insalubres et reçut l'emploi de vérificateur en chef des engrais, vers la même époque. La ville étant complètement dépourvue d'enseignement scientifique, M. Bobierre eut l'heureuse pensée d'ouvrir un cours de chimie, sans demander de rétribution et constata bientôt que sa création répondait à un besoin réel. Sa chaire était entourée d'auditeurs fidèles qui l'encourageaient; on aimait son exposition facile, claire et méthodique.

En 1853, il conquit le grade de bachelier ès sciences, celui de licencié en 1854 et le grade de docteur en 1858.

Ces titres le recommandèrent à l'Administration supérieure, quand elle fonda l'Ecole préparatoire des sciences en 1855. La chaire de chimie fut réservée à M. Bobierre, et elle lui resta jusqu'à la fin de sa vie. A la mort de M. Achille Comte, directeur de la même école, en 1866, nul ne parut plus digne que lui de le remplacer. Il prit cette succession sans négliger en rien ses leçons, s'efforçant toujours de maintenir l'enseignement à la hauteur de sa mission, et indiquant à ses élèves les conséquences pratiques que le commerce et l'industrie pouvaient retirer de ses leçons.

Le Conseil d'Hygiène, dont il faisait partie depuis le 13 mai 1854, n'avait pas de membre plus zélé que lui, et quand la Commission d'inspection des pharmacies l'appela à elle en 1859, il répondit avec un dévoûment qui ne se ralentit jamais. Dans plusieurs circonstances ses avertissements protégèrent la santé de ses concitoyens. Personne

Digitized by Google

de vous n'a oublié ses campagnes contre les vins falsifiés, les viandes de porc trychinées et contre le mode de soudure employé pour fermer les boîtes de conserves alimentaires.

L'agriculture fut une des grandes préoccupations de sa vie. A la Société d'agriculture de la Loire-Inférieure et au Comice agricole, qu'il présida à la mort de M. de Sesmaisons, il soutint toujours les vraies doctrines et eut le mérite de vaincre les résistances de la routine. Il préconisait l'emploi des engrais étrangers à la condition qu'ils fussent purs de toute altération. La fraude, sous ce rapport, lui semblait impardonnable : quand il pouvait l'atteindre dans ses analyses du Laboratoire départemental, il la démasquait sans ménagements.

Comment vous retracer les travaux qu'il a publiés dans les Annales de la Société académique? J'en ai compté plus de 30 insérés de 1850 à 1878. Dès qu'il avait une communication intéressante à faire au monde savant, M. Bobierre s'empressait de vous en offrir la primeur. Vous aimiez la distinction de son style, la variété de ses connaissances, son talent remarquable d'assimilation, aussi vous l'aviez choisi deux fois pour Président.

Au loin, M. Bobierre était connu et apprécié comme à Nantes. Pendant que l'Académie des sciences lui ouvrait le recueil de ses mémoires, le Ministère lui envoyait les palmes d'Officier d'instruction publique en décembre 1858. La criox de la Légion-d'Honneur, qu'il avait si bien méritée, lui arriva au mois d'août 1864. Il reçut aussi de l'étranger plusieurs décorations.

La nouvelle de la mort de M. Bobierre a donc retenti au-delà des limites de notre Société. Elle est allée frapper au cœur tous ceux qui ont eu l'avantage de le fréquenter ;

Digitized by Google

elle porte le deuil au sein de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, au Comice agricole du département, au Conseil d'Hygiène, au Conseil de perfectionnement du Lycée, à l'Ecole normale de Savenay où il professait depuis 1873, enfin partout où sa parole sympathique allait répandre la lumière.

Le Président,

LÉON MAITRE.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1881

PAR M. LE Dr L. GRIMAUD,

SECRÉTAIRE ADJOINT.

Dans la séance du 7 janvier, la Section de Médecine constitue ainsi son bureau :

Président.....	MM.	Teillais.
Vice-Président.....		Barthélemy.
Secrétaire.....		Dupas.
Secrétaire adjoint...		Grimaud.

Par acclamation, M. Delamare est maintenu *bibliothécaire,* et M. Lefeuvre, *trésorier.*

M. Le Grand de la Liraye est nommé *bibliothécaire adjoint.*

Le Comité de rédaction est composé de :

MM. Malherbe,
Montfort,
Andouard,
Raingeard,
Mahot.

Le Comité d'administration, de M. Abadie et de M. Ménier.

Digitized by Google

Quand, dans la séance du mois de février, M. Teillais prit la présidence, il exprima le désir que le zèle de la Section ne se ralentit point et que ses travaux fussent aussi importants que ceux des années précédentes.

Les travaux qui ont été lus pendant le cours de cet exercice ont été tous très intéressants et quelques-uns très importants. Il sera facile de s'en convaincre par l'énumération que je vais en faire ; mais pour ce qui est du zèle, je dois constater, ainsi que le font tous les ans, à cette place, les Secrétaires qui se succèdent, qu'il a laissé beaucoup à désirer. Deux séances, celle du mois d'août et celle du mois de septembre, n'ont pas eu lieu, faute d'un nombre suffisant d'auditeurs.

A une seule séance, celle du 4 mars, on a pu constater la présence de 16 membres, et la Section en compte 49.

Si les absences que l'on peut attribuer à l'indifférence sont regrettables, celles qui ont pour cause la maladie le sont plus encore et c'est le cas de M. Dupas, secrétaire, qui, retenu chez lui pendant une grande partie de l'année par la maladie, n'a pu assister à nos séances. Cette circonstance malheureuse explique aussi pourquoi le rapport est présenté, cette année, par le Secrétaire adjoint.

Dans l'examen des travaux de la Section, je vais suivre l'ordre chronologique des séances. Cet ordre, qui pourrait offrir des inconvénients si les travaux de même espèce étaient nombreux, n'en présentera pas dans le cas actuel.

Observation de plaie pénétrante.

Dans la séance de février, M. Laënnec lit une très intéressante observation recueillie à l'Hôtel-Dieu, et extraite d'un rapport médico-légal. Il s'agit d'un individu qui, ayant reçu dans une rixe des coups de couteau au ventre, à la poitrine et au bras, guérit après 20 ou 25 jours de

Digitized by Google

traitement, grâce aux soins intelligents et dévoués de MM. les internes Boiffin et Dortel. Les plaies de la poitrine et du ventre étaient pénétrantes. Par cette dernière, 30 centimètres environ d'intestin furent retirés de l'abdomen. Cet intestin présentait quatre perforations distinctes. Avant la réduction, quatre sutures en catégut avaient été posées et un lavage phéniqué avait été pratiqué sur l'anse herniée.

La pleuro-pneumonie des animaux.

M. Abadie lit à l'une des séances la conférence qu'il a faite au Congrès de 1880 de l'Association bretonne, et ayant pour titre :

« *Détermination des mesures capables d'arrêter la propagation des maladies contagieuses, notamment de la pleuro-pneumonie.* »

Ce qui donnait une actualité toute particulière à ce travail, c'est que la partie du Code rural relative aux maladies contagieuses était actuellement soumise à la Chambre des Députés.

M. Abadie attire l'attention de ses auditeurs sur une modification qu'il lui semble nécessaire d'introduire dans ce projet de loi : ce serait d'appliquer à la pleuro-pneumonie, qui est une maladie essentiellement contagieuse, les règles qui viennent d'être édictées pour le typhus, c'est-à-dire l'abatage des animaux contaminés, avec indemnité aux propriétaires.

Dans le développement de son sujet, M. Abadie est amené à parler de l'inoculation préventive, introduite dans la pratique vétérinaire, par M. Willems, médecin belge, et qui a donné de très bons résultats. M. Abadie en cite plusieurs exemples pris dans les campagnes de notre département, et rappelle que c'est le liquide infiltré dans le

Digitized by Google

tissu pulmonaire de l'animal qui contient le virus de la pleuro-pneumonie, et que dans les inoculations, on se sert de la sérosité obtenue par des coupes faites dans le poumon. L'inoculation se pratique à l'aide d'une lancette à l'extrémité de la queue de l'animal à inoculer.

Epithéliome calcifié des glandes sébacées.

La séance suivante, celle du 8 avril, a été complètement remplie par l'exposé fait par M. A. Malherbe, d'un travail très important ayant mérité à son auteur une part du prix Laborie et ayant pour titre : « *Recherches sur l'épithéliome calcifié des glandes sébacées. — Contribution à l'étude des tumeurs ossiformes de la peau.* »

« Les pièces qui nous ont été communiquées, dit M. Malherbe, et dont les plus anciennes remontent à une quinzaine d'années, sont actuellement au nombre de douze. Ce chiffre assez respectable fait que nous avons pu tracer de ces tumeurs une histoire, sinon complète, du moins suffisante pour les faire reconnaître de l'histologiste comme du clinicien.

» Nos recherches sur les tumeurs calcifiées de la peau nous ont montré :

» 1°. Que nous étions en face d'une espèce de tumeurs non encore décrites, ou du moins dont la structure n'avait pas été bien interprétée;

» 2° Que ces tumeurs ont leur point de départ dans les glandes sébacées;

» 3° Que, par leur mode de développement et leur structure, elles rentrent dans le genre épithéliome, mais qu'elles s'en écartent par leur bénignité complète.

Voici quelles sont les conclusions de ce travail :

Les glandes sébacées peuvent être atteintes d'une variété d'épithéliome pavimenteux dont le trait caractéristique est

Digitized by Google

la calcification partielle ou totale des cellules, et qui mérite le nom d'épithéliome pavimenteux calcifié.

La trame qui soutient les cellules est formée, tantôt par du tissu conjonctif, tantôt par l'un et l'autre ensemble.

L'ossification de la trame paraît être uniquement le résultat de l'évolution habituelle de la tumeur, et il n'y a pas lieu de faire deux espèces différentes suivant que la trame est osseuse ou connective.

L'épithéliome calcifié comprend probablement l'immense majorité des tumeurs osséiformes de la peau.

Il se développe dans l'enfance et dans la jeunesse, bien plus rarement dans l'âge mûr, et il paraît être plus fréquent chez la femme que chez l'homme.

Il est d'une bénignité totale et ne récidive pas après l'ablation.

Taches ombrées.

C'est encore à M. Malherbe (Albert) que l'on doit la communication orale d'une observation de taches ombrées chez un jeune homme en pleine santé et qui confirme l'opinion récemment émise par un médecin de la marine, attribuant ces taches, dans la plupart des cas, aux morsures du *Pediculus pubis.*

Opération césarienne.

Dans la séance du 3 juin, M. Luneau lit un travail ayant pour titre : « *Opération césarienne à Nantes. Succès pour la mère et l'enfant. Allaitement par la mère.* » Il s'agit d'une femme présentant un rétrécissement considérable du bassin. M. Luneau s'entoure de toutes les précautions qui peuvent contribuer à la réussite de cette très grave opération. La femme est placée dans une maison isolée, dans la banlieue de Nantes, quelque temps avant l'époque présumée de l'accouchement. Les aides, prévenus

Digitized by Google

dès les premières douleurs, ont leurs postes assignés d'avance, et dans le cours de l'opération toutes les précautions anti-septiques sont minutieusement prises. L'opération est promptement faite et malgré les graves imprudences commises par l'opérée, son rétablissement est rapide et elle peut allaiter elle-même son enfant.

Cette importante communication provoque les réflexions des auditeurs, qui tous, unanimement, attribuent une grande part, dans la réussite de l'opération, en dehors de l'habileté opératoire, à l'emploi des anti-septiques.

M. Viaud-Grand-Marais, à propos de cette observation, donne lecture d'une lettre de M. Closmadeuc, de Vannes, qui, en 1874, à une époque où le traitement anti-septique n'était point en vigueur, obtenait deux succès sur trois opérations césariennes

Tumeurs éléphantiasiques des paupières.

M. Teillais présente dans cette séance deux croquis — avant et après l'opération — d'une vieille femme opérée par lui.

Cette malade, qui habitait Vallet, est âgée de 75 ans. Il y a quatre ans environ qu'elle a remarqué le début de l'affection pour laquelle elle a été recueillie aux Petites-Sœurs des Pauvres, à Nantes.

M. Teillais trouve cette vieille femme tellement courbée — et c'était là sa position habituelle — et la tête tellement penchée, que la partie la plus déclive de la face est le front. Elle présente deux énormes tumeurs des paupières : celle de droite grosse comme un œuf et celle de gauche comme le poing. M. Teillais enlève ces tumeurs, refait des paupières et cette femme voit maintenant admirablement. Les tumeurs enlevées ont été examinées par M. A. Malherbe : ce sont des tumeurs éléphantiasiques des paupières,

Digitized by Google

éléphantiasis des vaisseaux sanguins et des vaisseaux lymphatiques.

Isolement des maladies contagieuses.

Depuis longtemps les médecins des hôpitaux de Nantes avaient signalé les graves dangers qui résultaient de l'admission des varioleux dans les salles communes.

A la suite d'un remarquable rapport sur l'isolement des malades atteints d'affections contagieuses, présenté par MM. Chartier, Laënnec et Lapeyre au Conseil de santé des hospices, l'Administration décide la création de baraquements pour l'isolement collectif des malades à l'Hospice général et des bâtiments pour l'isolement individuel à l'Hôtel-Dieu.

Un foyer d'épidémie variolique existant à l'Hôtel-Dieu, un service spécial fut installé à la salle 4 et confié à M. Barthélemy.

Le 25 février 1881, il inaugurait le service des varioleux à Saint-Jacques. C'est le résultat des observations recueillies dans ce service que lit notre confrère à la Section de Médecine, sous ce titre : « *Note sur le service d'isolement des maladies contagieuses.* »

Voici quelles sont ses conclusions :

« Quelques mots suffiront pour résumer ce qui nous paraît ressortir des faits observés : Nécessité de la vaccination, pour éviter la variole confluente ; insuffisance de la protection due à une pustule vaccinale unique ; utilité certaine des revaccinations, surtout en temps d'épidémie ; obligation morale pour les villes de ne point admettre les varioleux dans les hôpitaux communs et de les isoler aussi complètement que possible.

» Ces conclusions sont presque banales pour les médecins, ajoute M. Barthélemy, mais le sujet ne manque point d'im-

Digitized by Google

portance pour l'hygiène privée et publique. Chacun de nous a donc le devoir d'apporter son appoint, quelque modeste qu'il soit, à l'étude d'une question que le législateur sera appelé à réglementer dans un avenir prochain. »

Ajoutons que cette importante amélioration dans le service hospitalier de notre ville est destiné à produire les plus heureux résultats, ainsi que le démontre le travail de M. Barthélemy, et l'administration des hospices qui a inauguré ce service d'isolement mérite les plus grands éloges.

L'installation des baraquements laisse à désirer en quelque partie, notamment en ce qui concerne le mode de chauffage des salles, mais il ne faut pas oublier que cette installation a été pour ainsi dire improvisée et qu'il sera facile d'y apporter les améliorations reconnues nécessaires.

L'hoàng-nàn.

M. Barthélemy lit une communication sur une substance nouvelle, l'hoàng-nàn, provenant du Tong-King, et qu'il a expérimenté à l'asile de Saint-Joseph.

Le hoàng-nàn ou poudre jaune du Tong-King, introduit en France par des missionnaires, en 1875, est composé d'alun, de réalgar et, comme élément principal, de l'écorce pulvérisée d'une liane appartenant à la famille des Loganiacées, du genre Strychnos. Les maladies dans lesquelles le hoàng-nàn a été employé avec plus ou moins de succès peuvent être rangées en trois groupes.

1° Maladies du système nerveux, hémiplégie, anesthésie, hyperesthésie cutanée, épilepsie, etc. ;

2° Empoisonnements par virus ou venin : rage, morsure de serpents ;

3° Affections cutanées locales ou constitutionnelles : lèpre, maladies de la peau invétérées, scrofules, syphilis.

« Les trois groupes dans lesquels nous avons classé

Digitized by Google

les maladies traitées avantageusement par l'écorce du Tong-King, dit M. Barthélemy, sont reliés, suivant nous, par le rôle que joue le système nerveux dans la pathogénie et les symptômes de ces diverses affections. Or, tout ce que nous savons de l'histoire naturelle du hoàng-nàn nous le représente comme un médicament du système nerveux. C'est donc là qu'il faut chercher l'explication de son efficacité, c'est de ce côté aussi que nous avons dirigé nos premières recherches thérapeutiques. » Après avoir relaté trois observations de malades traités par le hoàng-nàn, M. Barthélemy ajoute : « Nous croyons pouvoir conclure de l'étude des observations rassemblées par M. Lasserteur et des résultats obtenus chez nos malades, que le hoàng-nàn a une action stimulante très manifeste sur la totalité du système nerveux cérébro-spinal. Il agit sur les fonctions de relations et sur celle de nutrition. C'est un puissant névrosténique.

» Son efficacité ira-t-elle jusqu'à conjurer la rage, comme Mgr Gauthier et M. Lasserteur en ont la conviction? L'expérience seule peut répondre. Il ne me paraît point toutefois irrationnel de l'espérer, en présence des résultats favorables qu'on a cru obtenir par l'électricité. Si la théorie de Schivardi est fondée, le remède du Tong-King, formé de hoàng-nàn, *névrosthénique* et du sulfure d'arsenic *parasiticide,* aurait peut-être la double propriété de soutenir le système nerveux et de détruire le parasite ou ferment végétal ou animal, cause de l'empoisonnement rabique. »

Il sera très intéressant de poursuivre ces expériences, et c'est ce que se propose de faire M. Barthélemy.

Vous le voyez, Messieurs, si les travaux lus à la Section de Médecine sont peu nombreux, ils sont tous fort intéressants et quelques-uns très importants.

Digitized by Google

Je ne terminerai pas ce compte-rendu sans signaler à la reconnaissance de la Société académique notre bibliothécaire, M. Delamare, qui nous a annoncé le très prochain achèvement du catalogue de notre bibliothèque médicale.

Il a été aidé dans cette œuvre de patience et d'érudition par MM. Raingeard, Montfort et Le Grand de la Liraye.

M. Delamare ne bornant pas à ce long et minutieux travail sa collaboration active aux travaux de la Section, a lu le catalogue raisonné des travaux de la Section de Médecine ; a fait l'historique du *Journal de Médecine de l'Ouest,* a rappelé ses formes successives, d'abord hebdomadaire et formant ainsi une première série de 11 volumes, puis mensuel et donnant sous cette nouvelle forme une série de 32 volumes.

M. Delamare évoque les noms des collaborateurs de ce journal, puis passant leurs travaux en revue, il fait voir qu'ils reflètent les systèmes et les théories en cours au moment de leur publication et qu'ils pourraient ainsi servir à une histoire de la science médicale.

Après avoir passé en revue les travaux des médecins de la Société académique, il analyse ceux fournis par les pharmaciens et termine par ceux qu'a inspirés l'art des accouchements.

Cette énumération des travaux de nos devanciers nous inspirera le désir de marcher sur leurs traces, et j'espère que, dès l'année prochaine, le Secrétaire aura un volumineux et savant rapport à vous présenter.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1880-1881

PAR M. GABRIEL BENOIST, SECRÉTAIRE.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président.....	MM. Morel.
Vice-Président.....	Merland fils.
Secrétaire.....	G. Benoist.

MESSIEURS,

Les travaux littéraires présentés à notre Section pendant cette année sont assez nombreux, ou tout au moins appartiennent à des genres variés. C'est ainsi que M. Merland père nous a lu une intéressante notice biographique sur Séverin Pervinquière. Cette existence si mouvementée, les débuts de Pervinquière au barreau de Fontenay vers 1780, sa conduite pendant les guerres de Vendée, sous l'Empire, sous la Restauration, ont été retracés par notre honorable collègue avec cette sûreté de vue que lui donnent l'étude du pays où ces événements se sont passés, et les nombreux

Digitized by Google

mémoires que son labeur lui a permis de connaître. M. Benoist, dans un court essai sur l'historique du roman comme genre littéraire, a voulu en raconter la naissance déjà éloignée et les phases variées à travers le Moyen-Age et le commencement des temps modernes. Enfin, avec cette richesse de preuves et de documents certains que nécessitent les travaux de cette nature, M. Maître a lu un mémoire sur les collèges et les écoles existant avant 1789 dans nos contrées et particulièrement dans l'ouest de notre département.

Les derniers mois de nos réunions ont été marqués par deux publications qui, bien qu'elles appartiennent à des sujets tout différents, sortent de la même plume élégante et facile. Il s'agit d'une Nouvelle intitulée: *Les Mansardes,* écrite par M. Orieux, dont je ne puis faire un meilleur compte-rendu qu'en citant les lignes que notre collègue M. Rousse lui a consacrées:

« Vous voyez que M. Orieux sent profondément les » beautés de la nature. Il a semé son récit de scènes » pleines d'intérêt, et les pages où il retrace la mort » résignée de son héroïne sont les plus touchantes.

» Le style de cette Nouvelle est pur et châtié, comme » tous les écrits de M. Orieux. Il serait à souhaiter que, » parmi les œuvres d'imagination qui se publient de nos » jours, beaucoup fussent animées par des pensées aussi » justes et aussi nobles. »

Il s'agit aussi d'un savant et minutieux mémoire intitulé: *César chez les Vénètes*, où, après avoir traduit les principaux passages relatifs aux campagnes de César dans l'ouest des Gaules, M. Orieux cherche, à force de science, je dirais presque de reconstruction des situations, mais en se basant toujours sur quelques textes conservés et interprétés, à suivre comme pas à pas le général vainqueur,

Digitized by Google

et nous le montre concentrant ses opérations plutôt dans le pays des Venètes, sur la rive droite de la Vilaine que dans la presqu'île guérandaise. C'est ce qu'a constaté M. Manchon, qui, tout en résumant ce mémoire, y ajoute quelques observations :

« Mais ces lumineuses incises, dit-il, ne constituent pas » un ensemble de remarques biographiques, et la brochure » de notre collègue est une monographie où il a traité » avec une parfaite compétence et résolu avec une incon- » testable autorité la question de savoir sur quels points » de la côte et du territoire de l'Armorique s'est passée » la lutte des Vénètes contre les flottes et les armées du » conquérant romain. »

Telles sont, Messieurs, les différentes communications qui ont été faites à cette Section de notre Société, études et documents dont une appréciation plus profonde et plus étendue ne peut manquer d'être faite.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

PENDANT L'ANNÉE 1880-1881

PAR M. LÉON RAUTURAU, SECRÉTAIRE.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président.....	MM. Ménier.
Vice-Président.....	Rouxeau.
Secrétaire.....	Rauturau.
Secrétaire adjoint....	Léonard.
Trésorier.....	Dufour.
Bibliothécaire.....	Delamare.

MESSIEURS,

L'intérêt que nous ont offert les quelques réunions de cette année nous fait regretter qu'elles n'aient pas été plus nombreuses. Voici, du reste, en quelques mots, les sujets qui ont été traités.

Continuant ses travaux sur les champignons de la Loire-Inférieure, M. le Dr Rouxeau nous a fait deux communications dans lesquelles nous avons vu passer sous nos yeux une série d'aquarelles exécutées comme toujours

Digitized by Google

avec beaucoup de talent. Les pratelles de notre département ont été le sujet principal de ces séances et ont fourni à M. Baret l'occasion de donner son opinion sur le véritable Xanthodermus, confondu par quelques auteurs avec le champignon que M. Rouxeau nomme *Albo-Flavescens*.

Comme les années précédentes, M. le Dr Delamare a su captiver notre attention par la lecture de ses revues bibliographiques. Nous ne pouvons que souhaiter de voir notre honorable collègue continuer ce travail utile à tous.

M. Gadeceau, dans ses recherches botaniques, avait eu la bonne fortune, il y a quelques années, de découvrir dans les marais de Soulvache deux plantes salicoles, le *Triglochin maritimum* et le *Juncus Gerardi*, qui lui avaient paru spontanées. La présence de ces deux plantes à une aussi grande distance des bords de la mer (80 kilomètres) avait semblé extraordinaire à M. Gadeceau. Aussi, a-t-il voulu, cette année, confirmer sa première découverte, et en compagnie de M. Ménier il a fait une excursion qui lui a permis de constater que non seulement ces deux plantes vivent en grand nombre dans les marais précités, mais qu'elles y atteignent un développement considérable. Par là, était confirmée l'idée émise, dès le moment de sa première découverte, par notre honorable collègue, la présence du sel marin dans quelques-unes des sources de ce pays. Du reste, une analyse faite depuis par M. Ménier atteste la véracité du fait. Cette excursion a fourni à M. Gadeceau le sujet d'un compte rendu dont la lecture nous a fort intéressés, en nous permettant de suivre pas à pas nos deux honorables collègues dans leur promenade aussi agréable que fructueuse. Car, à chaque instant, leurs yeux exercés découvrent quelques plantes curieuses dont nous ne pouvons citer les noms dans un rapport comme

Digitized by Google

celui-ci. Ils en font une abondante récolte dont l'herbier de la Société académique profitera, nous en sommes certains.

Dans un travail ayant pour titre : *Etude des fossiles des sables éocènes de la Loire-Inférieure,* M. Dufour nous a fait connaître une partie de ses recherches sur les fossiles tertiaires de notre département, principalement dans les calcaires de Campbon, de la Close et du Bois-Gouët. Notre savant collègue nous y donne la diagnose différentielle de 85 mollusques lamellibranches, tels que : *Pholas, Mactra, Tellina,* etc. Parmi ces 85 espèces, M. Dufour en a créé un certain nombre de nouvelles dont cinq : *Sunetta Cailliaudi, Sphenia Dubuissoni, Crassatella Lepeltieri, Lucina Geslini, Lucina Bourgaulti* ont été dédiées à des géologues de notre département. De cette étude, M. Dufour croit pouvoir conclure que les petits bassins éocènes de la Loire-Inférieure n'ont jamais dû avoir de communication directe avec le bassin parisien ; mais qu'ils étaient le prolongement d'une mer ouverte vers l'Ouest.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 20 NOVEMBRE 1881

PAR M. LÉON MAITRE,

PRÉSIDENT

de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

MESSIEURS,

Je n'ai pas besoin d'un long préambule pour vous amener au sujet qui m'a semblé digne de fixer votre attention pendant quelques moments. Vous n'attendez pas de moi une revue des œuvres scientifiques et littéraires de ce siècle, ni des considérations sur les théories philosophiques ou humanitaires de mes contemporains. Mon vol, vous le savez, s'élève moins haut et mes préférences m'attachent plutôt au terre à terre des recherches historiques, c'est-à-dire aux investigations patientes et aux déductions rigoureuses qui découlent de la réunion des témoignages authentiques. Un archiviste ne peut pas parler d'autre chose que du passé, des âges oubliés ou méconnus; il habite au centre d'un domaine où les sur-

Digitized by Google

prises sont si fréquentes, où les retraites mystérieuses à sonder sont si nombreuses, où la variété des productions sollicite la curiosité de tant de côtés, qu'il n'est jamais tenté de jeter les yeux vers d'autres horizons. Il a, comme le géographe, des terres nouvelles à découvrir ; comme le géologue, des fossiles à comparer aux espèces survivantes ; comme le chimiste, des matières incertaines à déterminer; comme l'ingénieur, des routes à ouvrir à travers des entassements de débris.

Nous sommes loin de l'époque où l'Histoire était simplement un art destiné à embellir la vie, une lyre qu'on faisait vibrer aux moments de repos pour renouveler la mémoire des actions d'éclat accomplies dans les combats, où nos pères prenaient plaisir à entendre répéter la fabuleuse généalogie de leur chef Francus. Alors l'imagination était le talent suprême, quand elle parvenait à soulever l'enthousiasme en parlant des exploits d'Arthur, de Rolland et de Charlemagne. Le temps du merveilleux et des légendes est passé. Les fils des Francs ont grandi, ils ont lutté contre les Huns, les Musulmans et les Saxons, ils ont agrandi leur territoire, fondé des villes, rédigé des lois, émancipé des serfs, chassé l'ignorance et la superstition, cultivé les beaux arts, équilibré les classes de la société et depuis qu'ils ont atteint la maturité, ils aiment à regarder en arrière et à mesurer leur œuvre. Vous essaieriez en vain de les intéresser si votre exactitude était douteuse, si vous laissiez pénétrer la fantaisie dans votre récit. Il s'agit d'une enquête sérieuse, ouverte depuis deux siècles, dans laquelle les témoins suspects sont repoussés avec indignation.

Cette méthode expérimentale que nous appliquons avec rigueur à toutes nos recherches, nous n'en sommes pas les inventeurs : elle était déjà pratiquée par nos devan-

Digitized by Google

ciers avec scrupule, nous l'avons seulement perfectionnée. Je ne voudrais pas vous parler de ces gros volumes, si effrayants d'aspect, qu'on nomme des in-folios, et pourtant il faut bien les entr'ouvrir puisque nous parlons d'histoire. Ce sont nos meilleurs instruments de travail. Prenez surtout ceux des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et de leurs émules qu'on nomme les Pères de la critique, et vous verrez que dès le règne de Louis XIV, on éprouvait le besoin de remonter aux vraies sources d'information. Cette époque à jamais mémorable du XVIIe siècle a produit une génération d'érudits, de chercheurs, de compilateurs non moins étonnante que ses littérateurs et ses guerriers. Vous qui restez stupéfaits devant l'énormité des connaissances condensées dans les dictionnaires de Larousse et de Littré, n'oubliez pas qu'ils ont été précédés par une forte race d'encyclopédistes. André Duchesne, qu'on nomme, à juste titre, le père de l'Histoire de France, a produit à lui seul 14 volumes in-folio et plus de 6 in-4°. Le *Glossaire* de Ducange a 7 volumes in-4°, le recueil des *Historiens de France* prescrit par Colbert, préparé par Lelong et commencé par Dom Bouquet compte 10 volumes in-folio, l'*Amplissima collectio* de Dom Martène, les *Acta* de Mabillon, sont des ouvrages en 9 volumes in-folio, la *Gaule chrétienne* de Denis de Sainte-Marthe n'est pas moins importante, l'*Antiquité expliquée* de Dom Montfaucon forme 13 volumes in-folio et les *Conciles* de Labbe, 18.

Je ne tarirais pas si j'énumérais tous les noms des savants échelonnés sur la surface du territoire qui, animés du même zèle, consacraient alors leur intelligence au culte de l'Histoire, je vous citerai seulement D. Vaissette, en Languedoc ; D. Calmet, en Lorraine; D. Lobineau et D. Morice, en Bretagne. Ces vaillants pionniers de la

Digitized by Google

science ont remué les originaux par milliers ; ils ont déchiffré les plus anciennes écritures, démasqué les actes faux, et légué à leurs successeurs des notes non moins volumineuses que leurs imprimés. Notre bibliothèque nationale possède plus de 100 volumes manuscrits provenant uniquement de l'académicien La Curne de Sainte-Palaye.

Malgré leur prodigieuse activité, nos devanciers sont morts en nous laissant bien des trésors à explorer et bien des questions à élucider. Ils étaient plus volontiers compilateurs qu'interprètes, et ne nous en plaignons pas. On dirait qu'ils ont pressenti le bouleversement de la fin du XVIIIe siècle et voulu en prévenir les funestes effets en répandant dans les rayons des bibliothèques ce que la main violente de la Révolution allait détruire dans les archives.

Bien des choses ont péri dans le naufrage, mais le goût des antiquités nationales a survécu. La génération de 1830, celle des Ampère, des Villemain, des Thierry, des Guizot, des Michaud, des Lassus, des Caumont, des Viollet-Leduc, l'a montré avec éclat, dès que les esprits sérieux ont pu se livrer à l'étude ; elle a deviné ce que nous avions à gagner en reprenant les traditions scientifiques de nos premiers académiciens ; elle s'est penchée avec amour sur le texte des vieilles chroniques, sur le papier jauni des auteurs démodés et elle s'est relevée riche d'impressions originales qui ont charmé leurs lecteurs. Le Moyen-Age, si longtemps conspué comme une époque sans intérêt, apparut lumineux et reprit faveur ; ses productions excitèrent une sorte d'enthousiasme qui dure encore. Ce fut une véritable révolution dans les Lettres et dans les Arts. Nos lettrés d'alors, étonnés de rencontrer un monde qui avait jusque-là

Digitized by Google

échappé à leurs investigations, se jetèrent dans le passé avec une ardeur égale à celle qui emporta les Espagnols et les Portugais vers l'Amérique, au XVIe siècle. Ni les aridités du déchiffrement, ni les difficultés des différents patois employés dans les provinces, ni la variété des formules, ni les obscurités du droit germanique, féodal et canonique, ni la multiplicité des institutions enchevêtrées les unes dans les autres, ne les arrêtèrent. On ouvrit des cours, on forma des élèves qu'on dispersa ensuite sur toute la surface du territoire, afin d'entamer simultanément, par tous les côtés à la fois, cette pyramide mystérieuse du passé que le vulgaire croyait vide.

Dès que la critique fut remise en contact immédiat avec les actes originaux, avec les preuves authentiques de nos gloires et de nos défaillances, elle s'épura et devint exigeante à tel point qu'elle entreprit de revoir minutieusement toutes les publications antérieures à son avènement. Impitoyable envers les livres improvisés, sa sévérité règne toujours et ne permet pas au moindre écrivain de publier une notice quelconque sans produire la preuve de ses assertions. Quand elle nous révèle un auteur inconnu, elle recherche à grands frais tous ses manuscrits, les compare et n'accorde sa préférence qu'au texte le plus pur de toute altération. C'est elle qui fait paraître la *Collection des documents inédits*, qui inspire le comité de la Société de l'*Histoire de France* et qui tient en haleine un grand nombre d'associations en province.

Le goût, qui s'était longtemps égaré à travers les caprices de la fantaisie et les naïvetés de l'ignorance, reconnut ses erreurs et se mit à adorer ce qu'il avait brûlé. Nous ne méprisons plus les cathédrales gothiques, nous sentons aujourd'hui que ce sont des monuments pleins de poésie ; nous les réparons avec empressement et

Digitized by Google

nous cherchons à deviner le secret de ces puissants architectes qui ont su marier si habilement, dans leurs édifices, la légèreté et la solidité.

L'archéologie a cessé d'être la récréation exclusive des amateurs de panoplies et de médailles, pour devenir un auxiliaire indispensable des recherches historiques. C'est maintenant une fée aux yeux d'Argus, qui guide une légion de pionniers. Enflammée par les belles découvertes de Champollion en Egypte, du chevalier de Rossi dans les catacombes, elle a voulu, elle aussi, remuer notre sol, ouvrir des tranchées, fouiller des cavernes et des tumulus. Ses découvertes, vous le savez, ont chassé l'uniformité et la monotonie qui couvraient la succession des périodes les plus reculées. Elle ne sait pas l'âge de l'homme primitif, mais elle a des spécimens de son adresse ; elle sait que les monuments appelés sans raison druidiques sont d'une civilisation antérieure aux Druides ; elle connaît le mobilier des Celtes, les armes, les bijoux et les monnaies des Gaulois ; elle discerne parfaitement l'art gallo-romain des autres ; elle donne une date et une attribution certaine aux moindres objets des époques mérovingienne et carolingienne. Il est impossible de ne pas ajouter foi à ses affirmations, quand on voit avec quelle conscience et quelle honnêteté elle vise à l'exactitude. Pour l'archéologue moderne, chaque siècle a son cachet, sa marque distinctive et ses procédés. Il a appris les transformations de l'art ogival, les variétés de style de chaque province et les caractères particuliers de chaque école d'architecture. Il est le conseil de nos peintres et de nos décorateurs. Tant qu'il portera le sceptre du goût, vous ne verrez plus dans nos expositions saint Louis habillé comme saint Pierre, les apôtres revêtus du costume d'Henri II et les reines de France parées comme les déesses de l'Olympe.

Digitized by Google

Les résultats de cette ardeur rétrospective ont dépassé toute attente : nos curieux sont devenus des savants et leurs observations ont été élevées à la hauteur de principes. Ils ne cherchaient que la traduction de l'ancien français et ils sont arrivés d'étape en étape à découvrir ses racines dans la langue Romane et dans la latinité du Bas-Empire. Nos philologues ne traitent pas l'étymologie à la manière de Ménage, en consultant les astres, ils prennent un mot dans les serments des fils de Louis le Débonnaire et en suivent toutes les transformations sur les textes originaux jusqu'aux *Essais de Montaigne*. La philologie est une science sérieuse qui connaît le rôle de l'accent et de la voix dans la formation des langues ; elle rédige des grammaires comparées et sera bientôt en état de démontrer que les Gaëls, les Ibères, les Scandinaves et les Saxons ne sont qu'un seul et même peuple.

Par une conséquence heureuse, notre littérature du XIIIe siècle, qu'on croyait à jamais délaissée, a conquis des admirateurs passionnés qui en ont fait l'objet spécial de leurs études. Défendus par les Guessard, les Gautier, les Paris, nos trouvères ont pris rang sur les programmes officiels. Désormais, nos aspirants à la licence ès-lettres devront connaître la chanson de Roland et en rendre compte, s'ils veulent mériter les palmes universitaires. On est en train de publier une encyclopédie des poètes du Moyen-Age, qui permettra de feuilleter nos trouvères et nos troubadours aussi facilement que les classiques du XVIIe siècle.

Ce n'est pas tout : les érudits dont la mission est de préparer la voie aux historiens, ont été appelés, eux aussi, à fournir leur contingent de renseignements sur la topographie, les croyances, les hommes et les institutions. Ils ont été interrogés par les biographes, par les critiques,

Digitized by Google

par les penseurs dignes de ce nom, et ils sont partis à la découverte dans toutes les directions. Tous sont revenus chargés de notes précieuses, mais aucun n'est parvenu à épuiser l'intérêt du fonds auquel il s'est adressé, et il devait en être ainsi. Les archives sont un monde sans bornes où les intérêts les plus divers sont défendus et attaqués avec une abondance de preuves qu'on ne rencontre pas ailleurs. Sur chaque question du domaine privé ou du domaine public, les documents y sont venus s'entasser par milliers. Ce sont des lettres, des mémoires, des transactions, des jugements légués par toutes les époques.

On ne peut pas les dédaigner, quand on sait avec quelles peines et quels soins il nous ont été transmis. Les corporations, dont les titres étaient peu volumineux, les plaçaient dans un coffre, sous l'autel de leur patron, ou dans une armoire du chœur de l'église; mais pour les puissantes abbayes qui se livraient à la copie des manuscrits, il fallait un bâtiment spécial. A Cluny, par exemple, les collections étaient dans une grosse et grande tour carrée, dont les murs avaient 5 mètres d'épaisseur. Saint Louis mit son *Trésor des Chartes* dans la chambre des reliques de la sainte chapelle du Palais, et Louis XVI plaçait ses papiers personnels dans une armoire de fer qu'il avait lui-même fabriquée et dissimulée dans un corridor des Tuileries. En Angleterre, les rois firent leur dépôt à la Tour de Londres jusqu'en 1860, et, en Bretagne, la Tour Neuve du Château de Nantes conserva pendant quatre siècles les cassettes que le duc Jean IV y avait rassemblées.

Cet immense héritage, longtemps gardé sous les scellés, loin des regards indiscrets du public, est maintenant étalé au grand jour dans des monuments accessibles à tous. Il y aura bientôt un siècle que notre pays est en jouissance des richesses historiques qu'il ren-

Digitized by Google

ferme. La France moderne s'en est emparée le jour où, rompant brusquement avec l'Eglise et la Monarchie, elle a renversé la Bastille, fermé les monastères, saisi les châteaux des Emigrés, supprimé les corporations civiles et religieuses, remplacé les cours souveraines et confisqué les biens du clergé. Les monceaux de papiers et de parchemins qui lui arrivèrent de tous côtés étaient si considérables, qu'elle fut un moment embarrassée de sa conquête. Comme on manquait de place, même pour un magasinage provisoire, on lança des décrets contre tout ce qui portait la marque de la Féodalité, et bientôt, sur toute la surface du pays, fonctionnèrent des commissions qui envoyèrent aux arsenaux ou vendirent au commerce des lots très importants de titres et de registres. Dans certaines provinces, la foule ne voulait même pas qu'on examinât les papiers confisqués ; elle jetait tout au feu pour donner plus d'éclat à sa haine contre l'ancien régime. A Châteaubriant, les trente-trois charrettes qui portaient à Nantes les archives des Condé furent arrêtées et brûlées sur la place publique.

« Les parchemins, dit Michelet, eurent aussi leur tri-
» bunal révolutionnaire, sous la dénomination de bureau
» du triage des titres, tribunal expéditif, terrible dans ses
» jugements. Une infinité de monuments furent frappés
» d'une qualification meurtrière : *titre féodal*. Cela dit,
» c'en était fait. »

Veut-on des chiffres ? Voici ceux du département du Nord, qui pourtant est encore la contrée actuellement la plus riche en documents. La masse des parchemins éliminés fut telle que le lot mis en adjudication à Lille produisit 80,000 fr. et qu'il fallut, pour conduire le reste à l'arsenal, plus de 300 voitures. Qu'on juge par là de l'immensité des

Digitized by Google

collections amassées par l'ancienne France et disséminées dans toutes les provinces.

Il y a longtemps que nous nous plaisons à noircir du papier ; cette passion n'est pas, ainsi qu'on le répète, particulière à notre société affairée, elle est vieille comme notre civilisation, comme notre amour de l'ordre, de la régularité et de la procédure. Dans les châteaux, dans les couvents, dans les maisons bourgeoises non moins que dans les bureaux de finance, on tenait un compte exact des recettes fixes et casuelles, des dépenses de voyage et de consommation. Le gentilhomme inscrivait sur son livre de raison ou sur son *dial,* la naissance, le mariage et le décès des siens, ses ventes et ses acquisitions, les intempéries et les réflexions qui devaient intéresser ses héritiers, pendant que l'abbé relatait sur un mémorial les générosités des fidèles, les embellissements de son église, les réceptions des novices, les accroissements de domaines et les incidents du dehors qui venaient troubler la quiétude de la communauté. Tout acte important, qu'il fût civil ou religieux, était reproduit en plusieurs exemplaires et transcrit en divers endroits par une légion de greffiers et de notaires.

Certains siècles, tels que le XVIe, ont été envahis par un tel débordement de gens de plume, qu'il fallut agir contre eux comme on procède contre un fléau. Rien n'est plus facile que d'en citer un exemple. La petite seigneurie de Trignac, en Avessac, qui n'avait pas deux lieues carrées d'étendue, reçut, en 1541, la visite d'un commissaire du Roi qui vint tout exprès pour réduire « *le nombre effréné* » des notaires dont elle était affligée, et après les radiations opérées elle en conserva encore trois. L'administration générale n'était pas moins bien pourvue, d'écrivains : cette machine, si admirée de nos jours, était

Digitized by Google

déjà très savamment agencée sous l'ancien régime ; ses rouages, qui n'ont pas tous disparu, conduisaient les affaires par les mêmes filières qu'aujourd'hui et dépensaient une quantité d'encre prodigieuse. On confiait aux copistes une grande partie des labeurs que nous envoyons aux imprimeurs et, si gros que fût le volume, la main de l'écrivain ne se lassait jamais. Voilà comment nos dépôts sont restés riches en manuscrits, même après tant d'exécutions sommaires.

Le vent destructeur s'étant apaisé devant les protestations courageuses qui s'élevaient de tous côtés, on se hâta de réparer les dommages causés par la tourmente et, en recueillant précieusement ce qui avait échappé à la proscription, on constata que les dépôts départementaux conservaient de quoi consoler bien des regrets. Ce qui demeure n'est pas loin d'égaler ce qui a été anéanti. Au lieu du chaos amené par la précipitation des déplacements nous avons aujourd'hui l'ordre et la lumière. Nous rachetons depuis 40 ans les fautes de nos pères par le respect dont nous entourons tout ce qui est manuscrit. Chaque titre est compté, classé dans un portefeuille, analysé et catalogué. Allez les voir ces vénérables recueils, vous les trouverez groupés sur leurs rayons tels qu'ils étaient sous la garde des anciens greffiers. Ils n'ont pas perdu leur aspect : les reliures de bois, de parchemin, de basane et de velours sont toujours leur parure.

Réveillez vos souvenirs et de suite vous allez voir apparaître devant vous une foule de personnages illustres en passant devant ces longues séries de déclarations reçues par les contemporains des Rohan, des Clisson, des Châteaubriant, des Laval, des Beaumanoir ; vous avez là leurs sceaux et leur signature. Ici, c'est Conan qui vous présente la charte de confirmation des domaines des

Digitized by Google

Templiers ; là, c'est Pie II qui vous montre la bulle de fondation de l'Université de Nantes. Les délibérations des *Etats de Bretagne,* reliées en gros in-folio depuis 3 siècles, vous redisent toutes les phases de la lutte soutenue avec opiniâtreté contre les envahissements du pouvoir central par les députés de la Noblesse, du Clergé et du Tiers ; ils vous rappellent que pendant que la salle des Etats-généraux de France était fermée à Versailles, en Bretagne comme en Languedoc les représentants de la Nation bretonne osaient discuter avec les envoyés du Roi le chiffre de l'impôt à payer.

Si vous ouvrez les audiences de la Chambre des Comptes vous verrez comment les vieux magistrats veillaient à la conservation du cadastre féodal, avec quel soin ils enregistraient les franchises réelles et personnelles ou les mandements royaux. Ces cassettes, pleines de testaments, de contrats de mariage, de serments de fidélité, de traités de paix et d'alliance, c'est le trésor des titres de famille de la duchesse Anne, deux fois reine de France. Elle ne les a pas réunies au trésor royal en montant sur le trône, elle les a laissées à Nantes, comme les témoins des réserves qu'elle avait faites en faveur des franchises bretonnes.

J'entends les indifférents qui disent : « C'est du fétichisme, » c'est de l'idolâtrie. Qu'avons-nous besoin de toutes ces » vieilles reliques ; elles ont fait leur temps, laissez-les » dormir dans la poussière. Nous possédons Anquetil, » Michelet, Henri Martin, Duruy ; leurs livres nous suffi- » sent : ils nous en disent assez sur ce qu'il nous importe » de connaître.

La réponse est facile. Non, vous n'avez pas tout dans les œuvres imprimées. Plus que jamais vous avez besoin de tous ces témoins impartiaux pour dissiper les mensonges

Digitized by Google

accumulés par les préjugés, l'esprit de parti et la flatterie; c'est le moment, au contraire, de les tirer de leurs nécropoles : ils n'ont été écrits par nos pères sur la substance résistante du parchemin que pour que vous puissiez les lire. Voyez plutôt s'ils n'ont pas pensé à leur postérité ceux qui ont rédigé ces actes. Lisez la première ligne, c'est toujours la même formule : *A tous présents et à venir salut : Ad perpetuam rei memoriam. Pour que le souvenir de cet acte demeure à perpétuité.* C'est pour notre instruction qu'ils sont là; ils contiennent des leçons de patriotisme, d'indépendance de caractère, de fierté, de courage et de persévérance.

L'histoire d'un grand pays comme le nôtre ne se fait pas sans un long labeur. Les vulgarisateurs que vous citez n'ont pas pu contrôler tout ce qu'ils racontent; ils ont très souvent répété des accusations mal fondées, loué ce qui mériterait d'être oublié, et rabaissé ce qui serait digne d'occuper la première place. Dans tous les cas, leurs tableaux d'ensemble sont sommaires, les personnages sont en raccourci, et les proportions ne sont pas gardées pour les choses accessoires. Et puis, de quoi sont remplies la plupart de leurs pages, de récits dramatiques, de scènes sanglantes. Vous ne voyez que guerres intestines et étrangères, intrigues et meurtres, des traités de paix qui ne sont que des trêves, des conquêtes et des pertes de territoire, des vassaux en lutte contre leur souverain, des entreprises qui aboutissent à des désastres, des revendications violentes qui se terminent par des déceptions ; en un mot, leur plume ne nous décrit ordinairement que la surface tumultueuse de la Nation. On dirait, en les lisant, que nos pères ne vivaient que pour tramer des complots et pour se battre. Si vous voulez voir la nation laborieuse, amie des arts, désintéressée, studieuse; si vous voulez voir

Digitized by Google

comment on secourait les malheureux, comment on instruisait l'enfance, comment se recrutait l'armée et l'aristocratie, comment on répartissait les impôts, quel était l'état du commerce et de l'industrie, quels rapports existaient entre le Clergé et la Noblesse, la bourgeoisie et les cultivateurs, comment les ordres de la Royauté étaient exécutés en province ; ouvrez les manuscrits.

Un de nos contemporains, Alexis de Tocqueville, n'a pas suivi d'autre voie quand il a voulu connaître les causes lointaines de notre Révolution de 1789.

« J'ai passé un temps fort long, dit-il, à étudier ce » qui nous reste, soit à Paris, soit dans plusieurs provin- » ces. Là, comme je m'y attendais, j'ai trouvé l'ancien » régime, tout vivant, ses idées, ses passions, ses préjugés, » ses pratiques. Chaque homme y parlait librement sa » langue et y laissait pénétrer ses plus intimes pensées. » J'ai ainsi achevé d'acquérir sur l'ancienne société beau- » coup de notions que les contemporains ne possédaient » pas, car j'avais sous les yeux ce qui n'a jamais été livré » à leurs regards. »

Ne vous laissez pas décourager par l'apparence sévère sous laquelle se présentent les actes vieux de plusieurs siècles ; rien n'est plus attrayant que de palper un document original, d'en déchiffrer l'écriture, d'en observer le style et d'en extraire la substance. Vous touchez du doigt un personnage et une époque. C'est une impression bien supérieure à celle que vous cause la vue d'un livre, même imprimé avec luxe. Les collections de manuscrits vous offrent les actes de la vie publique et privée, écrits dans une langue propre à chaque nature d'acte et avec des caractères variables, suivant les époques. « L'ensemble de » ces pièces est le miroir limpide de la société à tous les » âges, car il nous apporte dans ces transactions de chaque

Digitized by Google

» jour, dit M. de Laborde, un reflet exact de ce qui a » agité et fait vivre l'humanité. » Il nous le donne avec d'autant plus de vérité qu'il n'avait pas pour but de nous peindre la physionomie que nous cherchons.

Certains biographes se distinguent par les mêmes qualités, mais ils sont rares : lisez la vie de Charlemagne, dans Eginhard, celle de Louis le Gros, dans Suger, celle de saint Louis, dans Joinville, celle de Bayard, dans le récit du loyal serviteur, vous remarquerez de la naïveté, de la couleur locale et de la sincérité. Il en est d'autres qu'il faut redresser à chaque pas parce qu'ils ont étendu leurs relations trop loin de leur portée. Froissard, le grand Froissard, l'inimitable narrateur de la guerre de Cent ans lui-même, a été convaincu d'inexactitude en plus d'un endroit. Nous pourrions en dire autant de la plupart de ses successeurs.

Comment démêlerons-nous donc la vérité à travers les contradictions, les incertitudes et les ambiguités qui l'enveloppent dans nos auteurs imprimés ? Par les chartes, par les mémoires et la correspondance des contemporains. Le devoir de tout écrivain sérieux est de rapprocher les récits relatifs au même événement, de les comparer et de les vérifier à l'aide des témoignages impartiaux; son autorité est à ce prix. L'Histoire, telle que nous la concevons aujourd'hui, n'est plus la muse antique écrivant, sous la dictée de la renommée, les hauts faits des hommes célèbres, c'est une déesse sceptique, avide de connaître, insatiable de détails, qui veut tout scruter, tout contrôler et qui n'enregistre rien sans discuter. Si j'avais à la représenter sous des traits saisissants, je lui mettrais en main les tablettes traditionnelles, mais je lui donnerais aussi les attributs de la patience et de la justice, je l'environnerais d'instruments de précision et tout autour d'elle j'entasserais des mon-

Digitized by Google

ceaux de documents. Au premier plan, l'archéologie lui montrerait les épées, les bijoux, les monnaies et les chapiteaux qu'elle exhume, et l'érudition, sa compagne, développerait sous ses yeux de longs rouleaux de papyrus et de parchemin sillonnés de caractères hiéroglyphiques.

Rassurez-vous : cette divinité austère a une interprète, une sœur qui va vous sourire, c'est l'histoire populaire ; celle-là consent souvent à descendre de son piédestal, elle parle un langage familier et tend la main à tous les lecteurs.

Voyez comme elle se pare de formes agréables pour pénétrer jusque dans les salons : elle s'entoure de tout ce qui captive les yeux et rivalise de coquetterie avec la librairie légère pour emporter vos hommages. Elle appelle à son aide la chromolithographie, l'eau forte et le burin. Une noble émulation anime nos bibliophiles, nos éditeurs et nos artistes pour dépasser ce qui avait été fait jusqu'ici par l'art de l'illustration et la typographie. C'est une heureuse tendance à laquelle il faut applaudir. Cherchons la vérité, élevons-la dans l'estime publique au-dessus de tout, mais n'oublions pas d'encourager ceux qui travaillent à la rendre aimable, afin qu'elle pénètre partout : ce sera la meilleure diversion que nous puissions tenter contre l'envahissement des œuvres malsaines qui nous inondent. Quand la jeunesse actuelle aura pris goût aux lectures fortifiantes, aux peintures viriles et au commerce des auteurs élevés, elle méprisera les écrivains qui ne lui inspirent que l'indifférence pour ses devoirs et pour son honneur.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1880-1881

PAR M. ALCIDE LEROUX,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Si la diversité des matières à traiter offre un avantage à celui qui vous lit, à la fin de chaque année, le compte-rendu de vos travaux, il faut avouer qu'elle est aussi pour lui une difficulté et un écueil. L'intelligence la plus favorisée n'est point assez vaste pour embrasser toutes les connaissances humaines. Le ciel a départi à chacun de nous des facultés spéciales, des goûts distincts et quelquefois opposés. Celui-ci se passionne pour l'histoire, celui-là pour la poésie; tel aime à suivre les mondes dans leur course silencieuse à travers les espaces sans fin, tel autre observe la marche insensible de la sève dans les tissus d'une petite feuille, ou celle de la lymphe

Digitized by Google

et du sang dans le dédale de leurs canaux imperceptibles. Chacun a sa sphère vers laquelle l'emportent ses aspirations et ses plus nobles instincts ; mais nul, pourrait-on dire, n'a reçu en naissant un esprit capable de s'appliquer indifféremment à tout art et à toute science. Et, si cela est vrai des hommes de génie, que direz-vous de celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment ? Les sujets dont j'ai à vous entretenir sont aussi nombreux que variés. Les sciences naturelles, l'histoire, l'archéologie, la littérature, la poésie s'y trouvent représentées. Vous ne vous étonnerez donc pas si c'est avec quelque appréhension que j'aborde la tâche dont vous avez bien voulu me charger.

Mais avant de vous parler de vos œuvres, j'ai à remplir un autre devoir. Fidèle à nos traditions, je dois jeter avec vous un regard sur l'année qui s'achève et rappeler en quelques mots les faits qui se sont accomplis au sein de notre paisible Société, les adjonctions nouvelles qui sont venues augmenter le nombre de nos membres résidants ; je dois rappeler aussi nos deuils...

Je ne m'arrêterai point à vous retracer les circonstances douloureuses qui nous obligèrent, il y a un an, à renoncer, pour notre séance solennelle, à la salle des Beaux-Arts, jusque-là si gracieusement mise chaque année à notre disposition. Ce passé est encore si près de nous, qu'il jette sur le présent toute la longueur de son ombre, et je me hâte de détourner de pareils souvenirs votre pensée et la mienne. Combien j'aime mieux vous parler du discours si grave de M. le docteur Malherbe, alors président. Vous n'avez point oublié ces réflexions pleines d'espérances et de raison sur l'éducation, ces protestations émues contre la guerre, ce désir si bien exprimé de voir disparaître l'horrible fléau, ces vœux si

Digitized by Google

bien placés sur les lèvres d'un homme qui a employé sa vie à soulager la souffrance. Ces espérances, ces vœux ! comme nous nous y serions associés, comme nous les partagerions encore si nous n'étions convaincus que la guerre est une résultante des passions humaines et qu'elle durera hélas ! autant qu'il y aura sur la terre des convoitises, des haines et des injustices !

M. Linyer, secrétaire général, lut, sur les travaux de l'année, un rapport intéressant et complet, écrit dans un style dont nous admirions tous l'élégance et la clarté. Enfin, votre secrétaire adjoint, au nom de la Commission des prix, analysa une pièce de poésie intitulée le *Tombeau des Carmes,* la seule qui vous eût été adressée pour le concours. Discutant une pensée de l'auteur, il s'efforça de faire ressortir la différence qui existe entre l'art antique et l'art chrétien.

Après les élections d'usage, M. Colombel, élu président, ayant donné sa démission, on procéda à un nouveau tour de scrutin et le bureau se trouva définitivement constitué. M. Maître était nommé président, et M. Linyer, vice-président ; vous me faisiez l'honneur de me choisir pour votre secrétaire général et vous confiiez les fonctions de secrétaire adjoint à M. le docteur Simoneau. Tandis que vous mainteniez par acclamation MM. Doucin, Delamarre et Prével dans leurs fonctions de trésorier, de bibliothécaire et de bibliothécaire-adjoint dont ils se sont toujours acquittés avec autant de zèle que de talent, vous procédiez au renouvellement du Comité central. Vous nommiez, dans la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie, MM. Bobierre, Caillard et F. Goullin ; dans la Section de Médecine, MM. Lefeuvre, Guillemet et Laënnec ; dans la Section des Lettres, Sciences et Arts, MM. Rousse, Morel et Merland fils ; enfin, dans la

Digitized by Google

Section des Sciences naturelles, MM. Rauturau, Gadeceau et Ménier.

J'ai déjà fait allusion aux pertes, on peut dire, irréparables que notre Société a faites cette année. M. le docteur Armand Lepeltier et M. Bobierre ne comptent plus parmi nous, ou du moins, ils n'y vivent plus que par leurs œuvres et par le souvenir. M. le Président, à une de vos séances, vous a retracé, dans un aperçu saisissant, les principaux événements de la vie de M. Lepeltier. Il vous a raconté ses études rapides, son dévouement à Paris, lors du choléra de 1832, son retour à Luçon, sa ville natale, son arrivée à Nantes. Il vous a montré son aptitude, sa passion pour les sciences naturelles, son goût prononcé pour la musique, son caractère obligeant et facile. Il vous a dit avec quelle générosité notre regretté collègue a fait don au collège Richelieu de sa bibliothèque et de ses collections.

Quant à M. Bobierre qui, naguère, siégeait si souvent parmi nous et dont le nom se lit encore sur les feuilles indiquant l'ordre du jour de vos dernières séances, je ne puis rappeler sa mémoire sans éprouver une véritable émotion. La presse vous a parlé de la rapidité avec laquelle M. Bobierre conquit ses grades de bachelier, de licencié et enfin de docteur ès sciences, de sa nomination aux fonctions de professeur de chimie à l'Ecole des sciences de la ville de Nantes, dont il devint plus tard le directeur, du rôle important qu'il joua au Conseil d'hygiène, à la Société d'agriculture, etc. Pour moi, dont la tâche est peut-être moins étendue que celle de la presse, je ne puis oublier le collègue éminent et courtois que nous avons perdu. Que de fois nous sommes restés sous le charme de ses démonstrations étincelantes de clarté et de son style net et imagé ! Ses fréquentes lectures aux

Digitized by Google

séances de la Société académique étaient toujours accueillies avec la plus vive satisfaction. Dans sa bouche, la science perdait son aridité et l'on se pressait autour de sa chaire, à l'hôtel de la Monnaie, pour le voir multiplier ses expériences et expliquer les transformations et les combinaisons qui s'accomplissaient sous sa main comme sous la baguette d'une fée. C'est que M. Bobierre était une de ces intelligences admirablement organisées, qu'il faisait presque exception à la règle que nous posions au commencement de ce rapport. C'est que, chez lui, le sentiment et l'imagination jouaient un rôle aussi actif que la raison; c'est qu'il voyait toute chose de haut et savait en faire ressortir le côté attrayant. C'est que le professeur de chimie voyait le beau dans la science, et qu'il savait admirer une belle statue ou un beau site comme il savait expliquer les « équivalents. » Sa main crayonnait un paysage de montagnes avec des perspectives lointaines, aussi facilement qu'un appareil de chimie. Qui de nous ne l'a vu s'enthousiasmer en racontant un de ses nombreux voyages ou en dépeignant quelque grande scène de la nature? A la distinction de l'esprit et des manières, M. Bobierre joignait des sentiments élevés et des convictions profondes. Sa trop courte carrière, toute remplie de travaux utiles dont se sont enrichies nos *Annales,* s'est terminée par un acte de dévouement et de courage qu'on peut considérer comme le couronnement de sa vie. Sourd à la voix de l'intérêt, il n'écouta que celle du devoir; c'est ainsi que font les grandes âmes.

Fort heureusement, nous n'avons eu à enregistrer qu'une seule démission cette année; c'est celle de M. Prével, que nous regrettons vivement de ne plus posséder parmi nous; mais nous n'avons point perdu tout espoir de voir notre ancien collègue venir reprendre un jour la place qu'il occupait.

Digitized by Google

Les admissions, au contraire, ont été nombreuses, et vous vous rappelez encore avec quel empressement vous avez accueilli dans votre Société MM. Jollan de Clerville et Gourraud, docteurs en médecine, M. Gabriel Benoist, avocat, M. Messine, pharmacien, M. Maisonneuve, ingénieur civil, et M. Arnault, professeur départemental d'agriculture. Je suis l'écho de votre sentiment, en disant ici combien nous sommes heureux de voir de tels noms s'ajouter à la liste des membres résidants de vos différentes Sections.

Pourrais-je, sans commettre un grave oubli, omettre de mentionner les deux récompenses décernées à deux de nos plus éminents collègues, pour leur participation aussi active qu'intelligente aux travaux du Comité d'hygiène. L'un, celui-là même, hélas ! dont tout-à-l'heure nous pleurions la perte, M. Bobierre, avait obtenu une médaille d'or ; l'autre, M. Andouard, avait obtenu une médaille d'argent.

Je crains de passer sous silence quelque détail ou quelque fait intéressant votre Société, mais il me tarde d'arriver à l'étude de vos travaux proprement dits : ce n'est pas la partie la moins importante et la moins difficile de ce rapport.

Je commencerai par les travaux de la Section de Médecine. Et tout d'abord, Messieurs, je vous prie de m'excuser si je parle mal cette langue spéciale d'une science dont la connaissance est réservée au petit nombre et dont le secours est utile à tous ; si je ne cite pas, de peur d'en altérer le sens ou l'orthographe, tous ces mots techniques que les soi-disant délicats sont convenus d'appeler barbares, tandis que ce sont eux, au contraire, qui ne peuvent manier qu'en barbares ce langage plein de concision et de clarté pour qui sait le comprendre. Vous m'excuserez

Digitized by Google

encore si je généralise quelquefois, de peur de commettre des erreurs en voulant entrer dans les détails. Ne serait-ce pas, du reste, de la témérité et de la présomption de vouloir pénétrer dans le domaine de la médecine sans en avoir étudié les principes ?

En parcourant le rapport si complet de M. Grimaud, remplaçant M. Dupas, sur les travaux de la Section de Médecine, je trouve inscrite au premier rang, dans l'ordre chronologique, une observation très curieuse de M. le docteur Laënnec. Il s'agit d'un individu grièvement blessé au-dessous de l'estomac et à la poitrine, dont la guérison a été obtenue au bout de 20 à 25 jours, grâce aux soins intelligents et dévoués de MM. les externes Boiffin et Dortel. La cure était d'autant plus merveilleuse que les plaies étaient pénétrantes et que les organes les plus importants de la nutrition avaient été atteints et perforés.

Le second travail est dû à M. Abadie, dont nous connaissons le zèle infatigable quand il s'agit de mettre au service de notre département et du pays tout entier la science et l'expérience qu'il a acquises. Ce travail, intitulé : *Détermination des mesures capables d'arrêter la propagation des maladies contagieuses, notamment de la pleuro-pneumonie,* avait déjà été lu l'année dernière au Congrès de l'Association bretonne, à Quintin. L'auteur était d'autant mieux inspiré en soulevant cette grave question à cette époque, que la Chambre des Députés s'occupait à ce moment même de la partie de notre législation qui traite des maladies contagieuses. M. Abadie exprimait le vœu qu'on appliquât, dans le cas de pleuro-pneumonie, les règlements en vigueur contre les cas de typhus, c'est-à-dire qu'il concluait sans hésiter à l'abatage des animaux contaminés et à l'attribution d'une indemnité au propriétaire victime de cette mesure. L'auteur rattachait au même

Digitized by Google

sujet une observation tout à fait opportune sur l'inoculation préventive introduite dans la pratique par M. le docteur Willems, opération qui consiste dans l'inoculation de la sérosité obtenue par des sections faites dans le poumon.

C'est à M. le docteur Albert Malherbe que nous devons la communication d'un travail approfondi qui a déjà valu une récompense à son auteur et qui a pour objet des recherches fort savantes sur « l'épithéliôme calcifié des glandes sébacées. » Notre jeune confrère a eu le mérite d'analyser un genre d'affection sans gravité, il est vrai, mais non encore décrite, ou du moins dont la structure n'avait pas jusqu'alors été bien interprétée. C'est encore M. A. Malherbe qui signalait ultérieurement, dans une communication verbale, l'observation faite par lui de « taches ombrées » chez un jeune homme en parfaite santé.

M. Luneau a obtenu, à la suite d'une opération qui passe pour l'une des plus redoutées dans l'art de la médecine, un résultat qui lui fait le plus grand honneur. Une jeune femme, sur le point de devenir mère et menacée d'une mort presque certaine, a été, on peut le dire, sauvée par notre collègue ainsi que son enfant, et, aujourd'hui, l'un et l'autre sont en parfaite santé. Lorsqu'à la séance du 3 juin, M. Luneau rendit compte de ce succès inespéré, les membres présents de sa Section l'attribuèrent en grande partie à l'emploi des antiseptiques. M. Viaud-Grand-Marais fit pourtant observer qu'en 1874, à l'époque où le traitement antiseptique n'était pas en vigueur, M. Closmadeuc, de Vannes, avait sauvé deux personnes sur trois dans des circonstances analogues.

Voici une guérison non moins digne de figurer dans les *Annales* de la médecine. M. Teillais, dont la réputation a depuis longtemps franchi les limites du département, fut

Digitized by Google

appelé à donner ses soins à une pauvre vieille femme recueillie depuis plusieurs années par les Petites-Sœurs des Pauvres et atteinte d'une affection singulière. Elle avait les paupières gonflées à un degré tel, que l'une d'elles présentait un développement de la grosseur du poing. La malheureuse marchait la tête entièrement courbée vers la terre. M. Teillais enlève les chairs inutiles, refait des paupières et, aujourd'hui, l'opérée remercie Dieu et son médecin de lui avoir rendu la vue. Après examen, M. A. Malherbe a attribué la cause du développement morbide des paupières à *l'éléphantiasis* des vaisseaux sanguins et des vaisseaux lymphatiques.

L'isolement est évidemment le premier et le plus puissant moyen de combattre les maladies contagieuses. C'est en partant de ce principe que l'Administration décida la création de bâtiments spéciaux dans les deux hôpitaux de Nantes. M. Barthélemy, chargé du service des varioleux à l'hospice Saint-Jacques, a voulu faire profiter la science et l'humanité de ses précieuses observations. Dans un ouvrage intitulé trop modestement à notre avis : *Note sur le service d'isolement des maladies contagieuses,* il s'applique à démontrer la nécessité de la vaccination, l'insuffisance d'un seul vaccin, l'utilité incontestable des revaccinations, surtout en temps d'épidémie ; enfin, l'obligation pour l'Administration des villes de ne point admettre les varioleux dans les hôpitaux communs. Ce sont là assurément des conclusions pratiques et dont chacun, loin de montrer une répugnance puérile pour un pareil sujet, doit chercher à faire son profit. La question est d'un intérêt si capital, ajoute M. Barthélemy, que le législateur sera appelé à s'en occuper dans un avenir prochain.

S'il est vrai que l'art de guérir fait des progrès, M. Barthélemy, dans la sphère où la Providence l'a placé,

Digitized by Google

aura certainement contribué pour sa part à donner à la médecine cette impulsion salutaire. Voici une plante nouvelle qui a été employée par lui, avec succès, à l'asile Saint-Joseph. C'est le *hoàng-nàn*. Originaire du Tong-King et apportée en France en 1875 par ces missionnaires que l'on traite souvent de fanatiques et d'inutiles, cette plante est douée des plus heureuses propriétés et s'emploie efficacement dans les affections du système nerveux. Elle s'emploie également dans les cas d'empoisonnement par virus ou venin, contre les morsures de serpent, et même contre la rage; enfin, contre les affections du tissu cutané. Il semble démontré, dit M. Barthélemy, que le *hoàng-nàn* n'agit qu'indirectement dans ces derniers cas, attendu qu'il ne paraît produire d'effet immédiat que sur le système nerveux, en l'atteignant, il est vrai, tant dans les fonctions de relation que dans les fonctions de nutrition.

Voici le résumé trop succinct sans doute, mais aussi fidèle que possible, des travaux de la Section de Médecine. Vous voyez, Messieurs, que s'ils n'ont pas été très nombreux, ils ne manquent ni d'importance ni d'intérêt. Mais je ne puis terminer cette partie de mon rapport sans m'unir à M. Grimaud pour signaler à votre reconnaissance les travaux de notre savant bibliothécaire. M. Delamarre, aidé de MM. Raingeard, Montfort et Le Grand de la Liraye, est sur le point d'achever son catalogue de la bibliothèque médicale. En outre, il a déjà présenté et lu le catalogue raisonné des travaux de la même Section; puis il a fait l'historique du *Journal de médecine de l'Ouest*, montrant que les diverses publications prises dans l'ordre chronologique, n'étant que le reflet des théories et des systèmes qui se sont succédé, peuvent fournir les éléments d'une histoire de la science médicale.

Digitized by Google

La Section des Sciences naturelles, de l'aveu de son secrétaire M. Rauturau, n'a eu à enregistrer cette année que de rares mémoires. Cependant les sujets traités offrent tant d'intérêt que je ne puis m'abstenir d'en parler avec quelques détails.

Citons en commençant deux communications de M. le docteur Rouxeau relatives à ses nouvelles et ingénieuses observations sur les champignons de la Loire-Inférieure. C'est à cette occasion que M. Baret a donné son opinion sur le *Xanthodermus* confondu par quelques auteurs avec le champignon que M. Rouxeau nomme *Albo-flavescens.*

M. le docteur Delamarre, dont nous trouvions tout-à-l'heure le nom parmi ceux des membres les plus actifs de la Section de Médecine, a aussi rempli son rôle accoutumé à la Section des Sciences naturelles et a vivement intéressé ses auditeurs par la lecture de ses revues bibliographiques.

C'est avec le plus vif intérêt que la Section des Sciences naturelles et la Société académique tout entière ont accueilli la communication de deux relations fort importantes, l'une de M. Gadeceau, l'autre de M. Ménier. Nous réunissons ces deux travaux dans un même aperçu, parce qu'ils n'ont pour ainsi dire qu'un même objet et qu'ils sont dus non à deux rivaux, mais à deux amis avides de s'éclairer, non de se combattre. Ces deux études ont trait à deux ou trois plantes que les naturalistes rangent parmi les plantes maritimes exclusives ou presque exclusives, c'est-à-dire ne croissant que dans des milieux salifères et que M. Gadeceau a rencontrées, à sa grande surprise, à plus de 20 lieues de la mer, dans des prairies marécageuses traversées par la Bruz, aux environs de Soulvache. L'une de ces plantes est le *Triglochin maritimum,*

Digitized by Google

l'autre, le *Juncus Gerardi*. On voit d'ici tout l'intérêt d'une pareille découverte. C'est un événement dans l'histoire de la botanique et c'est le cas de dire : *In tenui labor, at tenuis non gloria*. Ce fut alors que M. Gadeceau, vivement piqué dans sa curiosité de naturaliste, sans autre indication, conclut à la présence du chlorure de sodium ou sel marin dans les prairies marécageuses qui bordent la Bruz. Il ne s'était pas trompé. Cette année, M. Ménier, heureux d'éclaircir cette intéressante question et se rendant à l'invitation de M. Gadeceau, analysait les eaux qui traversent les couches tourbeuses d'humus des prairies et y trouvait le chlorure de sodium en dissolution dans des proportions relativement considérables. Au moyen d'analyses nombreuses, M. Ménier a pu circonscrire, dans des limites assez étroites, la zone salifère et reconnaître que c'est seulement au fond du vallon que les eaux se chargent de l'élément salin, toutes les eaux descendant des coteaux ne renfermant qu'une quantité insignifiante de chlorure. M. Ménier conclut qu'il existe en ce lieu un dépôt géologique riche en chlorure de sodium. A l'appui de son opinion, il cite les nombreux dépôts salifères appartenant au silurien supérieur de l'Amérique du Nord.

Il ne considère pas ce fait comme isolé et dit qu'on arrivera à découvrir d'autres localités analogues dans notre silurien de Bretagne.

Nos deux naturalistes d'ailleurs ne sont point exclusifs et ne se renferment pas dans leur science spéciale; leur relation forme un récit charmant où les descriptions de paysages se rencontrent souvent à côté des énumérations des plantes dont s'enrichit leur herbier. Il y a plus. Frappés l'un et l'autre de la signification des noms du Sel et des Saulnières, localités situées à une distance de

Digitized by Google

4 ou 5 lieues de Soulvache, ils se rendent dans la commune du Sel et s'enquièrent de l'origine d'un mot dont le sens est si précis. Ce n'est que plus tard qu'ils apprennent du savant abbé M. Guillotin de Corson que le nom du Sel est fort antique, que dans une charte de 1068 Saulnières est appelé *Salneriæ,* et dans le Cartulaire de Saint-Georges de Rennes *Villa Salneriensis.*

Comme on le voit, bien des points restent obscurs dans cette intéressante question. C'est à la botanique, à la chimie et à l'archéologie de se prêter le concours de leur lumière pour la trancher jusque dans ses détails.

Si le département de la Loire-Inférieure offre de nombreux éléments d'étude au botaniste, il n'est pas moins riche en curiosités de toute sorte, au point de vue de la géologie. Des étrangers sont venus de fort loin y faire des recherches. Heureusement, nous avons chez nous des hommes capables d'exploiter les richesses de notre territoire. Pendant de longues années, M. Dufour avait exploré notre contrée, principalement les communes d'Arthon et de Campbon ; il s'apprêtait à publier le résultat de ses observations, lorsqu'un nouveau champ d'investigations s'est ouvert devant lui. Dans un terrain marécageux situé dans la commune de Saffré, près d'un village appelé le Bois-Gouët, on avait aperçu presque à fleur de terre des coquillages semblables à ceux que l'on rencontre sur le bord de la mer. Le Conservateur de notre Musée d'histoire naturelle, qui n'ignorait pas combien le sol de cette commune renferme de dépôts importants appartenant à l'époque tertiaire, se transporta à l'endroit signalé et fit ouvrir une tranchée large et profonde dans la couche d'humus. Là, chose à peine croyable pour ceux qui ignorent les secrets de la géologie ! on vit apparaître un banc de sable fin et blanc, entremêlé de coquillages marins, de

Digitized by Google

toute dimension, brisés ou intacts, les uns réduits en pâte, les autres encore vêtus de leur nacre. Plusieurs avaient une analogie frappante avec les coquillages de nos côtes, mais ils atteignaient des proportions plus considérables et se rapprochaient bien davantage des coquillages des mers australes. Quelques-uns étaient bivalves, d'autres de forme conique et roulés en spirale avaient une longueur de près d'un décimètre. M. Dufour se trouvait en présence d'une couche de sable de l'époque tertiaire éocène. Les coquillages étaient des fossiles dont les genres existent encore dans les mers du Sud, mais dont les espèces ont à jamais disparu. L'eau arrivant par des infiltrations, la couche de sable ne put être percée, mais il était évident qu'elle avait plusieurs mètres d'épaisseur, et qu'elle s'étendait fort loin. Ce gisement offre sensiblement l'aspect du sable des plages du Mont-Saint-Michel, toutefois avec un mélange plus abondant de vase de mer et de débris marins. On voit, à n'en pas douter, que ce banc de sable a été une plage lui-même et que les vagues ont dû le battre longtemps ainsi pour lui donner son épaisseur et son étendue. Ce n'est point sans un sentiment de stupéfaction que l'on se penche sur cette grève pendant des milliers d'années, sans doute, tourmentée par les flots et depuis des milliers d'années, abandonnée par eux. Aujourd'hui, quelques saules au tronc vermoulu laissent tomber leurs feuilles éphémères et leur ombre douteuse sur ces restes d'un monde anéanti, et le gazon croît en sécurité sur quelques pieds de terre, recouvrant les débris des âges préhistoriques et des tempêtes qui soufflaient alors que l'homme n'existait pas encore.

M. Dufour, avec l'enthousiasme du géologue, a fouillé à pleines mains dans ces couches riches de tant de trésors. Il a recueilli une quantité considérable de coquilles, et, dans un travail récent, intitulé : *Etude des fossiles des*

Digitized by Google

sables éocènes de la Loire-Inférieure, il les a groupées avec celles de la Close, en Campbon, et en a décrit un grand nombre. La science profitera certainement de ces découvertes ; elle aura à enregistrer une quarantaine d'espèces nouvelles trouvées par notre collègue, tant à la Close qu'au Bois-Gouët, et dont quatre ont été dédiées par lui à des géologues distingués de notre ville. Le travail de M. Dufour est loin d'être achevé ; le géologue n'a pas encore en mains tous les éléments nécessaires pour trancher les belles questions qui se rattachent aux sables éocènes de notre département; néanmoins, il croit dès maintenant pouvoir conclure à l'existence, à l'époque tertiaire, d'une mer ouverte vers l'Ouest et communiquant largement, par la Méditerranée, avec les mers australes, mais non avec le bassin parisien. L'altitude du terrain du Bois-Gouët est en ce moment de 26 mètres, et son éloignement de la mer d'au moins 20 lieues. Ce serait ici le moment de faire remarquer combien sont vastes les horizons que la géologie, comme tant d'autres sciences, ouvre devant les yeux et de se demander où l'on peut trouver plus de poésie que dans les études que l'on est convenu d'appeler abstraites.

Tandis que M. Dufour fouille les entrailles de la terre pour en faire jaillir l'histoire des époques géologiques, M. Maître dépouille les archives de notre département et chaque année y découvre mille faits et mille détails qui sont autant d'éléments utiles pour faire ou compléter l'histoire des derniers siècles de notre pays. Il reste tant à dire sur cette partie de nos annales, il reste tant de préjugés à dissiper que nous devons remercier notre Président du zèle persévérant avec lequel il poursuit ses investigations. Cette année, M. Maître vous a lu deux études principales : une sur l'*Instruction primaire à*

Digitized by Google

Nantes avant 1789, l'autre sur les *Réguières du diocèse de Nantes*. C'est de la première que nous avons surtout à nous occuper. Les recherches de notre savant collègue l'ont amené aux conclusions suivantes :

L'instruction primaire se partageait en deux parties bien distinctes : 1° les *écoles de chant* dans lesquelles on apprenait l'alphabet, la lecture, le chant, la musique, etc. Elles étaient dirigées par le sous-chantre de la cathédrale qui avait pour cela un privilège exclusif ; 2° les *écoles de grammaire* qui préparaient les élèves aux humanités. Elles étaient sous la dépendance du scholastique ou écolâtre de la cathédrale. On possède la liste des écolâtres depuis 1351. Il existe de petites écoles gratuites pour les filles dès 1630. Au XVIIIe siècle, toutes les paroisses ont leurs écoles de garçons et de filles. Quelques-unes en possèdent jusqu'à 5, comme Saint-Saturnin. Les frères de J.-B. de la Salle sont venus à Nantes, appelés par l'initiative particulière en 1720. Ils se sont établis rue Mercœur et y sont demeurés jusqu'en 1792. Leur pensionnat était très florissant ; ils avaient 80 internes et 230 enfants dans leur école gratuite. M. Maître porte au chiffre de 18 le total des écoles de garçons ouvertes à Nantes avant 1790.

Les écoles de Châteaubriant sont citées dans un acte de 1222. Au Croisic, on constate l'existence d'une école en 1690. Le Conseil des bourgeois exprime, en 1732, le vœu que les pauvres soient instruits gratuitement. Les frères de Saint-Yon demeurent au Croisic 22 ans, malgré un état de détresse complet ; ils forment d'excellents élèves pour les écoles d'hydrographie. Nous devons noter encore les écoles du Pellerin, de Pornic, de Bourgneuf, de Saint-Aignan, de Blain, de Campbon, de Pontchâteau. M. Maître cite toujours les noms des fondateurs. Nous ne voulons dire qu'un mot du collège d'Ancenis, fondé par

Digitized by Google

Jean Davy en 1543. Il prend un grand développement vers 1780, sous la direction de l'abbé Sexuziat ; il compte alors 80 pensionnaires appartenant à tous les pays et 200 externes. On y fait les études complètes en 1789.

Ce n'est point ici le lieu de faire de longues digressions ni de tirer des faits établis par notre Président toutes les conséquences qui en découlent. Cependant, il ressort de tout ceci, il ressort, jusqu'à l'évidence, que les hommes des siècles passés ont fait des efforts inouïs et des sacrifices inappréciables pour combattre l'ignorance, et que bien longtemps avant 1789 l'instruction était fort répandue. Toutes les études sur ces matières conduisent au même résultat. Les actes de mariage, de baptême et de décès portent de nombreuses signatures et, en somme, nos aïeux, sur ce point, avaient moins à nous envier que nous ne croyons. Il serait donc temps d'en finir avec la calomnie, et de voir les choses sans passion, ce serait le meilleur moyen de voir clair.

Je crains de ne pas me renfermer assez dans les limites d'un rapport de fin d'année. Cependant, je ne puis passer sous silence l'importante mission dont M. Maître vient de s'acquitter en Angleterre. Notre Président avait appris, par suite de ses recherches, que le *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé,* dont personne ne soupçonnait plus l'existence, se trouvait dans une bibliothèque d'un château de la Grande-Bretagne. Le Ministère de l'Instruction publique désigna pour aller prendre copie de ce monument important celui-là même qui en avait découvert la trace, et c'est ainsi que M. Maître est revenu parmi nous il y a deux mois à peine, rapportant son précieux manuscrit et, en outre, la copie d'un cartulaire normand rempli de documents d'une valeur inestimable.

Quand on agite la question des cartulaires et des

Digitized by Google

archives, on n'a qu'un pas à faire pour s'engager sur le terrain de l'archéologie, si on n'y est déjà. Aussi, le moment me semble-t-il arrivé de vous entretenir en quelques mots de l'appréciation d'une brochure de M. Eugène Orieux, *César chez les Venètes,* qui vous a été si savamment présentée par M. Manchon. Le critique a étudié à fond le travail qu'il avait à analyser ; il a résumé avec une méthode et une netteté remarquables les arguments et les conclusions de l'auteur, et, bien qu'il ne donne pas d'une manière tout-à-fait explicite son opinion sur la matière, il laisse entrevoir qu'il partage l'avis de l'archéologue. Vous connaissez la question et vous en découvrez tout l'intérêt : « Est-ce dans la presqu'île Morbihanaise, que le conquérant des Gaules a vaincu la nation des Venètes ? — Est-ce dans la presqu'île Guérandaise ? » — C'est dans la presqu'île Morbihanaise, dit M. Orieux, s'appuyant sur les textes des *Commentaires,* sur la configuration des côtes, sur la position des peuples de l'Armorique, sur la profondeur de la mer, sur la composition géologique de la Brière, etc. Il faut bien le dire : l'auteur a si bien tiré parti de toutes ces données, son style est en même temps si châtié, si clair et si attrayant, que nous ne nous étonnons point qu'il ait emporté la conviction de bon nombre de ses lecteurs et, en particulier, celle de M. Manchon. Sa théorie, au reste, avait été seule admise jusqu'à ces derniers temps, et nous regardons son ouvrage comme un des exposés les plus sérieux et les plus méthodiques qui aient été publiés sur le même sujet. Est-ce à dire que la question soit résolue ? Nous ne le croyons pas. L'opinion contraire est nouvelle, il est vrai, mais elle compte aussi, parmi ses défenseurs, des hommes éminents : M. de Kersabiec, M. Kerviler, M. l'abbé Hamard, de Rennes, M. Blanchard, de Nozay, et beaucoup d'autres !

Digitized by Google

Et même (nous n'avançons ceci que sous toutes réserves), peut-être tend-elle à gagner du terrain. Sans vouloir rien préjuger, nous sommes forcé d'avouer qu'elle a en sa faveur des arguments puissants, tels que ceux qui se tirent de l'exhaussement incontestable du sol de la Brière, des Grands-Fossés de Saint-Lyphard, de la longueur et de la forme des navires des Venètes, de la trop grande profondeur du golfe du Morbihan, dont le fond s'abaisse, il est vrai, mais était déjà bien au-dessous du niveau actuel de la mer, de la difficulté pour César de passer la Vilaine et de son silence sur ce fait relativement important; enfin, de la difficulté pour les Venètes d'apercevoir la flotte de Brutus, et pour les deux flottes ennemies de se rencontrer à l'heure indiquée par les *Commentaires,* après avoir parcouru des espaces aussi étendus que ceux qui séparent l'embouchure de la Loire du golfe du Morbihan, etc. La divergence d'opinion vient en grande partie de ce que les géographes anciens ne nous ont point indiqué d'une manière certaine la véritable position des Namnètes. Un jour, bientôt peut-être, des découvertes archéologiques viendront jeter la lumière sur cette grave question et nous dire le lieu exact où le conquérant romain terrassa et anéantit cette puissance des Venètes, dont nous avons lieu de garder encore quelque fierté, car les Venètes furent peut-être nos aïeux, puissance alors tellement redoutée du vainqueur, qu'il souilla sa victoire par l'atrocité du châtiment.

La plume de M. Orieux est variée comme ses goûts ; elle sait manier les sujets les plus différents et les plus opposés, dirait-on. Il n'y a qu'un point de vue sous lequel elle est inflexible; c'est celui de l'élégance et de la pureté du style. Nous avons tous lu un charmant recueil de vers intitulé l'*Heure du Rêve*, publié déjà depuis plu-

Digitized by Google

sieurs années. Tout récemment, la *Revue de Bretagne et de Vendée* a vu paraître dans ses livraisons mensuelles une nouvelle très attachante sous ce titre : *Les Mansardes. Les Mansardes,* c'est assurément là un titre modeste ; les personnages le sont comme le titre du livre. M. Orieux les a pris dans les rangs de la société qui travaille et lutte contre les nécessités de la vie et il l'a fait à dessein; il a voulu rester dans la vie réelle, il a fait du réalisme, mais du réalisme tout empreint de morale, de délicatesse et de vertu. Il a voulu prouver que le beau peut exister dans la peinture vraie des scènes les plus ordinaires au milieu ou à côté desquelles s'écoule notre existence. Il y a plus, M. Orieux a voulu protester contre le « cynisme de certaine littérature qui, avec ses tableaux chargés, sanglants, fangeux, fausse l'esprit et le jugement de la foule et lui fait dédaigner les tableaux vrais, simples, honnêtes et naturels. » Quand on a pris une pareille devise, on est bien sûr de marcher dans le droit sentier. Aussi, le petit livre que nous analysons nous présente-t-il des caractères parfaitement soutenus et dignes de servir de modèles. Nous devons à M. Rousse une critique charmante des *Mansardes.* Vous en avez entendu la lecture et vous savez combien elle est favorable à l'auteur.

M. Rousse joue toujours un rôle actif dans votre Société. La bienveillance est tellement le fond de sa nature, qu'il semble souvent s'oublier lui-même pour s'occuper des autres. Ce fut à son instigation, vous vous en souvenez, que la Société académique, émue de la rapidité avec laquelle disparaissent une foule de monuments et de souvenirs du passé, demanda que M. Bourgault-Ducoudray fût envoyé en Basse-Bretagne pour recueillir les airs bretons qui subsistent encore, comme autant de débris sacrés des mélodies des bardes et des druides. L'artiste éminent qui

Digitized by Google

était déjà revenu de l'Orient chargé de perles qu'il avait su découvrir au milieu du chaos de la musique de ces contrées, vient de terminer sa mission en Bretagne ; ses recherches n'ont pas été moins fructueuses qu'en Grèce et en Asie-Mineure et il livrera bientôt à la publicité cette collection d'airs délicieusement naïfs qu'il a sauvés du naufrage.

Je dis « du naufrage », car il est temps de nous hâter si nous voulons conserver tant de merveilles que les siècles écoulés nous avaient laissées. Les chansons bretonnes s'en vont avec la vieille langue celtique, avec les pardons et les dolmens. L'inexorable niveau passe sur le pays d'Armor et bientôt il se confondra avec les autres dans l'uniforme ensemble :

> Tout est bien balayé sur vos chemins de fer ;
> Tout est grand, tout est beau, mais on meurt dans votre air.

Remercions donc M. Bourgault-Ducoudray et M. Rousse de leur goût, de leur zèle, de leur amour pour ce qui fut et sera toujours beau, car le beau n'est pas un rayonnement de la terre qui subit les tempêtes, mais du ciel qui est immuable.

M. Rousse a bien voulu aussi nous communiquer quelques-unes de ces ravissantes pièces de poésie que chaque année sa muse lui inspire dans ses moments de loisir et de rêverie. Ses vers, comme tout ce qui touche à la perfection, sont inimitables; comme le parfum de certaines fleurs, ils sont doués d'un charme pénétrant qui prend sa source dans l'âme éminemment sensible du poète et qui va faire vibrer doucement celle du lecteur et l'émouvoir, sans jamais la troubler. Ce n'est peut-être pas à M. Rousse qu'il faudrait demander la peinture des passions violentes et désordonnées du cœur, ni la descrip-

Digitized by Google

tion d'un spectacle horrible, mais nul ne sait, comme lui, saisir et exprimer dans toute leur délicatesse les mille accords qui murmurent au fond de nous-mêmes quand nous rêvons, ou les aspects indéfinissables, les sourires et les tristesses de la nature, tour à tour joyeuse et éplorée, sous les différents reflets du ciel. Et ce résultat, nous croyons que notre collègue l'obtient sans effort et presque à son insu ; il laisse simplement sa pensée s'écouler de son âme et c'est ce qui fait sa supériorité sur les écrivains préoccupés d'eux-mêmes, pleins de recherches et avides de succès :

Sachez-le, c'est le cœur qui parle et qui soupire
Lorsque la main écrit, — c'est le cœur qui se fond,
C'est le cœur qui s'étend, se découvre et respire,
Comme un gai pèlerin, sur la cime d'un mont.

Voilà bien ce que l'on se dit quand on lit les vers de M. Rousse. Tel il a toujours été, tel nous le retrouvons dans ses dernières pièces : *Marseille, Sous les Noyers d'Evian, Le Suisse du Pape.* Sous sa plume, la nature paraît devenir pensante ; elle semble s'attendrir et s'armer d'une puissance communicative qui nous fait participer malgré nous à ses émotions. Nous avons tous lu le *Clocher de Strasbourg ;* cependant, je ne puis résister au désir de vous en citer quelques strophes :

Noble Strasbourg, sur ton clocher sublime,
Bijou de pierre élancé vers le ciel,
J'étais monté rêvant d'art éternel :
Autour de moi, je regardais l'abîme ;
Mais étendant la main vers les flots bleus
Du Rhin qui court dans la vallée immense,
Le vieux gardien me parlait de la France,
Et je voyais des larmes dans ses yeux.
. . . . . .

Digitized by Google

Midi sonna, puis les cloches bruyantes
En ébranlant les échos de la tour
Dirent au ciel le chant de chaque jour,
Joyeusement, toujours indifférentes ;
Mais le gardien s'écria soucieux :
« Quand sonnera l'heure de délivrance ? »
Et tous les deux en pensant à la France,
Nous nous sentions des larmes dans les yeux.

Voilà des vers, des pensées, des sentiments qui ne s'analysent pas. Où donc prennent-ils ce pouvoir magique de vous toucher si naturellement et auquel il est impossible de se soustraire. Dans le charme du style, sans doute, dans le souvenir évoqué de la patrie en deuil, c'est vrai ; mais nous l'avons dit, bien plus encore dans la nature du poète et dans cette faculté de ressentir vivement les plus suaves impressions.

M. Benoist n'est inscrit que depuis un an parmi les membres de votre Société et déjà il est à l'œuvre. Dans un essai sur l'historique du roman, il vous a montré dans un style limpide et correct combien l'origine de cette sorte de production est déjà ancienne ; puis analysant les différentes formes du roman et ses transformations successives à travers le moyen âge et les temps modernes, il a présenté un véritable tableau du développement de ce genre de littérature depuis sa naissance jusqu'à l'époque actuelle. Ce travail de notre jeune collègue ne tardera pas du reste à être complété.

Vous vous étonnez peut-être que je n'aie pas encore parlé des deux importantes biographies qu'un de nos collègues, fidèle à ses traditions, a fait paraître cette année ou s'apprête à publier dans nos Annales. M. le docteur Merland est infatigable et le monde lettré ne saurait assez le remercier de ces travaux qu'il accumule

Digitized by Google

sans cesse et qui resteront, comme une histoire, en volumes détachés, de la Vendée et des pays environnants. La biographie de Léon Pervinquière qui vous a été lue à la Section des Lettres est non seulement l'histoire de l'homme grave et érudit qui porta ce nom ; elle est encore un tableau des vicissitudes de notre pays et des oscillations des idées à l'époque de la révolution. Pervinquière cédant à son caractère, sans doute, et peut-être plus encore à l'influence du milieu où il passa les premières années de sa jeunesse, accepta les idées nouvelles et chercha à les répandre et à les faire triompher. Mais il faut bien le dire ; s'il demanda des réformes et s'il défendit les institutions de 89, ce fut toujours avec une modération qui établit une barrière entre lui et ceux qui, par leurs excès, ont contribué à souiller la France d'une tache à jamais ineffaçable. Ce fut en protestant de son dévouement au roi, et de son respect pour le clergé et la religion, qu'il sollicita l'élargissement des libertés. Dans les postes élevés qu'il eut à remplir dans son propre pays, il fit tous ses efforts pour arrêter l'insurrection vendéenne; mais dans ses moyens de répression contre les martyrs de la cause de la royauté, il usa toujours d'une douceur et d'une prudence qui lui attirèrent les injures et la haine des exaltés de son parti. Accusé de prendre la défense des royalistes, il fut sur le point d'être sacrifié. Plus tard ses dissentiments avec le sévère pacificateur de la Vendée faillirent encore lui être funestes. Bref, sa vie fut un enchaînement d'épreuves et d'agitations. Trop juste et trop droit pour suivre la révolution dans ses excès, d'un autre côté trop épris des théories qui bouleversaient alors la France, il se trouva en butte à mille vexations. Plus d'une fois peut-être avec son caractère humain et calme, il dut regretter d'avoir mis toute sa confiance dans des

Digitized by Google

institutions dont le résultat, quel qu'il soit, n'a certes pas été de nous assurer la paix à l'intérieur et à l'extérieur ; mais au milieu de l'effervescence des esprits et du déchaînement des passions politiques, s'il a cru à la sincérité de ceux qui conduisaient alors notre malheureux pays, s'il s'est fait illusion, n'est-il pas plus à plaindre qu'à blâmer ?

C'est aussi pendant la révolution que vécut l'autre personnage dont M. Merland nous raconte l'histoire. Mais combien la vie de ce dernier, combien ses aspirations et ses goûts sont différents de ceux de Pervinquière ! L'un cherche dans la réforme des lois humaines le secret du bonheur des peuples ; l'autre le cherche dans la simple application des lois divines. L'un parle de libertés enchaînées, de droits méconnus à reconquérir, l'autre de fidélité et d'obéissance à Dieu. Pervinquière, légiste et chargé de hauts emplois, lutte contre les ennemis de la révolution, l'autre, évêque et apôtre à la fois, va affronter les rigueurs d'un climat brûlant et se sacrifier pour le triomphe de la vérité.

C'était un acte d'héroïsme qu'accomplissait Mgr Coupperie, quand, nommé évêque de Babylone, il partit pour ces contrées en proie au dénûment, à tant d'erreurs religieuses et tombées dans un état voisin de la barbarie. Quand il arriva dans ces parages désolés, tout était à faire et il manquait de tout. Avec quelques milliers de francs reçus d'Europe et avec le secours de religieuses de notre pays, il fonda des hôpitaux et des écoles. Puis il se mit à parcourir lui-même les plaines presque désertes, accueillant les musulmans qui voulaient bien écouter sa parole et relevant le courage des pauvres fidèles des différents rites orthodoxes. N'ayant qu'un nombre insignifiant de prêtres pour le seconder, il se multiplie et ne recule devant aucune fatigue et aucun sacrifice. Enfin, après s'être consumé ainsi pendant plusieurs années en se dévouant au soulagement et au salut de ces

Digitized by Google

populations déshéritées qui occupent la place des grandes nations de l'antiquité, il meurt à Bagdad, frappé du choléra, au milieu des victimes du fléau qu'il était lui-même allé soigner et aider à mourir. Après le décès de Mgr Coupperie, le siège de Babylone resta plusieurs fois vacant ; et aujourd'hui encore ces pays manquent de ressources et d'apôtres. Il n'est pas besoin d'en dire davantage pour faire comprendre combien est intéressante cette biographie d'un genre tout particulier. Si je n'avais déjà trop prolongé cette lecture, je devrais vous parler tout au long des descriptions du pays et des peintures de mœurs, des détails curieux et instructifs sur les ruines de Ninive, de Babylone, etc., des souvenirs historiques que M. Merland a entremêlés à son récit. Mais j'ai déjà abusé de vos instants et je suis obligé d'abréger.

C'est pour la même raison que j'ose à peine vous entretenir d'un travail qui vous a été lu par votre Secrétaire et auquel vous avez bien voulu accorder votre attention. Vous avez cru peut-être que ce mémoire, qui n'est que le récit d'un voyage sur la côte de Syrie, devait son peu de mérite à l'auteur ; je crois qu'il le doit plutôt au sujet lui-même. Et, en effet, l'on ne parle point, sans exciter vivement l'intérêt, de ces rivages célèbres vers lesquels nous emporte notre imagination, dès l'enfance, et auxquels se rattachent les souvenirs de nos premières études et de nos premières lectures. Il n'y a pour ainsi dire qu'à citer les noms pour réveiller dans l'âme tout un concert de voix qui nous semblent familières, tant elles ont souvent caressé nos oreilles alors que nous étions sur les bancs de l'école : Tyr, Sidon, Ptolémaïs, le Carmel... Vous le voyez, il y a dans les mots eux-mêmes un charme secret auquel on n'échappe pas. Et puis, ce sont les ombres de ces cités ensevelies

Digitized by Google

dans leur propre poussière et dans le sable amoncelé par les vagues que vous croyez voir surgir, rien qu'en entendant prononcer leurs noms ; ce sont ces peuples puissants et merveilleux au milieu desquels nous avons erré à quinze ans, alors que notre intelligence s'ouvrait à la poésie ; ce sont ces flottes et ces armées, ces multitudes rassemblées sous des forêts de colonnes, ces richesses et ces fêtes tumultueuses dont quatre mots suffisent pour évoquer les fantômes ; c'est ce contraste entre le présent et le passé, entre ce silence et ces bruits, entre ce désert et ces splendeurs qui vous émeuvent et mettent en mouvement, dans votre mémoire, des torrents de pensées et d'impressions. Et ce qui est vrai encore, c'est que lorsqu'on a parcouru ces bords pittoresques et fameux, on revient l'esprit tellement saisi des tableaux qu'on a eus sous les yeux, qu'on en parle comme si on les voyait toujours. Il y a tant de lumière répandue sur cette nature au sourire triste pourtant et mêlé d'amertume, le ciel et la mer sont si bleus, l'écharpe de neige qui se déroule sur la cime du Liban est si éclatante quand le soleil lui envoie son dernier baiser au moment de sombrer dans les flots, la base des montagnes informes et monotones de la Samarie se colore de nuances si indéfinissables, et le lendemain matin, le rivage, la mer, les villages blancs comme le marbre se réveillent si radieux, qu'il vous reste, après le départ, comme une traînée lumineuse dans le cœur et dans le regard, et vous en parlez malgré vous. Il faudrait être véritablement mal doué pour ne pas rester l'oreille frappée du retentissement de tant d'échos et l'œil ébloui de tant de clartés.

Et pour qu'il ne manque à ces contrées absolument rien de ce qui peut nous captiver, nous autres Français, soit hasard, soit intention de la Providence, elles se sont plu à conserver l'empreinte de nos pas et la mémoire

Digitized by Google

des hauts faits accomplis par nos ancêtres en Orient. Voici la plage de Saint-Jean-d'Acre qui cacha dans ses sables les cadavres des soldats de Napoléon, décimés par la peste ; plus loin, le champ de bataille de Guy de Lusignan, et ces plaines où nos aïeux se faisaient tuer en s'écriant : « Dieu le veut ! » Les villes sont remplies de monuments bâtis par les croisés, et maintenant encore notre nom est environné d'un tel prestige que les Levantins disent un *Franc* pour désigner un chrétien et en général un européen. Ce n'est pas tout ; tandis que nos puissants rivaux d'outre-Manche et d'outre-Rhin fondent à grands frais des établissements et des orphelinats pour nous arracher notre influence, nos religieux, et nos religieuses plus encore peut-être, fondent avec les ressources de la charité privée, des hôpitaux et des écoles qui nous assurent pour longtemps encore l'avantage et le triomphe sur nos adversaires. La sympathie avec laquelle on accueille les nôtres en est un sûr garant.

Répandre l'instruction et la vraie civilisation au milieu des nations moins favorisées que nous, Messieurs, cette tâche est noble et belle ; elle nous honore en honorant nos compatriotes. Si j'ai été amené, en quelque sorte, malgré moi, à dire un mot des écoles d'Orient, et du grand rôle que nous avons joué et que nous jouons encore sur ces côtes lointaines, c'est la biographie de Mgr Coupperie qui m'en a offert l'occasion. Au reste, je ne le regrette point ; je suis sûr que vous m'approuvez, car j'ai parlé de notre pays, de nos plus pures gloires et de l'instruction, et je sais que la cause de l'instruction et celle de la France trouveront toujours un écho puissant dans votre âme.

Digitized by Google

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1881

PAR M. LE DOCTEUR SIMONEAU,

SECRÉTAIRE ADJOINT.

MESSIEURS,

Le rôle de votre Secrétaire adjoint consiste tous les ans à vous rendre compte des ouvrages présentés au Concours. Je suis heureux d'avoir à vous annoncer une plus ample moisson de travaux que les années précédentes. La matière de mon rapport sera donc abondante, et je ne crains pas de l'avouer, sans le concours éclairé et bienveillant des membres de votre Commission, mes connaissances personnelles eussent été bien insuffisantes pour apprécier la valeur de sujets si variés.

Sans chercher à expliquer la cause de cette augmentation de travaux, qui est probablement due aux efforts et aux excitations des présidents des diverses sections de votre compagnie, qu'il me soit cependant permis de me réjouir

Digitized by Google

de ce progrès qui est le présage d'une ère nouvelle de travail.

Les ouvrages dont je vais avoir à vous rendre compte sont au nombre de six : ils ont trait aux sujets les plus divers, tous sont très intéressants.

Le premier ouvrage a pour titre : *Un Bibliophile nantais au XVIe siècle* ; il porte pour épigraphe : *Habent sua fata libelli !* (Martial.)

Ce mémoire, d'un intérêt quoique restreint, dénote chez son auteur des recherches sérieuses. Il nous retrace l'histoire de Pierre Le Gallo qui, chose rare à cette époque, était un riche et intrépide collectionneur. A ce travail, se trouve ajoutée une copie du testament de Pierre Le Gallo, écrit le 29 juin 1582, par lequel il léguait sa bibliothèque à la ville. L'auteur déplore amèrement que la municipalité de l'époque n'ait pas su tenir compte de l'avantage que la ville pouvait retirer de ce legs, en laissant vendre cette bibliothèque 1,800 écus à Jehan Cousin, sieur de la Marière, qui fut confirmé dans son acquisition par acte du 31 janvier 1592. Malgré toutes ses recherches et à son grand regret, l'auteur n'a pu retrouver les traces de cette bibliothèque.

Votre Commission, vu le cadre restreint de ce travail, accorde à l'auteur une médaille de bronze.

En second lieu, je vais avoir à vous analyser un ouvrage imprimé intitulé : *Les Capucins de l'Ermitage de Nantes*, 1529-1880, par le R. P. Flavien de Blois. Ce travail est très sérieux, il ne compte en effet pas moins de 120 pages. Le style en est très correct ; à l'appui des faits avancés, l'auteur s'est plu à fournir de nombreux documents authentiques. L'historique de l'établissement de l'Ermitage, sur le coteau de Miséry, est retracé avec une scrupuleuse exactitude depuis 1529, époque à laquelle un ermite de

Digitized by Google

l'ordre de Saint-François, frère Gilles Bellyan, y habitait dans une petite maison appartenant à Pierre Lespervier, sire de La Hautière ; ce moine y vécut en ermite, d'où le nom d'Ermitage. Nous assistons aux agrandissements successifs de l'Ermitage, entravés par les procès sans nombre qu'eurent à soutenir les Capucins contre les héritiers de leurs premiers bienfaiteurs, jusqu'à l'année 1688, où ils quittèrent leur couvent pour y rentrer 27 jours après, par suite d'une lettre patente du roi Louis XIV qui les fit rentrer solennellement dans leur couvent.

Pendant près d'un siècle, nous voyons les Capucins jouir en paix de la tranquillité et s'occuper d'accroître leur couvent, lorsqu'en 1791 ils durent quitter définitivement leur maison, pour obéir au décret du 8 octobre 1790. Après le départ des Capucins, le couvent servit de prison pendant la révolution de 1793 ; il fut acheté par un nommé Jean Grégoire, entrepreneur de bâtiments, qui en fit sa demeure. Cet ouvrage est suivi d'une notice sur les religieux capucins qui habitèrent le couvent de 1789 à 1790.

Cet important ouvrage eut obtenu une récompense plus élevée si l'auteur l'avait destiné exclusivement au concours, votre Compagnie tenant surtout à avoir la primeur des ouvrages qu'elle récompense. Votre Commission des prix n'a donc cru devoir décerner à l'auteur qu'une médaille de bronze.

Je vais avoir à vous parler maintenant de quatre mémoires dus évidemment au même auteur, puisque la devise est la même. Les sujets auxquels ils ont trait étant très différents, votre Commission a cru devoir classer ensemble les sujets littéraires pour en faire un sujet de concours spécial. Mais pour ne pas entremêler dans mon rapport la littérature et l'histoire, je vais continuer par la partie historique des quatre ouvrages qui ont pour épigraphe :

Digitized by Google

Diversité, c'est ma devise. Quelques mots sur la répression de la mendicité à Nantes, avant la révolution, tel est le titre du travail que j'aborde. Cet ouvrage est ainsi divisé : une préface, une première partie antérieurement à la création de la mairie de Nantes ou période ecclésiastique ; une deuxième partie depuis la création de la mairie, jusqu'à l'ordonnance de Louis XIV, concernant les hôpitaux généraux du royaume ou période municipale, une troisième partie, de l'organisation des hôpitaux généraux à la restauration ou période gouvernementale, puis viennent les conclusions de l'auteur.

Je passe maintenant à la critique de cette œuvre qui ne manque pas d'intérêt et qui est certainement un bon travail. Il est très regrettable que, dans sa préface, l'auteur n'ait pas commencé par dire qu'il n'est pas le premier à avoir traité cette question. On pourrait mieux, par cet aveu, qui a l'air de lui coûter, comprendre comment il est arrivé à exposer des idées générales qui sont évidemment le fruit de nombreuses recherches. Ses devanciers, et pour n'en citer qu'un, notre savant président M. Léon Maître, lui ont singulièrement facilité la tâche ; mais il n'en a pas moins pour cela le mérite d'avoir repris un sujet intéressant, auquel, je m'empresse de le reconnaître, il a ajouté un certain nombre de faits qui complètent la démonstration commencée et les conclusions posées.

Un autre grief très sérieux à reprocher à l'auteur, c'est de ne jamais citer les sources auxquelles il puise ses documents, faute très grave en pareille matière, surtout pour un sujet qui a déjà été traité. En pareil cas on peut être amené à douter de la sincérité de l'historien qui peut paraître chercher à s'approprier des citations qui ne sont pas de lui.

Digitized by Google

Dans quelques points, l'auteur à parfois négligé le style, surtout dans ses conclusions. On comprend la pensée, mais elle eût gagné à être développée d'une façon plus nette. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître les grands efforts déployés dans ce travail. C'est une œuvre sérieuse qui dénote un esprit de recherches et une patience digne d'éloges.

En raison de l'intérêt tout particulier de ce travail, votre Commission, Messieurs, a pensé qu'il fallait récompenser les labeurs de l'auteur en vous proposant de lui décerner une médaille d'argent grand module.

Il me reste trois œuvres avec la même épigraphe : *Diversité, c'est ma devise.*

1° Une comédie en 3 actes, intitulée :

L'*Homme de marbre.* — La donnée de la pièce est loin d'être neuve et n'est guère de nature à passionner un public. Sauf deux ou trois scènes assez bien tracées, le reste est monotone ; il s'y glisse quelques fautes de correction, le style a quelquefois des défaillances. Le dialogue dans quelques scènes ne manque pas d'entrain.

L'auteur, en écrivant cette comédie, laisse voir des qualités réelles, même incontestables ; mais cependant je crois devoir lui dire qu'il n'a pas tout à fait ce qu'il faut pour traiter le genre de sujet qu'il a abordé.

2° Deux petites poésies, l'une intitulée : *l'Européen et l'Indien ;* et l'autre sans titre dans laquelle l'auteur cherche à se disculper d'un reproche qu'on lui aurait fait de ne pas aimer la nature. Ces deux pièces sont assez belles ; il y a dans la première une comparaison qui est retracée avec beaucoup d'énergie, et vers la fin de la deuxième de très jolis vers, qui, s'ils n'ont pas le mérite de l'originalité, ont au moins celui d'être faciles et agréables à lire.

Le dernier ouvrage du même auteur, par lequel je vais

Digitized by Google

terminer mon rapport, est un opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, intitulé : *Salvator Rosa.* Ce travail, de beaucoup supérieur à la comédie et aux deux petites pièces de vers, est bien écrit, les vers y sont bien meilleurs qu'ils ne le sont d'ordinaire dans les librettis d'opéra comique, et nous croyons qu'un musicien y trouverait de nombreux éléments d'inspiration. Les caractères sont bien tracés, l'intrigue est bien conduite, les sentiments des divers personnages sont bien exprimés.

Salvator Rosa, proscrit, fugitif, trouve un asile chez Mario, un pauvre pêcheur qui l'accueille et cherche les moyens d'assurer sa fuite. Bien que la tête de Salvator Rosa soit mise à prix, Mario aime mieux laisser vendre à l'encan ses biens, que de trahir son hôte qui, du reste, parvient à s'échapper.

Luigi, fils du comte Salviati, qui aime Angelina, la fille de Mario, affronte avec beaucoup de caractère la colère de son père qui le déshérite, ne voulant pas consentir à ce mariage, par suite de la basse extraction d'Angelina. Mais au dernier moment, Mario se fait reconnaître, et le comte Salviati, dont tous les scrupules se dissipent, marie son fils avec Angelina, fille du comte Mario, noble napolitain qui avait été proscrit.

Cet opéra, dans toutes ses parties, est rempli de passages fort bien écrits. Au premier acte, la romance d'Angelina : *Il l'a juré cent fois,* est vraiment charmante; mise en musique, elle serait fort belle. Au même acte, le duo d'Angelina et de Mario : *Souvent lorsque le jour s'achève,* est également bien réussi.

On peut citer au deuxième acte la tarentelle chantée par Angelina et Salvator.

Au troisième acte, la barcarolle de Luigi, le duo entre le comte et Mario : *Que le Vésuve au loin bouillonne,*

Digitized by Google

puis, le final chanté par Salvator dans le lointain et rappelant le chant du début du premier acte.

Pour nous résumer, nous dirons que cet opéra comique est fort bien agencé. Aussi, votre Commission, malgré l'infériorité de la comédie, faisant la part du médiocre et du meilleur, désireuse d'encourager les efforts et de récompenser le réel travail de l'auteur, dans son opéra comique, lui décerne une médaille de vermeil grand module.

En terminant ma tâche, pour laquelle je réclame votre indulgence, je crois être autorisé à dire que le Concours de cette année a présenté un attrait tout particulier. La généralité des sujets qui vous ont été présentés méritent l'éloge, et leur diversité permet de constater un mouvement intellectuel très sérieux qui ne se modifiera que pour s'accentuer encore davantage.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1881.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Médailles de bronze,

1° A M. S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes, pour son *Mémoire sur un Bibliophile nantais au XVIe siècle;*

2° Au R. P. Flavien, de l'ordre des Capucins, pour sa brochure de *les Capucins de l'Ermitage à Nantes, de* 1529 *à* 1793.

Médaille d'argent,

A M. Joseph Rouaud, commis de l'Administration des Hospices, pour son *Histoire de la mendicité à Nantes avant la Révolution.*

Médaille de vermeil,

A M. Joseph Rouaud, commis de l'Administration des Hospices, pour diverses pièces de poésie.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1882.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que

Digitized by Google

la flore phanérogamique, un catalogue des cryptogames et un catalogue des minéraux.

5e Question. — Emploi de la pilocarpine en thérapeutique et spécialement dans la diphthérie.

6e Question. — Des meilleures méthodes de pansement des plaies.

7e Question. — De l'insalubrité du canal de l'Erdre dans la traversée de la ville de Nantes.

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage :

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1882, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins, une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent,

Digitized by Google

de vermeil et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1882.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, novembre 1881.

Le Président, LÉON MAITRE.

Le Secrétaire général, A. LEROUX.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de l'année 1881.

Séance du 6 *janvier* 1881.

Lecture de deux notices biographiques, l'une sur M. Goupilleau, l'autre sur M. Pinson.

Nomination de M. Maître, en remplacement de M. Colombel, président démissionnaire.

Lecture, par M. le docteur Guillemet, d'un rapport sur la candidature de M. le docteur Jollan de Clairville.

Admission de M. Jollan de Clairville, comme membre résidant.

Lecture, par M. Leroux, d'une partie d'un travail ayant pour sujet une excursion dans le Liban.

Séance du 4 *février* 1881.

Allocution de M. Malherbe, président sortant.

Allocution de M. Maître, président nommé.

M. Maître rappelle que M. Colombel a été nommé Officier d'académie.

Rapport de M. Merland fils, sur la candidature de M.

Digitized by Google

Benoist. Admission de M. Benoist, au titre de membre résidant.

Rapport de M. le docteur Simoneau, sur la candidature de M. le docteur Gourraud. — Admission de M. Gourraud, au titre de membre résidant.

Lecture, par M. Maître, d'un travail intitulé les *Réguières de l'Evêché de Nantes.*

Séance du 2 *mars* 1881.

Lecture, par M. Doucin, d'un rapport de M. Linyer, sur la candidature de M. François Maisonneuve. — Admission de M. Maisonneuve, au titre de membre résidant.

Lecture, par M. le docteur Delamare, d'une liste d'ouvrages curieux existant dans la bibliothèque de la Société Académique.

Séance du 6 *avril* 1881.

M. le Président annonce que M. Bobierre a reçu une médaille d'or et M. Andouard une médaille d'argent, l'un et l'autre pour leur participation aux travaux du comité d'hygiène.

Lecture du rapport de M. Rauturau, sur la candidature de M. Messine, au titre de membre résidant. — Admission de M. Messine.

Lecture, par M. Maître, d'un travail sur le *Collège d'Ancenis.*

Séance du 4 *mai* 1881.

Lecture, par M. Rousse, de diverses pièces de poésie :

Digitized by Google

Le clocher de Strasbourg, Marseille, Sous les Noyers d'Evian, Le suisse du Pape, etc.

Lecture, par M. le docteur Delamare, d'une *Note sur un phénomène géologique.*

Séance du 1er juin 1881.

M. le Président annonce la mort de M. le docteur Le Pelletier.

Lecture, par M. Maître, d'un travail sur les *Ecoles primaires de Nantes avant* 1789.

Lecture, par M. Leroux, de la première partie de son travail sur *Tyr et Sidon.*

Séance du 6 juillet 1881

M. le Président présente deux brochures de M. Orieux : *César chez les Venètes* et *les Mansardes.*

Lecture, par M. Maître, d'une notice nécrologique sur M. Armand Le Pelletier, membre de la Société académique.

Rapport, par M. Bobierre, sur la candidature de M. Charles Arnault, professeur départemental d'agriculture. — M. Arnault est admis au titre de membre résidant.

Lecture, par M. Dufour, d'une étude sur les *Fossiles de la Loire-Inférieure.*

Lecture, par M. Leroux, de la seconde partie de son travail sur *Tyr et Sidon.*

Séance du 4 août 1881.

M. Linyer, vice-président, annonce que M. Maître est absent par suite de sa mission en Angleterre.

Lecture, par M. Gadeceau, d'une notice sur deux plantes maritimes découvertes dans la commune de Soulvache.

Digitized by Google

Séance du 6 *septembre* 1881.

Démission de M. Prével.

Lecture, par M. Manchon, d'une analyse de la brochure de M. Orieux : *César chez les Venètes.*

Séance du 5 *octobre* 1881.

M. le Président rappelle la mort de M. Bobierre.

M. Rousse annonce que M. Bourgault-Ducoudray a terminé sa mission en Bretagne et qu'il remercie la Société Académique d'être intervenue auprès du Ministère pour lui faire confier cette mission.

Lecture, par M. le docteur Grimaud, remplaçant M. le docteur Dupas, du rapport sur les travaux de la Section de Médecine.

Lecture, par M. Benoist, du rapport sur les travaux de la Section des Lettres.

Séance du 2 *novembre* 1881.

Lecture sur les travaux de la Section des Sciences naturelles, par M. Rauturau.

Lecture, par M. Maître, d'une notice nécrologique sur M. Bobierre.

Lecture, par M. Ménier, d'un mémoire sur les prairies salées de Soulvache et sur la présence dans ce lieu des plantes maritimes découvertes par M. Gadeceau.

Séance solennelle du 20 *novembre* 1881.

La séance a lieu dans la grande salle de la Bourse.

Lecture, par M. Maître, d'un discours sur la *Science his-*

Digitized by Google

torique; ressources renfermées dans les archives; nécessité de compléter l'histoire.

Lecture, par M. Leroux, secrétaire général, du compte rendu des travaux de la Société Académique, pendant l'année 1881.

Lecture, par M. le docteur Simoneau, secrétaire adjoint, du rapport sur le Concours des prix. Les noms des lauréats sont proclamés. M. de la Nicollière-Teijeiro obtient une médaille de bronze; le P. Flavien, de Blois, obtient aussi une médaille de bronze et M. Rouaud une médaille d'argent et une de vermeil.

Pendant la séance, M. et Mme Maréchal, M. Mahaud et M. Hallez ont bien voulu prêter le concours de leur talent et ont vivement intéressé l'auditoire.

Séance du 21 *novembre* 1881.

Renouvellement du bureau et nomination de divers membres pour le Comité central.

M. Linyer est élu président, M. Ménier est nommé vice-président, M. le docteur Simoneau est nommé secrétaire général, M. Arnault est nommé secrétaire adjoint.

Par acclamation, M. Doucin est maintenu dans ses fonctions de trésorier, M. le docteur Delamare dans celles de bibliothécaire.

M. Manchon est nommé bibliothécaire adjoint.

Sont nommés membres du Comité central :

M. Maisonneuve, dans la Section d'Agriculture;

M. Herbelin, dans la Section de Médecine;

M. Biou, dans la Section des Lettres;

M. Renou, dans la Section des Sciences naturelles.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS

AVEC INDICATION

DU VOLUME (1) ET DES PAGES (2).

BENOIST (Gabriel), avocat, m. résid.....	1881	469-471
DELAMARE (J.-A.), docteur-médecin, m. résid.....	—	97-108
DUFOUR (Edouard), dir.-cons. du Muséum, m. résid..	—	13- 56
GADECEAU (Emile), naturaliste, m. résid.....	—	57- 84
	—	85- 96
GRIMAUD (Léon), docteur-médecin, m. résid.....	—	459-468
LEROUX (Alcide), avocat, m. résid.....	—	315-378
	—	491-518
MAÎTRE (Léon), archiviste dépal, m. résid.....	—	6- 8
	—	9- 12
	—	109 305
	—	455-458
	—	475-490
MALHERBE (J.-B.-L.), père, dr-médecin, m. résid..	—	5
MANCHON (A.-F.-E.), ancien notaire, m. résid.....	—	379-386
MERLAND (Constant), père, dr-médecin, m. résid....	—	387-454
RAUTURAU, pharmacien, m. résid.....	—	472-474
ROUSSE (Joseph), littérateur, m. résid.....	—	306-312
	—	313-314
SIMONEAU (Aristide-Jh), dr-médecin, m. résid.....	—	519-525

(1) Le volume est indiqué par la date des années.

(2) Les pages sont indiquées par deux nombres : le premier pour le commencement, le second pour la fin de chaque morceau.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

	Volume	Pages.
Allocution de Malherbe, père, président sortant.....	1881	5
— de Maître, président entrant.....	—	6- 8
Bulletins des séances publiques et générales.....	—	530-534
Bureau de la Société (composition du).....	—	493
— de la Section des Lettres, Sciences et Arts.....	—	469
— de la Section de Médecine et Pharmacie.....	—	459
— de la Section des Sciences naturelles.....	—	472
César chez les Vénètes, par Orieux ; rapport par *Manchon.*	—	379
Comité central (composition du).....	—	493-494
Concours des prix (rapport sur le), par *Simoneau*.....	—	519-525
Discours sur les sources de l'histoire, par *Maître*.....	—	475-490
Fossiles des sables éocènes de la Loire-Inférieure (Etude des), par *Dufour*.....	—	13- 56
Instruction (l') publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789, par *Maître*..	—	109-305
Lauréats du concours de 1881.....	—	526
Liban (le) *et la mer — Saint-Jean-d'Acre — Tyr — Sidon,* par *Leroux*.....	—	315-378
Mansardes (les) de M. Orieux ; rapport, par *Rousse*.....	—	313-314
Membres de la Société (admissions de nouveaux).....	—	496
Menthes de la Loire-Inférieure (matériaux pour l'étude des), par *Gadeceau*.....	—	57- 84
Notice sur le Dr Pelletier, par *Maître*.....	—	9- 12
— sur Bobierre, directeur de l'Ecole des Sciences....	—	455-458
Phénomène géologique (notes sur un), par *Delamare*.....	—	97-108
Plantes salicoles (note sur la découverte de deux), à Soulvache (Loire-Inférieure), par *Gadeceau*	—	85- 96

Digitized by Google

	Volume.	Pages.
Poésies, par *Rousse*.....	—	306-312
Programme des prix à décerner en 1882.....	—	527-529
Rapport sur les travaux de la Société académique en 1881, par *Leroux*, secrétaire général.....	—	491-518
Séverin Pervinquière, par *Merland*, père.....	—	387-454
Tables des noms d'auteurs et des matières.....	—	535-538
Travaux de la Section des Lettres, etc. (compte-rendu des), par *Benoist*	—	469 471
— de la Section de Médecine, etc. (compte-rendu des), par *Grimaud*.....	—	459-468
— de la Section des Scienes naturelles (compte-rendu des), par *Rauturau*	—	472-474

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAONE

NAN ES, Mme V° CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR, PLACE DU PILORI, 5.

Digitized by Google

5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 100 863 869

Digitized by Google